



OCP SA

NOTE D'INFORMATION

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

MONTANT GLOBAL DE L'EMISSION : 2 000 000 000 Dh

| | Tranche A non cotée | Tranche B cotée |
|--|---------------------------|---------------------------|
| Plafond | MAD 2 000 000 000 | MAD 2 000 000 000 |
| Nombre maximum | 20 000 obligations | 20 000 obligations |
| Valeur nominale : MAD 100 000 | | |
| Taux d'intérêt nominal : 4,46% | | |
| Prime à l'émission : entre 30 et 50 points de base | | |
| Prix de souscription : entre 100,00% et 101,19% de la valeur nominale | | |
| Taux actuariel brut : entre 4,26% et 4,46% | | |
| Maturité : 7 ans | | |

Période de souscription : du 22 au 26 septembre inclus

Emission réservée aux investisseurs de droit marocain tels que listés dans la présente note d'information

Organisme Conseil



Organisme chargé de l'enregistrement



Chef de File du syndicat de placement



Membres du syndicat de placement



VISA DU CONSEIL DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES

Conformément aux dispositions de la circulaire du CDVM n°04/04 du 19 novembre 2004, prise en application de l'article 14 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété, l'original de la présente note d'information a été visé par le CDVM le 09 septembre 2011 sous la référence n°VI/EM/028/2011.

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| ABREVIATIONS | 4 |
| DEFINITIONS | 6 |
| AVERTISSEMENT | 8 |
| PREAMBULE | 9 |
| PARTIE I. ATTESTATIONS ET COORDONNEES | 10 |
| I. LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION | 11 |
| II. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES | 12 |
| III. L'ORGANISME CONSEIL | 27 |
| IV. LE CONSEIL JURIDIQUE..... | 28 |
| V. LE RESPONSABLE DE LA COMMUNICATION FINANCIERE | 29 |
| PARTIE II. PRESENTATION DE L'OPERATION | 30 |
| I. CADRE DE L'OPERATION | 31 |
| II. OBJECTIFS DE L'OPERATION | 31 |
| III. STRUCTURE DE L'OFFRE | 32 |
| IV. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX TITRES A EMETTRE | 32 |
| V. COTATION EN BOURSE DES OBLIGATIONS | 37 |
| VI. CALENDRIER DE L'OPERATION | 37 |
| VII. SYNDICAT DE PLACEMENT ET INTERMEDIAIRES FINANCIERS | 38 |
| VIII. MODALITES DE SOUSCRIPTION..... | 38 |
| IX. MODALITES DE TRAITEMENT DES ORDRES ET D'ALLOCATION | 39 |
| X. MODALITES D'ENREGISTREMENT | 40 |
| XI. MODALITES DE REGLEMENT LIVRAISON DES TITRES | 41 |
| XII. COMMISSIONS FACTUREES AUX SOUSCRIPTEURS | 41 |
| XIII. MODALITES DE PUBLICATION DES RESULTATS DE L'OPERATION | 41 |
| XIV. FISCALITE | 41 |
| XV. CHARGES RELATIVES A L'OPERATION | 42 |
| PARTIE III. PRESENTATION GENERALE DE OCP SA | 44 |
| I. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL | 45 |
| II. RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL DE OCP SA | 47 |
| III. NANTISSEMENT D'ACTIFS | 51 |
| IV. NANTISSEMENT D' ACTIONS | 51 |
| V. NOTATION | 51 |
| VI. ASSEMBLEE D'ACTIONNAIRES | 51 |
| VII. ORGANES D'ADMINISTRATION..... | 53 |
| VIII. ORGANES DE DIRECTION..... | 58 |
| IX. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE..... | 64 |
| X. COMITE DE L'OCP SA..... | 64 |
| PARTIE IV. MARCHE DU GROUPE OCP | 68 |
| I. INTRODUCTION | 69 |
| II. PRODUITS ISSUS DU PHOSPHATE | 69 |
| III. CONSOMMATION MONDIALE DE PRODUITS PHOSPHATES..... | 71 |
| IV. PRODUCTION DES PRODUITS PHOSPHATES | 81 |
| V. RATIONNEL ECONOMIQUE DU MARCHE DES PRODUITS PHOSPHATES..... | 89 |
| VI. LE MARCHE NATIONAL DU PHOSPHATE ET DE SES PRODUITS DERIVES | 92 |
| PARTIE V. ACTIVITE DU GROUPE OCP | 97 |
| I. HISTORIQUE..... | 98 |
| II. FILIALES ET PARTICIPATIONS DE L'OCP SA | 100 |
| III. METIERS DU GROUPE OCP | 118 |
| IV. EVOLUTION DE L'ACTIVITE DU GROUPE OCP | 134 |
| V. POLITIQUE D'APPROVISIONNEMENT..... | 144 |
| VI. MOYENS TECHNIQUES ET STOCKAGE | 146 |
| VII. RESSOURCES HUMAINES | 154 |

| | |
|--|------------|
| VIII. LA FONDATION OCP | 169 |
| IX. SYSTEME D'INFORMATION ET DE GESTION | 170 |
| X. POLITIQUE MARKETING ET COMMERCIALE | 172 |
| XI. POLITIQUE DE COUVERTURE | 173 |
| XII. POLITIQUE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT | 174 |
| XIII. POLITIQUE DE QUALITE, SECURITE ET ENVIRONNEMENT | 176 |
| XIV. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT | 179 |
| XV. POLITIQUE DE FINANCEMENT DU GROUPE OCP | 184 |
| PARTIE VI. ANALYSE FINANCIERE | 185 |
| I. PRESENTATION DU PROJET D'EXTERNALISATION DE LA CAISSE DE RETRAITE | 186 |
| II. PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX | 187 |
| III. PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES | 210 |
| PARTIE VII. PERSPECTIVES..... | 232 |
| I. ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU GROUPE OCP | 233 |
| II. PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DU GROUPE OCP | 235 |
| PARTIE VIII. FACTEURS DE RISQUE..... | 244 |
| I. RISQUES LIES A L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL..... | 245 |
| II. RISQUES LIES AU MARCHE MAROCAIN | 246 |
| PARTIE IX. FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES..... | 247 |
| I. FAITS EXCEPTIONNELS..... | 248 |
| II. LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES | 248 |
| PARTIE X. ANNEXES | 249 |

ABREVIATIONS

| | |
|---------------|--|
| ACP | Acide phosphorique |
| BCP | Banque Centrale Populaire |
| AFDR | Allocation forfaitaire de départ à la retraite |
| BPL | Bone Phosphate of Lime |
| BMP | Bunge Maroc Phosphore |
| BPR | Banque Populaire Régionale |
| BRPM | Bureau de Recherches et de Participations Minières |
| BSH | Bushel |
| CAPEX | Dépenses d'investissement de capital |
| CBOT | Chicago Board of Trade |
| CDG | Caisse de Dépôt et de Gestion |
| CDVM | Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières |
| CEI | Communauté des Etats Indépendants |
| CFR | Cost and Freight |
| CNRA | Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances |
| DAP | Di Ammonium Phosphate |
| FAO | Food and Agriculture Organization of the United Nations |
| FOB | Free On Board |
| FDIM | Fédération de l'Industrie Minérale |
| JPH | Jorf Phosphate Hub |
| JV | Joint Venture |
| IFA | The International Fertilizer Industry Association |
| MAP | Mono Ammonium Phosphate |
| MCI | Multiple Cropping Index (Indice de culture multiple) |
| MEA | Zone d'extraction Merah El Ahrach |
| MGA | Merchant Grade Acid (Acide Phosphorique Marchand) |
| MP | Maroc Phosphore |
| MOP | Muriate Of Potash (Chlorure de Potassium) |
| NPK | N : Azote P : Phosphore K : Potassium |
| OCDE | Organisation de Coopération et de Développement Economiques |
| OGM | Organisme Génétiquement Modifié |
| ONAREP | Office National de la Recherche et de l'Exploration Pétrolière |
| ONHYM | Office National des Hydrocarbures et des Mines |
| OPEX | Dépenses d'exploitation |
| PB | Phosboucrâa |
| PMP | Pakistan Maroc Phosphore |
| RCAR | Régime Collectif d'Allocation de Retraite |
| SPH | Safi Phosphate Hub |
| T | Tonne |
| TSM | Tonne Séche Marchande |
| TSP | Triple Superphosphate |



| | |
|------------|--------------------------------|
| TMH | Tonne Métrique Humide |
| TVP | Titres et Valeurs de Placement |
| USD | United States Dollar |

DEFINITIONS

| | |
|--|---|
| BPL | La teneur en phosphate est habituellement exprimée en tant que phosphate tricalcique et traditionnellement désignée sous le nom de BPL (Bone Phosphate of Lime = phosphate de chaux des os: $P_2O_5 \times 2,1853 = BPL$) |
| Boisseau (Bushel) | Un boisseau (bushel) est une unité usuelle aux États-Unis de volume sec, équivalente dans chacun de ces systèmes à 4 picotins ou à 8 gallons. Il est employé pour des volumes de produits secs (pas liquides), le plus souvent dans l'agriculture. |
| CBOT | La Chicago Board of Trade, (en français: « Bourse de commerce de Chicago), fondée en 1848, est la plus ancienne bourse de commerce au monde, elle siège dans « downtown Chicago » à Chicago aux États-Unis. |
| CFR | Le vendeur doit choisir le navire et payer les frais et le fret nécessaires pour acheminer la marchandise au port de destination désigné. Les formalités d'exportation incombent au vendeur. Le transfert des frais et des risques se place au passage du bastinage du navire au port d'embarquement. |
| Engrais naturels | Les principaux engrais naturels sont : Les purins de plantes, le fumier de cheval, le fumier de volaille, la corne broyée, les Algues qui apportent des oligo-éléments et sont très riches en potassium, le sang desséché qui contient un pourcentage élevé d'azote, la poudre d'os, le phosphate naturel, les résidus de culture (fanés de carottes et pomme de terre, tontes de gazon, etc.), les cendres de bois riches en potasse (5 à 10% de potassium) et phosphore qui permettent aussi d'alléger les sols lourds etc. |
| Exploitation en « découverte » | Exploitation à ciel ouvert dans laquelle le gisement se développe horizontalement sous une épaisseur à peu près régulière de stériles. |
| Exploitation en « Souterraine » | La mine souterraine, est la plus commune. Les tunnels sont reliés les uns aux autres. Il y a une rampe d'accès, qui est le tunnel permettant de descendre dans la mine, et un ou deux axes verticaux, les puits, qui sont les colonnes vertébrales de la mine. Les puits sont reliés entre eux par des galeries. Les puits et les galeries servent à trois fonctions : d'abord au transport des équipes de travail et de la machinerie, ensuite à la remontée du minerai à la surface et, enfin, à la circulation de l'air, à l'évacuation de l'eau, à l'amenée de l'électricité et aux canalisations d'air comprimé. |
| Façonnage | Prestation rendue par Maroc Phosphore à Bunge Maroc Phosphore consistant en la transformation de l'Acide en Engrais. |
| Dragline | Engin d'excavation utilisé dans le génie civil et les mines à ciel ouvert. Cet engin est aussi appelé pelle à benne traînante. Cette pelle mécanique à câbles sert à extraire les matériaux meubles, comme la terre, le sable, le gravier, etc. Elle agit en raclant le terrain. |
| FOB | Le vendeur a rempli son obligation de livraison quand la marchandise est placée à bord du navire au port d'embarquement désigné. Le vendeur dédouane la marchandise à l'exportation. L'acheteur choisit le navire et paye le fret maritime. Le transfert des frais et des risques se place au passage du bastinage du navire au port d'embarquement. |
| IQLAA | <p>L'opération « IQLAA » a débuté sur des sites pilotes (mine et chimie) et a commencé à être déployée sur l'ensemble des sites de production.</p> <p>Le projet de transformations opérationnelles «IQLAA ou cap excellence » permet au Groupe OCP :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ d'améliorer les performances actuelles des outils de production en terme de volume ;▪ de réduire les coûts de transformations ;▪ de développer la flexibilité industrielle ;▪ d'instaurer la culture de la performance et de l'amélioration continue ;▪ de devenir un opérateur mondial de référence dans l'industrie du phosphate ;▪ d'étendre l'expertise industrielle de haut niveau auprès de ses collaborateurs. |
| IPSE | Institut de promotion socio éducative (IPSE), Association à but non lucratif dont le but est de promouvoir les activités d'enseignement et d'éducation en faveur des enfants du personnel OCP. |

| | |
|-----------------------------|---|
| JPH | Le projet Jorf Phosphate Hub ou JPH est destiné à des investisseurs qui viendront produire à Jorf Lasfar, leurs produits phosphatés à des coûts très compétitifs. Le concept est basé sur une offre « Plug & Play » donnant accès à un pool de services mis en place par l'OCP. |
| Lean Management | Ensemble de techniques visant à l'élimination de toutes les activités à moindre valeur ajoutée. « Lean » en français signifie « Moindre ». Le Lean management est de ce fait une technique de gestion essentiellement concentrée vers la réduction des pertes générés à l'intérieur d'une organisation, pour une production et un rendement plus justes. |
| MCI | L'indice de culture multiple représente la somme des superficies récoltées pour différentes cultures durant l'année divisée par la superficie arable totale. |
| OGM | Un organisme génétiquement modifié (OGM) est un organisme vivant dont le patrimoine génétique a été modifié par l'Homme. Selon les définitions, ces modifications sont issues, soit du génie génétique soit du génie génétique et de la sélection artificielle. La transgénèse permet l'insertion d'un ou de plusieurs nouveaux gènes dans le génome d'un organisme |
| P2O5 | Le pentoxyde de phosphore est l'oxyde de phosphore dont la formule est P2O5 (ce qui explique son nom) mais dont la formule brute correcte est P4O10 (dimère). C'est un composé fortement hygroscopique qui se transforme en acide phosphorique en s'hydratant, car il en est l'anhydride. |
| Phosphate extrait | Le phosphate est extrait brut du sous-sol grâce à des mines à ciel ouvert ou des mines souterraines. |
| Phosphate traité | Le minerai est traité lorsque, suite à l'extraction, il est épierré et criblé, puis séché ou calciné. Parfois, il subit une opération de lavage ou de flottation pour une augmentation de sa teneur en phosphore. |
| Phosphogypse | Les industries fabriquant des engrais sont amenées à produire de l'acide phosphorique en faisant réagir de l'acide sulfurique sur des phosphates. Ce processus est mis en place afin de produire des engrais phosphatés plus concentrés. Mais cette production entraîne l'apparition d'un sous-produit de fabrication : le phosphogypse. |
| Responsible Care | Depuis 1997, le Groupe OCP adhère au « Responsible Care », une initiative volontaire de l'industrie chimique pour l'amélioration continue en matière de sécurité, de santé et d'environnement. Administré par l'ICCA (International Council of Chemical Associations), et au Maroc par la Fédération de la Chimie et de la Parachimie. |
| Réserves | Les réserves minérales sont des concentrations de minerai reconnues de manière suffisante, et dont la forme, le tonnage et les teneurs sont telles que leur exploitation présente un intérêt économique. |
| Ressources | Les ressources minérales sont des concentrations ou des indices minéralisés, dont la forme, le tonnage, et les teneurs en minéraux, sont telles qu'elles présentent des perspectives raisonnables d'exploitation rentable. |
| Ressources indiquées | Elles correspondent à une zone minéralisée dont la continuité est assurée et démontrée par des sondages et des échantillonnages sur une maille régulière, mais relativement large. |
| Revamping | Réorganisation d'un processus industriel ou d'un système d'information existant afin de le rendre plus efficient. |
| Société | Désigne OCP SA. |

AVERTISSEMENT

Le visa du CDVM n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en obligations est soumis au risque de non remboursement. Cette émission obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie si ce n'est l'engagement donné par l'émetteur.

Le CDVM ne se prononce pas sur l'opportunité de l'opération d'émission d'obligations ni sur la qualité de la situation de l'émetteur. Le visa du CDVM ne constitue pas une garantie contre le risque de non remboursement des échéances de l'émission d'obligations, objet de la présente note.

La présente note d'information ne s'adresse pas aux personnes dont les lois du lieu de résidence n'autorisent pas la souscription ou l'acquisition des obligations, objet de ladite note d'information.

Les personnes en la possession desquelles ladite note viendrait à se trouver, sont invitées à s'informer et à respecter la réglementation dont elles dépendent en matière de participation à ce type d'opération.

Chaque établissement membre du syndicat de placement ne proposera les obligations, objet de la présente note d'information, qu'en conformité avec les lois et règlements en vigueur dans tout pays où il fera une telle offre.

Ni le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM), ni Attijari Finances Corp., ni OCP SA n'encourent de responsabilité du fait du non respect de ces lois ou règlements par un ou des membres du syndicat de placement.

PREAMBULE

En application des dispositions de l'article 14 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au CDVM et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété, la présente note d'information porte, notamment, sur l'organisation de l'émetteur, sa situation financière, l'évolution de son activité et ses perspectives, ainsi que sur les caractéristiques et l'objet de l'opération envisagée.

Ladite note d'information a été préparée par Attijari Finances Corp. conformément aux modalités fixées par la circulaire du CDVM n° 04/04 du 19/11/04 prise en application des dispositions de l'article précité.

Le contenu de cette note d'information a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, des sources suivantes :

- Commentaires, analyses et statistiques fournis par OCP SA, notamment lors des due diligences effectuées auprès de la société selon les standards de la profession ;
- Liasses comptables sociales et consolidées de OCP SA pour les exercices clos aux 31 décembre 2008, 2009 et 2010 ;
- Procès-verbaux des Conseils d'Administration, des Assemblées Générales Ordinaires, des Assemblées Générales Extraordinaires pour les exercices clos aux 31 décembre 2008, 2009 et 2010 et pour l'exercice en cours jusqu'à la date du visa ;
- Rapports des commissaires aux comptes relatifs aux comptes sociaux et consolidés pour les exercices clos au 31 décembre 2008, 2009 et 2010 ;
- Rapports spéciaux des commissaires aux comptes relatifs aux conventions réglementées des exercices clos aux 31 décembre 2008, 2009 et 2010.

En application des dispositions de l'article 13 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété, cette note d'information doit être :

- Remise ou adressée sans frais à toute personne dont la souscription est sollicitée, ou qui en fait la demande ;
- Tenue à la disposition du public au siège de OCP SA et dans les établissements chargés de recueillir les souscriptions selon les modalités suivantes :
 - ✓ elle est disponible à tout moment au siège social de OCP SA ;
 - ✓ elle est disponible sur demande auprès des points de collecte du réseau de placement et de Attijari Finances Corp ;
 - ✓ elle est disponible sur le site du CDVM (www.cdvm.gov.ma).
- tenue à la disposition du public au siège de la Bourse de Casablanca.

PARTIE I. ATTESTATIONS ET COORDONNEES

I. LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Identité

| | |
|---------------------------------------|---|
| Dénomination ou raison sociale | OCP SA |
| Représentant légal | M. Mostafa TERRAB |
| Fonction | Président Directeur Général |
| Adresse | 2, rue Al Abtal, Hay Erraha, Casablanca |

Attestation

Le Président du Conseil d'Administration atteste que, à sa connaissance, les données de la présente note d'information dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs potentiels pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de OCP SA ainsi que sur les droits rattachés aux titres proposés. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Par ailleurs, le Président du Conseil d'Administration s'engage à respecter l'échéancier de remboursement selon les modalités décrites dans la présente note d'information.

M. Mostafa TERRAB
Président Directeur Général

II. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

| Dénomination ou raison sociale | DELOITTE AUDIT | ERNST & YOUNG |
|---|--|---|
| Prénoms et nom | Ahmed BENABDELKHALEK | Abdelmejid FAIZ |
| Adresse | 288, Boulevard Zerktouni Casablanca | 37, Bd Abdellatif Benkaddour, Casablanca |
| Numéro du téléphone | 05.22.22.40 34 | 022.95.79.00 |
| Numéro du fax | 05.22.22.40.78 | 022.39.02.26 |
| Adresse électronique | abenabdelkhalek@deloitte.co.ma | abdelmejid.faiz@ma.ey.com |
| Date du 1^{er} exercice soumis au contrôle | 2008 | 2008 |
| Date d'expiration du mandat actuel | Exercice clos 2011 | Exercice clos 2011 |



Ernst & Young
37, Bd Abdellatif Ben Kaddour
20 050 Casablanca

Deloitte Audit
288, Bd Zerktouni
20 000 Casablanca

Attestation des commissaires aux comptes relative aux comptes sociaux pour les exercices clos aux 31 décembre 2008, 2009 et 2010.

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse audités de OCP SA.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente note d'information, avec les comptes sociaux, tels que audités par nos soins au titre des exercices 2008, 2009 et 2010.

Ernst & Young
Abdelmajid FAIZ

Deloitte Audit
Ahmed BENABDELKHALEK



Ernst & Young
37, Bd Abdellatif Ben Kaddour
20 050 Casablanca

Deloitte Audit
288, Bd Zerktouni
20 000 Casablanca

Attestation des commissaires aux comptes relative aux comptes consolidés pour les exercices clos aux 31 décembre 2008, 2009 et 2010.

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse consolidés audités du Groupe OCP.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente note d'information, avec les comptes consolidés, tels que audités par nos soins au titre des exercices 2008, 2009 et 2010.

Ernst & Young
Abdelmajid FAIZ

Deloitte Audit
Ahmed BENABDELKHALEK

Ernst & Young

37, Bd Abdellatif Ben Kaddour
20 050 Casablanca

Deloitte Audit

288, Bd Zerktouni
20 000 Casablanca

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (COMPTES SOCIAUX)**EXERCICE DU 1^{er} AVRIL AU 31 DECEMBRE 2008**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des états synthèses ci-joints de la société OCP SA comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice le 31 décembre 2008. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 16 304 671 833,66 dont un bénéfice net de 22 067 285 964,88.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société OCP SA au 31 décembre 2008 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance et de la sincérité des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Nous vous informons par ailleurs, que la société a procédé au cours de l'exercice 2008 à une prise de participation à hauteur de 50% du capital de la société Bunge pour un montant de MMAD 450.

Casablanca, le 18 mai 2009

Ernst & Young

Abdelmajid FAIZ

Deloitte Audit

Ahmed BENABDELKHALEK

Ernst & Young

37, Bd Abdellatif Ben Kaddour
20 050 Casablanca

Deloitte Audit

288, Bd Zerktouni
20 000 Casablanca

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (COMPTES SOCIAUX)**EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2009**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 30 juin 2009, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société OCP SA comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice le 31 décembre 2009. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 22 150 475 254,42 dont un bénéfice net de 3 745 599 670,76.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que es éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société OCP SA.. au 31 décembre 2009 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance et de la sincérité des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Nous vous informons par ailleurs, que :

- L'OCP SA a participé à l'augmentation de capital de la BCP en souscrivant à 4 376 368 actions nouvelles émises au prix de MAD 228,5, soit MMAD 1 000 ;
- L'OCP SA a procédé au cours de l'exercice 2009 à une prise de participation à hauteur de 70% du capital de la société OCP DO BRAZIL pour un montant de MMAD 1,4 ;
- L'OCP SA a participé à l'augmentation de capital des sociétés CERPHOS et SOTREG pour respectivement MMAD 105 et MMAD 197 ramenant ainsi la participation de l'OCP SA dans ces deux filiales détenues à 100% à respectivement MMAD 115 et MMAD 225.

Casablanca, le 11 juin 2010

Ernst & Young
Abdelmajid FAIZ

Deloitte Audit
Ahmed BENABDELKHALEK

Ernst & Young

37, Bd Abdellatif Ben Kaddour
20 050 Casablanca

Deloitte Audit

288, Bd Zerktouni
20 000 Casablanca

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (COMPTES SOCIAUX)
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2010**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 30 juin 2009, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société OCP SA.. comprenant le bilan, le compte de produit et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice le 31 décembre 2010. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 29 271 926 566 dont un bénéfice net de MAD 8 302 420 062.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèses, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèses ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comprend également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états de synthèse

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat, des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de la société OCP SA.. au 31 décembre 2010 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les faits suivants :

- En 2010, la société a transféré une partie des engagements de retraite gérés par la Caisse Interne de Retraite vers la CNRA. Le montant payé au titre de ce transfert s'élève à MMAD 6 641.
- La revue des taux d'actualisation utilisés pour l'évaluation des engagements sociaux de la société a généré une charge de MMAD 1 296 constatée dans les comptes de 2010.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance et de la sincérité des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destinée aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Nous vous informons par ailleurs, que l'OCP SA. a procédé au cours de l'exercice 2010 à une prise de participation à hauteur de 50% du capital de la société JESA pour un montant de MMAD 22,5.

Casablanca, le 15 juin 2011

Ernst & Young
Abdelmajid FAIZ

Deloitte Audit
Ahmed BENABDELKHALEK

Ernst & Young

37, Bd Abdellatif Ben Kaddour
20 050 Casablanca

Deloitte Audit

288, Bd Zerktouni
20 000 Casablanca

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (COMPTES CONSOLIDES)
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2008**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe OCP, comprenant le bilan au 31 décembre 2008 ainsi que le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces comptes consolidés font ressortir un montant des capitaux propres consolidés de KMAD 13 561 494 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 23 414 223.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilités de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse consolidés ne comportent pas d'anomalie significative. Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états de synthèse consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celle-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat consolidé des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe OCP au 31 décembre 2008 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le fait que pour l'OCP, les comptes retenus correspondent à ceux de l'établissement public OCP pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2008 et à ceux de l'OCP SA pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2008.

Casablanca, le 15 mai 2009

Ernst & Young

Abdelmajid FAIZ

Deloitte Audit

Ahmed BENABDELKHALEK

Ernst & Young

37, Bd Abdellatif Ben Kaddour
20 050 Casablanca

Deloitte Audit

288, Bd Zerktouni
20 000 Casablanca

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (COMPTES CONSOLIDES)
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2009**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe OCP, comprenant le bilan au 31 décembre 2009, ainsi que le compte de résultat, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces comptes consolidés font ressortir un montant des capitaux propres consolidés de 16,741 millions de dirhams dont un bénéfice net consolidé de 1,283 millions de dirhams.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes marocaines. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilités de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous les aspects significatifs, une image fidèle du résultat consolidé des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe OCP au 31 décembre 2009 conformément aux normes nationales telles que prescrites par la méthodologie adoptée par le CNC du 15 juillet 1999.

Casablanca, le 11 juin 2010

Ernst & Young

Abdelmajid FAIZ

Deloitte Audit

Ahmed BENABDELKHALEK

Ernst & Young

37, Bd Abdellatif Ben Kaddour
20 050 Casablanca

Deloitte Audit

288, Bd Zerktouni
20 000 Casablanca

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (COMPTES CONSOLIDES)
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2010**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints, de la société OCP SA.. et de ses filiales (Groupe OCP) comprenant le bilan au 31 décembre 2010, ainsi que le compte de résultat, l'état des soldes de gestion, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 24,338 millions de dirhams dont un bénéfice net de 8,850 millions de dirhams.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de financiers, conformément aux normes marocaines. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèses ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

A notre avis, les états de synthèse consolidés du groupe OCP, cités au premier paragraphe ci-dessus, donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation au 31 décembre 2010, ainsi que du résultat consolidé de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.



Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les faits suivants :

- En 2010, la société OCP SA, a transféré une partie des engagements de retraite gérés par la Caisse Interne de Retraite vers la CNRA. Le montant payé au titre de ce transfert s'élève à MMAD 6,641.
- La revue des taux d'actualisation utilisés pour l'évaluation des engagements sociaux du Groupe OCP a généré une charge de MMAD 3,045 constatée dans les comptes de 2010.

Casablanca, le 15 juin 2011

Ernst & Young

Abdelmajid FAIZ

Deloitte Audit

Ahmed BENABDELKHALEK

III. L'ORGANISME CONSEIL

Identité

| | |
|---------------------------------------|--|
| Dénomination ou raison sociale | Attijari Finances Corp. |
| Représentants légaux | M. Majid BENMLIH |
| Fonction | Administrateur Directeur Général |
| Adresse | 163, Boulevard Hassan II -Casablanca |
| Numéro de téléphone | 05.22.47.64.35/36 |
| Numéro de fax | 05.22.47.64.32 |
| Adresse électronique | m.benmlih@attijari.ma |

Attestation

La présente note d'information a été préparée par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'elle contient.

Ces diligences ont notamment concerné l'analyse de l'environnement économique et financier de OCP SA à travers :

- les requêtes d'informations et d'éléments de compréhension auprès de OCP SA ;
- l'analyse des comptes sociaux et consolidés des exercices 2008, 2009 et 2010 ;
- l'analyse des rapports de gestion des exercices 2008, 2009 et 2010 ;
- la lecture des procès verbaux des organes d'administration et des assemblées d'actionnaires de OCP SA relatifs aux exercices 2008, 2009, 2010 et à l'exercice en cours jusqu'à la date de visa.

La préparation de cette note d'information a été effectuée conformément aux règles et usages internes en vigueur au sein d'Attijari Finances Corp.

M. Majid BENMLIH

Administrateur Directeur Général

IV. LE CONSEIL JURIDIQUE

Identité

| | |
|---------------------------------------|--|
| Dénomination ou raison sociale | Naciri & Associés - Gide Loyrette Nouel |
| Représentant légal | M. Hicham NACIRI |
| Fonction | Associé Gérant |
| Adresse | 63, boulevard Moulay Youssef – 20 000 Casablanca |
| Numéro de téléphone | 05.22.27.46.28 |
| Numéro de fax | 05.22.27.30.16 |
| Adresse électronique | naciri@gide.com |

Attestation

L'opération d'émission d'emprunt obligataire, objet de la présente note d'information, est conforme aux dispositions statutaires de l'OCP SA et à la législation marocaine en matière de droit des sociétés.

M. Hicham NACIRI

Avocat aux Barreaux de Casablanca et de Paris

V. LE RESPONSABLE DE LA COMMUNICATION FINANCIERE

Pour toute information et communication financière, prière de contacter la personne ci-après :

Identité

| | |
|-----------------------------|--|
| Responsable | Siham MRABET |
| Fonction | Responsable de la communication financière |
| Adresse | 2, Rue Al Abtal, Hay Erraha, Casablanca |
| Numéro de téléphone | 05.22.23.00.25 |
| Numéro de fax | 05.22.23.02.20 |
| Adresse électronique | mrabet@ocpgroup.ma |

PARTIE II. PRESENTATION DE L'OPERATION

I. CADRE DE L'OPERATION

Le Conseil d'Administration, réuni en date du 23 mai 2011, a approuvé le principe, pour OCP SA, de recourir à un emprunt obligataire d'un montant global maximum de 2 000 000 000 (deux milliards) de dirhams.

Le Conseil d'Administration a décidé de soumettre au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire, convoquée à l'effet de statuer sur ladite émission, une proposition visant à déléguer au Conseil d'Administration, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'émission d'obligations portant sur un montant maximum de 2 000 000 000 (deux milliards) de dirhams et en arrêter les modalités.

L'Assemblée Générale Ordinaire, tenue en date du 9 juin 2011, a autorisé le Conseil d'administration à procéder sur ses seules délibérations, en une ou plusieurs fois, à l'émission d'un emprunt obligataire avec ou sans appel public à l'épargne, plafonné à deux milliards (2 000 000 000) de dirhams, en application des dispositions des articles 292 à 315 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi n°20-05.

L'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Ordinaire est valable pour une durée de cinq ans à compter de la date de tenue de ladite Assemblée.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue en date du 9 juin 2011 a décidé la modification des articles 1, 20 et 22 des statuts de la Société, afin de les mettre en conformité avec les dispositions légales et réglementaires régissant les sociétés faisant appel public à l'épargne, étant précisé que ces modifications entreront en vigueur à compter de la date d'obtention du visa de la présente note d'information, par le CDVM, relative à l'opération d'émission obligataire autorisé par l'Assemblée Générale Ordinaire susvisée.

Dans le cadre de la délégation de pouvoir conféré par l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 juin 2011, le Conseil d'Administration, réuni en date du 06 septembre 2011, a décidé l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant nominal global de 2 000 000 000 MAD (deux milliards de dirhams), qui se décompose en :

- Une tranche A à taux fixe non cotée à la Bourse de Casablanca, d'un montant maximum de 2 000 000 000 dirhams et d'une valeur nominale de cent mille (100 000) dirhams par titre obligataire ;
- Une tranche B à taux fixe cotée à la Bourse de Casablanca, d'un montant maximum de 2 000 000 000 dirhams et d'une valeur nominale de cent mille (100 000) dirhams par titre obligataire.

Etant entendu que le montant cumulé des tranches A et B sera de 2 000 000 000 dirhams. Ledit Conseil d'Administration a également fixé les modalités et caractéristiques de l'emprunt obligataire susvisé, telles quelles sont décrites dans la présente note d'information.

II. OBJECTIFS DE L'OPERATION

La Société envisage de réaliser un programme d'investissement d'envergure de l'ordre de 97,7 milliards de dirhams à horizon 2020, constitué de plusieurs nouveaux projets qui s'inscrivent dans une démarche intégrée devant lui permettre de se développer et de conforter son positionnement dans le secteur du phosphate.

Pour accompagner ce programme, et compte tenu du besoin de financement nécessaire à son exécution, et en complément aux instruments de financement déjà mis en place ou en cours de mise en place, la Société, avec l'aide de son conseiller financier, propose de recourir à la levée des fonds sur le marché, notamment par une émission obligataire sur le marché marocain.

Les principaux intérêts pour la Société, à travers le recours à cette émission obligataire au niveau national, peuvent être résumés comme suit :

- Diversification des sources de financement de la Société ;

- Institution d'une cotation référence du risque OCP ;
- Réalisation d'une première campagne de communication institutionnelle financière ;
- Appréciation de l'intérêt des investisseurs pour la signature OCP.

III. STRUCTURE DE L'OFFRE

L'émission obligataire, objet de la présente note d'information, porte sur 20 000 obligations d'une valeur nominale de 100 000 dirhams, soit un montant global de 2 000 000 000 dh.

Le montant total adjugé sur les deux tranches ne devra en aucun cas dépasser 2 000 000 000 dh autorisé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 juin 2011.

IV. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX TITRES A EMETTRE

IV.1 CARACTERISTIQUES RELATIVES AUX TITRES DE LA TRANCHE A (OBLIGATIONS A TAUX FIXE NON COTEES A LA BOURSE DE CASABLANCA)

| | |
|---|---|
| Nature des titres | Obligations négociables non cotées, entièrement dématérialisées par inscription au Dépositaire Central (Maroclear) et inscrites en compte auprès des affiliés habilités. |
| Forme juridique | Obligations au porteur. |
| Plafond de la tranche | 2 000 000 000 de dirhams |
| Nombre maximum de titres à émettre | 20 000 titres |
| Valeur nominale unitaire | 100 000 dirhams |
| Maturité | 7 ans |
| Période de souscription | Du 22 au 26 septembre 2011 inclus |
| Date de jouissance | 04 octobre 2011 |
| Date d'échéance | 04 octobre 2018 |
| Méthode d'allocation | Méthode d'adjudication à la Hollandaise |
| Taux d'intérêt nominal | 4,46% Le taux d'intérêt nominal est déterminé en référence à un taux fixe indexé à la courbe secondaire des taux des BdT au 02 septembre 2011 ¹ sur une maturité de 7 ans ² , soit 3,96%, augmenté d'une prime de risque de 50 points de base. |
| Prime à l'émission | Entre 30 et 50 points de base (pbs). |
| Prix de souscription | Compris entre 100,00% et 101,19% inclus. Exprimé en pourcentage de la valeur nominale, avec deux décimales. Les bornes inférieures et supérieures de prix sont calculées sur la base du taux facial et de la fourchette des primes à l'émission citées plus haut. |
| Taux de rendement actuariel brut | Compris entre 4,26% et 4,46% inclus. Le taux de rendement actuariel est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Ce taux n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses |

¹ Source : Bank Al Maghreb

² Calculé par interpolation linéaire

| | |
|-----------------------------------|--|
| | <p>obligations jusqu'à leur remboursement final.</p> <p>Dans le cas de la présente opération et compte tenu de la méthode d'allocation retenue, à savoir « l'adjudication à la hollandaise », ce taux sera déterminé en fonction du prix d'achat proposé par chaque souscripteur.</p> |
| Intérêts | <p>Les intérêts seront post comptés et servis annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 04 octobre de chaque année. Leur paiement interviendra le jour même ou le premier jour ouvrable suivant le 04 octobre si celui-ci n'est pas un jour de bourse. Les intérêts des obligations cesseront de courir à dater du jour où le capital sera mis en remboursement par OCP SA.</p> <p>Aucun report des intérêts ne sera possible dans le cadre de cette opération.</p> |
| Remboursement du principal | <p>L'emprunt obligataire de OCP SA, fera l'objet d'un remboursement in fine du principal.</p> <p>En cas de fusion, scission ou apport partiel d'actif de OCP SA intervenant pendant la durée de l'emprunt et entraînant la transmission universelle du patrimoine au profit d'une entité juridique distincte, les droits et obligations au titre des obligations seront automatiquement transmis à l'entité juridique substituée dans les droits et les obligations OCP SA.</p> |
| Remboursement anticipé | <p>La Société s'interdit de procéder au remboursement anticipé des obligations objet de l'émission. Toutefois, la Société se réserve le droit de procéder à des rachats d'obligations sur le marché secondaire, dans le respect des dispositions légales et réglementaires, ces rachats étant sans conséquences pour un souscripteur qui désirerait garder ses titres jusqu'à l'échéance normale et sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal. Les obligations rachetées seront annulées.</p> |
| Clause d'assimilation | <p>Les obligations de la tranche A ne font l'objet d'aucune assimilation aux titres d'une émission antérieure.</p> <p>Dans le cas où la Société émettrait ultérieurement de nouvelles obligations jouissant à tous égards de droits identiques à ceux des obligations qui sont émises, elle pourra, sans requérir le consentement des porteurs des obligations anciennes, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives unifiant ainsi les opérations relatives à leur service financier et à leur négociation.</p> |
| Rang de l'emprunt | <p>Les obligations émises par la Société viennent au même rang entre elles et au même rang que toutes autres dettes de la Société, présentes ou futures, non assorties de sûretés et non privilégiées en vertu de la loi, à durée déterminée.</p> |
| Notation | <p>La présente émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.</p> |
| Garantie de l'émission | <p>La présente émission ne fait l'objet d'aucune garantie</p> |

| | |
|--|--|
| Représentation des Obligataires | Le Conseil d'Administration de OCP SA, réuni le 6 septembre 2011, a décidé de désigner Monsieur Mohamed Hdid, Expert Comptable, domicilié à Casablanca, 4 place Maréchal, en qualité de mandataire provisoire des détenteurs d'obligations de la tranche A et de la tranche B et ce, en attendant la tenue de l'assemblée générale ordinaire des obligataires devant désigner le ou les mandataires desdits obligataires, étant entendu que la date d'entrée en vigueur de cette décision de désignation sera la date d'ouverture de la souscription aux obligations de la tranche A et de la tranche B. |
| Négociabilité des titres | De gré à gré. Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions de l'émission à la libre négociabilité des obligations de la tranche A. |
| Droit applicable | Droit marocain |
| Juridiction compétente | Tribunal de Commerce de Casablanca |

IV.2 CARACTERISTIQUES RELATIVES AUX TITRES DE LA TRANCHE B (OBLIGATIONS A TAUX FIXE COTEES A LA BOURSE DE CASABLANCA)

Le montant alloué à la tranche B doit être supérieur ou égal à 20 000 000 MAD, afin que les obligations de la tranche B soient admises à la Bourse de Casablanca.

| | |
|---|--|
| Nature des titres | Obligations cotées à la Bourse de Casablanca, dématérialisées par inscription au Dépositaire Central (Maroclear) et inscrites en compte auprès des affiliés habilités. |
| Forme juridique | Obligations au porteur. |
| Plafond de la tranche | 2 000 000 000 de dirhams |
| Nombre maximum de titres à émettre | 20 000 titres |
| Valeur nominale unitaire | 100 000 dirhams |
| Maturité | 7 ans |
| Période de souscription | Du 22 au 26 septembre 2011 inclus |
| Date de jouissance | 04 octobre 2011 |
| Date d'échéance | 04 octobre 2018 |
| Méthode d'allocation | Méthode d'adjudication à la Hollandaise |
| Taux d'intérêt nominal | 4,46% Le taux d'intérêt nominal est déterminé en référence à un taux fixe indexé à la courbe secondaire des taux BdT au 02 septembre 2011 ³ sur une maturité de 7 ans ⁴ , soit 3,96%, augmenté d'une prime de risque de 50 points de base. |
| Prime à l'émission | Entre 30 et 50 points de base (pbs). |
| Prix de souscription | Compris entre 100,00% et 101,19% inclus. Exprimé en pourcentage de la valeur nominale, avec deux |

³ Source : Bank Al Maghreb

⁴ Calculé par interpolation linéaire

décimales. Les bornes inférieures et supérieures de prix sont calculées sur la base du taux facial et de la fourchette des primes à l'émission citées plus haut.

Taux de rendement actuariel brut

Compris entre 4,26% et 4,46% inclus.

Le taux de rendement actuariel est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Ce taux n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses obligations jusqu'à leur remboursement final.

Dans le cas de la présente opération et compte tenu de la méthode d'allocation retenue, à savoir « l'adjudication à la Hollandaise », ce taux sera déterminé en fonction du prix d'achat proposé par chaque souscripteur.

Intérêts

Les intérêts seront post comptés et servis annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 04 octobre de chaque année. Leur paiement interviendra le jour même ou le premier jour ouvrable suivant le 04 octobre si celui-ci n'est pas un jour de bourse. Les intérêts des obligations cesseront de courir à dater du jour où le capital sera mis en remboursement par OCP SA.

Aucun report des intérêts ne sera possible dans le cadre de cette opération.

Remboursement du principal

L'emprunt obligataire de OCP SA, fera l'objet d'un remboursement in fine du principal.

En cas de fusion, scission ou apport partiel d'actif de OCP SA intervenant pendant la durée de l'emprunt et entraînant la transmission universelle du patrimoine au profit d'une entité juridique distincte, les droits et obligations au titre des obligations seront automatiquement transmis à l'entité juridique substituée dans les droits et les obligations OCP SA.

Remboursement anticipé

La Société s'interdit de procéder au remboursement anticipé des obligations objet de l'émission. Toutefois, la Société se réserve le droit de procéder à des rachats d'obligations sur le marché secondaire, dans le respect des dispositions légales et réglementaires, ces rachats étant sans conséquences pour un souscripteur qui désirerait garder ses titres jusqu'à l'échéance normale et sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal. Les obligations rachetées seront annulées.

Clause d'assimilation

Les obligations de la tranche B ne font l'objet d'aucune assimilation aux titres d'une émission antérieure.

Dans le cas où la Société émettrait ultérieurement de nouvelles obligations jouissant à tous égards de droits identiques à ceux des obligations qui sont émises, elle pourra, sans requérir le consentement des porteurs des obligations anciennes, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives unifiant ainsi les opérations relatives à leur service financier et à leur négociation.

Procédure de première cotation

La cotation des obligations de la tranche B sera effectuée par une cotation directe conformément aux articles 1.2.6 et 1.2.22 du Règlement Général de la Bourse des Valeurs.

| | |
|--|--|
| Rang de l'emprunt | Les obligations émises par la Société viennent au même rang entre elles et au même rang que toutes autres dettes de la Société, présentes ou futures, non assorties de sûretés et non privilégiées en vertu de la loi, à durée déterminée. |
| Notation | La présente émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation. |
| Garantie de l'émission | La présente émission ne fait l'objet d'aucune garantie |
| Représentation des Obligataires | Le Conseil d'Administration de OCP SA, réuni le 6 septembre 2011, a décidé de désigner Monsieur Mohamed Hdid, Expert Comptable, domicilié à Casablanca, 4 place Maréchal, en qualité de mandataire provisoire des détenteurs d'obligations de la tranche A et de la tranche B et ce, en attendant la tenue de l'assemblée générale ordinaire des obligataires devant désigner le ou les mandataires desdits obligataires, étant entendu que la date d'entrée en vigueur de cette décision de désignation sera la date d'ouverture de la souscription aux obligations de la tranche A et de la tranche B. |
| Négociabilité des titres | Les obligations de la tranche B sont négociables sur le marché de la Bourse de Casablanca. Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions de l'émission à la libre négociabilité des obligations de la tranche B. |
| Cotation des titres | Les obligations, objet de la tranche B, seront cotées à la Bourse de Casablanca et feront ainsi l'objet d'une demande d'admission au compartiment obligataire de la Bourse de Casablanca. Leur date de cotation est prévue le 29 septembre sur le compartiment obligataire, sous le code 990150 et le ticker OB150. Pour être coté à la Bourse de Casablanca, le montant alloué à la tranche B doit être supérieur ou égal à 20 millions de dirhams. Si à la clôture de la période de souscription le montant alloué à la tranche B est inférieur à 20 millions de dirhams, les souscriptions relatives à cette tranche seront annulées. |
| Droit applicable | Droit marocain |
| Juridiction compétente | Tribunal de Commerce de Casablanca |

V. COTATION EN BOURSE DES OBLIGATIONS

Seules les obligations de la tranche B objet de la présente note d'information sont négociables sur le marché de la Bourse de Casablanca.

| | |
|--|---|
| Date de cotation prévue | 29 septembre 2011 |
| Code | Tranche B : 990150 |
| Ticker | Tranche B : OB150 |
| Procédure de première cotation | Cotation directe |
| Etablissement centralisateur des titres | Attijariwafa bank 2, boulevard Moulay Youssef - Casablanca |
| Etablissement chargé de l'enregistrement de l'opération à la Bourse de Casablanca | Attijari Intermédiation 163, avenue Hassan II - Casablanca |

VI. CALENDRIER DE L'OPERATION

| Ordre | Étapes | Au plus tard le |
|-------|--|-------------------|
| 1 | Réception du dossier complet par la Bourse de Casablanca | 08 septembre 2011 |
| 2 | Emission par la Bourse de Casablanca de l'avis d'approbation | 09 septembre 2011 |
| 3 | Réception par la Bourse de Casablanca de la note d'information visée par le CDVM | 09 septembre 2011 |
| 4 | Publication de l'avis de l'introduction des obligations émises dans le cadre de la tranche B au bulletin de la cote de la Bourse de Casablanca | 12 septembre 2011 |
| 5 | Publication de l'extrait de la note d'information dans un journal d'annonces légales | 13 septembre 2011 |
| 6 | Ouverture de la période de souscription | 22 septembre 2011 |
| 7 | Clôture de la période de souscription | 26 septembre 2011 |
| 8 | Réception par la Bourse de Casablanca des résultats de l'opération | 27 septembre 2011 |
| 9 | Admission des obligations Annonces des résultats de l'opération au bulletin de la cote Enregistrement de la transaction en bourse | 29 septembre 2011 |
| 10 | Règlement-Livraison Publication des résultats de l'opération par OCP SA dans un journal d'annonces légales | 04 octobre 2011 |

VII. SYNDICAT DE PLACEMENT ET INTERMEDIAIRES FINANCIERS

| Type d'intermédiaires financiers | Nom | Adresse |
|---|-------------------------|--|
| Conseiller et coordinateur global de l'opération | Attijari Finances Corp. | 163, Avenue Hassan II, Casablanca |
| Organisme centralisateur et Chef de File du syndicat de placement | Attijariwafa bank | 2, Boulevard Moulay Youssef Casablanca |
| Membre du syndicat de placement | CDG Capital | Tour Mamounia, Place My El Hassan, Rabat |
| Membre du syndicat de placement | BCP | 101, Bd Zerktouni – Casablanca |
| Etablissement assurant le service financier de l'émetteur | Attijariwafa bank | 2, Boulevard Moulay Youssef, Casablanca |
| Etablissement chargé de l'enregistrement à la Bourse de Casablanca | Attijari Intermédiation | 163, Avenue Hassan II, Casablanca |

VIII. MODALITES DE SOUSCRIPTION

VIII.1 PERIODE DE SOUSCRIPTION

La période de souscription à la présente émission débutera le 22 septembre et sera clôturée le 26 septembre 2011 inclus.

VIII.2 SOUSCRIPTEURS

La souscription primaire des obligations, objet de la présente note d'information, est réservée aux investisseurs de droit marocain, tels que définis ci-après :

- Les compagnies financières visées à l'article 14 du Dahir n°1-05-178 du 14 février 2006 portant promulgation de la loi n°34-03 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent ;
- Les établissements de crédit visés à l'article premier du Dahir n°1-05-178 précité sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent ;
- Les Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) régis par le Dahir portant loi n°1-93-213 du rabii II 1414 (21 septembre 1993) relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent ;
- Les entreprises d'assurance et de réassurance agréées et telles que régies par la loi n°17-99 portant Code des Assurances sous réserve du respect des dispositions statutaires et des règles prudentielles qui les régissent ;
- La Caisse de Dépôt et de Gestion sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui la régissent ;
- Les organismes de retraite et de pension sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent.

Les souscriptions sont toutes en numéraire, quelle que soit la catégorie de souscripteurs.

VIII.3 IDENTIFICATION DES SOUSCRIPTEURS

Chaque membre du syndicat de placement devra s'assurer de l'appartenance du souscripteur à l'une des catégories prédéfinies. A ce titre, il devra obtenir une copie du document qui atteste de l'appartenance du souscripteur à la catégorie, et la joindre au bulletin de souscription.

Pour chaque catégorie de souscripteurs, les documents d'identification à produire, se présentent comme suit :

| Catégorie de souscripteur | Document à joindre |
|----------------------------|--|
| OPCVM de droit marocain | Photocopie de la décision d'agrément : <ul style="list-style-type: none">▪ Pour les fonds communs de placement (FCP) : le certificat de dépôt au greffe du tribunal ;▪ Pour les SICAV : le modèle des inscriptions au registre de commerce. |
| Investisseurs (hors OPCVM) | Modèle de l'inscription au registre de commerce comprenant l'objet social faisant ressortir l'appartenance du souscripteur à cette catégorie |

VIII.4 MODALITES DE SOUSCRIPTION

Les souscripteurs peuvent formuler une ou plusieurs demandes de souscription en spécifiant le montant, la tranche et le prix souhaités. Celles-ci sont cumulatives quotidiennement et les souscripteurs pourront être servis à hauteur de leur demande et dans la limite des titres disponibles.

Aucun plancher ou plafond de souscription n'est prévu au titre de l'émission d'obligations, objet de la présente note d'information, dans la limite du montant global de l'opération (2 000 000 000 dhs).

Chaque souscripteur a la possibilité de soumissionner pour l'emprunt coté et/ou non coté, à taux fixe.

Les ordres de souscription sont irrévocables au terme de la clôture de la période de souscription. Tout bulletin de souscription doit être signé par le souscripteur ou son mandataire et transmis au membre du syndicat de placement.

Les membres du syndicat de placement seront tenus de recueillir les ordres de souscription auprès des investisseurs à l'aide de bulletins de souscription, fermes et irrévocables, dûment remplis et signés par les souscripteurs, selon le modèle joint en annexe.

Par ailleurs, les membres du syndicat de placement s'engagent à ne pas accepter de souscriptions collectées par une entité ne faisant pas partie du syndicat de placement.

Chaque souscripteur devra :

- remettre, préalablement à la clôture de la période de souscription, un bulletin de souscription dûment signé, ferme et irrévocable, sous pli fermé auprès des membres du syndicat de placement ;
- formuler son (ses) ordre(s) de souscription en spécifiant le nombre de titres demandé, le montant de sa souscription, la tranche et le prix souhaitée.

IX. MODALITES DE TRAITEMENT DES ORDRES ET D'ALLOCATION

IX.1 MODALITES DE CENTRALISATION DES ORDRES

Au cours de la période de souscription, chaque membre du syndicat de placement devra transmettre quotidiennement au plus tard à 17h00, un état récapitulatif et consolidé des souscriptions qu'il aura reçues pendant la journée, à Attijariwafa bank.

L'état quotidien de souscription doit parvenir par fax au n° 05.22.29.76.56 et au plus tard à 17h00 au centralisateur de l'émission objet de la présente note d'information.

En cas de non-souscription pendant la journée, l'état des souscriptions devra être transmis avec la mention « Néant ».

A la clôture de la période de souscription, soit le 26 septembre 2011 à 16h00, chacun des Membres du Syndicat de placement devra remettre au centralisateur, un état récapitulatif définitif, détaillé et consolidé des souscriptions qu'il aura reçues.

IX.2 MODALITES D'ALLOCATION

A la clôture de la période de souscription, les ordres de souscription seront consolidés et l'établissement centralisateur adressera aux membres du syndicat de placement un état récapitulatif des souscriptions.

Les demandes exprimées pour les deux tranches seront servies jusqu'à ce que le montant maximum de l'émission soit atteint. Même si le plafond autorisé pour chaque tranche est de deux milliards de dirhams, le montant adjugé pour les deux tranches confondues ne pourra, en aucun cas, dépasser deux milliards de dirhams pour l'ensemble de l'émission.

Dans la limite du montant de l'émission obligatoire, l'allocation des obligations de OCP SA se fera selon la méthode d'adjudication dite à la Hollandaise.

La méthode d'allocation relative à l'adjudication à la Hollandaise se déclare comme suit : le chef de file du syndicat de placement retient les soumissions aux prix les plus élevés, correspondant aux taux actuariels les moins élevés, jusqu'à ce que le montant de l'émission soit atteint. Chaque investisseur retenu sera servi au prix avec lequel il a soumissionné et à la prime à l'émission demandée.

Dans le cas d'une sursouscription des titres offerts, les demandes exprimées aux prix les plus élevés seront servies en priorité et intégralement. Celles retenues au prix le moins élevé, correspondant au prix limite retenu, feront l'objet d'une allocation au prorata sur la base d'un taux d'allocation déterminé comme suit :

$$\text{(Quantité offerte au prix limite) / (Quantité demandée au prix limite).}$$

Si le nombre d'obligations calculé selon cette méthode n'est pas un nombre entier, l'allocation des obligations restantes sera effectuée par tirage au sort.

A l'issue de l'allocation, si le montant alloué à la tranche B est inférieur à 20 000 000 MAD, l'allocation relative à cette tranche sera annulée.

Si le montant des souscriptions reçues, déduction faite des souscriptions annulées des tranches B devient inférieur au montant de l'opération soit 2 000 000 000 MAD, les souscriptions seront réputées non avenues, et ce, conformément aux dispositions de l'article 298 de la loi sur les SA, telle que modifiée et complétée par la loi n° 20-05.

A l'issue de la séance d'allocation à laquelle assisteront les représentants dûment désignés par chacun des Membres du Syndicat de Placement, l'Emetteur, le Chef de file, un procès verbal d'allocation (détaillé par catégorie de souscription, par tranche, et par Membre du Syndicat de Placement) sera établi par le Chef de file.

L'allocation sera déclarée et reconnue « définitive et irrévocable » par le Chef de file et les Membres du Syndicat de Placement et l'Emetteur dès la signature par les parties dudit procès verbal.

IX.3 MODALITES D'ANNULATION DES SOUSCRIPTIONS

Toute souscription qui ne respecte pas les conditions contenues dans la présente note d'information est susceptible d'annulation par le chef de file.

X. MODALITES D'ENREGISTREMENT

A l'issue de l'allocation, les titres attribués à chaque souscripteur sont enregistrés dans son compte titres le jour du Règlement / Livraison, soit le 04 octobre 2011.

L'organisme chargé de l'enregistrement de l'opération, objet de la présente émission, auprès de la Bourse de Casablanca est Attijari intermédiation.

XI. MODALITES DE REGLEMENT LIVRAISON DES TITRES

XI.1 MODALITES DE VERSEMENT DES SOUSCRIPTIONS

Le règlement / livraison entre l'émetteur (OCP SA) et les souscripteurs interviendra selon la procédure en vigueur et se fera à la date de jouissance prévue le 04 octobre 2011. Les titres sont payables au comptant, en un seul versement et inscrits au nom des souscripteurs le 04 octobre 2011.

XI.2 DOMICILIATAIRE DE L'EMISSION

Attijariwafa bank est désignée en tant que banque domiciliataire des obligations émises dans le cadre de cette opération.

A ce titre, elle représentera la Société auprès du dépositaire central Maroclear et de la Bourse de Casablanca et exécutera pour son compte toutes opérations inhérentes aux titres émis dans le cadre de l'émission de cet emprunt obligataire.

XII. COMMISSIONS FACTUREES AUX SOUSCRIPTEURS

Dans le cadre de la présente opération de placement, chaque membre du syndicat de placement s'engage explicitement et irrévocablement, à l'égard du chef de file, du coordinateur global et des autres membres du syndicat de placement, à facturer aux souscripteurs pour tous les ordres enregistrés à la Bourse de Casablanca la commission suivante :

- 0,05‰ (hors taxes) du montant de la transaction, plafonné à 10 000 dhs (hors taxes) pour la Bourse de Casablanca au titre de la commission d'admission lui revenant lors de l'enregistrement en Bourse.

La TVA au taux de 10% sera appliquée en sus.

Afin d'assurer une égalité de traitement des souscripteurs quel que soit le lieu de souscription, chaque membre du syndicat de placement s'engage formellement et expressément, à ne pratiquer aucune ristourne aux souscripteurs, ni reversement de quelque sorte que ce soit, simultanément ou postérieurement à la souscription, et ce, pour quelque motif que ce soit, entre membres du syndicat de placement ou avec des tiers.

XIII. MODALITES DE PUBLICATION DES RESULTATS DE L'OPERATION

Les résultats de l'opération seront publiés par la Bourse de Casablanca au Bulletin de la Cote le 29 septembre 2011 pour la tranche B et par l'émetteur dans un journal d'annonces légales en date du 04 octobre 2011, pour les deux tranches.

XIV. FISCALITE

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le régime fiscal marocain est présenté ci-dessous à titre indicatif et ne constitue pas l'exhaustivité des situations fiscales applicables à chaque investisseur.

Ainsi, les personnes physiques ou morales désireuses de participer à la présente opération sont invitées à s'assurer auprès de leur conseiller fiscal de la fiscalité qui s'applique à leur cas particulier. Sous réserve de modifications légales ou réglementaires, le régime actuellement en vigueur est le suivant :

XIV.1 FISCALITE DES REVENUS

Les revenus de placement à revenu fixe sont soumis, selon le cas, à l'Impôt sur les Sociétés (IS) ou à l'Impôt sur le Revenu (IR).

XIV.1.1 Personnes résidentes

Personnes soumises à l'Impôt sur le Revenu

Les revenus de placement à revenu fixe sont soumis à l'IR au taux de :

- 30% pour les bénéficiaires qui ne sont pas soumises à l'IR selon le régime du Bénéfice Net Réel (BNR) ou du Bénéfice Net Simplifié (BNS) ;
- 20% imputable sur la cotisation de l'IR avec droit à restitution pour les bénéficiaires personnes morales soumises à l'IR selon le régime du BNR ou du BNS. Lesdits bénéficiaires doivent décliner lors de l'encaissement desdits revenus :
 - ✓ le numéro d'article d'imposition à l'IR.

Personnes soumises à l'Impôt sur les Sociétés

Les produits de placement à revenu fixe sont soumis à une retenue à la source de 20%, imputable sur le montant des acomptes prévisionnels et éventuellement sur le reliquat de l'IS. Dans ce cas, les bénéficiaires doivent décliner, lors de l'encaissement desdits produits :

- la raison sociale et l'adresse du siège social ou du principal établissement ;
- le numéro du Registre du Commerce et celui de l'article d'imposition à l'Impôt sur les Sociétés.

XIV.2 FISCALITES DES PLUS VALUES

XIV.2.1 Personnes résidentes

Personnes morales

Conformément aux dispositions du Code Général des Impôts, les profits de cession d'obligations sont soumis, selon le cas, soit à l'IR soit à l'IS.

Le profit net de cession est constitué par la différence entre :

- d'une part, le prix de cession diminué, le cas échéant des frais supportés à l'occasion de cette cession, notamment les frais de courtage et de commission ;
- et d'autre part, le prix d'acquisition majoré, le cas échéant, des frais supportés à l'occasion de la dite acquisition, tels que les frais de courtage et de commission.

Le prix de cession et d'acquisition s'entendent du capital du titre, exclusion faite des intérêts courus et non encore échus aux dates desdites cessions et ou acquisition.

XV. CHARGES RELATIVES A L'OPERATION

OCP SA supportera l'intégralité des frais relatifs à l'opération et pour un montant de l'ordre de **0,2% HT** du montant de l'opération. Ces frais se détaillent de la manière suivante :

- les frais légaux ;
- le conseil juridique ;
- les conseils financiers ;
- les frais de placement et de courtage ;
- la communication ;

- la commission relative au visa du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières ;
- la commission relative à la cotation à la Bourse de Casablanca ;
- la commission relative à Maroclear.

PARTIE III. PRESENTATION GENERALE DE OCP SA

I. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL

| | |
|--|---|
| Dénomination sociale | OCP SA |
| Siège social | 2, Rue Al Abtal, Hay Erraha, Casablanca |
| Téléphone | 05.22.23.00.25 |
| Fax | 05.22.22.17.53 |
| Site Internet | www.ocpgroup.ma |
| Forme juridique | Société anonyme régie par les lois et règlements en vigueur, notamment par le dahir n°1-96-124 du 14 rabii II 1417 portant promulgation de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi 20-05 |
| Date de constitution | Office Chérifien des Phosphates : 7 août 1920 OCP SA : La loi n° 46-07 promulguée le 26 février 2008 porte transformation de l'Office Chérifien des Phosphates en société anonyme |
| Durée de vie | La durée de la société est fixée à 99 ans à compter du 1 ^{er} avril 2008, sauf cas de dissolution anticipée ou prorogation prévue par les statuts ou par la loi |
| Registre de commerce | Casablanca, 40 327 |
| Exercice social | Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre |
| Capital social | 8 287 500 000 Dh divisé en 82 875 000 actions de 100 Dh chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées |
| Consultation des documents juridiques | Les statuts, les procès-verbaux des Assemblées Générales, les rapports des commissaires aux comptes peuvent être consultés au siège de l'OCP SA : 2, Rue Al Abtal, Hay Erraha, Casablanca |
| Objet social | <p>Selon l'article 2 des statuts, la Société a pour objet :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ l'exercice du monopole pour la recherche et l'exploitation des phosphates accordés à l'Etat en application de l'article 6 du dahir du 9 rejeb 1370 (16 avril 1951) portant règlement minier et plus généralement conformément aux dispositions de la loi 46-07 ;▪ toutes activités, opérations et prestations, de quelque nature qu'elles soient, liées directement ou indirectement à l'exploitation, à la valorisation et/ou à la commercialisation ainsi qu'à la promotion et au développement, tant au Maroc qu'à l'étranger, des phosphates et de leurs dérivés ;▪ plus généralement, toutes opérations ou structurations d'opérations financières, commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à l'objet social décrit ci-dessus et à tout objet similaire ou connexe susceptible de faciliter ou de favoriser le développement de la Société et de son activité ;▪ le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles de toute forme, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou de prise ou de dation en location ou en gérance de tous biens ou droits, ou autrement, sous réserves des limitations imposées par la loi, et ce tant au Maroc qu'à l'étranger. |

Textes législatifs et réglementaires applicables à l'émetteur

De part sa forme juridique et son appartenance à l'Etat marocain, OCP SA est régie par le droit marocain et en particulier par :

- la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes promulguée par le dahir n° 1-96-124 du 30 Août 1996 telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi 20-05 promulguée par le dahir n° 1-08-18 du 23 mai 2008 ;
- la loi n° 69-00 relative au contrôle financier de l'Etat sur les entreprises publiques et autres organismes.

De part son activité, OCP SA est régie par la loi n° 46-07 portant transformation de l'Office Chérifien des Phosphates en société anonyme promulguée par le dahir n° 1-08-15 du 26 février 2008. L'article 2 de cette loi dispose que l'OCP SA a pour objet, à titre principal, l'exercice du monopole que la loi accorde à l'Etat pour la recherche et l'exploitation des phosphates, notamment, en application de l'article 6 du Dahir du 9 Rejeb 1370 (16 avril 1951) portant règlement minier.

De part son appel public à l'épargne, OCP SA émettra des titres obligataires objets de la présente note d'information et sera soumise à toutes les dispositions légales et réglementaires relatives à l'appel public à l'épargne, notamment :

- Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété par la loi 23-01, la loi 36-05 et la loi 44-06 ;
- Dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993 relatif à la Bourse de Casablanca tel que modifié et complété par les lois n°34-96, 29-00 et 52-01 et 45-06 ;
- Règlement Général de la Bourse de Casablanca approuvé par l'arrêté du Ministre de l'économie, des finances, de la privatisation et du tourisme n°499-98 du 27 juillet 1998 amendé par l'arrêté n°1960-01 du 30 octobre 2001, par l'amendement de juin 2004 entré en vigueur en novembre 2004 et par l'arrêté n°1268-08 du 7 juillet 2008.
- Dahir portant loi n°1-96-246 du 9 janvier 1997 portant promulgation de loi n°35-96 relative à la création d'un dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs tel que modifié par la loi n°43-02 ;
- Règlement Général du Dépositaire Central approuvé par l'Arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 932-98 du 16 avril 1998 et amendé par l'Arrêté du Ministre de l'Economie, des finances, de la privatisation et du tourisme n°1961-01 du 30 octobre 2001 ;
- Règlement général du CDVM tel que approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°822/08 du 14 avril 2008.

Tribunal compétent en cas de litiges

Tribunal de commerce de Casablanca

Régime fiscal applicable

OCP SA est soumise à l'impôt sur les sociétés de 30% et à une TVA au taux de 20%.

Compte tenu de l'activité de la Société (société minière exportatrice), OCP SA bénéficie d'une imposition à l'IS avec un taux réduit de 17,5% sur la partie de l'activité exportée.

II. RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL DE OCP SA

II.1 RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL

A la veille de la présente opération, le capital social de la société OCP SA s'établit à 8 287 500 000 Dhs, intégralement libéré. Il se compose de 82 875 000 actions d'une valeur nominale de 100 Dhs chacune.

II.2 HISTORIQUE DU CAPITAL ET DE L'ACTIONNARIAT

II.2.1 Historique du capital social

Au 30 juin 2011, le capital social de OCP SA s'établit à 8 287 500 000 dirhams réparti en 82 875 000 actions d'une valeur nominale de 100 dirhams chacune.

| Date | Nature de l'opération | Nombre d'actions créées | Prix de l'action (Dh) | Nominal | Montant de l'opération | Nombre total d'actions | Capital social (post opérations) |
|------------|---|-------------------------|-----------------------|---------|------------------------|------------------------|----------------------------------|
| | | | | (Dh) | (Kdh) | | (Kdh) |
| 26/02/2008 | Transformation de l'Office Chérifien des Phosphates en OCP SA | 78 000 000 | 100 | 100 | 7 800 000 | 78 000 000 | 7 800 000 |
| 13/01/2009 | Augmentation de capital réservée à la BCP | 4 875 000 | 1 025,64 | 100 | 5 000 000 ⁵ | 82 875 000 | 8 287 500 |

Source : OCP SA

Suite à sa transformation en société anonyme, OCP SA a procédé à une augmentation de capital en 2009.

Le 13 janvier 2009, OCP SA a procédé à l'augmentation de ses fonds propres d'un montant de 5 milliards de dirhams entièrement réservée à la Banque Centrale Populaire (BCP). Cette opération a consisté en l'émission de 4 875 000 actions nouvelles représentant 5,88% du capital de OCP SA post augmentation de capital. Lesdites actions ont été émises au prix unitaire de 1 025,64 DH dont 100 DH de nominal et 925,64 DH de prime d'émission.

Le partenariat entre la BCP et OCP SA a pris la forme d'une prise de participation croisée via une augmentation de capital en numéraire. Ainsi, la BCP détient 5,88% de capital social et des droits de vote de OCP SA qui détient 6,59% de la BCP.

⁵ Le montant de l'augmentation de capital est assorti d'une prime d'émission de 4 512 500 000 dirhams

II.2.2 Historique de l'actionnariat sur les trois derniers exercices

L'actionnariat de OCP SA sur les trois derniers exercices se présente comme suit :

| Actionnaires | 31/12/2008 | | 31/12/2009 | | 31/12/2010 | | 30/06/2011 | |
|---|-------------------|----------------|-------------------|----------------|-------------------|----------------|-------------------|----------------|
| | Nombre de titres | % du capital | Nombre de titres | % du capital | Nombre de titres | % du capital | Nombre de titres | % du capital |
| Etat Marocain | 77 999 991 | 100,00% | 77 999 991 | 94,12% | 77 999 991 | 94,12% | 77 999 991 | 94,12% |
| Banque Centrale Populaire | - | - | 4 874 999 | 5,88% | 4 874 999 | 5,88% | 4 874 999 | 5,88% |
| Le Président Directeur Général d'OCP SA | 1 | - | 1 | - | 1 | - | 1 | - |
| Le représentant du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération | 1 | - | 1 | - | 1 | - | 1 | - |
| Le représentant du Ministère de l'Intérieur | 1 | - | 1 | - | 1 | - | 1 | - |
| Le représentant du Ministère de l'Economie et des Finances | 1 | - | 1 | - | 1 | - | 1 | - |
| Le représentant du Ministère de l'Energie, des Mines, de l'eau et de l'Environnement | 1 | - | 1 | - | 1 | - | 1 | - |
| Le représentant du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime | 1 | - | 1 | - | 1 | - | 1 | - |
| Le représentant du Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies | 1 | - | 1 | - | 1 | - | 1 | - |
| Le représentant du Ministère de Commerce Extérieur | 1 | - | 1 | - | 1 | - | 1 | - |
| Le représentant du Ministère délégué auprès du Premier Ministre, chargé des affaires Economiques et Générales | 1 | - | 1 | - | 1 | - | 1 | - |
| Le représentant de la Direction du Trésor et des Finances Externes | - | - | 1 | - | 1 | - | 1 | - |
| Total | 78 000 000 | 100,00% | 82 875 000 | 100,00% | 82 875 000 | 100,00% | 82 875 000 | 100,00% |

Source : OCP SA

II.3 STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

II.3.1 Répartition du capital au 30 juin 2011

| Actionnaires | Nombre de titres | % du capital et des droits de vote |
|---------------------------|-------------------|------------------------------------|
| Etat Marocain | 87 000 000 | 94,12% |
| Banque Centrale Populaire | 4 875 000 | 5,88% |
| Total | 82 875 000 | 100,0% |

Source : OCP SA

Le schéma suivant présente les principaux actionnaires de OCP SA :

Actionnariat de l'OCP SA au 30 juin 2011 (% de détention)



Source : OCP SA

II.3.2 Renseignements relatifs aux actionnaires

Banque Centrale Populaire

| Activité | Banque |
|--|---|
| Produit net bancaire consolidé en 2010 | 10,0 Mrd dhs |
| Résultat net part du Groupe (RNPG) en 2010 | 1,8 Mrd dhs |
| Fonds propres consolidés en 2010 | 27,1 Mrd dhs |
| Capital social en 2010 | 664,1 M dhs |
| Actionnariat au 30 juin 2011 | Trésor : 20,23% BPR : 39,13% RCAR : 8,35 % OCP : 6,59% RMA Wataniya : 5,03% Personnel : 2,86% Flottant : 17,81% |

Source : Banque Centrale Populaire

II.4 PACTE D'ACTIONNAIRES

Il n'existe aucun pacte d'actionnaires signé à ce jour.

II.5 MARCHE DES TITRES

A la veille de la présente opération, la Société n'a émis par voie d'appel public à l'épargne aucun titre de capital ou de créance négociable.

II.6 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

II.6.1 Dispositions statutaires

« L'article 33 des statuts de OCP SA prévoit que :

Le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5% au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une raison quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes à porter en réserve en application de la loi et des statuts et augmenté du report bénéficiaire.

En outre, l'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution ou l'affectation de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Ces fonds de réserve extraordinaires peuvent être affectés notamment, suivant ce qui est décidé par l'Assemblée Générale Ordinaire, soit au rachat et à l'annulation d'actions de la Société, soit à l'amortissement total de ces actions ou à leur amortissement partiel par voie de tirage au sort ou autrement.

Les actions intégralement amorties sont remplacées par des actions de jouissance ayant les mêmes droits que les autres actions, sauf en cas de liquidation où leurs droits se limitent au remboursement de leur capital.

Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont, ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

La perte, s'il en existe, est, après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, inscrite à un compte spécial, pour être imputée sur les bénéfices des exercices ultérieurs, jusqu'à extinction. »

II.6.2 Dividendes payés au cours des trois derniers exercices

Le tableau ci-dessous indique le montant des dividendes distribués par la Société sur la base du résultat net enregistré au cours des trois derniers exercices :

| | 2008 | 2009 | 2010 |
|--|------------------|--------------|--------------|
| | n | n | n |
| Résultat net – Mdhs | 24 896 | 3 746 | 8 302 |
| Dividendes distribués en n+1 – Mdhs | 2 900 | 1 181 | 3 542 |
| <i>Etat</i> | 2 730 | 1 112 | 3 333 |
| <i>BCP</i> | 171 ⁶ | 69 | 208 |
| Taux de distribution (%)* | 11,6% | 31,5% | 42,7% |
| Résultat net par action (Dh) | 300,4 | 45,2 | 100,2 |
| Dividendes par action (Dh) | 35,0 | 14,3 | 42,7 |

Source : OCP SA * Taux de distribution (pay out) : dividendes distribués en n+1 (au titre de l'année n)/ résultat net social au titre des 12 mois (n)

⁶ L'Assemblée Générale du 13 Janvier 2009 constatant l'augmentation de capital, réservée à la BCP, a précisé que les actions nouvelles seraient créées coupon 2008 attaché qu'elle que soit la date de réalisation de l'augmentation de capital et elles seront dès leur création entièrement assimilées aux actions anciennes et soumises à toutes les dispositions des statuts et aux décisions des assemblées générales.

III. NANTISSEMENT D'ACTIFS

Le seul nantissement à ce jour de OCP SA concerne le solde d'un compte bancaire de réserve conformément au contrat de financement signé avec une banque de développement. OCP affecte en nantissement, au profit de cette banque, le solde créditeur du Compte Bancaire constitué comme suit : Le compte bancaire est le Compte de Réserve au crédit duquel figure à tout moment, une somme égale au minimum à :

- L'équivalent d'une demie échéance en capital et intérêts dès lors que le montant cumulé des avances versées est inférieur à 50% du montant du Crédit ;
- Et l'équivalent d'une échéance en capital et intérêts dès lors que le montant cumulé des avances versées est égal ou supérieur à 50% du montant du crédit.

IV. NANTISSEMENT D' ACTIONS

Néant

V. NOTATION

OCP SA n'a pas fait l'objet d'une notation.

VI. ASSEMBLEE D' ACTIONNAIRES

Les modes de convocation, les conditions d'admissions, les quorums et les conditions d'exercice des droits de vote des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de la société OCP SA sont conformes à la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes.

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en Assemblées Générales, lesquelles sont qualifiées d'ordinaires ou d'extraordinaires, selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires.

Les assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur toute modification des droits des actions de cette catégorie.

Par ailleurs, conformément à l'article 3 de la loi 46-07, la société « OCP SA.. » peut ouvrir son capital conformément à la législation en vigueur applicable en la matière. L'Etat conserve directement un droit de vote majoritaire au sein des organes délibérants de la Société.

Les délibérations des Assemblées Générales obligent tous les actionnaires, mêmes absents, dissidents ou incapables.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 9 juin 2011 a décidé la modification des articles 1, 20 et 22 des statuts de la Société et ce, comme suit :

- La modification de l'article 1er des statuts pour soumettre la Société aux dispositions légales et réglementaires régissant les sociétés faisant appel public à l'épargne ;
- La modification de l'article 20 des statuts pour prévoir que le contrôle est exercé par deux commissaires aux comptes au moins ;
- La modification de l'article 22 des statuts pour insérer les règles de convocation des assemblées générales d'actionnaires applicables aux sociétés faisant appel public à l'épargne.

VI.1 CONVOCATION ET LIEU DE REUNION DES ASSEMBLEES GENERALES

L'article 22 des statuts stipule que les Assemblées Générales sont convoquées par le conseil d'administration, ou, à défaut, par le ou les commissaires aux comptes, ou par un mandataire désigné par le Président du Tribunal de Commerce, statuant en référé à la demande d'un ou plusieurs

actionnaires réunissant le dixième au moins du capital social ou par le ou les liquidateurs pendant le période de liquidation.

Les Assemblées Générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

La Société doit publier, trente (30) jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale des actionnaires, dans un journal figurant dans la liste fixée par application de l'article 39 du dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au conseil déontologique des valeurs mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne, un avis de réunion contenant les indications prévues à l'article 124 de la loi n° 17-95 ainsi que le texte des projets de résolutions qui seront présentés à l'assemblée par le conseil d'administration.

Les convocations aux assemblées sont faites par un avis inséré dans un journal d'annonces légales.

Si toutes les actions de la société sont nominatives, l'avis prévu au précédent alinéa peut être remplacé par une convocation faite à chaque actionnaire dans les formes et conditions prescrites par les statuts.

Le délai de convocation est au mois de quinze (15) jours francs sur première convocation et de huit (8) jours francs sur convocation suivante. La convocation à une assemblée réunie sur deuxième convocation doit rappeler la date de l'assemblée qui n'a pu valablement délibérer.

VI.2 FEUILLE DE PRESENCE ET PROCES VERBAUX

L'article 25 alinéa 2 des statuts de la Société stipule que l'Assemblée est présidée par le Président du conseil d'administration ou, en son absence, par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le conseil ou par l'administrateur le plus ancien présent à l'Assemblée.

Si l'Assemblée est convoquée par le ou les commissaires aux comptes, par un mandataire de justice ou par le ou les liquidateurs, elle est présidée par celui ou l'un de ceux qui l'ont convoquée.

Dans tous les cas, à défaut de la personne habilitée ou désignée pour présider l'Assemblée, celle-ci élit son Président.

VI.3 QUORUM, VOTE ET NOMBRE DE VOIX

L'article 26 alinéa 1 des statuts de la Société stipule que dans les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social et, dans les Assemblées spéciales, sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée. Dans tous les cas, il est fait déduction des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi.

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action donne droit à une voix. Toutefois en application de l'article 3 de la Loi 46-07, les actions détenues par l'Etat, et ce quel qu'en soit le nombre, sont toujours assorties au minimum de la majorité des droits de vote aux Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires.

Les actionnaires peuvent aussi voter par correspondance.

VI.4 ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'article 27 alinéa 1 et 2 des statuts stipule que l'Assemblée Générale ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts et qui excèdent les pouvoirs du conseil d'administration.

Elle est réunie au moins une fois l'an, dans les six mois de la clôture de l'exercice social, pour statuer sur les comptes de cet exercice, sous réserve de prolongation de ce délai par décision de justice.

L'Assemblée Générale Ordinaire ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance dans le délai prescrit possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote.

Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, y compris celles des actionnaires ayant voté par correspondance dans le délai prescrit.

VI.5 ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'article 28 des statuts stipule que l'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions et à décider notamment la transformation de la Société en société d'une autre forme, civile ou commerciale. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un échange ou d'un regroupement d'actions régulièrement décidé et effectué.

L'Assemblée Générale Extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins, sur première convocation la moitié et, sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, y compris celles des actionnaires ayant voté par correspondance dans le délai prescrit.

En outre, dans les Assemblées Générales Extraordinaires à forme constitutive, appelées à délibérer sur l'approbation d'un apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier, l'apporteur ou le bénéficiaire, dont les actions sont privées du droit de vote n'a voix délibérative ni pour lui-même, ni comme mandataire.

VII. ORGANES D'ADMINISTRATION

Les articles 12 à 19 des statuts de OCP SA contenant les règles relatives à la composition, aux modes de convocations, aux attributions, au fonctionnement et au quorum du conseil d'administration de OCP SA sont conformes à la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes et à l'article 3 de la loi 46-07 portant transformation de l'Office Chérifien des Phosphates en société anonyme.

VII.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les articles 12 et 14 des statuts de OCP SA prévoient que :

- La Société est administrée par un conseil d'administration, composé de trois membres au moins et de douze membres au plus pris parmi les actionnaires et nommés conformément à la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes ;
- La durée des fonctions des premiers administrateurs nommés par les statuts est de trois années. La durée des fonctions des administrateurs nommés par les assemblées générales est de six années. Elle expire à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat ;
- Le conseil d'administration élit, parmi ses membres personnes physiques, un Président dont il fixe la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat d'administrateur ;
- Le conseil désigne également un secrétaire même en dehors de ses membres ;
- La Présidence du conseil d'administration de OCP SA est assurée par M. Mostafa TERRAB dont le mandat a été renouvelé le 30 juin 2011.

La composition du conseil d'administration de OCP SA se décline de la manière suivante :

| Membres du conseil d'administration | Fonction actuelle | Date de nomination/cooptation | Date d'expiration du mandat |
|--|-----------------------------|-------------------------------|-----------------------------|
| M. Mostafa TERRAB* Président Directeur Général | Président Directeur Général | 24/07/08 | AGO 2016 |
| Mme. Amina BENKHADRA Ministre de l'Energie, des Mines de l'Eau et de l'Environnement | Administrateur | 10/04/09 | AGO 2014 |
| M. Ahmed Reda CHAMI* Ministre de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies | Administrateur | 24/07/08 | AGO 2016 |
| M. Abdellatif MAAZOUZ* Ministre du Commerce Extérieur | Administrateur | 02/02/10 | AGO 2016 |
| M. Mohamed Saad HASSAR* Secrétaire d'Etat du Ministère de l'Intérieur | Administrateur | 24/07/08 | AGO 2016 |
| M. Youssef AMRANI Secrétaire Général du Ministère des Affaires Extérieures et de la Coopération | Administrateur | 02/02/10 | AGO 2015 |
| M. Khalid SAFIR Secrétaire Général du Ministère de l'Economie et de Finances | Administrateur | 11/02/11 | AGO 2016 |
| M. Moha MARGHI* Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime | Administrateur | 24/07/08 | AGO 2016 |
| M. Monkid MESTASSI* Secrétaire Général du Ministère délégué auprès du Premier Ministre, chargé des affaires Economiques et Générales | Administrateur | 24/07/08 | AGO 2016 |
| Mme. Faouzia ZAABOUL Directeur de la Direction du Trésor et des Finances Externes | Administrateur | 11/02/11 | AGO 2014 |
| M. Mohamed BENCHAABOUN Président Directeur Général de la Banque Centrale Populaire | Administrateur | 13/01/09 | AGO 2014 |

Source : OCP SA au 30 juin 2011

* Mandat renouvelé à la date du 30 juin 2011

Le Secrétariat du Conseil est assuré par M. Mohamed EL KADIRI.

VII.2 FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conseil d'Administration

L'article 12 des statuts stipule que la Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et de douze membres au plus pris parmi les actionnaires et nommés conformément à la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes.

La durée des fonctions des premiers administrateurs nommés par les statuts est de trois ans.

La durée des fonctions des administrateurs nommés par les Assemblées Générales est de six années ; elle expire à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

Les administrateurs sont toujours rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Ces dernières doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civiles et pénales que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Ce mandat de représentant permanent lui est donné pour la durée de celui de la personne morale qu'il représente ; il doit être renouvelé à chaque renouvellement de mandat de celle-ci.

Si la personne morale révoque le mandat de son représentant, elle est tenue de notifier cette révocation à la Société sans délai, par lettre recommandée et de désigner, selon les mêmes modalités, un nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès ou de démission du représentant permanent.

Si un ou plusieurs sièges d'administrateurs deviennent vacants entre deux Assemblées Générales, par suite de décès ou de démission, le Conseil d'Administration peut procéder à une ou plusieurs nominations à titre provisoire.

Les nominations provisoires effectuées par le conseil d'Administration sont soumises à la ratification de la prochaine Assemblée générale Ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le Conseil n'en demeurent pas moins valables.

S'il ne reste plus qu'un seul ou que deux administrateurs en fonction, celui-ci ou ceux-ci ou, à défaut, le ou les commissaires aux comptes, doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à l'effet de compléter le Conseil.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Un salarié de la Société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Toutefois, le nombre des administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

En 2009, le Conseil d'administration a adopté un règlement intérieur qui a pour objet notamment de :

- Préciser la composition, l'organisation, le rôle et les pouvoirs du Conseil d'Administration vis-à-vis de l'Assemblée générale en complétant certaines dispositions légales et statutaires existantes ;
- Optimiser l'efficacité des réunions et des débats et servir de référence pour l'évaluation périodique que le Conseil fera de son fonctionnement ;
- Et de manière plus générale, inscrire la conduite de la direction de la Société dans un cadre précis garantissant le respect des principes fondamentaux du gouvernement d'entreprise.

Actions de garantie

Selon l'article 13, chaque membre du conseil d'administration doit être propriétaire d'une action de la société.

Si, au jour de sa nomination, un administrateur n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si, en cours du mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office s'il n'a pas régularisé sa situation dans le délai de trois mois.

Bureau du Conseil

Selon l'article 14, le Conseil d'Administration élit, parmi ses membres personnes physiques, un Président dont il fixe la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat d'administrateur.

Le Conseil peut également désigner un secrétaire même en dehors de ses membres.

En cas d'absence ou d'empêchement du Président, le Conseil désigne à chaque séance, celui de ses membres présents qui doit présider la séance.

Délibération du Conseil

Selon l'article 15 des statuts, le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'exige la loi et que l'intérêt de la Société le nécessite, sur la convocation de son Président ou celle du tiers au moins de ses membres, si la dernière réunion date de plus de trois mois.

En cas d'urgence, ou s'il y a défaillance de la part du Président, la convocation peut être faite par le ou les commissaires aux comptes.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

La convocation doit être faite huit jours à l'avance par tous moyens. Mais elle peut être verbale et sans délai si tous les administrateurs y consentent.

Tout membre du Conseil peut donner mandat par écrit à un de ses collègues de le représenter à une séance du Conseil.

Toute convocation doit mentionner les principales questions à l'ordre du jour et doit être accompagnée de l'information nécessaire aux administrateurs pour leur permettre de se préparer aux délibérations.

Pour la validité des délibérations, la présence effective de la moitié au moins des administrateurs est nécessaire.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque administrateur ne pouvant représenter plus d'un de ses collègues.

En application de l'article 3 de la loi 46-07, et quel que soit le nombre des administrateurs représentant l'Etat, ces derniers disposent toujours au minimum de la majorité des voix.

En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs et les autres personnes participant à la séance.

La justification du nombre des administrateurs en exercice résulte valablement, vis-à-vis des tiers, de la seule énonciation dans le procès verbal de chaque réunion des noms des administrateurs présents, représentés ou absents.

Les délibérations du Conseil d'Administrateur sont constatées par des procès verbaux établis conformément aux dispositions légales en vigueur et signés par le Président de séance et par au moins un administrateur ou, en cas d'empêchement du Président, par deux administrateurs au moins.

Les copies ou extraits de ces procès verbaux sont valablement certifiés par le Président du Conseil d'Administrateur uniquement ou par un Directeur Général, conjointement avec le secrétaire ou, en cours de liquidation, par un liquidateur.

Pouvoirs du Conseil d'Administration

L'article 16 des statuts stipule que le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Tout acte d'administration et de disposition et qui ne sont pas expressément réservés à l'Assemblée Générale par la loi ou par les présents statuts, sont de sa compétence. Le Conseil d'Administration peut consentir à tout mandataire de son choix toutes délégations de pouvoirs dans la limite de ceux qui lui sont conférés par la loi et par les statuts.

Le Conseil peut également soumettre à son approbation préalable tout acte ou toute décision de la direction générale.

VII.3 CONVENTIONS ENTRE LA SOCIÉTÉ ET SES MANDATAIRES SOCIAUX

Conventions soumises à l'autorisation préalable du conseil d'administration

Toutes conventions intervenant entre la Société et l'un de ses mandataires sociaux ou l'un de ses actionnaires détenant directement ou indirectement plus de 5% du capital ou des droits de vote doivent être soumises à l'autorisation préalable du conseil d'administration.

Cette autorisation n'est toutefois pas requise pour les opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Aucune convention entre OCP et ses mandataires sociaux, et rentrant dans le champ d'application de l'article 56 de la loi 17/95 relative aux sociétés anonymes, n'a été conclue au cours des trois derniers exercices.

Information du conseil d'administration

Le mandataire ou l'actionnaire intéressé est tenu d'informer le conseil d'administration dès qu'il a connaissance d'une convention soumise à autorisation.

L'intéressé ne peut pas prendre part au vote du conseil d'administration ni de l'Assemblée appelés à statuer sur ces conventions.

Les conventions soumises à autorisation et conclues sans autorisation préalable du conseil d'administration peuvent être annulées si elles ont eu des conséquences dommageables pour la société.

VII.4 AUTRES MANDATS D'ADMINISTRATEUR DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Mostafa TERRAB, Président du conseil d'administration de OCP SA est également administrateur dans les sociétés suivantes :

| Sociétés | Activités | Fonction |
|---------------------------------|---|---------------------------------------|
| MAROC PHOSPHORE (MP) | Industrie chimique : Notamment la production des engrais et de l'acide phosphorique | Président du Conseil d'Administration |
| PHOSBOUCRAA | Industrie Minérale : Notamment l'extraction et la commercialisation des phosphates | Président du Conseil d'Administration |
| BANQUE CENTRALE POPULAIRE (BCP) | Etablissement de crédit | Administrateur |
| JACOBS ENGINEERING SA (JESA) | Société d'ingénierie | Président du Conseil d'Administration |

Source : OCP SA au 30 juin 2011

VIII. ORGANES DE DIRECTION

VIII.1 DIRECTION GENERALE DE LA SOCIETE

Le Président du Conseil d'Administration représente le Conseil d'Administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement de la société, et s'assure en particulier que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

En cas d'empêchement temporaire ou de décès du Président, le Conseil d'Administration peut déléguer un Administrateur dans les fonctions de Président. En cas d'empêchement, cette délégation est donnée pour une durée limitée ; elle est renouvelable. En cas de décès, elle vaut jusqu'à l'élection du nouveau Président.

La direction générale de la société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration avec le titre de président Directeur Général, soit par une autre personne physique, nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale est effectué par le Conseil d'Administration lors de la désignation de son président. Les actionnaires et les tiers en sont informés dans les conditions réglementaires.

Lorsque la direction générale est assumée par le président du Conseil d'Administration, les dispositions relatives au Directeur Général lui sont applicables.

La délibération du Conseil d'Administration relative au choix de la modalité d'exercice de la direction générale est prise à la majorité des administrateurs présents ou représentés.

L'option retenue par le Conseil d'Administration ne peut être remise en cause que lors du renouvellement ou du remplacement du président du Conseil d'Administration ou à l'expiration du mandat du Directeur Général.

Lorsque le Conseil d'Administration choisit la dissociation des fonctions de président et de Directeur Général, il procède à la nomination du Directeur Général, fixe la durée de son mandat et détermine sa rémunération.

Lorsqu'un Directeur Général est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. Lorsque le Directeur Général n'assume pas les fonctions de président du Conseil d'Administration, sa révocation peut donner lieu à des dommages-intérêts, si elle est décidée sans juste motif.

Pouvoirs

Le président Directeur Général ou le Directeur Général, le cas échéant lorsque le Conseil d'Administration a choisi de dissocier les fonctions de président et de Directeur Général, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires, au Conseil d'Administration et au président du Conseil d'Administration.

Il représente la société dans ses rapports avec les tiers. Les dispositions des statuts ou les décisions du Conseil d'Administration limitant les pouvoirs du Directeur Général sont inopposables aux tiers.

Directeurs Généraux Délégués

Sur proposition du Président Directeur Général ou le Directeur Général, le cas échéant lorsque le Conseil d'Administration a choisi de dissocier les fonctions de Président et de Directeur Général, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Président Directeur Général ou le Directeur Général, avec le titre de Directeur Général Délégué.

Le Conseil d'Administration détermine la rémunération des Directeurs Généraux Délégués.

En cas de cessation des fonctions ou d'empêchement du président Directeur Général ou du Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués conservent, sauf décision contraire du conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Président Directeur Général.

Les Directeurs Généraux Délégués sont révocables à tout moment par le Conseil d'Administration.

A l'égard de la société, les Directeurs Généraux Délégués sont investis des pouvoirs dont le conseil détermine, sur proposition du Directeur Général, l'étendue et la durée. A l'égard des tiers, les Directeurs Généraux Délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Les actes concernant la Société et tous engagements pris en son nom, ainsi que les retraits de fonds et valeurs, les mandats sur tous banquiers, débiteurs et dépositaires, et les souscriptions, endos, acceptations ou acquits d'effets de commerce, sont valablement signés par le président ou, le cas échéant, par l'administrateur remplissant provisoirement les fonctions de président, par le Directeur Général, ou l'un des directeurs généraux délégués, ainsi que par tout fondé de pouvoir spécial, agissant chacun dans les limites de ses pouvoirs respectifs.

VIII.2 LISTE DES DIRIGEANTS EXECUTIFS

La liste des dirigeants exécutifs de OCP SA au 30 juin 2011 se décline comme suit :

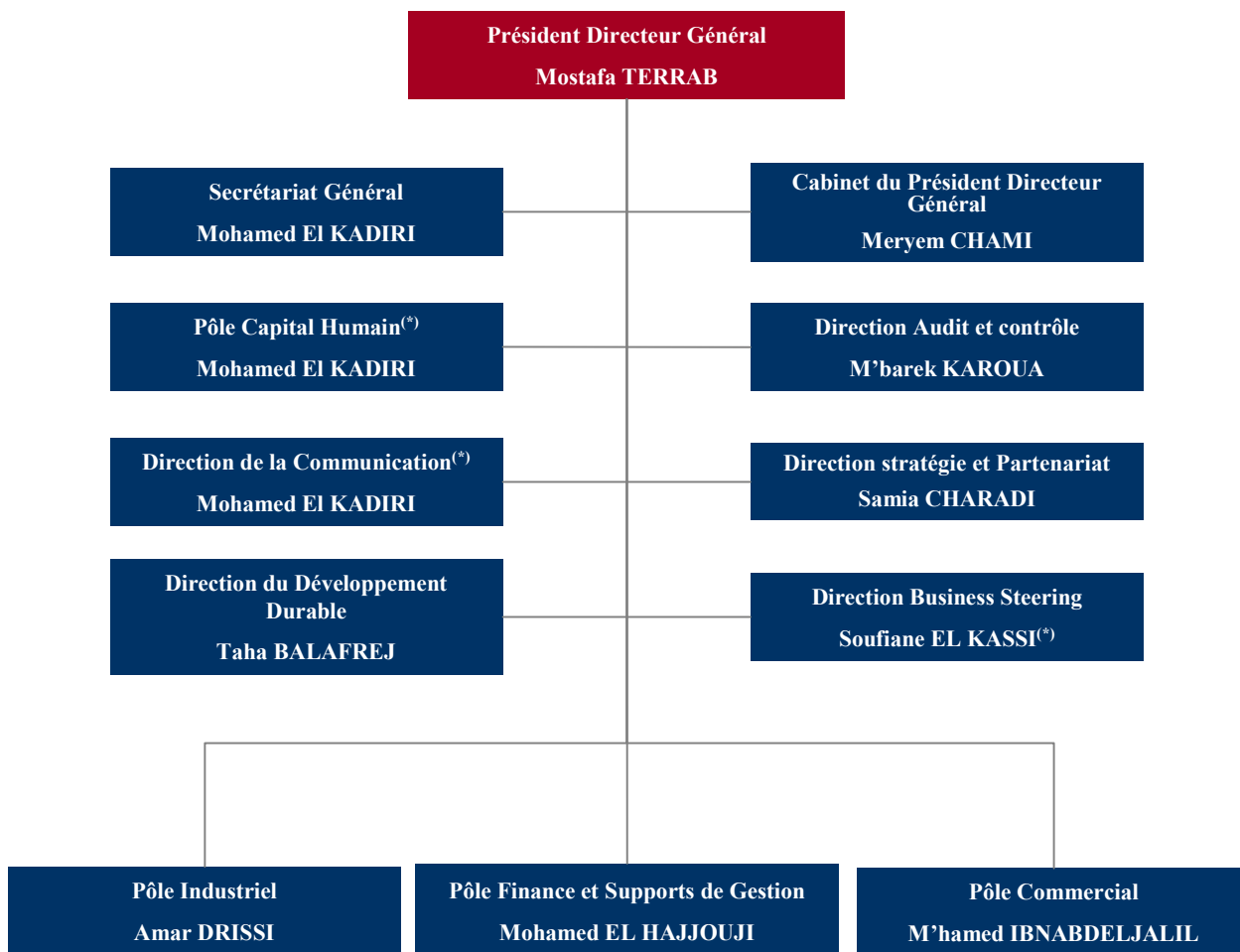
| Prénom, Nom | Fonction | Date d'entrée au sein du Groupe | Date d'entrée en fonction |
|------------------------------|--|---------------------------------|--|
| Mostafa TERRAB | Président Directeur Général | 15 février 2006 | 15 février 2006 |
| Mohamed EL KADIRI | Secrétariat Général / Pôle Capital Humain ⁷ | 18 septembre 2006 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Secrétaire Général : 18 septembre 2006 ▪ Directeur Exécutif Capital Humain par intérim : 13 mars 2010 |
| M'barek KAROUA | Direction Audit et contrôle | 1 ^{er} décembre 2006 | 7 décembre 2006 |
| Mohamed EL HAJJOUJI | Pôle Finance et Supports de gestion | 2 janvier 2007 | 2 janvier 2007 |
| Amar DRISSI | Pôle Industriel | 1 ^{er} aout 2008 | 1 ^{er} aout 2008 |
| M'hamed IBNABDELJALIL | Pôle Commercial | 5 septembre 2006 | 2 mai 2007 |

Source : OCP SA

⁷ Par interim

L'organigramme fonctionnel de OCP SA se présente comme suit au 30 juin 2011 :

Organigramme de l'OCP SA



Source : OCP SA * Par intérim

VIII.3 CURRICULUM VITAE DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

VIII.3.1 Président Directeur Général

M. Mostapha TERRAB (55 ans)

Titulaire en 1990 d'un doctorat d'Etat en Recherche Opérationnelle du Massachusetts Institute of Technology (MIT, Cambridge, USA), d'un masters en ingénierie dans le même institut (1982), M. Mostafa Terrab est également titulaire d'un diplôme d'ingénieur de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées de Paris (1979).

Entre 1983 et 1985, M. Mostafa Terrab a intégré Bechtel Civil et Minerals Inc, à San Fransisco en Californie, en qualité d'analyste en systèmes de transport où il était responsable des études planning pour le projet de construction de l'aéroport international de Dammam (Arabie-Saoudite) et membre de l'équipe chargée des études économiques liées au projet de la liaison fixe à travers le détroit de Gibraltar.

Il a été professeur assistant et chercheur au MIT de septembre 1986 à août 1989 et consultant au laboratoire Draper de Cambridge au Massachusetts de septembre 1989 à juillet 1993.

Il a reçu en 1988 le prix Frederick C. Hennie III pour sa contribution au programme d'enseignement du département d'ingénierie électrique et informatique du MIT.

De 1990 à 1992, il a été professeur assistant au Rensselaer Polytechnic Institute, Troy à New-York, dans les départements des sciences de la décision et des systèmes d'Ingénierie et d'ingénierie civile et environnementale.

En 1992, M. Mostafa Terrab a été chargé de mission au Cabinet Royal de Feu SM Hassan II.

En 1995, il s'est vu confier le poste de Secrétaire Général au secrétariat exécutif du Sommet économique pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord.

Membre du Groupe de réflexion auprès de Feu S.M. le Roi Hassan II, d'avril 1996 à juillet 1999, il a été nommé, le 9 février 1998, Directeur Général de l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT) avant de diriger le programme «Information pour le Développement» (Info Dev) et d'occuper la fonction spécialiste de la Régulation à la Banque Mondiale d'avril 2002 à février 2006.

Il a été nommé Directeur Général du Groupe OCP le 15 février 2006 et Président Directeur Général en juin 2008.

VIII.3.2 Directeurs exécutifs

M. Mohamed EL KADIRI (60 ans)

Mohamed EL KADIRI, Secrétaire général d'OCP, est Docteur d'Etat en Hyperfréquences et Matériaux de l'Université des Sciences et Techniques de Lille (USTL) en France.

Avant d'intégrer le Groupe OCP, Mohamed EL KADIRI a enseigné l'électronique et les télécommunications durant 7 ans à l'USTL et 16 ans à l'Ecole Mohammedia des Ingénieurs. Il a ensuite rejoint, en 1998, l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications où il a occupé le poste de Conseiller technique puis celui de Directeur Technique de l'ANRT.

Il est auteur d'une centaine de publications et de communications et a été en charge de dossiers à caractère stratégique à l'ANRT (plan national de Fréquences, Licences GSM, 3G, etc...). Au niveau international, il a été Président pendant deux ans, du groupe de travail chargé de la structure de l'Union Internationale des Télécommunications.

Il a rejoint le Groupe OCP en 2006 en tant que Chef de Secrétariat du Directeur Général puis Secrétaire Général de OCP SA depuis 2008.

M. M'barek KAROUA (57 ans)

M'barek KAROUA est Directeur Exécutif en charge de la Direction Audit et Contrôle depuis décembre 2006.

Titulaire d'un Diplôme d'ingénieur d'Etat de l'ENSEM (Ecole Nationale Supérieure d'Electricité et de Mécanique) de Nancy, M'barek KAROUA a une riche et longue expérience dans le domaine industriel. Il a démarré sa carrière à la société Charbonnages du Maroc en tant qu'Ingénieur Electromécanicien avant d'en devenir Directeur Général par Intérim en 1995. Il a été également Directeur Général de deux filiales du Groupe ONA.

En 1998, il a travaillé en tant que consultant industriel et a conduit plusieurs missions de conseil à l'élaboration de stratégies de développements techniques d'entreprises industrielles.

M. Mohamed EL HAJJOUJI (58 ans)

Mohamed EL HAJJOUJI a rejoint le Groupe OCP en janvier 2007 en qualité de Directeur Exécutif en charge du pôle Finance et Supports de Gestion. Il est titulaire d'un Diplôme d'Etudes Supérieures en Economie et celui d'Etudes comptables¹⁰.

Mohamed EL HAJJOUJI a une longue et riche expérience professionnelle nationale et internationale dans le domaine de l'ingénierie financière, stratégie financière et de financement, des problématiques de maîtrise du cash et risk management ainsi que dans la gestion des relations avec le marché financier.

Dans ce cadre, et à l'issue d'une expérience de plus de 5 ans en France au sein d'un cabinet d'audit et de conseil international, où il a participé à de nombreuses missions auprès des grandes entreprises du CAC 40, il a rejoint la compagnie Royal Air Maroc au sein de laquelle il a dirigé pendant plus de 10 ans la Direction Financement et Trésorerie. En 1996, il a créé AKCE Finance, premier cabinet de référence au Maroc et dans la région spécialisé dans le domaine de gestion du Cash et du Risk management

Mohamed EL HAJJOUJI est également le fondateur de l'association marocaine des trésoriers d'entreprises, dont il était le Président pendant plus de 10 ans et membre actif depuis plus de 20 ans à l'association française des trésoreries d'entreprises.

M. Amar DRISSI (59 ans)

Amar DRISSI, Directeur Exécutif en charge du Pôle Industriel à l'OCP, est titulaire d'un M.B.A. de la Stern School of Business (New York University, USA), d'un Doctorat de l'Ecole Polytechnique (Paris) et d'un Doctorat de 3ème cycle en Sciences Sociales de l'Université de Paris X.

Son parcours professionnel est à cheval entre la finance et l'industrie. Il a été, successivement, Administrateur Directeur Général des Charbonnages du Maroc où il a mis en œuvre une restructuration majeure.

Vice-Président de CITIBANK, il a été impliqué dans des activités de Project Finance, d'ingénierie financière et d'audit.

Directeur Général de filiales et membre du Comité Directeur du Groupe ONA, il a restructuré plusieurs filiales, dont Lesieur et Centrale Laitière.

Il a également occupé le poste de PDG de DUBAI INDUSTRIAL, une filiale de DUBAI Holding, spécialisée dans le Private Equity et le capital-développement dans l'industrie.

Il est membre d'INFORMS, The Institute for OR and the Management Sciences (USA) et de GREENPEACE (CH).

M. M'hamed BENABDELJALIL (46 ans)

M'hamed IBNABDELJALIL est Directeur Exécutif du Pôle Commercial et Marketing.

Titulaire d'une licence en sciences de l'université Queen Mary College, d'un Master en Science de l'ingénierie aéronautique de l'Imperial College de l'Université de Londres et d'un PhD (doctorat) de l'université de Cornell, M'hamed Ibnabdejalil a eu jusqu'en 2006, année où il rejoint OCP, un parcours professionnel exclusivement implanté aux Etats Unis.

Consultant indépendant à San Francisco auprès d'entreprises diverses : industrie des semi-conducteurs, e-commerce, appareillage médical, etc... il a accompagné celles-ci dans leur développement en Californie, au Texas et au Canada. Durant cette période, il a aussi co-fondé une entreprise dans les semi-conducteurs.

¹⁰ Diplômes d'Etat Français

M'hamed Ibnabdeljalil a aussi occupé différents postes de haute responsabilité en management de l'ingénierie et en marketing stratégique chez Texas Instruments.

VIII.3.3 Autres membres de Direction

Mme Meryem CHAMI (35 ans)

Meryem Chami est Directeur du Cabinet du Président Directeur Général d'OCP.

Elle est Ingénieur Télécom, lauréate de l'Ecole Nationale Supérieure des Télécom de Bretagne (1999) et titulaire d'un Exécutive MBA de l'Ecole des Ponts et Chaussées.

Son parcours professionnel a débuté comme consultante en réseaux et télécommunications au sein de SITICOM à Paris. Ses fonctions l'ont amenée à travailler sur des projets dans toute l'Europe, en Asie et en Afrique.

A son retour au Maroc, après une courte expérience comme directrice commerciale de CBI, elle a intégré Attijari Wafabank où elle a assumé successivement les responsabilités de Directrice des Achats Groupe et Directrice chargée de l'assistance à maîtrise d'ouvrage du schéma directeur.

Mme Samia CHARADI (47 ans)

Samia CHARADI est Directeur Stratégie et Partenariats du Groupe OCP depuis mars 2011.

Mme CHARADI est diplômée de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris (Mines Paris Tech) et est titulaire d'un magistère d'Economie Industrielle et d'un DEA de sciences économiques option «stratégie industrielle et financière internationale» à l'université de Paris XIII.

Elle a exercé, entre 1999 et 2002, à Paris comme consultante dans le domaine du développement et du conseil stratégique dans le domaine de l'énergie pour le compte d'entreprises énergétiques internationales ou d'institutions internationales.

Entre 2002 et 2005, elle a occupé le poste de Directeur de la Stratégie au sein de l'Agence de développement des Provinces du Nord à Rabat, avant de rejoindre en 2005 le Cabinet du Premier Ministre du Maroc où elle a été jusqu'en 2008 conseillère du Premier Ministre en charge des secteurs de l'énergie et des mines. Ses fonctions l'ont amenée à suivre les stratégies de développement des ministères et des acteurs publics et à gérer la relation de la primature avec les acteurs publics et privés du secteur de l'énergie en coordination avec le Ministère de tutelle.

Depuis 2008, elle a intégré l'OCP en tant que conseillère du Président Directeur Général, pour lequel elle a piloté des missions de conseil spécifiques sur la stratégie de développement industrielle et financière du Groupe.

M. Taha BALAFREJ (53 ans)

Taha BALAFREJ est Directeur du Développement Durable.

Il est titulaire d'un Doctorat en Mathématiques de l'Université Languedoc de Montpellier (France).

Taha BALAFREJ a enseigné les mathématiques pendant 12 ans à l'université d'Agadir.

A partir d'avril 2002 et jusqu'en 2008, il a occupé le poste de Directeur du Partenariat, de la Communication et de la Coopération au Ministère de l'Environnement.

D'octobre 2008 à décembre 2009, il a été consultant en Environnement, Développement Durable, Changement Climatique. A ce titre il a mené des missions de conseil, des formations, intervenu dans des conférences et développé des projets pour les entreprises, les collectivités locales,...

Monsieur Taha BALAFREJ est un expert dans le domaine de l'environnement et du Développement Durable, il est reconnu sur les plans national et international.

M. Soufiane EL KASSI (35 ans)

Soufiane EL KASSI, diplômé des Mines de Paris, est Directeur par intérim de la Direction Business Steering depuis juin 2010.

Il a débuté sa carrière au sein d'OCP à la mine de Khouribga où il a occupé successivement les fonctions d'ingénieur d'exploitation à la mine de Sidi Chennane pendant quatre ans et de Chef de service exploitation minière à Khouribga pendant trois ans.

Puis il a été durant trois ans Chef de département au sein de la Task Force Projets Industriels d'OCP, en charge du pilotage des projets de la mine.

IX. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

IX.1 REMUNERATIONS ATTRIBUEES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

IX.1.1 Conseil d'administration

En 2010, aucune rémunération n'a été attribuée aux membres du conseil d'administration de OCP SA.

IX.1.2 Membres de direction¹¹

Par ailleurs, la rémunération brute annuelle des membres de direction, au titre de l'exercice 2010, s'élève à 33,0 Mdhs (primes et indemnités comprises).

IX.2 PRETS ACCORDES OU CONSTITUES EN FAVEUR DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

En vertu de l'article 62 de la Loi 17-95, il est interdit aux Administrateurs autres que les personnes morales de contracter, sous quelque forme que ce soit, des emprunts auprès de la société, de l'une de ses filiales ou d'une autre société qu'elle contrôle, se faire consentir par elle un découvert en compte courant ou autrement ainsi que de faire cautionner ou avaliser par elle leurs engagements envers les tiers.

Cette interdiction s'applique également aux représentants permanents des personnes morales Administrateurs, aux Commissaires aux comptes, aux Directeurs Généraux ainsi qu'aux conjoints et aux ascendants et descendants jusqu'au deuxième degré des personnes visées ainsi qu'à toute personne interposée.

IX.3 INTERESSEMENT ET PARTICIPATION DU PERSONNEL

Il n'existe aucun plan d'intéressement particulier pour le personnel du Groupe OCP.

X. COMITE DE L'OCP SA

Le conseil d'administration peut instituer un ou plusieurs comités spécialisés dont il fixe la composition et les attributions et qui exercent leurs activités sous sa responsabilité. Ces attributions ne peuvent avoir pour objet de déléguer à un comité les pouvoirs qui sont attribués par la loi ou les statuts au conseil d'administration.

Les Articles 51 et 76 de la loi 17-95 relative aux Sociétés Anonymes autorisent OCP SA à créer le comité d'Audit et des Risques. Ce comité rend compte de ses missions au conseil d'administration.

Le comité a un rôle strictement consultatif. Le conseil d'administration apprécie souverainement les suites qu'il entend donner aux conclusions présentées par le comité.

Chaque Administrateur reste libre de voter comme il l'entend sans être tenu par les études investigations ou rapports du comité ni par ses éventuelles recommandations.

¹¹ Les membres de direction sont ceux figurant dans l'organigramme fonctionnel de OCP SA

La composition du comité peut être modifiée à tout moment par décision du conseil.

Les réunions du comité se tiennent au siège social de la Société ou en tout autre lieu décidé par le Président du comité. Toutefois, les réunions peuvent se tenir, si nécessaire, par tous moyens de visioconférence ou moyens équivalents visés pour les délibérations des conseils d'administration.

Un compte rendu des travaux et des recommandations du comité préparé par le Secrétaire du conseil est présenté au conseil par le Président du comité ou par un membre du comité.

Chaque année, le comité procède à l'évaluation de ses activités.

Dans son domaine de compétence, chaque comité émet des propositions, recommandations et avis selon les cas. A cette fin, il peut procéder ou faire procéder à toutes études susceptibles d'éclairer les délibérations du conseil d'administration auprès de consultants externes.

Le comité adopte une charte définissant son fonctionnement.

X.1 CHARTE DU COMITE D'AUDIT ET DES RISQUES DE L'OCP SA.

En application des dispositions de la loi 17-95 relative aux Sociétés Anonymes (Article 51), les règles de fonctionnement du Comité d'Audit et des Risques de l'OCP SA. sont fixées conformément aux dispositions de la présente charte.

Le Comité d'Audit et des Risques de l'OCP SA. (le «Comité») est une émanation du Conseil d'Administration. Il l'assiste sur le plan de la surveillance des règles de conformité des rapports financiers, du respect des prescriptions juridiques et réglementaires, de l'appréciation des risques, de l'évaluation du dispositif du contrôle interne ainsi que de la qualification, de l'indépendance et des travaux des auditeurs externes.

La Charte de Déontologie de l'Administrateur annexée au Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'OCP SA. s'applique aux membres du Comité d'Audit. Lesdits membres ne doivent, notamment, conserver aucun intérêt direct ou indirect en relation avec les prestataires, ni occuper une fonction dans les cabinets d'audit externe, ni assurer des prestations pour ces cabinets.

Les membres du comité d'Audit doivent garder de manière générale, une attitude d'esprit d'indépendance pour pouvoir exercer leur mission en dehors de toute influence ou pression quelconque.

Le Comité doit réaliser son intervention sur la base de règles professionnelles permettant aux membres du Comité de sauvegarder leur intégrité et de réaliser leur mission conformément aux objectifs arrêtés.

Par ailleurs, les membres du Comité ainsi que les personnes invitées à ses réunions, sont tenus à l'obligation de secret professionnel. Ils ne doivent révéler, à des tiers, aucune information dont ils prennent connaissance à l'occasion de l'exercice de leur mission et dont ils peuvent tirer profit.

X.2 COMPOSITION ET REUNIONS DU COMITE

Le Comité se compose de trois (3) à cinq (5) membres désignés en vertu d'une résolution du Conseil.

Composition du Premier Comité d'Audit

- Membres
 - ✓ Président : M. Mohamed Samir Tazi, Directeur de la DEPP ;
 - ✓ Vice-Président : M. Abdelaadim Guerrouj, Commissaire du Gouvernement ;
 - ✓ Représentant de la BCP, M. Mounir Mohamed Karim.

- Participants permanents sans voix délibérative :
 - ✓ Secrétariat du Comité : M.Mohamed El Hajjouji, Directeur Exécutif en Charge du Pole Finance de l'OCP ;
 - ✓ M. M'barek Karoua, Directeur Exécutif en charge du Contrôle et de l'Audit Interne de l'OCP.
- Participants sur Invitation du Comité:
 - ✓ Les auditeurs internes et externes de l'OCP SA. ;
 - ✓ Les commissaires aux comptes ;
 - ✓ Tout expert indépendant invité à participer aux travaux du Comité d'Audit.

Réunions du Comité d'Audit

Le Comité se réunit autant de fois qu'il le juge nécessaire et au moins 2 fois par an, sur convocation de son Président ou du Président du Conseil d'Administration.

Les commissaires aux comptes peuvent demander au Président du Comité de convoquer ce dernier, s'ils le jugent nécessaire.

Le Directeur Exécutif en Charge du Pôle Finance présente les comptes et la situation financière de la Société.

Les commissaires aux comptes interviennent sur les règles comptables et leurs impacts sur les résultats et rendent compte de leurs diligences.

Les responsables de l'Audit Interne rendent compte de manière périodique des différentes missions effectuées, de leurs plans de travail et du programme d'action annuel.

X.3 DUREE

Les membres du Comité sont désignés pour une durée déterminée par le Conseil d'Administration.

X.4 MISSIONS DU COMITE D'AUDIT

A la lumière des diligences des auditeurs internes et externes, le Comité d'Audit :

- Apprécie les procédures de contrôle interne ;
- Apprécie le fonctionnement, l'organisation, les procédures et les programmes de travail de la fonction d'audit interne ;
- Examine les plans d'action et les rapports d'audit ;
- Apprécie les principes et méthodes comptables ;
- Examine la cartographie des risques ;
- Apprécie l'importance des risques et notamment ceux révélés dans les rapports des auditeurs internes et externes ;
- Emet toute recommandation utile pour renforcer le contrôle interne, la fiabilité de l'information financière et la maîtrise des risques.

En exécution de ce qui précède, le Comité :

- Suit les programmes d'audit internes et externes ;
- Approuve le programme annuel d'audit interne ;
- Donne son avis sur les termes de référence des audits comptables et financiers ;
- Suit l'application par la société des recommandations émises ;
- Donne son avis sur le choix des auditeurs comptables et financiers externes et leur rémunération.

X.5 FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT

L'ordre du jour est fixé par le Président et communiqué au moins 15 jours à l'avance aux membres du Comité et aux participants permanents.

Il est communiqué, dans les mêmes conditions, à toute personne appelée à assister aux réunions du Comité.

Le Comité d'Audit tient, par le biais de son secrétariat, un dossier de synthèse regroupant:

- Le suivi des réunions du Comité et des décisions prises ;
- La synthèse générale des travaux de contrôle prescrits ;
- Le suivi des missions d'audit interne et externe et des interventions particulières ;
- La synthèse des recommandations émises.

Le secrétariat du Comité d'Audit est chargé de :

- La coordination des travaux du Comité ;
- L'exécution des décisions du Comité ;
- La gestion administrative des dossiers et le suivi des correspondances.

X.6 RELATIONS AVEC LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Le Comité remet un rapport écrit au Conseil d'Administration retraçant ses activités.
- Le Comité peut être chargé par le Conseil d'Administration de missions particulières en relations avec ses attributions.
- Le Comité informe le Conseil d'Administration et la Direction de la société des résultats des audits effectués.

X.7 EVALUATION DES TRAVAUX DU COMITE AUDIT ET RISQUES

Le Comité procède à l'autoévaluation périodique du bilan de ses réalisations.

PARTIE IV. MARCHÉ DU GROUPE OCP

I. INTRODUCTION

Le phosphore est l'un des trois nutriments primaires indispensables aux plantes. Il est utilisé dans la production d'engrais phosphatés qui sont eux-mêmes nécessaires à l'agriculture. La demande en engrais phosphatés est en croissance en raison de l'augmentation des besoins alimentaires de la population mondiale, à l'utilisation accrue des biocarburants et à la limitation des terres arables. Tous ces besoins fondamentaux et structurels impliquent l'intensification de la production agricole sur les surfaces disponibles. Cette intensification des rendements passe par l'application d'engrais et devrait être responsable de 70% de l'accroissement de la production agricole durant la prochaine décennie, d'après la FAO.

La production mondiale d'engrais phosphatés est appelée à satisfaire cette demande et à ce titre, le commerce mondial jouera un rôle central. En effet, l'essentiel de la croissance de la demande sera satisfaite par les importations et non plus par la production domestique car les bassins de production compétitifs, notamment Nord-africains, ne sont pas les principaux producteurs de produits agricoles. Le commerce mondial d'engrais phosphatés est donc appelé à croître encore plus fortement que la demande mondiale. La décennie qui commence voit également des exportateurs historiques, américains notamment, se retirer progressivement du commerce mondial créant des débouchés supplémentaires aux exportateurs d'engrais phosphatés.

La croissance de la demande en engrais sera prioritairement satisfaite par des acteurs intégrés à des capacités minières, en mesure d'assurer une production en quantité suffisante, à un coût compétitif et en mesure d'exporter leur production. Les acteurs déjà positionnés et possédant des ressources seront les plus à même de satisfaire la demande montante du marché. Ces acteurs disposent déjà d'infrastructures logistiques, d'un savoir-faire et d'installations amorties. Ils bénéficient en outre d'effets d'échelle importants et sont alors plus compétitifs que des nouveaux entrants, dont les projets ne peuvent être viables économiquement qu'à des niveaux de prix relativement élevés.

II. PRODUITS ISSUS DU PHOSPHATE

II.1 SOURCES DU PHOSPHATE

L'élément phosphore constitue un élément constitutif des cellules vivantes de l'Homme. Chez les vertébrés, il apparaît dans les os et les dents. Chez les végétaux, c'est lui qui véhicule l'énergie produite par photosynthèse. Le phosphate (pentoxyde de phosphore P₂O₅) est la forme la plus répandue de l'élément phosphore. Le phosphore est ainsi un élément essentiel à la vie.

A l'état naturel, il se trouve sous plusieurs formes. La grande majorité des réserves mondiales de phosphate sont de différentes origines à savoir :

Sédimentaire : le phosphate provient de la sédimentation et la fossilisation de vertébrés aquatiques et de coraux. Les mines de phosphate sédimentaire se trouvent partout dans le monde mais ne sont exploitables économiquement principalement en Floride, dans le pourtour méditerranéen, en Chine et au Pérou.

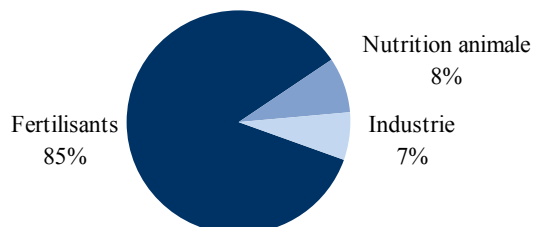
Volcanique : le phosphate minier peut également se trouver à l'état volcanique: c'est le cas du phosphate d'Afrique du Sud ou de Russie. Ces ressources minières sont d'inégale qualité et d'inégale accessibilité.

Agricole : le phosphate mondial peut également être issu des résidus agricoles (« stérile » des céréales, déjections animales). Son usage est principalement artisanal et non industrialisé.

II.2 UTILISATIONS DU PHOSPHATE

Le phosphate (toute catégorie confondue : roche, acide phosphorique, engrais, etc.) est utilisé à 85% pour produire des engrais et des produits fertilisants. Il a cependant plusieurs autres usages tels que la production de compléments alimentaires pour les animaux ainsi que des utilisations industrielles variées, notamment les lessives et les produits alimentaires tels que les sodas.

Répartition des usages des phosphates (en volume P2O5)



Source : CRU – Phosphate Rock Ten Years Outlook 2009

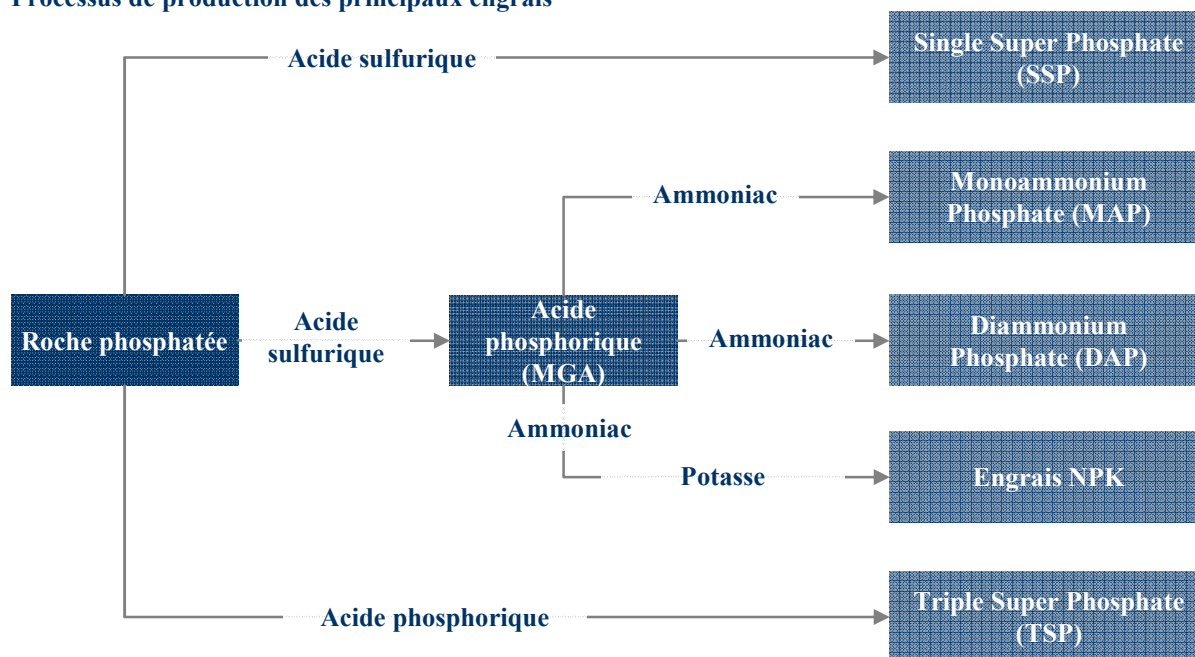
II.3 ENGRAIS PHOSPHATES

Les engrais phosphatés sont obtenus à partir du principe actif de la roche de phosphate, le P2O5. La roche contient une certaine teneur en P2O5 qui peut varier de manière importante selon les gisements ou selon les couches de sédimentation. La roche est transformée en acide phosphorique, par attaque d'acide sur la roche de phosphate. L'acide phosphorique est également appelé MGA lorsqu'il est de qualité marchande. Le phosphate brut peut être appliqué directement dans le sol dans certains cas.

Les principaux engrais solides obtenus à partir de l'acide phosphorique sont le TSP (Triple Super Phosphate), le DAP (Di Ammonium de Phosphate), le MAP (Mono Ammonium de Phosphate), le SSP (Single Superphosphate), les NPK et les engrais de spécialité. Les engrais de spécialité sont obtenus en ajoutant éventuellement d'autres éléments nutritifs, oligo-éléments et autres compléments.

Le graphique ci-dessous reprend le processus de production, communément utilisé, pour la production des principaux engrais solides obtenus à partir du phosphate :

Processus de production des principaux engrais



Source : OCP SA

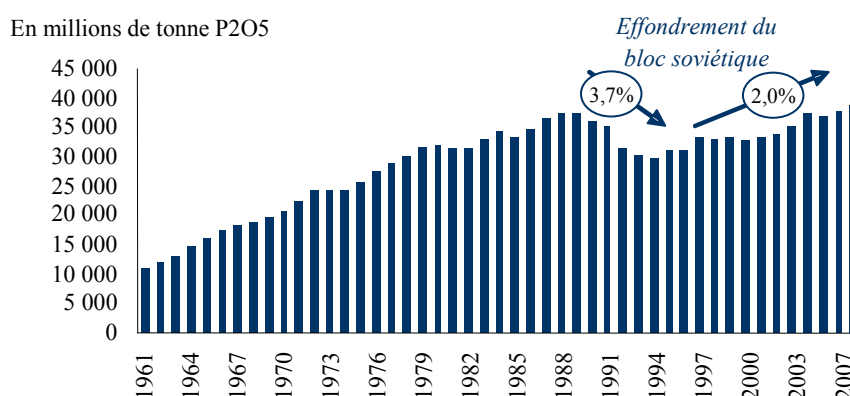
III. CONSOMMATION MONDIALE DE PRODUITS PHOSPHATES

L'essentiel de ce marché est occupé par le marché des engrais dont la demande croît de plus de 2% par an entre 1997 et 2008. Cette croissance devrait bénéficier en premier lieu au commerce mondial qui devrait absorber l'essentiel de cette croissance et augmenter ainsi encore plus vite que la demande mondiale. La consommation mondiale de produits phosphatés, et en particulier celle des engrais, obéit à des fondamentaux, apportant une croissance soutenue dans les prochaines décennies.

III.1 CONSOMMATION DES ENGRAIS

III.1.1 Historique de la demande

Consommation de produits phosphatés : 1961 – 2008

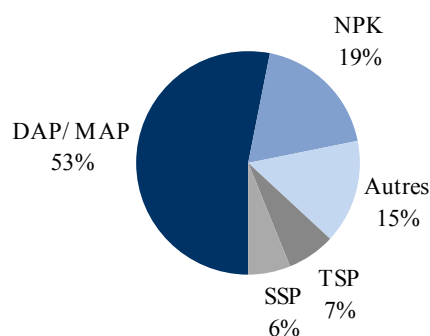


Source : IFA, Trade Matrices 2009

A partir de la fin des années 80, la demande en engrais dans le bloc soviétique s'est contractée à la suite de la chute du mur de Berlin.

La demande en engrais phosphatés s'établit en moyenne entre trente-cinq et quarante millions de tonnes de P2O5 sur la période 2003/ 2008. Cette consommation se répartit entre les différents engrais phosphatés selon la proportion moyenne suivante :

Répartition de la consommation mondiale en engrais phosphatés (% volume P2O5)

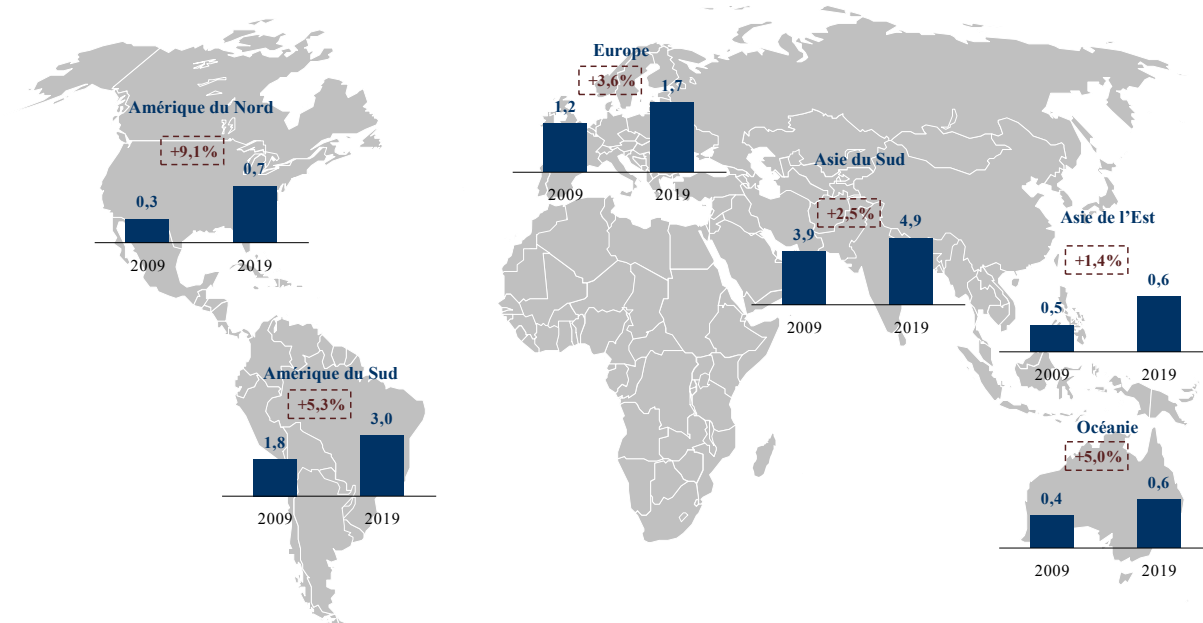


Source : IFA, Trade Matrices en 2009

III.1.2 Importations par région et particularités régionales

Le graphique ci-dessous reprend les importations d'engrais phosphatés dans le monde en 2009 et prévisions en 2019 :

Importations d'engrais phosphatés dans le monde en 2009 et prévisions en 2019 par région (en MT P2O5) - % de croissance moyen sur la période 2009/ 2019

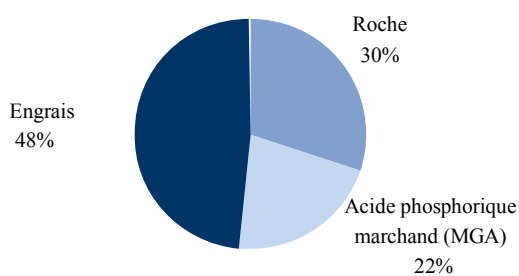


Source : CRU – Phosphoric Acid, DAP, MAP, and TSP Ten Year Outlook 2010

Hormis la Chine, aucun bassin agricole majeur n'est auto-suffisant en termes de production d'engrais phosphatés. La plupart doivent donc importer une partie de leur consommation.

La répartition des importations mondiales par forme de P2O5 en 2009 se présente comme suit :

Répartition des importations mondiales par formes de P2O5 en 2009



Source : IFA, Trade Matrices en 2010

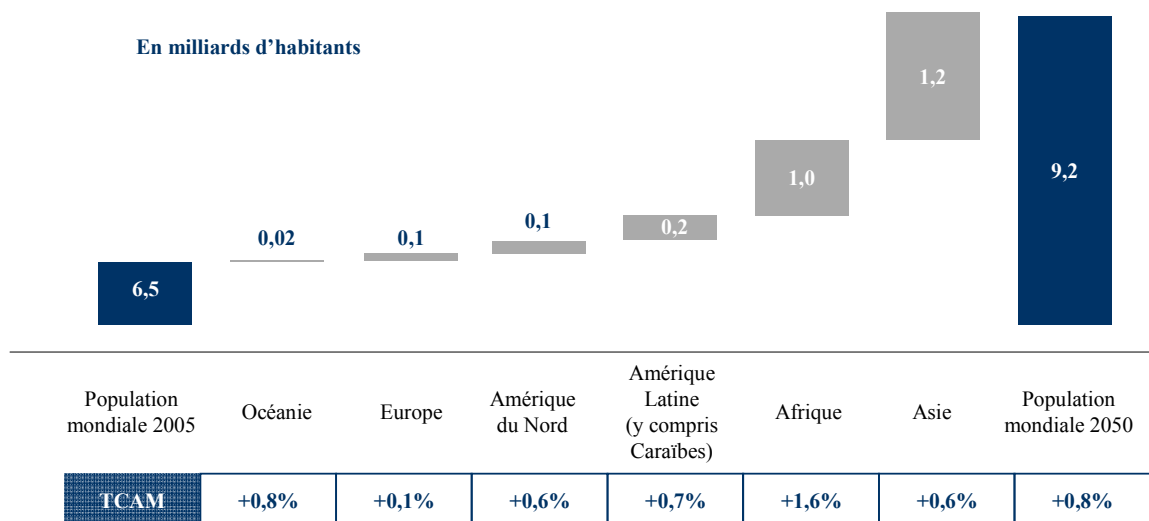
III.1.3 Fondamentaux de la demande en produits phosphatés

La demande en engrais phosphatés est très largement liée à l'augmentation des besoins alimentaires de la planète. Ceux-ci augmentent sous l'effet de trois paramètres fondamentaux :

- Le premier est l'augmentation de la population mondiale. La croissance de la population mondiale est estimée à 2,6 milliards entre 2005 et 2050 pour atteindre 9,2 milliards, soit une augmentation de de près de 42%. La sécurité alimentaire est donc une préoccupation et une priorité de tous les Etats.

Le graphique ci-dessous reprend l'augmentation de la population entre 2005 et 2050 :

Augmentation de la population mondiale par zone entre 2005 et 2050 (milliards d'individus)



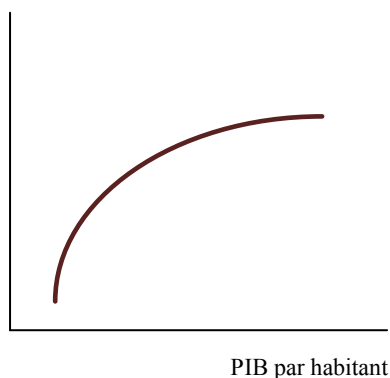
Source : Population Division of the Department of Economic and Social Affairs of the United Nations Secretariat, *World Population Prospects: The 2006 Revision*

- L'augmentation du niveau de vie de la population est également un facteur clé de l'augmentation de la production agricole. En effet, cette population se nourrira mieux et davantage. Les apports nutritifs proviendront en particulier de régimes plus carnés qui nécessitent une production de céréales accrue pour nourrir les animaux destinés à la consommation.

Les graphiques ci-dessous illustrent l'évolution des apports nutritifs :

Régimes nutritionnels plus caloriques/ carnés

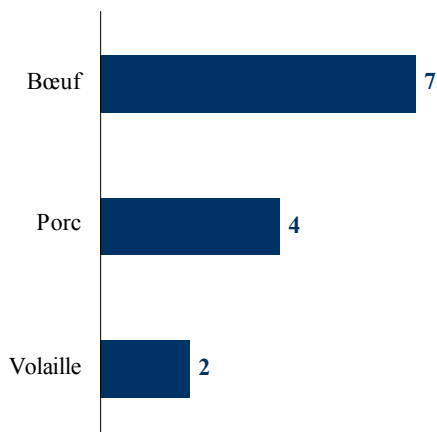
Calories par habitant



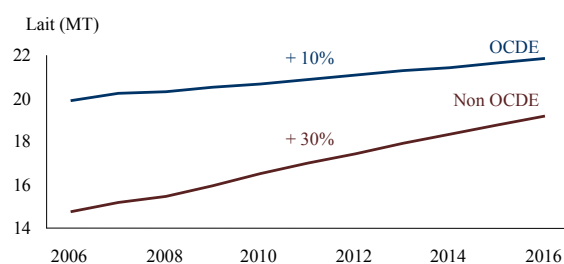
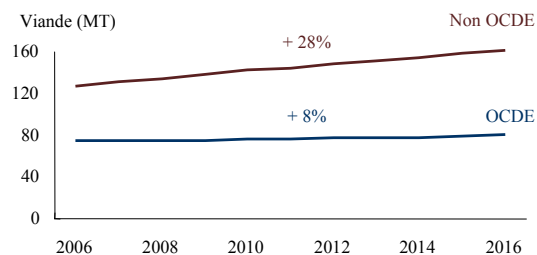
Source : FAO – The state of food and agriculture 2007

Besoins en kilogrammes de céréales par kilogramme de viande animale

Kg de grain par Kg de produit



Consommation de produits carnés et laitiers à l'horizon 2016



Source : PotashCorp - 2007 overview of PotashCorp and its industry

FAO - OECD-FAO Agricultural Outlook 2008-2017 – Les données entre 2008 et 2016 sont des prévisions

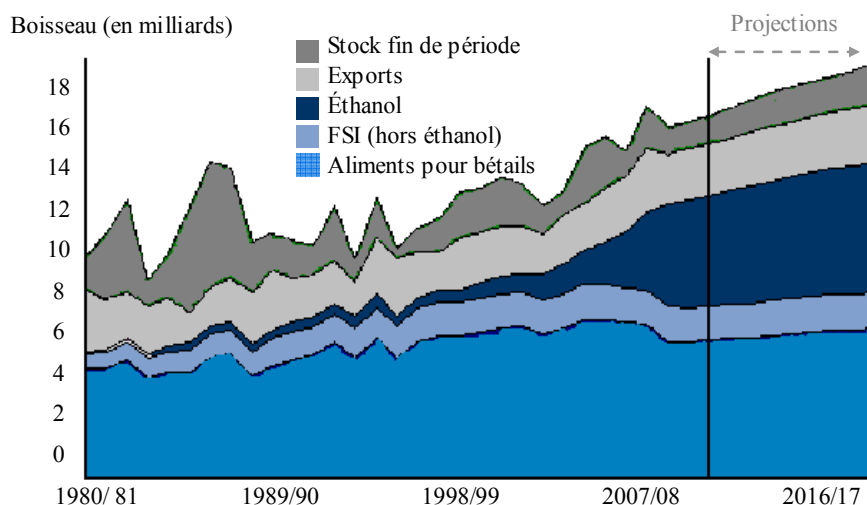
Les régimes plus carnés requièrent l'augmentation des troupeaux d'élevage, et donc de l'alimentation de ceux-ci, laquelle est essentiellement basée sur les céréales. En effet, produire un kilogramme de viande requiert entre 2 et 7 kilogrammes de céréales.

- Par ailleurs, la forte augmentation des prix de l'énergie a fait émerger la biomasse comme ressource énergétique alternative. Soja et maïs sont de plus en plus utilisés pour être transformés en éthanol et répondre à ces nouveaux besoins énergétiques mondiaux, notamment les biocarburants.

Cette demande a été portée par un certain nombre de mesures telles que les incorporations obligatoires de biocarburant ou les subventions et crédits d'impôts favorisant leur consommation, appliquées dans de nombreux pays.

Ainsi, l'évolution des débouchés du maïs aux Etats-Unis fait apparaître de manière claire la part significative prise par l'éthanol, qui constituera l'essentiel de la croissance des années à venir :

Utilisation faite du maïs aux Etats Unis¹²



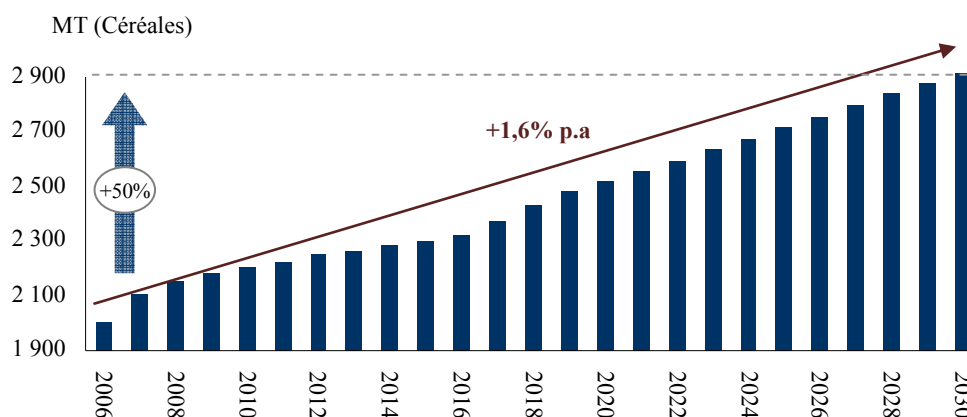
Source : USDA Agricultural Projections to 2018, Février 2009. USDA Service de recherche économique

Le Brésil et les Etats-Unis sont les principaux bassins producteurs de cultures à destination des biocarburants.

La hausse de la demande de produits agricoles serait de près de 50% entre 2000 et 2030, soit plus d'un milliard de tonnes supplémentaires de céréales, selon les estimations de la FAO. Or cette hausse ne peut être intégralement répercutée sur l'augmentation des surfaces agricoles.

Le graphique ci-dessous indique l'évolution des besoins de productions de céréales dans le monde :

Besoins de production de céréales dans le monde pour égaler la demande prévisionnelle



Source : FAO - Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2009-2018

Les surfaces cultivées ont augmenté à un rythme important depuis les années 60. C'est principalement en Asie, en Afrique et en Amérique que les superficies arables ont été développées entre 1961-1963 et 2006-2007.

Elles sont passées de 154,5 millions dans les années 60 à 213,1 millions d'hectares à fin 2007 en Afrique (soit une augmentation de 58,6 millions d'ha), et de 412 millions à 511,5 millions d'ha en Asie. En Amérique (exception faite de l'Amérique du Nord), les terres cultivables sont également

¹² FSI : Aliments, graines et intrants industriels hors éthanol

devenues plus nombreuses, mais surtout avant 1990. Pour le seul Brésil, les superficies arables ont augmenté de 35 millions d'ha (+145 %) au cours de la même période.

En règle générale, les pays ayant de faibles revenus et un déficit de denrées alimentaires ont connu une extension plus marquée des terres cultivables, en raison d'une forte demande intérieure en produits agricoles. S'agissant des pays en développement importateurs nets de produits (PDINA)¹³, les superficies arables ont augmenté de 55 millions d'ha, soit 34 %. L'augmentation a été de 73 millions d'ha, soit 160 %, pour les pays en développement sans accès à la mer.

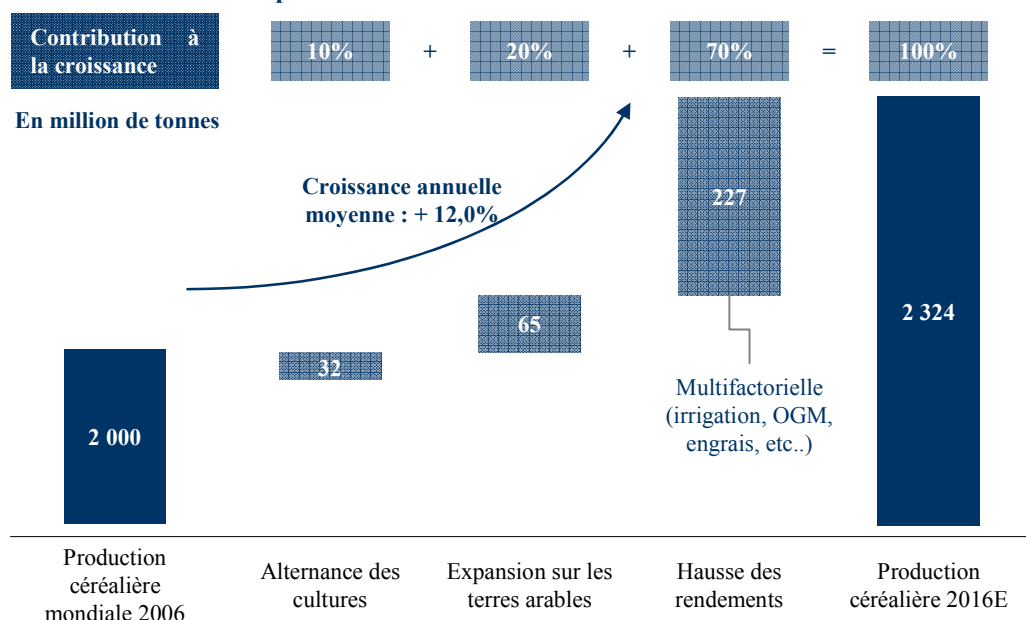
Dans de nombreux pays en développement, la déforestation est un phénomène important fréquemment associé à l'extension des terres cultivables.

Au cours des 20 dernières années, une tendance inverse a été observée dans nombre d'états de l'ex-URSS, la transformation économique ayant entraîné une diminution significative de la superficie utilisée pour la production agricole. Ainsi, entre 1990 et 2007, la superficie totale ensemencée en cultures a diminué de 117,7 millions à 76,4 millions d'hectares en Russie et de 32,4 millions à 26,1 millions d'hectares en Ukraine.

Dans les pays développés, par contre, la superficie des terres arables s'est rétrécie : en Europe, elle a diminué de 0,9 % par an entre 1961-1963 et 2006-07. En Amérique du Nord, ce déclin a atteint 2% par an pendant la même période. Les facteurs responsables de cette évolution sur le long terme sont notamment : l'augmentation continue du rendement, de même que le regroupement des exploitations associé à l'extension permanente des zones urbaines. D'autres facteurs entrent en jeu également tels que : l'évolution des politiques appliquées dans les pays industrialisés, ainsi que la transition politique et économique dans les pays où l'économie était jadis planifiée.

Aussi, l'augmentation de la production alimentaire passera par l'intensification des rendements agricoles. Celle-ci comptera pour environ 70% de la hausse de la production céréalière d'ici 2050 par rapport aux niveaux moyens 2005-2007. Cette intensification des rendements passera par la multiplication des récoltes multiples, la polyculture et la réduction des périodes de jachère mais aussi une amélioration importante de la productivité des sols cultivés. Tous ces changements se traduisent par l'utilisation renforcée et optimisée d'engrais afin de faire face aux besoins nutritifs exigés.

Projections de croissance de la production céréalière



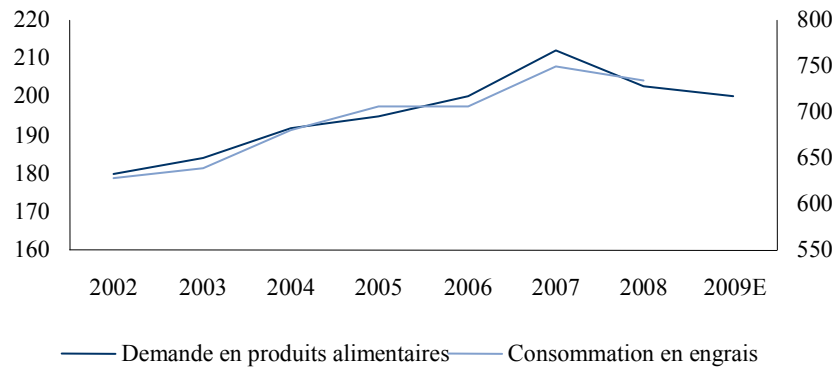
Source : FAO - Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2009-2018

¹³ Liste des pays PDINA : Barbade, Botswana, Côte d'Ivoire, République dominicaine, Egypte, Honduras, Jamaïque, Kenya, Maurice, Maroc, Pakistan, Pérou, Sainte Lucie, Sénégal, Sri Lanka, Trinité-et-Tobago, Tunisie et Venezuela

Par conséquent, le développement des engrais suit presque le même cours que celui de la demande en produits alimentaires.

Le graphique ci-dessous reprend l'évolution de la demande globale en produits alimentaires et en engrais depuis 2002 :

Evolution de la demande globale en produits alimentaires et en engrais: 2002/ 2009^E (En million de tonnes)



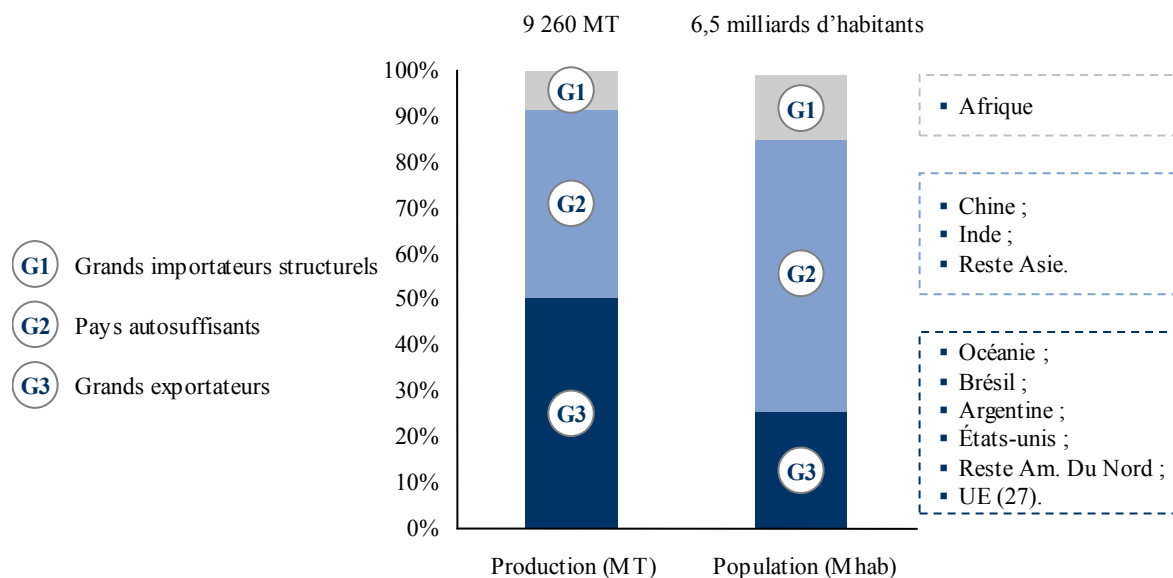
Source : IFA november 2009, Short-Term Fertilizer Outlook 2009-2010

III.2 DEMANDE : LES GRANDS BASSINS AGRICOLES

Les pays peuvent se répartir en trois catégories en termes de besoins agricoles : les grands importateurs structurels (G1), les pays auto-suffisants (G2) et les grands exportateurs (G3). Ces catégories sont à la fois la résultante de la prédisposition des pays à développer leur agriculture (climats, sols) et des politiques agricoles menées par les Etats au cours des dernières décennies.

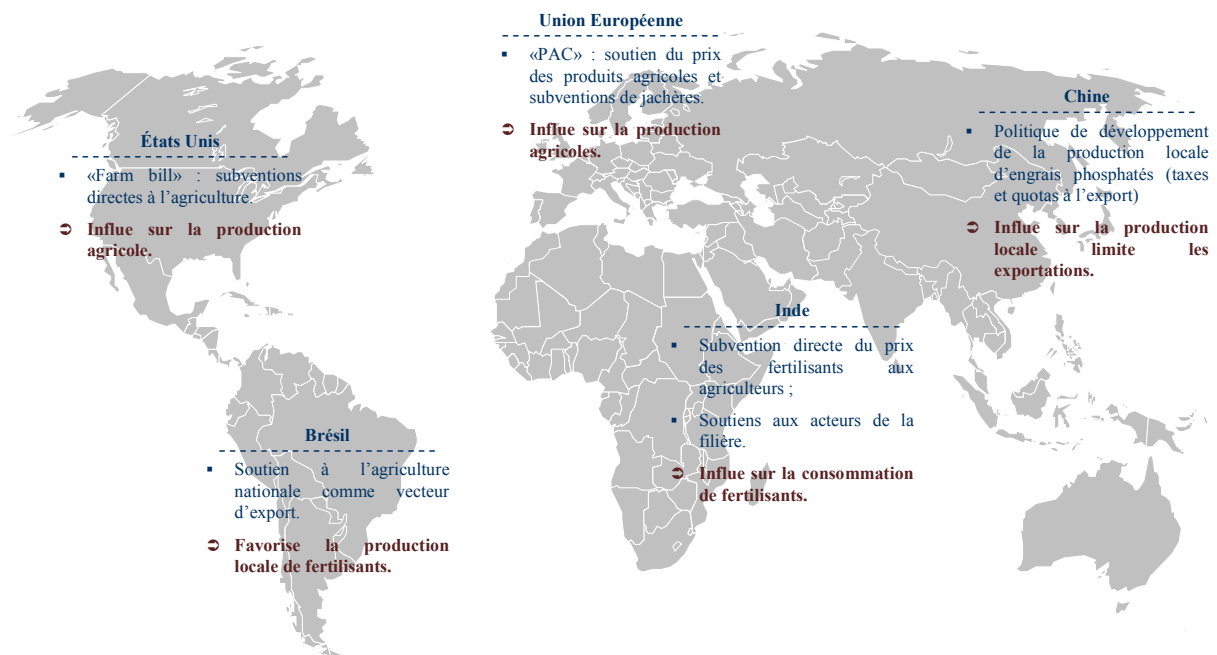
Le graphique ci-dessous reprend la production agricole et la population en 2005 :

Production agricole et population (2005)



Source : FAO 2005

Les grands bassins agricoles exportateurs sont ceux dont l'usage des engrais a été le plus intense et le plus optimisé. Ces pays ont également mis en place des politiques de soutien à l'agriculture, en cours de réalisation, qui ont eu des effets directs et positivement corrélés sur la demande en engrais.



Source : Analyse OCP SA 2010

III.2.1 Grands exportateurs

Etats-Unis :

Les Etats-Unis ont la première agriculture du monde en termes d'exportation. Les cultures les plus importantes sont le maïs, le blé, la viande ainsi que les produits dérivés de l'élevage.

Les Etats-Unis ont été le premier pays à mettre en place un programme de soutien aux agriculteurs permettant de soutenir la production nationale quand les prix des denrées et des revenus des fermiers sont bas. Les subventions versées accompagnent également l'agriculteur en lui facilitant l'investissement.

Union Européenne :

La Politique agricole commune (PAC), créée en 1957 et mise en place en 1962, est une politique mise en place à l'échelle de l'Union européenne, fondée principalement sur des mesures de contrôle des prix et de subventionnement, visant à moderniser et développer l'agriculture. Depuis, s'y sont ajoutés les principes de respect de l'environnement et de développement rural.

La PAC octroie aux agriculteurs :

- D'aides indirectes, les « prix garantis », qui assurent aux agriculteurs un prix minimum pour leur production en comblant la différence entre prix du marché et prix garanti.
- D'aides directes au revenu depuis la réforme de 1992 : en échange d'une baisse des prix garantis, l'UE verse des aides proportionnelles à la superficie de l'exploitation. Par ailleurs, la préférence communautaire permet d'isoler l'agriculture européenne des variations des prix mondiaux en lui accordant des avantages en matière de prix par rapport aux produits importés.

Par ailleurs, la préférence communautaire permettait d'isoler l'agriculture européenne des variations des prix mondiaux en lui accordant des avantages en matière de prix par rapport aux produits importés.

Brésil :

Le Brésil a une agriculture essentiellement tournée vers l'exportation. Celle-ci représente 25% de son PIB. Le Brésil ne subventionne pas son agriculture mais a une diplomatie très active qui milite en faveur d'une libéralisation du marché agricole mondial et d'une suppression des subventions à l'exportation.

La politique agricole brésilienne vise essentiellement à soutenir la production locale d'engrais afin de réduire la part des importations.

III.2.2 Pays auto-suffisants en Agriculture

Les pays d'Asie, dont la balance alimentaire était encore particulièrement déficitaire à l'entrée des années 60, ont mis en place une politique volontariste de développement de l'agriculture particulièrement axée sur l'amélioration des rendements des cultures vivrières. Cette révolution verte s'axe doublement sur un usage adapté des semences et des engrais pour répondre aux contraintes de sols et de climats.

Chine :

Afin de garantir l'autosuffisance alimentaire à un coût compétitif, la production agricole est pilotée par l'Etat via ses plans quinquennaux. Le secteur des engrais, support essentiel de la production agricole, jouit de subventions et d'aides afin qu'il assure l'autosuffisance du pays et garantit sa compétitivité. Afin d'assurer l'approvisionnement du marché domestique, les exportations d'engrais phosphatés sont également taxées. Les taxes à l'export peuvent ainsi varier de 7% à 185% selon les mois et la conjoncture alimentaire.

Inde :

Le gouvernement subventionne l'agriculture en visant une hausse des rendements (« Révolution Verte»). Afin de maîtriser les coûts des intrants agricoles, l'Inde subventionne le prix final des engrais en fonction de leur apport en nutriments (Nutrient Based Subsidy). L'Inde soutient également les acteurs de la filière par une subvention directe.

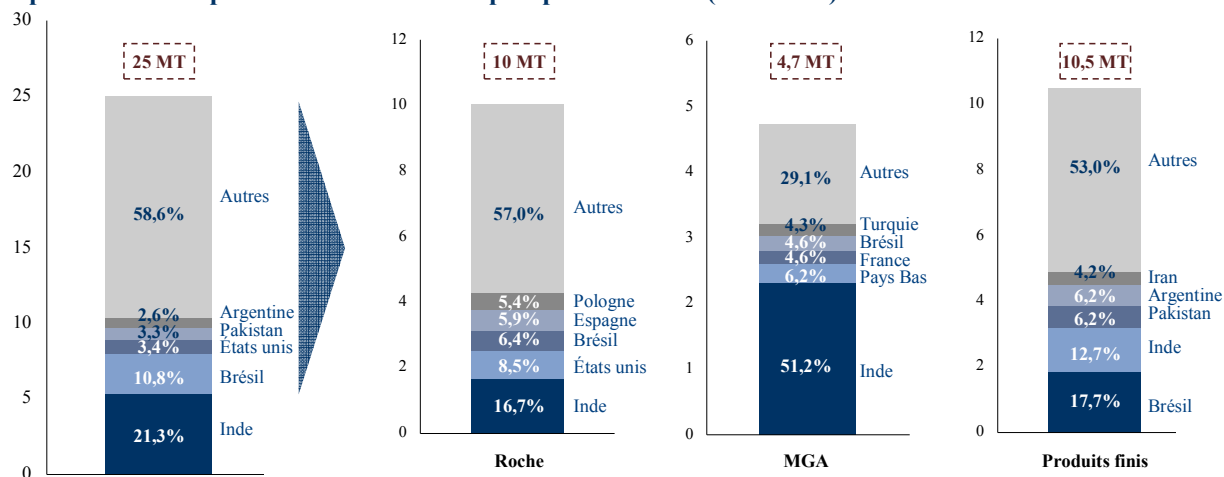
III.2.3 Grands importateurs structurels

Ces pays, principalement africains, ont pour points communs une agriculture à faible rendement, tournée vers l'exportation plutôt que vers la consommation locale et généralement peu diversifiée. C'est historiquement une agriculture extensive, dont la progression, poussée par une démographie très forte, s'est faite par la mise en culture de nouveaux sols arables peu mis en valeur.

III.2.4 Synthèse des importations par pays, selon le type de produits

Le graphique ci-dessous reprend la répartition par pays et par produits des importations :

Répartition des importations mondiales de phosphate en 2007 (MT P2O5)¹⁴

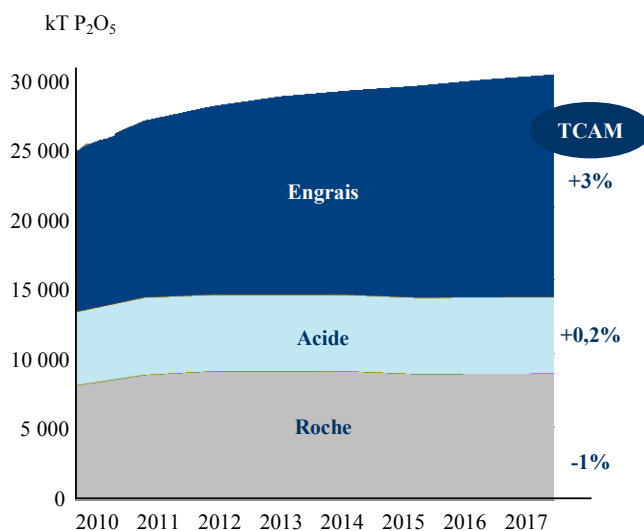


Source : IFA – Phosphate Rock Ten Year Outlook 2010

Aujourd’hui, les demandes en roche de phosphate et en acide phosphorique ont tendance à stagner. La plupart des producteurs d’engrais sont aujourd’hui intégrés directement sur la mine. Les distributeurs et traders, quant à eux, focaliseront leur demande sur les engrais simples.

Le graphique ci-dessous illustre les prévisions du commerce mondiale en P2O5 :

Prévisions du Commerce mondial P2O5 (en MT P2O5) 2010 - 2017



Source Fertecon 2009

¹⁴ La catégorie « Autres » comprend : la Belgique, l’Indonésie, la Corée du Sud, l’Australie, la Nouvelle Zelande, le Mexique, etc.

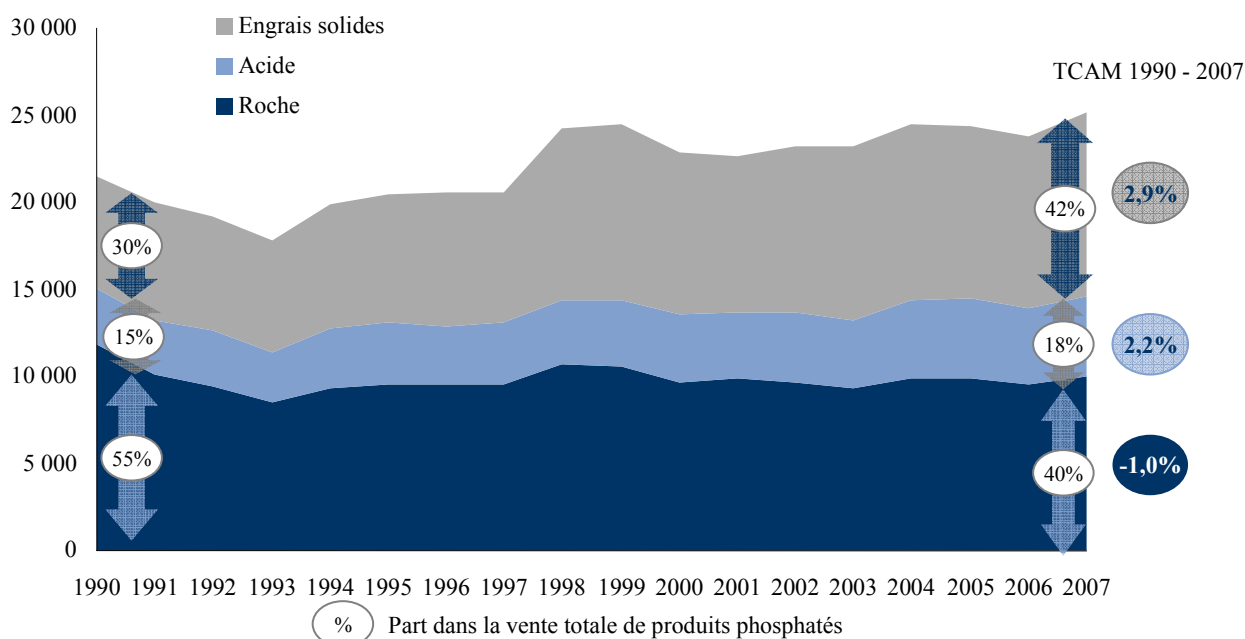
IV. PRODUCTION DES PRODUITS PHOSPHATES

La production de phosphate exportée sous toutes ses formes est en constante augmentation depuis l'effondrement du bloc soviétique en 1993. Elle est estimée en 2007 à environ 25 millions de tonnes de P2O5¹⁵.

Le graphique ci-dessous illustre le commerce de roche, d'acide et de DAP/ MAP entre 1990 et 2007 :

Production de roche, d'acide et de DAP/ MAP entre 1990 et 2007¹⁶

Kt P2O5 équivalent



Source IFA - Phosphate Rock Statistics 2007

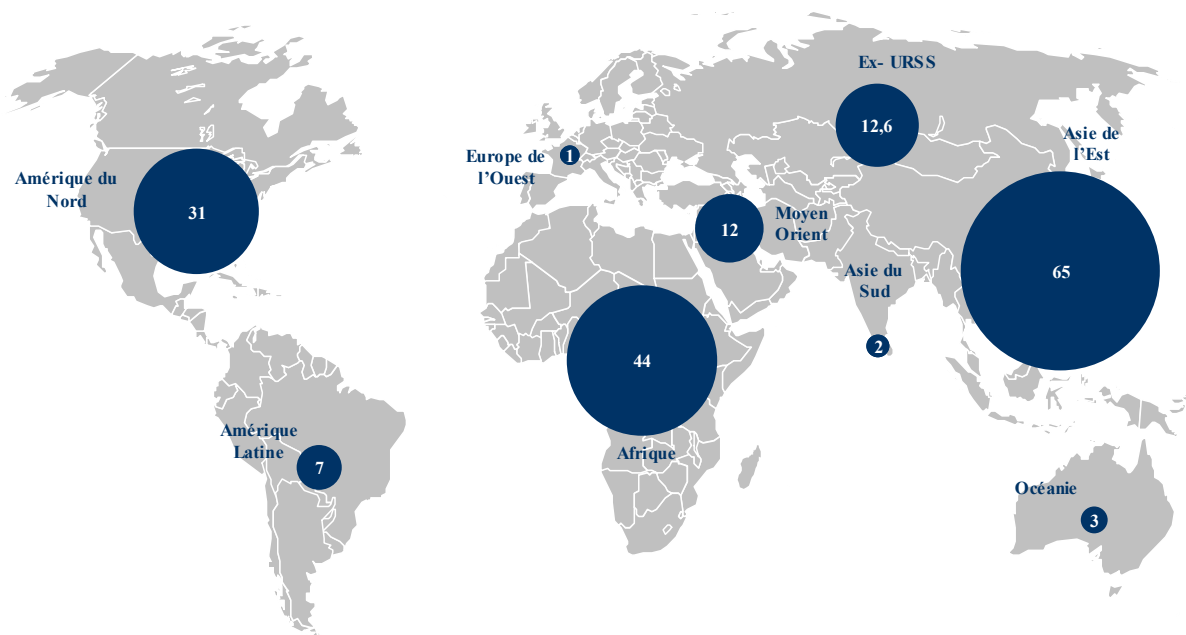
Les grandes zones productrices de produits phosphatés sont les Etats-Unis, le pourtour méditerranéen (Afrique et Moyen-Orient) et la Chine.

¹⁵ Estimation CRU

¹⁶ Production de produits phosphatés destinés à l'exportation par voie maritime

Le graphique ci-dessous reprend la production mondiale de phosphate en 2007 :

Production mondiale de phosphate MT en 2007



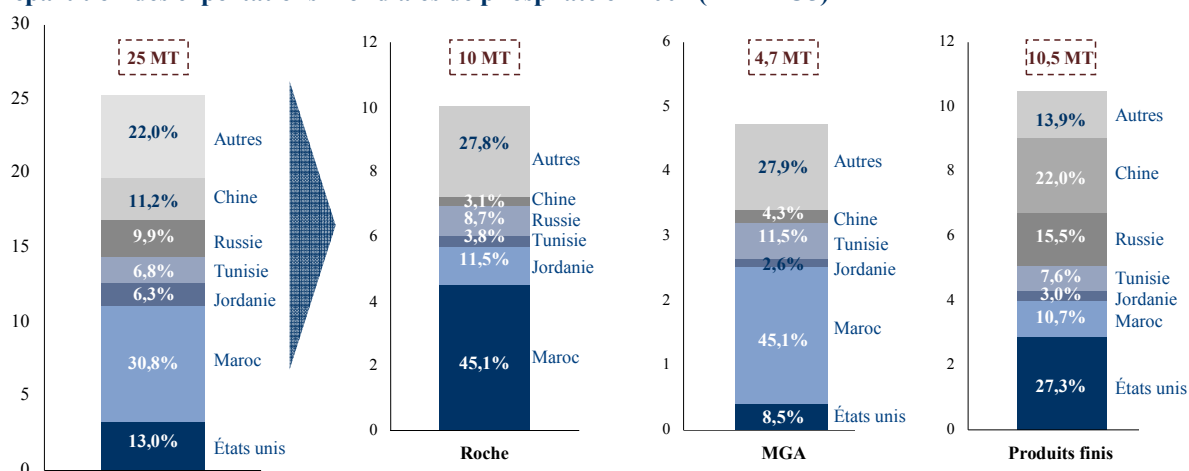
Source IFA - Phosphate Rock Statistics 2007

L'export des produits phosphatés voit aujourd'hui grandir la part des engrais dans les échanges. C'est la résultante de la transformation progressive de l'industrie et son intégration vers la chaîne aval.

De plus des acteurs historiques de la production d'engrais phosphatés se retirent du commerce international car leurs réserves de phosphate s'épuisent. On compte parmi eux les Etats Unis qui se retirent progressivement (fermeture progressive des mines exploitées pour des raisons environnementales et redirection des volumes d'export vers le marché domestique). Ce tournant majeur de l'industrie crée une opportunité accrue aux autres exportateurs (tels que le Maroc et la Jordanie) qui voient leurs débouchés s'agrandir encore plus rapidement que la croissance de commerce mondial.

Le graphique ci-dessous reprend la répartition des exportations par pays et par type de produits :

Répartition des exportations mondiales de phosphate en 2007 (MT P2O5)¹⁷



Source IFA – Phosphate Rock Ten Year Outlook 2010

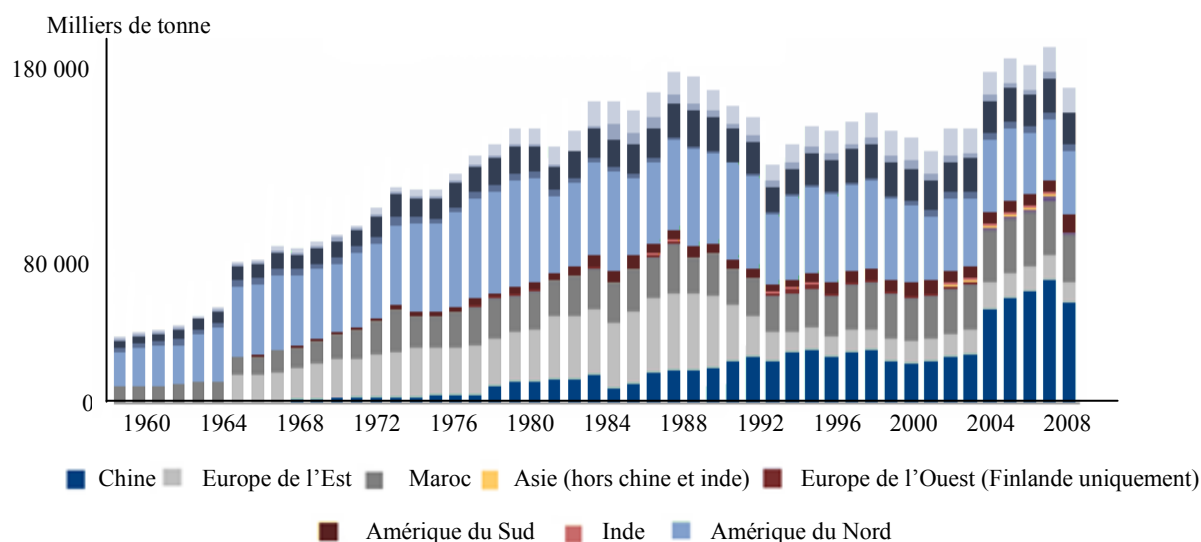
¹⁷ La catégorie « autres » comprend : Algérie, Christmas Island, Egypte, Israël, Afrique du Sud, Togo, Sénégal, Syrie, etc...

IV.1 HISTORIQUE

Depuis 40 ans, l'industrie des phosphates a connu de nombreuses transformations. Elle obéit historiquement à une logique de prix cyclique, ponctuée par une hausse brutale du prix des produits phosphatés durant quelques années (« fly-up ») puis une stabilisation des prix à mesure que les programmes d'investissement lancés en période de fly-up se traduisent par l'augmentation de l'offre disponible.

Ci-dessous un bref récapitulatif des grandes évolutions du marché sur les dernières décennies :

Production de phosphate par région



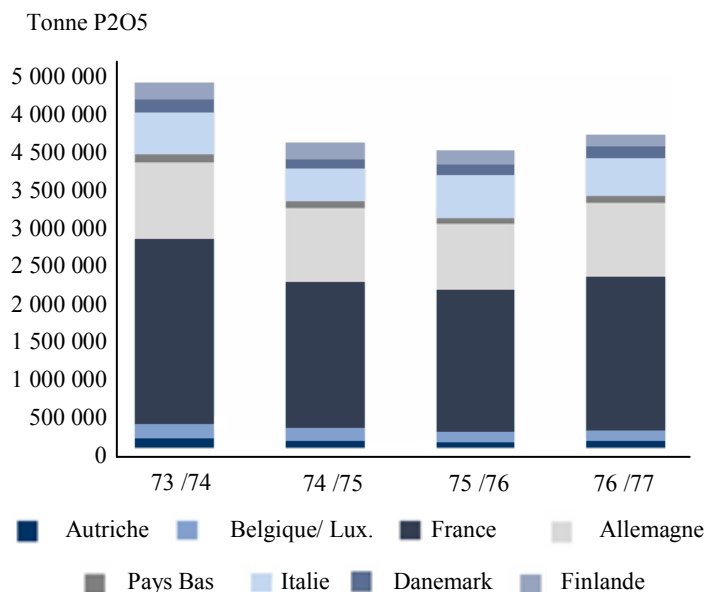
Source : Matrice IFA 2009

De 1960 à 1988 : l'industrie connaît une forte augmentation de sa production, poussée par une agriculture en forte croissance, soutenue par les Etats (Politique Agricole Commune, Révolution Verte en Inde, etc.). La crainte d'une pénurie alimentaire générale, entretenue par des rapports tels que ceux du Club de Rome «Limits to Growth» («Halte à la croissance») pousse les producteurs de céréales à stocker.

Le premier choc pétrolier provoque un fly-up général du prix des commodités, parmi lesquels les céréales et les principales matières premières agricoles. Elles sont suivies en 1975-1976 par l'envolée des prix des engrais. Ces envolées de prix provoquent des politiques de rationalisation de l'utilisation des engrais, notamment en Europe de l'Ouest, qui se traduisent par une baisse de la demande, devenue structurelle en Europe depuis lors.

A titre illustratif, le graphique ci-dessous indique la rationalisation de la consommation d'engrais dans quelques pays :

Rationalisation de la consommation d'engrais : quelques pays d'Europe de l'Ouest



Source : Matrice IFA 2009

En 1988 : l'effondrement du bloc soviétique provoque une crise des grands bassins agricoles d'Ukraine, de Biélorussie et de Russie, liée à la disparition des échanges commerciaux intra-zone. La Russie devient importateur structurel de céréales et la demande en engrais de ces pays. De plus, les pays d'ex-URSS comptent beaucoup d'usines non intégrées de production d'engrais liquides. Ces usines tournaient à des coûts peu compétitifs mais étaient maintenues dans le cadre d'une économie soviétique planifiée soucieuse de maintenir les emplois de la filière. Au total, la demande baisse de près de 8 millions de tonnes de roche.

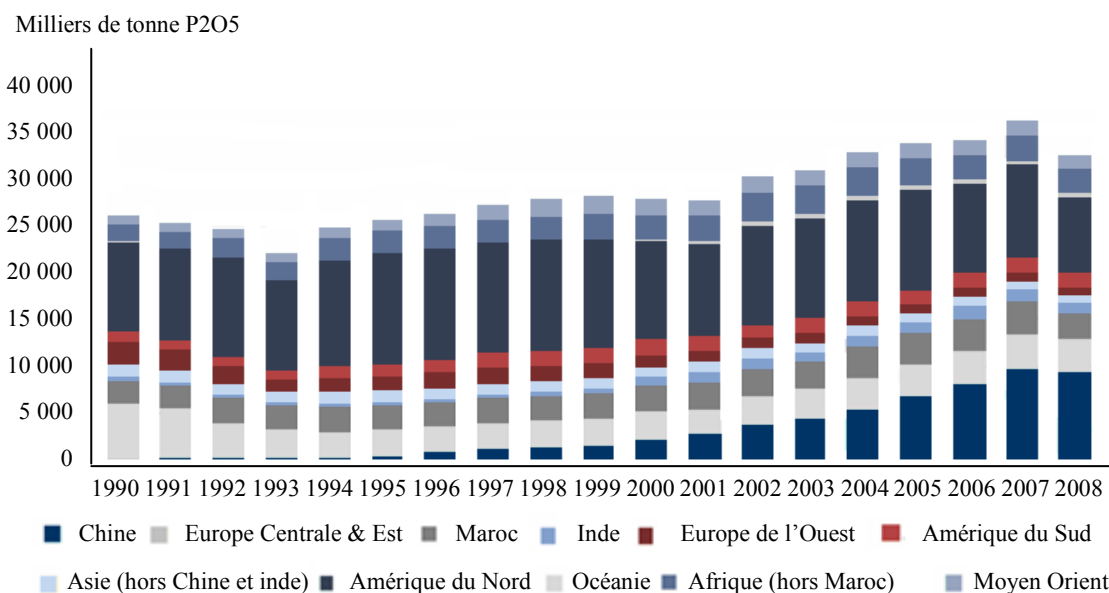
La décennie 1990 : Suite à l'effondrement de la demande dans l'ex bloc soviétique et à l'arrivée conjuguée de capacités de production supplémentaires notamment Nord Africaines, les prix sont restés stables au niveau de 30\$/T. Cependant, la demande augmente à un rythme soutenu, portée par l'augmentation des importations indiennes en roche mais également la demande croissante en engrais du Brésil et de la Chine. C'est également pendant cette décennie que la Chine commence à développer son industrie, mais celle-ci reste majoritairement tournée vers le marché local. Les prix déprimés découragent l'investissement dans la filière.

Les années 2000 : voient la Chine passer d'une position de nette importatrice à une position de région exportatrice et on assiste à une augmentation progressive des prix de roche, portés encore une fois par l'augmentation du prix des commodités céréalières. Le retour des tensions sur le marché avec une demande revenue au niveau des capacités maximum de production et les perspectives de croissance du marché chinois provoquent le fly-up de 2008 qui voit les prix de roche monter à près de 400\$ par tonne avant de se stabiliser aux alentours de 100\$ par tonne.

Cependant, le marché de la roche a tendance à baisser aujourd'hui, à mesure que la plupart des producteurs et les Etats, davantage focalisés sur la rentabilité des produits finis, mettent en place une filière industrielle de transformation solide.

Par ailleurs, la production d'acide phosphorique par région se présente comme suit :

Production d'acide phosphorique par région



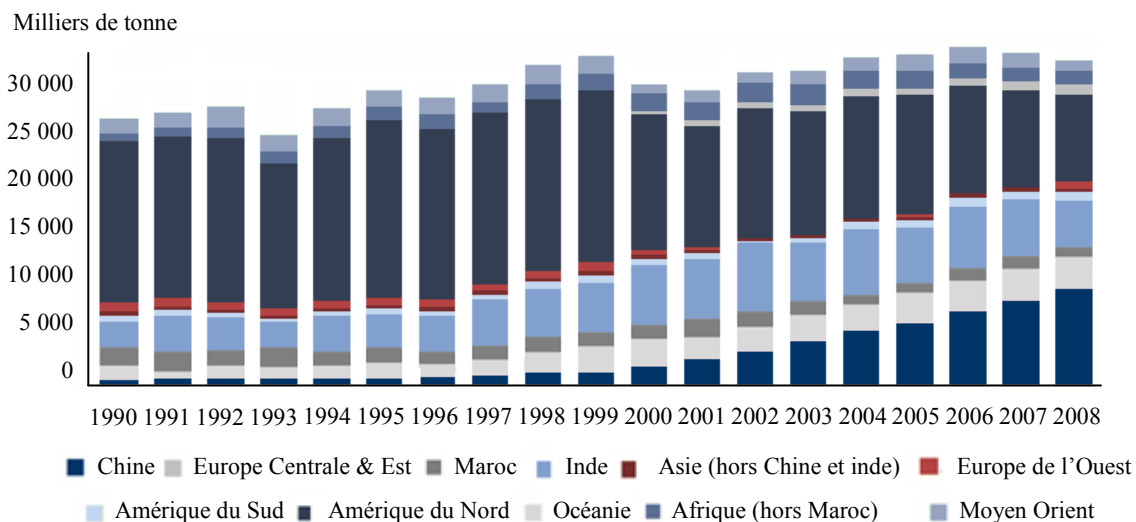
Source : CRU, IFA Trade metrics 2009

Le marché de l'acide commence à se développer dans les années 90 alors que l'industrie européenne se développe vers l'aval et bascule une partie de ses importations de la roche vers l'acide. Leur compétitivité est également impactée par la hausse des exigences réglementaires aux Etats-Unis et en Europe. En effet, les réglementations relatives à l'environnement sont de plus en plus strictes quant à l'octroi de permis d'exploitation de mines et sont plus sévères vis-à-vis du stockage de gypse, sous-produit de la production d'acide phosphorique.

Cependant, l'essor du marché de l'acide est surtout lié à la demande indienne. L'Inde possède en effet du gaz, matière première de l'ammoniac, qu'elle a donc souhaité valoriser en développant une filière d'engrais NP. Le modèle de subvention indien a donc ainsi favorisé pendant plusieurs années l'achat d'acide phosphorique et il est amené à durer.

A titre illustratif, le graphique ci-dessous indique la production de DAP¹⁸ par région :

Production de DAP par région



Source : Matrice IFA 2009

Le développement du marché du DAP, jusque là surtout porté par les Etats-Unis, obéit en partie à l'augmentation des prix qui est due principalement à deux facteurs :

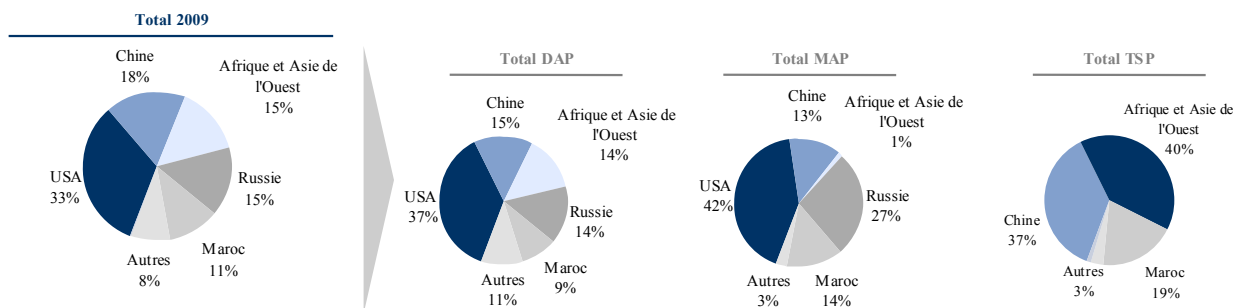
- L'augmentation des prix des céréales, auquel il est historiquement corrélé ;
- L'équilibre offre/demande.

La volatilité importante des matières premières rend peu attractive la réalisation de projets non intégrés sur le marché des phosphates en raison du risque que présente cette volatilité. Ainsi, les nouveaux projets sont quasiment tous intégrés.

A partir de 2001, la Chine se retire de l'import de DAP traduisant le développement de la production domestique encouragée par le gouvernement chinois. La baisse des importations chinoises de DAP est partiellement compensée par la demande indienne. En effet, le modèle de subvention indien change une nouvelle fois en 2006 pour favoriser les engrais finis par rapport à l'acide phosphorique pour les producteurs et distributeurs indiens.

La répartition des exportations mondiales d'engrais se présente comme suit :

Répartition des exportations mondiales de produits finis en 2009



Source : Matrice IFA 2009

¹⁸Le DAP est le marché le plus représentatif de la tendance ; celui-ci est la référence sur le marché

IV.2 EVOLUTIONS PREVISIONELLE SUR LES PROCHAINES ANNEES

IV.2.1 Offre supplémentaire

Les capacités entrantes de P2O5 seront surtout apportées par les mines de roche d'Arabie Saoudite (Ma'aden), du Pérou (Bayovar) et du Maroc (Jorf Phosphate Hub). Le projet de Ma'aden sera un complexe complètement intégré depuis la mine jusqu'à la production et la commercialisation de DAP et de MAP. La roche de Bayovar en revanche ne sera pas transformée sur place mais servira à alimenter des acteurs existants en Amérique Latine, en Amérique du Nord et dans une certaine mesure, des acteurs de l'Asie Pacifique. Les projets d'extension de capacité des mines ainsi que Jorf Phosphate Hub au Maroc offriront une capacité supplémentaire de l'ordre de 23 millions de tonne à horizon 2020.

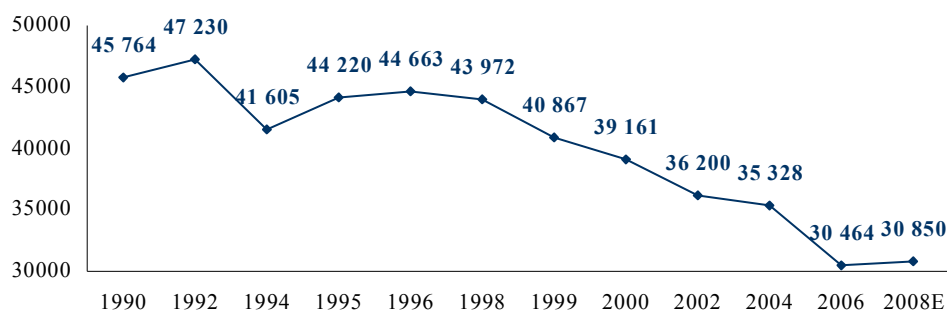
En revanche d'autres capacités seront fermées ou réduites notamment en Europe, aux USA et en Afrique du Sud ce qui créera une plus grande opportunité pour les exportateurs mondiaux.

IV.2.2 Fermetures de mines

La décorrélation est de plus en plus significative entre les bassins producteurs et les bassins consommateurs de produits phosphatés. Les acteurs américains se sont déjà retirés largement du marché de l'export depuis plusieurs années afin de réserver l'essentiel de leur production au marché domestique.

Le graphique ci-dessous illustre le retrait du marché de l'export américain :

Evolution des exportations américaines sur la période 1990/ 2008 (MT Roche)



Source: IFA - International Fertilizer Industry Association 2007

Face à une croissance importante de leur agriculture, les producteurs russes sont également en train de rediriger une partie des volumes produits destinés à l'export vers le marché domestique.

Cette offre de roche en moins sera progressivement compensée par l'import de DAP et des autres engrais simples phosphatés, directement produits par les producteurs intégrés à la mine. A l'horizon 2020, l'essentiel des échanges mondiaux portera sur les engrais.

IV.2.3 Intégration des acteurs

Le mouvement de fond de transformation de l'industrie se poursuivra dans les années à venir et se traduira par une intégration poussée en amont et en aval. On ne verra notamment que peu de projets non intégrés sur l'acide ou la roche se concrétiser. La majorité des projets à venir engloberont toute la chaîne de valeur de la mine à la production d'engrais en passant par l'acide (producteurs intégrés) alors que les acteurs ne disposant que de la production d'acide ou d'engrais (producteurs non intégrés) seront moins nombreux sur le marché.

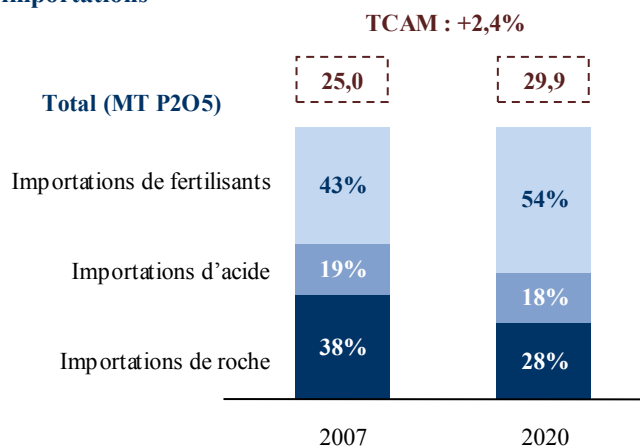
Les acteurs qui le peuvent continueront à s'intégrer sur la mine car ils sont à la recherche de solutions de fourniture en roche durables dans un marché devenu critique. Ainsi Mitsui et Mosaic ont pris une

participation dans l'exploitation de Bayovar, d'autres acteurs ont choisi de construire des joint-ventures avec des acteurs intégrés à la mine. C'est le cas des partenaires de l'OCP au Maroc : Chambal, Tata Chemicals, Prayon, Fauji, ou encore Bunge.

Les acteurs déjà présents sur la mine continueront à s'intégrer en aval et à offrir de moins en moins de roche et de plus en plus d'engrais sur le marché. C'est le cas du Groupe OCP au Maroc, mais également des acteurs au Mexique et en Russie.

L'évolution prévisionnelle des importations se présente comme suit :

Evolution attendue des importations



Source : CRU 2008

L'industrie des phosphates est fortement capitalistique et les investissements de développement à consentir pour explorer les bassins de réserves, mettre en exploitation de nouvelles mines, transformer la roche et produire les engrais sont lourds.

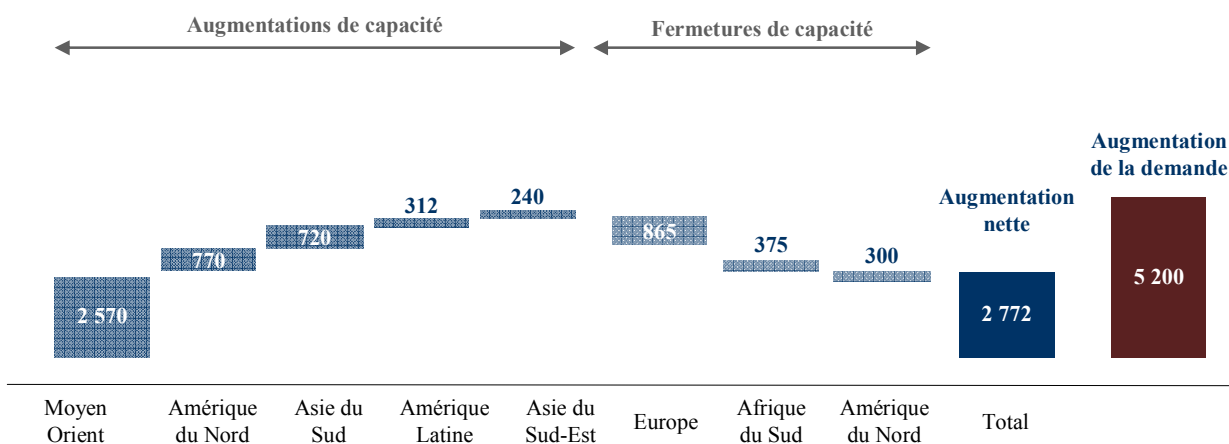
La filière a de plus pâti d'une insuffisance d'investissements durant les décennies 1990 et 2000 pour développer les capacités de production. C'est la résultante de cours de phosphate et de DAP bas, générant des marges insuffisantes pour les acteurs. De plus, l'annonce du projet Ma'aden, plusieurs fois différée, a joué jusqu'en 2008 une influence dissuasive sur les acteurs implantés du marché. Ceci a longtemps retardé leur développement et leur intégration mais également l'optimisation opérationnelle et logistique de l'industrie.

Les prix atteints durant le fly-up de 2008 ont relancé plusieurs projets de création de capacités nouvelles et d'extension. Cependant, entre l'annonce de ces projets et le début de la commercialisation des produits sur le marché, il s'écoule plusieurs années, en particulier pour les nouveaux projets. Ce décalage sera particulièrement sensible dans les années à venir, dans un contexte de forte augmentation de la demande :

Le graphique ci-dessous indique les prévisions des niveaux de capacité en engrais (hors Maroc) entre 2009 et 2017 :

Variation des capacités en engrais entre 2009 et 2017 comparée à l'augmentation de la demande en P2O5 (hors Maroc)

Capacités d'engrais (KT P2O5)



Source : IFA, Fertecon forecast , analyse OCP SA

V. RATIONNEL ECONOMIQUE DU MARCHE DES PRODUITS PHOSPHATES

Les prix des produits phosphatés devraient s'établir au-delà des niveaux connus jusqu'à présent, offrant ainsi une rentabilité accrue aux exportateurs de roche, d'acide phosphorique et d'engrais phosphatés. Dans cette nouvelle donne des prix, les acteurs intégrés historiques verront leur rentabilité augmenter et, ceux d'entre eux disposant de ressources à prix compétitifs seront les plus à même de se positionner pour capturer l'augmentation de la demande tout en conservant une rentabilité élevée.

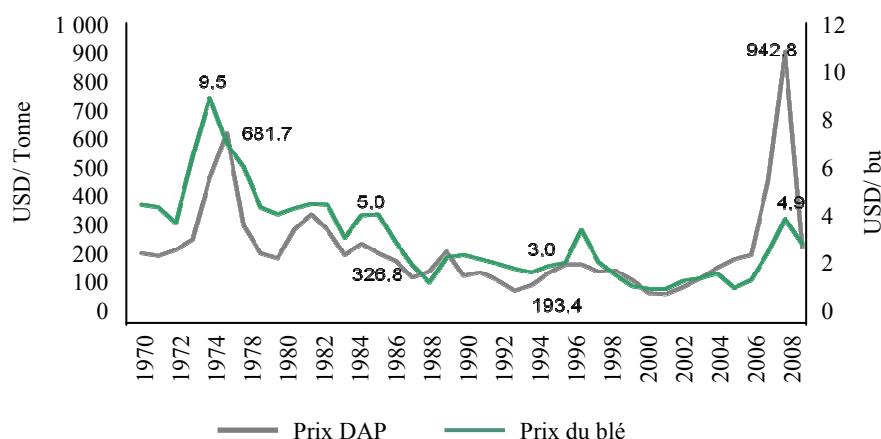
V.1 PRIX DES PRODUITS PHOSPHATES

La formation des prix des engrais phosphatés est cyclique et obéit principalement à trois paramètres principaux :

- **L'équilibre offre-demande** : Lorsque la demande dépasse l'offre, les prix évoluent suivant le prix que les acheteurs sont prêts à payer pour se fournir en engrais. Durant ces périodes, les prix peuvent connaître une augmentation importante. Au contraire, lorsque l'offre dépasse la demande, les prix évoluent suivant les prix acceptables par les producteurs d'engrais et les prix peuvent alors baisser. Cette situation s'est d'ores et déjà produite, lors de l'effondrement du bloc soviétique, ou encore lors de la crise financière observée en 2008 durant laquelle les fermiers n'avaient plus accès au crédit ce qui a contracté la demande. L'équilibre offre-demande peut balancer d'un côté ou de l'autre pour des raisons qui peuvent être structurelles (par exemple sous-investissement dans le secteur alors que la demande croît) ou conjoncturelle (par exemple en raison d'une fermeture provisoire d'une usine).
- **Les prix des céréales** : la rentabilité des producteurs de céréales et donc le prix des céréales déterminent les prix acceptables par ces derniers pour l'achat d'engrais. Quand les prix des céréales sont élevés, l'achat d'engrais, même avec un prix élevé, présente un retour sur investissement intéressant pour le fermier.

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution des prix du blé et du DAP :

Comparaison du prix du blé et du DAP



Source : Prix constants (Décembre 2008). DAP : CRU – British Sulphur, Blé : Cours CBOT

- Le prix des intrants (phosphate, soufre et ammoniac) :** le prix des engrais sont corrélés aux coûts de production qui eux-mêmes dépendent fortement des matières premières utilisées dans la production d'engrais phosphatés, notamment le phosphate, le soufre et l'ammoniac. Les producteurs qui ne disposent pas de ressources de phosphate sont particulièrement exposés à la volatilité des prix.

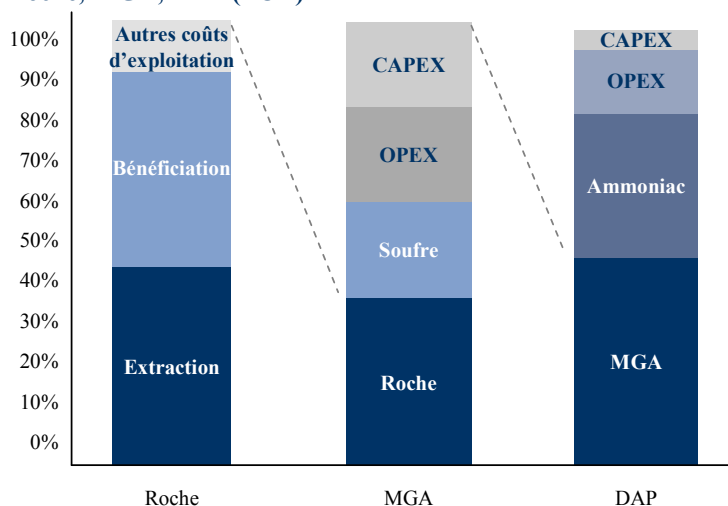
La formation des prix du phosphate et de l'acide phosphorique est fortement corrélée aux prix de vente des engrais phosphatés notamment le DAP et le MAP dans leurs différents marchés.

V.2 COÛTS DES ENGRAIS ET FACTEURS DE COMPETITIVITES DES ACTEURS

Différents paramètres déterminent le coût des engrais et la compétitivité des acteurs de ce marché qui varie grandement d'un acteur à un autre.

Le graphique ci-dessous illustre la structure des coûts de la roche, MGA et du DAP :

Structure de coûts : Roche, MGA, DAP (FOB)



Source : Analyse OCP, structure de coûts indicative des acteurs intégrés sur la roche¹⁹ en 2007

- Coûts variables :** Les principaux coûts variables pour la production d'engrais phosphatés sont le phosphate, le soufre l'ammoniac et l'acide phosphorique. Les producteurs d'engrais phosphatés doivent gérer l'approvisionnement et la fluctuation des prix de ces matières premières. Les

¹⁹ Ceci est une structure de coûts indicative, les valeurs varient selon les acteurs et selon les cours des matières premières. Les hypothèses prises reflètent les équilibres de marché actuelles, mais la structure ci-dessus n'a qu'une valeur illustrative des différents postes et leur poids relatif.

producteurs qui ne sont pas intégrés sur le phosphate sont particulièrement exposés à la fluctuation des cours des intrants. Au contraire, les acteurs qui disposent de ressources de phosphate sont à la fois moins exposés à la volatilité des prix du phosphate et sont plus compétitifs car disposent de la ressource de phosphate à coût de production. La qualité de la ressource, son accessibilité et la disponibilité de l'eau sont les principaux facteurs de compétitivité parmi les acteurs miniers. Les contrats, les relations commerciales et la diversification des sources d'approvisionnement en matières premières déterminent également la compétitivité des acteurs car ils leur assurent la disponibilité de ces dernières à un prix compétitif.

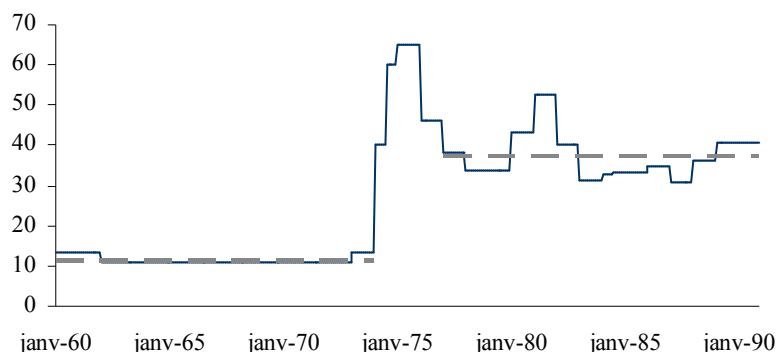
- **Coûts fixes** : l'industrie des phosphates est une industrie capitalistique, le prix des unités de production est important et le coût des infrastructures est également déterminant. Les acteurs disposant déjà d'infrastructures logistiques, d'eau et d'électricité possèdent un avantage compétitif sur les nouveaux entrants. A fortiori, les projets d'extension d'installations existantes sont moins coûteux que les projets initiant une activité nouvelle. De plus les acteurs traditionnels ont déjà amorti une partie de leurs installations ce qui les rend également plus compétitifs que les nouveaux entrants qui doivent supporter un coût du capital important.
- **Performance opérationnelle** : Les coûts de transformation des engrais et la productivité jouent un rôle également important. Les acteurs traditionnels performants sont toujours à la recherche de réductions de leurs coûts de transformation et d'optimisation de leur productivité. Ces améliorations peuvent passer par des investissements importants (changement de procédé, modernisation d'installations, etc.).
- **Coûts logistiques** : S'agissant d'une industrie transportant plusieurs millions de tonnes par an, les coûts logistiques prennent une importance particulière dans le secteur des engrais phosphatés. Ainsi, la proximité aux bassins de consommation, la disponibilité d'infrastructures portuaires, la proximité des mines et des sites de production de la mer sont autant de facteurs qui améliorent la rentabilité des producteurs d'engrais phosphatés.

V.3 TENDANCE DE PRIX ET DE LA COMPETITIVITE DES ACTEURS

Les prix du phosphate et de ses dérivés sont cycliques. Les périodes de haut de cycle durant lesquelles la demande mondiale devient égale à l'offre, se caractérisent par l'arrivée de nouveaux acteurs moins compétitifs que les acteurs traditionnels. Les nouveaux niveaux de prix, plus élevés, garantissent à court terme leur rentabilité. Ainsi, après 1976, les prix du phosphate se sont établis à des niveaux supérieurs.

A ce titre illustratif, le graphique ci-dessous représente la variation des prix du phosphate après l'augmentation des prix enregistrée en 1976 :

Prix du phosphate 1960 – 1990 (USD/ T)



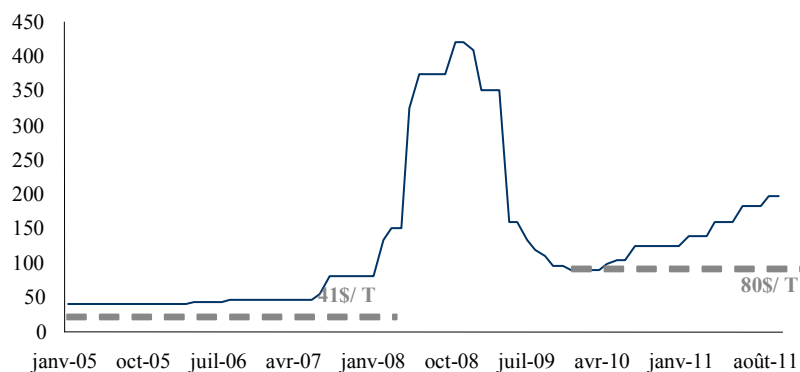
Source : Publications CRU (Janvier 2011)

Après le fly-up de 2008, les prix sont prévus pour s'établir au-delà des paliers connus jusqu'ici, du fait de l'arrivée de nouveaux acteurs moins compétitifs que les acteurs traditionnels. Ainsi des gisements

jusque là pas économiques le sont devenus du fait de l'augmentation des prix, notamment en Australie.

A ce titre illustratif, le graphique ci-dessous représente la variation des prix du phosphate après l'augmentation des prix enregistrée en 2008 :

Prix du phosphate 2005 - 2011 (USD/ T)



Source : Publications CRU (Janvier 2011)

Les acteurs historiques du marché ne voient pas leurs coûts augmenter après un fly-up. Ils peuvent même diminuer si ces acteurs investissent pour les réduire (construction de nouvelles infrastructures, modernisation,...) et voient alors leur rentabilité démultipliée du fait de l'établissement des prix au-delà de paliers plus élevés sans augmentation de leurs coûts.

VI. LE MARCHÉ NATIONAL DU PHOSPHATE ET DE SES PRODUITS DÉRIVÉS

Le Groupe OCP est spécialisé dans l'extraction, la valorisation et la commercialisation de phosphate et de produits dérivés.

Le phosphate provient des sites de Khouribga, Benguerir, Youssoufia et Boucraâ-Laâyoune. Selon les cas, le minerai subit une ou plusieurs opérations de traitement (criblage, séchage, calcination, flottation, enrichissement à sec, etc.). Une fois traité, il est exporté tel quel ou bien livré aux industries chimiques du Groupe, à Jorf Lasfar ou à Safi, pour être transformé en produits dérivés commercialisables : acide phosphorique de base, acide phosphorique purifié, engrais solides.

VI.1 LE CADRE LEGAL ET RÉGLEMENTAIRE DU SECTEUR MINIER AU MAROC

Le cadre légal et réglementaire est régi par le Ministère de l'Énergie et des Mines qui est chargé de la planification et de la réglementation du secteur minier. Sa tutelle s'étend à l'ensemble de la profession : la gestion et la conservation du patrimoine minier et la participation à l'étude des projets de mise en valeur et de développement de ce patrimoine.

En raison de la particularité de l'activité minière, il existe une réglementation spécifique, représentée par un corpus de lois, décrets et arrêtés.

Le Dahir du 16 avril 1951 *portant règlement minier* et ses décrets d'application prévoient que:

- les mines sont propriété domaniale ;
- la recherche de gîtes naturels susceptibles d'être qualifiable de mine est subordonnée à l'octroi par l'administration d'un permis de recherche d'une durée de 3 ans, renouvelable pour une durée de 4 ans et couvrant une surface de 4 km² avec l'obligation pour le titulaire du permis de recherche de réaliser un programme de travaux de recherche selon un calendrier déterminé ;
- l'exploitation des mines est subordonnée à l'octroi par l'administration d'un permis d'exploitation par l'administration au titulaire d'un permis de recherche sous réserve que celui-ci ait réalisé son programme de travaux de recherche, le permis d'exploitation étant consenti pour une durée de quatre ans renouvelable trois fois et prorogable pour une durée supplémentaire de douze ans ;

- l'exploitation des mines peut dans certaines conditions ouvrir droit à une concession d'exploitation si l'importance du gisement le justifie et dérive soit de permis de recherche soit de permis d'exploitation. Elle est consentie pour une durée de 75 ans et renouvelable pour une durée de 25 ans.

Le phosphate est une mine de 5^{ème} catégorie dans la classification retenue par le Dahir du 16 avril 1951 portant règlement minier. Pour autant, la recherche et l'exploitation du phosphate ne sont pas soumises au régime général institué par ledit règlement minier. En effet, l'article 6 du règlement minier précise que la recherche et l'exploitation du phosphate relèvent de l'Etat. L'Etat a confié ces activités à OCP SA en vertu de l'article 2 de la Loi n°46-07 *portant transformation de l'Office chérifien des phosphates en société anonyme* promulguée par Dahir n° 1-08-15 du 18 safar 1429 (26 février 2008) qui prévoit que cette société a pour objet « l'exercice du monopole que la loi accorde à l'Etat pour la recherche et l'exploitation des phosphates » en précisant qu'une convention entre l'Etat et la société OCP SA fixera les conditions de recherches et d'exploitation des phosphates en précisant les dispositions du règlement minier qui lui seront applicables des autres auxquelles il sera dérogé. A ce jour, la convention avec l'Etat n'a pas été conclue.

VI.2 LES INTERVENANTS DU SECTEUR

Ministères

VI.2.1 Le Ministère de l'Energie et des Mines

Le Ministère de l'Energie et des Mines représente l'autorité de tutelle des entreprises et établissements publics qui relèvent de sa compétence ainsi que le contrôle des autres secteurs dépendants, de son autorité, en application de la législation et de la réglementation en vigueur.

La direction du développement minier élabore et applique la législation et la réglementation relatives, à l'exploitation, à la valorisation des substances minérales, des eaux thermo-minérales naturelles, des substances dites utiles et des roches ornementales. Elle suit les activités y afférentes ainsi que l'évolution des marchés et des prix des métaux et des substances minérales et participe à la définition de la politique commerciale minière.

VI.2.2 Le Ministère de l'Economie et des Finances

Dans le cadre de ses attributions, le Ministère des Finances est en charge des questions financières et monétaires, y compris les politiques des crédits et de finances extérieures.

Par ailleurs il assure la tutelle financière des entreprises et établissements publics ou à participation étatique et, le cas échéant, contribue dans une large mesure à leur transfert au secteur privé, dans les cadres, législatif et réglementaire du processus de privatisation.

La Direction du Trésor et des Finances Extérieures fait partie du Ministère des Finances, elle est en charge de faire toute proposition et de procéder à toute étude de nature à éclairer les choix du Ministre en matière de politique financière, monétaire, du crédit et de l'endettement.

Opérateurs publics

VI.2.3 OCP SA

Le monopole d'Etat concernant l'exploitation des phosphates institué par le dahir du 6 jourmada I 1338 (27 janvier 1920) a été confié à l'Office Chérifien des Phosphates. Cet office constituait un établissement public doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière et placé sous la tutelle administrative du ministre de l'économie nationale.

L'Office Chérifien des Phosphates a été transformé en 2008, par loi n° 46-07 en Société Anonyme dans l'objectif de moderniser la gouvernance de cette entreprise publique à même de lui permettre de répondre aux défis imposés par une compétitivité internationale de plus en plus accrue.

OCP SA adhère à plusieurs groupements professionnels internationaux tels que : International Fertilizer Industry Association (IFA), Arab Fertilizer Association (AFA), International Plant Nutrition Institute (IPNI), The Fertilizer Institute (TFI), The Sulfur Institute (TSI), The fertilizer Association of India (FAI).

VI.2.4 L'Office National des Hydrocarbures et des Mines (ONHYM)

En 2003, le Bureau de Recherches et de Participations Minières (BRPM) et l'Office National de la Recherche et de l'Exploration Pétrolière (ONAREP) ont été fusionnés au sein d'un seul organisme, l'Office National des Hydrocarbures et des Mines (ONHYM).

Cette fusion a été adoptée dans le but d'exploiter les synergies existantes entre la recherche minière et l'exploration pétrolière (Promulgation en 2003 de la loi n° 33-01 portant création de l'Office National des Hydrocarbures et des Mines).

En effet, disposant d'un patrimoine minier sur lequel d'importants travaux de reconnaissance ont été menés, l'ONHYM est ouvert à toute association dans le cadre de partenariat avec des opérateurs nationaux ou internationaux en vue de découvrir et/ou de développer des gîtes miniers économiquement exploitables.

Les grandes orientations stratégiques de l'Office s'articulent autour de quatre axes majeurs :

- Faire monter en puissance, tant l'exploration minière que l'exploration pétrolière ;
- Renforcer la dynamique d'ouverture sur le marché mondial et le développement des partenariats avec les investisseurs étrangers afin de stimuler la promotion et le développement des richesses pétrolières et minières du pays ;
- Donner à l'ONHYM une solide crédibilité internationale, en faisant un pôle d'excellence technique, un centre d'innovation et de créativité maîtrisant l'usage des technologies minières les plus modernes ;
- Développer l'engagement et la responsabilisation du management afin d'atteindre des résultats ambitieux.

Association

VI.2.5 La Fédération de l'Industrie Minérale (FDIM)

La Fédération De l'Industrie Minérale a été créée initialement sous l'appellation de « Groupement des Industries Minières du Maroc » en 1940. Elle a connu une autre appellation « La Chambre Syndicale des Industries Minières du Maroc » puis « Association des Industries Minières du Maroc » en 1957 avant de prendre sa forme actuelle depuis 1998. La FDIM compte près de 25 membres (dont OCP SA) agissant dans le secteur minier au Maroc. Dans le cadre de la promotion du secteur minier national, la fédération organise des journées pour :

- Renforcer la coopération et l'échange d'expériences entre les différents opérateurs du secteur ;
- Capitaliser les connaissances et le savoir-faire des diverses activités minières ;
- Communiquer les nouvelles techniques développées dans les domaines de l'exploration, de l'exploitation et de la valorisation ;
- Encourager l'investissement dans le secteur minier national.

La FDIM a pour principales missions :

- L'information et les relations publiques : La fédération assure les échanges d'informations et d'expériences entre ses membres en collectant toutes les informations relatives à la production, la recherche, les ventes, les investissements et l'état des cours des substances minérales. Elle s'occupe également du développement des relations avec les organismes professionnels nationaux et internationaux ;

- La défense des intérêts de la profession : La FDIM représente la profession auprès des pouvoirs publics et étudie les différents textes de loi régissant la profession pour leur modernisation et leur adaptation au contexte socio-économique du pays ;
- La formation : La fédération organise des séminaires, colloques et tables rondes sur des thèmes d'intérêt commun pour l'ensemble de la profession minière ;
- La promotion : La FDIM représente le secteur minier national dans les manifestations internationales à caractère minier et entreprend des actions de promotion visant à inciter les investisseurs nationaux et internationaux à s'intéresser à l'activité de recherche, d'exploitation et de valorisation des richesses minières nationales.

VI.3 CONTRIBUTION DU PHOSPHATE ET DE SES DERIVES DANS L'ECONOMIE NATIONALE

Le secteur des mines occupe une place importante dans l'économie marocaine. L'exploitation minière a été l'une des activités économiques les plus exercées par la population marocaine au cours des siècles. Les technologies minières marocaines comme le travail du cuivre et la fabrication de l'acier ont été transmises au-delà des frontières, à l'Europe notamment à travers l'Espagne et le sud de la France.

L'importance du secteur minier et du phosphate en particulier est perceptible à travers (chiffres 2009) :

- Sa contribution dans les exportations du pays à hauteur de 75% en volume et 22% en valeur ;
- Ses entrées en devises ;
- Sa contribution dans la formation du Produit Intérieur Brut national à hauteur de 6% ;
- ses retombées bénéfiques sur le développement régional et rural, matérialisées par le nombre d'emplois directs ;
- Sa participation au désenclavement des régions déshéritées, par la construction de structures économiques et socio-économiques.

VI.3.1 Historique du phosphate au Maroc

C'est en 1908 que le géologue Brives mentionne la présence d'un niveau phosphaté au flanc du plateau de Guergouri (au sud de Marrakech), mais les premières indications des prospecteurs sur l'existence du précieux minerai au Maroc remontent à 1912. Et c'est en 1917 que le Maréchal Lyautey prend la décision d'entamer des recherches.

Menés par l'État, ces travaux se poursuivent pendant plusieurs années sur l'ensemble du territoire chérifien. Le Service des mines établit alors l'importance exceptionnelle des gisements, tant par la teneur de leur minerai que par l'importance de la réserve.

Le phosphate est de type sédimentaire, c'est-à-dire qu'il est présent dans des sables ou des calcaires et mélangé à ceux-ci. Les couches de minerai sont horizontales et exploitées à ciel ouvert ou au moyen de galeries souterraines.

L'année 2008 a été exceptionnelle dans l'industrie des phosphates avec des niveaux de prix jamais atteints auparavant. Cette envolée des prix a été induite par un déficit de capacités industrielles sur toute la chaîne (mine et chimie) alors que la demande atteignait des niveaux exceptionnels.

En 2009, le commerce mondial de phosphate sous toutes ses formes a enregistré un repli au premier semestre de l'année 2009 en raison de la crise économique, financière et de la forte volatilité des prix des commodités.

VI.3.2 Part du phosphate dans les exportations nationales (source BAM)²⁰

En 2009, le niveau des exportations en produits phosphatés dans les exportations globales s'est établi à 18,8 Mrds dh dont 5,2 Mrds en phosphate brut, 8,0 Mrds dh en acide phosphorique et 5,6 Mrds en

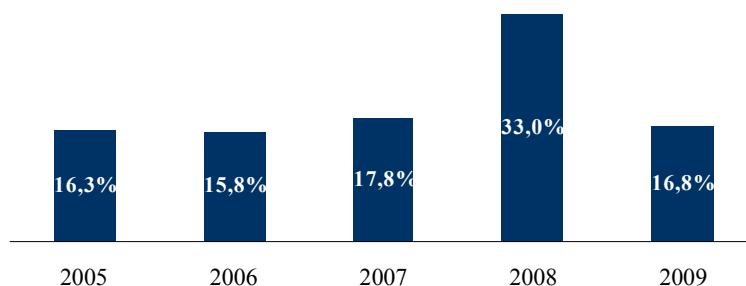
²⁰ Les écarts constatés entre les chiffres communiqués par BAM et ceux de OCP SA sont dus principalement au périmètre de consolidation des filiales et JV du Groupe OCP (consolidation proportionnelle vs intégrale)

engrais. Le niveau observé durant cet exercice représente 16,8% des exportations globales marocaines contre 33,0% en 2008. En effet, la part des exportations constatée en 2008 repose sur les performances exceptionnelles réalisées par le secteur au courant de l'année.

Le repli des exportations de phosphate en 2009 s'explique, pour l'essentiel, par la baisse de 63,6% des ventes de phosphates et dérivés et ce, malgré l'amélioration de 17,8% et de 50,9% respectivement des quantités exportées d'acide phosphorique et d'engrais naturels et chimiques.

L'évolution de la part des exportations en phosphate dans les exportations nationales se présente comme suit :

Evolution de la part des exportations (exprimée en valeur) en phosphate dans les exportations globales



Source : Bank Al Maghreb – Revue mensuelle de la conjoncture février 2010

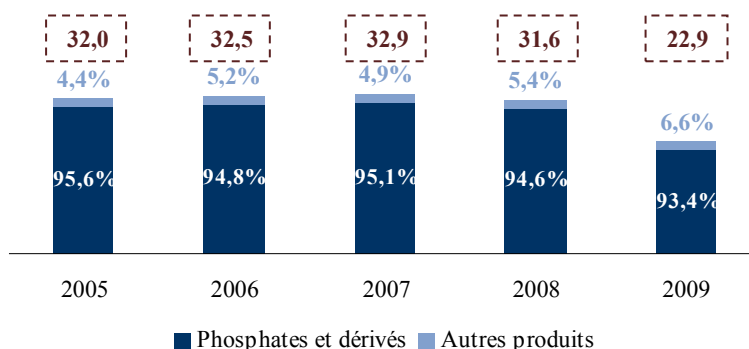
VI.3.3 Part du phosphate dans la production minière nationale

En 2009, l'activité minière a accusé un fléchissement de 27,5%, suite au repli de l'activité phosphatière.

Ainsi, la production du phosphate, qui constitue 93,4% de la production minière en 2009, a diminué sous l'effet du recul de 51% de la demande étrangère. Cette baisse aurait été plus importante en l'absence de la hausse de 4,4% de la demande des unités locales de transformation, qui ont absorbé plus de deux tiers de la production nationale de phosphate. Conjugué à la baisse des cours, la diminution des volumes des exportations a ramené la valeur des exportations de phosphate à 5,2 milliards de dirhams en 2009²¹, en repli de 71%.

L'évolution de la part de la production en phosphate dans la production nationale minière se présente comme suit :

Evolution de la part du phosphate dans la production minière (millions de tonnes)



Source : Ministère de l'Energie et des Mines – Chiffres clés du secteur minier 2009

²¹ Données Bank Al Maghreb – Rapport annuel 2009

PARTIE V. ACTIVITE DU GROUPE OCP

I. HISTORIQUE

Les phosphates marocains sont exploités dans le cadre d'un monopole d'État confié à un établissement public créé en août 1920, l'Office Chérifien des Phosphates, devenu Groupe OCP en 1975. Mais c'est le 1^{er} mars 1921 que l'activité d'extraction et de traitement démarre à Boujniba, dans la région de Khouribga.

En 1965, avec la mise en service de Maroc Chimie à Safi, le Groupe devient également exportateur de produits dérivés. En 1998, il franchit une nouvelle étape en lançant la fabrication et l'exportation d'acide phosphorique purifié.

Le 28 février 2008, l'Office Chérifien des Phosphates, établissement public régi par le dahir n° 1-60-178 du 4 safar 1380 (29 juillet 1960), est transformé en une société anonyme à conseil d'administration, dénommée « OCP SA », régie par les dispositions de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes.

Parallèlement, de nombreux partenariats sont développés avec des opérateurs industriels du secteur, au Maroc et à l'étranger.

Les événements marquants de l'histoire du Groupe OCP se présente comme suit :

| | |
|-------------|---|
| 1920 | Création, le 7 août, de l'Office Chérifien des Phosphates (OCP). |
| 1921 | Début de l'exploitation en souterrain sur le gisement des Oulad Abdoun, le 1 ^{er} mars. Premier départ des phosphates du Maroc le 23 juillet. |
| 1931 | Début de l'extraction en souterrain à Youssoufia (ex-Louis Gentil). |
| 1932 | Premières expéditions du phosphate de Youssoufia vers le port de Casablanca. |
| 1942 | Création d'une unité de calcination à Youssoufia. |
| 1951 | Démarrage de l'extraction en « découverte » à Sidi-Daoui (Khouribga). Début du développement des installations de séchage et de calcination à Khouribga. |
| 1954 | Démarrage des premières installations de séchage à Youssoufia. |
| 1961 | Mise en service de la première laverie à Khouribga. |
| 1962 | Introduction de la mécanisation de souterrain à Youssoufia, en septembre. |
| 1965 | Création de la société Maroc Chimie. Début de la valorisation avec le démarrage des installations de l'usine de Maroc Chimie, à Safi. Extension de l'extraction à ciel ouvert à la mine de Merah El Ahrach (Khouribga). |
| 1967 | Introduction de la mécanisation du souterrain à Khouribga. |
| 1969 | Entrée en exploitation de la première Recette de phosphate noir ²² à Youssoufia. |
| 1974 | Lancement des travaux pour la réalisation du centre minier de Benguéirir, en mai. Le Groupe OCP prend le contrôle de la Société Marocaine des Fertilisants (Fertima), créée en 1972. Naissance de l'Institut de Promotion Socio-Éducative (IPSE), en août. |
| 1975 | Création du Groupe OCP (décision de création en juillet 1974 et mise en place en janvier 1975). Intégration des industries chimiques aux structures internes du Groupe OCP, en janvier. Création du Centre d'Études et de Recherches des Phosphates Minéraux (Cerphos), en octobre. |
| 1976 | Démarrage de Maroc Phosphore I et Maroc Chimie II, en novembre. |
| 1978 | Création de l'Union Industrielle de Montage (UIM), en janvier. Démarrage de la première unité de calcination à Youssoufia. |
| 1979 | Transfert des bureaux de la Direction Générale au nouveau du siège à Casablanca. |

²² Phosphate noir, obtenu par transformation du phosphate blanc sous l'action de la chaleur et de fortes pressions, se présente sous la forme d'une poudre ou de cristaux noirs.

| | |
|-------------|--|
| 1981 | Démarrage de MP II. Le Groupe OCP entre dans le capital de Prayon (Belgique). |
| 1982 | Début des travaux de construction du complexe chimique MP III-IV à Jorf Lasfar. |
| 1986 | Démarrage des différentes lignes d'acide sulfurique et d'acide phosphorique de Maroc Phosphore III-IV. |
| 1987 | Démarrage des lignes d'engrais de Maroc Phosphore III-IV (octobre-décembre). |
| 1996 | Création de la société Euro-Maroc Phosphore (Emaphos). Lancement des travaux de construction de l'usine d'acide phosphorique purifié de Emaphos, à Jorf Lasfar (janvier-février). ReGroupement des activités des deux sociétés Maroc Chimie et Maroc Phosphore au sein de Maroc Phosphore (janvier). Introduction de Fertima à la Bourse des valeurs de Casablanca (30% du capital) dans le cadre du projet de privatisation de la société (octobre). Signature de la convention en matière d'environnement avec le département ministériel chargé de l'Environnement. |
| 1997 | Accord d'association entre le Groupe OCP et le Groupe indien Birla pour la réalisation, en joint venture, d'une unité de production d'acide phosphorique à Jorf Lasfar de 330 000 tonnes de P ₂ O ₅ par an, en mars. Aux termes de cet accord, la société Indo-Maroc Phosphore (Imacid) est créée par le Groupe OCP et la société Chambal Fertilizers and Chemicals Ltd du Groupe Birla (novembre). |
| 1998 | Démarrage de la production d'acide phosphorique purifié (Emaphos, Jorf Lasfar), le 31 janvier. Le Groupe OCP obtient le Prix national de la Qualité. |
| 1999 | Démarrage de la production d'acide phosphorique de l'usine d'Imacid à Jorf Lasfar, le 1 ^{er} novembre. |
| 2002 | Prise de participation dans la société indienne PPL en <i>Joint venture</i> avec le Groupe Birla. |
| 2004 | Création de la Société « Pakistan Maroc Phosphore SA. » en <i>Joint venture</i> entre le Groupe OCP et Fauji Fertilizer Bin Qasim Limited (Pakistan). |
| 2005 | Démarrage de l'usine de Lavage/Flottation à Youssoufia. |
| 2008 | Transformation de l'Office Chérifien de Phosphates en société anonyme OCP SA le 28 février. Démarrage de Pakistan Maroc Phosphore à Jorf Lasfar (PMP). |
| 2009 | Démarrage de Bunge Maroc Phosphore à Jorf Lasfar (BMP). Annonce par Le Groupe OCP et l'américain Jacobs Engineering Group de leur intention de concrétiser un accord de partenariat. Augmentation des fonds propres de OCP SA, le 13 janvier 2009, d'un montant de 5 milliards de dirhams entièrement réservée à la Banque Centrale Populaire (BCP). |
| 2010 | Création d'une JV avec Jacobs engineering (JESA). Ouverture d'un bureau de représentation au Brésil. Ouverture d'un bureau de représentation en Argentine. Création d'un fonds Agricole. Création d'une société de valorisation du patrimoine immobilier (Ville Verte Mohammed VI). |

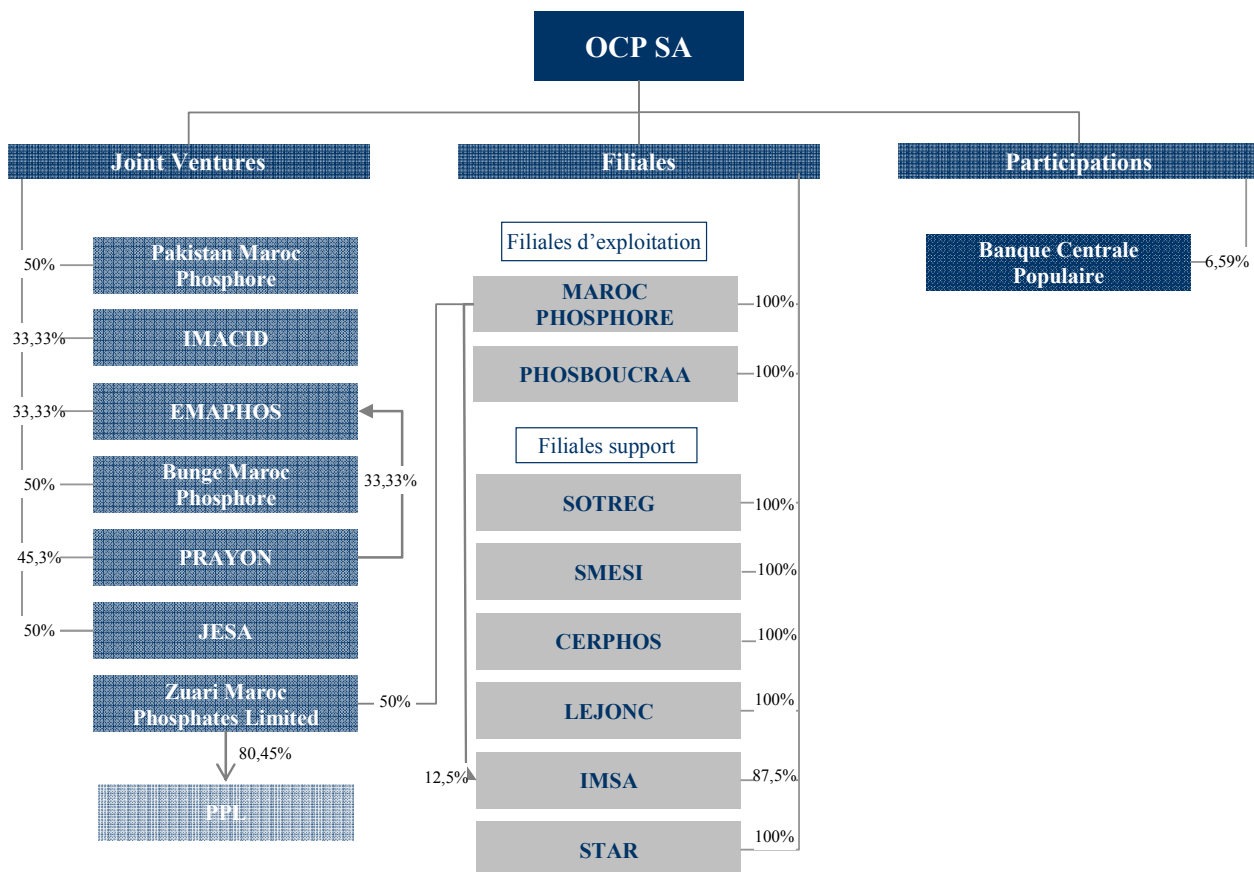
Source : OCP SA

II. FILIALES ET PARTICIPATIONS DE L'OCP SA

II.1 ORGANIGRAMME JURIDIQUE

Les principales filiales et participations de l'OCP SA se présentent actuellement comme suit :

Principales participations de l'OCP SA au 30 juin 2011 (% de détention)



Source : OCP SA

Le Groupe OCP opère dans le domaine de l'industrie du phosphate et ses produits dérivés, son activité d'extraction et de traitement du phosphate est réalisée au niveau des sites miniers de Khouribga, Benguerir, Youssoufia et Boucraâ-Laâyoune.

L'activité Chimie qui consiste en la transformation du phosphate en acide phosphorique et engrais phosphatés, est assurée par sa filiale Maroc Phosphore ainsi que par les Joint-Ventures que l'OCP a réalisé avec ses partenaires étrangers.

Le Groupe OCP livre ses produits aux cinq continents de la planète. Une politique de partenariat industriel est engagée au Maroc et à l'étranger.

Les principales participations de l'OCP, comme indiqué dans l'organigramme ci-dessus sont structurées en quatre groupes de familles :

- Filiales d'exploitation : Maroc Phosphore et Phosboucraa ;
- Filiales Support : Sotreg, Smesi, Cerphos, Imsa, Lejonc et Star ;
- Joint-Ventures : Pakistan Maroc Phosphore, Imacid, Emaphos, Bunge Maroc Phosphore, Prayon, JESA et Zuari Maroc Phosphates Limited.
- Participations : Banque centrale Populaire « BCP ».

Par ailleurs, l'OCP SA détient d'autres entités réalisant des prestations commerciales et socioculturelles dont notamment :

- Une société d'intermédiation commerciale : OCP Do Brazil²³ de droit brésilien, avec un capital social est de 450 000 BPL, soit 2,1 millions de dirhams et détenue conjointement avec Maroc Phosphore à hauteur de, respectivement 70% et 30%. Cette société procède à la prospection du marché brésilien, à la mise en contact avec de nouveaux clients et à l'amélioration des services rendus aux clients actuels ;
- La Fondation OCP, association à but non lucratif, a été créée en 2007, pour porter l'engagement social et sociétal d'OCP. Elle a pour vocation de définir et de mettre en œuvre des actions concrètes et efficaces dans les communautés où OCP est présent à travers le Monde. Elle a également pour mission de développer l'implication d'OCP dans les problématiques et tendances globales qui influencent son rôle.

Dans le cadre de sa stratégie de développement à l'international et de sécurisation de ses débouchés dans un environnement de plus en plus concurrentiel, le Groupe OCP a noué des partenariats industriels et stratégiques avec certains opérateurs internationaux.

Cette approche de coopération industrielle, à travers la réalisation en joint-venture d'unités de production industrielles basées au Maroc ou la prise de participation en capital à l'étranger, s'inscrit dans une vision globale partagée, du développement durable des phosphates et dérivés et vise l'accroissement des capacités de production et une diversification des produits selon les besoins spécifiques de chaque client

Ainsi, les grands projets de partenariats réalisés par l'OCP (en joint venture ou en participation en capital), au Maroc et à l'étranger, avec ses principaux clients sont :

Pakistan Maroc Phosphore « PAKMAPHOS »

Actionnariat : 50,0% OCP, 50,0% groupe Fauji

Dans le cadre de la consolidation et du renforcement de leur relation de coopération, l'OCP et le Groupe Pakistanais Fauji ont créé en 2004 une joint venture pour la production de 375 000 TP2O5 d'acide phosphorique par an dont près de 90% sont destinée à satisfaire le besoin total du groupe Fauji. Cette joint venture s'inscrit parfaitement dans la stratégie de l'OCP visant la sécurisation de ses débouchés et la consolidation de sa position du marché à l'international.

Indo maroc phosphore « Imacid »

Actionnariat : 33,3% OCP, 33,3% Chambal Fertiliser-Inde, 33,3% Tata Chemicals Ltd-Inde.

Pour diversifier ses alliances stratégiques et sécuriser une partie de ses exportations, l'OCP s'est rapproché de la société indienne Chambal appartenant au Groupe privé Birla.

En 1999, ce partenariat a permis le démarrage, au sein du complexe industriel de Jorf Lasfar, d'Imacid, d'une usine d'acide phosphorique dont la capacité de production annuelle a été portée à 430 000 tonnes P2O5. En mars 2005, un troisième actionnaire fut introduit dans le capital d'Imacid, Tata Chemicals Ltd, filiale du Groupe Indien Tata. La totalité de la production d'Imacid en acide phosphorique est dédiée à ces deux actionnaires indiens.

Euro-Maroc Phosphore « Emaphos »

Actionnariat : 33,3% OCP, 33,3% Prayon, 33,3% Chemische Fabrik Budenheim.

Ce projet a été mené en collaboration avec des partenaires belges (Prayon) et allemands (Chemische Fabrik Budenheim). Il a débouché sur la mise en service, en 1998 à Jorf Lasfar, d'un complexe moderne capable de produire 120 000 tonnes P2O5 d'acide phosphorique purifié par an (porté à 150 000 tonnes P2O5 à partir de 2007). Cet acide à haute valeur ajoutée est utilisé tel quel ou via des sels dérivés dans l'industrie alimentaire : limonades, levures, fromages, conservation des viandes et

²³ Le décret autorisant OCP SA et Maroc Phosphore à créer OCP Do Brazil a été signé par le premier Ministre le 13 octobre 2009.

poissons, traitement de l'eau potable, etc. Il est également utilisé dans d'autres industries : détergents, alimentation animale, engrais foliaires, traitement des métaux, textiles, ciments.

L'objectif stratégique de l'OCP derrière cette Joint-Venture est la création d'une forte valeur ajoutée dans le processus de valorisation des phosphates au complexe chimique de Jorf Lasfar et la consolidation des relations de partenariats avec les actionnaires actuels de PRAYON.

Bunge Maroc Phosphore « BMP »

Actionnariat : 50,0% OCP, 50,0% groupe Bunge

Fruit de partenariat entre l'OCP et le groupe brésilien BUNGE à travers sa filiale Bunge Fertilizantes (BF), cette joint venture, créée en 2008, est située dans le complexe chimique de Jorf Lasfar et composée d'une unité industrielle intégrée. Elle dispose d'une capacité de production de 375 000 T/an d'acide phosphorique, de 340 000 T/an d'engrais²⁴ MAP (Mono-Ammonium Phosphate) et de 270 000 T/an d'engrais²⁵ TSP (Triple Super Phosphate). Ces produits sont destinés à couvrir près de 70% des besoins d'importation de BF en produits phosphatés pour le marché latino-américain.

Cet important projet de partenariat vient ainsi couronner plusieurs années de coopération commerciale entre l'OCP et BF et consolider davantage la position de l'OCP dans cette région.

Prayon

Actionnariat : 45,3 % OCP, 45,3 % Société Régionale d'Investissement de Wallonie – Belgique et 9,4% Société Prayon technologie.

L'OCP a pris une participation dans la société Prayon qui dispose, notamment, de 4 sites de production en Belgique (Engis et Puurs). Les activités de Prayon couvrent notamment la fabrication et la vente d'engrais, d'acide phosphorique et autres produits chimiques, de pigments minéraux, ainsi que la mise au point et la vente de produits techniques (acides phosphoriques, fluor, uranium, filtration, agitation, etc.)

L'objectif stratégique de l'OCP derrière cette joint venture était double :

- Acquérir une activité R&D et technologie reconnue à l'échelle de l'industrie des phosphates ;
- Diversifier le portefeuille de produits en y introduisant de nouvelles applications industrielles des dérivés des phosphates.

Jacobs Engineering SA « JESA »

Actionnariat : 50,0% OCP, 50,0% Jacobs

Créée 2010, cette nouvelle JV permettra de doter le Groupe OCP d'outils de pointe pour mener à bien sa stratégie industrielle. JESA contribuera directement à l'accompagnement de la réalisation des infrastructures nécessaires au développement de la plate-forme JPH à Jorf Lasfar. Elle fournira à travers cet accord de partenariat, des prestations de gestion de projets et d'ingénierie pour le programme d'investissement d'OCP de 5 milliards de dollars au Maroc, avec comme ambition de se développer progressivement sur le marché national et international.

Zuari Maroc Phosphates Limited « ZMPL »

Actionnariat : 50,0 % MP, 50,0 % Zuari industrie limited - Inde

L'OCP, à travers sa filiale Maroc phosphore SA. et le Groupe Birla à travers sa filiales Zuari Industries Limited, ont créé, en date du 22 janvier 2002, une Joint Venture de droit indien Zuari Maroc Phosphates Limited «ZMPL», en vue d'acquérir 74% des actions de la société étatique Paradeep Phosphates Limited «PPL» qui est spécialisée dans la fabrication d'engrais phosphatés (DAP/NPK) avec une capacité de 1,3 million de tonnes par an. Actuellement l'actionnariat de ZMPL dans PPL est porté à 80,45%, le reliquat est détenu par le gouvernement indien

²⁴ Prévu pour le deuxième semestre 2011

²⁵ Prévu pour le deuxième semestre 2011

Cette prise de participation dans le capital de PPL revêt une importance stratégique pour l'OCP, car elle lui permet de consolider sa position dans le marché indien, principal importateur d'acide phosphorique et d'engrais phosphatés et de renforcer ses relations avec un opérateur leader sur le marché indien.

Concernant les filiales existantes, deux types de filiales sont à mettre en exergue :

- filiales liées à l'exploitation et la valorisation du minerai : (phosboucraâ et Maroc phosphore) :
 - ✓ pour Phosboucraâ : son activité consiste en l'extraction, traitement des phosphates de la zone sud. Cette société était initialement détenue par une société espagnole « INI », en 1976 l'OCP avait pris une participation de 65% dans le capital de Phosboucraâ. Par ailleurs, l'OCP a pris le contrôle total de son capital en 2002 pour devenir, à partir de cette date, une filiale à 100% de l'OCP ;
 - ✓ pour Maroc Phosphore : l'OCP a créé cette filiale pour séparer l'activité mines de l'activité chimie ainsi que gérer cette activité sous un statut juridique en tant que société anonyme jouissant des dispositions de gouvernance modernes que lui confère ce régime.
- filiales de supports et de logistiques (SOTREG, SMESI, CERPHOS, IMSA). L'OCP, avait pour objectifs, derrière la création de ces filiales de :
 - ✓ sécuriser les fonctions supports jugées critiques dans la chaîne de valeur du Groupe (exemple le transport du personnel pour sotreg, la recherche et le développement dans le métier des phosphates pour CERPHOS) ;
 - ✓ avoir des filiales d'une grande expertise et de valeur ajoutée aussi bien pour le groupe OCP que pour le pays ;
 - ✓ assurer des prestations de proximité dans les sites de production initialement créés par l'OCP (Prestations sociales pour l'IMSA à Safi) ;
 - ✓ s'assurer d'une autonomie de gestion de ses filiales et les rendre des centres de profits et non des postes de charges.

II.2 PRESENTATION DES FILIALES DE OCP SA

II.2.1 Présentation des filiales d'exploitation

a. Maroc Phosphore

| | |
|-----------------------------------|---|
| Dénomination sociale | Maroc phosphore |
| Domaine d'activité | Production et exportation d'acide phosphorique et d'engrais |
| Forme juridique | Société anonyme |
| Siège social | 2, rue Al Abtal, Hay Erraha, Casablanca |
| Date de constitution | 28/08/1973 |
| Capital social | 6 500 000 000 dh |
| Valeur nominale des titres | 100,0 dh |
| Actionnaires | OCP SA.. : 100,0% |

Source : OCP SA

Créée en 1973, Maroc Phosphore est une société anonyme au capital de 6,5 Mrds dh détenue à 100,0% par OCP SA.

L'activité principale de la société consiste en la production et l'exportation de l'acide phosphorique et des engrais phosphatés à travers les sites de Jorf Lasfar (Maroc Phosphore III – IV) et de Safi (Maroc Chimie et Maroc Phosphore I – II).

b. Phosboucrââ

| | |
|-----------------------------------|---|
| Dénomination sociale | Phosboucrââ |
| Domaine d'activité | Extraction, traitement, transport et commercialisation des phosphates |
| Forme juridique | Société anonyme |
| Siège social | 2, rue Al Abtal, Hay Erraha, Casablanca |
| Date de constitution | 04/07/1962 |
| Date d'entrée d'OCP SA | 24/04/1976 |
| Capital social | 100 000 000 dh |
| Valeur nominale des titres | 1 000,0 dh |
| Actionnaires | OCP SA.. : 100,0% |

Source : OCP SA

Créée en 1962, Phosboucrââ est une société anonyme au capital de 100 Mdhs détenue à 100% par OCP SA.

Son objet est l'extraction, le traitement, le transport et la commercialisation du minerai de phosphate du site de boucrââ.

II.2.2 Présentation des filiales support

a. SOTREG

| | |
|-----------------------------------|---|
| Dénomination sociale | SOTREG |
| Domaine d'activité | Transport du personnel du Groupe OCP |
| Forme juridique | Société anonyme |
| Siège social | Angle Bd Hassan II & Av 2 Mars Khouribga Casablanca |
| Date de constitution | 17/07/1973 |
| Capital social | 56 000 000 dh |
| Valeur nominale des titres | 100,0 dh |
| Actionnaires | OCP SA.. : 100,0% |

Source : OCP SA

Société anonyme au capital de 56 Mdhs, détenue à 100% par OCP SA, Sotreg a été créée en 1973 avec pour unique objet le transport du personnel du Groupe OCP.

En 2009 et afin de rétablir ses capitaux propres, Sotreg a réalisé une restructuration financière réalisée en deux étapes :

- Une augmentation du capital de 197 Mdhs (de 28 Mdhs à 225 Mdhs) ;
- Une réduction du capital de 225 Mdhs à 56 Mdhs par absorption des pertes antérieures à hauteur de 169 Mdhs.

b. SMESI

| | |
|-----------------------------------|---|
| Dénomination sociale | SMESI |
| Domaine d'activité | Bureau d'études |
| Forme juridique | Société anonyme |
| Siège social | 2, rue Al Abtal Hay Erraha – Casablanca |
| Date de constitution | 04/05/1959 |
| Capital social | 20 000 000 dh |
| Valeur nominale des titres | 500,0 dh |
| Actionnaires | OCP SA.. : 100,0% |

Source : OCP SA

Créée en 1959 et dotée d'un capital de 20 Mdhs détenu à 100% par OCP SA, Smesi est la société d'ingénierie et de maîtrise d'œuvre des grands projets d'investissements du Groupe OCP.

c. CERPHOS

| | |
|-----------------------------------|--|
| Dénomination sociale | CERPHOS |
| Domaine d'activité | Etudes et recherches sur le phosphate et ses dérivés |
| Forme juridique | Société anonyme |
| Siège social | 73 à 87, Boulevard Moulay Ismaïl - Casablanca |
| Date de constitution | 15/10/1975 |
| Capital social | 29 000 000 dh |
| Valeur nominale des titres | 100,0 dh |
| Actionnaires | OCP SA.. : 100,0% |

Source : OCP SA

Créé en 1975 et doté d'un capital de 29 Mdhs détenu à 100% par OCP SA, CERPHOS est un centre de recherche scientifique spécialisé dans les processus d'extraction, de traitement et de valorisation des phosphates en acide phosphorique et engrais phosphatés. CERPHOS explore également des recherches scientifiques dans la métallurgie, l'eau, l'énergie, l'environnement, et dans le développement durable.

Afin de rétablir ses capitaux propres, Cerphos a réalisé, en 2009, une restructuration financière en deux étapes :

- Une augmentation du capital de 105 Mdhs (de 10 Mdhs à 115 Mdhs) ;
- Une réduction du capital de 115 Mdhs à 29 Mdhs par absorption des pertes antérieures à hauteur de 86 Mdhs.

Depuis juillet 2010, Cerphos est à l'arrêt suite à la décentralisation de toutes ses activités aux sites de production (jorf lasfar, Khouribga, etc).

d. LEJONC

| | |
|-----------------------------|--|
| Dénomination sociale | LEJONC & Cie |
| Domaine d'activité | Achat, acquisition sous toutes ses formes, la négociation de tous biens mobiliers et immobiliers. Location de terrains et d'autres biens immobiliers |
| Forme juridique | Société par actions simplifiées de droit français |
| Siège social | 19, rue Hamelin 75 116 Paris |
| Date de constitution | 1 ^{er} Janvier 1960 |
| Capital social | 213 500 Euros |
| Valeur nominale | 30,5 euros |
| Actionnaires | OCP SA.. : 100,0% |

Source : OCP SA

LEJONC & Cie est propriétaire et exploite les bureaux de OCP SA à Paris.

e. IMSA

| | |
|-----------------------------------|---|
| Dénomination sociale | IMSA |
| Domaine d'activité | Gestion de l'hôtel Atlantide |
| Forme juridique | Société anonyme |
| Siège social | Rue Chawki - Quartier du Plateau - SAFI |
| Date de constitution | 01/06/1970 |
| Capital social | 2 000 000 dh |
| Valeur nominale des titres | 100,0 dh |
| Actionnaires | OCP SA : 87,5 % Maroc Phosphore : 12,5 % |

Source : OCP SA

Société anonyme au capital de 2 Mdhs, IMSA a été créée en 1970 pour gérer le cinéma et l'hôtel Atlantide à Safi.

A travers cette filiale, le Groupe OCP assure une prestation sociale en hôtellerie et restauration pour l'ensemble de son personnel et leur famille. L'hôtel «Atlantide de Safi» est ouvert aussi bien au personnel du Groupe qu'aux clients étrangers.

Par ailleurs, la filiale assure plusieurs activités socioculturelles au profit du personnel de groupe OCP et de leur famille à charge.

³⁰ L'arrêt froid est réservé aux gros travaux de révision des installations industrielles. La durée de l'arrêt dépend du volume des travaux, en général, elle se situe entre 3 semaines et 1 mois.

f. STAR

| | |
|-----------------------------|-------------------------------------|
| Dénomination sociale | STAR |
| Domaine d'activité | Transport et affrètements maritimes |
| Forme juridique | Société anonyme |
| Date de constitution | 27 juin 1932 |
| Siège social | 19, rue Hamelin 75 116 Paris. |
| Capital social | 84 500 EUR |
| Valeur nominale | 6,50 EUR |
| Actionnaires | OCP SA.. : 100,0% |

Source : OCP SA

Dotée d'un capital de 84,5 KEUR détenu à 100% par OCP SA, la STAR est spécialisée dans le transport et l'affrètement maritime.

La société est en cours de liquidation suite au transfert de l'activité d'affrètement maritime à Casablanca. Cette activité sera gérée à travers une nouvelle organisation interne propre à OCP SA.

II.2.3 Présentation des Joint Ventures de l'OCP SA

a. Pakistan Maroc Phosphore

| | |
|-----------------------------------|--|
| Dénomination sociale | PAKISTAN MAROC PHOSPHORE |
| Domaine d'activité | Fabrication et commercialisation d'acide phosphorique marchand |
| Forme juridique | Société anonyme |
| Siège social | 2, Rue Al Abtal Hay Erraha Casablanca |
| Date de constitution | 09/09/2004 |
| Capital social | 800 000 000 dh |
| Valeur nominale des titres | 100,0 dh |
| Actionnaires | OCP SA.. : 50,0% Groupe Pakistanais FAUJI : 50,0% |

Source : OCP SA

Installé à Jorf Lasfar, Pakistan Maroc Phosphore a été créé en 2004 avec un capital de 800 Mdhs en coactionariat entre OCP SA et le Groupe pakistanais Fauji.

Avec une capacité installée de 375 000 tonnes P2O5, Pakistan Maroc Phosphore a pour activité la production et la commercialisation de l'acide phosphorique marchand.

La production au sein de la nouvelle usine Pakistan Maroc Phosphore SA. a démarré en avril 2008.

Présentation des partenaires du Groupe OCP

Le groupe Fauji est l'un des plus grands conglomérats Pakistanais intervenant dans diverses activités englobant les engrais, le ciment, la production d'énergie, le pétrole et le gaz, les infrastructures, l'enseignement, la santé et des activités sociales. En 2010, le Groupe Fauji dispose de plus de 2,9 milliards de dollars d'actifs et réalise un chiffre d'affaires de plus de 1,8 milliards de dollars.

b. INDO MAROC PHOSPHORE (IMACID)

| | |
|-----------------------------------|---|
| Dénomination sociale | INDO MAROC PHOSPHORE |
| Domaine d'activité | Production et commercialisation d'Acide Phosphorique |
| Forme juridique | Société anonyme |
| Siège social | 2, rue Al Abtal, Hay Erraha, Casablanca |
| Date de constitution | 20/11/1997 |
| Capital social | 619 998 000 dh |
| Valeur nominale des titres | 100,0 dh |
| Actionnaires | OCP SA.. : 33,3% Chambal Fertilizers and Chemicals Ltd : 33,3% Tata Chemicals Limited : 33,3% |

Source : OCP SA

Pour diversifier ses alliances stratégiques et sécuriser une partie de ses exportations, le Groupe OCP s'est rapproché de la société indienne Chambal appartenant au Groupe privé Birla. En 1999, ce partenariat a permis le démarrage d'Imacid, au sein du complexe industriel de Jorf Lasfar, d'une usine d'acide phosphorique dont la capacité de production annuelle a été portée à 430 000 tonnes P2O5.

En mars 2005, un troisième actionnaire fut introduit dans le capital d'Imacid, Tata Chemicals Ltd, filiale du Groupe Indien Tata.

La quasi-totalité de la production d'Imacid en acide phosphorique est dédiée à ses deux actionnaires indiens.

L'évolution des principaux indicateurs financiers de la société Imacid se présente comme suit :

En 2010, un arrêt froid³⁰ a été programmé pour des travaux de réparation et de maintenance.

Présentation des partenaires du Groupe OCP

Chambal Fertilizer and Chemicals Limited est l'un des plus grands producteurs d'engrais en Inde. Le groupe dispose de trois activités principales : produits agricoles, transport maritime et textiles. Il s'est diversifié dans d'autres secteurs à travers ses filiales dans le logiciel et dans le secteur des infrastructures. Créée en 1985 par Zuari Industries Limited, le groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 840,8 millions de dollars à fin décembre 2010.

Tata Chemicals Limited (TCL) est une filiale du Groupe TATA qui a été créé en 1939. La société est présente dans plusieurs secteurs (Ingénierie, Chimie, Automobile, Energie, Télécommunications, Services etc.). Tata Chemicals est le deuxième producteur mondial de carbonate de soude. Ses unités de fabrication sont basées en Asie, Europe, Afrique et Amérique du Nord. La société opère dans l'industrie des produits essentiels livrés aux plus grands fabricants au monde de verre, détergents et autres produits industriels. Au titre de 2010, son chiffre d'affaires a atteint près de 1,2 milliard de dollars.

c. EURO MAROC PHOSPHORE (EMAPHOS)

| | |
|-----------------------------------|--|
| Dénomination sociale | EURO MAROC PHOSPHORE(EMAPHOS) |
| Domaine d'activité | Fabrication et commercialisation d'acide phosphorique purifié |
| Forme juridique | Société anonyme |
| Siège social | Jorf Lasfar |
| Date de constitution | 29/01/1996 |
| Capital social | 180 000 000 dh |
| Valeur nominale des titres | 100,0 dh |
| Actionnaires | OCP SA.. : 33,3% PRAYON : 33,3% Chemische Fabrik Budenheim : 33,3% |

Source : OCP SA

Ce partenariat a été mené en collaboration avec des partenaires belges (Prayon) et allemands (Chemische Fabrik Budenheim). Il a abouti à la mise en service, en 1998 à Jorf Lasfar, d'un complexe moderne capable de produire 120 000 tonnes d'acide phosphorique purifié par an. Cette capacité a été portée à 150 000 tonnes P₂O₅ à partir de 2007.

Cet acide à haute valeur ajoutée est utilisé tel quel ou via des sels dérivés dans l'industrie alimentaire : limonades, levures, fromages, conservation des viandes et poissons, traitement de l'eau potable, etc. Il est également utilisé dans d'autres industries : détergents, alimentation animale, engrais foliaires, traitement des métaux, textiles, ciments, etc.

Près de 60% de la capacité de production totale d'EMAPHOS est destinée à son actionnaire Chemische Fabrik Budenheim.

Présentation des partenaires du Groupe OCP

PRAYON : riche d'une expérience industrielle de plus d'un siècle,

Le Groupe Prayon s'est développé et a acquis une expertise certaine ainsi qu'une reconnaissance internationale dans le domaine de la chimie des phosphates.

Détenu à parts égales par l'OCP et la Société Régionale d'Investissement de Wallonie, le Groupe comprend aujourd'hui une vingtaine de sociétés implantées dans plus de dix pays.

Principalement composée de produits phosphatés et fluorés, la gamme fabriquée par Prayon est très étendue. Généralement peu connus du grand public, les produits commercialisés sont surtout utilisés comme matières premières dans la fabrication de produits finis. On les retrouve dans une multitude

d'applications, allant des applications alimentaires aux applications industrielles, en passant par les fertilisants et bien d'autres applications. En 2010, le Chiffre d'affaires consolidé de Prayon s'élève à près de 681 millions d'euros.

Chemische Fabrik Budenheim (CFB) : Créée en 1908, le groupe CFB a orienté ses efforts vers le développement et l'expansion de la production de produits phosphatés. Aujourd'hui, la société compte plus de 6 000 clients dans plus de 100 pays et produit près de 1 000 produits différents à base des dérivés de phosphate destinés aux industries alimentaire et pharmaceutique

d. BUNGE MAROC PHOSPHORE

| | |
|-----------------------------------|--|
| Dénomination sociale | BUNGE MAROC PHOSPHORE (BMP) |
| Domaine d'activité | Fabrication et commercialisation d'acide phosphorique marchand, d'engrais phosphatés et azotés d'autres produits dérivés |
| Forme juridique | Société anonyme |
| Siège social | 2, Rue Al Abtal Hay Erraha Casablanca |
| Date de constitution | 15/04/2008 |
| Capital social | 900 000 000 dh |
| Valeur nominale des titres | 1 000,0 dh |
| Actionnaires | OCP SA.. : 50,0% Bunge Koninklijke B.V : 50,0% |

Source : OCP SA

Société anonyme au capital de 900 Mdhs, Bunge Maroc Phosphore a été créée le 15 avril 2008 à Jorf Lasfar et a débuté ses activités en mars 2009 pour la production d'acide phosphorique à raison d'une capacité de 375 000 tonnes P2O5 par an.

En juillet 2008, la société lance son deuxième plan d'investissement pour la construction de deux unités de production d'engrais pour une capacité annuelle de : 270 000 tonnes de TSP et 340 000 tonnes de MAP. Ces unités peuvent aussi produire de l'engrais DAP et leur démarrage est prévu pour le deuxième semestre 2011.

En attendant le démarrage de ces unités, Bunge Maroc Phosphore a conclu un contrat de façonnage des engrais avec la filiale Maroc Phosphore.

Présentation des partenaires du Groupe OCP

Le Groupe international BUNGE Limited, est l'un des leaders mondiaux dans l'agro-industrie (production et distribution des fertilisants, des huiles végétales et des produits de soja). Présent dans 30 pays, le groupe BUNGE a réalisé, en 2010, un chiffre d'affaires de 45 milliards de dollars.

Le Groupe Bunge, à travers sa filiale Bunge Fertilisantes, est parmi les leaders sur le marché brésilien des engrais.

e. PRAYON

| | |
|--|--|
| Dénomination sociale | PRAYON |
| Domaine d'activité | Fabrication et commercialisation d'une large gamme de produits principalement phosphatés (acide phosphorique et sels dérivés) et fluorés ainsi que des spécialités de la chimie minérale (oxyde de zinc, hydrosulfite de soude, sels fluorés et pigments anti-corrosion, etc). |
| Forme juridique | Société anonyme |
| Siège social | Engis, Belgique |
| Date de constitution | 1981 sous le nom société Chimique Prayon - Rupel |
| Date de prise de participation de l'OCP dans la société | 1981 |
| Capital social | 43 000 000 euros |
| Actionnaires | OCP SA.. : 45,30% Société Régionale d'Investissement de Wallonie : 45,30% Société Prayon technologie ³¹ : 9,40% |

Source : OCP SA

Le Groupe OCP est rentré dans le capital de la société Prayon en 1981. La société dispose de 4 sites de productions (trois sites en Europe et un site aux Etats-Unis), 7 filiales commerciales en Europe et aux États-Unis, une représentation commerciale dans une centaine de pays à travers le monde et cinq bureaux de coordination commerciale : Amérique du Sud, Asie, Europe centrale et de l'Est, Inde et Chine Continentale.

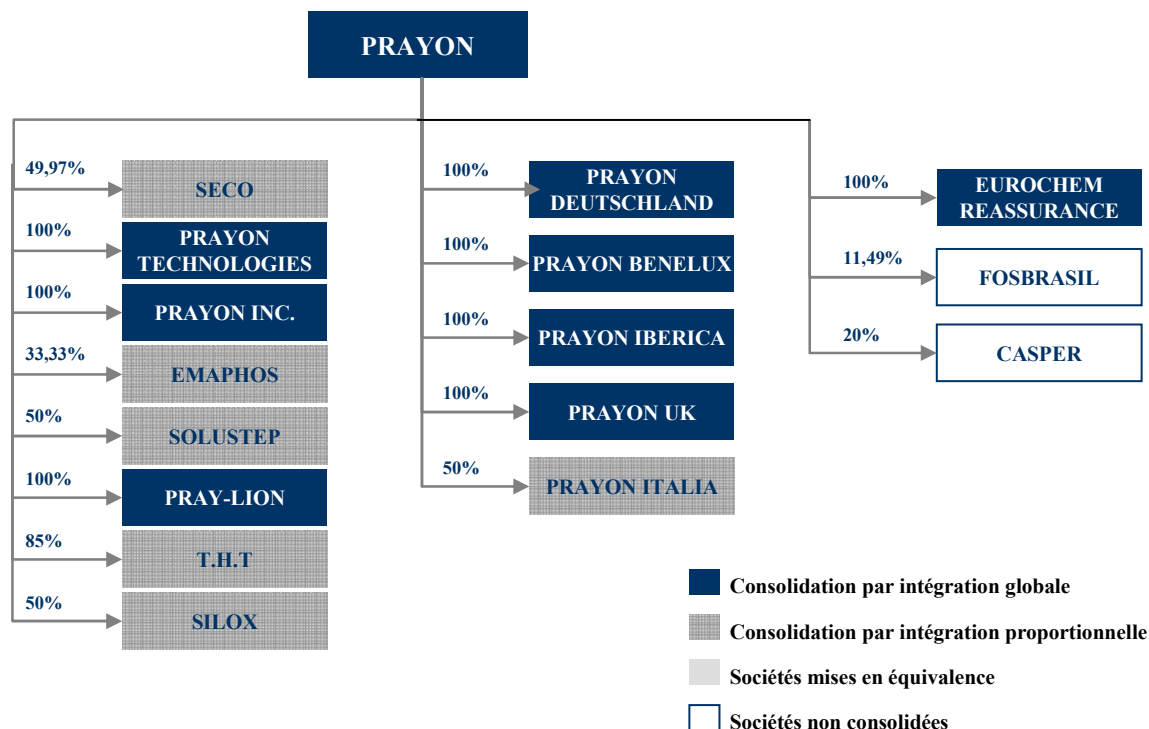
Prayon produit et commercialise une large gamme de produits principalement phosphatés (acide phosphorique et sels dérivés) et fluorés ainsi que des spécialités de la chimie minérale (oxyde de zinc, hydrosulfite de soude, sels fluorés et pigments anti-corrosion, etc).

³¹ Filiale à 100,0% de PRAYON

⁴⁰ Le bassin de Meskala n'est pas exploité actuellement. Ce bassin recèle un ensemble de gisements qui sont des gisements de relèvement pour OCP.

Le périmètre de consolidation de la société Prayon, au 31 décembre 2010, se présente comme suit :

Principales participations de Prayon au 31 décembre 2010 (% de détention)



Source : OCP SA

Présentation des partenaires du Groupe OCP

Depuis sa création en 1979, la **Société Régionale d'Investissement de Wallonie (S.R.I.W.)** a pour mission de contribuer au développement de l'économie wallonne en soutenant financièrement les entreprises wallonnes ou implantées en Wallonie, qui mènent des projets industriels ou de services générateurs de valeur ajoutée. Le montant total des engagements 2010 du Groupe s'élève à 104,4 millions d'euros.

f. JACOBS ENGINEERING SA

| | |
|-----------------------------------|--|
| Dénomination sociale | JACOBS ENGINEERING SA (JESA) |
| Domaine d'activité | <ul style="list-style-type: none">▪ Prestations de services d'ingénierie et de gestion de projet ;▪ Acquisition et vente de biens ou matériels. |
| Forme juridique | Société anonyme |
| Siège social | 73, Bd Moulay Ismail, Roches Noires, 20300 Casablanca |
| Date de constitution | 13/08/2010 |
| Capital social | 45 000 000 dh |
| Valeur nominale des titres | 100,0 dh |
| Actionnaires | OCP SA : 50,0% JACOBS EngineeringInc. : 50,0% |

Source : OCP SA

La création d'un partenariat entre l'OCP et JACOBS a pour objectif de développer les métiers d'ingénierie de base et de services d'approvisionnement et de construction notamment dans domaines tels que l'énergie, le traitement des eaux, la distribution, le développement portuaire et les réseaux routiers.

Présentation des partenaires du Groupe OCP

Jacobs Engineering Group est l'un des plus importants prestataires de services aux professionnels à l'échelle mondiale. Avec un chiffre d'affaires de près de 10 milliards de dollars, le groupe offre un large éventail de services à des clients industriels, commerciaux et gouvernementaux à travers des marchés multiples.

Les principaux marchés de Jacobs Engineering sont : le secteur aéronautique et défense, la construction, l'énergie, les infrastructures, les mines, etc.

g. Zuari Maroc Phosphates Limited

| | |
|-----------------------------------|---|
| Dénomination sociale | Zuari Maroc Phosphates Limited (ZMPL) |
| Domaine d'activité | Société d'investissement de droit indien |
| Forme juridique | Société anonyme |
| Siège social | –Jakisaan Bhawan, zuarinagar, GOA 402 726, INDE |
| Date de constitution | 24 janvier 2002 |
| Capital social | Rs 3 596 Millions (Rs : roupies Indiennes) |
| Valeur nominale des titres | 10 Rs |
| Actionnaires | Maroc Phosphore : 50,0% ZIL : 50,0% |

Source : OCP SA

Société anonyme de droit indien créée en 2002 en tant que Joint Venture, entre l'OCP, à travers sa filiale Maroc Phosphore, et son partenaire Zuari Industries Limited (ZIL). L'objectif de ZMPL a été l'acquisition de 74% du capital de Paradeep phosphates Limited (PPL), dans le cadre du programme de privatisation de cette société par le gouvernement Indien lancé en 2001.

La société n'a pas d'autres activités ou investissement autre que sa participation dans PPL.

L'exercice fiscal de ZMPL se cloture au 31 Mars de l'année d'après.

h. Paradeep Phosphate Limited

| | |
|---|--|
| Dénomination sociale | Paradeep Phosphate Limited (PPL LTD) |
| Domaine d'activité | Production et commercialisation d'engrais (DAP/NPK) et Importation et ventes d'engrais (Urée, Chlorure de Potassium) |
| Forme juridique | Société anonyme |
| Siège social | Bhubaneswar - Inde |
| Date de constitution | 1986 |
| Date de prise de participation de ZMPL dans la société PPL | 28/02/2002 |
| Capital social | 5 755 millions de roupies indiennes |
| Valeur nominale des titres | 1 000,0 roupies indiennes |
| Actionnaires | ZMPL : 80,45% Gouvernement indien : 19,55% |

Source : OCP SA

L'entrée au capital de Paradeep Phosphate Limited par le Groupe OCP s'est faite en 2002. Cette entité est spécialisée dans la production et la distribution de fertilisants en Inde.

II.3 POLITIQUE DE REMONTEE DE DIVIDENDES

La politique de distribution des dividendes est décidée chaque année dans l'Assemblée Générale des Actionnaires pour les JV et pour les filiales. Cette décision tient compte de la situation financière de la JV / filiale et de son plan d'investissement inscrit dans le cadre de sa stratégie globale.

II.4 CONVENTIONS CONCLUES ENTRE OCP SA ET SES FILIALES EN 2010

En application de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par la loi 20-05 relatives aux sociétés anonymes, les principales conventions visées par cette loi se présentent de la manière suivante :

II.4.1 Principales Conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2010

a. Convention de prestations de service d'ingénierie, de construction et de mise en service entre OCP et Jacobs Engineering Maroc SA (JESA)

OCP SA est actionnaire dans JESA à hauteur de 50%.

Nature de la convention : Il s'agit d'une convention de prestations de service d'ingénierie, de construction et de mise en service, signée le 18 août 2010.

OCP SA est le bénéficiaire et Jacobs Engineering SA est le prestataire.

Principales modalités : Cette convention définit les modalités des prestations de service d'ingénierie, de construction et de mise en service pour la réalisation de projets industriels.

Les travaux objets de la convention commencent à être exécutés sur ordre de service émis par le bénéficiaire.

Les prestations sont payées sur la base d'un taux horaire défini selon différents schémas d'intervention, en plus de l'application de multiplicateurs et de taux spécifiques applicables selon les différents cas et du remboursement des dépenses engagées par le consultant.

A ce titre, le montant comptabilisé par OCP SA en immobilisations en cours au 31 décembre 2010 est de MAD 100 744 436,14.

b. Convention de prestations de services informatiques entre OCP et Jacobs Engineering Maroc SA (JESA)

Nature de la convention : Il s'agit d'une convention de prestations de service informatique, pour l'installation, la gestion et la maintenance de logiciels et d'outils informatique, signée le 18 août 2010.

OCP SA. est le prestataire et Jacobs Engineering SA.. est le bénéficiaire.

Principales modalités : Cette convention prend fin le 31 décembre 2015.

Les prestations sont payées sur la base d'un taux horaire défini comprenant plusieurs multiplicateurs déterminés et le remboursement des dépenses engagées.

A ce titre, aucun montant n'a été comptabilisé par OCP SA au 31 décembre 2010.

c. Convention de mise à disposition du personnel entre OCP et Jacobs Engineering Maroc SA (JESA)

Nature de la convention : Cette convention, signée le 18 août 2010 prévoit une mise à disposition du personnel par OCP à JESA.

Principales modalités : Cette prestation est facturée par l'OCP SA au prix coûtant majoré de 7%.

A ce titre, le montant facturé par OCP SA au 31 décembre 2010 est de MAD 9 433 093,80.

d. Contrat de bail commercial entre OCP et Jacobs Engineering Maroc SA (JESA)

Nature de la convention : Ce contrat, signé le 4 août 2010, prévoit la location de bureaux à JESA à partir du 23 novembre 2009 pour un montant annuel de MAD 230 par m².

A ce titre, le montant facturé par OCP SA au 31 décembre 2010 s'élève à MAD 715 760.

e. Convention de prêt entre OCP et Jacobs Engineering Maroc SA (JESA)

Nature de la convention : Cette convention d'une durée de 5 ans, signée le 18 août 2010, prévoit que l'OCP SA accorde des avances de trésorerie à JESA, sous forme de prêt.

Principales modalités : Les avances consenties dans le cadre de la Convention sont plafonnées à MMAD 81 et donnent lieu au versement d'intérêts semestriels au profit d'OCP au taux maximum déductible tel que fixé par le Ministère de l'Economie et des Finances.

A ce titre, le montant avancé par OCP SA au 31 décembre 2010 s'élève à MAD 25 000 000,00. Il n'a pas été productif d'intérêts pour cet exercice.

f. Convention de rémunération additionnelle entre OCP et Jacobs Engineering Maroc SA (JESA)

Nature de la convention : Il s'agit d'une convention signée le 18 août 2010 relative à la rémunération additionnelle au titre de la convention de prêt que l'OCP devra verser à Jacobs Engineering SA en cas de non atteinte des objectifs et marges commerciaux et des volumes de travail fixés annuellement.

A ce titre, aucun montant n'a été comptabilisé par OCP SA au 31 décembre 2010.

g. Convention de prêt entre OCP ET OCP Do Brasil

OCP SA est actionnaire dans OCP DO BRASIL à hauteur de 70%.

Nature de la convention : Cette convention signée le 26 février 2010, amendée par un avenant daté du 18 mai 2010, est applicable jusqu'au 31 décembre 2012, renouvelable pour une année. Celle-ci prévoit que l'OCP SA accorde des avances de trésorerie à OCP Do Brasil, sous forme de prêt.

Principales modalités : Les avances consenties dans le cadre de la Convention sont plafonnées à MMAD 30 et donnent lieu au versement d'intérêts semestriels au profit d'OCP au taux de 5,5%.

A ce titre, le montant avancé par OCP SA et OCP Do Brasil au 31 décembre 2010 s'élève à MAD 15 000 000,00. Il a été productif d'intérêts pour MAD 513 715.

h. Contrat de prestations de services entre OCP ET OCP Do Brasil

Nature de la convention : Cette convention signée le 23 septembre 2010, prévoit que OCP Do Brasil effectue pour le compte de l'OCP SA des prestations de services relatifs à la promotion des produits OCP et à la recherche de nouveaux marchés.

Principales modalités : Ces prestations seront refacturées au prix coûtant majoré d'une marge de 15%.

Au cours de l'exercice 2010, aucune facturation au titre de cette convention n'a été effectuée.

i. Convention d'avance en compte courant entre OCP et CERPHOS

OCP SA est actionnaire dans Cerphos à hauteur de 100%

Nature de la convention : Cette convention, non écrite, prévoit que l'OCP SA accorde des avances de trésorerie à Cerphos sous forme d'avance en compte courant.

Principales modalités : Les avances consenties dans le cadre de la Convention ne sont pas productives d'intérêts.

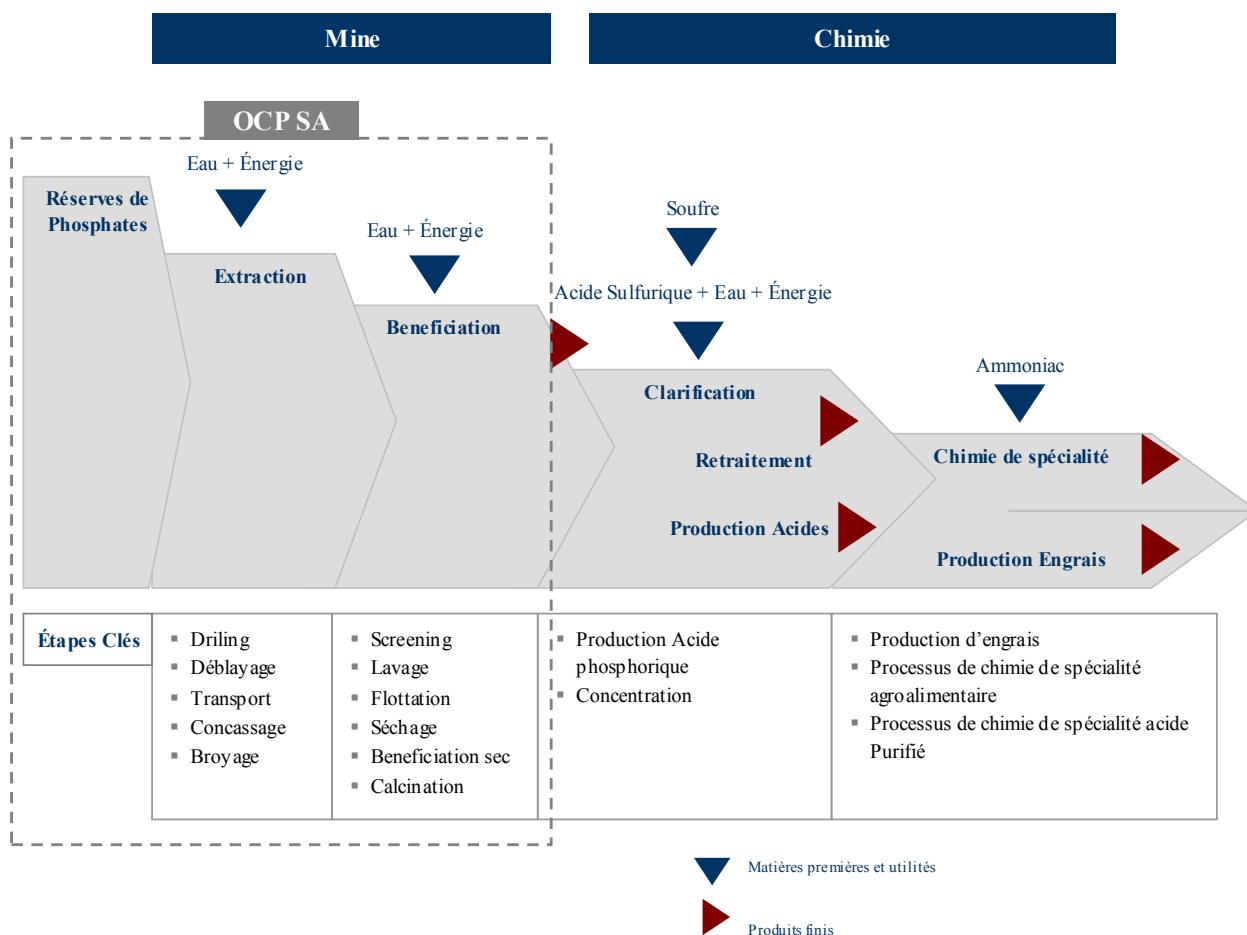
A ce titre, le montant avancé par OCP SA à Cerphos au 31 décembre 2010 s'élève à MAD 40 000 000,00.

III. METIERS DU GROUPE OCP

Le Groupe OCP est spécialisé dans l'extraction, la valorisation et la commercialisation du phosphate et de ses produits dérivés.

Les métiers du Groupe OCP concernent l'activité mines et l'activité chimie et se présentent comme suit :

Métiers du Groupe OCP par activité



Source : OCP SA

Les sites de Khouribga et de Gantour sont exploités directement par OCP SA..

L'exploitation du site de Boucrâa est gérée par sa filiale Phosboucrâa.

L'activité chimie est située à Safi et à Jorf Lasfar, et est assurée à la fois par sa filiale Maroc Phosphore et par d'autres filiales détenues en Joint Venture avec différents partenaires étrangers.

OCP SA externalise plusieurs activités et notamment au niveau de son siège social. Il s'agit principalement du gardiennage, jardinage, nettoyage, archivage, maintenance et gestion technique de l'immeuble, restauration, activités liés au sauvetage (similaires à des sapeurs pompiers), manutention, moniteurs de sport et parfois, de la conduite des véhicules OCP (chauffeurs).

Cette externalisation prend deux types de forme :

- soit la mise à disposition de ressources (gardiennage, manutention, archivage, conducteurs, etc.) ;
- soit la réalisation de prestations (jardinage, maintenance, nettoyage, restauration).

Regroupement de l'activité Mines et Chimie

Courant 2010, l'organisation des métiers du Groupe OCP en deux divisions distinctes, Mine et Chimie, a été remodelée en une unique activité Industrie, réalisant ainsi l'intégration entre l'ensemble des activités opérationnelles du Groupe.

Le regroupement de toutes les entités opérationnelles au sein d'un unique pôle Industriel garantit la synergie entre le pilotage des opérations d'exploitation minières, la production chimique et les entités de support à l'exploitation, dont notamment les achats industriels, la recherche-développement et la gestion des ressources humaines sur sites.

Cette réorganisation a eu un effet positif sur la performance opérationnelle du groupe OCP et principalement sur les éléments suivants :

- Planification (court, moyen et long terme) et coordination entre la production chimique et la production minière qui lui sert d'input (qualités de roche, quantités livrées, etc.) ;
- Mise en cohérence des contraintes commerciales avec les contraintes de production minières et chimiques.

Par ailleurs, le regroupement de l'activité mines et chimie a permis de projeter une même vision et de généraliser les mêmes exigences de performance au programme de transformation opérationnelle basé sur le *Lean Management* qui se déploie, depuis Avril 2009, sur toutes les entités de production, atelier par atelier, à la fois dans la mine et la chimie.

Enfin, cette réorganisation aboutit à ce que les projets d'investissement de développement industriel soient adaptés dès le départ et tout au long de leur réalisation aux contraintes d'exploitation car l'ensemble est piloté au sein du pôle industriel. Le groupe OCP en retire le bénéfice d'une cohérence structurelle entre la réalité de la production et la vision du développement, avec un impact tangible, notamment en termes d'efficacité des investissements.

III.1 ACTIVITE MINES

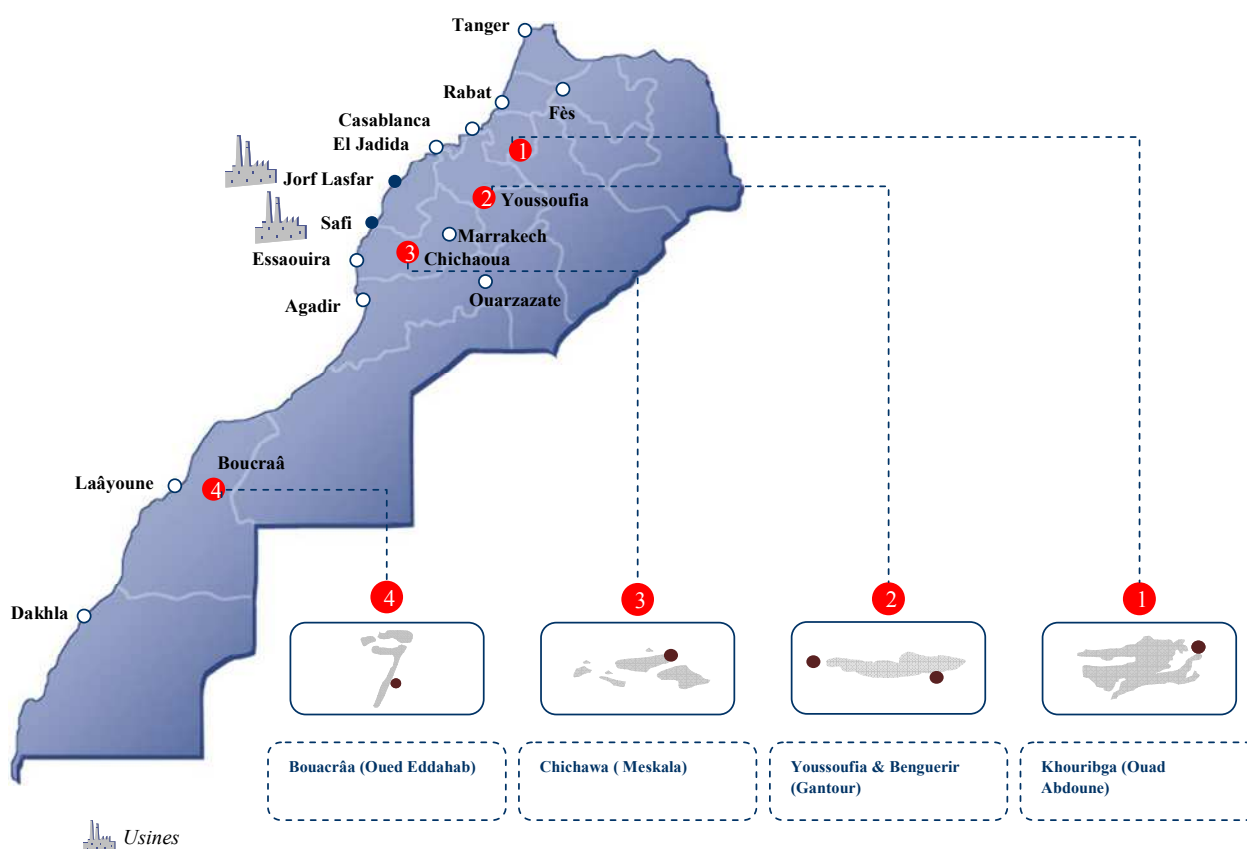
L'activité Mines a pour principale mission l'extraction, le traitement, l'enrichissement et la livraison du phosphate aussi bien aux Industries Chimiques (Safi et Jorf Lasfar) qu'à l'exportation via les ports de Casablanca, Jorf Lasfar, Safi et Laâyoune.

Les bassins phosphatés marocains sont répartis comme suit :

- Bassin des Oulad Abdoun dans la région de Khouribga ;
- Bassin de Gantour dans la région de Youssoufia ;
- Bassin de Oued Eddahab dans le Sahara marocain ;
- Bassin de Meskala dans la région d'Essaouira.⁴⁰

La carte de principaux site d'implantation au Maroc se présente comme suit :

Bassins et ressources de phosphates au Maroc



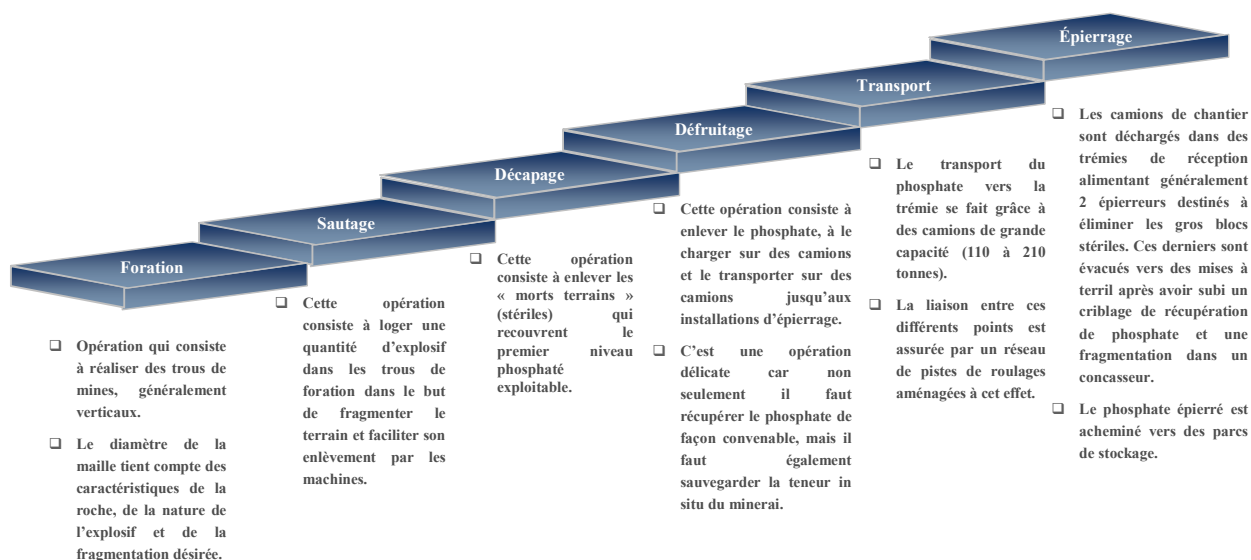
Source : OCP SA au 30 juin 2011

III.1.1 Processus d'extraction et de traitement de Phosphate

a. Extraction de phosphate

Les principales étapes d'extraction de phosphate se présentent actuellement comme suit :

Processus d'extraction du phosphate

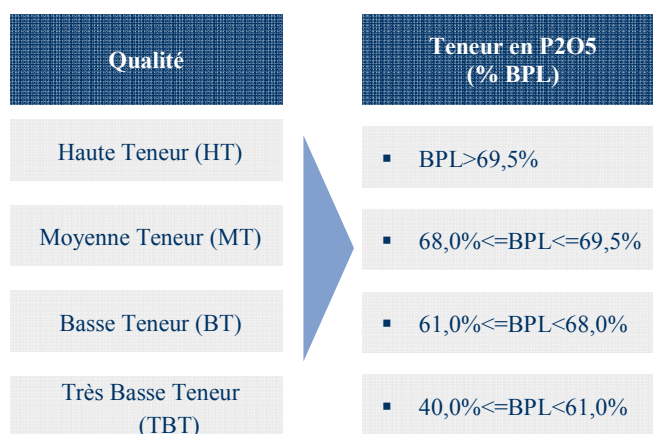


Source : OCP SA

b. Traitement de phosphate

En fonction de sa teneur en BPL (Bone Phosphate of Lime), le minerai est classé en quatre catégories :

Classification du phosphate par catégorie et par teneur en BPL



Source : OCP SA

Le mode de traitement du minerai va dépendre de ses caractéristiques :

- Les phosphates HT et MT ont naturellement des teneurs marchandes et ne subissent que l'opération de séchage, qui réduit leur humidité pour des commodités de transport ;
- Les phosphates BT et TBT nécessitent un relèvement du titre en BPL dans les unités d'enrichissement. Avant d'être séchées, ces qualités subissent, un enrichissement humide par lavage, flottation ou un enrichissement à sec par calcination.

Les différents modes de traitement actuels sont :

- Le lavage : il permet l'enrichissement du phosphate de basse teneur (BT) par lavage à l'eau ;
- La flottation : elle permet l'enrichissement du phosphate de très basse teneur (TBT) ;
- L'enrichissement à sec : il vise le même objectif que le lavage, mais sans utilisation d'eau, il s'agit d'un traitement pneumatique sur le phosphate séché ;
- La calcination : elle permet d'éliminer les matières organiques contenues dans les phosphates (HT ou BT).
- Le séchage : il permet de réduire l'humidité de phosphate à 2% de tous les produits (HT, MT, BT enrichie et TBT enrichie).

III.1.2 Présentation des sites d'exploitation du Groupe OCP

a. Site de Khouribga

a.1 Présentation du site

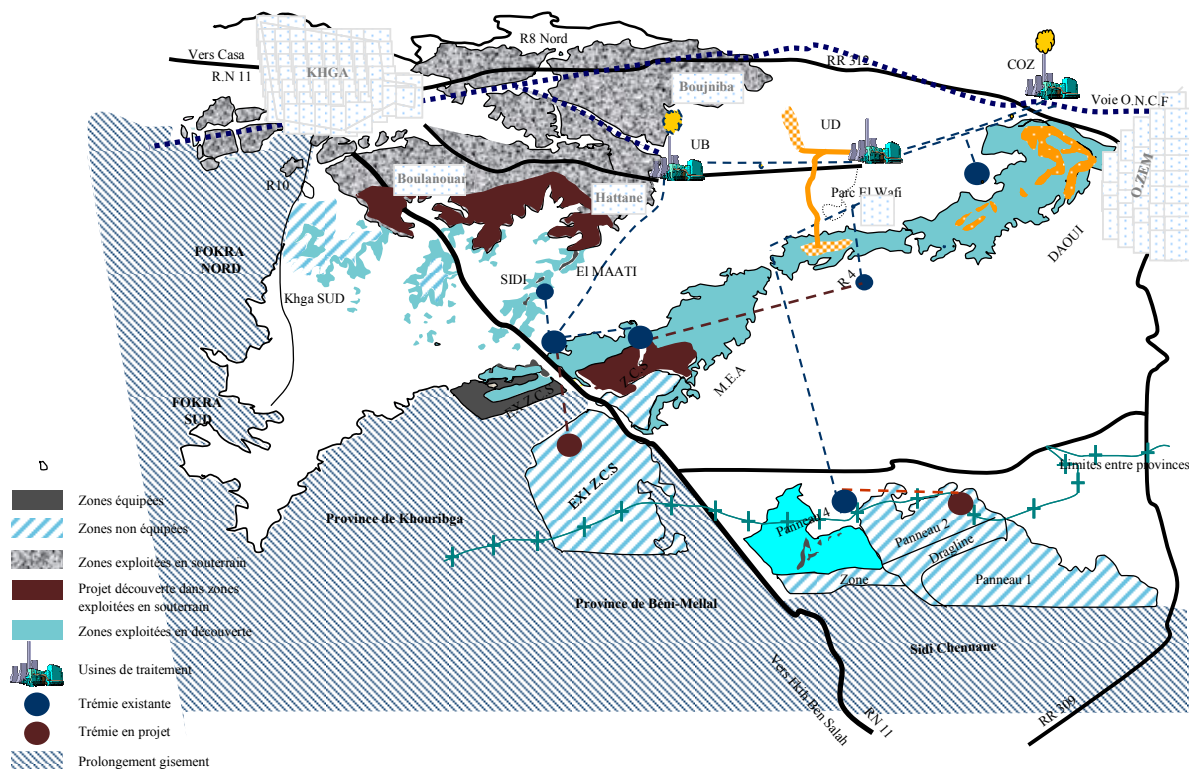
Situé à 120 km au sud-est de Casablanca, Khouribga constitue la plus importante zone de production de phosphate du Groupe OCP. Le site minier compte actuellement trois zones d'extraction : Daoui, Merah El Ahrach et Sidi Chennane.

L'exploitation du site de Khouribga est importantes en raison de caractéristiques géologiques favorables : faibles recouvrements, proximité aux sources d'eau : bassin d'oum rabiaa, nappes région fkih ben salah, niveaux relativement riches en P2O5.

Les premiers coups de pioche ont été donnés en 1921 par la méthode souterraine. L'introduction de l'exploitation en « découverte » a débuté en 1951. Elle concerne actuellement 7 niveaux phosphatés. La capacité de production s'élève à 19 millions de tonnes par an.

Le traitement du phosphate au niveau de la zone de Khouribga consiste à valoriser les qualités sources extraites par des processus de traitement appropriés. Les unités de traitement se situent entre Khouribga et Oued-Zem. Elles sont constituées d'une usine de séchage à Béni-Idir, d'une laverie à Daoui et d'un complexe de séchage à Oued-Zem.

Situation des gisements et mines de Khouribga



Source : OCP SA au 30 juin 2011

a.2 Principaux faits marquants

Les principaux faits ayant marqué l'activité du site de Khouribga au cours des trois dernières années peuvent être résumés comme suit :

| | |
|-------------|--|
| 2008 | <ul style="list-style-type: none">▪ Arrêt de 10 mois de la dragline pour révision générale. La remise en service a eu lieu le 11 août 2008 ;▪ Lancement d'un projet de récupération d'un gisement d'un million de tonnes sous les anciennes installations de la laverie Karkour Rih ;▪ Caractérisation des anciennes mises à terril pour la récupération d'environ 2,5 millions de m³ de phosphate, le tonnage récupérable étant estimé à 1,25 million de tonnes de minerai très basse teneur ;▪ Obtention du certificat d'accréditation NM ISO 17025 du laboratoire de contrôle qualité des lubrifiants (huiles et graisses). |
| 2009 | <ul style="list-style-type: none">▪ Réalisation des travaux de modification de l'usine de séchage de Oued Zem pour le chargement du phosphate humide ;▪ Réussite de l'audit de suivi de certification ISO 14001 et ISO 9001 aux embarquements de Casablanca ;▪ Lancement de l'opération IQLAA relative à l'amélioration opérationnelle des performances et de la productivité à la mine. |
| 2010 | <ul style="list-style-type: none">▪ Démarrage de la nouvelle laverie de Merah permettant d'augmenter la capacité de bénéficiation de Khouribga ;▪ Démarrage de la station d'épuration des eaux usées de Khouribga d'une capacité de 5 millions de m³ par an ;▪ Démarrage de la nouvelle station de chargement de l'humide à Bénidir rajoutant de la redondance et de la flexibilité dans le processus de fabrication ;▪ Epuisement de la zone Ghar el maati de merah et préparation du démarrage de l'exploitation du site de Khouribga sud. |

Source : OCP SA

b. Site de Gantour

b.1 Présentation du site

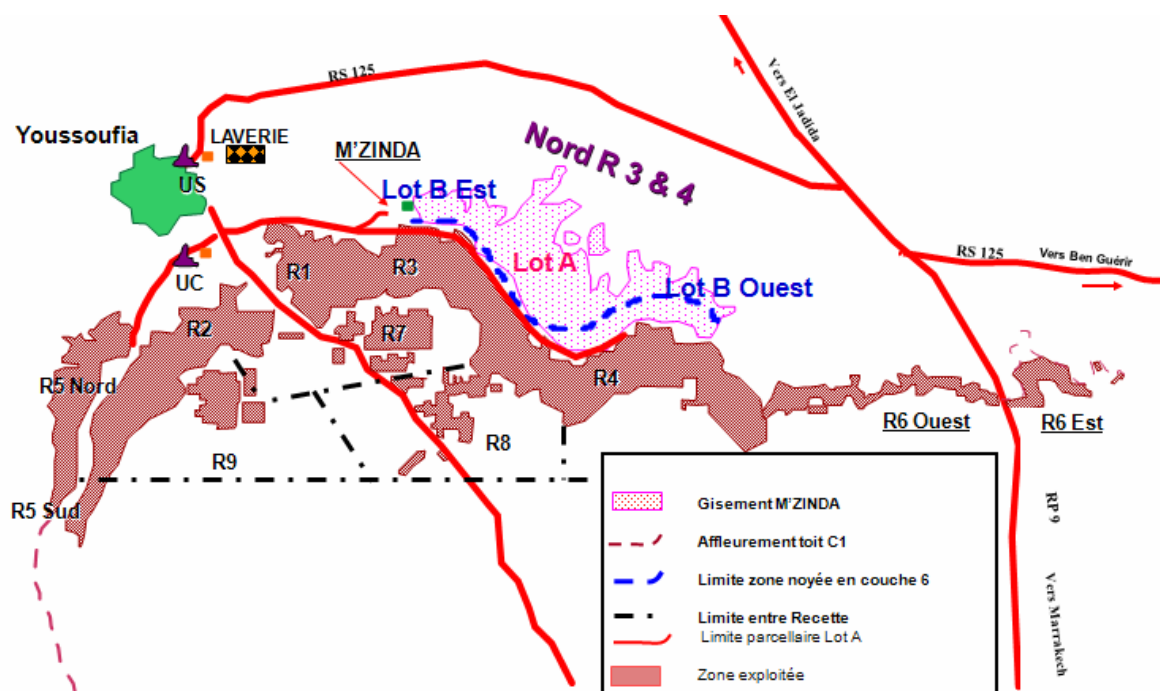
Le gisement de Gantour s'étend sur 125 km d'Est en Ouest et sur 20 km du nord au sud. Il recouvre une superficie de 2 500 km² et présente une capacité de production de 6,7 millions de tonnes par an.

Les unités de traitement se situent à Youssoufia et comprennent une laverie à Youssoufia, une usine de séchage et une usine de calcination.

Le site de Gantour compte deux centres d'extraction et d'exploitation :

- Centre de Youssoufia (Bouchane et M'Zinda) : la zone de Youssoufia constitue la partie occidentale du gisement de Gantour. L'exploitation dans ce site a commencé en 1931 dans la partie nord-ouest du site.

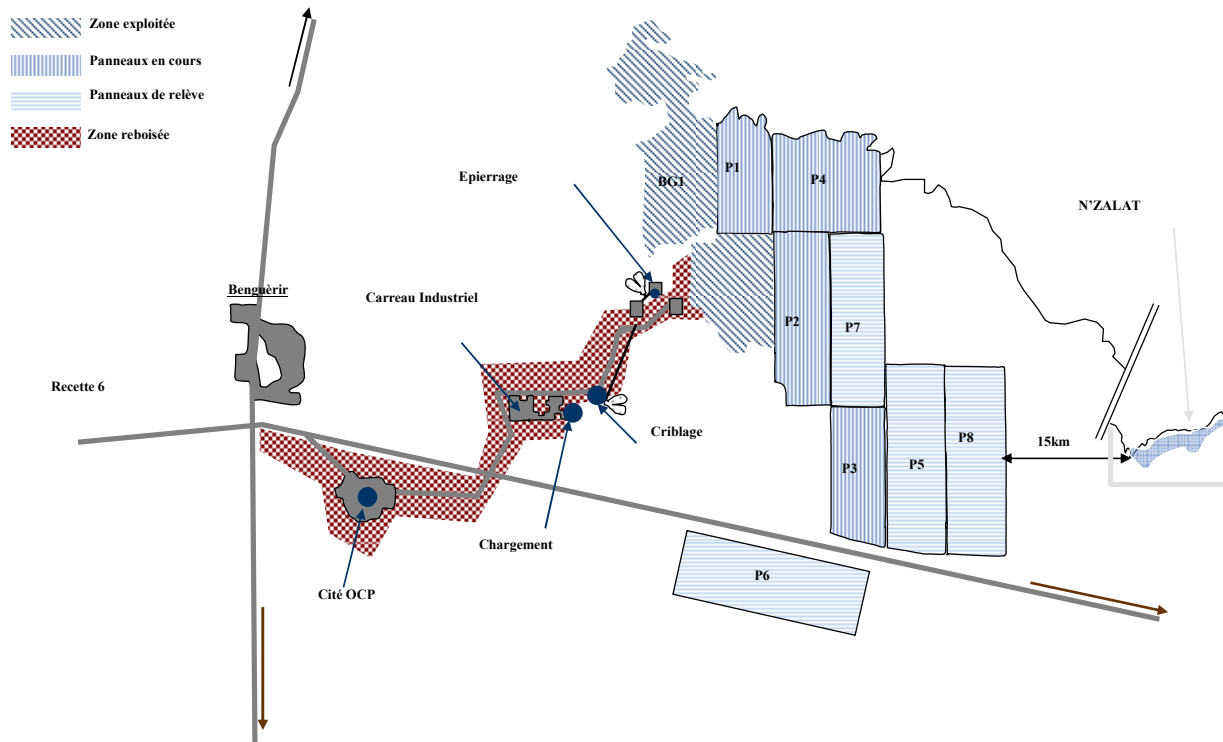
Zone de Youssoufia



Source : OCP SA au 30 juin 2011

- Centre de Benguerir : la mine à ciel ouvert de Benguerir, implantée dans la partie occidentale du gisement de Gantour a démarré en 1980.

Plan de situation du gisement de Benguerir



Source : OCP SA au 30 juin 2011

b.2 Principaux faits marquants

Les principaux faits ayant marqué l'activité du site de Gantour au cours des trois dernières années peuvent être résumés comme suit :

| | |
|-------------|---|
| 2008 | <ul style="list-style-type: none"> Démarrage de la 3^{ème} ligne de lavage-flottation à Youssoufia ; Ouverture de la mine Benguerir sud. |
| 2009 | <ul style="list-style-type: none"> Ouverture de la mine de M'zinda à Youssoufia; Lancement de l'opération IQLAA relative à l'amélioration opérationnelle des performances et de la productivité à la mine. |
| 2010 | <ul style="list-style-type: none"> Démarrage du séchage à la calcination Youssoufia pour augmenter la capacité de séchage. |
| 2011 | <ul style="list-style-type: none"> Renouvellement ISO 9001 Direction Traitement (2011-2013) ; Préparation du démarrage de la Mine LOUTA à YFIA ; Démarrage des travaux station épuration de BENGUERIR. |

Source : OCP SA

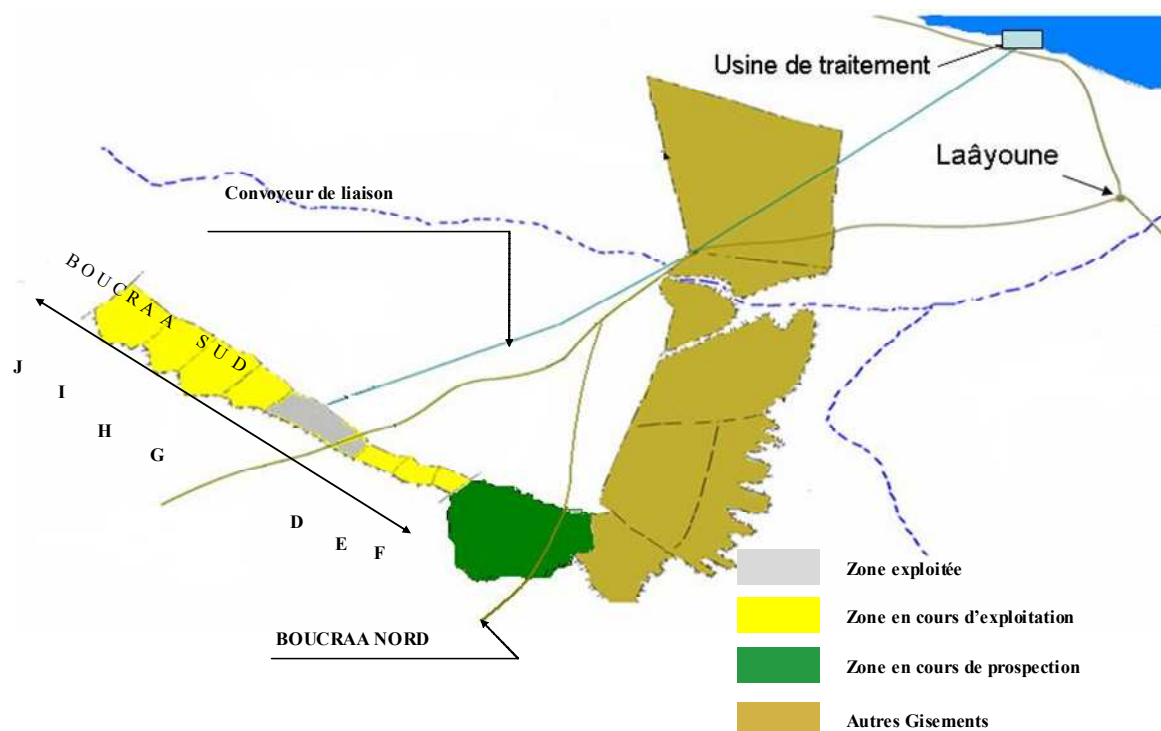
c. Site de Phosboucraâ

c.1 Présentation du site

Exploités par la société Phosboucraâ, filiale à 100% du Groupe OCP, les gisements de phosphate de Oued Eddahab sont situés dans les provinces sud du Maroc, à 50 km au sud-est de la ville de Laâyoune.

Seul le gisement de Boucraâ est actuellement en exploitation. De type sédimentaire, celui-ci présente deux couches phosphatées. Actuellement, seule la couche I est exploitée, elle est constituée de deux niveaux phosphatés séparés par un intercalaire. La couche II, moins riche en BPL et contenant plus de silice, va être valorisée par flottation après la mise en place des infrastructures adéquates prévue pour 2013/ 2014.

Carte du site de Phosboucraâ



Source : OCP SA au 30 juin 2011

c.2 Principaux faits marquants

Les principaux faits ayant marqué l'activité de la Direction des exploitation minières de Phosboucraâ au cours des trois dernières années peuvent être résumés comme suit :

| | |
|-------------|--|
| 2008 | ▪ Réalisation de la 1 ^{ère} tranche du projet de désensablement du convoyeur 9 sur une longueur de 3 Km. |
| 2009 | ▪ Aménagement d'un parc de stockage au nord de 150 000 TSM et réalisation en interne d'un système de reprise (trémie + convoyeur). |
| 2010 | ▪ Externalisation des travaux de sautage. |
| 2011 | ▪ Engagement du projet de réhabilitation du quai (3ème tranche). |

Source : OCP SA

III.2 ACTIVITE CHIMIE

Pour répondre au marché international et développer une industrie locale des phosphates, le Groupe OCP s'est doté dès 1965 de complexes chimiques. Ces unités d'envergure internationale sont spécialisées dans la production de deux catégories de produits :

- **L'acide phosphorique** : il est essentiellement obtenu par la réaction du phosphate broyé avec l'acide sulfurique (procédé par voie humide). Ce produit entre dans la composition des engrais, mais est également utilisé dans de nombreux secteurs industriels : traitement de surface des métaux, industrie pharmaceutique et de la fermentation, traitement des eaux usées, produits de nettoyage, cosmétiques, etc.
- **Les engrais dérivés** : ils sont fabriqués par le Groupe OCP à partir des minerais phosphatés extraits de la mine. Le phosphore présent dans ces roches n'est pas disponible dans les plantes cultivées sur des sols basiques comme c'est souvent le cas au Maroc. Pour obtenir ce phosphore, ces roches sont «attaquées» avec de l'acide sulfurique pour produire l'acide phosphorique.

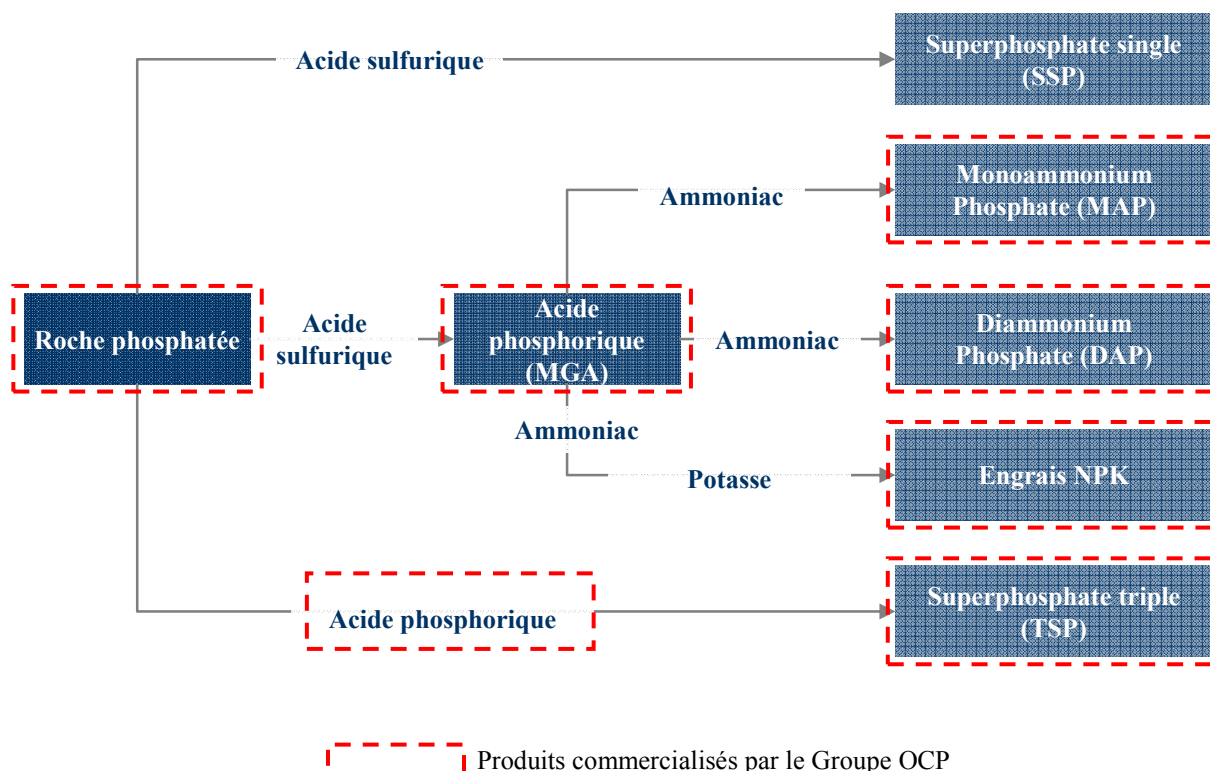
Les processus de fabrication aboutissent au superphosphate, simple ou triple, qui est utilisé directement comme engrais. Il peut également être associé à d'autres sources d'azote ou de potassium pour produire des engrais composés

La capacité de production d'acide phosphorique et d'engrais du Groupe OCP est répartie entre deux sites : Safi et Jorf Lasfar.

III.2.1 Processus de production

Le processus de production des produits commercialisés par le Groupe OCP se présente comme suit :

Production des produits commercialisés



Source : OCP SA

Acide sulfurique

Le procédé de production d'acide sulfurique fait appel à trois phases industrielles successives :

1. combustion de soufre pour former l'anhydride sulfureux ;
2. conversion catalytique d'anhydride sulfureux pour produire l'anhydride sulfurique ;
3. absorption de l'anhydride sulfurique par l'eau pour obtenir l'acide sulfurique à 98,5 %.

Ces étapes de production sont hautement exothermiques. Une partie de la chaleur générée est récupérée par des chaudières et est utilisée, d'une part, pour produire l'énergie électrique et, d'autre part, pour des besoins d'exploitation à divers stades.

Acide phosphorique

Le procédé de fabrication d'acide phosphorique est basé sur 4 opérations industrielles :

1. broyage du minerai : le degré de broyage dépend de l'origine, de la nature du minerai et du procédé de fabrication d'acide utilisé ;
2. attaque du phosphate par l'acide sulfurique ;
3. séparation par filtration: la réaction d'attaque conduit à la formation de cristaux de sulfate de calcium (gypse) et à l'acide phosphorique. Ce dernier est séparé du gypse par filtration. L'acide phosphorique produit à ce stade titre 25 à 29% P₂O₅ ;
4. concentration de l'acide: l'acide phosphorique produit est concentré par évaporation sous vide à 54 % environ.

Acide phosphorique purifié

L'acide phosphorique purifié est utilisé soit sous sa forme acide, soit, après transformation, sous forme de sels (de calcium, de sodium, de potassium, d'ammonium, etc.).

Le produit fabriqué par Emaphos est au grade alimentaire, lequel grade se positionne au niveau des qualités les plus élevées de la filière.

Engrais Triple Superphosphate - TSP

La fabrication du TSP se base sur une attaque du phosphate, d'une qualité granulométrique adéquate, par de l'acide phosphorique. Cet engrais résulte ainsi d'un double apport de l'élément P : par l'acide phosphorique et par le minerai de phosphate. Cet engrais est produit exclusivement à Safi.

Engrais Di Ammonium Phosphate - DAP

Le DAP est l'engrais le plus répandu dans le monde. La fabrication du DAP est basée sur une réaction de neutralisation de l'acide phosphorique, source du phosphore, par l'ammoniac, source d'azote.

L'acide phosphorique, titrant 42% P₂O₅, est mélangé à l'ammoniac liquide ou gazeux dans une cuve agitée et/ou un réacteur tubulaire.

Engrais Mono Ammonium Phosphate - MAP

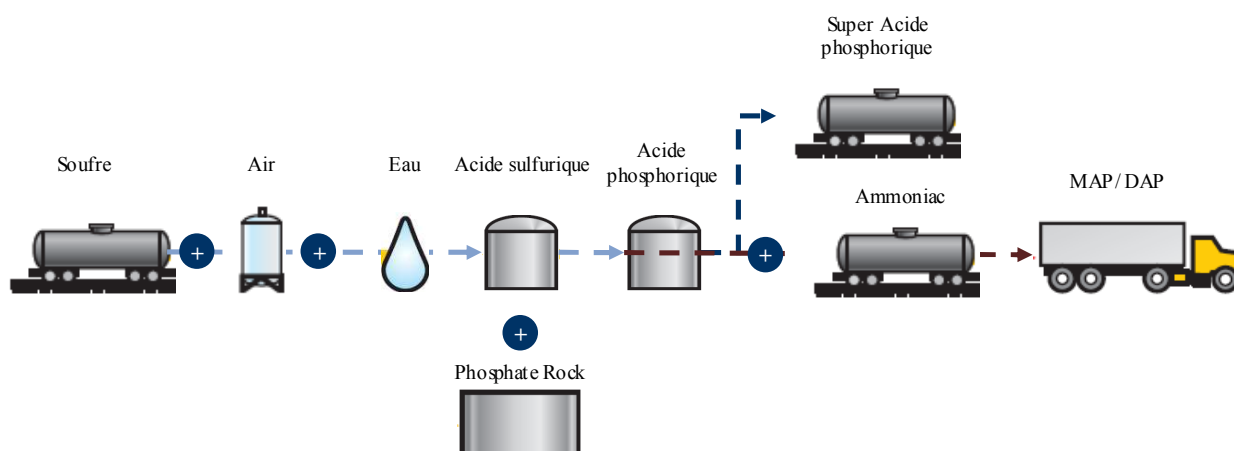
Le processus est identique à celui du DAP. Seuls les dosages changent comme suit: l'élément N dosé à 11 % ; l'élément P₂O₅ dosé à 55%.

Engrais NPK

Le principe du processus de production est le même que pour le DAP et le MAP, seuls les dosages changent. La potasse est introduite avec le produit fin recyclé dans la boucle.

Le schéma ci-dessous reprend le processus de production d'engrais pré - pipeline (situation actuelle) :

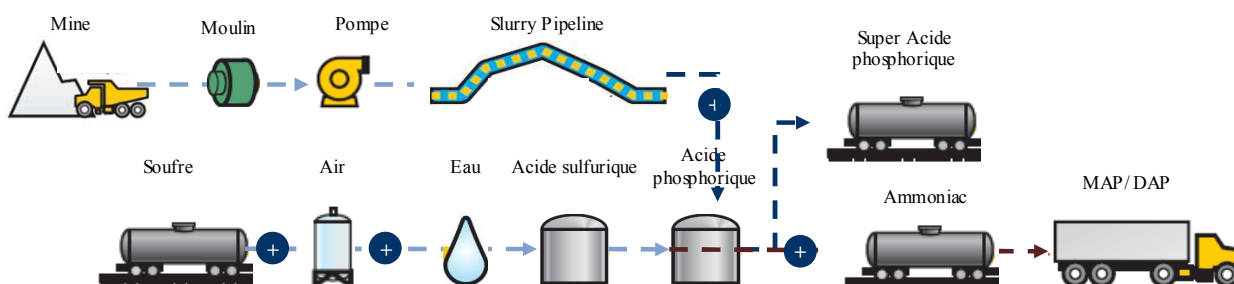
Processus de production d'engrais avant la mise en œuvre du pipeline



Source : OCP SA

Le schéma ci-dessous reprend le processus de production d'engrais post - pipeline (situation prévisionnelle) :

Processus de production d'engrais suite à la mise en œuvre du pipeline



Source : OCP SA

La mise en service du pipeline est prévu pour 2013.

III.2.2 Présentation des sites de production

a. Site de Jorf Lasfar

a.1 Présentation du site

Le complexe des industries chimiques de Jorf Lasfar a été mis en exploitation en 1986. Il est situé à 24 Km au sud de la ville d'El Jadida avec une superficie globale de 1 835 ha dont environ 80% non encore occupés. Le site a l'avantage de la proximité de l'un des plus importants ports du Royaume.

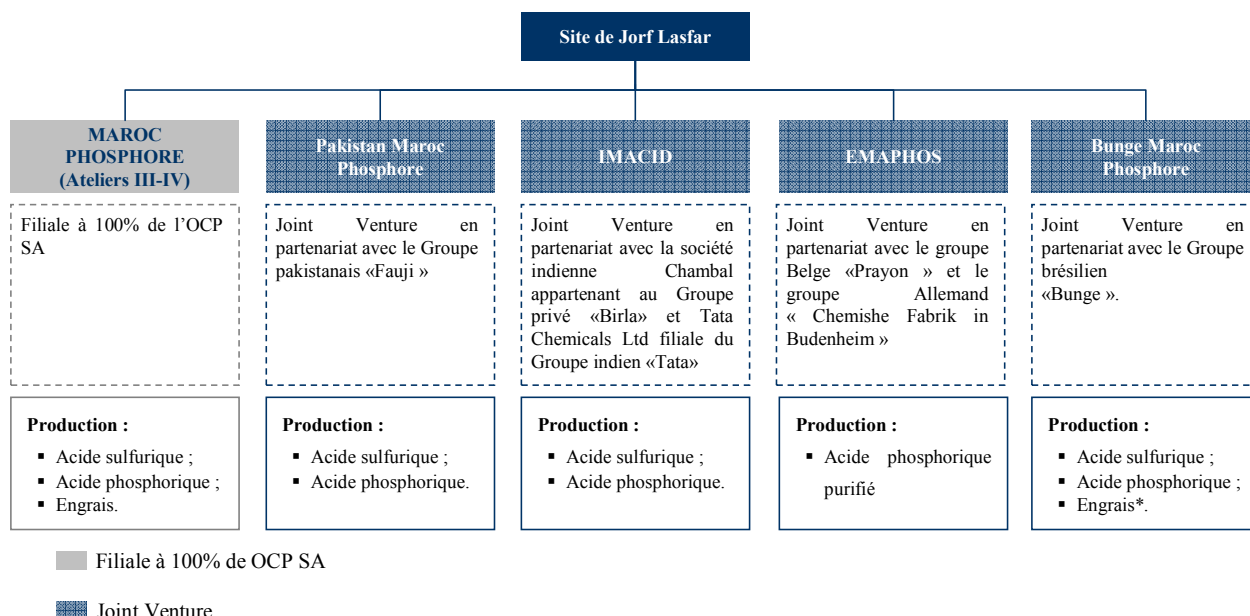
Le site de Jorf Lasfar regroupe les industries Chimiques de valorisation de minerais de phosphates et de production des engrais phosphatés et /ou azotés.

Les produits commercialisés par le site sont :

- L'acide phosphorique ordinaire qualité engrais ;
- L'acide phosphorique purifié qualité alimentaire ;
- Les engrais.

Le site de Jorf Lasfar comprend les entités suivantes :

Entités situées dans le site de Jorf Lasfar



Source : OCP SA * Production d'engrais opérationnelle à partir de 2011

Note : L'Acide sulfurique est un produit intermédiaire

a.2 Principaux faits marquants

Les principaux faits ayant marqué l'activité du site de Jorf Lasfar au cours des trois dernières années peuvent être résumés comme suit :

| | |
|-------------|---|
| 2008 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Démarrage de l'usine phosphorique Pakistan Maroc Phosphore en Avril 2008 ; ▪ Mise en fonctionnement des nouvelles infrastructures de stockage de phosphate en 2008. |
| 2009 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Arrêt général du complexe Maroc Phosphore III-IV de novembre 2008 à février 2009 pour travaux de maintenance ; ▪ Démarrage de l'usine phosphorique de Bunge Maroc Phosphore en Mars 2009 ; ▪ Démarrage des travaux de construction de l'usine d'engrais de Bunge Maroc Phosphore avec un démarrage prévu en 2011 ; ▪ Amélioration significative de la capacité de granulation de Maroc Phosphore grâce au projet IQLAA avec un record de production des engrais à 2,9 MT en 2010 ; ▪ Mise en service de l'extension du stockage de soufre liquide de capacité 54 KT, soit une augmentation de 15% de la capacité totale de stockage de soufre liquide ; ▪ Lancement du projet d'augmentation de la capacité de stockage des engrais. |
| 2010 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintien de la certification ISO 14001 ; ▪ Réalisation d'un essai de lavage à l'eau de mer des gaz SO₂ à la sortie des lignes sulfuriques ; ▪ Lancement des travaux de mise en place des cuvettes de rétention pour les bacs de stockage de soufre liquide et d'acide phosphorique à l'intérieur des installations de Maroc Phosphore Jorf ; ▪ Réalisation de l'étude d'impact environnementale (EIE) du projet JPH et obtention de son acceptabilité environnementale. |
| 2011 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Amélioration significative des capacités de production d'acide phosphorique, engrais et acide sulfurique ainsi que la capacité de chargement des engrais. |

Source : OCP SA

⁴¹ Production d'engrais opérationnelle à partir de 2011

b. Site de Safi

b.1 Présentation du site

Premier site chimique du Groupe OCP, le complexe de Safi a démarré en 1965 pour valoriser les phosphates de Gantour. Il se compose de trois unités : Maroc Chimie, Maroc Phosphore I et Maroc Phosphore II.

Sur le plan juridique, Maroc Chimie fait partie intégrante de Maroc Phosphore depuis 1996.

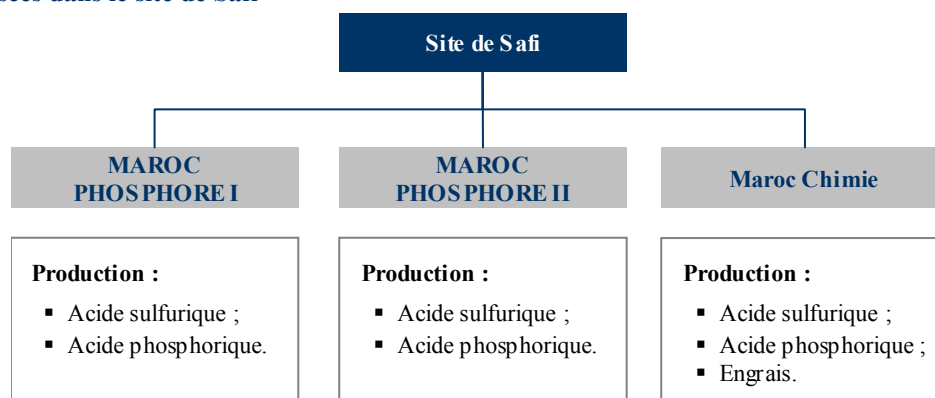
Le site de Safi regroupe les industries Chimiques de valorisation de minerais de phosphates et de production des engrais phosphatés.

Les produits commercialisés par le site se présentent comme suit :

- Acide phosphorique ordinaire qualité engrais et plusieurs qualités dites « spéciales » ;
- Engrais chimiques phosphatés.

Le site de Safi comprend les entités suivantes :

Entités basées dans le site de Safi



Source : OCP SA

Note : L'Acide sulfurique est un produit intermédiaire

b.2 Principaux faits marquants

Le site de Safi a lui aussi connu deux arrêts, du 25 mars au 10 avril 2008 et du 1^{er} décembre 2008 au 1^{er} mars 2009, pour des travaux de révision, de remplacement, d'installation de nouveaux équipements et de mise à niveau en matière de sécurité.

Les principaux faits ayant marqué l'activité du site de Safi au cours des trois dernières années peuvent être résumés comme suit :

| | |
|-------------|---|
| 2008 | <ul style="list-style-type: none">▪ Lancement du projet de production des phosphates alimentaires en Novembre 2008 ;▪ Lancement du projet de la nouvelle centrale MAROC CHIMIE 32 MW en Avril 2008 ;▪ Réalisation de deux chaînes de production des eaux déminéralisées d'une capacité nominale unitaire de 100 tonnes par jour. |
| 2009 | <ul style="list-style-type: none">▪ Démarrage de la nouvelle ligne sulfurique 3400 tonnes par jour en octobre 2009 ;▪ Mise en service de l'extension du stockage d'acide phosphorique au port de Safi. |
| 2010 | <ul style="list-style-type: none">▪ Démarrage de deux nouvelles lignes de concentration et lancement de deux autres lignes. |
| 2011 | <ul style="list-style-type: none">▪ Lancement, en Mars 2011, du programme de renouvellement des lignes sulfuriques simples absorption de la plateforme (1^{ère} étape : Construction de 02 lignes à MAROC CHIMIE et MPI) ;▪ Lancement, en juin, du projet d'expédition en vrac des produits DCP/MCP dans le cadre du projet de production des phosphates alimentaires ;▪ Démarrage de la nouvelle station d'eau de mer de MAROC CHIMIE en Juin 2011 ;▪ Lancement des essais de démarrage de la nouvelle centrale de MAROC CHIMIE en Juin 2011 ;▪ Lancement, en Mai 2011, des essais de démarrage de la filtration de soufre dans la cadre du projet extension de soufre ;▪ Renouvellement de la chambre de combustion de la ligne Nord des engrais TSP, en adoptant une nouvelle conception (Démarrage en MAI 2011) ;▪ Fin des travaux de Génie civil pour le projet des 02 nouvelles CAP de MPI. |

Source : OCP SA

IV. EVOLUTION DE L'ACTIVITE DU GROUPE OCP

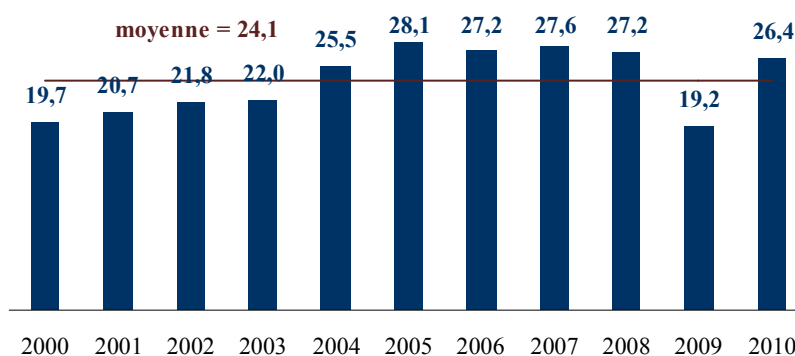
IV.1 EVOLUTION DE L'ACTIVITE MINES

IV.1.1 Evolution des quantités produites

La production totale du Groupe OCP, à fin 2010, s'élève à 26,4 millions de tonnes par an. Le site de Khouribga représente plus de 65% de cette production.

L'évolution des volumes de phosphate extraits entre 2000 et 2010 est présentée dans le graphique suivant:

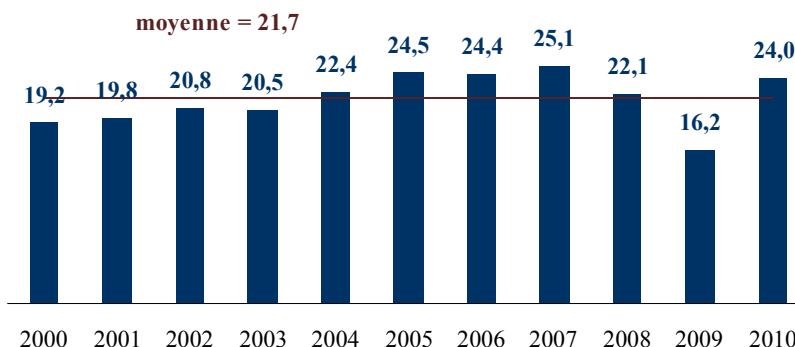
Evolution des volumes de phosphates extraits (en millions de tonnes)



Source : OCP SA

L'évolution des volumes de phosphate traités sur les dix dernières années est présentée dans le graphique suivant :

Evolution des volumes de la production marchande – Phosphates traités - (en millions de tonnes)



Source : OCP SA

L'écart entre le tonnage traité et le tonnage extrait s'explique par l'écart entre la structure de la demande (phosphate riche) et celle du gisement (phosphates de teneurs variables) : la partie pauvre du phosphate extrait, « non enrichissables »⁴² par les procédés disponibles faisaient l'objet d'un stockage sur terrain naturel.

⁴² Le phosphate de qualité pauvre subit un traitement par des procédés de lavage et de flottation de manière à lui faire gagner en qualité (appelé BPL). Ce traitement est appelé enrichissement.

Le phosphate non enrichissable, ne l'est pas soit parce que sa qualité est très pauvre et que même après traitement la qualité n'est pas valorisable commercialement, soit parce que la structure de la demande commerciale à ce moment-là ne permet pas de l'écouler sur le marché.

Le développement de nouveaux procédés d'enrichissement des couches pauvres et les investissements réalisés, en cours et ceux qui sont prévus permettront non seulement de réduire l'écart constaté, mais d'améliorer le taux de récupération des gisements.

Au cours des dix dernières années, l'évolution des volumes de phosphate extraits et traités par les trois sites de production du Groupe OCP met en évidence trois tendances distinctes :

- Une tendance haussière des volumes sur la période comprise jusqu'en 2007. Durant cette période, les volumes extraits se rapprochent de la capacité de production du Groupe OCP et s'accroissent en moyenne de 2,6% par an. Cette tendance s'explique principalement par la demande croissante des engrais en général, et des phosphates en particulier, due à une consommation soutenue stimulée par les besoins alimentaires et la production de bio-carburants.

Pendant cette période, l'industrie a dû produire à des niveaux élevés pour satisfaire la demande.

- Un recul des volumes extraits et traités à partir du deuxième semestre 2008. Cette baisse s'explique par l'ajustement de la production à la demande des clients.
- L'année 2010 a été marquée par une reprise de l'activité ainsi que l'amélioration de la capacité de production suite au projet IQLAA.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des volumes de phosphate extrait et traité au cours des trois derniers exercices par :

| En millions de tonnes | 2008 | 2009 | 2010 | Var.09/08 | Var.10/09 |
|-----------------------|------|------|------|-----------|-----------|
| Extraction | 27,2 | 19,2 | 26,4 | -29,1% | 37,3% |
| Traitement | 22,1 | 16,2 | 24,0 | -26,6% | 47,7% |

Source : OCP SA

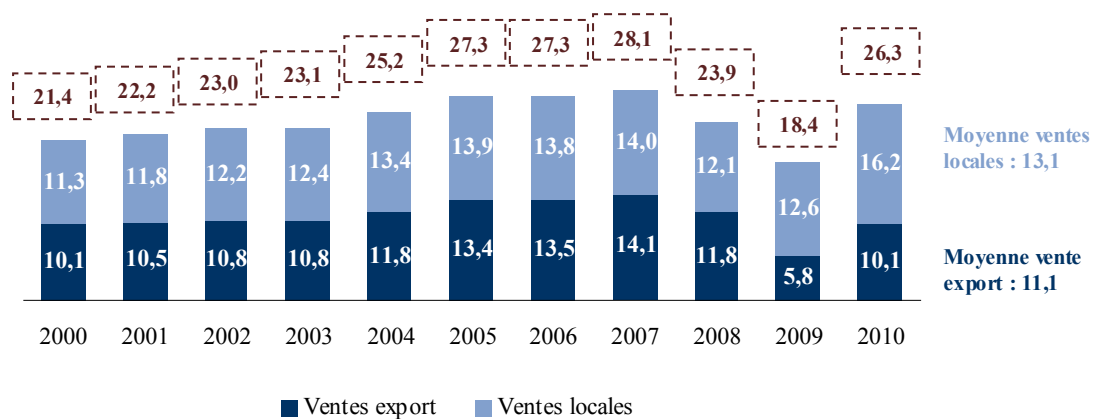
En 2010, 71% du phosphate est traité au niveau du site de Khouribga. L'importance de ce site se justifie par les facteurs historiques, géographiques, logistiques, techniques et par les niveaux de réserves importants du bassin de Oulad Abdoun.

IV.1.2 Evolution des quantités vendues

a. Evolution des volumes vendus

L'évolution des volumes de phosphate vendus entre 2000 et 2010 se présente comme suit :

Evolution des volumes des ventes (en millions de tonnes)



Source : OCP SA

L'évolution des quantités vendues suivent la même tendance que les volumes produits avec une diminution en 2008 et 2009.

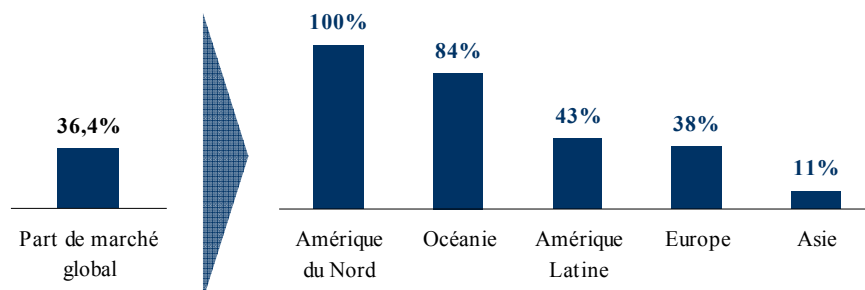
En 2010, le volume total vendu s'élève à 26,3 millions de tonnes soit une croissance par rapport à 2009 de 42,7%. Les ventes à l'export représentent 38,3% en 2010 contre 31,6% en 2009. Les ventes locales sont essentiellement composées des ventes aux filiales et Joint Venture du Groupe. Celles-ci représentent 68% des ventes totales en 2009 et 62% de celles de 2010.

Parts de marché de la Roche

Les parts de marché roche du Groupe OCP en 2010 s'établissent à 36,4%⁴³.

Au titre de l'exercice 2010, les parts de marché les plus importantes du Groupe dans le phosphate brut sont en Amérique du Nord (100%), en Océanie (84%) et en Amérique Latine (43%).

Part de marché importation de la roche par région en 2010



Source : IFA – Trade metrics 2010

⁴³ Estimation provisoire IFA

IV.2 EVOLUTION DE L'ACTIVITE CHIMIE

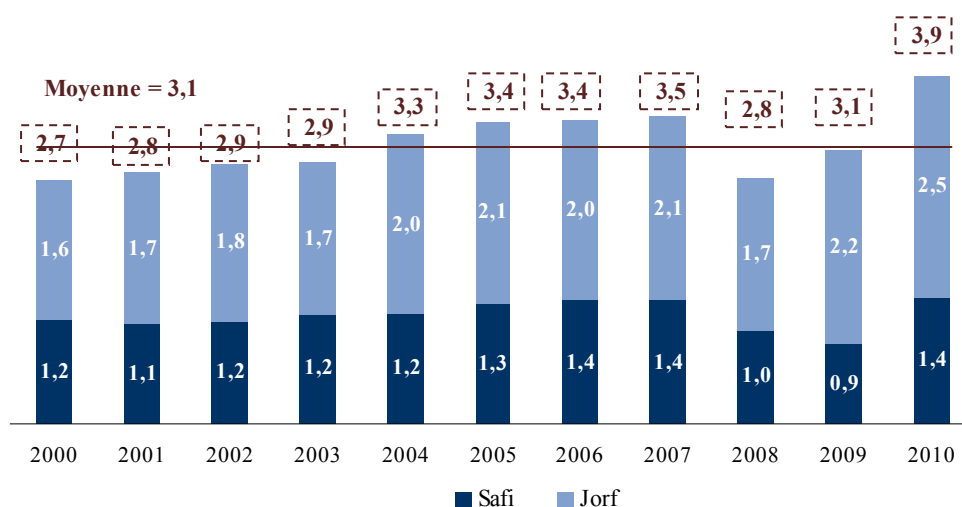
IV.2.1 Evolution des quantités produites

a. Evolution des volumes d'acide phosphorique

La production totale du Groupe OCP en acide phosphorique, à fin 2010, s'élève à 3,9 millions de tonnes P₂O₅. Cette production a été réalisée au niveau du site de Jorf Lasfar pour 64,1% et au niveau de Safi pour 35,9%.

L'évolution des volumes d'acide phosphorique entre 2000 et 2010, toutes filiales confondues, est présentée dans le graphique suivant :

Evolution des volumes d'acide phosphorique par site (en millions de tonnes P₂O₅)



Source : OCP SA

Au cours de la période illustrée, l'évolution des volumes d'acide phosphorique du Groupe met en évidence trois tendances :

- Entre 2000 et 2007 : une tendance haussière. Les volumes sont supérieurs à la moyenne de la période et s'accroissent en moyenne de 4,2% par an. De la même manière que pour la roche, cette augmentation est soutenue par la demande en engrais.
- En 2008 : un recul des volumes à hauteur de 19,9% pour s'établir à 2,8 millions de tonnes. Cette diminution significative s'explique par l'ajustement de la production au niveau de demande des clients de l'OCP SA.
- A partir de 2009 : la production a suivi la reprise de la demande et, portée par un plan d'optimisation de la productivité et par la mise en service de BMP, a atteint un niveau record en 2010.

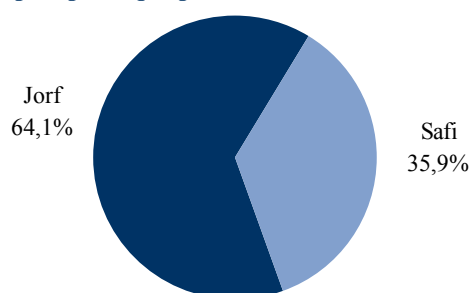
Le tableau ci-dessous reprend les données relatives à l'évolution des volumes⁴⁴ d'acide phosphorique par site et filiales sur les trois derniers exercices :

| En million de tonnes P2O5 | 2008 | 2009 | 2010 | Var.09/08 | Var.10/09 |
|----------------------------|-------------|-------------|-------------|---------------|--------------|
| Site de safi | 1,04 | 0,90 | 1,40 | -13,5% | 55,2% |
| Site de Jorf Lasfar | 1,72 | 2,17 | 2,50 | 26,1% | 15,4% |
| MP Jorf | 1,2 | 1,2 | 1,5 | 1,7% | 20,2% |
| IMACID | 0,3 | 0,4 | 0,3 | 18,8% | -16,6% |
| PMP | 0,2 | 0,3 | 0,4 | 64,0% | 29,1% |
| BMP | - | 0,3 | 0,3 | Ns | 19,9% |
| Total | 2,76 | 3,07 | 3,90 | 11,2% | 27,1% |

Source : OCP SA

La répartition du volume d'acide phosphorique produit au cours de l'exercice 2010 par site de production se présente comme suit :

Répartition des volumes d'acide phosphorique par site



Source : OCP SA

La production d'acide phosphorique du Groupe OCP est réalisée par sa filiale Maroc Phosphore à hauteur de 73,7 % en 2010.

b. Evolution des volumes en engrais

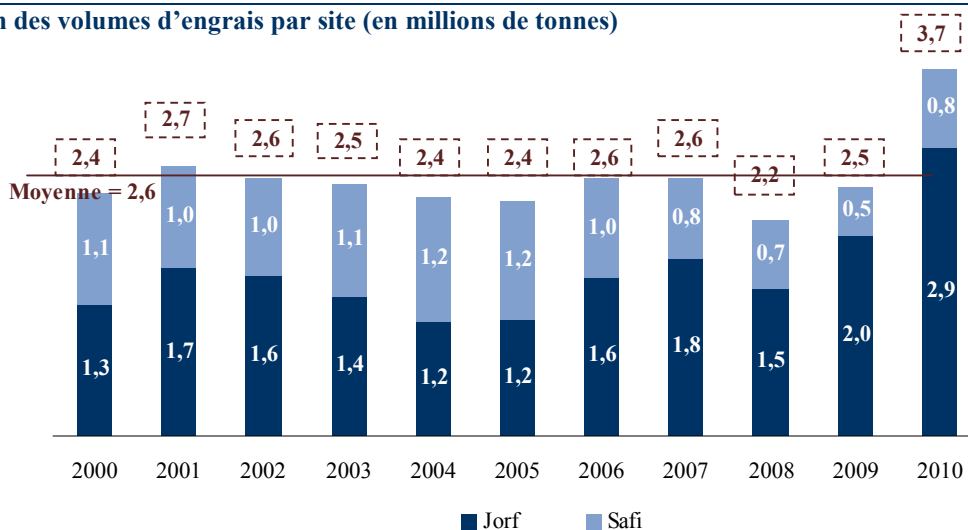
La production totale du Groupe OCP en engrais est réalisée à travers sa filiale Maroc Phosphore⁴⁵. La production s'élève à 3,7 millions de tonnes à fin 2010. Le site de Jorf Lasfar représente plus 79% de la production globale en engrais en 2010.

⁴⁴ Y compris les volumes d'acide phosphorique utilisé en tant qu'intrant pour la production des engrais

⁴⁵ Bunge débutera la production d'acide phosphorique à partir du second semestre 2011

L'évolution des volumes en engrais entre 2000 et 2010 est présentée dans le graphique suivant :

Evolution des volumes d'engrais par site (en millions de tonnes)



Source : OCP SA

Au cours de la période 2000 – 2009, l'évolution des volumes en engrais pour les sites de Safi et Jorf Lasfar met en exergue une évolution quasi stable des volumes en engrais.

Cependant, l'année 2008 fait ressortir une tendance à la baisse de près de 16,3% par rapport à l'année précédente. Le volume de production en engrais s'est établi à 2,2 millions de tonnes (soit une diminution de 0,4 millions de tonnes par rapport à 2007).

Cette variation est due principalement à la réduction des volumes de production de DAP de 20,8% (0,84 millions de tonnes en 2008 contre 1,06 millions de tonnes en 2007) s'expliquant par la réduction de la demande due aux effets de la crise financière. L'année 2010 a été marquée par une forte augmentation du tonnage produit qui s'est établi à 3,7 millions de tonne. Cette augmentation s'explique par une amélioration significative de la demande mondiale (notamment en Inde et aux Etats Unis) et par la reprise des autres marchés.

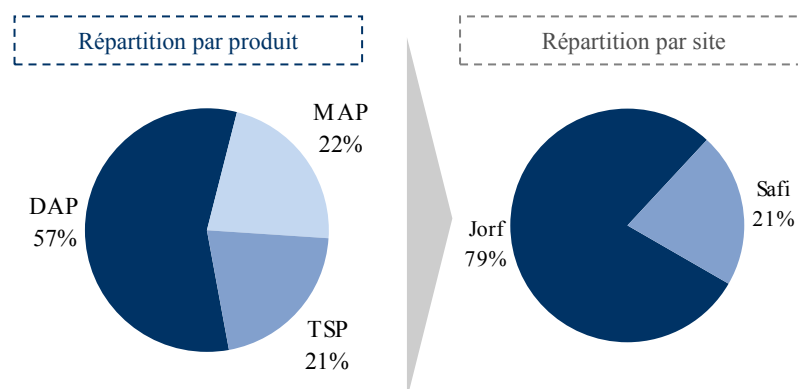
Le tableau ci-dessous reprend les données relatives à l'évolution des volumes en engrais par site et par produit sur les trois derniers exercices :

| En million de tonnes | 2008 | 2009 | 2010 | Var.09/08 | Var.10/09 |
|----------------------|------------|------------|------------|---------------|--------------|
| Jorf Lasfar | 1,5 | 2,0 | 2,9 | 36,6% | 44,7% |
| TSP | 0,0 | 0,0 | 0 | Ns | Ns |
| DAP | 0,8 | 1,6 | 2,1 | 93,6% | 29,0% |
| ASP | 0,0 | 0,0 | 0,0 | Ns | Ns |
| NPK | 0,2 | 0,0 | 0,0 | -100,0% | Ns |
| MAP | 0,4 | 0,4 | 0,8 | -6,6% | >100% |
| Safi | 0,7 | 0,5 | 0,8 | -29,3% | 61,5% |
| TSP | 0,7 | 0,5 | 0,8 | -29,3% | 61,5% |
| DAP | 0,0 | 0,0 | 0 | Ns | Ns |
| ASP | 0,0 | 0,0 | 0 | Ns | Ns |
| NPK | 0,0 | 0,0 | 0 | Ns | Ns |
| MAP | 0,0 | 0,0 | 0 | Ns | Ns |
| Total | 2,2 | 2,5 | 3,7 | 15,7% | 47,5% |

Source : OCP SA

La répartition des volumes d'engrais en 2010 par produit et par site de production est présentée dans le graphique suivant :

Répartition des volumes en engrais en 2010



Source : OCP SA

En 2010, les DAP représentent 57% des volumes produits.

Le site de Safi produit l'intégralité des volumes en TSP.

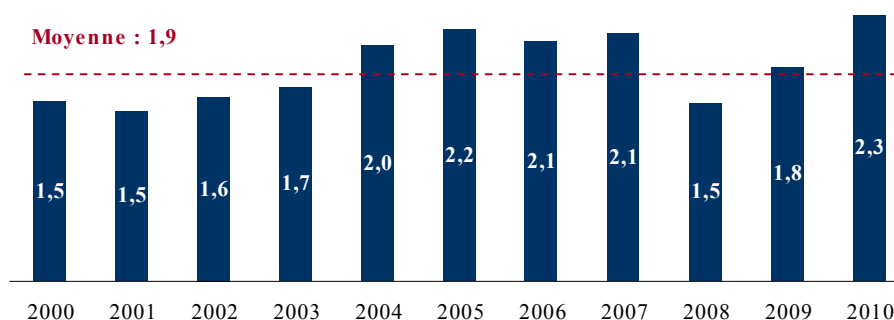
IV.2.2 Evolution des quantités vendues

a. Ventes d'acide phosphorique

Les ventes d'acide phosphorique du Groupe OCP sont destinées quasi exclusivement au marché international. La part des ventes locales dans les ventes totales en acide phosphorique représentent 3,0% en 2010.

L'évolution des volumes d'acide phosphorique vendus entre 2000 et 2010 se présente comme suit :

Evolution des volumes vendus en acide phosphorique (en millions de tonnes P2O5)

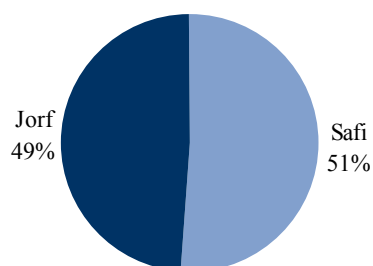


Source : OCP SA

L'évolution des volumes d'acide phosphorique vendus par le Groupe OCP entre 2000 - 2010 suit la même tendance que la production avec une hausse de 19,7% des ventes totales en 2009 par rapport à 2008.

La répartition des volumes vendus en acide phosphorique par site se présente comme suit :

Répartition des volumes exportés par site en 2010



Source : OCP SA

Le tableau ci-dessous reprend les données relatives à l'évolution des volumes exportés en acide phosphorique par site et par filiale sur les trois derniers exercices :

| En million de tonnes P2O5 | 2008 | 2009 | 2010 | Var.09/08 | Var.10/09 |
|---------------------------|------------|------------|------------|--------------|--------------|
| Jorf Lasfar | 0,8 | 1,1 | 1,1 | 42,0% | 0,0% |
| MP Jorf | 0,3 | 0,4 | 0,4 | 31,1% | -6,4% |
| IMACID | 0,3 | 0,4 | 0,4 | 34,1% | -12,0% |
| PMP | 0,2 | 0,3 | 0,3 | 77,3% | -15,1% |
| BMP | 0,0 | 0,0 | 0,0 | Ns | Ns |
| Safi | 0,8 | 0,7 | 1,2 | -3,5% | 71,4% |
| Total | 1,5 | 1,8 | 2,3 | 19,7% | 27,8% |

Source : OCP SA

Au titre de l'exercice 2009, 64% des volumes exportés en acide phosphorique proviennent de Maroc Phosphore (Safi et Jorf Lasfar), 20% de IMACID et 16% de PMP.

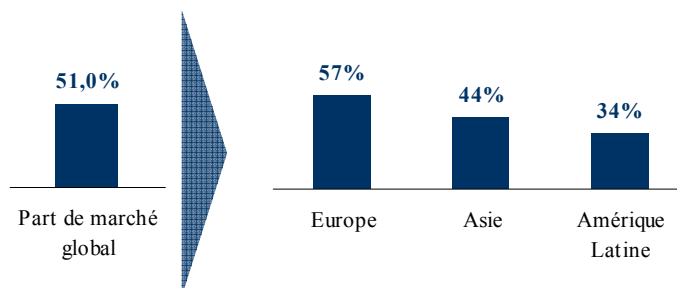
Au titre de l'exercice 2010, 68% des volumes exportés proviennent de MP, 17% de PMP et 15% de IMACID.

Part de marché en acide phosphorique

S'agissant des parts de marché dans l'acide phosphorique, le Groupe OCP est présent en 2010 sur deux régions principalement : en Asie (principalement l'Inde) avec 44% de parts de marché et en Europe avec 57% de parts de marché. Ces régions sont les principaux importateurs mondiaux d'acide phosphorique.

Par ailleurs, le Groupe affiche une part de marché globale en acide phosphorique en 2010 qui s'établit à 51%.

Part de marché importation de l'acide phosphorique par région en 2010

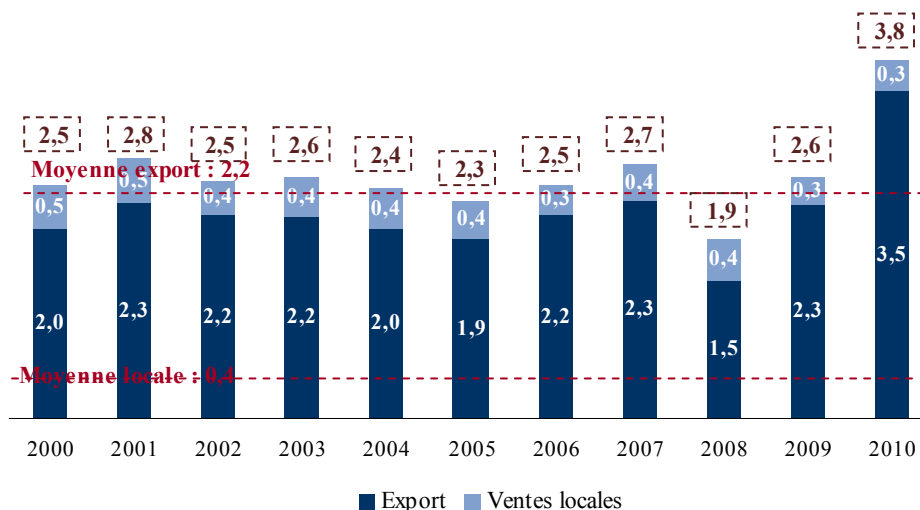


Source : IFA – Trade metrics 2010

b. Ventes d'engrais

L'évolution des volumes d'engrais vendus entre 2000 et 2010 se présente comme suit :

Evolution des volumes vendus en engrais (en millions de tonnes P2O5)

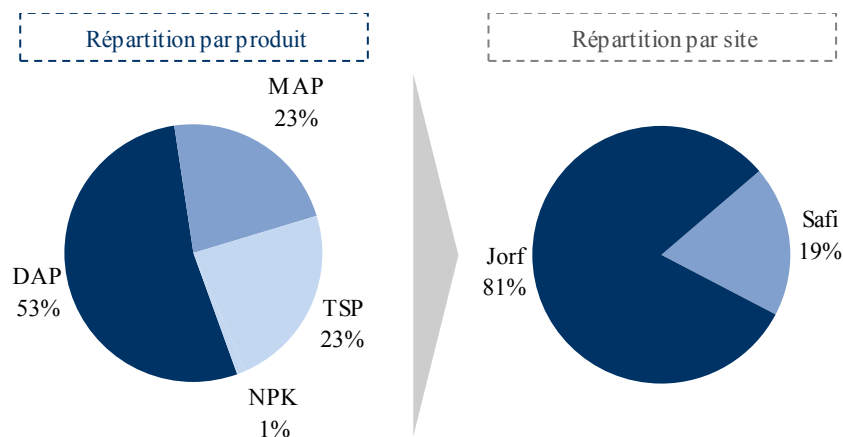


Source : OCP SA

L'évolution des volumes d'engrais vendus par le Groupe OCP entre 2000 et 2010 suit la même tendance que la production avec une hausse de 34,1% des ventes totales en 2010 par rapport à 2009.

La répartition des volumes d'engrais par type de produit et par site se présente comme suit :

Répartition des volumes par site et par produit en 2010



Source : OCP SA

Note : les volumes de NPK produit à hauteur de 1% en 2010 proviennent du stock disponible

Le tableau ci-dessous reprend les données relatives à l'évolution des volumes exportés en engrais par site et par filiale sur les trois derniers exercices :

| En million de tonnes P2O5 | 2008 | 2009 | 2010 | Var.09/08 | Var.10/09 |
|---------------------------|------------|------------|------------|---------------|--------------|
| Jorf Lasfar | 1,3 | 2,1 | 3,1 | 57,9% | 45,6% |
| TSP | 0,0 | 0,0 | 0,0 | Ns | Ns |
| DAP | 0,8 | 1,5 | 2,1 | 78,0% | 38,1% |
| NPK | 0,2 | 0,0 | 0,0 | -92,5% | >100% |
| MAP | 0,3 | 0,3 | 0,7 | -14,5% | >100% |
| DAP Façonnage (BMP) | 0,0 | 0,1 | 0,1 | Ns | 71,6% |
| MAP Façonnage (BMP) | 0,0 | 0,2 | 0,1 | Ns | -13,1% |
| TSP Façonnage (BMP) | 0,0 | 0,1 | 0,1 | Ns | -10,5% |
| Safi | 0,6 | 0,4 | 0,7 | -22,0% | 57,1% |
| TSP | 0,6 | 0,4 | 0,7 | -22,4% | 57,9% |
| DAP | 0,0 | 0,0 | 0 | Ns | Ns |
| NPK | 0,0 | 0,0 | 0 | Ns | -100,0% |
| MAP | 0,0 | 0,0 | 0 | Ns | -100,0% |
| Total | 1,9 | 2,6 | 3,8 | 34,1% | 47,6% |

Source : OCP SA

Au titre de l'exercice 2010, 81% des volumes exportés proviennent du site de Jorf Lasfar, et 19% du site de Safi.

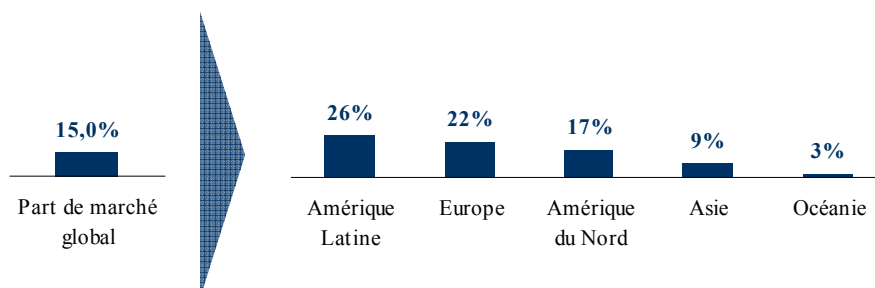
Par ailleurs, les exportations d'engrais du Groupe OCP sont majoritairement constituées de DAP.

Part de marché en engrais

La part de marché du Groupe OCP dans les engrais s'élève à 15% en 2010.

Concernant le segment de l'engrais, le Groupe est présent majoritairement à hauteur de 26% en Amérique Latine et 22% en Europe.

Part de marché importation de l'engrais par région en 2010



Source : IFA – Trade metrics 2010

IV.3 SYNTHÈSE DES DIFFÉRENTS INDICATEURS D'ACTIVITÉ DU GROUPE OCP

Le tableau ci-dessous récapitule l'évolution de la production et des ventes de roche, acide phosphorique et engrais sur les trois derniers exercices :

| | 2008 | 2009 | 2010 | Var.09/08 | Var.10/09 |
|--|------|------|------|-----------|-----------|
| Activité Mines (Millions de tonnes) | | | | | |
| Volume extrait - Roche | 27,2 | 19,2 | 26,4 | -29,1% | 37,3% |
| Volume traité - Roche | 22,1 | 16,2 | 24,0 | -26,6% | 47,7% |
| Volume vendu - Roche | 23,9 | 18,4 | 26,3 | -23,0% | 42,9% |
| Activité Chimie (Millions de tonnes P₂O₅) | | | | | |
| Volume produit - acide phosphorique ⁴⁶ | 2,8 | 3,1 | 3,9 | 11,2% | 27,1% |
| Volume vendu - acide phosphorique | 1,5 | 1,8 | 2,3 | 19,7% | 25,5% |
| Volume produit - engrais | 2,2 | 2,5 | 3,7 | 15,7% | 47,5% |
| Volume vendu - engrais | 1,9 | 2,6 | 3,8 | 34,1% | 47,6% |

Source : OCP SA

V. POLITIQUE D'APPROVISIONNEMENT

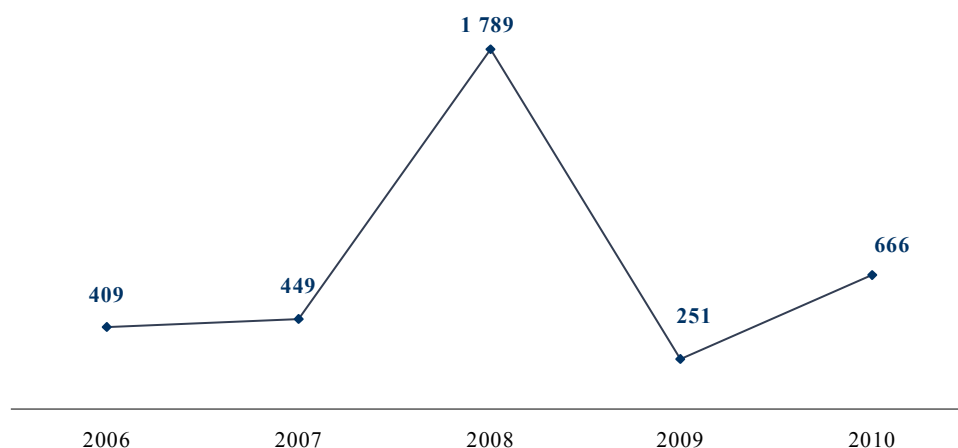
La fonction Achats au sein du Groupe OCP définit le cadre référentiel qui régit les transactions Achats depuis l'initiation d'un besoin jusqu'à la contractualisation et le paiement des services et prestations y afférentes. Cette fonction permet au Groupe OCP d'optimiser la gestion des risques achats, la maîtrise des coûts et le développement de relations durables avec des fournisseurs, alignés avec ses standards d'éthique.

Les dépenses externes du Groupe OCP en matière d'approvisionnement représentent une part importante de ses coûts.

Compte tenu de son activité, le Groupe OCP s'approvisionne principalement en soufre et en ammoniac pour la production d'acide phosphorique et d'engrais.

L'évolution des coûts globaux d'approvisionnement sur la période 2006-2010 se décline comme suit :

Evolution des coûts moyens annuels globaux d'approvisionnement 2006-2010 par tonne (en millions US dollars)



Source : OCP SA

Le soufre constitue la première source de coût d'approvisionnement pour le Groupe OCP avec, en moyenne sur les cinq dernières années, plus de 70% du coût d'approvisionnement en matières premières du Groupe. Les coûts d'ammoniac représentent près de 26% du coût total.

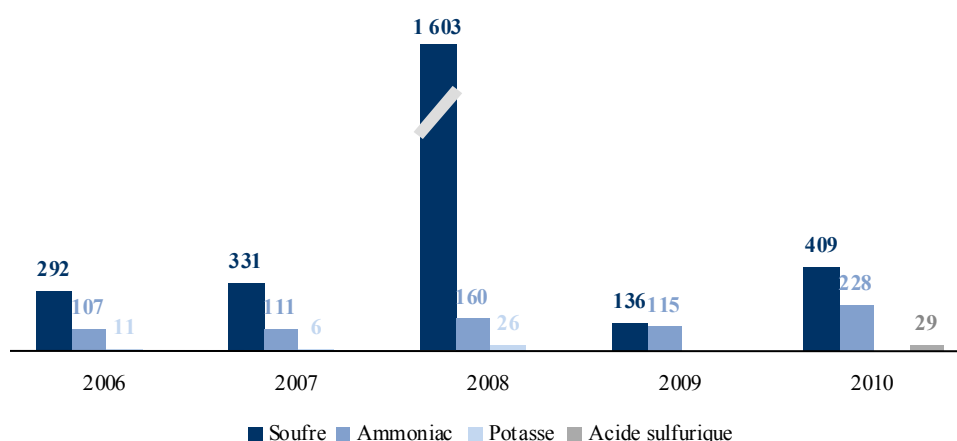
⁴⁶ L'acide phosphorique est à la fois un produit vendu en l'état et un intrant pour la production d'engrais, ce qui explique l'écart important entre les volumes produits et les volumes vendus en acide phosphorique.

Les niveaux élevés des prix du soufre ont eu pour conséquence, en 2008, de multiplier par près de quatre le coût global d'approvisionnement qui s'est situé à 1 789 millions de dollars vs 449 millions de dollars en 2007.

Par ailleurs, l'exercice 2009 a été marqué par la diminution significative de la charge relative à l'approvisionnement due à la baisse du prix du soufre qui est revenu à un niveau proche des niveaux de 2007.

L'évolution des coûts d'approvisionnement des principaux produits importés par le Groupe OCP sur la période 2006-2010 se présente comme suit :

Evolution des coûts moyens annuels d'approvisionnement par produit 2006-2010 par tonne (en millions US dollars)



Source : OCP SA

Soufre

Les achats du Groupe OCP représente près de 15% du commerce mondial du soufre avec une consommation de plus de 4 millions de tonnes annuellement. Le Maroc est le deuxième pays importateur de soufre après la Chine.

Les principaux fournisseurs de soufre du Groupe OCP sont :

- Russie/ Pologne : Source d'approvisionnement compétitive grâce entre autres à sa proximité géographique (mer Noire et mer Baltique) ;
- Europe : Source d'approvisionnement en soufre liquide ;
- Moyen Orient : Principale source d'approvisionnement avec un potentiel de développement très important.

Ammoniac

Les importations en ammoniac du Groupe OCP évoluent en moyenne entre 400 000 à 700 000 tonnes d'ammoniac par an sur la période 2007 - 2010. Ses principales sources d'approvisionnement sont la Russie et l'Ukraine, qui exportent un peu plus de 4 millions de tonnes annuellement, l'Algérie, l'Espagne et accessoirement le Trinidad et le Moyen Orient.

Compte tenu du coût important du fret de l'ammoniac, le commerce d'ammoniac est régionalisé. Le transport nécessite des navires spécialisés et le coût du fret rend les sources lointaines d'approvisionnement généralement non compétitives.

VI. MOYENS TECHNIQUES ET STOCKAGE

L'appareil productif d'OCP est constitué d'équipements et de matériels bénéficiant de prestations de maintenance, d'investissements de maintien et d'investissements de développement industriel qui permettent à l'outil de production d'OCP de se maintenir à l'état de l'art en matière de performance industrielle et de rendements, d'efficacité énergétique et de normes environnementales.

VI.1 ACTIVITE MINES

VI.1.1 Site de Khouribga

a. Moyens techniques

Les équipements techniques dont dispose le site de Khouribga pour l'extraction se présentent comme suit :

| Moyens techniques | Nombre d'équipements | Description et capacité |
|--|----------------------|---|
| Sondeuses rotatives (Diesel & électriques) | 17 | Machines sur chenilles |
| | | Foration de trous de mines à grand diamètre (228,6 mm) |
| | | Profondeurs de foration variables (1 à 30 m) |
| Grosses Draglines | 2 | Casement des morts terrains |
| | | Capacités de godets de 48 et 34 m ³ |
| | | Hauteurs de déversement de 40 et 24 m |
| Bulldozers D11 et Kd 475 | 24 | Poussage des morts terrains et déblais |
| | | Capacités de pelles de 34 m ³ |
| Draglines sur chenilles | 6 | Capacités de godets de 10 à 14 m ³ |
| | | Chargement des camions de transport ou casement des intercalaires |
| Pelles sur chenilles (17) et chargeuses sur pneus (03) | 20 | Capacités de godets de 9 à 15 m ³ |
| | | Chargement des camions en phosphate ou en stérile |
| Bulldozers d'accompagnement | 47 | Aménagement des plates formes machines |
| | | Gerbage des niveaux minces |
| | | Aménagement des pistes et décharges |
| Camions à bennes de grande capacité | 68 | Capacité de 100 à 190T pour le transport de phosphate et du stérile. |
| | | Capacité de 85 à 280 m ³ |
| Installations d'épierreage & criblage | 5 | Traitement mécanique du phosphate (élimination des gros blocs) |
| | | Capacité de stockage de produit épierré de 640 000 T et criblé de 300 000 T |

Source : OCP SA au 30 juin 2011

Le centre minier de Khouribga dispose également d'un ensemble d'installations fixes dont les capacités sont présentées dans le tableau suivant :

| Unité de production | Capacité (en MT/an) |
|---------------------------|---------------------|
| Séchage Béni-Idir | 10,5 |
| Séchage complexe Oued Zem | 7,5 |
| Laverie Daoui | 6,4 |
| Laverie Merah | 7,2 |
| Enrichissement à sec | 2,4 |
| Liaison Sidi Chennane | 9,0 |
| Liaison Zone Centrale | 10,0 |

Source : OCP SA au 30 juin 2011

Le site de Khouribga dispose aussi d'un ensemble d'installations qui se présente comme suit :

- 3 stations de chargement des trains ;
- 2 usines de broyage de coke de pétrole ;
- 8 locotracteurs pour le mouvement des trains ;
- 100 Km de liaisons par convoyeurs à bande ;
- 14 Roue-pelles et 21 Stockeuses.

b. Moyens de stockage

En plus d'une capacité importante de stockage sur terrain naturel de phosphate, la Direction des Exploitations Minières de Khouribga dispose d'un ensemble de parcs de stockage répartis entre les différents secteurs d'extraction et de traitement.

Les moyens dont dispose le site pour le stockage de l'extraction de phosphate avec leurs capacités se présentent comme suit :

| Site de production | Capacité de stockage de l'épierré (en milliers de Tonnes) |
|--------------------|--|
| Daoui | 125 |
| Sidi Chennane | 600 |
| MEA | 390 |
| Total | 1 115 |

Source : OCP SA au 30 juin 2011

Au niveau du traitement, les produits sont stockés sous forme humide ou sèche. Les différentes zones de stockage et leurs capacités se présentent comme suit :

| Carreau/parc | Capacité (en milliers de Tonnes) |
|--|-------------------------------------|
| Parc el Wafi | 800 |
| Usine Benidir - Stock humide | 300 |
| Complexe de séchage d'Oued Zem -Stock humide | 250 |
| Stocks Laverie Merah | 450 |
| Usine Benidir - Stock sec | 100 |
| Complexe de séchage d'Oued Zem - Stock sec | 80 |
| Port Casa | 370 |

Source : OCP SA au 30 juin 2011

VI.1.2 Site de Gantour

a. Moyens techniques

Les équipements techniques dont dispose la direction de Gantour pour l'extraction et le traitement du phosphate se présentent comme suit :

| Moyens techniques | Nombre d'équipements | Description et capacité |
|---|----------------------|---|
| Sondeuses rotatives (Diesel & électriques) | 9 | Machines sur chenilles |
| | | Foration de trous de mines à grand diamètre (228,6 mm) |
| | | Profondeurs de foration variables (1 à 20 m) |
| Grosses Draglines | 2 | Casement des morts terrains |
| | | Capacités de godets de 10 et 12 m ³ |
| | | Hauteurs de déversement de 26 et 29 m |
| Bulldozers D11 & Kd 475 | 16 | Poussage des morts terrains et déblais |
| | | Capacités de pelles de 34 m ³ |
| Draglines sur chenilles | 4 | Capacités de godets de 10 à 12 m ³ Chargement des camions de transport ou casement des intercalaires. |
| Pelle sur chenilles (01) et chargeuses sur pneus (03) | 4 | Capacités de godets de 10 à 17 m ³ Chargement des camions en phosphate ou en stérile |
| Bulldozers d'accompagnement | 17 | Aménagement des plates formes machines |
| | | Gerbage des niveaux minces |
| | | Aménagement des pistes et décharges |
| Camions à bennes de grande capacité | 9 | Capacité de 136 T pour le transport de phosphate et du stérile |
| Installations d'épierrage & criblage | 3 | Capacité de trémie 50 à 200 m ³ |
| | | Traitement mécanique du phosphate (élimination des gros blocs) |
| | | Capacité de stockage de produit épierré de 300.000 T et criblé de 1 000 000 T |

Source : OCP SA au 30 juin 2011

Le centre minier de Gantour dispose également d'un ensemble d'installations fixes dont les capacités sont présentées dans le tableau suivant :

| Unité de Traitement | Capacité (en MT/an) |
|---------------------------------|---------------------|
| Séchage à Youssoufia | 4,2 |
| Laverie flottation à Youssoufia | 4,2 |
| Calcination à Youssoufia | 3,0 |
| Liaison KOCH à Youssoufia | 3,0 |

Source : OCP SA au 30 juin 2011

Le site de Gantour dispose aussi d'un ensemble d'installations qui se présente comme suit :

- 3 stations de chargement des trains (1 à Benguerir et 2 à Youssoufia);
- 2 stations de déchargement des trains à Youssoufia;
- 3 locotracteurs pour le mouvement des trains ;
- 20 Km de liaisons par convoyeurs à bande ;
- 09 Roue-pelles et 11 Stockeuses.

b. Moyens de stockage

En plus d'une capacité importante de stockage sur terrain naturel de phosphate, le site de Gantour dispose d'un ensemble de parcs de stockage répartis entre les différents secteurs d'extraction et de traitement.

Les moyens dont dispose le site pour le stockage de l'extraction de phosphate avec leurs capacités se présentent comme suit :

| Site de production | Type de stock | Capacité d'épierrage/criblage (en milliers de tonnes) |
|--------------------|---------------|---|
| Benguerir | Epierré | 300 |
| | Humide criblé | 500 |
| Youssoufia | Humide criblé | 500 |

Source : OCP SA au 30 juin 2011

Au niveau du traitement, les produits sont stockés sous forme humide ou sèche. Les différentes zones de stockage et leurs capacités se présentent comme suit :

| Site de production | Type de stock | Capacité de stockage (en milliers de tonnes) |
|--------------------|-------------------------------------|--|
| Séchage | Humide criblé et lavé ⁴⁷ | |
| | Sec et marchand | 60 |
| Lavage | Humide criblé | 250 |
| | Lavé | 100 |
| Calcination | Humide criblé et lavé | 400 |
| | Sec et marchand | 60 |

Source : OCP SA au 30 juin 2011

VI.1.3 Site de Phosboucrâa

a. Moyens techniques

Les équipements techniques dont dispose le site de Boucrâa pour l'extraction du phosphate se présentent comme suit :

| Moyens techniques | Nombre d'équipements | Description et capacité |
|--|----------------------|---|
| Sondeuses rotatives (Diesel & électriques) | 3 | Machines sur chenilles |
| | | Foration de trous de mines à grand diamètre (228,6 mm) |
| | | Profondeurs de foration variables (6 à 35 m) |
| Grosses Draglines | 2 | Casement des morts terrains |
| | | Capacités de godets de 45 m ³ |
| | | Hauteur de déversement de 30 m |
| Chargeuses sur pneus | 2 | Capacités de godets de 10 m ³ |
| | | Chargement des camions en phosphate ou en stérile |
| Bulldozers d'accompagnement D9 | 11 | Aménagement des plates formes machines |
| | | Gerbage de la couche de phosphatée |
| | | Aménagement des pistes et décharges |
| Camions à bennes de grande capacité | 12 | Capacité de 120 à 150T pour le transport de phosphate et du stérile |
| Installations d'épierrage & criblage | 2 | Capacité de 80 à 150 m ³ |
| | | Traitement mécanique du phosphate (élimination des gros blocs) |
| | | Capacité de stockage de produit épierré et criblé de 300 000 T |

Source : OCP SA au 30 juin 2011

⁴⁷ Le séchage est alimenté par le stock du lavé (100 000t) positionné à la laverie

Le centre minier de Phosboucrâa dispose également d'un ensemble d'installations fixes dont les capacités sont présentées dans le tableau suivant :

| Moyens | Capacité |
|---|---|
| 01 unités de lavage et séchage | 3 ,2 Mtsm |
| 01 Wharf de longueur 3,2 Km | 10 à 70 Ktsm |
| 02 unités de dessalement de l'eau de mer par osmose inverse | 1,2 Mm ³ /d'eau douce par an |

Source : OCP SA au 30 juin 2011

b. Moyens de stockage

Les moyens dont dispose le site pour le stockage de l'extraction de phosphate avec leurs capacités se présentent comme suit :

| Emplacement | Capacité de stockage de l'épierre (en milliers de Tonnes) |
|-----------------------|--|
| Humide criblé (Axe 1) | 150 |
| Humide criblé (Axe 2) | 150 |

Source : OCP SA au 30 juin 2011

Au niveau du traitement, les produits sont stockés sous forme humide ou sèche. Les différentes zones de stockage et leurs capacités se présentent comme suit :

| Carreau | Capacité du vif (en milliers de tonnes) |
|--|--|
| 02 hangars de stockage du produit fini | 440 |
| 01 stock humide criblé | 300 |

Source : OCP SA au 30 juin 2011

c. Port de Laayoun

Le wharf est un port privé de Phosboucraa géré et entretenu par les moyens internes. Seules les opérations de pilotage et de remorquage sont confiées à Marsa Maroc Laayoune. Les principaux équipements du Wharf sont :

- 2 machines de chargement des navires ;
- 2 vedettes ;
- Une série de convoyeurs de reprise de Phosphate ;
- Postes électriques ;
- Ouvrages maritimes (ducs d'albe, coffre d'amarrage, treuils d'amarrage,...).

VI.2 ACTIVITE CHIMIE

VI.2.1 Site de Jorf Lasfar

a. Capacité de production

La capacité de production du site de Jorf Lasfar se présente comme suit :

| En milliers tonnes | Capacité de production annuelle | | | | |
|--------------------------|---------------------------------|------------------------|------------------------|----------------------------|--------------|
| | Acide sulfurique | Acide phosphorique 28% | Acide phosphorique 54% | Acide phosphorique purifié | Engrais |
| Maroc Phosphore | 5 370 | 1 750 | 1 704 | - | 3 200 |
| IMACID | 1 307 | 430 | 430 | - | - |
| Pakistan Maroc Phosphore | 1 163 | 375 | 375 | - | - |
| Bunge Maroc Phosphore | 1 163 | 375 | 375 | - | - |
| EMAPHOS | - | - | - | 120 | - |
| Total | 9 003 | 2 930 | 2 884 | 120 | 3 200 |

Source : OCP SA au 30 juin 2011

En 2010, Maroc Phosphore réalise 59,3% de la production d'acide phosphorique du site de Jorf Lasfar et la totalité de la production d'engrais.

La production de l'acide phosphorique purifié est réalisée par la filiale Emaphos.

b. Moyens de stockage

Les moyens dont dispose le site de Jorf Lasfar se présente comme suit :

| En milliers tonnes | Capacité de production annuelle | | | | |
|--------------------------|---------------------------------|------------------------|------------------------|----------------------------|------------|
| | Acide sulfurique | Acide phosphorique 28% | Acide phosphorique 54% | Acide phosphorique purifié | Engrais |
| Maroc Phosphore | 82 | 19 | 161 | - | 350 |
| IMACID | 19 | 3 | 40 | - | - |
| Pakistan Maroc Phosphore | 14 | 2 | 18 | - | - |
| Bunge Maroc Phosphore | 14 | 1 | 15 | - | - |
| EMAPHOS | - | - | - | 21 | - |
| Total | 129 | 25 | 234 | 21 | 350 |

Source : OCP SA au 30 juin 2011

Maroc Phosphore représente plus de 60% de la capacité de stockage du site de Jorf Lasfar et la totalité de la capacité de stockage d'engrais.

c. Port de Jorf Lasfar

Les moyens dont dispose le Groupe OCP au niveau du port de Jorf Lasfar se présentent comme suit :

- 2 portiques de chargement Engrais/Phosphate ;
- 1 Portique de déchargement soufre solide ;
- 1 Portique de déchargement soufre liquide ;
- 2 portiques de chargement acide phosphorique et déchargement d'ammoniac ;
- 2 hangars de stockage de soufre solide (dont 1 en cours de construction) ;
- 2 bacs de stockage d'ammoniac ;
- 3 bacs de stockage intermédiaire de soufre liquide ;
- 1 station de pompage eau de mer ;

- 2 unités de fusion de soufre ;
- Convoyeurs de déchargement de soufre ;
- Convoyeurs de chargement des engrais.

VI.2.2 Site de Safi

a. Capacité de production

La capacité de production du site de Safi se présente comme suit :

| En milliers de tonnes | Capacité de Production Annuelle | | | |
|-----------------------|---------------------------------|------------------------|------------------------|------------|
| | Acide sulfurique | Acide phosphorique 28% | Acide phosphorique 54% | Engrais |
| Maroc Chimie | 1 390 | 458 | 393 | 900 |
| Maroc Phosphore I | 1 720 | 568 | 568 | |
| Maroc Phosphore II | 1 440 | 474 | 474 | |
| Total | 4 550 | 1 500 | 1 435 | 900 |

Source : OCP SA au 30 juin 2011

b. Capacité de stockage

La capacité de stockage du site de Safi se présente comme suit :

| En milliers de tonnes | Capacité de stockage | | | |
|-----------------------|----------------------|------------------------|------------------------|------------|
| | Acide sulfurique | Acide phosphorique 28% | Acide phosphorique 54% | Engrais |
| Maroc Chimie | 40 | 2 | | 65 |
| Maroc Phosphore I | 42 | 3 | 54 | |
| Maroc Phosphore II | 30 | 2 | 36 | |
| Port | | | 50 | 115 |
| Total | 112 | 7 | 140 | 180 |

Source : OCP SA au 30 juin 2011

c. Port de Safi

Les moyens dont dispose le Groupe OCP au niveau du port de Safi se présentent comme suit :

- Phosphate
 - ✓ Nef de déchargement de phosphate ;
 - ✓ 01 hall de stockage de phosphate de capacité 240 000T ;
 - ✓ 02 circuits de chargement des navires en phosphate (y compris 02 portiques).
- Engrais
 - ✓ Nef de déchargement des engrais ;
 - ✓ 02 halls de stockage des engrais (60 000T et 70 000T) ;
 - ✓ Circuits de chargement des navires.
- Soufre
 - ✓ Circuit de déchargement du soufre des navires ;
 - ✓ 01 hall de stockage de soufre de 35 000T ;
 - ✓ 01 circuit de chargement des wagons de soufre ;
 - ✓ 02 extracteurs pour le chargement des camions.

- Acides
 - ✓ Circuits de dépotage d'ACP ;
 - ✓ 11 bacs de stockage d'ACP ;
 - ✓ 03 stations de dépotage d'ACP des camions citernes ;
 - ✓ 02 stations de chargement des navires d'ACP.

VI.2.3 Port de Casablanca

Les moyens dont dispose le Groupe OCP au niveau du port de Casablanca se présentent comme suit :

- Quai de chargement des navires ayant une longueur de 660 m. La capacité de chargement des circuits de manutention installés est de 15 MT/an :
 - ✓ Profondeur des bassins : 9,2 à 10,2 m ;
 - ✓ 4 Portiques de chargement de 1250 T/H chacun.
- Nef de déchargement des trains d'une longueur de 412 m et une capacité de déchargement de 15 MT/an ;
- Installations de manutention, de stockage et de reprise :
 - ✓ Hangars de stockage : 350.000 Tonnes ;
 - ✓ Convoyeurs de stockage et de reprise : 25 Km ;
 - ✓ Bâtiment de pesage et station d'échantillonnage automatique.
- Autres installations :
 - ✓ Ateliers de maintenance, magasin ;
 - ✓ Bâtiments administratifs, agence maritime.

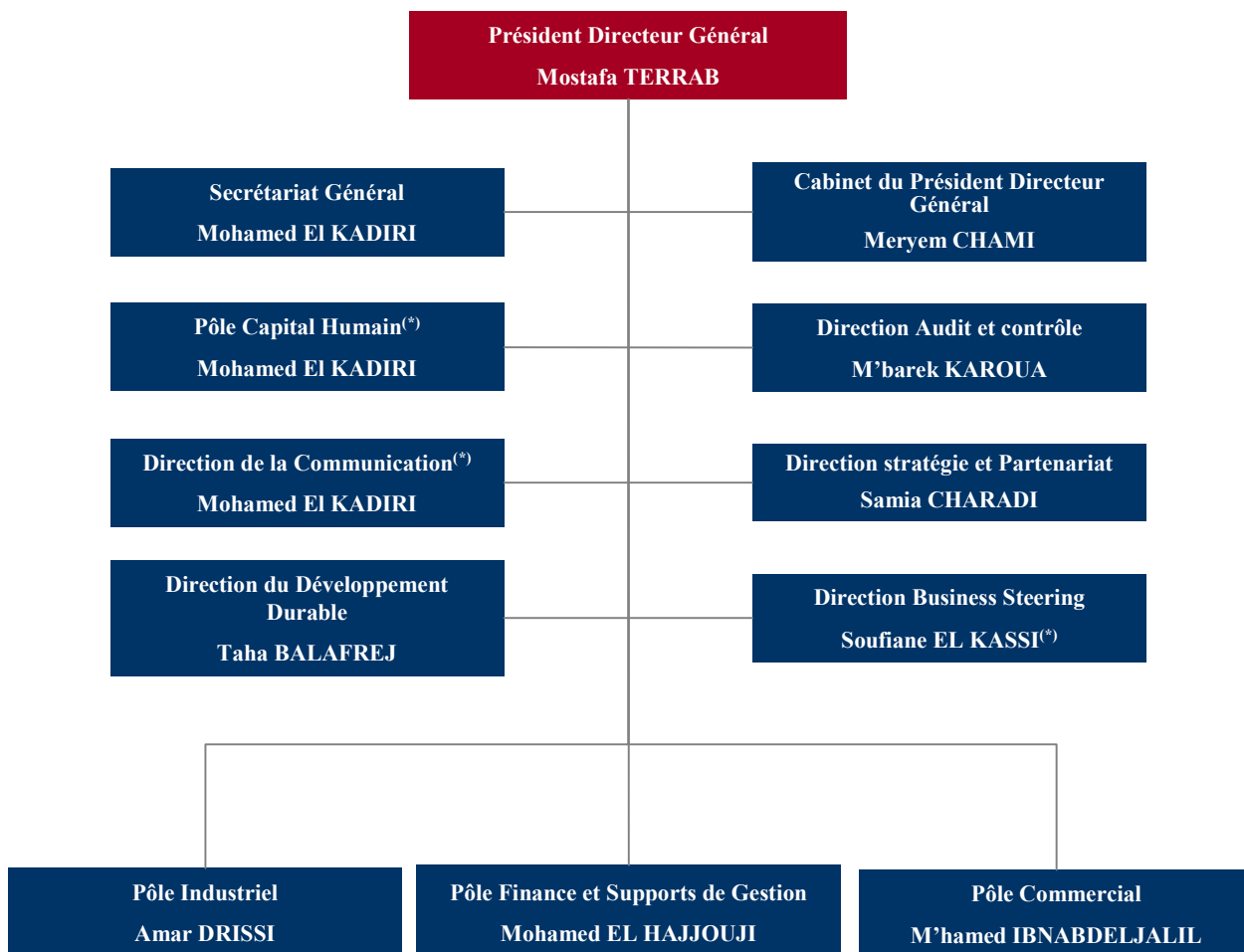
Le taux d'utilisation des installations portuaires sur les 3 dernières années est respectivement de 53%, 30 % et 47% en 2010.

Le quai recevant les installations de manutention et de chargement de phosphate fait l'objet d'une concession entre l'Etat et l'OCP depuis 1924.

VII. RESSOURCES HUMAINES

VII.1 ORGANIGRAMME DU GROUPE OCP

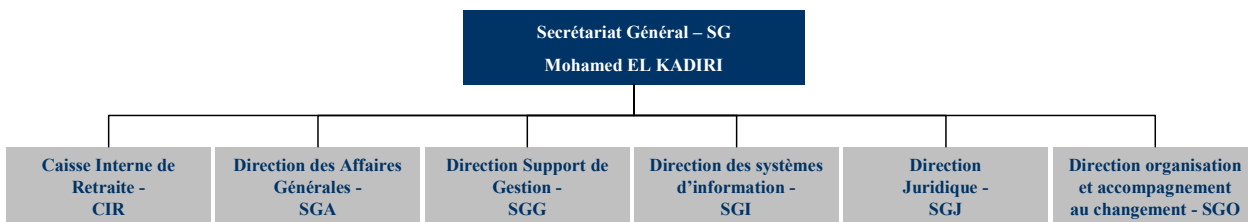
L'organigramme ci-dessous illustre l'organisation du Groupe OCP au 30 juin 2011 :



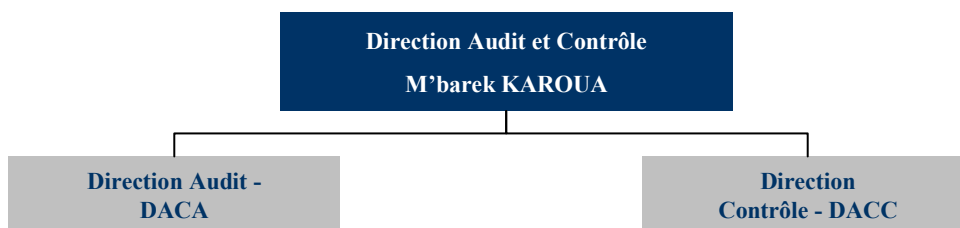
Source : OCP SA (*) Par Interim

Par ailleurs, l'organisation du Groupe suivant les différents départements est explicitée comme suit :

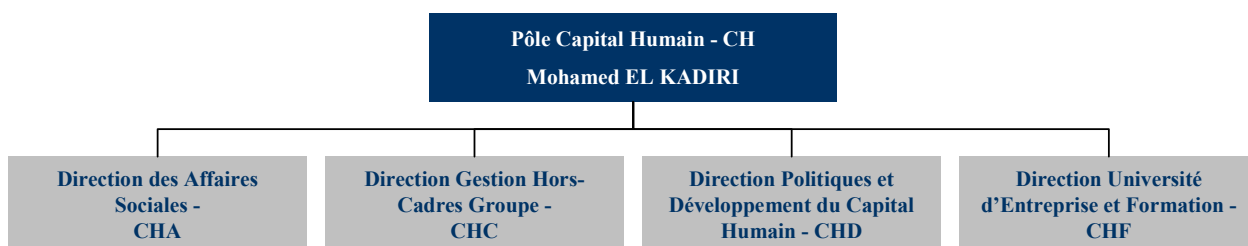
Secrétariat Général



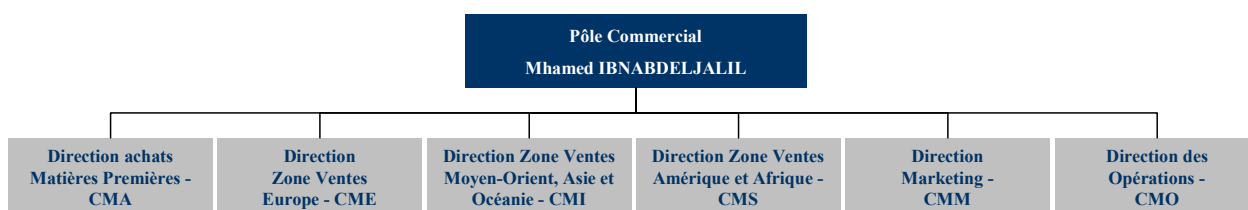
Direction Audit et Contrôle



Pôle Capital Humain



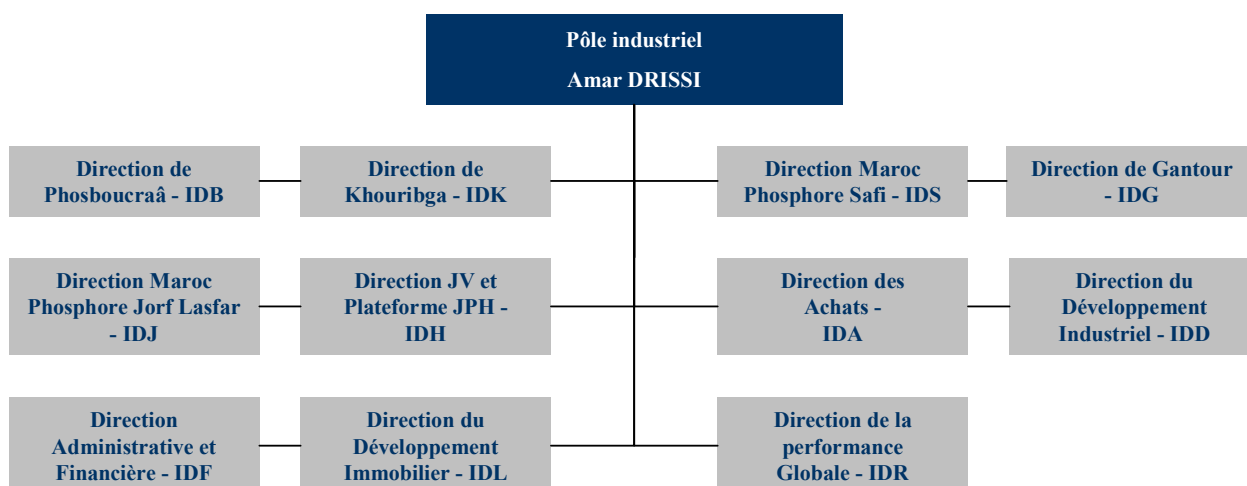
Pôle Commercial



Pôle Finance et supports de Gestion



Pôle Industriel



Source : OCP SA au 30 juin 2011

VII.2 POLITIQUE CAPITAL HUMAIN DU GROUPE OCP

Le capital humain est considéré comme un actif essentiel du Groupe et son développement comme un axe prioritaire de la stratégie du Groupe. Ceci se concrétise par un management des ressources humaines valorisant la méritocratie, le développement professionnel, le travail collaboratif et une politique sociale ambitieuse. Cinq axes prioritaires sont ainsi développés :

- Le renforcement de la valeur ajoutée de chaque catégorie de personnel ;
- Le développement de la pluridisciplinarité et de l'individualisation des parcours moyennant notamment la formation et la mobilité au sein du Groupe ;
- La professionnalisation des filières ;
- La méritocratie et la valorisation de la performance ;
- L'anticipation et l'optimisation des besoins en ressources humaines.

Par ailleurs, la politique sociale du Groupe ambitionne le bien-être des employés du Groupe et de leurs familles. Elle repose sur quatre volets :

- La santé : par la garantie d'une couverture médicale de qualité et d'une offre médicale professionnelle ;
- Le logement : par la mise en place de mécanismes visant à permettre à chaque employé d'accéder à la propriété d'un logement ;
- L'éducation : par le développement de structures d'enseignement aux meilleurs standards pédagogiques pour les enfants des employés ;
- Les loisirs : par le développement de structures récréatives de vacances et de prestations culturelles et sportives de qualité à des prix abordables.

VII.3 STRUCTURE DE L'EFFECTIF

VII.3.1 Répartition de l'effectif par catégorie socio professionnelle

L'effectif total⁴⁸ du Groupe OCP s'élève à fin 2010 à 19 044 personnes toutes catégories socio professionnelles confondues soit un rythme annuel net décroissant de 0,6% sur la période 2008-2010.

Au sein du Groupe, l'effectif se décompose en trois catégories socioprofessionnelles :

⁴⁸ L'effectif donné est constitué du personnel permanent du Groupe. Il ne comprend ni les intérimaires ni les saisonniers.

- Les hors cadres⁴⁹ (HC) (ingénieurs et assimilés⁵⁰) ;
- Les techniciens, agents de maîtrise et cadres administratifs (TAMCA) ;
- Les ouvriers et employés (OE).

Le positionnement dans l'une des sous-catégories de cette classification dépend de la qualification de la nouvelle recrue à l'embauche. Les programmes de promotion et d'avancement permettent de gérer l'évolution de carrière du personnel du Groupe.

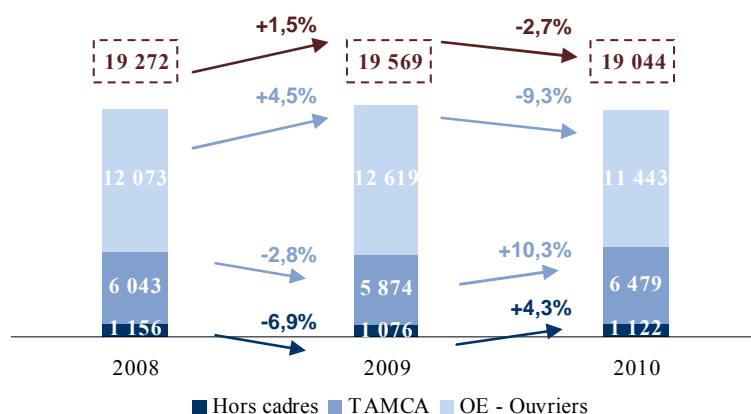
Le tableau ci-après résume les règles internes de positionnement des candidats à l'embauche :

| Catégorie professionnelle | Sous-catégorie | Qualification |
|---------------------------|--------------------------------|--|
| OE | Petite catégorie PC | Diplôme CQP ou équivalent |
| | Grande Catégorie GC | Diplôme Technicien ou équivalent |
| TAMCA | Petite maîtrise | Diplôme Technicien Supérieur ou équivalent |
| | Haute Maîtrise | Diplôme MST ou équivalent |
| HC | Niveau Ingénieur ou équivalent | |

Source : OCP SA

La répartition de la structure de l'effectif par catégorie entre 2008 et 2010 se présente de la manière suivante :

Répartition de l'effectif par catégorie entre 2008 et 2010



Source : OCP SA

Compte tenu de la nature de l'activité, l'effectif est composé principalement d'ouvriers et d'employés, qui représentent 60,1% des salariés du Groupe en 2010.

⁴⁹ Y compris les directeurs

⁵⁰ Ingénieurs : le titulaire d'un diplôme d'ingénieur, le technicien ou l'agent de maîtrise ayant bénéficié d'une promotion

Assimilés : le titulaire d'un diplôme d'études supérieures, le Cadre Administratif ayant bénéficié d'une promotion

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution du taux d'encadrement de l'effectif du Groupe par catégorie sur la période étudiée :

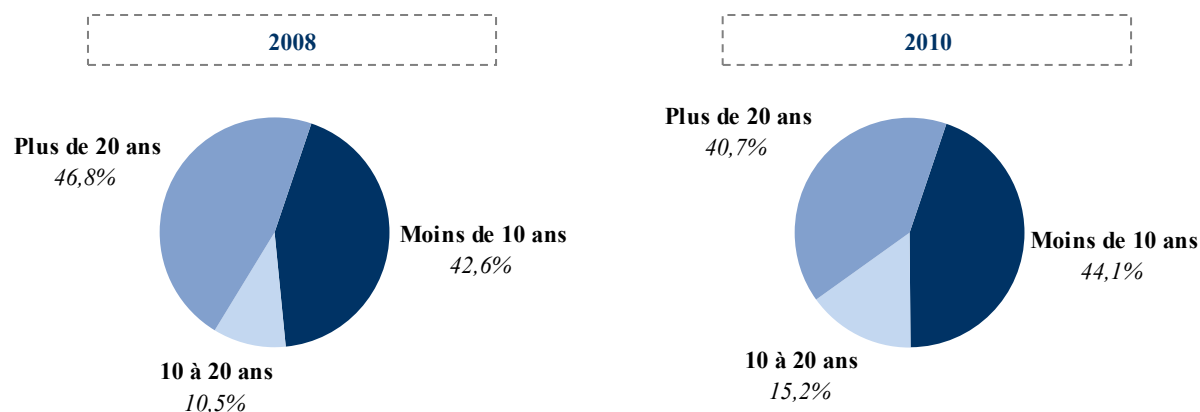
| | 2008 | 2009 | 2010 | Var 09/08 | Var 10/09 |
|------------------|------|------|------|-----------|-----------|
| TAMCA/ OE | 50% | 47% | 57% | -4 pbs | 10 pbs |
| HC/ TAMCA | 19% | 18% | 17% | -1 pbs | -1 pbs |
| HC/ (TAMCA + OE) | 6% | 6% | 6% | -1 pbs | 0 pbs |

Source : OCP SA

Le taux d'encadrement du Groupe OCP s'établit à 57% en 2010 pour les TAMCA/ OE (+10 pbs par rapport à 2008), 17% pour les HC/ TAMCA (-1 pbs par rapport à 2009) et 6% relatif à HC/ (TAMCA + OE) stable sur la période étudiée.

La répartition de l'effectif par ancienneté se présente comme suit :

Répartition de l'effectif par ancienneté



Source : OCP SA

L'effectif par ancienneté du Groupe OCP fait ressortir une modification de la structure salariale sur la période 2008/ 2010.

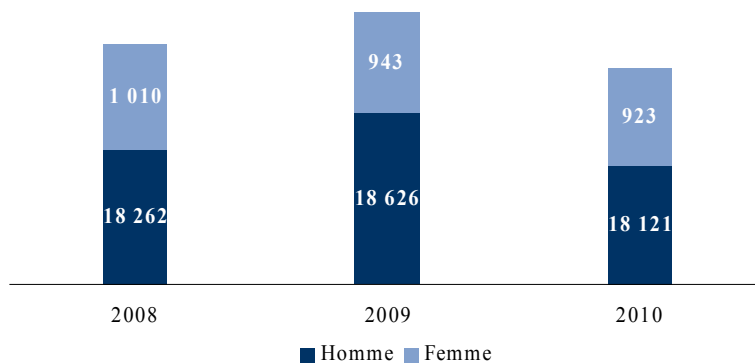
En 2010, le Groupe OCP est principalement composé de personnes ayant moins de 10 ans d'expérience (44,1%).

La répartition actuelle de l'effectif du Groupe OCP traduit l'importance accordée à la fois à l'expérience des collaborateurs mais aussi à de nouveaux collaborateurs pouvant contribuer significativement à la nouvelle stratégie du Groupe.

VII.3.2 Répartition de l'effectif par sexe

Compte tenu de la nature de l'activité, l'effectif du Groupe OCP est majoritairement masculin. En effet, les hommes représentent en moyenne 95,2% de l'effectif total sur la période 2008/ 2010 toute catégorie socio professionnelle confondue.

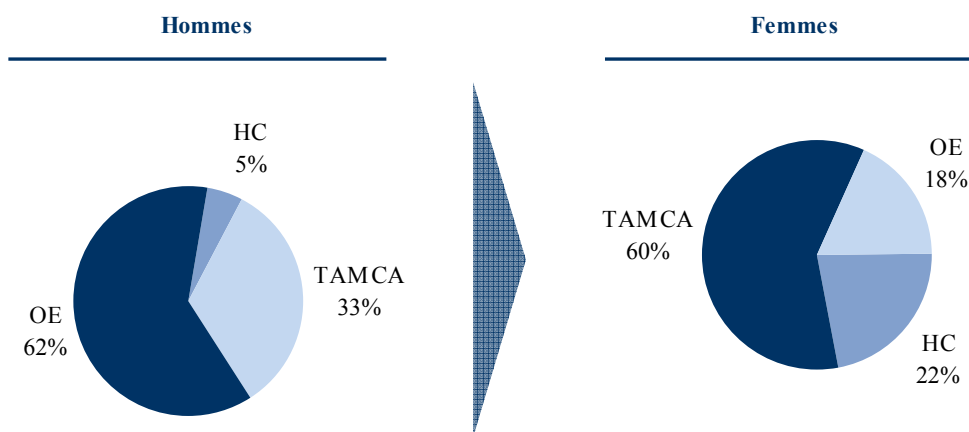
Evolution de l'effectif par sexe entre 2008 et 2010



Source : OCP SA

La répartition de l'effectif par catégorie socio professionnelle en fonction du sexe :

Répartition de l'effectif par sexe et par catégorie socio professionnelle en 2010



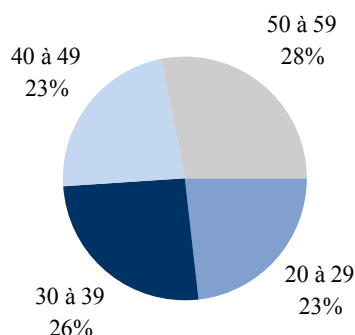
Source : OCP SA

En 2010, 62% de l'effectif masculin est représenté par des ouvriers. Les femmes sont en majorité (60,0%) orientée vers la catégorie TAMCA.

VII.3.3 Répartition de l'effectif par classe d'âge

Le graphique ci-dessous détaille la ventilation de l'effectif en 2010 selon les âges :

Répartition de l'effectif par tranche d'âge en 2010



Source : OCP SA

La moyenne d'âge du Groupe OCP est relativement élevée. En effet, 51% des salariés ont plus de 40 ans. Cette répartition montre clairement l'importance pour le Groupe OCP de disposer d'un personnel expérimenté, cumulant un nombre important d'années d'expérience.

VII.3.4 Répartition de l'effectif par type de contrat

La répartition de l'effectif OE/ TAMCA par type de contrat se présente comme suit :

| Libellé | 2008 | 2009 | 2010 | Var 09/08 | Var 10/09 |
|----------------|---------------|---------------|---------------|-------------|--------------|
| Statutaires | 17 812 | 18 339 | 17 921 | 3,0% | -2,3% |
| Contractuels | 304 | 154 | 1 | -49,3% | -99,4% |
| S/Total | 18 116 | 18 493 | 17 922 | 2,1% | -3,1% |

Source : OCP SA

L'effectif OE/ TAMCA du Groupe OCP est majoritairement statutaire en 2010 et s'élève à 17 921 contre 18 339 au titre de l'exercice 2009.

La répartition de l'effectif HC par type de contrat se présente comme suit :

| Libellé | 2008 | 2009 | 2010 | Var 09/08 | Var 10/09 |
|-----------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-------------|
| Contrat à Durée Déterminé | 15 | 14 | 7 | -6,7% | -50,0% |
| Contrat à Durée Indéterminé | 1 141 | 1 062 | 1 115 | -6,9% | 5,0% |
| S/Total | 1 156 | 1 076 | 1 122 | -6,9% | 4,3% |

Source : OCP SA

A fin 2010, 99% des effectifs HC disposent d'un contrat indéterminé soit une augmentation de 5,0% pour s'établir à 1 115 contrats contre 1 062 contrats en 2009.

VII.3.5 Evolution de l'effectif du Groupe OCP par site

L'évolution de l'effectif du Groupe OCP par site sur la période 2008-2010 se présente comme suit :

| Zone | Catégorie | 2008 | 2009 | 2010 | Var 09/08 | Var 10/09 |
|-------------|----------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| KHOUREBGA | OE | 3 664 | 3 927 | 3 584 | 7,2% | -8,7% |
| | TAMCA | 1 469 | 1 605 | 1 807 | 9,3% | 12,6% |
| | HC | 180 | 180 | 183 | 0,0% | 1,7% |
| | S/TOTAL | 5 313 | 5 712 | 5 574 | 7,5% | -2,4% |
| YOUSOUFIA | OE | 1 224 | 1 393 | 1 272 | 13,8% | -8,7% |
| | TAMCA | 530 | 553 | 583 | 4,3% | 5,4% |
| | HC | 72 | 68 | 63 | -5,6% | -7,4% |
| | S/TOTAL | 1 826 | 2 014 | 1 918 | 10,3% | -4,8% |
| BENQUERIR | OE | 517 | 716 | 693 | 38,5% | -3,2% |
| | TAMCA | 276 | 310 | 354 | 12,3% | 14,2% |
| | HC | 35 | 30 | 41 | -14,3% | 36,7% |
| | S/TOTAL | 828 | 1 056 | 1 088 | 27,5% | 3,0% |
| LAAYOUNE | OE | 1 228 | 1 228 | 1 095 | 0,0% | -10,8% |
| | TAMCA | 493 | 527 | 629 | 6,9% | 19,4% |
| | HC | 58 | 55 | 56 | -5,2% | 1,8% |
| | S/TOTAL | 1 779 | 1 810 | 1 780 | 1,7% | -1,7% |
| JORF LASFAR | OE | 2 663 | 2 799 | 2 554 | 5,1% | -8,8% |
| | TAMCA | 1 360 | 1 483 | 1 720 | 9,0% | 16,0% |
| | HC | 224 | 274 | 315 | 22,3% | 15,0% |
| | S/TOTAL | 4 247 | 4 556 | 4 589 | 7,3% | 0,7% |
| SAFI | OE | 2 012 | 2 167 | 1 972 | 7,7% | -9,0% |
| | TAMCA | 991 | 1 006 | 1 142 | 1,5% | 13,5% |
| | HC | 149 | 149 | 148 | 0,0% | -0,7% |
| | S/TOTAL | 3 152 | 3 322 | 3 262 | 5,4% | -1,8% |
| CASABLANCA | OE | 765 | 389 | 274 | -49,2% | -29,6% |
| | TAMCA | 924 | 390 | 243 | -57,8% | -37,7% |
| | HC | 438 | 320 | 316 | -26,9% | -1,3% |
| | S/TOTAL | 2 127 | 1 099 | 833 | -48,3% | -24,2% |
| Groupe OCP | OE | 12 073 | 12 619 | 11 444 | 4,5% | -9,3% |
| | TAMCA | 6 043 | 5 874 | 6 478 | -2,8% | 10,3% |
| | HC | 1 156 | 1 076 | 1 122 | -6,9% | 4,3% |
| | TOTAL | 19 272 | 19 569 | 19 044 | 1,5% | -2,7% |

Source : OCP SA

L'évolution de l'effectif par site fait ressortir une baisse importante au niveau du siège de Casablanca (l'effectif intègre le personnel d'embarcation du port de Casablanca) expliquée par :

- La décentralisation vers les sites des activités opérationnelles depuis le siège ;
- Le départ volontaire.

La légère baisse observée dans les différents sites s'explique principalement par les mouvements relatifs aux événements de départs, de recrutements ainsi que les mouvements internes

VII.3.6 Evolution des recrutements

a. Hors cadres

Les passerelles professionnelles et géographiques offertes par le Groupe OCP sont multiples. L'organisation et la diversité des structures permettent en effet d'envisager un parcours transversal et varié.

L'évolution des recrutements des effectifs HC du Groupe OCP sur la période 2008-2010 se présente comme suit :

| | 2008 | 2009 | 2010 | Var 09/08 | Var 10/09 |
|------------------------------|------------|-----------|------------|-------------|-----------------|
| Contrat à durée indéterminée | 201 | 69 | 145 | -65,7% | 110,1% |
| Contrat à durée déterminée | 11 | 5 | 0 | Ns | -100,0% |
| Total | 212 | 74 | 145 | -65% | >100% |

Source : OCP SA

b. Ouvriers, employés et techniciens

Le recours au recrutement du personnel OE et TAMCA s'inscrit dans le cadre d'un plan quinquennal de Gestion de Ressources Humaines. Actuellement, les orientations stratégiques en matière d'acquisition et de développement des compétences sont axées essentiellement sur le recentrage sur les métiers de base de l'entreprise.

Le Groupe OCP offre l'opportunité de capitaliser les expériences vécues et d'engager des actions concrètes visant à reconfigurer les profils de compétences et à rationaliser les effectifs correspondants.

Chaque collaborateur nouvellement recruté au sein du Groupe OCP suit un parcours d'intégration : tournée d'information et stage probatoire destinés à :

- Informer le collaborateur sur le fonctionnement de l'entreprise, son organisation, son environnement interne et externe et sa culture ;
- Préparer le salarié à la prise en charge des différentes missions qui lui seront confiées.

L'évolution des recrutements des effectifs OE et TAMCA du Groupe OCP sur la période 2008-2010 se présente comme suit :

| | | 2008 | 2009 | 2010 | Var 09/08 | Var 10/09 |
|------------------------------------|-------------------|--------------|--------------|------------|---------------|-----------------|
| Recrutement après formation | OE | 1 025 | 1 220 | 142 | 19,0% | -88,4% |
| | TAMCA | 879 | 487 | 106 | -44,6% | -78,2% |
| | <i>Sous total</i> | <i>1 904</i> | <i>1 707</i> | <i>248</i> | <i>-10,3%</i> | <i>-85,5%</i> |
| Recrutement direct | OE | 8 | 2 | 10 | -75,0% | >100% |
| | TAMCA | 10 | 1 | 8 | -90,0% | >100% |
| | <i>Sous total</i> | <i>18</i> | <i>3</i> | <i>18</i> | <i>-83,3%</i> | <i>>100%</i> |
| Intégration⁵² | OE | 885 | 4 | 61 | -99,5% | >100% |
| | TAMCA | 0 | 1 | 71 | Ns | Ns |
| | <i>Sous total</i> | <i>885</i> | <i>5</i> | <i>132</i> | <i>-99,4%</i> | <i>>100%</i> |
| Total | OE | 1 918 | 1 226 | 213 | -36,1% | -82,6% |
| | TAMCA | 889 | 489 | 185 | -45,0% | -62,2% |
| | Sous total | 2 807 | 1 715 | 398 | -38,9% | -76,8% |

Source : OCP SA

⁵² Ce terme est réservé aux changements de statut du personnel passant d'un statut d'occasionnel ou contractuel vers le statut de permanent géré par le statut du personnel OE&TAMCA du Groupe.

VII.3.7 Programme de départs volontaires

a. Offre de départ exceptionnel

Le programme de départs volontaires a débuté en mars 2009 dont les chantiers structurants se présentent comme suit :

| | |
|----------------------------------|--|
| 1 Motivation | <ul style="list-style-type: none">▪ Recentrage du Siège sur la stratégie, la définition des politiques générales et le monitoring ;▪ Intégration de nouveaux profils à forte expertise ;▪ Décentralisation des fonctions support ;▪ Renforcement de la capacité de mise en œuvre opérationnelle des sites ;▪ Amélioration de l'efficacité du Groupe. |
| 2 Principes retenus | <ul style="list-style-type: none">▪ Volontariat ;▪ Maîtrise des départs via une commission ad hoc ;▪ Durée de souscription ferme (2 mois). |
| 3 Bilan de l'opération | <ul style="list-style-type: none">▪ Nombre de départs : 797 personnes. |

Source : OCP SA

Note : La décentralisation signifie le déplacement de ces fonctions vers les sites

b. Redéploiement vers les sites de production

Les chantiers structurants du redéploiement vers les sites de production se présentent comme suit :

| | |
|-------------------------------|--|
| 1 Motivation | <ul style="list-style-type: none">▪ Renforcement du pôle industriel en matière de ressources humaines ;▪ Accompagnement de la décentralisation des fonctions support ;▪ Levier de restructuration des services centraux. |
| 2 Principes retenus | <ul style="list-style-type: none">▪ Prime exceptionnelle d'installation ;▪ Accompagnement personnalisé pour faciliter l'installation et l'intégration de l'agent et de sa famille. |
| 3 Impact | <ul style="list-style-type: none">▪ Redéploiement de 382 personnes (y compris le personnel SMESI et CERPHOS) |

Source : OCP SA

c. Départ du personnel hors cadres

L'évolution des départs de l'effectif HC du Groupe OCP sur la période 2008-2010 se présente comme suit :

| | 2008 | 2009 | 2010 | Var 09/08 | Var 10/09 |
|---------------------------|-----------|------------|------------|-----------------|---------------|
| Démissions | 7 | 20 | 21 | >100% | 5,0% |
| Départ en période d'essai | 7 | 0 | 3 | -100,0% | Ns |
| Départ à la retraite | 36 | 21 | 0 | -41,7% | -100,0% |
| Départ volontaire | 0 | 94 | 38 | Ns | -59,6% |
| Autres ⁵³ | 1 | 25 | 40 | >100% | 60,0% |
| Total | 51 | 160 | 102 | >100% | -36,3% |

Source : OCP SA

d. Départ des Ouvriers, employés et techniciens

L'évolution des départs de l'effectif OE/TAMCA du Groupe OCP sur la période 2008-2010 se présente comme suit :

| | 2008 | 2009 | 2010 | Var 09/08 | Var 10/09 |
|----------------------------------|-------------|-------------|------------|--------------|---------------|
| Départs retraites | 971 | 561 | 593 | -42,2% | 5,7% |
| Départs aléatoires ⁵⁴ | 89 | 67 | 66 | -24,7% | -1,5% |
| Autres départs ⁵⁵ | 1 | 560 | 157 | >100% | -72,0% |
| Total | 1061 | 1188 | 816 | 12,0% | -31,3% |

Source : OCP SA

VII.3.8 Evolution du « Turn over »

Le taux de turn-over global fluctue autour de 7% impacté principalement par les départs à la retraite. Quant au turn-over lié aux départs aléatoires, il est presque négligeable et tourne autour de 0,5% pour la catégorie OE&TAMCA alors qu'il est en évolution positive pour les HC passant de 1,5% en 2008 à 5,9% en 2010.

⁵³ Y compris décès, licenciements, fin de contrat et détachement vers d'autres administrations externes à OCP SA

⁵⁴ Y compris décès, licenciements, fin de contrat et détachement vers d'autres administrations externes à OCP SA

⁵⁵ Autres départ inclus des Promotions des hors cadres, des reclassements, des détachés et des départs volontaires.

Les détails d'évolution, par catégorie professionnelle et par nature de départs, sont explicités dans le tableau ci-après :

| | | 2008 | 2009 | 2010 | Var 09/08 | Var 10/09 |
|-----------------------|--|-------|--------|-------|-----------|-----------|
| OE & TAMCA | Taux lié aux Départs à la retraite (*) | 6,00% | 3,10% | 3,20% | -3 pbs | 0 pbs |
| | Taux lié aux Départs aléatoires (**) | 0,55% | 0,38% | 0,40% | 0 pbs | 0 pbs |
| | Taux lié aux autres départs (dont départ exceptionnel) | 0,05% | 3,19% | 0,80% | 3 pbs | -2 pbs |
| | Taux lié aux départs Globaux | 6,60% | 6,67% | 4,40% | 0 pbs | -2 pbs |
| HC | Taux lié aux Départs à la retraite (*) | 3,60% | 1,80% | 0,00% | -2 pbs | -2 pbs |
| | Taux lié aux Départs aléatoires (**) | 1,50% | 3,90% | 5,90% | 2 pbs | 2 pbs |
| | Taux lié aux autres départs (dont départ exceptionnel) | 0% | 8,10% | 3,60% | 8 pbs | -5 pbs |
| | Taux lié aux départs Globaux | 5,10% | 13,80% | 9,50% | 9 pbs | -4 pbs |
| TOTAL | Taux lié aux Départs à la retraite (*) | 5,90% | 3,10% | 3,10% | -3 pbs | 0 pbs |
| | Taux lié aux Départs aléatoires (**) | 0,60% | 0,60% | 0,70% | 0 pbs | 0 pbs |
| | Taux lié aux autres départs (dont départ exceptionnel) | 0% | 3,40% | 0,90% | 3 pbs | -3 pbs |
| | Taux lié aux départs Globaux | 6,50% | 7,10% | 4,70% | 1 pbs | -2 pbs |

(*) Y compris les Pensions d'invalidité⁵⁶

(**) Démissions-décès-licenciements

Source : OCP SA

Note : « Autres départs » inclus des Promotions des hors cadres, des reclassements, des détachés et des départs volontaires. En 2009, les DVD représentaient presque la totalité des départs comptabilisés dans cette rubrique ;

VII.3.9 Formation du personnel

La politique du Groupe OCP en matière de formation du personnel répond à une volonté stratégique de miser sur le capital humain comme levier de réussite du Groupe. Elle se fixe comme objectifs permanents : L'ajustement des compétences aux contenus des différents métiers et fonctions et à leur évolution, l'accompagnement des programmes de changement, l'accompagnement des mobilités promotionnelles ou transversales et l'optimisation de l'insertion professionnelle du personnel recruté.

En 2010, les programmes de formation se poursuivent et se développent; 11 960 collaborateurs ont bénéficié d'un programme de formation et 1 421 actions de formation ont été planifiées.

Les programmes seront axés sur la professionnalisation dans la filière du management et dans les filières métiers du Groupe, le renforcement du perfectionnement technique dans les métiers de la mine et de la chimie et la formation des apprentis stagiaires.

En termes de ressources, une équipe est dédiée à la conception et à l'ingénierie pédagogique des programmes avec une forte implication du management dans la détermination des besoins et une volonté de partenariats avec les meilleurs établissements académiques à l'échelle nationale et internationale.

Au niveau des sites, le Groupe OCP dispose de 67 formateurs et animateurs à plein-temps qui réalisent plus de 95% des actions prévues dans le plan de charge annuel. Les structures sont implantées sur les sites de production, à Khouribga, Youssoufia, Jorf Lasfar, Benguérir, Safi et Boucraâ-Laâyoune.

Outre un développement des compétences, des actions visant à faciliter les échanges et instaurer une dynamique collective de réflexion, sont mises en œuvre à travers l'organisation de conférences, de conventions, d'atelier benchmark pour l'ensemble des collaborateurs du Groupe et un dispositif d'intégration a été mis en place pour les nouvelles recrues du Groupe.

⁵⁶ Bénéficie d'une pension d'invalidité tout agent reconnu atteint d'une invalidité présumée permanente le rendant incapable d'exercer une activité au sein du Groupe OCP.

Les principaux indicateurs relatifs au plan de formation suivi par les salariés du Groupe OCP sont résumés dans le tableau suivant :

| | 2008 | 2009 | 2010 | Var 09/08 | Var 10/09 |
|--|--------|--------|--------|-----------|-----------|
| Nombre d'actions de formation réalisées | 1032 | 633 | 1 421 | -38,7% | >100% |
| Nombre de collaborateurs ayant suivi une formation | 14 932 | 10 084 | 11 960 | -32,5% | 18,6% |
| Budget alloué (en millions de Dhs) | 133 | 121 | 125 | -9,0% | 3,3% |

Source : OCP SA

VII.4 POLITIQUE SOCIALE

La politique sociale du Groupe OCP vise à prendre en charge les attentes de ses agents et de leurs familles à charge dans les différents sites où l'OCP SA exerce ses activités minières et industrielles. Cette politique sociale peut se résumer en 3 axes majeurs, à savoir :

VII.4.1 Accession à la propriété

Depuis plusieurs années, le Groupe OCP s'efforce d'aider ses employés à acquérir leur propre logement. Depuis sa création, plus de 10 800 d'entre eux ont déjà bénéficié des différentes actions d'aide à l'accession à la propriété (prêt hypothécaire, cession de lot de terrain viabilisé, cession de logement de fonction, etc.). Quelque 9 000 bénéficiaires devraient à leur tour en profiter dans les 5 années à venir.

VII.4.2 Animation socioculturelle et sportive

Pour satisfaire, en permanence, les attentes de son personnel en activité, le Groupe OCP mobilise des moyens humains et matériels très importants, comme en témoignent les infrastructures sociales et sportives construites dans les différents sites d'activités (clubs, foyers, terrains de sport, piscines, etc...) d'une part, et d'autre part le nombre et la diversité des actions d'animation socioculturelle qui y sont organisées tout au long de l'année.

VII.4.3 Estivage et colonies de vacances

Parallèlement à l'effort d'animation socioculturelle, le Groupe OCP met à la disposition de son personnel trois centres de loisirs comprenant 165 chalets répartis entre les villes d'Imouzzer, de Mohammedia et d'Essaouira, qui peuvent accueillir près de 2 000 familles par an. Par ailleurs, l'OCP SA fait bénéficier ses agents en activité et leurs familles à charge de séjours (20 jours maximum), pendant les périodes de congé et les vacances scolaires, dans différents établissements hôteliers conventionnés.

De même, des colonies de vacances sont organisées annuellement, pendant les vacances d'été, dans plusieurs localités et villes du Royaume et accueillent près de 5 000 enfants d'agents OCP SA, âgés de 9 à 14 ans, pendant une quinzaine de jours. Pendant leur séjour en colonie, les enfants bénéficient d'un programme d'activités pédagogiques mené par des équipes de moniteurs qualifiés.

VII.5 POLITIQUE DE COUVERTURE MEDICALE

Deux systèmes de couverture médicale ont été mis en place au sein de l'entreprise : un pour les salariés en activité et leur famille, l'autre pour les pensionnés, leur famille à charge et les ayants droit titulaires d'une pension de réversion.

A fin 2010, le Groupe possède ses propres infrastructures médicales mises gratuitement à la disposition du personnel : 3 hôpitaux d'une capacité totale de 111 lits (Khouribga, Benguérir et Youssoufia), 24 infirmeries, 2 laboratoires, 3 unités de radiologie et 12 unités dentaires. L'activité est assurée par une équipe médicale et paramédicale composée de 192 professionnels (dont 48 médecins et praticiens).

Parallèlement, le Groupe OCP fait appel à l'infrastructure privée pour assurer un complément de couverture médicale à l'ensemble de son personnel en activité. Cela se traduit par des prises en charge médicales et le remboursement des frais médicaux engagés par les bénéficiaires.

VII.6 REGIME EDUCATIF

L'Institut de Promotion Socio Educative (IPSE) dispose de trois écoles primaires et quatre écoles préscolaires qui se situent dans les centres de Khouribga, Youssoufia, Benguérir et Laayoune avec un effectif de 2 023 élèves au titre de la rentrée scolaire 2009/2010.

Le Groupe OCP, à travers sa filiale Institut de Promotion Socio-Educative (I.P.S.E), a pris depuis 1974 le relais des écoles de la Mission Universitaire et Culturelle Française à Khouribga, Youssoufia et Ben Guérir. Aujourd'hui l'IPSE entame une grande opération d'extension pour couvrir l'ensemble des sites de production du Groupe. L'horizon de cette extension se présente comme suit :

- **2011** : ouverture de 3 écoles préscolaires à Laayoune (remplacement de l'école existante), Safi et El Jadida, 1 école primaire à El Jadida et 3 collèges à Khouribga, Youssoufia et Ben Guérir ;
- **2012** : ouverture de 2 écoles primaires à Safi et Laayoune, extension de l'école primaire de Khouribga et ouverture d'une nouvelle école préscolaire à Khouribga en remplacement de l'école existante.

Après la réalisation du plan de développement, le dispositif IPSE sera porté à 15 écoles avec une capacité de 276 classes et un effectif de 7 176 élèves.

VII.7 POLITIQUE DE REMUNERATION

Le Groupe OCP dispose d'une politique de rémunération basée sur le mérite et réalise régulièrement des enquêtes de rémunération pour rester compétitif sur le marché.

Par ailleurs, le personnel dispose d'avantages sociaux diversifiés parmi lesquels on retrouve : une couverture médicale quasi-complète et des avances sur les frais médicaux engagés, une retraite complémentaire et l'octroi des prêts sociaux à des taux avantageux.

VII.7.1 Objectifs généraux

Les principes généraux de la politique de rémunération du Groupe OCP se présentent comme suit :

- Acquérir et fidéliser les meilleures compétences ;
- Respecter l'équité interne ;
- Être compétitif par rapport au marché (équité externe) ;
- Assurer la cohésion entre les objectifs individuels et les objectifs corporatifs ;
- Contrôler les coûts liés à la masse salariale.

VII.7.2 Composantes du système de rémunération

La rémunération globale regroupe des composantes fixes et des composantes variables.

Rémunération fixe

- Salaire de base : il est fixé d'avance, dans sa nature et dans son mode de calcul ;
- Indemnités diverses (transport, représentation, logement, etc.).

Rémunération variable

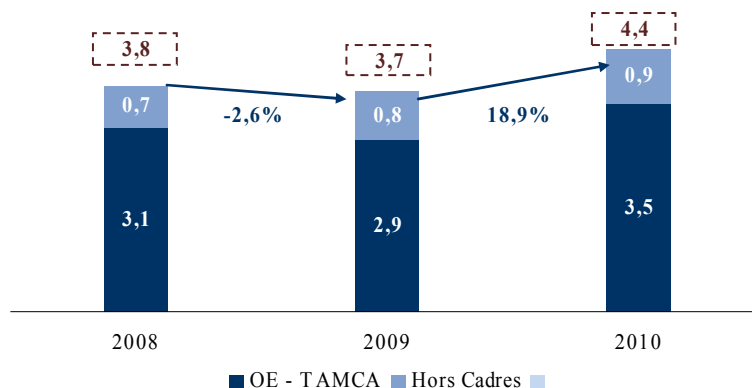
Une prime de performance annuelle proportionnelle en fonction de l'évaluation du salarié est également accordée.

VII.8 EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE

La masse salariale évolue dans le temps en fonction des décisions prises en matière de gestion des effectifs (recrutement, promotion, mobilité, augmentations, influence de l'ancienneté, primes exceptionnelles, etc...).

L'évolution de la masse salariale, par catégorie, sur les trois derniers exercices est résumée dans le graphe ci-dessous :

Evolution de la masse salariale depuis 2008 (en Mrd dhs)



Source : OCP SA

L'augmentation enregistrée en 2010 est expliquée par les actions de revalorisation des éléments de salaire, de promotion interne et de recrutement dans de nouvelles filières. Ces actions sont opérées dans le cadre de la mise en œuvre des protocoles d'accord convenus avec les partenaires sociaux de l'entreprise.

VII.9 ORGANISATION DU PERSONNEL DU GROUPE OCP

Des Commissions du Statut et du personnel (CSP), qui sont des commissions paritaires agissant au niveau local, sont instituées au sein du Groupe OCP, conformément au Dahir du 24 décembre 1960 formant Statut du Personnel des Entreprises minières qui fixe, par ailleurs, leurs attributions et prérogatives.

Actuellement, neuf commissions, regroupant 140 délégués des salariés (70 titulaires et 70 suppléants) et autant de représentants de la Direction générale, fonctionnent dans les différents sites d'activité du Groupe OCP.

Les syndicats professionnels en présence au sein du Groupe sont au nombre de huit. La charte du dialogue social du Groupe OCP permet de fédérer les principaux syndicats au sein d'une Commission Intersyndicale (CIS) dont le rôle principal est de permettre auxdits syndicats de coordonner leur action et de préparer le cahier revendicatif commun à présenter annuellement devant la Commission de Négociation collective.

Dans le cadre de ladite Charte, et conformément aux dispositions du Code du travail, des négociations annuelles sont organisées avec les principaux syndicats et qui aboutissent à la signature de protocoles d'accord en faveur du personnel du Groupe. Depuis la mise en place de la première Charte en 2005, huit protocoles d'accord ont été signés dont sept protocoles d'accord relatifs à la Négociation collective et un protocole d'accord relatif à l'externalisation de la Caisse interne de retraite.

D'autres instances sont également mises en place au sein du Groupe, dont notamment le comité d'entreprise Groupe (CE), la commission d'hygiène, de sécurité et d'environnement Groupe (CHSE), la Commission Logement Groupe (CL), les commissions locales de l'Action sociale (CAS), et qui fonctionnent en parallèle avec la Commission de Négociation collective précitée.

VIII. LA FONDATION OCP

La Fondation OCP, association à but non lucratif, a été créée en 2007, pour porter l'engagement social et sociétal d'OCP. Elle a pour vocation de définir et de mettre en œuvre des actions concrètes et efficaces dans les communautés où OCP est présent à travers le Monde. Elle a également pour mission de développer l'implication d'OCP dans les problématiques et tendances globales qui influencent son rôle.

Dans ce cadre, La Fondation OCP guide et aide le Groupe à concrétiser cette vision à travers un ensemble d'activités, de partenariats et de réflexions, s'articulant principalement autour de trois activités majeures.

VIII.1 MECENAT ET RESPONSABILITE SOCIETALE

La Fondation OCP traduit les préoccupations sociétales et environnementales du Groupe OCP en projets et actions sur le territoire national et international. Elle fournit notamment un support financier et technique en faveur de nombreuses entités externes (principalement des associations), dans différents domaines (éducation, santé, environnement, culture, etc), traduisant toute la volonté d'OCP à s'engager en tant que partenaire social. Parmi les activités principales :

- Soutenir des actions de mécénat et initier des projets de développement durable traduisant les préoccupations sociétales et culturelles d'OCP, prioritairement dans ses régions d'implantation ; en se basant sur des critères objectifs d'attribution et d'évaluation ;
- Créer et/ou financer des bourses de formation et d'études, ou des bourses de recherche dans les Universités et centres de recherche ;
- Apporter le support technique et l'expertise nécessaire aux entités internes du Groupe OCP dans le cadre des actions sociales qu'elles mènent.

VIII.2 GROUPES DE REFLEXION

La Fondation OCP anime la réflexion et les études sur les sujets pertinents pour les intérêts présents ou futurs du Groupe OCP (politiques, économiques, environnementales, etc). Dans ce cadre, elle vise à renforcer le lien entre le Groupe OCP et des institutions/groupes nationaux et internationaux, en construisant des groupes de réflexion et en participant à leurs travaux.

La Fondation OCP assure également une capitalisation du savoir issu de ces travaux, et élargit le débat, notamment à travers la mise en place de déjeuners-débat mensuels, de séminaires et conférences, ou à travers un certain nombre de publications.

Par ailleurs, la Fondation développe des partenariats institutionnels permettant notamment des cofinancements pour la mise en œuvre conjointe de programmes de recherche-action.

VIII.3 PROMOTION ET ANIMATION SOCIO-CULTURELLE

La Fondation OCP joue également un rôle important dans la promotion et l'animation de projets socioculturels. Elle vise par là à promouvoir l'image culturelle du Groupe OCP, notamment à travers la mise en place d'événements d'animation socioculturelle (expositions, concerts, etc).

Dans ce cadre, la Fondation OCP a développé notamment deux programmes :

- Programme « Jeunesse » destiné à promouvoir la culture auprès des jeunes et à valoriser les talents des jeunes ;
- Programme « Patrimoine culturel Marocain », destiné à mettre en valeur et à sauvegarder ce patrimoine, sous toutes ses formes, en mettant un accent particulier sur l'artisanat.

La Fondation publie par ailleurs et/ou supporte la publication d'études, recherches et documents, notamment issus du Groupe OCP (y compris à titre d'exemples le Magazine OCP), traitant des problématiques et sujets qui dépassent l'activité quotidienne du Groupe.

IX. SYSTEME D'INFORMATION ET DE GESTION

IX.1.1 Architecture du système d'information

Dans le cadre de son développement et en réponse à l'évolution de son environnement, le Groupe OCP a entrepris une refonte de son système d'information.

La mission du Système d'Information de l'entreprise est d'assurer à l'ensemble des utilisateurs un accès sécurisé à l'information à partir de n'importe quel endroit d'une manière unique, universelle et fluide⁵⁷ dans un cadre de respect et de contrôle des règles prédéfinies d'autorisation d'accès et de traçabilité.

L'architecture du Système d'Information du Groupe OCP découle de cette mission. Cette architecture est articulée autour d'un système de gestion intégré - Oracle E-Business Suite - dont le déploiement a démarré en 2003 et qui couvre aujourd'hui les domaines fonctionnels relatifs à la finance d'entreprise (comptabilité générale, comptabilités auxiliaires, gestion des immobilisations, gestion des projets et des budgets d'engagement, consolidations en normes marocaines et IFRS, achats, stocks, maintenance, ressources humaines et gestion commerciale.

Outre cet environnement de gestion intégré, le Groupe OCP a déployé ces deux dernières années une solution de veille intégrée, un système de Reporting et de Business Intelligence et un système de gestion de la relation client (CRM). Les deux derniers sont sous technologie Microsoft.

En support de ces systèmes déployés à aujourd'hui et totalement opérationnels, le Groupe a entamé un processus de convergence IP Réseau Informatique/Réseau Télécom à travers une plateforme VoIP sous technologie Cisco qui, outre la téléphonie, permet la collaboration et la visioconférence. Le Système d'Information est également enrichi par le projet structurant de convergence réseau industriel/réseau informatique à travers une plate forme MES (Manufacturing Execution System) sous technologie Rockwell. Cette plateforme permettra à partir du deuxième semestre 2011 de disposer d'un référentiel unique des données industrielles autorisant un pilotage industriel intégré sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

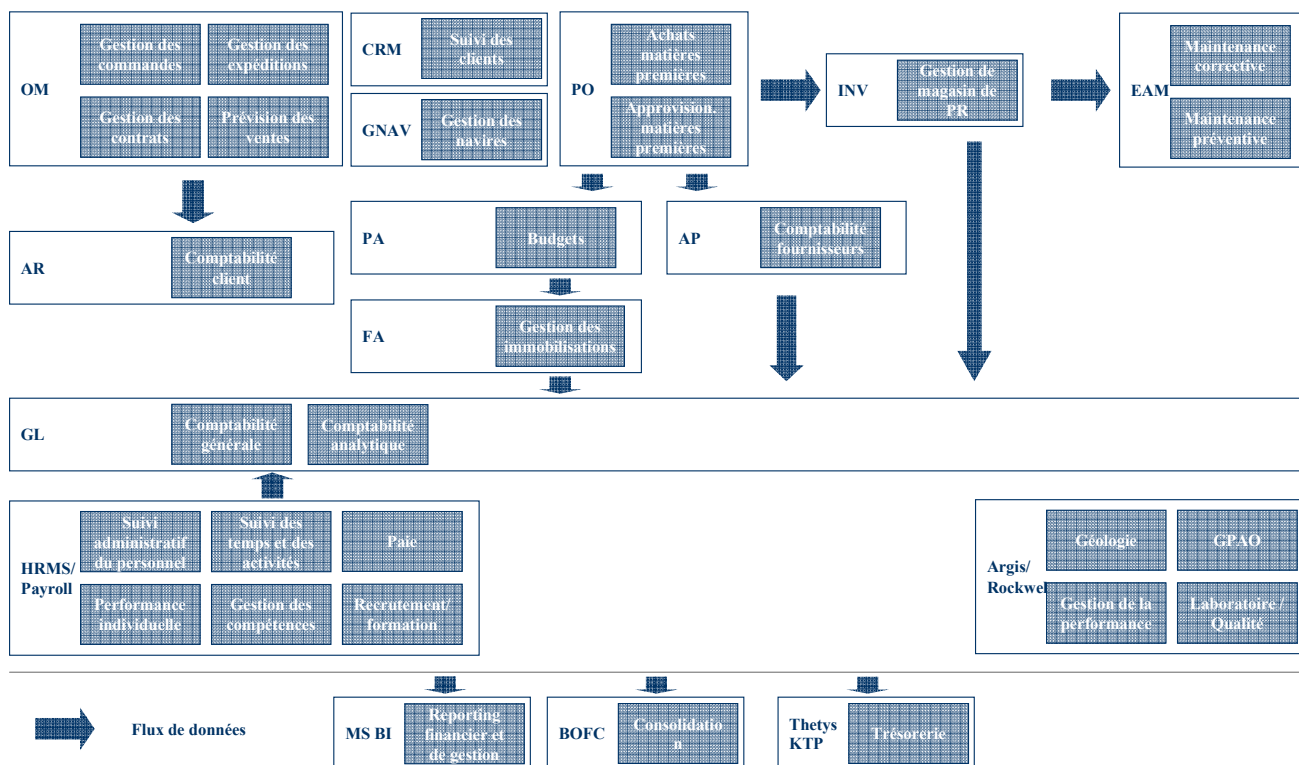
Dans un souci d'optimisation permanent de ses processus métiers, le Groupe a progressivement déployé une série de plateformes visant à la dématérialisation des processus d'achats – Portail Appel d'Offres et Portail Fournisseurs – et de paiements – plateforme SWIFT.

Outre ces plateformes et ces systèmes et en support à sa stratégie, le Groupe a entamé un projet de refonte et de restructuration de ces infrastructures serveurs, stockage, poste de travail et actifs réseau.

⁵⁷ A titre d'exemple, le système d'information actuel permet un reporting financier en temps réel.

Le schéma ci-dessous reprend les différents modules du système de gestion intégré (Oracle E-Business Suite) dont dispose l'ensemble des entités du Groupe OCP :

Architecture applicative du système d'information du Groupe



Source : OCP SA au 30 juin 2011

Note : Ci-dessous les abréviations relatives à l'architecture du système d'information du Groupe :

- FA : Fixed assets
- OM : Order Management
- CRM : Customer Relationship Manager
- GNAV : Gestion navigation
- PO : Purchasing Order
- INV : Inventory
- EAM : Entreprise Asset Management
- AR : Account Receivable
- PA : Project Account
- AP : Account Payable
- GL : General Ledger
- HRMS : Human Ressource Management System
- BOFC : Business Object Financial consolidation
- MS BI : Business Intelligence
- KTP : Kondor Treasury Plus

X. POLITIQUE MARKETING ET COMMERCIALE

La politique marketing du Groupe OCP s'articule autour de trois axes principaux :

X.1 MAXIMISER LA MARGE BRUTE TIRÉE DE LA COMMERCIALISATION DES CAPACITÉS DE PRODUCTION

La politique commerciale du Groupe OCP à l'international vise à maximiser la marge brute du Groupe et entend gagner davantage de parts de marché notamment sur le commerce mondial d'engrais phosphatés.

Le Groupe a aussi l'ambition de valoriser au mieux le phosphate marocain en s'appuyant sur un portefeuille de produits diversifié et une qualité de service offrant notamment le respect des engagements (qualité, volumes et délais), et de l'accompagnement des clients dans l'utilisation des produits OCP (assistance technique).

La maximisation de la marge brute passe également par la compétitivité des achats de matières premières (le soufre et l'ammoniac) sur lequel le Groupe OCP est particulièrement compétitif grâce à l'expertise qu'a construite le Groupe dans ce domaine, la diversification de ses sources d'approvisionnement et aux partenariats construits avec les acteurs de référence de ces marchés.

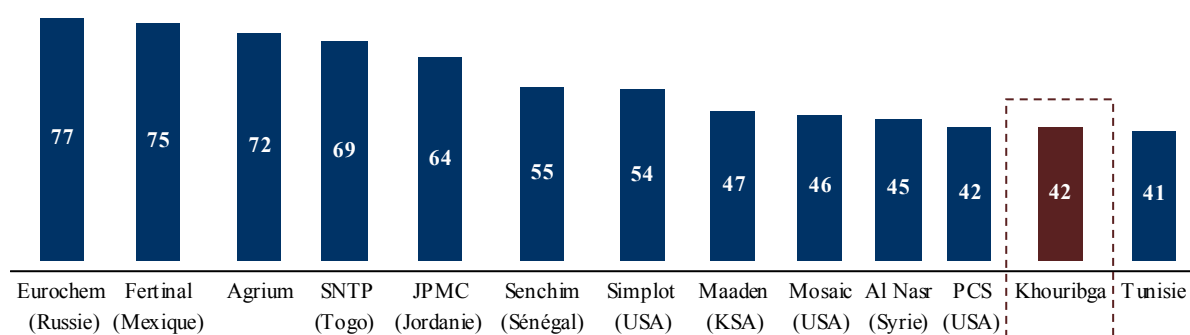
X.2 CONTRIBUER A LA MAÎTRISE DES COÛTS

L'anticipation des mouvements du marché permet au Groupe d'ajuster son programme de production afin de diminuer ses coûts.

Le Groupe OCP développe une visibilité sur ses cash flows minimaux en sécurisant des volumes planchers de vente réduisant ainsi son risque et donnant plus de sécurité et de visibilité aux investissements du Groupe. En effet, à travers une stratégie de vente basée sur les contrats courts terme (« Take or pay »), le Groupe OCP est en mesure de définir les volumes minimaux pouvant être vendus.

Le graphique ci-dessous illustre les coûts de production de roche rendue usine des principaux acteurs sur le marché en 2010 :

Coûts de production de roche rendue usine des principaux acteurs sur le marché en 2010 (\$/T)



Source : CRU

Les coûts de production de roche du Groupe OCP demeurent en deçà de la moyenne internationale qui s'établit à 56 USD/T, faisant du Groupe un acteur compétitif sur le phosphate brut.

X.3 DONNER A L'OCP LE MAXIMUM D'OPTIONS STRATEGIQUES

L'OCP, à travers sa politique commerciale, prépare l'arrivée des nouvelles capacités d'engrais solides et de nouveaux produits tels que les compléments alimentaires phosphatés pour les animaux d'élevage. L'anticipation de l'arrivée de ces nouveaux produits et capacités de production passe notamment par le développement dès aujourd'hui de partenariats avec des acteurs clés du secteur et le développement d'outils (contrats et mécanismes de prix en particulier) ; l'objectif étant de développer dès à présent une gamme d'options de portefeuilles clients et produits pour le futur

XI. POLITIQUE DE COUVERTURE

Aujourd'hui, le Groupe OCP couvre ses flux en devises via le hedging naturel (recettes en devises-dépenses en devises) et cède le reliquat sur le marché par des opérations spot.

La politique de couverture du Groupe OCP en cours de mise en place répond aux objectifs suivants :

- Protéger et sécuriser la marge industrielle et commerciale du Groupe ;
- Avoir recours à des produits de couverture peu volatiles permettant de s'adapter à tout retournement de marché éventuel par rapport aux anticipations de base.

Parallèlement, la gestion du risque de change fait partie du périmètre de la Centrale de Trésorerie qui est en cours d'implémentation au sein du Groupe ; celle-ci aura pour principales missions :

- Accroître la visibilité du Groupe sur les positions et les engagements de cash, change et taux ;
- Optimiser les ressources financières⁵⁹ (compensation des besoins et des excédents de trésorerie) ;
- Accroître la capacité de négociation du Groupe sur les marchés financiers ;
- Gérer plus efficacement les moyens de paiement (sécurisation des flux, réduction des coûts opératoires, etc.).

La Centrale de Trésorerie⁶⁰ sera équipée de systèmes d'informations performants lui permettant de répondre aux objectifs du Groupe :

- Outil de gestion de trésorerie qui permettra notamment de :
 - ✓ calculer la position de trésorerie du Groupe et de planifier les besoins éventuels de liquidités ou d'optimiser le placement des excédents. Ce calcul se basera très fortement sur les prévisions remontées par les entités par ce même outil ;
 - ✓ de souscrire, en respectant un processus précis, à des opérations financières et de marchés.
- Outil de communication bancaire qui permettra notamment de :
 - ✓ procéder aux actions sur les opérations à émettre vers les banques ;
 - ✓ gérer le processus de signature des ordres de paiements ;
 - ✓ gérer les différents formats bancaires utilisés par le Groupe pour communiquer avec ses partenaires bancaires.
- Un outil d'échange avec les partenaires bancaires :
 - ✓ unique protocole et réseau d'échanges avec les partenaires bancaires ;
 - ✓ réseau qui permettra de dématérialiser les paiements et les extraits de comptes mais aussi les opérations financières et de marchés.

⁵⁹ Y compris les flux interfiliales

⁶⁰ La gestion de trésorerie est dans un mécanisme de centralisation piloté par la Trésorerie Centrale qui est l'unique interface avec le marché financier.

⁶² OCP dispose de 17 brevets : 2 au nom de l'OCP et 15 au nom du CERPHOS. Les 15 sont en cours de cession à OCP

XII. POLITIQUE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Dans un contexte économique caractérisé par une concurrence mondialisée et des évolutions techniques rapides, le Groupe OCP a créé une Direction dédiée à la Recherche et l'innovation. Le Groupe OCP vise la consolidation de son avantage concurrentiel par la poursuite de la promotion de la recherche, le développement de nouveaux produits et de nouvelles technologies, ainsi que par l'amélioration constante de l'efficacité de tous les maillons de la chaîne de valeur.

La Direction Recherche et Développement a notamment pour mission la valorisation des comportements innovateurs par la promotion de l'innovation en menant des actions d'incitation et d'encouragement à travers la contribution des innovateurs dans l'entreprise, la consolidation du capital technologique et la protection des savoirs et savoirs faire du Groupe, moyennant une stratégie de propriété industrielle appropriée⁶².

XII.1 OBJECTIFS OPERATIONNELS DE LA R&D

Sur le plan opérationnel la Direction Recherche et développement a pour objectifs de :

- Décliner les options de développement du Groupe OCP en projets R&D ;
- De mener des projets R&D visant l'amélioration des performances des installations industrielles en veillant à la préservation des ressources et de l'environnement ;
- Assurer une veille scientifique et technologique efficace et continue en vue d'orienter les travaux de recherche et l'aide à la décision ;
- Identifier, définir et réaliser les projets de recherche dans les meilleures conditions de qualité, de délais et de coûts ;
- Développer et consolider le capital humain et la capacité technologique du Groupe OCP et mener des actions d'encouragement et de stimulation de la créativité et de l'innovation ;
- Protéger le savoir et le savoir-faire en menant en particulier, une politique de propriété industrielle appropriée.

XII.2 AXES DE RECHERCHE

En plus des études et recherches géologiques qui concernent la reconnaissance géologique, hydrogéologique et topographique des gisements de phosphate, les principaux axes de recherches de la direction R&D se présentent comme suit :

| Type de Projet | Travaux |
|------------------------|--|
| R&D opérationnelle | <p>Le programme R&D vise essentiellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'amélioration des performances des unités de production ; - l'adaptation des unités industrielles et des procédés en fonction de la qualité des phosphates ; - l'amélioration de la durabilité des matériaux et la lutte contre la corrosion ; - la caractérisation, le traitement des rejets et la mise au point de procédés et pratiques visant la préservation de l'environnement. |
| R&D de différenciation | <p>Elle concerne notamment l'amélioration de la qualité et la diversification des produits fabriqués ; Elle vise à répondre aux exigences des clients et aux contraintes environnementales.</p> |
| R&D de rupture | <p>Elle vise la mise au point de nouveaux produits, de nouvelles technologies et de nouvelles pratiques tout en intégrant la préservation de l'environnement et l'utilisation optimale des ressources.</p> |

Source : OCP SA

XII.3 POLITIQUE DE PARTENARIATS R&D

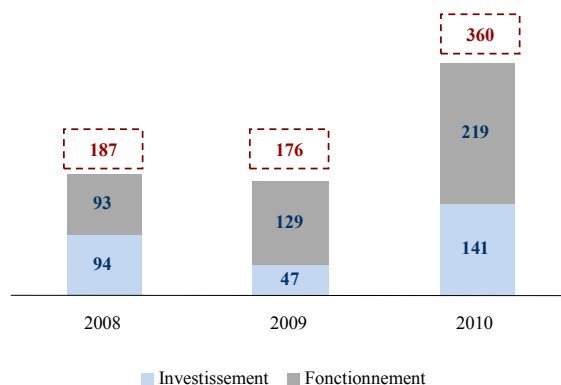
La Direction de recherche et développement considère que le recours à la coopération scientifique et technique avec les universités et les instituts de recherche est non seulement souhaitable, mais nécessaire, car le renforcement et la promotion de la coopération avec des homologues ne peut que booster la R&D et favoriser son décloisonnement et son ouverture dans un objectif d'enrichissement mutuel et d'un pari sur l'excellence scientifique et l'innovation technologique. La mise en commun des savoirs et la concentration des compétences génèrent des synergies, catalysent l'émergence de la créativité, accroissent l'efficacité et la flexibilité.

La coopération scientifique et technique se fait à travers des conventions et des contrats de recherche sur des projets R&D bien déterminés ainsi qu'à travers la discussion et l'échange d'expérience via l'organisation de manifestations scientifique et techniques : congrès, workshops, tables rondes etc.

XII.4 BUDGET ALLOUÉ A LA RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

L'évolution des budget alloué à la recherche et développement par le Groupe OCP se présente comme suit :

Evolution des budgets alloués aux recherches et développement de 2008 à 2010 (En Mdhs)



Source : OCP SA

Note : Investissement : équipements et appareillages d'analyse et de recherche, locaux de recherche
Fonctionnement : personnel, prestations, consommables, partenariats

À partir de 2010, un effort significatif d'investissement a été opéré par le groupe OCP afin de réaliser de nouveaux laboratoires de recherche.

XIII. POLITIQUE DE QUALITE, SECURITE ET ENVIRONNEMENT

XIII.1 QUALITE

La qualité fait partie intégrante de la stratégie du Groupe OCP. Dès 1986, cette mobilisation s'est traduite par l'introduction du concept de « Cercle de qualité » dans les sites de production. Des cycles de formation ont ainsi été organisés pour l'encadrement et les opérateurs.

Les efforts se sont poursuivis et, en 1990, le Groupe a initié le concept de « qualité totale » avec le souci du «zéro défaut ». Cinq ans plus tard, l'Assurance qualité a été mise en place poussant le personnel concerné à focaliser son attention sur la traçabilité et la maîtrise des risques de dérives.

Avec la création de la Direction de la Qualité en 1995, le Groupe a donné une nouvelle impulsion à la démarche développée au niveau de ses directions. D'autres concepts ont été introduits par la suite (Total Productive Maintenance, auto-évaluation, analyse des processus, plans d'amélioration qualité, etc., ainsi que des structures d'accompagnement (comité qualité, chef de projet qualité, etc.

Pour atteindre les objectifs et mobiliser les agents, des programmes de sensibilisation et de formation ont été mis sur pied, complétés par des actions de promotion (forums, bulletins d'informations, visites de sites, journées d'échanges et de capitalisation, etc.).

Membre fondateur de l'UMAQ (Union Marocaine pour la Qualité), le Groupe OCP a créé une émulation supplémentaire dans l'entreprise en lançant, en 1996, un prix destiné à récompenser les meilleurs « Cercles de qualité ».

XIII.2 SECURITE

La politique menée en matière de santé et de sécurité vise à assurer au personnel des conditions de travail sûres et satisfaisantes en leur garantissant un bon niveau d'hygiène.

Indissociable des enjeux économiques, la stratégie mise en place a permis à l'entreprise de réduire de façon significative le nombre des accidents du travail.

XIII.2.1 Engagements

Depuis 1997, le Groupe OCP adhère au « Responsible Care », une initiative volontaire de l'industrie chimique pour l'amélioration continue en matière de sécurité, de santé et d'environnement, administré par l'ICCA⁶³, et au Maroc par la Fédération de la Chimie et de la Parachimie.

Une étape supplémentaire a été franchie en 2000 avec la mise en place d'un Système de Management Global et Intégré (SMGI) en matière de santé, sécurité et environnement. Conçu et élaboré à partir des conventions internationales, des normes européennes, des exigences nationales et des expériences capitalisées, ce système s'intègre parfaitement dans l'organisation en vigueur. Il développe des principes forts pour améliorer les performances de la sécurité dans l'entreprise : la responsabilité, la prévision, la prévention, la limitation.

En 2004, le Groupe OCP a adhéré aux principes de l'IFA (Association internationale de l'industrie des engrais) pour la sécurité dans les activités de production. Cet engagement a été signé par le Directeur Général à l'occasion du 72e congrès international de l'IFA qui s'est tenu en mai 2004 à Marrakech

XIII.2.2 Réalisations

En matière de sécurité, des actions sont conduites à tous les niveaux. Sur le plan technique, il s'agit de prévenir les risques en intégrant la dimension sécurité au moment du choix des procédés et des outils

⁶³ ICCA : International Council of Chemical Associations

de travail. Sur le plan humain, les actions portent sur des modules de formation et de sensibilisation du personnel au respect des consignes, et sur des dotations en équipements de protection.

Au niveau de l'organisation, plusieurs initiatives sont menées : mise en œuvre de plans d'actions annuels, analyses des risques, contrôles systématiques par des organismes agréés, tournées d'inspection, élaboration de procédures et modes opératoires, etc.

Un suivi permanent permet de mesurer les progrès accomplis et, le cas échéant, d'appliquer les actions de correction ou de prévention appropriées.

En collaboration avec les pouvoirs publics et les fédérations professionnelles, le Groupe OCP participe enfin à un grand nombre d'actions de communication et de sensibilisation destinées à promouvoir le respect de la sécurité.

Pour atteindre ses objectifs en matière de sécurité au travail, le Groupe OCP se donne les moyens de ses ambitions. Sur le plan de l'organisation d'abord, avec une structure permettant de prendre en compte cette exigence à tous les niveaux. Ainsi, chaque site minier et chimique dispose d'un service dédié à la sécurité. Sa mission : mettre en place le système de management et le programme de suivi, former le personnel, initier les projets d'amélioration, assurer la communication locale.

XIII.3 POLITIQUE ENVIRONNEMENT

La protection de l'environnement occupe une place de choix dans la stratégie du Groupe OCP. Cette préoccupation majeure a conduit l'entreprise à mettre en place une politique volontariste destinée à maîtriser l'impact de son activité minière et industrielle sur le milieu naturel, à mettre en œuvre des conditions d'exploitation sans risque pour le personnel et la population, et à se mettre en conformité avec les standards nationaux et internationaux.

Pour formaliser et harmoniser la gestion de l'environnement à l'échelle du Groupe, une démarche globale a été adoptée en se basant sur les valeurs qui ont toujours guidé le Groupe OCP : la prévention, l'amélioration continue et la citoyenneté.

XIII.3.1 Engagements

La ligne de conduite de l'OCP en matière d'environnement s'est traduite en 1998 par la signature d'une convention avec le Secrétariat d'État chargé de l'Environnement puis, en 2001 et 2002, par des partenariats avec les départements chargés des eaux et forêts pour les mines de Houribga et Benguérir.

S'inscrivant dans une démarche de progrès, cette politique répond à 3 objectifs :

- Maîtriser l'impact des installations minières et industrielles ;
- Mettre en œuvre des conditions d'exploitation respectueuses du personnel, de la population et du milieu naturel ;
- Se mettre en conformité par rapport aux standards nationaux et internationaux.

Après avoir signé le « Responsible Care » et mis en place un système de Management Global Intégré, le Groupe OCP s'est engagé dans une démarche de certification ISO 14001 de ses industries chimiques. Cette norme internationale est devenue la référence stratégique en matière d'environnement. Elle repose sur 3 exigences : respect de la réglementation, prévention des pollutions, recherche continue d'amélioration des performances environnementales.

XIII.3.2 Réalisations

En matière de protection de l'environnement, le Groupe OCP a un grand nombre de réalisations à son actif. Des études d'évaluation aux actions de formation du personnel, en passant par la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, la préservation des ressources en eau, la plantation d'arbres, et la campagne nationale pour les plages propres, etc.

Plusieurs projets de mise à niveau des installations sont également inscrits dans le Plan d'actions environnement du Groupe OCP reprenant les points suivants :

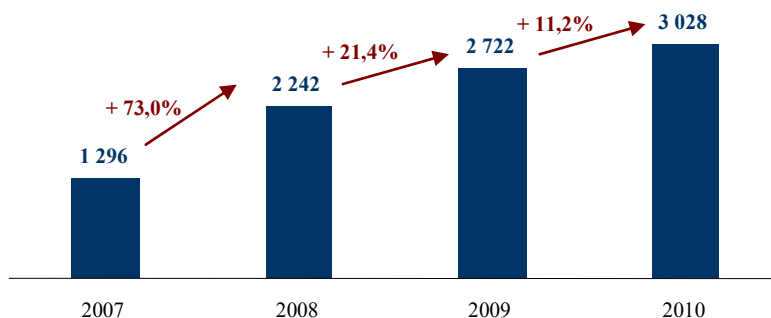
-
- La rénovation des installations de l'industrie chimique pour permettre de réduire les émissions de gaz ;
 - L'amélioration des systèmes de captage des poussières au niveau des unités de traitement du phosphate dans les sites miniers ;
 - L'économie d'eau et d'énergie ;
 - La réhabilitation des sites miniers avec la plantation de 700 000 arbres par an ;
 - Le stockage des boues de lavage du phosphate ;
 - La réduction des nuisances sonores ;
 - La gestion efficace des déchets ;
 - La certification ISO 140001 des complexes chimiques ;
 - La recherche et développement de nouveaux procédés limitant les émissions au cours de la fabrication ou l'impact environnemental de ses produits.

XIV. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

XIV.1 INVESTISSEMENTS REALISES PAR LE GROUPE OCP (HORS JV)

Dans le cadre de son programme d'investissement, les paiements réalisés par le Groupe OCP sur la période 2007-2010 se présentent comme suit :

Evolution des décaissements relatifs aux investissements sur la période 2007 / 2010 (En Mdhs)

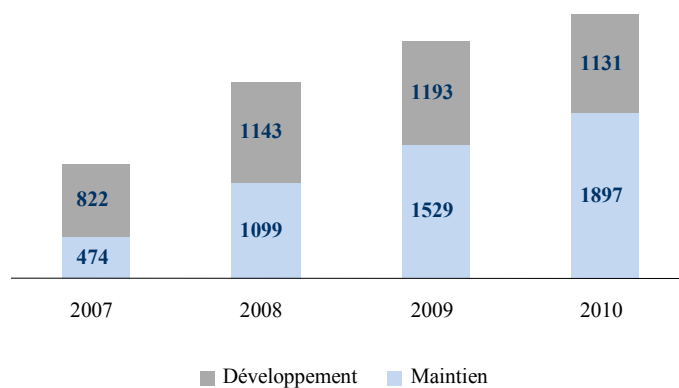


Source : OCP SA

Le montant total des investissements réalisés au titre des quatre dernières années par le Groupe OCP s'élève à 9,3 Mrds dh. Ceci traduit la forte orientation du Groupe vers des investissements structurants visant principalement la poursuite de la mise à niveau des installations de production (investissements de maintien y compris support à la production⁶⁴) et l'augmentation du potentiel d'extraction et de valorisation des phosphates (investissement de développement).

L'évolution des décaissements par type d'investissement sur la période 2007-2010 se présente comme suit :

Evolution des décaissements par type d'investissement sur la période 2007 / 2010 (En Mdhs)

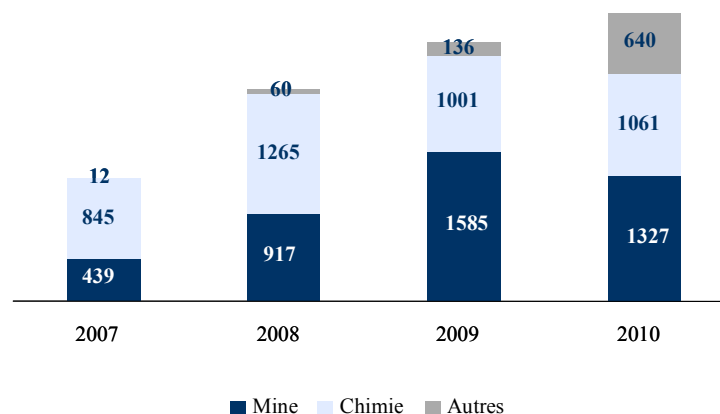


Source : OCP SA

⁶⁴ Les supports à la production sont des investissements de nature sociale ou administrative (logements, cité minière à Boucraâ, clubs, centres d'estivage, colonie des vacances, etc).

L'évolution des décaissements par activité sur la période 2007-2010 se présente comme suit ⁶⁵:

Evolution des décaissements par activité de 2007 à 2010 (En Mdhs)



Source : OCP SA

Le montant global des décaissements en 2010 s'établit à plus de 3 Mrds (dont 1 864 Mdhs pour OCP SA) sur un engagement de plus de 14 Mrds la même année. Ces engagements concernent des investissements dans des grands projets, tels que : le pipeline, les ODI, le projet JPH, dont l'horizon de réalisation peut dépasser en moyenne les 36 mois.

⁶⁵ « Autres » correspond aux investissements relevant du Siège mais qui ne concernent pas nécessairement le maintien du Siège. Il s'agit notamment des réserves foncières du groupe (terrain autre que celui destiné à l'exploitation) et des investissements IT.

XIV.1.1 Investissements réalisés par l'activité Mines

L'investissement global destiné à l'activité Mines s'est établi, pour la période 2007-2010, à 4 268 Mrdh, représentant près de 46% de l'effort d'investissement consenti par le Groupe OCP SA pour cette période.

L'essentiel de ce montant est destiné aux projets de développement visant l'augmentation du potentiel de production des phosphates et la réduction des coûts.

Le tableau ci-dessous reprend les principaux investissements réalisés par l'activité Mines sur la période 2007 - 2010 :

| En millions de dirhams | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | Total |
|---|------------|------------|--------------|--------------|--------------|
| Laverie MEA et ses annexes | | | 673 | 632 | 1 305 |
| Achats de terrains d'exploitation à Khouribga | 5 | 301 | | | 306 |
| Engins de chantier pour Gantour | 4 | 52 | 171 | 6 | 233 |
| Achats de terrains d'exploitation à Gantour | 30 | 132 | 27 | | 189 |
| Projet traitement Sidi Chennane : Enrichissement par lavage | 33 | 47 | 80 | | 160 |
| Réalisation de la troisième ligne de lavage et flottation à Youssoufia | 97 | 63 | 2 | 15 | 176 |
| Engins de chantier pour la zone Khouribga | 66 | 52 | 8 | | 126 |
| Implantation d'un carreau de destockage à Sidi Chennane | | | 115 | 30 | 145 |
| Extension des bassins des boues de la laverie de Youssoufia | | | 68 | 38 | 106 |
| Fourmit. install. d'une unité de préparation de charbon | 32 | 22 | | | 54 |
| Projet pipeline de transport de phosphate de Khouribga à Jorf Lasfar | | | 68 | 180 | 248 |
| Trémie a l'extension zone centrale sud | | 6 | 35 | 54 | 95 |
| Adduction d'eau à partir du barrage Ait Messaoud pour Maroc Central | | | 9 | 6 | 15 |
| Réalisation d'une station de chargement de phosphate humide à BÉNI-IDIR | 4 | 6 | 16 | 2 | 28 |
| Trémie au panneau Sidi Chennane | 12 | 52 | 85 | 19 | 168 |
| Etude & réalisation laverie El Halassa | | | | 14 | 14 |
| Adaptation et extension laverie MEA Phase II | | | | 11 | 11 |
| Unité de séchage à Jorf Lasfar (projet down stream) | | | | 11 | 11 |
| Total | 283 | 733 | 1 355 | 1 018 | 3 389 |

Source : OCP SA

Le reliquat du montant global des investissements destinés à l'activité Mines sur la période 2007-2010, soit 879 Mdhs, correspond essentiellement à des projets de maintien de l'activité de production y compris support.

XIV.1.2 Investissements réalisés par l'activité chimie

Les investissements destinés à l'activité Chimie représentent, entre 2007 et 2010, un montant global de 4 172 Mdhs, soit 45% de l'investissement global du Groupe. Ces investissements se justifient principalement par la réalisation d'une unité d'acide et d'engrais à Jorf Lasfar, l'acquisition d'un groupe turboalternateur pour Maroc Chimie et le lancement des projets relevant du projet JPH et des ODI⁶⁶(Own Direct Investment).

⁶⁶ ODI : Investissements directs propres à l'OCP destinés à construire des unités intégrées de production d'engrais.

Le tableau ci-dessous reprend les principaux investissements réalisés par l'activité Chimie sur la période 2007 - 2010 :

| En millions de dirhams | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | Total |
|---|------------|--------------|------------|------------|--------------|
| Unité acide et engrais à Jorf Lasfar (partenariat Bunge/MP) | 549 | 515 | 261 | 75 | 1 400 |
| Acquisition de groupes turboalternateurs pour la centrale de Maroc Chimie | | 81 | 259 | | 340 |
| Nouvelle ligne sulfurique à PCS/PP | 171 | 226 | 144 | 48 | 589 |
| Nouvelle ligne DAP et extension stockage | 81 | 74 | 76 | 6 | 237 |
| Rejet de gypse | 111 | 127 | 54 | | 292 |
| Extension des installations de pompage et de reprise d'eau de mer | 23 | 127 | 26 | | 176 |
| Extension de stockage de soufre liquide | | 55 | 29 | 19 | 103 |
| Réalisation d'incorporation d'un système HRS pour 2 unités sulfuriques | 23 | 33 | 28 | 7 | 91 |
| Projet port Jorf Lasfar | | | 4 | 4 | 8 |
| Extension de l'unité de fusion-filtration | | 9 | 23 | 56 | 88 |
| Renouvellement des tours H ₂ SO ₄ | | | | 51 | 51 |
| 02 unités granulation | | | | 51 | 51 |
| Etude et réalisation d'un hangar de stockage de soufre | | | | 18 | 18 |
| ODI (nouvelle usine de granulation) | | | | 13 | 13 |
| Projet JPH | | | 7 | 35 | 42 |
| Projet de dessalement d'eau de mer | | | | 5 | 5 |
| Total | 958 | 1 247 | 911 | 388 | 3 504 |

Source : OCP SA

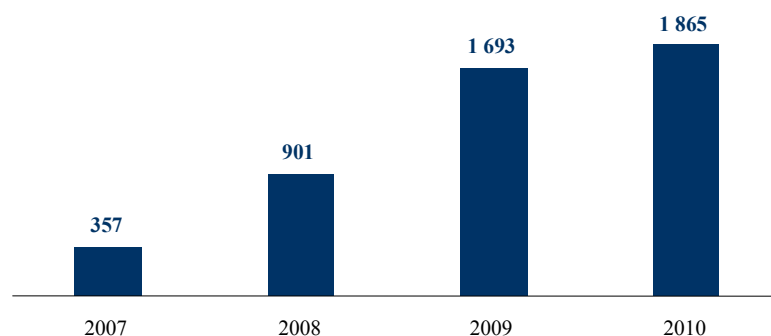
Le reliquat du montant global des investissements destinés à l'activité Chimie sur la période 2007-2010, soit 668 Mdhs, correspond essentiellement à des projets de maintien de l'activité de production y compris support.

XIV.2 INVESTISSEMENTS REALISES PAR OCP SA

Le périmètre d'investissement de l'OCP SA est constitué des mines Khouribga et Gantour en plus du siège.

L'évolution des investissements réalisés par OCP SA sur la période 2007/ 2010 se présente comme suit :

Répartition des investissements sur la période 2007/ 2010 (en Mdhs)



Source : OCP SA

Les investissements réalisés par OCP SA au niveau de Khouribga, Gantour et le siège suivent un rythme annuel croissant de 73,6% sur la période 2007/ 2010.

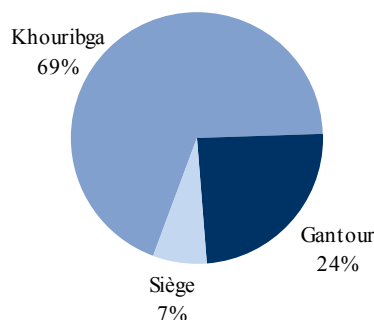
Le paiement sur investissement global en 2010 s'est établi à 1 864 Mdhs sur une enveloppe d'engagement dépassant les 7 Mrds dh.

XIV.2.1 Investissements 2008

En 2008, l'investissement global réalisé par OCP SA s'élève à 901 Mdhs. Il se répartit entre les sites Khouribga à hauteur de 621 Mdhs, Gantour à hauteur de 220 Mdhs et les investissements relatifs au siège qui s'élèvent à 60 Mdhs.

La répartition des investissements réalisés en 2008 se présente comme suit :

Répartition des investissements par site en 2008



Source : OCP SA

Sur le site de Khouribga, l'investissement le plus important au titre de l'exercice est l'achat du terrain pour la mine Oulad Fares qui s'élève à 273 Mdhs.

Sur le site de Gantour, les plus importants sont les paiements relatifs aux achats de terrains d'exploitation (132 Mdhs) et le projet de réalisation de la troisième ligne de lavage et flottation à Youssoufia qui s'élève à environ 60 Mdhs.

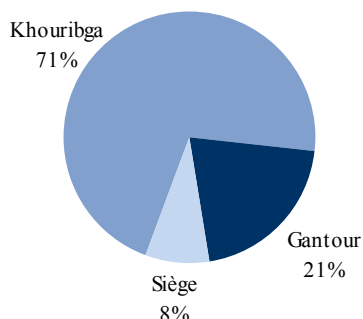
Les investissements en 2008 relatifs au siège OCP SA sont pour la majorité des acquisitions de logiciels informatiques.

XIV.2.2 Investissements 2009

Au titre de l'exercice 2009, l'investissement global réalisé par OCP SA s'élève à 1 693 Mdhs. Il se répartit entre les sites Khouribga à hauteur de 1 207 Mdhs, Gantour à hauteur de 351 Mdhs et les investissements relatifs au siège qui s'élèvent à 135 Mdhs.

La répartition des investissements réalisés en 2009 se présente comme suit :

Répartition des investissements par site en 2009



Source : OCP SA

Sur le site de Khouribga, 56% de l'investissement global est associé à la construction de la laverie MEA ainsi que de ses annexes pour un montant de 673 Mdhs.

Sur le site de Gantour, les investissements sont principalement liés au renouvellement, à l'exception de l'extension des bassins des boues de la laverie de Youssoufia pour un montant de 68 Mdhs.

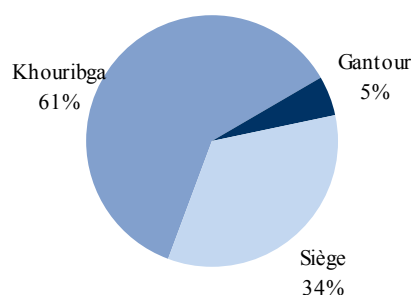
Les investissements en 2009 relatifs au siège OCP SA relèvent pour la majorité du maintien et du SI (Système d'Information).

XIV.2.3 Investissements 2010

Au titre de l'exercice 2010, l'investissement global réalisé par OCP SA s'élève à 1 864 Mdhs. Il se répartit entre les sites Khouribga à hauteur de 1 128 Mdhs, Gantour à hauteur de 96 Mdhs et les investissements relatifs au siège qui s'élèvent à 640 Mdhs.

La répartition des investissements réalisés en 2010 se présente comme suit :

Répartition des investissements par site en 2010



Source : OCP SA

Sur le site de Khouribga, 74% des paiements sur investissement sont associés aux projets laverie MEA, Trémie ZCS et le carreau de déstockage à Sidi Chennane

Sur le site de Gantour, 60% des décaissements sur investissement concernent des installations fixes et des projets d'environnement notamment les projets d'extension des bassins des boues à la laverie de Youssoufia ainsi que les installations de sécurité du site.

Les investissements 2010 relatifs au siège OCP SA concernent pour la majorité des réserves foncière et des acquisitions diverses pour un montant de 520 Mdhs, soit 63% de l'investissement global du siège.

XV. POLITIQUE DE FINANCEMENT DU GROUPE OCP

Le Groupe OCP a mis en place une stratégie industrielle nécessitant la mobilisation de sources de financement externes. Ainsi, une politique de financement a été adoptée en prenant en considération la maîtrise des grands équilibres financiers du Groupe OCP. Cette politique s'inscrit dans la logique de :

- Choix de contrepartie financière de premier ordre⁶⁷ ;
- Diversification des instruments de financement ;
- Optimisation des coûts d'endettement ;
- Désintermédiation⁶⁸ ;
- Flexibilité.

⁶⁷ Il s'agit des institutions financières ayant un rating au minimum investment grade

⁶⁸ Diversification du financement hors dette bancaire

PARTIE VI. ANALYSE FINANCIERE

I. PRESENTATION DU PROJET D'EXTERNALISATION DE LA CAISSE DE RETRAITE

A la fin des années 1990, l'OCP a pris la décision stratégique d'externaliser son régime de retraite, qui était un régime interne à capitalisation collective et à prestations définies. Cette décision était motivée par la volonté de l'entreprise de moderniser sa gestion et de conforter sa situation financière ainsi que par les orientations des pouvoirs publics.

En 2008, l'OCP a signé, avec la CDG, une convention de transfert d'une partie du régime interne de retraite au RCAR, portant sur environ 28 Mrds de dirhams. Celle-ci a fait l'objet d'un avenant en 2010 et ce, pour le transfert de la deuxième partie restante à la CNRA dont le montant s'élève à environ 7 Mrds de dirhams.

Cette convention traite aussi de la gestion pour le compte de l'OCP que la CNRA prendra en charge pour assurer le service des droits non transférés au RCAR et garantis par l'OCP.

Le dispositif de transfert, le périmètre et les modalités techniques définis dans la convention préservent les droits des actifs et des pensionnés concernés, qui sont désormais affiliés au RCAR.

Le tableau ci-dessous reprend l'évolution de la caisse interne de retraite entre 2008 et 2010 :

| En millions de dirhams | Montants |
|--|---------------|
| Engagement au 1/1/2008 | 36 716 |
| Externalisation partielle du fonds retraite | 27 862 |
| Coût financier (-) 2008 | 1 685 |
| Coût des droits acquis au cours de l'exercice 2008 | 734 |
| Prestations payées (+) 2008 | 1 132 |
| Ecart actuariel du passif 2008 | 103 |
| Engagement au 31/12/2008 | 10 244 |
| Coût financier (-) 2009 | 322 |
| Prestations payées (+) 2009 | 356 |
| Ecart actuariel du passif 2009 | 788 |
| Engagement au 31/12/2009 | 10 999 |
| Coût financier (-) 2010 | 376 |
| Prestations payées (+) 2010 | 389 |
| Ecart actuariel du passif 2010 | 3 190 |
| Externalisation 01-12-2010 (-) | 6 641 |
| Engagement au 31/12/2010 | 7 535 |

Source : OCP SA.

Le projet a connu plusieurs étapes dont les plus marquantes sont :

- La fermeture du régime interne de retraite à partir de 2001 : toutes les nouvelles recrues ont été affiliées au RCAR à compter de cette année ;
- En 2001, la correction des paramètres du régime interne a été effectuée afin de s'aligner sur ceux du marché ;
- En 2005, un accord cadre a été signé avec la CDG pour préparer l'absorption du régime ;
- Le 19 juillet 2007, un accord tripartite a été signé entre l'Etat, la CDG et OCP qui définissait, entre autres, le financement du transfert de la caisse au RCAR ;
- Le 1^{er} octobre 2008, le transfert partiel (80% des engagements) de la caisse de retraite a été effectué au profit du RCAR ;
- Le 1^{er} décembre 2010, le transfert d'une autre partie a été effectué au profit de la CNRA.

II. PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX

Avertissement

Suite à la transformation de l'Office Chérifien des Phosphates en Société Anonyme, les états financiers d'OCP SA. relatifs à l'exercice 2008 ne couvrent que 9 mois sur la période allant du 01 avril au 31 décembre 2008.

Les comptes relatifs aux 3 premiers mois et aux 9 derniers mois de l'année 2008, à l'année 2009 et à l'année 2010 ont fait l'objet d'une certification des commissaires aux comptes.

Les comptes relatifs à l'année 2008 présentés ci-dessous n'ont pas fait l'objet d'une certification par les commissaires aux comptes, ils consistent pour le compte de résultat en l'addition des chiffres correspondant au premiers trois mois et au dernier neuf mois de l'exercice, et pour le bilan en les chiffres arrêtés au 31/12/2008.

II.1 ANALYSE DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES – COMPTES SOCIAUX

Le tableau suivant reprend les données historiques de l'état des soldes de gestion d'OCP SA. pour les trois derniers exercices :

| En millions de dirhams | du 01/04/08 au 31/12/2008 | 2008* | 2009 | 2010 | Var.09/08 | Var.10/09 |
|--|---------------------------------|---------------|---------------|---------------|-----------------|-----------------|
| Ventes de marchandises (en l'état) | | | | 16 | Ns | Ns |
| Achats revendus de marchandises | | | | 16 | Ns | Ns |
| Marge brute sur ventes en l'Etat (1) | 0 | 0 | 0 | 0 | Ns | Ns |
| Vente de biens et services | 27 580 | 32 884 | 11 868 | 19 854 | -63,9% | 67,3% |
| Chiffres d'Affaires | 27 580 | 32 884 | 11 868 | 19 870 | -63,9% | 67,4% |
| Immobilisations produites par l'Entr. pour elle-même | 1 | - | - | (0) | Ns | Ns |
| Variation de stocks de produits | 211 | 302 | 144 | -48 | -52,3% | -133,3% |
| Production (2) | 27 792 | 33 186 | 12 012 | 19 806 | -63,8% | 64,9% |
| Achats consommés de matières | 1 693 | 2 178 | 1 999 | 2 473 | -8,2% | 23,7% |
| Autres charges externes | 1 599 | 2 056 | 1 938 | 2 490 | -5,7% | 28,5% |
| Consommation de l'exercice (3) | 3 292 | 4 234 | 3 937 | 4 963 | -7,0% | 26,1% |
| Valeur Ajoutée (1) + (2) - (3) | 24 500 | 28 951 | 8 075 | 14 843 | -72,1% | 83,8% |
| <i>Taux de valeur ajoutée (VA/CA)</i> | <i>88,8%</i> | <i>88,0%</i> | <i>68,0%</i> | <i>74,7%</i> | <i>-20 pbs</i> | <i>7 pbs</i> |
| Impôts et taxes | 95 | 124 | 69 | 122 | -44,4% | 76,7% |
| Charges de personnel | 2 599 | 3 562 | 2 789 | 3 035 | -21,7% | 8,8% |
| Excédent Brut d'Exploitation | 21 807 | 25 265 | 5 217 | 11 687 | -79,4% | >100% |
| <i>Marge brute d'exploitation (EBE/CA)</i> | <i>79,1%</i> | <i>76,8%</i> | <i>44,0%</i> | <i>58,8%</i> | <i>-33 pbs</i> | <i>15 pbs</i> |
| Autres produits d'exploitation | - | 1 | - | - | -100,0% | Ns |
| Reprise d'exploitation, transfert de charges | 1 149 | 1 148 | 1 581 | 1 210 | 37,7% | -23,5% |
| Autres charges d'exploitation | 11 | 14 | 3 | 50 | -78,3% | >100% |
| Dotations d'exploitation | 1 455 | 1 530 | 1 561 | 1 532 | 2,1% | -1,9% |
| Résultat d'exploitation | 21 490 | 24 871 | 5 234 | 11 314 | -79,0% | >100% |
| <i>Résultat d'exploitation (REX/CA)</i> | <i>77,9%</i> | <i>75,6%</i> | <i>44,1%</i> | <i>56,9%</i> | <i>-32 pbs</i> | <i>13 pbs</i> |
| Produits financiers | 3 413 | 3 511 | 1 073 | 1 738 | -69,4% | 61,9% |
| Charges financières | 518 | 564 | 852 | 662 | 50,9% | -22,2% |
| Résultat financier | 2 895 | 2 947 | 221 | 1 075 | -92,5% | >100% |
| Résultat courant | 24 385 | 27 818 | 5 455 | 12 390 | -80,4% | >100% |
| Produits non courants | 28 015 | 28 034 | 374 | 6 937 | -98,7% | >100% |
| Charges non courantes | 28 012 | 28 027 | 1 053 | 8 857 | -96,2% | >100% |
| Résultat non courant | 4 | 7 | -679 | -1 921 | <100% | >100% |
| Résultat avant impôt | 24 388 | 27 825 | 4 775 | 10 469 | -82,8% | >100% |
| Impôt sur les sociétés | 2 321 | 2 928 | 1 030 | 2 167 | -64,8% | >100% |
| Résultat net | 22 067 | 24 896 | 3 746 | 8 302 | -85,0% | >100% |
| <i>Marge Nette (RN/CA)</i> | <i>80,0%</i> | <i>75,7%</i> | <i>31,6%</i> | <i>41,8%</i> | <i>-44 pbs</i> | <i>10 pbs</i> |

Source : OCP SA.

* La notion de dotation et reprise correspond à la période concernée, par conséquent, il n'y a qu'une seule dotation et qu'une seule reprise par période.

La colonne 2008 fait référence à une période de 12 mois. En conséquence, seuls sont comptabilisés la dotation et la reprise de cette période qui ne correspondent pas aux dotations et reprises des deux périodes du 1er janvier au 31 mars 2008 et du 1er avril au 31 décembre 2008.

Il est précisé que la méthode retenue par OCP SA est de reprendre la totalité de la provision de début de période et de doter le montant total de la provision fin de période.

L'analyse ci-après présente les principaux postes de l'état des soldes de gestion d'OCP SA. sur la période 2008 – 2010 :

II.1.1 Le Chiffre d'Affaires

L'année 2008 a été exceptionnelle pour OCP SA, malgré le ralentissement de la demande enregistré en fin d'année (en raison de la crise financière). Cette forte progression est liée à une envolée des prix induite par un déficit des capacités industrielles sur toute la chaîne (mine et chimie).

| En millions de dirhams | du | | 2008 | 2009 | 2010 | Var.09/08 | Var.10/09 |
|--|---------------|----|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------|
| | 01/04/08 | au | | | | | |
| | 31/12/2008 | | | | | | |
| Ventes de marchandises au Maroc | 16 260 | | 19 083 | 7 135 | 12 601 | -62,6% | 76,6% |
| Ventes de marchandises à l'étranger | 10 869 | | 13 243 | 4 683 | 6 815 | -64,6% | 45,5% |
| Ventes de services au Maroc | 36 | | 47 | 34 | 40 | -27,7% | 17,6% |
| Ventes de services à l'étranger | | | | | | NS | NS |
| Reste du poste des ventes et services produits | 416 | | 511 | 16 | 414 | -96,9% | >100% |
| Total | 27 580 | | 32 884 | 11 868 | 19 870 | -63,9% | 67,4% |

Source : OCP SA.

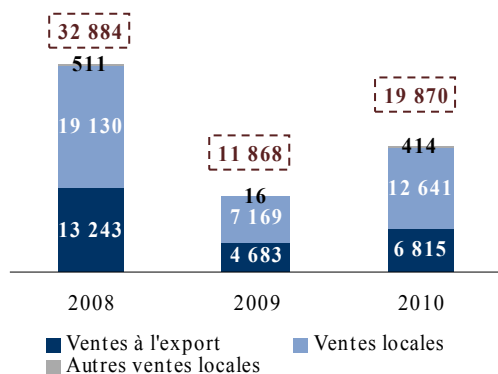
En 2010, le Chiffre d'affaires de OCP SA s'établit à près de 19,9 milliards de dirhams en progression de 67,4% par rapport à l'exercice antérieur.

La totalité des ventes locales de la roche Phosphate est destinée aux filiales du Groupe OCP avec les conditions tarifaires du marché.

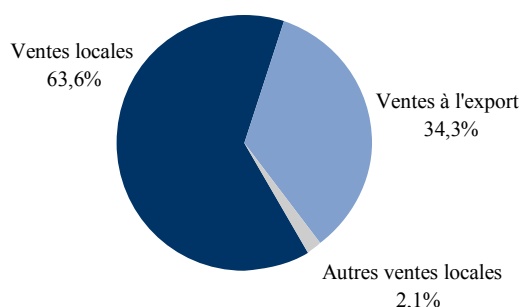
Les prestations de service facturés (ou vendus) par le siège aux filiales concernent principalement la mise à disposition de personnel et la refacturation des frais de Direction.

Le graphique ci après illustre l'évolution et la segmentation du chiffre d'affaires au titre des trois derniers exercices :

Evolution du CA par catégorie (en Mdhs)



Répartition du CA en 2010



Source : OCP SA.

Evolution du Chiffre d'affaires entre 2008 et 2009

Le chiffre d'affaire de OCP SA. enregistre une baisse de 63,9% s'établissant à 11,8 Mrds dh contre 32,9 Mrds dh en 2008, sous l'effet combiné des deux éléments suivants :

- effet volume : les volumes extraits et traités ont accusé un repli à partir du deuxième semestre 2008. Cette baisse s'explique par l'ajustement de la production à la demande des clients. En effet, le volume total de roche vendu en 2009 s'élève 17,2 Mt contre 21 Mt en 2008 ;
- effet prix : les prix du phosphate ont connu une baisse durant l'année 2009 justifiée par le niveau de prix exceptionnel enregistré sur l'exercice 2008.

Evolution du Chiffre d'affaires entre 2009 et 2010

Au titre de l'exercice 2010, le chiffre d'affaires réalisé par OCP SA. s'établit à 19,9 Mrds dh en hausse de 67,4% par rapport à l'année 2009. Cette évolution s'explique principalement par les deux éléments suivants :

- effet volume : l'exercice 2010 a été marquée par la reprise de l'activité au niveau de OCP SA. En effet, le volume total vendu sur l'exercice 2010 est 23,8 MT contre 17,2 Mt réalisés en 2009 ;
- effet prix : les prix du phosphate ont enregistré une augmentation au cours de l'année 2010 par rapport à l'exercice précédent.

II.1.2 La Valeur Ajoutée

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution de la valeur ajoutée sur les trois derniers exercices :

| En millions de dirhams | du 01/04/08 au 31/12/2008 | 2008 | 2009 | 2010 | Var.09/08 | Var.10/09 |
|--|---------------------------------|---------------|---------------|---------------|----------------|--------------|
| Ventes de marchandises (en l'état) | | | | 16 | Ns | Ns |
| Achats revendus de marchandises | | | | 16 | Ns | Ns |
| Marge brute sur ventes en l'Etat (1) | 0 | 0 | 0 | 0 | Ns | Ns |
| Vente de biens et services | 27 580 | 32 884 | 11 868 | 19 854 | -63,9% | 67,3% |
| Chiffres d'Affaires | 27 580 | 32 884 | 11 868 | 19 870 | -63,9% | 67,4% |
| Immobilisations produites par l'Entr. pour elle-même | 1 | - | - | (0) | Ns | Ns |
| Variation de stocks de produits | 211 | 302 | 144 | -48 | -52,3% | -133,3% |
| Production (2) | 27 792 | 33 186 | 12 012 | 19 806 | -63,8% | 64,9% |
| Achats consommés de matières | 1 693 | 2 178 | 1 999 | 2 473 | -8,2% | 23,7% |
| Autres charges externes | 1 599 | 2 056 | 1 938 | 2 490 | -5,7% | 28,5% |
| Consommation de l'exercice (3) | 3 292 | 4 234 | 3 937 | 4 963 | -7,0% | 26,1% |
| Valeur Ajoutée (1) + (2) - (3) | 24 500 | 28 951 | 8 075 | 14 843 | -72,1% | 83,8% |
| <i>Taux de valeur ajoutée (VA/CA)</i> | <i>88,8%</i> | <i>88,0%</i> | <i>68,0%</i> | <i>74,7%</i> | <i>-20 pbs</i> | <i>7 pbs</i> |

Source : OCP SA.

Le tableau suivant présente la répartition des achats consommés et distingue les consommations énergétiques qui ont essentiellement un caractère variable, des autres achats consommés qui sont en majeure partie liés à l'activité de maintenance :

| En millions de dirhams | 2 008 | 2009 | 2010 | Var.09/08 | Var.10/09 |
|--------------------------------------|--------------|--------------|--------------|---------------|--------------|
| Mazout de chauffe | 417 | 312 | 625 | -25,2% | >100% |
| Energie électrique | 295 | 288 | 363 | -2,4% | 26,0% |
| Gasoil | 267 | 271 | 290 | 1,5% | 7,0% |
| Gaz de chauffe | 56 | 45 | 55 | -19,6% | 22,2% |
| Coke de pétrole | 47 | 38 | 5 | -19,1% | -86,8% |
| Consommations énergétiques | 1 082 | 954 | 1 337 | -11,8% | 40,1% |
| Pièces de rechange | 340 | 333 | 331 | -2,1% | -0,6% |
| Prestations de services | 357 | 263 | 286 | -84,0% | >100% |
| Explosifs | 86 | 102 | 120 | 18,6% | 17,6% |
| Matières et Fournitures consommables | 93 | 107 | 118 | 15,1% | 10,3% |
| Autres | 220 | 240 | 281 | >100% | -37,0% |
| Autres achats consommés | 1 096 | 1 045 | 1 136 | -4,7% | 8,7% |
| TOTAL | 2 178 | 1 999 | 2 473 | -8,2% | 23,7% |

Source : OCP SA.

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des autres charges externes sur les trois derniers exercices :

| En millions de dirhams | 2008 | % du total | 2009 | % du total | 2010 | % du total | Var.09/08 | Var.10/09 |
|---|--------------|---------------|--------------|---------------|--------------|---------------|--------------|--------------|
| Locations et charges locatives | 41 | 2,0% | 37 | 1,9% | 31 | 1,2% | -8,0% | -16,8% |
| Redevances de crédit-bail | 0 | 0,0% | 6 | 0,3% | 80 | 3,2% | >100% | >100% |
| Entretien et réparations | 27 | 1,3% | 49 | 2,5% | 36 | 1,4% | 83,8% | -26,8% |
| Primes d'assurances | 11 | 0,6% | 20 | 1,0% | 20 | 0,8% | 73,6% | 1,3% |
| Rémunérations du personnel extérieur à l'entreprise | 160 | 7,8% | 79 | 4,1% | 39 | 1,6% | -50,4% | -50,9% |
| Rémunérations d'intermédiaires et honoraires | 215 | 10,5% | 604 | 31,2% | 643 | 25,8% | >100% | 6,5% |
| Redevances pour brevet, marques, droits, etc. | 1 | 0,1% | 1 | 0,0% | 2 | 0,1% | -26,8% | >100% |
| Transports | 1 288 | 62,6% | 788 | 40,7% | 1 224 | 49,1% | -38,8% | 55,4% |
| Déplacements, missions et réceptions | 89 | 4,3% | 79 | 4,1% | 87 | 3,5% | -11,9% | 10,8% |
| Reste du poste des autres charges externes | 224 | 10,9% | 275 | 14,2% | 330 | 13,2% | 22,9% | 20,0% |
| Total | 2 056 | 100,0% | 1 938 | 100,0% | 2 492 | 100,0% | -5,7% | 28,6% |

Source : OCP SA.

Evolution de la valeur ajoutée entre 2008 et 2009

La valeur ajoutée enregistre un recul de 72,1% en 2009 s'établissant à 8,1 Mrds dh contre 29,0 Mrds dh en 2008. Elle est impactée principalement par la diminution du chiffre d'affaires de OCP SA.

Le taux de valeur ajoutée diminue de 20 pbs pour s'établir à 68,0% contre 88,0% en 2008. Cette évolution s'explique majoritairement par les éléments ci-après :

- La diminution du chiffre d'affaires (-63,9%) qui s'élève à 11,9 Mrds dh contre 32,9 Mrds dh sur l'exercice précédent ;
- Le recul moins important (-8,2%) des achats consommés qui s'établissent à 2,0 Mrds dh contre 2,2 Mrds dh en 2008 justifié essentiellement par :
 - ✓ la baisse de la consommation énergétique de 11,8% à 954 Mdhs au titre de l'exercice suite au ralentissement de la production ;
 - ✓ la réduction des autres achats consommés (-4,7%) liée principalement à la maintenance.
- La baisse des autres charges externes de 5,7% en 2009 s'établissant à 1,9 Mrds dh contre 2,1 Mrds dh en 2008. Cette variation s'explique principalement par les éléments suivants :
 - ✓ la diminution des charges liées au transport (-38,8%) pour s'établir 788 Mdhs du fait de la baisse du niveau des volumes transportés ;
 - ✓ les rémunérations d'intermédiaires et honoraires qui évoluent de plus de 100% entre 2008 et 2009 et s'élèvent à 604 M dh ;

- ✓ le poste « entretien et réparation » qui augmente également de plus de 100% en 2009 suite à la stratégie de mise à niveau de l'outil industriel ;
- ✓ la baisse de la rémunération du personnel extérieur à l'entreprise de plus de 100% en 2009. Le personnel en régie constitue un complément du personnel interne à l'entreprise. La baisse au niveau de ce poste compense la hausse au niveau du poste appointements et salaires en raison des recrutements effectués en 2009.

Evolution de la valeur ajoutée entre 2009 et 2010

En 2010, compte tenu de l'évolution du chiffre d'affaires, la valeur ajoutée enregistre une forte hausse de 83,8% s'établissant à 14,8 Mrds dh justifiée pour l'essentiel par :

- La hausse des achats consommés de matières de 23,7% pour s'établir à 2 473 Mdhs en 2010 ;
- L'augmentation des autres charges externes (+28,5%) qui ressortent à 2,5 Mrds dh contre 1,9 Mrds dh en 2009. Cette variation s'explique principalement par les éléments suivants :
 - ✓ l'augmentation significative (+66,6%) des charges de transport ONCF qui s'établissent à 507 Mdhs contre 298 Mdhs en 2009 : En effet, l'augmentation des volumes transportés via l'ONCF s'élève à 70% (5,2 MT à 8,8 MT en 2010) ;
 - ✓ l'augmentation des charges liées au fret sur vente (63,5%) qui ressortent à 367 Mdhs contre 225 Mdhs en 2009 : En effet, l'augmentation des volumes à l'export CFR s'établie à 24% (0,9 MT à 1,1 MT en 2010)

Le taux de valeur ajoutée a augmenté de 7 pbs pour atteindre 74,7% en 2010 contre 68,0% en 2009.

II.1.3 L'Excédent Brut d'Exploitation

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution de l'Excédent Brut d'Exploitation au cours des trois derniers exercices :

| En millions de dirhams | du | | 2008 | 2009 | 2010 | Var.09/08 | Var.10/09 |
|--|---------------|---------------|--------------|---------------|----------------|-------------------|-----------|
| | 01/04/08 | au | | | | | |
| | 31/12/2008 | | | | | | |
| Valeur Ajoutée | 24 500 | 28 951 | 8 075 | 14 843 | -72,1% | 83,8% | |
| <i>Taux de valeur ajoutée (VA/CA)</i> | <i>88,8%</i> | <i>88,0%</i> | <i>68,0%</i> | <i>74,7%</i> | <i>-20 pbs</i> | <i>7 pbs</i> | |
| Impôts et taxes | 95 | 124 | 69 | 122 | -44,4% | 76,7% | |
| Charges de personnel | 2 599 | 3 562 | 2 789 | 3 035 | -21,7% | 8,8% | |
| Excédent Brut d'Exploitation | 21 807 | 25 265 | 5 217 | 11 687 | -79,4% | >100,0% | |
| <i>Marge brute d'exploitation (EBE/CA)</i> | <i>79,1%</i> | <i>76,8%</i> | <i>44,0%</i> | <i>58,8%</i> | <i>-33 pbs</i> | <i>15 pbs</i> | |

Source : OCP SA.

Le tableau ci-dessous reprend le détail des charges de personnel sur la période 2008/ 2010 :

| En millions de dirhams | 2 008 | 2009 | 2010 | Var.09/08 | Var.10/09 |
|--|--------------|--------------|--------------|---------------|-------------|
| Charges de personnel hors actualisation retraite | 2 075 | 2 171 | 2 474 | 4,6% | 14,0% |
| Actualisations de retraite ⁶⁹ | 1 487 | 618 | 561 | -58,4% | -9,2% |
| Frais de personnel | 3 562 | 2 789 | 3 035 | -21,7% | 8,8% |

Source : OCP SA.

Evolution de l'Excédent Brut d'Exploitation entre 2008 et 2009

Au titre de l'exercice 2009, l'excédent brut d'exploitation de OCP SA s'établit à 5,2 Mrds dh contre 25,3 Mrds dh en 2008, soit une diminution de 79,4%. Le ratio EBE/CA est de 44,0% contre 76,8% au titre de l'exercice précédent justifié principalement par la diminution de la valeur ajoutée de 72,1%.

Concernant les charges du personnel, celles-ci enregistrent une baisse de 21,7% pour s'établir à 2,8 Mrds dh contre 3,6 Mrds dh en 2008. Cette diminution est principalement liée à l'externalisation

⁶⁹ Il s'agit de l'actualisation des engagements sociaux (retraite et maladie) suivant la méthode de la « Projected Unit Credit Method », ou appelée méthode rétrospective avec salaire de fin de carrière, en conformité avec la norme IAS 19.

des 2/3 des engagements sociaux de OCP SA vers le RCAR. Les charges de personnel hors actualisation retraite ont augmenté de 96 Mdhs en 2009.

La diminution des impôts et taxes de 44,4% pour s'établir à 69 Mdhs en 2009 s'explique essentiellement par la baisse de la taxe minière qui s'est établit à 42 Mdhs contre de 87 Mdhs en 2008.

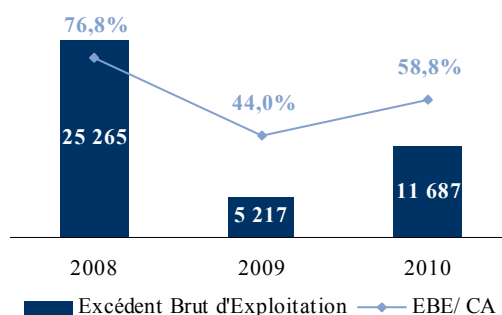
Evolution de l'Excédent Brut d'Exploitation entre 2009 et 2010

L'Excédent Brut d'exploitation enregistre une hausse de plus de 100% et s'élève à 11,7 Mrds dh contre 5,2 Mrds dh au titre de l'exercice 2009. Cette forte augmentation est essentiellement due à l'augmentation significative de la valeur ajoutée (+83,8%) s'établissant à 14,8 Mrds dh contre 8,1 Mrds dh en 2009.

Le ratio EBE/CA ressort à 58,8% contre 44,0% au titre de l'exercice précédent lié à une croissance plus forte de la valeur ajoutée par rapport à celle des charges de personnel.

En effet, l'évolution des charges du personnel (+8,8%) qui s'établissent à 3,0 Mrds dh contre 2,8 Mrds dh en 2009 s'explique par l'effet combiné de l'augmentation de la masse salariale et de l'externalisation d'une partie des engagements sociaux de OCP SA.

L'évolution graphique de l'EBE, sur les trois deniers exercices, se présente comme suit :



Source : OCP SA.

II.1.4 Le Résultat d'Exploitation

Le tableau ci-après décrit l'évolution du résultat d'exploitation au cours de la période 2008 - 2010 :

| En millions de dirhams | du 01/04/08 au 31/12/2008 | | | | | |
|--|---------------------------|--------------|---------------|----------------|-------------------|--|
| | 2008 | 2009 | 2010 | Var.09/08 | Var.10/09 | |
| Excédent Brut d'Exploitation | 21 807 | 5 217 | 11 687 | -79,4% | >100,0% | |
| <i>Marge brute d'exploitation (EBE/CA)</i> | <i>79,1%</i> | <i>44,0%</i> | <i>58,8%</i> | <i>-33 pbs</i> | <i>15 pbs</i> | |
| Autres produits d'exploitation | - | - | - | -100,0% | Ns | |
| Reprise d'exploitation, transfert de charges | 1 149 | 1 581 | 1 210 | 37,7% | -23,5% | |
| Autres charges d'exploitation | 11 | 3 | 50 | -78,3% | >100,0% | |
| Dotations d'exploitation | 1 455 | 1 561 | 1 532 | 2,1% | -1,9% | |
| Résultat d'exploitation | 21 490 | 5 234 | 11 314 | -79,0% | >100,0% | |
| <i>Marge d'exploitation (REX/CA)</i> | <i>77,9%</i> | <i>44,1%</i> | <i>56,9%</i> | <i>-32 pbs</i> | <i>13 pbs</i> | |

Source : OCP SA.

Evolution du résultat d'Exploitation entre 2008 et 2009

La diminution du résultat d'exploitation de 79,0% à 5,2 Mrds dh en 2009 repose principalement sur le recul important (-79,4%) de l'Excédent Brut d'Exploitation.

Les dotations et les reprises d'exploitation correspondent principalement à des dotations/reprises sur provisions pour dépréciation des stocks (matières et fournitures ; produits Intermédiaires et finis). La reprise sur provision des stocks comptabilisée en N correspond à la dotation de N-1

Parallèlement, l'augmentation (+37,7%) des reprises d'exploitation qui s'établissent à 1,6 Mrds dh contre 1,1 Mrds dh au titre de l'exercice 2008 s'explique par le transfert d'honoraires en charges à répartir pour un montant de 332 Mdhs.

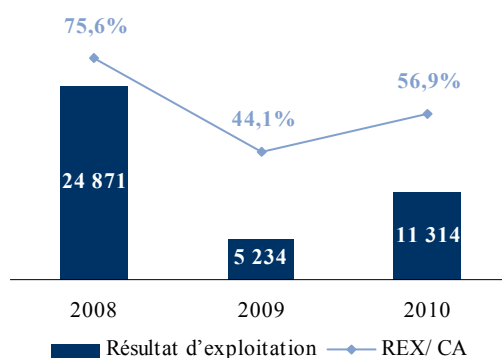
Concernant la marge opérationnelle, cette dernière s'établit en baisse à 44,1% contre 75,6% en 2008.

Evolution du résultat d'Exploitation entre 2009 et 2010

Au titre de l'exercice 2010, la progression du résultat d'Exploitation de plus de 100% pour s'établir à 11,3 Mrds dh repose principalement sur la forte augmentation de l'Excédent Brut d'Exploitation sur la période.

De ce fait, la marge opérationnelle de OCP SA ressort à 56,9% contre 44,1% au titre de l'exercice 2009.

L'évolution graphique du résultat d'exploitation, sur les trois derniers exercices, se présente comme suit :



Source : OCP SA.

II.1.5 Le Résultat Financier

Le tableau suivant détaille la structure ainsi que l'évolution du résultat financier sur la période 2008-2010 :

| En millions de dirhams | du 01/04/08 au 31/12/2008 | 2008 | 2009 | 2010 | Var.09/08 | Var.10/09 |
|--|------------------------------------|--------------|--------------|--------------|---------------|-------------------|
| Produits financiers | 3 413 | 3 511 | 1 073 | 1 738 | -69,4% | 61,9% |
| Produits des titres de participation | 80 | 80 | 157 | 66 | 97,1% | -58,2% |
| Gains de change | 487 | 498 | 104 | 208 | -79,1% | 99,7% |
| Intérêts et autres produits financiers | 2 728 | 2 871 | 745 | 1 230 | -74,0% | 65,0% |
| Reprises financières | 118 | 62 | 67 | 235 | 7,7% | >100,0% |
| Charges financières | 518 | 564 | 852 | 662 | 50,9% | -22,2% |
| Charges d'intérêts | 234 | 237 | 473 | 437 | 99,7% | -7,6% |
| Pertes de change | 220 | 264 | 177 | 137 | -33,0% | -22,2% |
| Autres charges financières | - | (0) | - | - | Ns | Ns |
| Dotations financières | 64 | 64 | 203 | 88 | >100,0% | -56,4% |
| Résultat financier | 2 895 | 2 947 | 221 | 1 075 | -92,5% | >100,0% |

Source : OCP SA.

OCP SA a opéré une dérogation au principe comptable de prudence (la non constatation des provisions sur titres de participation) justifié par la complémentarité commerciale, d'utilité économique et de perspective favorable pour les filiales de l'OCP en l'occurrence Maroc Phosphore.

La répartition des dividendes perçus par filiale s'établit comme suit :

| Dividendes reçues en MDHS | 2008 | 2009 | 2010 | Var.09/08 | Var.10/09 |
|---------------------------|-----------|------------|-----------|--------------|---------------|
| BCP | - | 25 | 26 | Ns | 4,0% |
| Emaphos | 38 | 71 | 19 | 86,8% | -73,2% |
| Imacid | 42 | 41 | 21 | -2,4% | -48,8% |
| Pakistan Maroc Phosphore | - | 20 | - | Ns | -100,0% |
| Total | 80 | 157 | 66 | 96,3% | -58,0% |

Source : OCP SA.

Evolution du résultat financier entre 2008 et 2009

Au titre de l'exercice 2009, le résultat financier diminue de 92,5% pour s'établir à 221 Mdhs. Cette variation s'explique essentiellement par les éléments suivants :

- Le recul des produits financiers (-69,4%) qui s'établissent à 1,1 Mrds dh en 2009 contre 3,5 Mrds dh en 2008 en raison d'effets contrastés :
 - ✓ le recul des intérêts et autres produits financiers (-74,0%) suite à la constatation en 2008 de produits financiers sur filiales ;
 - ✓ la diminution des gains de change (-79,1%) à 104 Mdhs contre 498 Mdhs en 2008 ;
 - ✓ la hausse des produits de titres de participation de 97,1% à 157 Mdhs contre 80 Mdhs en 2008 suite à l'intégration de la BCP et de Pakistan Maroc Phosphore en 2008 ainsi que le bénéfice exceptionnel réalisé par Emaphos.
- L'augmentation des charges financières de 50,9% qui s'élèvent à 852 Mdhs contre 564 Mdhs en 2008 justifiée majoritairement par :
 - ✓ la hausse des charges d'intérêts (+99,7%) qui s'élèvent à 473 Mdhs contre 237 Mdhs en 2008. Cette variation est relative aux nouveaux emprunts destinés au financement de l'externalisation de la caisse de retraite ;
 - ✓ l'augmentation des dotations financières qui s'établissent à 203 Mdhs en hausse (>100%) en raison des provisions pour titre de participation (144 Mdhs) et des provisions pour perte de change⁷⁰ (59 Mdhs).

Evolution du résultat financier entre 2009 et 2010

Au titre de l'exercice 2010, le résultat financier s'est nettement apprécié s'établissant à 1,1 Mrds dh contre 221 Mdhs en 2009. Celui-ci a été essentiellement impacté par :

- la hausse des produits financiers (+60,0%) à 1,7 Mrds dh contre 1,1 Mrds dh en 2009, justifiée par :
 - ✓ la baisse des dividendes reçus de 58,0% qui ressortent à 66 Mdhs en 2010 contre 157 Mdhs en 2009 ;
 - ✓ l'augmentation des intérêts et autres produits financiers (+65,0%) pour s'établir à 1,2 Mrds dh contre 745 Mdhs en 2009 en raison de l'augmentation de l'encours moyen de trésorerie ;
 - ✓ la hausse des gains de change (+99,7%) qui s'élèvent à 208 Mdhs en 2010 contre 104 Mdhs en 2009.

⁷⁰ En 2009, la provision pour risque de change est composée de la partie CT de 13,0Mdhs (sur clients armateurs pour 9 Mdhs et sur fournisseurs étrangers pour 4Mdhs) et de la partie LT (sur emprunts pour 46 Mdhs) soit un total de provision pour perte de change de 59 Mdhs

- La diminution des charges financières (-22,2%) qui ressortent à 662 Mdhs contre 852 Mdhs en 2009. Cette évolution s'explique majoritairement par :
 - ✓ la baisse des dotations financières (-56,4%) qui s'élèvent à 88 Mdhs contre 203 Mdhs en 2009 liée aux provisions pour titres de participations (28 Mdhs) et des provisions pour perte de change (60 Mdhs)⁷¹ ;
 - ✓ la baisse des pertes de change (-22,2%) qui s'élèvent à 137 Mdhs contre 177 Mdhs en 2009.

II.1.6 Le Résultat non Courant

Le tableau ci-après décrit l'évolution du résultat non courant au cours de la période 2008 / 2010 :

| En millions de dirhams | du | | 2008 | 2009 | 2010 | Var.09/08 | Var.10/09 |
|---|---------------|----|---------------|--------------|---------------|-------------------|-------------------|
| | 01/04/08 | au | | | | | |
| | 31/12/2008 | | | | | | |
| Produits non courants | 28 015 | | 28 034 | 374 | 6 937 | -98,7% | >100,0% |
| Produits de cession d'immobilisations ⁷² | 58 | | 68 | 104 | 142 | 52,4% | 37,0% |
| Autres produits non courants | 40 | | 49 | 32 | 42 | -36,1% | 33,5% |
| Reprises non courantes | 27 916 | | 27 916 | 238 | 6 753 | -99,1% | >100,0% |
| Charges non courantes | 28 012 | | 28 027 | 1 053 | 8 857 | -96,2% | >100,0% |
| V.N.A des immobilisations cédées | 5 | | 5 | 7 | 14 | 54,2% | 94,2% |
| Subventions accordées ⁷³ | 19 | | 25 | 35 | 68 | 38,0% | 92,5% |
| Autres charges non courantes | 125 | | 127 | 894 | 8 402 | >100,0% | >100,0% |
| Dotations non courantes | 27 864 | | 27 870 | 117 | 374 | -99,6% | >100,0% |
| Résultat non courant | 4 | | 7 | -679 | -1 921 | <100,0% | Ns |

Source : OCP SA.

Evolution du résultat non courant entre 2008 et 2009

En 2009, le résultat non courant enregistre une baisse en 2009 pour s'établir à -679 Mdhs contre 7 Mdhs en 2008 (<100,0%). cette variation s'explique principalement par :

- L'augmentation significative (>100,0%) des autres charges non courantes s'expliquant par l'opération de départ volontaire menée au cours de l'exercice 2009 et dont le coût s'élève à 726 Mdhs ;
- La hausse des produits de cession d'immobilisations de 52,4% en 2009 pour s'établir à 104 Mdhs contre 68 Mdhs en 2008.

Par ailleurs, l'opération d'externalisation de la caisse de retraite a eu un impact nul sur le résultat non courant en 2008, puisqu'elle s'est traduite par la comptabilisation en reprises non courantes et dotations non courantes.

Les dotations non courantes 2009 concernent la dépréciation des clients et comptes rattachés et des autres débiteurs. Il s'agit d'un événement exceptionnel relatif à une provision sur les créances de la filiale Marphocéan en liquidation.

Les reprises non courantes 2009 concernent principalement des provisions pour déficit des filiales pour 230 Mdhs suite à la recapitalisation en 2009 des filiales Cerphos et Sotreg.

⁷¹ En 2010, la provision pour risque de change est composée de la partie CT de 20,0 Mdhs (sur clients armateurs pour 4 Mdhs et sur fournisseurs étrangers pour 16 Mdhs) et de la partie LT (sur emprunts pour 40 Mdhs) soit un total de provision pour perte de change de 60 Mdhs

⁷² Pour les trois années, Il s'agit essentiellement des cessions et retraits qui concernent les constructions (cession de logement), du matériels et outillages et du Mobilier de bureau et Mat. Informatique

⁷³ Il s'agit principalement de la subvention d'équilibre accordée à l'IPSE.

Evolution du résultat non courant entre 2009 et 2010

Au titre de l'exercice 2010, le résultat non courant de OCP SA enregistre un recul significatif (<100,0%) pour s'établir à -1,9 Mrds dh contre -679 Mdhs en 2009 sous l'effet conjugué des éléments suivant :

- L'augmentation des reprises non courantes (>100,0%) s'établissant à 6,8 Mrds dh en 2010 relative principalement à l'externalisation de la caisse de retraite en 2010. Cette reprise d'un montant de 6,6 Mrds dh a un impact nul sur le résultat non courant. Il s'agit d'une écriture comptable à la fois au niveau des reprises et des charges non courantes.

Par ailleurs, le reliquat entre les deux postes correspond à une mise à jour de l'engagement de retraite pour un montant de 1 111 Mdhs, une mise à jour de la base CNRA pour un montant de 252 Mdhs et des frais de gestion CNRA pour 249 Mdhs ;

- La hausse des dotations non courantes de plus de 100,0% due essentiellement aux amortissements exceptionnels des investissements en non valeur liés aux honoraires d'un montant de 198 Mdhs.

II.1.7 Le Résultat Net

Le tableau ci-après décrit l'évolution du résultat net au cours des trois derniers exercices :

| En millions de dirhams | du | 2008 | 2009 | 2010 | Var.09/08 | Var.10/09 |
|-----------------------------|------------------------------|---------------|--------------|---------------|----------------|-------------------|
| | 01/04/08 au 31/12/2008 | | | | | |
| Résultat d'exploitation | 21 490 | 24 871 | 5 234 | 11 314 | -79,0% | >100,0% |
| Résultat financier | 2 895 | 2 947 | 221 | 1 075 | -92,5% | >100,0% |
| Résultat courant | 24 385 | 27 818 | 5 455 | 12 390 | -80,4% | >100,0% |
| Résultat non courant | 4 | 7 | -679 | -1 921 | <100% | >100,0% |
| Résultat avant impôt | 24 388 | 27 825 | 4 775 | 10 469 | -82,8% | >100,0% |
| Impôt sur les sociétés | 2 321 | 2 928 | 1 030 | 2 167 | -64,8% | >100,0% |
| Résultat net | 22 067 | 24 896 | 3 746 | 8 302 | -85,0% | >100,0% |
| <i>Marge Nette (RN/CA)</i> | <i>80,0%</i> | <i>75,7%</i> | <i>31,6%</i> | <i>41,8%</i> | <i>-44 pbs</i> | <i>10 pbs</i> |

Source : OCP SA.

Evolution du résultat net entre 2008 et 2009

Sur la période 2008/ 2009, le résultat net baisse de 85,0% et s'établit à 3,8 Mrds dh contre 24,9 Mrds dh en 2008. Cette progression s'explique principalement par :

- La diminution du résultat courant de 80,4% pour s'établir à 5,5 Mrds dh en 2009 contre 27,8 Mrds dh en 2008 justifiée par la diminution du Chiffre d'affaires ainsi que par la baisse moins importante des charges ;
- La baisse du résultat non courant (<100,0%) pour s'établir à -679 Mdhs en 2009 contre 7 Mdhs en 2008 due au programme de départ volontaire.

Concernant la marge nette, elle accuse un recul de 44 pbs s'établissant à 31,6% contre 75,7% en 2008.

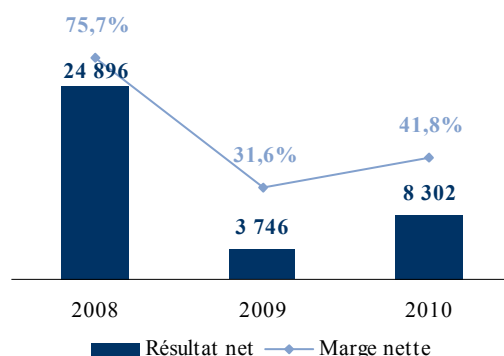
Evolution du résultat net entre 2009 et 2010

Au titre de l'exercice 2010, le résultat net augmente (>100,0%) à 8,3 Mrds dh au titre de l'exercice 2010 contre 3,7 Mrds dh pour l'exercice précédent justifié à la fois par l'augmentation du chiffre d'affaires et la hausse moins importante des charges.

Concernant la marge nette, celle-ci s'améliore de 10 pbs pour s'établir à 41,8% contre 31,6% en 2009.

L'évolution graphique du résultat net, sur les trois derniers exercices, se présente comme suit :

Evolution du résultat net (Mdhs)



Source : OCP SA.

II.2 ANALYSE BILANCIELLE

Le tableau suivant détaille les éléments de bilan d'OCP SA. des exercices 2008, 2009 et 2010 :

| En millions de dirhams | 2 008 | 2009 | 2010 | Var.09/08 | Var.10/09 |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|-------------------|
| ACTIF | | | | | |
| Immobilisations en non valeurs | 26 | 339 | 89 | >100,0% | -73,8% |
| Immobilisations incorporelles | 34 | 72 | 75 | >100,0% | 3,2% |
| Immobilisations corporelles | 2 930 | 4 548 | 6 390 | 55,2% | 40,5% |
| Immobilisations financières | 7 480 | 8 633 | 8 800 | 15,4% | 1,9% |
| Ecarts de conversion | 44 | 46 | 40 | 3,5% | -12,8% |
| Actif immobilisé | 10 515 | 13 638 | 15 394 | 29,7% | 12,9% |
| Actif circulant | 33 154 | 33 873 | 42 229 | 2,2% | 24,7% |
| Stocks | 1 286 | 1 545 | 1 496 | 20,1% | -3,2% |
| Créances de l'actif circulant | 15 515 | 15 924 | 16 606 | 2,6% | 4,3% |
| Titres et valeurs de placement | 16 333 | 16 391 | 24 106 | 0,4% | 47,1% |
| Ecarts de conversion | 20 | 13 | 20 | -34,0% | 54,1% |
| Trésorerie Actif | 496 | 501 | 689 | 1,1% | 37,5% |
| Total ACTIF | 44 165 | 48 012 | 58 312 | 8,7% | 21,5% |
| PASSIF | | | | | |
| Financement permanent | 37 173 | 42 907 | 45 665 | 15,4% | 6,4% |
| Capitaux propres | 16 304 | 22 150 | 29 272 | 35,9% | 32,2% |
| Capitaux propres assimilés | - | - | - | Ns | Ns |
| <i>Dont subvention d'investissement</i> | - | - | - | Ns | Ns |
| <i>Dont provisions réglementées</i> | - | - | - | Ns | Ns |
| Dettes de financement | 9 644 | 9 072 | 7 726 | -5,9% | -14,8% |
| Provisions durables pour risques et charges | 11 130 | 11 592 | 8 577 | 4,1% | -26,0% |
| Ecart de conversion | 95 | 93 | 90 | -1,7% | -3,1% |
| Dettes du passif circulant | 6 950 | 4 997 | 5 207 | -28,1% | 4,2% |
| Autres provisions pour risques et charges | 21 | 14 | 21 | -32,2% | 49,8% |
| Ecarts de conversion - Passif | 21 | 13 | 17 | -36,6% | 30,5% |
| Trésorerie passif | - | 81 | 7 401 | Ns | >100,0% |
| Total PASSIF | 44 165 | 48 012 | 58 312 | 8,7% | 21,5% |

Source : OCP SA.

II.2.1 L'Actif immobilisé

Le tableau ci-après décrit l'évolution de l'actif immobilisé des trois derniers exercices :

| En millions de dirhams | 2 008 | % du total | 2009 | % du total | 2010 | % du total | Var.09/08 | Var.10/09 |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|-----------------|---------------|
| Immobilisations en non valeurs | 26 | 0,2% | 339 | 3,2% | 89 | 0,8% | >100% | -73,8% |
| Frais préliminaires | 26 | 0,2% | 24 | 0,2% | 32 | 0,3% | -8,7% | 33,3% |
| Charges à répartir sur plusieurs exercices | 0 | 0,0% | 315 | 3,0% | 57 | 0,5% | Ns | -81,9% |
| Immobilisations incorporelles | 34 | 0,3% | 72 | 0,7% | 75 | 0,7% | >100% | 3,2% |
| Immobilisations en recherche et développement | 0 | 0,0% | 0 | 0,0% | 0 | 0,0% | Ns | Ns |
| Brevets, marques, droits, et valeurs similaires | 21 | 0,2% | 29 | 0,3% | 13 | 0,1% | 37,0% | -54,9% |
| Fonds commercial | 0 | 0,0% | 0 | 0,0% | 0 | 0,0% | Ns | Ns |
| Autres immobilisations incorporelles | 12 | 0,1% | 43 | 0,4% | 61 | 0,6% | >100% | 43,2% |
| Immobilisations corporelles | 2 930 | 27,9% | 4 548 | 43,3% | 6 390 | 60,8% | 55,2% | 40,5% |
| Terrains | 985 | 9,4% | 1 045 | 9,9% | 1 065 | 10,1% | 6,1% | 2,0% |
| Constructions | 166 | 1,6% | 149 | 1,4% | 132 | 1,3% | -10,3% | -11,3% |
| Installations techniques, matériel et outillage | 1 051 | 10,0% | 1 154 | 11,0% | 1 154 | 11,0% | 9,8% | 0,0% |
| Matériel de transport | 10 | 0,1% | 9 | 0,1% | 12 | 0,1% | -11,9% | 38,6% |
| Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers | 53 | 0,5% | 51 | 0,5% | 52 | 0,5% | -2,4% | 0,2% |
| Autres immobilisations corporelles | 4 | 0,0% | 118 | 1,1% | 104 | 1,0% | >100% | -11,6% |
| Immobilisations corporelles en cours | 662 | 6,3% | 2 021 | 19,2% | 3 870 | 36,8% | >100% | 91,5% |
| Immobilisations financières | 7 480 | 71,1% | 8 633 | 82,1% | 8 800 | 83,7% | 15,4% | 1,9% |
| Prêts immobilisés | 18 | 0,2% | 11 | 0,1% | 9 | 0,1% | -41,8% | -12,5% |
| Autres créances financières | 17 | 0,2% | 17 | 0,2% | 15 | 0,1% | 1,4% | -9,1% |
| Titres de participation | 7 446 | 70,8% | 8 605 | 81,8% | 8 775 | 83,5% | 15,6% | 2,0% |
| Autres titres immobilisés | 0 | 0,0% | 0 | 0,0% | 0 | 0,0% | Ns | Ns |
| Ecarts de conversion | 44 | 0,4% | 46 | 0,4% | 40 | 0,4% | 3,5% | -12,8% |
| Diminution des créances immobilisées | 0 | 0,0% | 0 | 0,0% | 0 | 0,0% | Ns | Ns |
| Augmentation des dettes financières | 44 | 0,4% | 46 | 0,4% | 40 | 0,4% | 3,5% | -12,8% |
| Actif immobilisé | 10 515 | 100,0% | 13 638 | 129,7% | 15 394 | 146,4% | 29,7% | 12,9% |

Source : OCP SA.

En 2008 et 2009 OCP SA a opéré une dérogation au principe de prudence concernant la non constatation des dotations aux provisions sur des titres de participation.

Evolution de l'actif immobilisé entre 2008 et 2009

En 2009, l'actif immobilisé s'établit à 13,6 Mrds dh en hausse de 30,0% par rapport à l'exercice précédent due principalement aux éléments suivants :

- L'augmentation des immobilisations corporelles de 55,2% pour s'établir à 4,6 Mrds dh en 2009 contre 2,9 Mrds dh en 2008 liée notamment à la politique d'investissement de OCP SA.
- La hausse des immobilisations financières de 15% atteignant 8,6 Mrds dh contre 7,5 Mrds dh en 2008 du fait de l'acquisition des titres de la BCP à hauteur de 1 Mrd dh ;
- L'augmentation des immobilisations en non valeurs de plus de 100,0% due notamment à la constatation de plusieurs études stratégiques menées en 2009 en charges à répartir.

Evolution de l'actif immobilisé entre 2009 et 2010

En 2010, l'actif immobilisé enregistre une hausse de 12,9% s'établissant à 15,4 Mrds dh contre 13,6 Mrds dh en 2009. Cette variation est due essentiellement à l'augmentation des immobilisations corporelles de 40,5% qui s'élèvent à 6,4 Mrds dh en 2010 contre 4,5 Mrds dh en 2009 suite à l'effort d'investissement dans de nouvelles installations techniques et à l'acquisition de terrains.

Les immobilisations en cours ont évolué de 1,8 Mdhs entre 2009 et 2010. Cette augmentation s'explique par les projets d'investissements industriels dans lesquels le groupe s'est inscrit (équipement nouvelle laverie, nouvelle Mine, matériel industriel, terrains miniers, projet Pipeline, etc.).

Au titre de l'exercice 2010, la diminution de charges à répartir (-81,9%) s'explique par un changement de la méthode d'évaluation impliquant à la comptabilisation d'un amortissement exceptionnel du reliquat non encore amorti (3/5) des charges à répartir de l'exercice 2009 (honoraires immobilisées en 2009).

II.2.2 Les fonds propres

Le tableau ci-après détaille l'évolution des capitaux propres sur les trois derniers exercices :

| En millions de dirhams | 2 008 | 2009 | 2010 | Var.09/08 | Var.10/09 |
|------------------------------------|---------------|---------------|---------------|--------------|--------------|
| Capital social | 7 800 | 8 288 | 8 288 | 6,3% | 0,0% |
| Prime d'émission | - | 4 513 | 4 513 | Ns | 0,0% |
| Réserve légale | 64 | 484 | 672 | >100,0% | 38,8% |
| Autres réserves | 50 | 5 050 | 7 490 | >100,0% | 48,3% |
| Report à nouveau | -7 098 | 71 | 7 | Ns | -89,8% |
| Résultat en instance d'affectation | -6 579 | - | - | Ns | Ns |
| Résultat de l'exercice | 22 067 | 3 746 | 8 302 | -83,0% | >100,0% |
| Fonds Propres | 16 304 | 22 150 | 29 272 | 35,9% | 32,2% |

Source : OCP SA.

Le résultat net 2008 indiqué sur le tableau ci-dessus ne correspond pas au résultat net 2008 tel que figurant sur le CPC.

En effet, le résultat net au 31/03/2008 qui s'élève à 2 829 Mdhs a été intégré au poste « résultat en instance d'affectation » et ce dernier a été ramené à -6 579 Mdhs.

Au niveau du bilan, Le résultat net correspond aux neuf derniers mois de l'exercice 2008 (22 067 Mdhs), soit le résultat net figurant au CPC (24 896 Mdhs pour toute l'année 2008) diminué de la partie reportée (2 829 Mdhs pour les 3 premiers mois de 2008).

Evolution des fonds propres entre 2008 et 2009

En 2009, OCP SA enregistre une croissance de ses fonds propres de 35,9% pour s'établir à 22,2 Mrds dh contre 16,3 Mrds dh en 2008 s'expliquant principalement par :

- L'augmentation du capital réservée à la Banque Centrale Populaire, portant ainsi le capital social à 8,3 Mrds dh en 2009 contre 7,8 Mrds dh en 2008, en hausse de 6,3% ;
- Une prime d'émission relative à cette même augmentation de capital d'un montant de 4,5 Mrds dh ;
- Le renforcement des autres réserves qui s'élèvent à 5 Mrds dh en 2010 ;
- Le comblement du report à nouveau négatif pour 7 Mrds dh ;
- Le comblement du résultat en instance d'affectation négatif pour 7 Mrds dh ;
- Le recul du résultat net qui s'élève à 3,7 Mrds dh en 2009 ;
- La distribution des dividendes de 2,9 Mrds dhs.

Evolution des fonds propres entre 2009 et 2010

Au titre de l'exercice 2010, les fonds Propres de OCP SA s'établissent à 29,3 Mrds dh contre 22,2 Mrds dh en 2009, soit une progression de 32,3% par rapport à l'exercice antérieur. Cette évolution s'explique principalement par le renforcement des fonds propres de OCP SA par la croissance significative du résultat net (>100,0%) et l'augmentation des réserves légales (+38,8%) à 672 Mdhs et des autres réserves (+48,3%) pour s'établir à 7,4 Mrds dh en 2010.

Par ailleurs, des dividendes d'un montant de 1,2 Mrds dh ont été distribués en 2010 au titre de l'exercice 2009.

II.2.3 L'endettement financier net

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution de l'endettement financier net des trois derniers exercices :

| En millions de dirhams | 2 008 | 2009 | 2010 | Var.09/08 | Var.10/09 |
|---|--------------|--------------|---------------|--------------|------------------|
| Crédits gouvernementaux et crédits acheteurs | 994 | 957 | 906 | -3,7% | -5,3% |
| Credits financiers | 8 650 | 8 115 | 6 820 | -6,2% | -16,0% |
| Provisions Durables pour risques et charges ⁷⁴ | 11 130 | 11 592 | 8 577 | 4,1% | -26,0% |
| Trésorerie Actif | 496 | 501 | 689 | 1,1% | 37,5% |
| Trésorerie passif | 0 | 81 | 7 401 | Ns | >100% |
| Titres et valeurs de placement | 16 333 | 16 391 | 24 106 | 0,4% | 47,1% |
| Endettement financier Net | 3 945 | 3 852 | -1 092 | -2,3% | <-100% |

Source : OCP SA.

Evolution de l'endettement financier net entre 2008 et 2009

Au titre de l'exercice 2009, l'endettement financier nette de OCP SA diminue de 2,3% à 3,95 Mrds dh contre 3,85 Mrds dh en 2008, impacté principalement par :

- La baisse des crédits financiers de 6,2% pour s'établir à 8,1 Mrds dh contre 8,7 Mrds dh en 2008 suite au remboursement d'une partie de la dette ;
- La diminution du poste « Crédits gouvernementaux et crédits acheteurs » de 3,7% s'élevant à 957 Mdhs en 2009 contre 994 Mdhs en 2008.

Evolution de l'endettement financier net entre 2009 et 2010

En 2010, l'endettement financier net de OCP SA s'établit à -1,1 Mrds dh contre 3,9 Mrds dh en 2009. Cette amélioration est justifiée essentiellement par :

- La baisse des crédits financiers de 16,0% à 6,8 Mrds dh contre 8,1 Mrds dh en 2009 suite au remboursement d'une partie de la dette ;
- La diminution du poste « Crédits gouvernementaux et crédits acheteurs » de 5,3% à 906 Mdhs en 2010 contre 957 Mdhs en 2008 ;
- L'augmentation des titres et valeurs de placement de 47,1% en 2010 à 24,1 Mrds dh contre 16,4 Mrds dh en 2009 due à la trésorerie générée par l'activité ;
- Le décaissement du chèque relatif à la caisse de retraite d'un montant de 7,4 Mrds dh en 2010.

II.2.4 Les provisions durables pour risques et charges

L'évolution des provisions durables pour risque et charges sur les trois derniers exercices se présente comme suit :

| En millions de dirhams | 2 008 | 2009 | 2010 | Var.09/08 | Var.10/09 |
|--|---------------|---------------|--------------|-------------|---------------|
| Provisions pour risques et charges | 693 | 415 | 812 | -40,2% | 95,8% |
| Engagements sociaux | 10 437 | 11 177 | 7 765 | 7,1% | -30,5% |
| Provisions Durables pour risques et charges | 11 130 | 11 592 | 8 577 | 4,1% | -26,0% |

Source : OCP SA.

⁷⁴ Les provisions durables pour risques et charges sont comprises dans le calcul de l'endettement net de OCP SA dans la mesure où elles s'inscrivent dans un processus clair d'externalisation de la caisse de retraite.

Evolution des provisions durables pour risques et charges entre 2008 et 2009

En 2009, les provisions durables pour risques et charges s'établissent à 11,6 Mrds dh contre 11,1 Mrds dh en 2008, soit une progression de 4,1% par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution s'explique principalement par les éléments suivants :

- Une augmentation des engagements sociaux de 7,1% à 11,2 Mrds dh en 2009 contre 10,4 Mrds dh en 2008 expliquée essentiellement par :
 - ✓ la charge d'écart actuariel à la retraite de 978,9 Mdhs ;
 - ✓ la reprise relative aux pensions versées aux retraités de 224,2 Mdhs ;
 - ✓ la reprise relative à la variation de l'engagement envers les futurs retraités du Groupe de 14,8 Mdhs.
- Une diminution des provisions pour risques et charges de 40,2% pour s'établir à 415 Mdhs contre 693 Mdhs en 2008 liée principalement aux éléments suivants :
 - ✓ la reprise des écarts de conversion sur emprunts étrangers d'un montant de 44 Mdhs ;
 - ✓ les cotisations sociales et patronales du propre assureur à hauteur de 266,4 Mdhs et une dotation aux écarts de conversion sur emprunts étrangers (46,0 Mdhs) ;
 - ✓ les provisions pour risques des filiales Cerphos et Sotreg (augmentation capital courant 2009) pour un montant de 229,8 Mdhs et une reprise de 36,1% aux versements Maladie et Garantie, décès, invalidité pour un montant de 215,8 Mdhs.

Evolution des provisions durables pour risques et charges entre 2009 et 2010

Les provisions durables pour risques et charges ont diminué de 26,0% à 8,6 Mrds dh contre 11,6 Mrds dh en 2009. Ce recul s'explique principalement par la conjonction des facteurs suivants :

- une baisse des engagements sociaux de 30,5% à 7,8 Mrds dh en 2010 contre 11,2 Mrds dh en 2009 dus essentiellement à :
 - ✓ une charge d'écart actuariel de retraite de 3 421 Mdhs ;
 - ✓ une reprise relative aux pensions versées aux retraités de 244 Mdhs ;
 - ✓ une augmentation de la provision AFDR de 53 Mdhs ;
 - ✓ l'externalisation de la caisse de retraite d'un montant de 6 641 Mdhs ;
- une hausse des provisions pour risques et charges de 95,8% à 812 Mdhs contre 415 Mdhs en 2009 due principalement aux éléments suivants :
 - ✓ une provision environnementale relative à la réhabilitation des sites miniers d'un montant de 154 Mdhs ;
 - ✓ des cotisations sociales et patronales du propre assureur à hauteur de 631 Mdhs ;
 - ✓ une reprise relative aux versements Maladie et Garantie, décès, invalidité pour un montant de 392 Mdhs ;
 - ✓ une provision pour déficit filiales de 13,6 Mdhs et une reprise pour provision accident de travail de 12,9 Mdhs ;
 - ✓ une reprise pour écart de conversion pour emprunts étrangers de 46 Mdhs.
 - ✓ des dotations pour écart de conversion pour emprunts étrangers de 40 Mdhs.

II.2.5 Le Besoin en Fonds de Roulement

L'évolution du besoin en fonds de roulement d'OCP SA. sur les exercices 2008, 2009 et 2010 se présente comme suit :

| En millions de dirhams | 2 008 | 2009 | 2010 | Var.09/08 | Var.10/09 |
|---|---------------|---------------|---------------|--------------|--------------|
| Stocks | 1 286 | 1 545 | 1 496 | 20,1% | -3,2% |
| Créances de l'Actif Circulant | 15 515 | 15 924 | 16 606 | 2,6% | 4,3% |
| Titres et valeurs de Placement | 16 333 | 16 391 | 24 106 | 0,4% | 47,1% |
| Dettes du Passif Circulant | 6 950 | 4 997 | 5 207 | -28,1% | 4,2% |
| Autres provisions pour risques et charges | 21 | 14 | 21 | -32,2% | 49,8% |
| Ecarts de conversion - Actif | 20 | 13 | 20 | -34,0% | 54,1% |
| Ecarts de conversion - Passif | 21 | 13 | 17 | -36,6% | 30,5% |
| Besoin en Fond de Roulement | 26 162 | 28 849 | 36 983 | 10,3% | 28,2% |

Source : OCP SA.

Evolution des Stocks sur les exercices 2008 – 2010

Le détail des stocks se présente comme suit :

| En millions de dirhams | 2 008 | 2009 | 2010 | Var.09/08 | Var.10/09 |
|-------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Matières et fournitures | 763 | 857 | 812 | 12,4% | -5,4% |
| Produits en cours | 407 | 560 | 580 | 37,7% | 3,6% |
| Produits finis | 117 | 127 | 104 | 8,5% | -18,2% |
| Stocks | 1 286 | 1 545 | 1 496 | 20,1% | -3,2% |

Source : OCP SA.

Evolution des stocks entre 2008 et 2009

Au titre de l'exercice 2009, le stock de OCP SA s'établit à 1,6 Mrds dh contre 1,3 Mrds dh l'exercice précédent. Cette évolution s'explique principalement par :

- L'évolution des produits en cours (+154 Mdhs) due à un effet prix (+125 Mdhs dont le coût de valorisation est passé en moyenne de 65 à 84 Mdhs) et un effet quantité (+ 29 Mdhs dont la quantité est passée de 6,2 à 6,6 millions de tonnes) ;
- L'évolution des produits finis (+10 Mdhs) : effet prix (+18 Mdhs) et effet quantité (-8 Mdhs) ;
- L'évolution des matières et fournitures consommables (+94 Mdhs) compte tenu de l'augmentation :
 - ✓ des stocks et fournitures en cours de route de (+66 Mdhs) ;
 - ✓ des stock et fournitures (+33 Mdhs).

Evolution des stocks entre 2009 et 2010

En 2010, le stock de OCP SA a diminué de 3,2% pour s'établir à 1,5 Mrds dh contre 1,55 Mrds dh en 2009. Cette progression s'explique par les éléments suivants :

- La baisse des matières et fournitures de 5,4% à 812 Mdhs en 2010 contre 857 Mdhs en 2009 ; soit -46 Mdhs compte tenu de :
 - ✓ la baisse des stocks de matières et fournitures de -50 Mdhs ;
 - ✓ et d'une légère augmentation des stocks en cours de route de +4 Mdhs.
- La hausse des produits en cours de 3,6% à 580 Mdhs en 2010 contre 560 Mdhs en 2009 : soit +20 Mdhs due à un effet quantité : +64 Mdhs avec un volume en stock qui est passé de 7,1 à 8 millions de tonnes alors que l'effet prix a été de l'ordre de -43 Mdhs avec un coût moyen de valorisation passant de 78,89 dh à 72,78 dh la tonne ;
- La baisse des produits finis de 18,2% à 104 Mdhs en 2010 contre 127 Mdhs en 2009 compte tenu :
 - ✓ d'un effet quantité : -13,5 Mdhs ;
 - ✓ d'un effet prix : -9,5 Mdhs.

Evolution des créances de l'actif circulant sur les exercices 2008 – 2010

Le détail des créances de l'actif circulant se présente comme suit :

| En millions de dirhams | 2 008 | 2009 | 2010 | Var.09/08 | Var.10/09 |
|--|---------------|---------------|---------------|-------------|-------------|
| Fournisseurs, débiteurs, avances et acomptes | 214 | 534 | 563 | >100,0% | 5,5% |
| Clients et comptes rattachés | 7 811 | 6 498 | 5 670 | -16,8% | -12,7% |
| Personnel | 2 | 27 | 47 | >100% | 71,9% |
| Organismes sociaux | 1 560 | 1 846 | 4 373 | 18,3% | >100,0% |
| Etat (Comptes d'impôts et taxes) | 440 | 2 252 | 1 539 | >100,0% | -31,7% |
| Comptes d'associés | 0 | 0 | 0 | Ns | Ns |
| Autres débiteurs | 5 425 | 4 696 | 4 193 | -13,4% | -10,7% |
| Comptes de régularisation, Actif | 64 | 72 | 221 | 12,6% | >100,0% |
| Créances de l'actif circulant | 15 515 | 15 924 | 16 606 | 2,6% | 4,3% |

Source : OCP SA.

Le tableau ci-dessous illustre les délais de paiements clients en jours de chiffre d'affaires local et à l'export :

| En millions de dirhams | 2 008 | | | 2009 | | | 2010 | | |
|---------------------------------------|--------|--------|---------------------|-------|--------|--------|--------|--------|-------|
| | Local | Export | Autre ⁷⁵ | Local | Export | Autre | Local | Export | Autre |
| Créances clients (nettes des avances) | 6 400 | 869 | -84 | 5 970 | 446 | -1 768 | 4 247 | 621 | 646 |
| Chiffre d'affaires | 19 129 | 12 776 | 979 | 6 888 | 4 235 | 745 | 12 600 | 6 786 | 484 |
| Ratio de rotation en j de CA | 122 | 25 | Ns | 316 | 38 | Ns | 123 | 33 | Ns |

Source : OCP SA.

Evolution des créances de l'actif circulant entre 2008 et 2009

Sur la période 2008/ 2009, l'actif circulant a progressé de 2,6% pour s'établir à 15,9 Mrds dh contre 15,5 Mrds dh en 2008. Cette croissance s'explique principalement par les éléments suivants :

- L'augmentation du compte Etat (impôts et taxes) de plus de 100% à 2,3 Mrds dh en 2009 contre 440 Mdhs en 2008. Cette évolution s'explique par les acomptes de l'IS qui ont dépassé l'IS dû ;
- La hausse du compte organismes sociaux de 18,3% à 1,8 Mrds dh en 2009 contre 1,6 Mrds dh en 2008 liée à la facturation de l'écart actuariel en 2009. En effet, l'écart actuariel dégagé par l'actualisation des engagements sociaux (retraite et maladie) suivant la norme IAS19 donne lieu à la facturation aux filiales de leurs quotes-parts, sur la base de l'effectif affecté ;
- La baisse des clients et comptes rattachés de 16,8% à 6,5 Mrds dh en 2009 vs 7,8 Mrds l'exercice précédent du fait de la diminution de l'activité.

Le niveau des délais de paiements clients export ressort en moyenne sur la période 2008/ 2009 à 32 jours, le niveau important des délais clients locaux revient en majorité aux créances intragroupes, lesquelles présentent un faible risque d'insolvabilité ;

- La baisse du poste « autres débiteurs » de 13,4% à 4,7 Mrds dh en 2009 contre 5,4 Mrds dh en 2008. La principale composante de ce poste concerne l'avance long terme de l'OCP SA envers les filiales, dont les principales sont MP et PB. La baisse au niveau de ce poste s'explique donc par le remboursement de PB d'une partie de l'avance long terme qui lui a été faite à hauteur de 783 Mdhs.

⁷⁵ Les chiffres la colonne « autres » correspondent à la somme des créances armateurs (nette des avances armateurs) et de la somme des provisions sur factures et avoirs à établir

Le tableau ci-dessous reprend les avances long terme aux filiales entre 2008 et 2009 :

| En millions de dirhams ⁷⁶ | 2 008 | 2 009 | Var.09/08 |
|--------------------------------------|--------------|--------------|---------------|
| Maroc Phosphore | 3 043 | 3 043 | 0,0% |
| Phosboucraa | 2 154 | 1 371 | -36,3% |
| Total | 5 196 | 4 414 | -15,1% |

Source : OCP SA.

Evolution des créances de l'actif circulant entre 2009 et 2010

En 2010, l'actif circulant de OCP SA s'élève à 16,7 Mrds dh contre 15,9 Mrds dh en 2009 justifié principalement par :

- La diminution du compte Etat (impôts et taxes) de 31,7% à 1,5 Mrds dh en 2010 contre 2,3 Mrds dh en 2009. Cette évolution s'explique par le fait que les acomptes d'IS en 2010 ont été inférieurs à l'IS du en fin d'année. A fin 2010, le poste est constitué essentiellement de la TVA récupérable (1 Mrds dh) ;
- La hausse du compte organismes sociaux de plus de 100% à 4,4 Mrds dh en 2010 contre 1,8 Mrds dh en 2009 due à la refacturation de l'écart actuariel en 2010 ;
- La baisse des clients et comptes rattachés de 12,7% à 5,7 Mrds dh contre 6,5 Mrds dh en 2009 ;
Le niveau des délais de paiements clients export s'établit en moyenne sur la période 2009/ 2010 à 36 jours, le niveau élevé des délais clients locaux revient en majorité, comme pour l'exercice précédent aux créances intragroupes ;
- La baisse du poste « autres débiteurs » de 10,8% à 4,2 Mrds dh en 2010 contre 4,7 Mrds dh en 2009 du fait principalement du remboursement de Phosboucraa d'une partie de l'avance long terme.

Le tableau ci-dessous reprend les avances long terme aux filiales en 2009 et 2010 :

| En millions de dirhams | 2 009 | 2010 | Var.10/09 |
|------------------------|--------------|--------------|----------------|
| Maroc Phosphore | 3 043 | 3 043 | 0,00% |
| Phosboucraa | 1 371 | 630 | -54,0% |
| Total | 4 414 | 3 673 | -16,80% |

Source : OCP SA.

Evolution des dettes du passif circulant sur les exercices 2008 – 2010

Le détail des dettes du passif circulant se présente comme suit :

| En millions de dirhams | 2 008 | 2009 | 2010 | Var.09/08 | Var.10/09 |
|---|--------------|--------------|--------------|---------------|-------------|
| Fournisseurs et comptes rattachés | 1 846 | 1 598 | 1 716 | -13,5% | 7,4% |
| Clients créditeurs, avances et acomptes | 625 | 1 850 | 156 | >100,0% | -91,6% |
| Personnel | 353 | 445 | 426 | 26,0% | -4,2% |
| Organismes sociaux | 328 | 403 | 248 | 23,2% | -38,4% |
| Etat - Impôts et taxes | 3 418 | 163 | 1 284 | -95,2% | >100,0% |
| Associés - créditeurs | 0 | 0 | 0 | Ns | Ns |
| Autres créanciers | 254 | 472 | 1 313 | 85,8% | >100,0% |
| Comptes de régularisation-passif | 126 | 64 | 65 | -48,8% | 0,3% |
| Dettes du passif circulant | 6 950 | 4 997 | 5 207 | -28,1% | 4,2% |

Source : OCP SA.

⁷⁶ Il s'agit des avances sur c/c pour MP et PB. Les chiffres correspondent au principal sur les deux tableaux.

Le tableau ci-dessous reprend les dettes fournisseurs nettes des avances et acomptes :

| En millions de dirhams | 2 008 | 2009 | 2010 | Var.09/08 | Var.10/09 |
|---|--------------|--------------|--------------|---------------|--------------|
| Fournisseurs et comptes rattachés | 1 846 | 1 598 | 1 716 | -13,5% | 7,4% |
| Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes | 214 | 534 | 563 | >100% | 5,5% |
| Dettes fournisseurs | 1 632 | 1 064 | 1 152 | -34,8% | 8,3% |
| Achats de l'exercice (y compris autres charges externes) | 4 234 | 3 937 | 4 979 | -7,0% | 26,5% |
| Ratio de rotation en jour d'achat | 141 | 99 | 84 | -29,9% | -14,4% |

Source : OCP SA.

Evolution des dettes du passif circulant entre 2008 et 2009

Au titre de l'exercice 2009, les dettes du passif circulant diminuent de 28,1% à 5,0 Mrds dh contre 7,0 Mrds dh en 2008. Ce repli s'explique principalement par :

- La baisse du compte Etat (impôts et taxes) de 95,2% qui s'établit à 163 Mdhs en 2009 contre 3,4 Mrds dh en 2008 en raison :
 - ✓ d'un reliquat de l'IS sur les acomptes payés en 2008 ;
 - ✓ de la dette sur redressement fiscal⁷⁷ qui était due fin 2008 pour un montant de 1 100 Mdhs a été payée en 2009.
- La baisse des dettes fournisseurs entre 2008 et 2009 liée à la baisse de la production ;
- Les clients créditeurs, avances et acomptes augmentent significativement à 1,9 Mrds dh contre 625 Mdhs en 2008. Le poste des clients créditeurs se justifie principalement par les avoirs contractuels consentis par l'OCP SA envers les filiales chimiques en fin d'exercice. Cet avoir traduit l'écart entre un prix provisoire pratiqué en cours d'exercice, et le prix définitif calculé en fin d'exercice basé sur le marché à l'export. Cet écart est plus important en 2009 qu'en 2008, à cause de la baisse des prix de phosphate qui est intervenue entre ces deux périodes.

Evolution des dettes du passif circulant entre 2009 et 2010

Au titre de l'exercice 2010, les dettes du passif circulant augmentent de 4,2% à 5,2 Mrds dh contre 5,0 Mrds dh en 2009. Cette hausse s'explique pour l'essentiel par :

- La hausse du compte Etat (impôts et taxes) (>100,0%) qui s'élève à 1,3 Mrds dh en 2010 contre 163 Mdhs en 2009 et qui s'explique par le reliquat de l'IS à payer en 2010 d'un montant de 1,1 Mrds dh ;
- Les Fournisseurs et comptes rattachés augmentent de 14,6% à 1,8 Mrds dh contre 1,7 Mrds dh en 2009 du fait de la reprise de la production de OCP SA. Le ratio de rotation en jour d'achats de l'exercice s'établit à 84 jours en 2010 ;
- Les autres créanciers (>100,0%) s'élèvent à 1,3 Mrds dh en 2010 contre 472 Mdhs en 2009 en raison de la dette envers la CNRA relative à la mise à jour, en fin d'exercice, de la base de transfert⁷⁸ pour un montant de 673 Mdhs.

⁷⁷ Le contrôle a porté sur les exercices 2000 à 2005 pour l'IS et 2002 à 2005 pour l'IR et 1998 à 2005 pour la TVA. L'OCP n'a pas récupéré l'intégralité des 2,1 Mrds dh payée suite au protocole d'accord signé avec l'administration fiscale, en effet l'externalisation de la caisse de retraite en 2008 a donné lieu à la déductibilité des charges de la caisse de retraite déjà réintégréés lors du contrôle fiscal pour un total de 7,1 Mrds dh (soit l'équivalent de 1,4 Mrds dh en terme d'IS).

⁷⁸ Il s'agit du transfert de la caisse interne de retraite

II.2.6 La trésorerie (hors TVP)

Le tableau ci-après présente l'évolution de la trésorerie nette d'OCP SA. sur la période 2008 – 2010 :

| En millions de dirhams | 2 008 | 2009 | 2010 | Var.09/08 | Var.10/09 |
|--|------------|------------|---------------|---------------|------------------|
| Trésorerie Actif | 496 | 501 | 689 | 1,1% | 37,5% |
| Chèques et valeurs à encaisser | 133 | 124 | 76 | -6,5% | -39,0% |
| Banques, T.G et C.C.P | 362 | 375 | 612 | 3,8% | 63,1% |
| Caisses, Régies d'avances et accreditifs | 1 | 2 | 1 | 32,5% | -10,7% |
| Trésorerie Passif | - | 81 | 7 401 | Ns | >100% |
| Trésorerie Nette | 496 | 421 | -6 712 | -15,2% | <-100% |

Source : OCP SA.

Evolution de la trésorerie entre 2008 et 2009

Au titre de l'exercice 2009, la trésorerie nette s'établit à 421 Mdhs vs 496 Mdhs au titre de l'exercice antérieur.

Evolution de la trésorerie entre 2009 et 2010

En 2010, la trésorerie nette (hors TVP) se dégrade en raison principalement de la progression importante du BFR. La trésorerie nette à fin 2010 s'établit à -6 712 Mdhs vs 421 Mdhs au titre de l'exercice antérieur.

II.2.7 Etude de l'équilibre financier

L'évolution de l'équilibre financier d'OCP SA. sur la période 2008 – 2010 se présente comme suit :

| En millions de dirhams | 2 008 | 2009 | 2010 | Var.09/08 | Var.10/09 |
|--------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|------------------|
| Financement Permanent | 37 173 | 42 907 | 45 665 | 15,4% | 6,4% |
| Actif Immobilisé | 10 515 | 13 638 | 15 394 | 29,7% | 12,9% |
| FR | 26 658 | 29 269 | 30 271 | 9,8% | 3,4% |
| Actif Circulant (hors TVP) | 16 821 | 17 482 | 18 122 | 3,9% | 3,7% |
| Titres et Valeurs de placement | 16 333 | 16 391 | 24 106 | 0,4% | 47,1% |
| Passif Circulant | 6 992 | 5 024 | 5 246 | -28,1% | 4,4% |
| BFR | 26 162 | 28 849 | 36 983 | 10,3% | 28,2% |
| FR/BFR | 1,02x | 1,01x | 0,82x | -0,4% | -19,3% |
| Trésorerie Nette | 496 | 421 | -6 712 | -15,1% | <-100% |

Source : OCP SA.

Evolution de l'équilibre financier entre 2008 et 2009

En 2009, le fonds de roulement enregistre une hausse de 9,8% pour s'établir à 29,3 Mrds dh contre 26,7 Mrds dh en 2008 en raison principalement de la croissance de son financement permanent lié à l'augmentation de capital réservée à la BCP.

L'activité de OCP SA induit un niveau de BFR inférieur au fonds de roulement affectant la trésorerie nette en fin d'exercice qui ressort à 421 Mdhs.

En 2009, le rapport FR/BFR demeure au même niveau que l'exercice précédent à 1,01x.

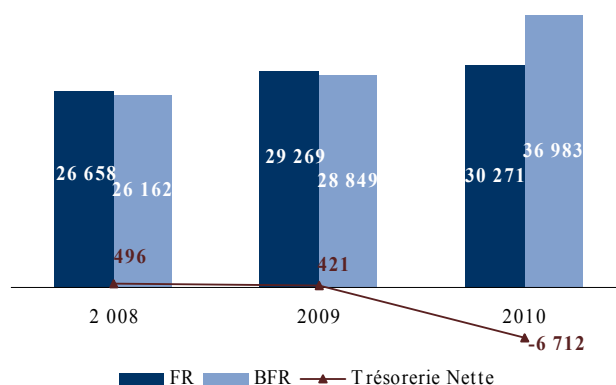
Evolution de l'équilibre financier entre 2009 et 2010

Au titre de l'exercice 2010, le fonds de roulement enregistre une hausse de 3,4% et s'élève à 30,3 Mrds dh contre 29,3 Mrds dh en 2009 en raison de l'appréciation de ses capitaux propres ainsi que de son actif immobilisé.

L'activité de OCP SA induit un niveau de BFR important par rapport au fonds de roulement affectant la trésorerie nette en fin d'exercice qui ressort à -6,7 Mrds dh contre 421 Mdhs en 2009.

En 2010, le rapport FR/BFR s'établit ainsi à 0,82x contre 1,01x au titre de l'exercice précédent

L'évolution graphique du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie Nette sur les trois derniers exercices, se présente comme suit :



Source : OCP SA.

II.2.8 Rentabilité des Fonds Propres et Rentabilité des Actifs

La rentabilité financière de OCP SA a évolué, comme suit, au cours de la période considérée :

| En millions de dirhams | 2008 | 2009 | 2010 | Var.09/08 | Var.10/09 |
|---|---------------|--------------|--------------|-----------------|---------------|
| Résultat net (1) | 24 896 | 3 746 | 8 302 | -85,0% | >100% |
| Fonds propres (2) | 16 304 | 22 150 | 29 272 | 35,9% | 32,2% |
| Total Bilan (3) | 44 165 | 48 012 | 58 312 | 8,7% | 21,5% |
| Return On Equity (ROE) – (1)/(2) | 152,7% | 16,9% | 28,4% | -136 pbs | 11 pbs |
| Return On Assets (ROA) – (1)/(3) | 56,4% | 7,8% | 14,2% | -49 pbs | 6 pbs |

Source : OCP SA.

Evolution de la rentabilité entre 2008 et 2009

Au titre de l'exercice 2009, le ROE d'OCP SA s'établit à 16,9% en retrait de 136 pbs par rapport à 2008 en raison d'une diminution du résultat net (-85,0%). Le ROA enregistre une baisse de 49 pbs pour s'établir à 7,8% en 2009.

Evolution de la rentabilité entre 2009 et 2010

En 2010, le ROE d'OCP SA enregistre une progression de 11 pbs et ressort à 28,4% contre 16,9% en 2009 en raison de l'amélioration du résultat net (>100,0%). Le ROA en 2010 est en amélioration (+6 pbs) est s'établir à 12,2%.

II.2.9 Liquidité immédiate et liquidité réduite

La liquidité de OCP SA se présente comme suit sur les trois derniers exercices :

| En millions de dirhams | 2008 | 2009 | 2009 | Var.09/08 | Var.10/09 |
|--|------------|------------|------------|--------------|--------------|
| Créances de l'Actifs circulants (1) | 15 515 | 15 924 | 16 606 | 2,6% | 4,3% |
| Stocks (2) | 1 286 | 1 545 | 1 496 | 20,1% | -3,2% |
| Titres et valeurs de placement (3) | 16 333 | 16 391 | 24 106 | 0,4% | 47,1% |
| Dettes du Passif circulant (4) | 6 950 | 4 997 | 5 207 | -28,1% | 4,2% |
| Liquidité immédiate - (3)/(4) | 2,4 | 3,3 | 4,6 | 39,6% | 41,1% |
| Liquidité réduite - (1) - (2) / (4) | 2,0 | 2,9 | 2,9 | 40,6% | 0,8% |

Source : OCP SA.

Evolution de la liquidité entre 2008 et 2009

En 2009, la liquidité immédiate d'OCP SA s'établit à 3,3 en hausse de 39,6% par rapport à 2008. Le ratio de liquidité réduite enregistre, quant à lui, une hausse de 40,6% en raison d'une diminution du passif circulant de 28,1% pour s'établir à 2,9 Mrds dh.

Evolution de la liquidité entre 2009 et 2010

Au titre de l'exercice 2010, le ratio de liquidité immédiate d'OCP SA enregistre une progression de 41,1% et ressort à 4,6 contre 3,3 en 2009 en raison de la forte progression des titres et valeur sde placement (+47,1%). Le ratio de liquidité réduite en 2010 est stable (0,8%) est s'établit à 2,9.

II.2.10 Revue de la solvabilité

La solvabilité de OCP SA se présente comme suit sur les trois derniers exercices :

| En millions de dirhams | 2008 | 2009 | 2010 | Var.09/08 | Var.10/09 |
|--|--------------|--------------|--------------|----------------|---------------|
| Endettement total (1) ⁷⁹ | 9 644 | 9 153 | 15 127 | -5,1% | 65,3% |
| Total Fonds propres (2) | 16 304 | 22 150 | 29 272 | 35,9% | 32,2% |
| Charges d'intérêt (3) | 237 | 473 | 437 | 99,7% | -7,6% |
| EBE (4) | 25 265 | 5 217 | 11 687 | -79,4% | >100% |
| Ratio d'endettement - (1) / (2) | 59,1% | 41,3% | 51,7% | -18 pbs | 10 pbs |
| Charges d'intérêt / EBE (3) / (4) | 0,9% | 9,1% | 3,7% | 8 pbs | -5 pbs |

Source : OCP SA.

Evolution de la solvabilité entre 2008 et 2009

Au titre de l'exercice 2009, le ratio d'endettement d'OCP SA s'établit à 41,3% en diminution de 18 pbs par rapport à 2008. Le ratio charges d'intérêt / EBE enregistre, quant à lui, une augmentation de 8 pbs en raison d'une diminution de l'Excédent Brute d'Exploitation de 79,4% pour s'établir à 5,0 Mrds dh.

Evolution de la solvabilité entre 2009 et 2010

Au titre de l'exercice 2010, le ratio d'endettement d'OCP SA enregistre une progression de 10 pbs et ressort à 51,7% contre 41,3% en 2009 en raison de la progression de l'endettement total (+65,3%). Le ratio charges d'intérêt / EBE en 2010 est en diminution (-5 pbs) est s'établit à 3,7%.

⁷⁹ L'endettement total correspond aux dettes de financement + Trésorerie Passif

II.3 ANALYSE DU TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de financement d'OCP SA. sur les exercices 2008 – 2010 se présente comme suit :

| En milliers de dirhams | 2 008 | 2 009 | 2 010 | Var. 09/08 | Var. 10/09 |
|--|---------------|--------------|---------------|------------|--------------|
| Capacité d'autofinancement | 25 046 | 3 891 | 2 183 | -84,5% | -43,9% |
| - distribution de dividendes | | 2 900 | 1 181 | Ns Ns | -59,3% Ns |
| Autofinancement | 25 046 | 991 | 1 002 | -96,0% | 1,1% |
| + Augmentation des fonds propres | 2 671 | 6 245 | 4 105 | >100% | -34,3% |
| <i>Augmentation de capital, apport</i> | 0 | 5 000 | 0 | Ns | -100,0% |
| <i>Provisions durables pour risques et charges</i> | 2 671 | 1 245 | 4 105 | -53,4% | >100% |
| + Augmentation des dettes de financement | 8 650 | 0 | 0 | -100,0% | Ns |
| + Récupération sur créances immobilisées | 1 997 | 10 | 3 | -99,5% | -72,3% |
| + Cession et réduction d'immobilisations | 67 | 104 | 142 | 54,6% | 37,0% |
| Ressources | 38 431 | 7 350 | 5 252 | -80,9% | -28,5% |
| - Acquisitions et augmentations d'immobilisations | 905 | 3 310 | 2 230 | >100% | -32,6% |
| - Remboursement des capitaux propres | 0 | 0 | 0 | Ns | Ns |
| - Provisions durables pour risques et charges | 29 143 | 455 | 636 | -98,4% | 39,7% |
| - Augmentation des créances immobilisées | 8 | 0 | 0 | -100,0% | Ns |
| - Augmentation des titres de participation | 450 | 0 | 0 | -100,0% | Ns |
| - Remboursement des dettes de financement | 47 | 575 | 1 343 | >100% | >100% |
| - Emplois en non valeurs | 28 | 400 | 42 | >100% | -89,5% |
| Emplois | 30 581 | 4 739 | 4 250 | -84,5% | -10,3% |
| Variation du BFR | 7 400 | 2 686 | 8 134 | -63,7% | >100% |
| Variation de la trésorerie | 450 | -75 | -7 133 | <100% | >100% |
| Trésorerie début d'exercice | 45 | 496 | 420 | Ns | >100% |
| Trésorerie fin d'exercice | 496 | 420 | -6 712 | <100% | >100% |

Source : OCP SA.

La capacité bénéficiaire de OCP SA a permis au Groupe d'accroître sa capacité d'autofinancement de 1,1% en moyenne annuelle entre 2010 et 2009 pour s'établir à 1 002 Mdhs en 2010.

Les ressources de la société ressortent 5 252 Mdhs en 2010, contre 7 350 Mdhs et 38 431 Mdhs en 2009 et 2008, soit un repli annuel moyen de 63,0% sur la période 2008/ 2010. Ce repli se justifie par le fait que OCP SA n'a pas procédé en 2010 à une augmentation de son capital ou de ses dettes de financement, à l'opposé des précédents exercices.

Les emplois s'établissent à 4 250 Mdhs en 2010, contre 4 739 Mdhs et 30 581 Mdhs, respectivement en 2009 et 2008, soit un repli annuel moyen de 62,7% sur la période 2008/ 2010.

III. PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES

Avertissement

Les états financiers du Groupe OCP relatifs à l'exercice 2008 couvrent la période allant du 01 janvier au 31 décembre 2008, année au cours de laquelle l'Office Chérifien des Phosphates se transforme en SA. aux termes de la loi 46-07.

Les comptes consolidés relatifs aux années 2008, 2009 et 2010 ont fait l'objet d'une certification des commissaires aux comptes.

III.1 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

L'évolution du périmètre de consolidation du Groupe se présente de la manière suivante :

| Filiales | 2008 | | 2009 | | 2010 | |
|--------------------------|-------------|-----------------------------|-------------|-----------------------------|-------------|-----------------------------|
| | % contrôle | Méthode | % contrôle | Méthode | % contrôle | Méthode |
| OCP | Maison mère | | Maison mère | | Maison mère | |
| Maroc Phosphore | 100% | Intégration globale | 100% | Intégration globale | 100% | Intégration globale |
| Marphocéan | 100% | Intégration globale | 100% | Intégration globale | - | - |
| Phosboucaâ | 100% | Intégration globale | 100% | Intégration globale | 100% | Intégration globale |
| SMESI | 100% | Intégration globale | 100% | Intégration globale | 100% | Intégration globale |
| CERPHOS | 100% | Intégration globale | 100% | Intégration globale | 100% | Intégration globale |
| SOTREG | 100% | Intégration globale | 100% | Intégration globale | 100% | Intégration globale |
| STAR ⁸⁰ | 100% | Intégration globale | 100% | Intégration globale | 100% | Intégration globale |
| IMACID | 33,33% | Intégration proportionnelle | 33,33% | Intégration proportionnelle | 33,33% | Intégration proportionnelle |
| EMAPHOS | 50% | Intégration proportionnelle | 50% | Intégration proportionnelle | 50% | Intégration proportionnelle |
| Pakistan Maroc Phosphore | 50% | Intégration proportionnelle | 50% | Intégration proportionnelle | 50% | Intégration proportionnelle |
| Groupe PRAYON | 50% | Intégration proportionnelle | 50% | Intégration proportionnelle | 50% | Intégration proportionnelle |
| Groupe ZMPL | 50% | Intégration proportionnelle | 50% | Intégration proportionnelle | 50% | Intégration proportionnelle |
| BUNGE Maroc Phosphore | 50% | Intégration proportionnelle | 50% | Intégration proportionnelle | 50% | Intégration proportionnelle |
| JESA | - | - | - | - | 50% | Intégration proportionnelle |
| LEJONC & Cie | - | - | - | - | 100% | Intégration globale |
| IMSA | - | - | - | - | 100% | Intégration globale |

Source : OCP SA.

⁸⁰ Sortie du périmètre de la société STAR, suite à sa liquidation en décembre 2010

III.2 ANALYSE DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES – COMPTES CONSOLIDÉS

Le tableau suivant reprend les données historiques de l'état des soldes de gestion du Groupe OCP pour les exercices annuels 2008, 2009 et 2010 :

| En millions de dirhams | 2008 | 2009 | 2010 | Var.09/08 | Var.10/09 |
|--|---------------|---------------|---------------|-----------------|-------------------|
| Vente de marchandises (en l'état) | 452 | 561 | 717 | 24,1% | 27,8% |
| Achats revendus de marchandises | 366 | 512 | 600 | 39,9% | 17,2% |
| Marge brute sur ventes en l'Etat (1) | 86 | 49 | 117 | -43,0% | >100% |
| Vente de biens et services | 59 687 | 24 715 | 42 796 | -58,6% | 73,2% |
| Chiffres d'Affaires | 60 139 | 25 276 | 43 513 | -58,0% | 72,2% |
| Variation de stocks de produits | 4 991 | -1 631 | -879 | -132,7% | -46,1% |
| Immobilisations produites par l'Entr. pour elle-même | 38 | 59 | 48 | 55,3% | -18,6% |
| Production (2) | 64 716 | 23 143 | 41 965 | -64,2% | 81,3% |
| Achats consommés de matières | 20 395 | 10 097 | 13 900 | -50,5% | 37,7% |
| Autres charges externes | 4 283 | 4 888 | 5 708 | 14,1% | 16,8% |
| Consommation de l'exercice (3) | 24 678 | 14 985 | 19 608 | -39,3% | 30,9% |
| Valeur Ajoutée (1) + (2) - (3) | 40 124 | 8 207 | 22 474 | -79,5% | >100% |
| <i>Taux de valeur ajoutée (VA/CA)</i> | <i>66,7%</i> | <i>32,5%</i> | <i>51,6%</i> | <i>137,2%</i> | <i>19 pbs</i> |
| Impôts et taxes | 196 | 185 | 278 | -5,6% | 50,3% |
| Charges de personnel | 6 999 | 5 900 | 7 143 | -15,7% | 21,1% |
| Excédent Brut d'Exploitation | 32 929 | 2 122 | 15 053 | -93,6% | >100% |
| <i>Marge brut d'exploitation (EBE/CA)</i> | <i>54,8%</i> | <i>8,4%</i> | <i>34,6%</i> | <i>-46 pbs</i> | <i>26 pbs</i> |
| Autres produits d'exploitation | 235 | 52 | 180 | -77,9% | >100% |
| Reprise d'exploitation, transfert de charges | 2 043 | 4 915 | 3 409 | >100% | -30,6% |
| Autres charges d'exploitation | 294 | 427 | 242 | 45,2% | -43,3% |
| Dotations d'exploitation | 7 067 | 3 105 | 3 980 | -56,1% | 28,2% |
| Résultat d'exploitation | 27 846 | 3 557 | 14 420 | -87,2% | >100% |
| <i>Résultat d'exploitation (REX/CA)</i> | <i>46,3%</i> | <i>14,1%</i> | <i>33,1%</i> | <i>-32 pbs</i> | <i>19 pbs</i> |
| Produits financiers | 2 748 | 1 291 | 1 940 | -53,0% | 50,3% |
| Charges financières | 1 908 | 1 391 | 1 475 | -27,1% | 6,0% |
| Résultat financier | 840 | -100 | 465 | -111,9% | -565,0% |
| Résultat courant | 28 686 | 3 457 | 14 885 | -87,9% | >100% |
| Produits non courants | 28 199 | 1 340 | 7 158 | -95,2% | >100% |
| Charges non courantes | 28 362 | 2 279 | 11 152 | -92,0% | >100% |
| Résultat non courant | -163 | -939 | -3 994 | >100% | >100% |
| Résultat avant impôt | 28 523 | 2 518 | 10 892 | -91,2% | >100% |
| Impôt sur les sociétés | 5 109 | 1 111 | 2 428 | -78,3% | >100% |
| Impôts différés | | 124 | -426 | Ns | -443,5% |
| Résultat net | 23 414 | 1 283 | 8 890 | -94,5% | >100% |
| <i>Marge Nette (RN/CA)</i> | <i>38,9%</i> | <i>5,1%</i> | <i>20,4%</i> | <i>-34 pbs</i> | <i>15 pbs</i> |
| Intérêts minoritaires | - | - | 40 | Ns | Ns |
| Résultat net part du Groupe | 23 414 | 1 283 | 8 850 | -94,5% | >100,0% |

Source : OCP SA.

III.2.1 Le Chiffre d'Affaires consolidé

La contribution de chaque catégorie de filiale au chiffre d'affaires consolidé retraité des intragroupes pour les exercices 2008, 2009 et 2010 se présente comme suit :

| En millions de dirhams | 2008 | Contribution | 2009 | Contribution | 2010 | Contribution | Var.09/08 | Var.10/09 |
|------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------|
| OCP SA | 15 240 | 25,3% | 5 693 | 22,5% | 8 285 | 19,0% | -62,6% | 45,5% |
| Filiales | 32 979 | 54,8% | 12 225 | 48,4% | 25 271 | 58,1% | -62,9% | >100,0% |
| Joint Venture | 11 922 | 19,8% | 7 357 | 29,1% | 9 958 | 22,9% | -38,3% | 35,4% |
| Total | 60 139 | 100,0% | 25 276 | 100,0% | 43 513 | 100,0% | -58,0% | 72,2% |

Source : OCP SA.

Au titre de l'exercice 2010, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe OCP s'établit à 43 513 Mdhs contre respectivement 25 276 Mdhs et 60 139 Mdhs en 2009 et 2008, enregistrant un TCAM de -14,9% sur la période 2008-2010.

OCP SA et sa filiale Maroc phosphore représente en moyenne 69,8% du chiffre d'affaires total sur la période 2008-2010.

Le tableau suivant détaille l'évolution de la répartition du chiffre d'affaires par marché sur les années 2008 à 2010 :

| En millions de dirhams | 2008 | 2009 | 2010 | Var.09/08 | Var.10/09 |
|-------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------|
| Ventes à l'export | 44 598 | 16 446 | 39 350 | -63,1% | >100,0% |
| <i>% Ventes Totales</i> | <i>74,2%</i> | <i>65,1%</i> | <i>90,4%</i> | | |
| Ventes Locales | 15 542 | 8 830 | 4 163 | -43,2% | -52,9% |
| <i>% Ventes Totales</i> | <i>25,8%</i> | <i>34,9%</i> | <i>9,6%</i> | | |
| Ventes Totales | 60 139 | 25 276 | 43 513 | -58,0% | 72,2% |

Source : OCP SA.

Le tableau suivant détaille la répartition du chiffre d'affaires par produit sur les années 2008 à 2010 :

| En MMAD | 2008 | 2009 | 2010 | Var.09/08 | Var.10/09 |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------|
| Roche | 20 356 | 5 485 | 10 630 | -73,1% | 93,8% |
| Acide | 16 885 | 6 480 | 11 147 | -61,6% | 72,0% |
| Engrais | 16 229 | 8 324 | 16 701 | -48,7% | >100% |
| Autres chiffre d'affaires ⁸¹ | 1 697 | 1 928 | 1 238 | 13,6% | -35,8% |
| Divers ⁸² | 4 972 | 3 059 | 3 797 | -38,5% | 24,1% |
| Total chiffre d'affaires | 60 139 | 25 276 | 43 513 | -58,0% | 72,2% |

Source : OCP SA.

Evolution du chiffre d'affaires consolidé entre 2008 et 2009

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe a enregistré un recul s'établissant à 25 276 Mdhs en 2009 contre 60 139 Mdhs, soit une baisse de 58,0%. Cette variation s'explique essentiellement par la baisse des volumes exportés et la volatilité des prix sur le marché international.

Evolution du chiffre d'affaires consolidé entre 2009 et 2010

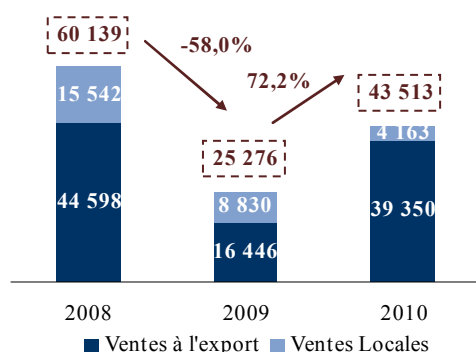
Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe a enregistré une nette amélioration (72,2%) sur la période s'établissant à 43 513 Mdhs en 2010 contre 25 276 Mdhs au titre de l'exercice précédent. Cette progression se justifie principalement par l'augmentation de la production qui a suivi la reprise de la demande, par le plan d'optimisation de la productivité et par la mise en service de BMP qui a atteint un niveau record en 2010.

⁸¹ Regroupe tout le CA réalisé par les entités non industrielles du Groupe.

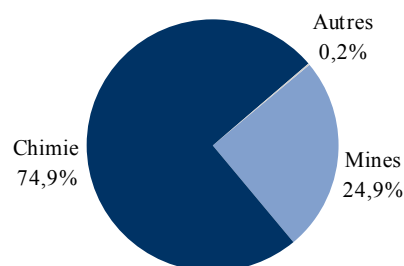
⁸² Groupe Prayon

Les graphiques ci-après illustrent l'évolution et la répartition du chiffre d'affaires consolidé du Groupe sur la période 2008/ 2010 :

Evolution du chiffre d'affaires par marché (enMdhs)



Répartition du chiffre d'affaires par activité en 2010



Source : OCP SA.

III.2.2 La Valeur Ajoutée

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution de la valeur ajoutée au cours des années 2008/ 2010 :

| En millions de dirhams | 2008 | 2009 | 2010 | Var.09/08 | Var.10/09 |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|-----------------|
| Vente de marchandises (en l'état) | 452 | 561 | 717 | 24,1% | 27,8% |
| Achats revendus de marchandises | 366 | 512 | 600 | 39,9% | 17,2% |
| Marge brute sur ventes en l'Etat (1) | 86 | 49 | 117 | -43,0% | >100% |
| Vente de biens et services | 59 687 | 24 715 | 42 796 | -58,6% | 73,2% |
| Chiffres d'Affaires | 60 139 | 25 276 | 43 513 | -58,0% | 72,2% |
| Variation de stocks de produits | 4 991 | -1 631 | -879 | -132,7% | -46,1% |
| Immobilisations produites par l'Entr. pour elle-même | 38 | 59 | 48 | 55,3% | -18,6% |
| Production (2) | 64 716 | 23 143 | 41 965 | -64,2% | 81,3% |
| Achats consommés de matières | 20 395 | 10 097 | 13 900 | -50,5% | 37,7% |
| Autres charges externes | 4 283 | 4 888 | 5 708 | 14,1% | 16,8% |
| Consommation de l'exercice (3) | 24 678 | 14 985 | 19 608 | -39,3% | 30,9% |
| Valeur Ajoutée (1) + (2) - (3) | 40 124 | 8 207 | 22 474 | -79,5% | >100% |
| <i>Taux de valeur ajoutée (VA/CA)</i> | <i>66,7%</i> | <i>32,5%</i> | <i>51,6%</i> | <i>137,2%</i> | <i>19 pbs</i> |

Source : OCP SA.

Evolution de la valeur ajoutée entre 2008 et 2009

Au titre de l'exercice 2009, la valeur ajoutée enregistre un repli (-79,5%) s'établissant à 8,2 Mrds dh contre 40,1 Mrds dh en 2008. Cette variation s'explique principalement par la baisse de la consommation de l'exercice (-39,3%) moins importante que celle de la production (-64,2%).

La production de l'exercice s'élève à 23 143 Mdhs en baisse de 64,2% par rapport en 2008 en raison principalement à la diminution du chiffre d'affaire (-58,0%) et à la variation de stocks de produits finis qui s'établit à -1 631 Mdhss en 2009.

La consommation de l'exercice s'élève à 14 985 Mdhs en baisse de 39,3% par rapport à 2008 en raison principalement des éléments suivants :

- La baisse des achats consommés de matières (-50,5%) du Groupe OCP qui s'élèvent à 10,1 Mrds dh contre 20,4 Mrds dh en 2008 liée à la diminution significative de l'activité ;
- L'augmentation des autres charges externes (+14,1%) pour s'établir à 4,9 Mrds dh contre 4,3 Mrds dh en 2008. Cette hausse est essentiellement due à un exercice de reclassement effectué en 2009. Il s'agit de l'annulation des immobilisations en non valeurs tels que les honoraires, les charges à répartir et de leur reclassement en « autres charges externes ».

Evolution de la valeur ajoutée entre 2009 et 2010

En 2010, la valeur ajoutée s'établit à 22,5 Mrds dh en forte progression (>100,0%) par rapport à l'exercice précédent en raison essentiellement de la forte croissance de la production (+81,3%) qui s'établit à 41 965 Mdhs à fin 2010.

La consommation de l'année 2010 ressort à 20 208 Mdhs en progression par rapport à l'exercice précédent (15 497 Mdhs) qui s'explique principalement par les éléments suivants :

- La hausse des achats consommés (+37,7%) du Groupe OCP qui s'établissent à 13,9 Mrds dh contre 10,1 Mrds dh en 2009 lié à l'amélioration de l'activité ;
- La progression des charges externes qui ressortent à 5,7 Mrds dh essentiellement du fait de :
 - ✓ l'augmentation des charges de transport ONCF pour un montant de 568 Mdhs contre 346 Mdhs en 2009 ;
 - ✓ l'augmentation du transport maritime de 55,1% à 1 932 Mdhs en 2010 contre 1 246 Mdhs en 2009.

La répartition des achats consommés par catégorie de filiale se présente de la manière suivante :

| En millions de dirhams | 2008 | Contribution | 2009 | Contribution | 2010 | Contribution | Var.09/08 | Var.10/09 |
|------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------|
| OCP SA | 1 817 | 8,9% | 1 991 | 19,7% | 2 222 | 16,0% | 9,6% | 11,6% |
| Filiales | 15 327 | 75,2% | 5 577 | 55,2% | 8 787 | 63,2% | -63,6% | 57,6% |
| Joint Venture | 3 253 | 15,9% | 2 530 | 25,1% | 2 893 | 20,8% | -22,2% | 14,3% |
| Total | 20 395 | 100,0% | 10 097 | 100,0% | 13 900 | 100,0% | -50,5% | 37,7% |

Source : OCP SA.

La répartition des achats par activité (mines et chimie) se présente comme suit :

| En millions de dirhams | 2 008 | 2009 | 2010 | Var.09/08 | Var.10/09 |
|------------------------|---------------|---------------|---------------|----------------|---------------|
| Activité Mines | 2 231 | 2 312 | 2 664 | 3,62% | 15,24% |
| Activité chimie | 17 934 | 7 603 | 11 111 | -57,61% | 46,15% |
| Autres | 230 | 182 | 125 | -20,88% | -31,53% |
| Total | 20 395 | 10 097 | 13 900 | -50,49% | 37,67% |

Source : OCP SA.

III.2.3 L'Excédent Brut d'Exploitation

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution de l'Excédent Brut d'Exploitation pour les exercices 2008/2010 :

| En millions de dirhams | 2008 | 2009 | 2010 | Var.09/08 | Var.10/09 |
|--|---------------|--------------|---------------|----------------|-------------------|
| Valeur Ajoutée | 40 124 | 8 207 | 22 474 | -79,5% | >100,0% |
| <i>Taux de valeur ajoutée (VA/CA)</i> | <i>66,7%</i> | <i>32,5%</i> | <i>51,6%</i> | <i>-34 pbs</i> | <i>19 pbs</i> |
| Impôts et taxes | 196 | 185 | 278 | -5,6% | 50,3% |
| Charges de personnel | 6 999 | 5 900 | 7 143 | -15,7% | 21,1% |
| Excédent Brut d'Exploitation | 32 929 | 2 122 | 15 053 | -93,6% | >100,0% |
| <i>Marge brute d'exploitation (EBE/CA)</i> | <i>54,8%</i> | <i>8,4%</i> | <i>34,6%</i> | <i>-46 pbs</i> | <i>26 pbs</i> |

Source : OCP SA.

Le tableau ci-dessous reprend la répartition et l'évolution de l'effectif sur la période 2008/2010 :

| | 2 008 | 2009 | 2010 | Var.09/08 | Var.10/09 |
|--|---------------|---------------|---------------|-------------|--------------|
| Hors cadres | 1 156 | 1 076 | 1 122 | -6,9% | 4,3% |
| Techniciens, Agents de Maîtrise, cadres administratifs | 6 043 | 5 874 | 6 478 | -2,8% | 10,3% |
| Ouvriers Employés | 12 073 | 12 619 | 11 444 | 4,5% | -9,3% |
| Total de l'effectif | 19 272 | 19 569 | 19 044 | 1,5% | -2,7% |

Source : OCP SA.

Au titre de l'exercice 2010, l'excédent brut d'exploitation du Groupe OCP s'établit à 15 053 Mdhs contre respectivement 2 122 Mdhs et 32 929 Mdhs en 2009 et 2008, enregistrant un TCAM de -32,4% sur la période 2008/ 2010.

Evolution de l'excédent brut d'exploitation entre 2008 et 2009

En 2009, l'Excédent Brut d'exploitation ressort à 2,1 Mrds en baisse (-93,6%) par rapport à 2008 en raison des éléments suivants :

- La baisse de la valeur ajoutée (-79,5%) sur la période ;
- La baisse des charges de personnel (-15,7%) qui s'établissent à 5,9 Mrds dh contre 7,0 Mrds dh en 2008 en raison principalement de la baisse des charges sociales et ce suite à la sortie de la caisse de retraite en 2008 et par conséquent la baisse de la charge d'actualisation de la retraite. En effet, la charge d'actualisation était de 2 209 Mdhs en 2008 contre 962 Mdhs en 2009 ;
- La diminution des impôts et taxes (-5,6%) qui ressortent à 185 Mdhs contre 196 Mdhs en 2008 liée à la diminution de la taxe minière.

Evolution de l'excédent brut d'exploitation 2009 et 2010

Au titre de l'exercice 2010, l'Excédent Brut d'exploitation ressort à 15,1 Mrds dh en hausse notable (+100%) par rapport à 2009. Cette évolution s'explique essentiellement par les éléments suivants :

- L'augmentation de la valeur ajoutée de plus de 100% sur 2009/ 2010 ;
- La hausse des charges de personnel (+21,1%) qui ressortent à 7,1 Mrds dh contre 5,9 Mrds dh en 2009 liée principalement aux régularisations de salaires et indemnités opérées en 2010. Le reste de la variation concerne la constatation par MP d'une écriture⁸³ de 761 Mdhs pour la déductibilité des actualisations de retraite 2008 et 2009 ;
- La hausse des impôts et taxes (+7,0%) qui s'élèvent à 278 Mdhs contre 185 Mdhs en 2009 liée pour l'essentiel à la régularisation sur exercices antérieurs de la taxe urbaine au niveau de Maroc Phosphore pour un montant de 65 Mdhs.

III.2.4 Le Résultat d'Exploitation

Le tableau ci-après décrit l'évolution du résultat d'exploitation pour les exercices 2008/ 2010 :

| En millions de dirhams | 2008 | 2009 | 2010 | Var.09/08 | Var.10/09 |
|--|---------------|--------------|---------------|----------------|-------------------|
| Excédent Brut d'Exploitation | 32 929 | 2 122 | 15 053 | -93,6% | >100,0% |
| <i>Marge brute d'exploitation (EBE/CA)</i> | <i>54,8%</i> | <i>8,4%</i> | <i>34,6%</i> | <i>-46 pbs</i> | <i>26 pbs</i> |
| Autres produits d'exploitation | 235 | 52 | 180 | -77,9% | >100,0% |
| Reprise d'exploitation, transfert de charges | 2 043 | 4 915 | 3 409 | >100,0% | -30,6% |
| Autres charges d'exploitation | 294 | 427 | 242 | 45,2% | -43,3% |
| Dotations d'exploitation | 7 067 | 3 105 | 3 980 | -56,1% | 28,2% |
| Résultat d'exploitation | 27 846 | 3 557 | 14 420 | -87,2% | >100,0% |
| <i>Marge d'exploitation (REX/CA)</i> | <i>46,3%</i> | <i>14,1%</i> | <i>33,1%</i> | <i>-32 pbs</i> | <i>19 pbs</i> |

Source : OCP SA.

Au titre de l'exercice 2010, le résultat d'exploitation du Groupe OCP ressort à 14 420 Mdhs contre respectivement 3 557 Mdhs et 27 846 Mdhs en 2009 et 2008, enregistrant un TCAM de -28,0% sur la période 2008/ 2010.

Evolution du résultat d'exploitation entre 2008 et 2009

En 2009, le résultat d'exploitation enregistre un recul de 87,2% pour s'établir à 3,6 Mrds dh contre 27,8 Mrds dh en 2008. Cette évolution s'explique principalement par :

- La diminution des dotations d'exploitation qui s'élèvent à 3,1 Mrds dh contre 7,1 Mrds dh en 2008 due essentiellement à la réduction des dotations de stock en soufre de Maroc Phosphore de 2,6 Mrds dh en 2008 ;

⁸³ Cette écriture n'a pas d'impact sur le résultat global

- La hausse des reprises d'exploitation qui ressortent à 4,9 Mrds dh contre 2,0 Mrds dh en 2008 justifiée essentiellement par les reprises pour provisions pour stock réalisées par Maroc Phosphore ;
- La hausse des autres charges qui s'établissent à 427 Mdhs contre 294 Mdhs en 2008 du fait de la constatation d'une perte sur créance irrécouvrable chez Maroc Phosphore.

Evolution du résultat d'exploitation entre 2009 et 2010

Au titre de l'exercice 2010, le résultat d'exploitation enregistre une forte hausse (+100%) pour s'établir à 14,4 Mrds dh contre 3,6 Mrds dh en 2009 justifié principalement par les éléments suivants :

- La hausse des dotations d'exploitation (+28,2%) pour s'établir à 4,0 Mrds dh contre 3,1 Mrds dh en 2009 en raison des éléments suivant :
 - ✓ la constatation de la provision Marphocéan pour un montant de 525 Mdhs. En effet, la filiale étant en liquidation⁸⁴, une provision est constatée à chaque clôture sur la base de sa situation nette. La provision de la période précédente est reprise ;
 - ✓ la provision pour créance sur TVA de 46 Mdhs ;
 - ✓ la baisse des amortissements (-28,7%) en recul de 1 170 Mdhs à 1 506 Mdhs en 2010.
- La diminution des reprises d'exploitation qui s'élèvent à 3,4 Mrds dh contre 4,9 Mrds dh en 2009 se justifie par les explications suivantes :
 - ✓ la baisse de la reprise sur dépréciation de stock matières et fournitures consommables à 1 102 Mdhs en 2010 ;
 - ✓ la hausse de la reprise des provisions pour risques et charges durable suite à la reprise constatée sur Marphocéan d'un montant de 689 Mdhs en 2010 contre 230 Mdhs en 2009 ;
 - ✓ la hausse des transferts de charges suite à l'écriture de l'actualisation de la caisse de retraite de 761 Mdhs.

III.2.5 Le Résultat Financier

L'évolution du résultat financier sur la période étudiée se présente comme suit :

| En millions de dirhams | 2008 | 2009 | 2010 | Var.09/08 | Var.10/09 |
|--|--------------|--------------|--------------|-------------------|-------------------|
| Produits financiers | 2 748 | 1 291 | 1 940 | -53,0% | 50,3% |
| Produits des titres de participation ⁸⁵ | 1 | 27 | 28 | >100,0% | 3,7% |
| Gains de change | 1 856 | 328 | 1 020 | -82,3% | >100,0% |
| Intérêts et autres produits financiers | 787 | 831 | 821 | 5,6% | -1,2% |
| Reprises financières | 104 | 105 | 71 | 1,0% | -32,4% |
| Charges financières | 1 908 | 1 391 | 1 475 | -27,1% | 6,0% |
| Charges d'intérêts | 473 | 644 | 619 | 36,2% | -3,9% |
| Pertes de change | 1 317 | 663 | 712 | -49,7% | 7,4% |
| Autres charges financières | 14 | 12 | 27 | Ns | >100,0% |
| Dotations financières ⁸⁶ | 104 | 72 | 117 | -30,8% | 62,5% |
| Résultat financier | 840 | -100 | 465 | <100,0% | >100,0% |

Source : OCP SA.

En 2010, le résultat financier du Groupe OCP ressort à 465 Mdhs contre respectivement -100 Mdhs et 840 Mdhs en 2009 et 2008.

⁸⁴ Le bilan de liquidation de Marphocéan a été déposé en juillet 2009

⁸⁵ Il s'agit des dividendes reçus sur les titres non consolidés

⁸⁶ Les dotations financières correspondent aux provisions pour pertes de change constituées suivant le CGNC

Evolution du résultat financier entre 2008 et 2009

Au titre de l'exercice 2009, le résultat financier enregistre un repli significatif et s'établit à -100 Mdhs contre 840 Mdhs en 2009 en raison essentiellement du recul plus important des produits financiers (-53,0%) par rapport aux charges financières (-27,1%).

La baisse des produits financiers qui s'élèvent à 1,3 Mrds dh contre 2,7 Mrds dh en 2008 revient principalement à la baisse des gains de change (-82,3%) qui s'établissent à 328 Mdhs contre 1,9 Mrds dh en 2008.

La baisse des charges financières (-27,1%) qui ressortent à 1,4 Mrds dh contre 1,9 Mrds dh en 2008 est liée à la baisse des pertes de changes (-49,9%) qui s'élèvent à 663 Mdhs contre 1,3 Mrds dh en 2008 et la hausse des charges d'intérêt (+36,2%) qui s'établissent à 644 Mdhs contre 473 Mdhs en 2008.

Evolution du résultat financier entre 2009 et 2010

En 2010, la forte croissance du résultat financier (>100,0%) pour s'établir à 465 Mdhs contre -100 Mdhs en 2009 est justifié principalement par la forte hausse des produits financiers (+50,3%).

Ces derniers s'élèvent à 1,9 Mrds dh contre 1,3 Mrds dh en 2009 en raison principalement de la hausse des gains de change qui se montent à 1,0 Mrds dh contre 328 Mdhs en 2009.

III.2.6 Le Résultat non Courant

L'évolution du Résultat non Courant sur les exercices 2008/ 2010 se présente comme suit :

| En millions de dirhams | 2008 | 2009 | 2010 | Var.09/08 | Var.10/09 |
|---|---------------|--------------|---------------|-------------------|-------------------|
| Produits non courants | 28 199 | 1 340 | 7 158 | -95,2% | >100,0% |
| Produits de cession d'immobilisations | 74 | 1 009 | 147 | >100,0% | -85,4% |
| Subventions d'équilibre | 0 | 0 | 0 | Ns | Ns |
| Reprises sur subventions d'investissement | 0 | 0 | 3 | Ns | Ns |
| Autres produits non courants | 67 | 53 | 73 | -20,9% | 37,7% |
| Reprises non courantes ⁸⁷ | 28 058 | 278 | 6 935 | -99,0% | >100,0% |
| Charges non courantes | 28 362 | 2 279 | 11 152 | -92,0% | >100,0% |
| V.N.A des immobilisations cédées | 7 | 852 | 23 | >100,0% | -97,3% |
| Subventions accordées | 29 | 51 | 145 | 75,9% | >100,0% |
| Autres charges non courantes | 348 | 1 270 | 10 799 | >100,0% | >100,0% |
| Dotations non courantes | 27 978 | 106 | 185 | -99,6% | 74,5% |
| Résultat non courant | -163 | -939 | -3 994 | >100,0% | >100,0% |

Source : OCP SA.

Au titre de 2010, le résultat non courant du Groupe OCP ressort à -3 994 Mdhs contre respectivement -939 Mdhs et -163 Mdhs en 2009 et 2008.

Evolution du résultat non courant entre 2008 et 2009

Au titre de l'exercice 2009, le résultat non courant ressort à -939 Mdhs contre -163 Mdhs enregistré en 2008. Cette variation s'explique par les éléments suivants :

- La hausse des produits de cession d'immobilisations qui ressortent à 1,0 Mrds dh contre 74 Mdhs en 2008. Ces produits de cession sont relatifs à la construction du projet Bunge Maroc Phosphore dont la quote part de OCP SA dans le prix de cession du site s'élève à 895 Mdhs (la contrepartie en V.N.A est de 840 Mdhs). Par ailleurs, OCP SA a cédé des logements sociaux pour un montant de 104 Mdhs en 2009 ;

⁸⁷ En 2008, l'OCP avait constaté 28 Milliards de dirhams en dotations non courantes et en reprise non courante (impact résultat 0). Ce montant correspond à la sortie de la caisse de retraite.

- L'augmentation des autres charges non courantes (>100,0%) et s'établissant à 1,3 Mrds dh contre 348 Mdhs en 2008 due aux reclassements liés à l'externalisation de la caisse de retraite ;

Evolution du résultat non courant entre 2009 et 2010

En 2010, le résultat non courant enregistre baisse (>100,0%) et s'établit à -3,6 Mrds dh contre -939 Mdhs en 2009 en raison principalement de la hausse plus importante des charges non courante (+8 873⁸⁸ Mdhs) par rapport aux produits non courant (+ 5 818 Mdhs).

La hausse des produits non courants qui s'élèvent à 7,1 Mrds dh contre 1,3 Mrds dh en 2009 se justifie essentiellement par la hausse des reprises non courantes (>100,0%) pour s'établir à 6,9 Mrds dh contre 278 Mdhs en 2009 liée à l'actualisation de la caisse de retraite pour un montant de 6 935 Mdhs en 2010.

L'augmentation des charges non courantes qui ressortent à 11,2 Mrds dh contre. 2,3 Mrds dh en 2009 est due majoritairement aux éléments suivants :

- La hausse des dotations non courantes (+74,5%) qui ressortent à 185 Mdhs contre 106 Mdhs en 2009 due à la provision pour risques et charges de 153,7 Mdhs relative à l'environnement ;
- L'augmentation des autres charges non courantes (>100,0%) qui s'élèvent à 10,8 Mrds dh contre 1,3 Mrds dh en 2009 en raison de la revue à la hausse de l'engagement de retraite et de l'externalisation de la caisse de retraite.

III.2.7 Le Résultat Net

L'évolution du résultat net consolidé du Groupe OCP sur la période 2008/ 2010 se présente comme suit :

| En millions de dirhams | 2008 | 2009 | 2010 | Var.09/08 | Var.10/09 |
|--------------------------------|---------------|--------------|---------------|-------------------|-------------------|
| Résultat d'exploitation | 27 846 | 3 557 | 14 420 | -87,2% | >100,0% |
| Résultat financier | 840 | -100 | 465 | <100,0% | >100,0% |
| Résultat courant | 28 686 | 3 457 | 14 885 | -87,9% | >100,0% |
| Résultat non courant | -163 | -939 | -3 994 | >100,0% | >100,0% |
| Résultat avant impôt | 28 523 | 2 518 | 10 892 | -91,2% | >100,0% |
| Impôt sur les sociétés | 5 109 | 1 111 | 2 428 | -78,3% | >100,0% |
| Impôts différés | | 124 | -426 | Ns | <100,0% |
| Résultat net | 23 414 | 1 283 | 8 890 | -94,5% | >100,0% |
| <i>Marge Nette (RN/CA)</i> | <i>38,9%</i> | <i>5,1%</i> | <i>20,4%</i> | <i>-34 pbs</i> | <i>15 pbs</i> |

Source : OCP SA.

Au titre de l'exercice 2010, le résultat net du Groupe OCP s'établit à 8 890 Mdhs contre respectivement 1 283 Mdhs et 23 414 Mdhs en 2009 et 2008, enregistrant un TCAM de -38,4% sur la période 2008/ 2010.

Evolution du résultat net entre 2008 et 2009

En 2009, le résultat net s'élève à 1,3 Mrds dh en recul (-94,5%) par rapport à 2008 (23,4 Mrds dh). Cette évolution s'explique principalement par la baisse significative du résultat d'exploitation qui s'élève à 3,6 Mrds dh en 2009.

Concernant la marge nette, elle ressort à 5,1% en recul de 34 pbs par rapport à 2008.

⁸⁸ Exercice 2010 – exercice 2009

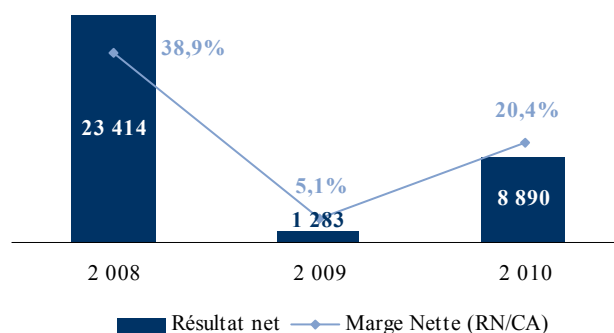
Evolution du résultat net entre 2009 et 2010

Au titre de l'exercice 2010, le résultat net enregistre une forte progression (+100%) pour s'établir à 8,9 Mrds dh contre 1,3 Mrds dh en 2009 justifié principalement par la hausse significative du résultat d'exploitation qui s'établit à 14,4 Mrds dh en 2010.

Par ailleurs, la baisse de l'impôt différé de 550 Mdhs en 2010 est liée au report déficitaire de Maroc Phosphore.

Concernant la marge nette, elle s'apprécie de 15 pbs et s'élève à 20,4% en 2010 vs. 5,1% en 2009.

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution du résultat net sur la période 2008/ 2010 :



Source : OCP SA.

La contribution de chaque catégorie de filiale au résultat net du Groupe après annulation des intragroupes et retraitement de consolidation se présente comme suit :

| En millions de dirhams | 2008 | Contribution | 2009 | Contribution | 2010 | Contribution | Var.09/08 | Var.10/09 |
|------------------------|---------------|---------------|--------------|---------------|--------------|---------------|---------------|-------------------|
| OCP SA | 21 194 | 90,5% | 4 405 | 343,3% | 8 310 | 93,5% | -79,2% | 88,6% |
| Filiales | 1 239 | 5,3% | -2 752 | Ns | 38 | 0,4% | <-100,0% | <-100,0% |
| Joint Venture | 980 | 4,2% | -371 | Ns | 542 | 6,1% | <-100,0% | <-100,0% |
| Total | 23 414 | 100,0% | 1 283 | 100,0% | 8 890 | 100,0% | -94,5% | >100,0% |

Source : OCP SA.

⁹⁰ Le poste réserve consolidée comprend la réserve de conversion

III.3 ANALYSE BILANCIELLE – COMPTES CONSOLIDES

Le tableau suivant détaille les éléments de bilan du Groupe OCP au cours des exercices 2008, 2009 et 2010 :

| En millions de dirhams | 2008 | 2009 | 2010 | Var.09/08 | Var.10/09 |
|--|---------------|---------------|---------------|-------------------|-------------------|
| ACTIF | | | | | |
| Ecart d'acquisition | 0 | 0 | 0 | Ns | Ns |
| Immobilisations en non valeurs | 119 | 0 | 0 | -100,0% | Ns |
| Immobilisations incorporelles | 133 | 298 | 380 | >100,0% | 27,5% |
| Immobilisations corporelles | 11 708 | 13 178 | 15 795 | 12,6% | 19,9% |
| Participation dans les stés mises en équivalence | | 1 | 1 | Ns | 0,0% |
| Immobilisations financières | 964 | 2 211 | 1 855 | >100,0% | -16,1% |
| Ecarts de conversion | 45 | 47 | 41 | 4,4% | -12,8% |
| Actif immobilisé | 12 969 | 15 736 | 18 072 | 21,3% | 14,9% |
| Actif circulant | 35 885 | 33 990 | 43 079 | -5,3% | 26,7% |
| Stocks | 6 775 | 6 236 | 5 671 | -8,0% | -9,1% |
| Créances de l'actif circulant | 10 792 | 10 642 | 12 361 | -1,4% | 16,2% |
| <i>Dont CCA</i> | <i>51</i> | <i>-</i> | <i>-</i> | <i>-100,0%</i> | <i>Ns</i> |
| Titres et valeurs de placement | 18 260 | 17 087 | 24 997 | -6,4% | 46,3% |
| Ecarts de conversion | 58 | 25 | 49 | -56,9% | 96,0% |
| Trésorerie Actif | 1 372 | 1 476 | 2 085 | 7,6% | 41,3% |
| Total ACTIF | 50 226 | 51 202 | 63 236 | 1,9% | 23,5% |
| PASSIF | | | | | |
| Financement permanent | 36 812 | 41 217 | 44 138 | 12,0% | 7,1% |
| Capitaux propres | 13 561 | 16 741 | 24 338 | 23,4% | 45,4% |
| Intérêts minoritaires | - | - | 148 | Ns | Ns |
| Capitaux propres assimilés | - | 26 | 23 | Ns | -11,5% |
| <i>dont subvention d'investissement</i> | <i>-</i> | <i>26</i> | <i>23</i> | <i>Ns</i> | <i>-11,5%</i> |
| <i>dont provisions réglementées</i> | <i>-</i> | <i>-</i> | <i>-</i> | <i>Ns</i> | <i>Ns</i> |
| dettes de financement | 11 703 | 11 564 | 10 387 | -1,2% | -10,2% |
| Provisions durables pour risques et charges | 11 451 | 12 790 | 9 149 | 11,7% | -28,5% |
| Ecart de conversion | 97 | 95 | 92 | -2,1% | -3,2% |
| Dettes du passif circulant | 12 268 | 8 094 | 9 465 | -34,0% | 16,9% |
| Autres provisions pour risques et charges | 272 | 83 | 132 | -69,5% | 59,0% |
| Ecarts de conversion - Passif | 38 | 58 | 67 | 52,6% | 15,5% |
| Trésorerie passif | 836 | 1 750 | 9 434 | >100,0% | >100,0% |
| Total PASSIF | 50 226 | 51 202 | 63 236 | 1,9% | 23,5% |

Source : OCP SA.

III.3.1 L'Actif immobilisé

Le tableau ci-après décrit l'évolution de l'actif immobilisé au cours des trois derniers exercices :

| En millions de dirhams | 2008 | % Total | 2009 | % Total | 2010 | % Total | Var.09/08 | Var.10/09 |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|-----------------|---------------|
| Ecart d'acquisition | 0 | 0,0% | 0 | 0,0% | 0 | 0,0% | Ns | Ns |
| Immobilisations en non valeurs | 119 | 0,9% | 0 | 0,0% | 0 | 0,0% | -100,0% | Ns |
| Frais préliminaires | 119 | 0,9% | - | - | - | - | Ns | Ns |
| Charges à répartir sur plus exercices | - | - | - | - | - | - | Ns | Ns |
| Primes de remb / obligations | - | - | - | - | - | - | Ns | Ns |
| Immobilisations incorporelles | 133 | 1,0% | 298 | 1,9% | 380 | 2,1% | >100% | 27,5% |
| Immobilisations en recherche et dev | 1 | 0,0% | 6 | 0,0% | 20 | 0,1% | >100% | >100% |
| Brevets, marques, droits et valeurs | 90 | 0,7% | 117 | 0,7% | 72 | 0,4% | 30,0% | -38,5% |
| Fonds commercial | - | - | 0 | 0,0% | 0 | 0,0% | Ns | Ns |
| Autres immo incorporelles | 43 | 0,3% | 175 | 1,1% | 288 | 1,6% | >100% | 64,6% |
| Immobilisations corporelles | 11 708 | 90,3% | 13 178 | 83,7% | 15 795 | 87,4% | 12,6% | 19,9% |
| Terrains | 1 094 | 8,4% | 1 169 | 7,4% | 1 203 | 6,7% | 6,9% | 2,9% |
| Constructions | 1 322 | 10,2% | 1 652 | 10,5% | 1 896 | 10,5% | 25,0% | 14,8% |
| Instal tech, matériel et outillage | 4 650 | 35,9% | 6 196 | 39,4% | 5 938 | 32,9% | 33,2% | -4,2% |
| Matériel de transport | 70 | 0,5% | 78 | 0,5% | 71 | 0,4% | 11,4% | -9,0% |
| Mobilier, mat de bureau et ménag | 96 | 0,7% | 107 | 0,7% | 129 | 0,7% | 11,5% | 20,6% |
| Autres immobilisations corporelles | 76 | 0,6% | 293 | 1,9% | 328 | 1,8% | >100% | 11,9% |
| Immobilisations Corporelles en cours | 4 400 | 33,9% | 3 682 | 23,4% | 6 231 | 34,5% | -16,3% | 69,2% |
| Participation dans les stés mises en équivalence | | 0,0% | 1 | 0,0% | 1 | 0,0% | Ns | 0,0% |
| Immobilisations financières | 964 | 7,4% | 2 211 | 14,1% | 1 855 | 10,3% | >100% | -16,1% |
| Prêts immobilisés | 25 | 0,2% | 16 | 0,1% | 14 | 0,1% | -36,0% | -12,5% |
| Autres créances financières | 912 | 7,0% | 1 117 | 7,1% | 811 | 4,5% | 22,5% | -27,4% |
| Titres de participation | 27 | 0,2% | 1 078 | 6,9% | 1 030 | 5,7% | >100% | -4,5% |
| Autres titres immobilisés | - | - | - | - | - | - | Ns | Ns |
| Ecart de conversion | 45 | 0,3% | 47 | 0,3% | 41 | 0,2% | 4,4% | -12,8% |
| Augmentation des dettes de financ | 45 | 0,3% | 47 | 0,3% | 41 | 0,2% | 4,4% | -12,8% |
| Actif immobilisé | 12 969 | 100,0% | 15 736 | 100,0% | 18 072 | 100,0% | 21,3% | 14,9% |

Source : OCP SA.

Au titre de l'exercice 2010, les immobilisations du Groupe OCP s'établissent à 18 072 Mdhs contre respectivement 15 736 Mdhs et 12 969 Mdhs en 2009 et 2008, enregistrant un TCAM de 18,0% sur la période 2008 – 2010.

Evolution des immobilisations entre 2008 et 2009

Au terme de l'exercice 2009, l'actif immobilisé consolidé du Groupe s'établit à 15,7 Mrds dh contre 13,0 Mrds dh en 2008, soit une progression substantielle de 21,3% s'expliquant principalement par :

- L'augmentation des immobilisations corporelles (+12,6%) qui s'établissent à 13,2 Mrds dh contre 11,7 Mrds dh en 2008, justifiée principalement par un effort d'investissement consenti par le Groupe OCP qui s'élève à 3 824 Mdhs en 2009 ;
- La croissance des immobilisations financières qui s'élèvent à 2,2 Mrds dh contre 964 Mdhs en 2008 liée majoritairement à :
 - ✓ la hausse des autres créances financières (+22,5%) qui ressortent à 1,1 Mrds dh contre 912 M dh en 2008 en raison de la hausse des obligations d'engrais indienne détenus par PPL ;
 - ✓ la hausse des immobilisations financières en 2009 (>100,0%) sont due principalement à l'acquisition des titres de la BCP à hauteur de 1,1 Mrds dh.
- La hausse des immobilisations incorporelles (>100,0%) qui s'établissent à 298 Mdhs contre 133 Mdhs en 2008 justifiée par les nouvelles acquisitions de logiciels ;

- En 2009, les immobilisations en non valeurs ressortent à zéro contre 119 Mdhs en 2008 en raison de leur reclassement à partir de 2009 en autres charges externes.

Evolution des immobilisations entre 2009 et 2010

Au terme de l'exercice 2010, l'actif immobilisé consolidé affiche une hausse de 14,9% pour s'établir à 18,1 Mrds dh contre 15,7 Mrds dh en 2009 se justifiant principalement par :

- L'augmentation des immobilisations corporelles (+19,9%) qui s'établissent à 15,8 Mrds contre 13,2 Mrds dh en 2009 expliquée principalement par l'effort d'investissement consenti par le Groupe OCP qui s'élève à 4 025 Mdhs (dont 2 589 Mdhs revient à OCP SA, 855 Mdhs revient à Maroc Phosphore et 215 Mdhs à BMP) ;
- La croissance des immobilisations incorporelles (+27,5%) qui s'élèvent à 380 Mdhs contre 298 Mdhs en 2009 en raison des études réalisées pour les nouveaux projets sur les sites de Maroc Phosphore pour 167 Mdhs et de Prayon pour 19 Mdhs ;
- Le repli des immobilisations financières (-16,1%) pour s'établir à 1,9 Mrds dh contre 2,2 Mrds dh en 2009 s'expliquant essentiellement par la baisse des obligations d'engrais indienne détenues par PPL d'un montant de 811 Mdhs contre 1,1 Mrds dh en 2009. En effet, la subvention sur le prix de vente des engrais accordée par l'Etat indien est remboursé à la filiale PPL sous forme de bon d'engrais que cette dernière inscrit en créances financières et qu'elle peut revendre à échéance.

III.3.2 Les fonds propres

Le tableau ci-après détaille l'évolution des capitaux propres consolidés sur la période 2008/ 2010 :

| En millions de dirhams | 2008 | 2009 | 2010 | Var.09/08 | Var.10/09 |
|----------------------------------|---------------|---------------|---------------|--------------|--------------|
| Capital social | 7 800 | 8 288 | 8 288 | 6,3% | 0,0% |
| Prime d'émission | - | 4 513 | 4 513 | Ns | 0,0% |
| Réserve consolidée ⁹⁰ | (17 653) | 2 659 | 2 688 | <-100% | 1,1% |
| Résultat net part du Groupe | 23 414 | 1 283 | 8 850 | -94,5% | >100% |
| Capitaux Propres | 13 561 | 16 741 | 24 338 | 23,4% | 45,4% |

Source : OCP SA.

Au titre de l'exercice 2010, les fonds propres du Groupe OCP s'élèvent à 24 338 Mdhs contre respectivement 16 741 Mdhs et 13 561 Mdhs en 2009 et 2008, enregistrant un TCAM de 34,1% sur la période 2008 – 2010.

Evolution des fonds propres entre 2008 et 2009

En 2009, les fonds propres consolidés du Groupe enregistrent une croissance de 23,4% pour s'établir à 16,7 Mrds dh contre 13,6 Mrds dh en 2008. Cette évolution est imputable aux éléments suivants :

- L'augmentation de capital réservée à la Banque Centrale Populaire, portant ainsi le capital social à 8,3 Mrds dh contre 7,8 Mrds dh en 2008 ;
- Une prime d'émission relative à cette même augmentation de capital d'un montant de 4,5 Mrds dh ;
- L'augmentation des réserves consolidées qui s'établissent à 2,7 Mrds dh contre -17,6 Mrdh en 2008 en raison de l'affectation du résultat net 2008 aux fonds propres.

Evolution des fonds propres entre 2009 et 2010

Au titre de l'exercice 2010, les fonds propres consolidés du Groupe s'élèvent à 24,3 Mrds dh contre 16,7 Mrds dh en 2009 justifiée par la croissance substantielle du résultat net et par la distribution de dividendes de 1 172 Mdhs.

III.3.3 L'endettement financier net

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution de l'endettement financier net sur les exercices 2008/ 2010 :

| En millions de dirhams | 2008 | 2009 | 2010 | Var.09/08 | Var.10/09 |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------|
| Crédits gouvernementaux et crédits acheteurs | 11 703 | 11 564 | 10 387 | -1,2% | -10,2% |
| Provisions Durables pour risques et charges | 11 451 | 12 790 | 9 149 | 11,7% | -28,5% |
| Titres et valeurs de placement | 18 260 | 17 087 | 24 997 | -6,4% | 46,3% |
| Trésorerie Actif | 1 372 | 1 476 | 2 085 | 7,6% | 41,3% |
| Trésorerie passif | 836 | 1 750 | 9 434 | >100% | >100% |
| Endettement financier Net | 4 358 | 7 541 | 1 888 | 73,0% | -75,0% |

Source : OCP SA.

Evolution de l'endettement financier net entre 2008 et 2009

En 2009, le Groupe OCP affiche un endettement moyen et long terme de 11 564 Mdhs en baisse par rapport à 2008 en raison du remboursement d'échéance de dettes financières contractés.

Par ailleurs, l'augmentation de la trésorerie passif (>100,0%) qui s'élève à 1 750 Mdhs contre 836 Mdhs en 2008 s'explique majoritairement par la dette court terme détenue par PPL d'un montant de 1 007 Mdhs.

L'endettement financier net ressort donc à 7 541 Mdhs contre 4 358Mdhs en 2008.

Evolution de l'endettement financier net entre 2009 et 2010

Au titre de l'exercice 2010, le Groupe OCP fait ressortir un endettement moyen et long terme de 10 387 Mdhs contre 11 564 Mdhs en 2009 justifié par le remboursement d'échéance de dettes financières contractés et par les flux de trésorerie générés par l'activité.

Parallèlement, l'augmentation de la trésorerie passif (>100,0%) qui s'établit à 9 434 Mdhs contre 1 750 Mdhs s'explique majoritairement par l'encaissement effectif du chèque de la caisse de retraite.

L'endettement financier net ressort donc à 1 888 Mdhs contre 7 541 Mdhs en 2009.

III.3.4 Les provisions durables pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont évolué comme suit sur la période 2008/ 2010 :

| En millions de dirhams | 2008 | 2009 | 2010 | Var.09/08 | Var.10/09 |
|--|---------------|---------------|--------------|--------------|---------------|
| Provisions pour risques | 832 | 1 406 | 987 | 69,0% | -29,8% |
| Propre assureur | 390 | 347 | 570 | -11,0% | 64,3% |
| Autres provisions pour risque | 442 | 1 059 | 417 | >100% | -60,6% |
| Provisions pour charges | 10 619 | 11 384 | 8 162 | 7,2% | -28,3% |
| Provisions pour allocation départ à la retraite | 345 | 344 | 431 | -0,3% | 25,3% |
| Provision caisse de retraite | 10 244 | 10 998 | 7 535 | 7,4% | -31,5% |
| Autres provisions pour charges | 30 | 42 | 196 | 40,0% | >100% |
| Provisions Durables pour risques et charges | 11 451 | 12 790 | 9 149 | 11,7% | -28,5% |

Source : OCP SA.

Evolution des provisions pour risques et charges 2008 et 2009

Au titre de l'exercice 2009, les provisions durables pour risques et charges consolidées du Groupe s'élèvent à 12,8 Mrds dh contre 11,5 Mrds dh en 2008. Cette évolution s'explique par la conjonction des éléments suivants :

- La hausse des provisions pour risque (+69,0%) qui s'élèvent à 1,4 Mrds contre 832 Mdhs en 2008 justifiée par l'augmentation (>100,0%) des provisions pour risque qui ressortent à 1,1 Mrds dh contre 442 Mdhs en 2008 en raison de la provision liée à la liquidation de Marphocean pour un montant de 663 Mdhs ;

- L'augmentation des provisions pour charges (+7,2%) qui s'établissent à 11,4 Mrds dh contre 10,6 Mrds dh en 2008 expliquée essentiellement par la provision pour l'actualisation de la caisse de retraite d'un montant de 11,0 Mrds dh en 2009 contre 10,2 Mrds dh en 2008, soit + 7,4%.

Evolution des provisions pour risques et charges 2009 et 2010

En 2010, les provisions durables pour risques et charges consolidées du Groupe enregistrent une diminution notable et s'établissent à 9,1 Mrds dh contre 12,8 Mrds dh en 2009. Cette baisse s'explique essentiellement par les éléments suivants :

- La baisse des provisions pour risques (-29,8%) qui s'élèvent à 1,0 Mrds dh contre 1,4 Mrds dh en 2009 liée majoritairement à l'engagement relatif au personnel du Groupe Prayon pour un montant de 320 Mdhs ;
- La diminution des provisions pour charges (-28,3%) qui s'établissent à 8,2 Mrds dh contre 11,4 Mrds dh en 2009 en raison l'externalisation de la caisse de retraite.

III.3.5 Le besoin en fonds de roulement

L'évolution du besoin en fond de roulement du Groupe OCP sur les exercices 2008/ 2010 se présente comme suit :

| En millions de dirhams | 2008 | 2009 | 2010 | Var.09/08 | Var.10/09 |
|---|---------------|---------------|---------------|--------------|--------------|
| Stocks | 6 775 | 6 238 | 5 671 | -7,9% | -9,1% |
| Créances de l'Actif Circulant | 10 792 | 10 642 | 12 361 | -1,4% | 16,2% |
| Titres et Valeurs de Placement | 18 260 | 17 087 | 24 997 | -6,4% | 46,3% |
| Dettes du Passif Circulant | 12 268 | 8 094 | 9 465 | -34,0% | 16,9% |
| Autres provisions pour risques et charges | 272 | 83 | 132 | -69,5% | 59,0% |
| Ecart de conversion - Actif | 58 | 25 | 49 | -56,9% | 96,0% |
| Ecart de conversion - Passif | 38 | 58 | 67 | 52,6% | 15,5% |
| Besoin en fonds de roulement | 23 307 | 25 757 | 33 415 | 10,5% | 29,7% |

Source : OCP SA.

Evolution des Stocks

Le détail des stocks sur les exercices 2008/ 2010 se présente comme suit :

| En millions de dirhams | 2008 | % total | 2009 | % total | 2010 | % total | Var.09/08 | Var.10/09 |
|---|--------------|---------------|--------------|---------------|--------------|---------------|--------------|--------------|
| Marchandises | 97 | 1,4% | 60 | 1,0% | 82 | 1,4% | -38,1% | 36,7% |
| Matières et fournitures consommables | 2 802 | 41,4% | 2 764 | 44,3% | 2 984 | 52,6% | -1,4% | 8,0% |
| Produits intermédiaires et produits résiduels | 1 675 | 24,7% | 631 | 10,1% | 797 | 14,1% | -62,3% | 26,3% |
| Produits en cours | 775 | 11,4% | 1 077 | 17,3% | 1 056 | 18,6% | 39,0% | -1,9% |
| Produits finis | 1 428 | 21,1% | 1 706 | 27,3% | 754 | 13,3% | 19,5% | -55,8% |
| Stocks | 6 775 | 100,0% | 6 238 | 100,0% | 5 671 | 100,0% | -7,9% | -9,1% |

Source : OCP SA.

Les stock retraités par catégorie de filiale se détaillent comme suit :

| En millions de dirhams | 2008 | 2009 | 2010 | Var.09/08 | Var.10/09 |
|------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| OCP SA | -609 | 876 | 780 | Ns | -11,0% |
| Filiales | 5 481 | 4 143 | 3 388 | -24,4% | -18,2% |
| Joint Venture | 1 923 | 1 217 | 1 502 | -36,7% | 23,4% |
| Total | 6 775 | 6 236 | 5 671 | -8,0% | -9,1% |

Source : OCP SA.

Evolution des stocks entre 2008 et 2009

Au titre de l'exercice 2009, les stocks consolidés du Groupe s'établissent à 6,2 Mrds dh contre 6,8 Mrds dh en 2008. Cette évolution s'explique majoritairement par :

- La baisse des produits en cours (-35,7%) qui s'élèvent à 1,1 Mrds dh contre 1,7 Mrds dh en 2008 liée à la baisse de la production ;
- La diminution des stocks des produits intermédiaires et produits résiduels (-18,7%) justifiée par la baisse des produits de la chimie (soufre et ammoniac).

Evolution des stocks entre 2009 et 2010

En 2010, les stocks consolidés du Groupe OCP ont enregistré un repli de 9,0% par rapport à 2009 pour s'établir à 5,7 Mrds dh en raison principalement de la baisse des produits finis (-55,8%) qui s'élèvent à 754 Mdhs contre 1,7 Mrds dh en 2009.

Evolution des créances de l'actif circulant

Le tableau ci-après détaille l'évolution de l'actif circulant sur la période 2008/ 2010 :

| En millions de dirhams | 2008 | % Total | 2009 | % Total | 2010 | % Total | Var.09/08 | Var.10/09 |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------|--------------|
| Fournisseurs, débiteurs, avances et acomptes | 1 114 | 10,3% | 1 085 | 10,2% | 1 037 | 8,4% | -2,6% | -4,4% |
| Clients et comptes rattachés | 5 243 | 48,6% | 4 352 | 40,9% | 5 696 | 46,1% | -17,0% | 30,9% |
| Personnel | 7 | 0,1% | 50 | 0,5% | 58 | 0,5% | >100% | 16,0% |
| Organismes sociaux | 70 | 0,6% | 154 | 1,4% | 644 | 5,2% | >100% | >100% |
| Etat (Comptes d'impôts et taxes) | 3 263 | 30,2% | 3 657 | 34,4% | 3 287 | 26,6% | 12,1% | -10,1% |
| Etat (Comptes associés) | 51 | 0,5% | - | 0,0% | - | 0,0% | -100,0% | Ns |
| Actifs d'impôts différés | 608 | 5,6% | 501 | 4,7% | 928 | 7,5% | -17,6% | 85,2% |
| Autres débiteurs | 313 | 2,9% | 668 | 6,3% | 458 | 3,7% | >100% | -31,4% |
| Comptes de régularisation, Actif | 123 | 1,1% | 174 | 1,6% | 253 | 2,0% | 41,5% | 45,4% |
| Créances de l'actif circulant | 10 792 | 100,0% | 10 642 | 100,0% | 12 361 | 100,0% | -1,4% | 16,2% |

Source : OCP SA.

Le tableau ci-dessous reprend les créances nettes des avances :

| En millions de dirhams | 2 008 | 2009 | 2010 | Var.09/08 | Var.10/09 |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------|
| Clients et comptes rattachés | 5 243 | 4 352 | 5 696 | -17,0% | 30,9% |
| Clients créditeurs, avances et acomptes | 1 197 | 1 217 | 542 | 1,7% | -55,5% |
| Créances clients | 4 046 | 3 135 | 5 154 | -22,5% | 64,4% |
| Chiffre d'affaires | 60 139 | 25 276 | 43 513 | -58,0% | 72,2% |
| Ratio de rotation en j de CA | 25 | 45 | 43 | 84,4% | -4,5% |

Source : OCP SA.

Evolution de l'actif circulant entre 2008 et 2009

Au titre de l'exercice 2009, l'actif circulant consolidé du Groupe reste relativement stable par rapport à 2008 malgré la baisse de l'activité.

La variation des ratios de rotation en jour de chiffre d'affaires (+20j) est liée à la baisse de l'activité à partir de novembre 2008 du fait de la crise financière. En effet, ce ralentissement a permis de réduire considérablement le niveau du stock des créances clients.

Evolution de l'actif circulant entre 2009 et 2010

Sur la période 2009/ 2010, l'actif circulant enregistre une progression substantielle (+16,2%) et ressort à 12,4 Mrds dh contre 10,6 Mrds dh en 2009.

Cette évolution se justifie essentiellement par l'amélioration des clients et comptes rattachés (+30,9%) pour s'établir à 5,7 Mrds dh contre 4,4 Mrds dh en 2009 en raison de la forte progression de l'activité. Les délais de paiements des clients se stabilisent à 43 jours.

Evolution des dettes du passif circulant

Le tableau ci-après détaille l'évolution du passif circulant sur la période 2008/ 2010 :

| En millions de dirhams | 2008 | 2009 | 2010 | Var.09/08 | Var.10/09 |
|---|---------------|--------------|--------------|---------------|--------------|
| Fournisseurs et comptes rattachés | 4 705 | 4 032 | 3 488 | -14,3% | -13,5% |
| Clients créditeurs, avances et acomptes | 1 197 | 1 217 | 548 | 1,7% | -55,0% |
| Personnel | 604 | 693 | 666 | 14,7% | -3,9% |
| Organismes sociaux | 316 | 444 | 914 | 40,5% | >100% |
| Etat - Impôts et taxes | 3 845 | 349 | 1 660 | -90,9% | >100% |
| Impôts différés passif | - | 14 | 15 | Ns | 7,1% |
| Comptes d'associés | - | - | - | Ns | Ns |
| Autres créanciers | 734 | 1 196 | 1 985 | 62,9% | >100% |
| Comptes de régularisation-passif | 867 | 149 | 189 | -82,8% | 26,8% |
| Dettes du passif circulant | 12 268 | 8 094 | 9 465 | -34,0% | 16,9% |

Source : OCP SA.

Le tableau ci-dessous reprend les dettes nettes des avances et acomptes :

| En millions de dirhams | 2 008 | 2009 | 2010 | Var.09/08 | Var.10/09 |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Fournisseurs et comptes rattachés | 4 705 | 4 032 | 3 488 | -14,3% | -13,5% |
| Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes | 1 114 | 1 085 | 1 037 | -2,6% | -4,4% |
| Dettes fournisseurs | 3 591 | 2 947 | 2 451 | -17,9% | -16,8% |
| Achats de l'exercice y compris les charges externes | 25 044 | 15 497 | 20 208 | -38,1% | 30,4% |
| Ratio de rotation en jour d'achat | 52 | 69 | 44 | 32,6% | -36,2% |

Source : OCP SA.

Evolution du passif circulant entre 2008 et 2009

En 2009, le passif circulant diminue de 34,0% et s'élève à 8,1 Mrds dh contre 12,3 Mrds dh en 2008. Cette évolution se justifie essentiellement par les éléments suivants :

- La diminution des Fournisseurs et comptes rattachés (-14,3%) qui ressortent à 4,0 Mrds dh contre 4,7 Mrds dh en 2008 liée au ralentissement de l'activité en 2009 ;
- La baisse du compte Etat (-90,9%) qui s'établit à 349 Mdhs en 2009 contre 3,8 Mrds dh en 2008 en raison d'un reliquat d'IS payé en 2009 ;
- Le délai des dettes fournisseurs ressort en hausse à 72 jours des achats consommés en raison des dettes liées au soufre et à l'ammoniac constituées par Maroc Phosphore.

Evolution du passif circulant entre 2009 et 2010

Au titre de l'exercice 2010, les dettes du passif circulant consolidées ressort à 9,5 Mrds dh en hausse de 17,6% par rapport à 2009. Cette croissance s'explique notamment par :

- La diminution des Fournisseurs et comptes rattachés qui s'élèvent à 3,5 Mrds dh contre 4,0 Mrds dh en 2009 ;
- La hausse substantielle du compte Etat (impôts et taxes) (>100,0%) pour s'établir à 1,7 Mrds dh contre 349 Mdhs en 2009 liée à l'IS enregistré au niveau de l'OCP SA de 2,1 Mrds dh contre 1,1 Mrds dh d'acomptes payés ;
- La croissance du compte Autres créanciers (+66,0%) qui ressort à 2,0 Mrds dh contre 1,2 Mrds dh en 2009 justifiée par la dette au niveau de OCP SA envers la CNRA relative à la mise à jour de la base de données.

III.3.6 Etude de l'équilibre financier

L'évolution de l'équilibre financier du Groupe OCP sur les exercices 2008, 2009 et 2010 se présente comme suit :

| En millions de dirhams | 2008 | 2009 | 2010 | Var.09/08 | Var.10/09 |
|--------------------------------|---------------|---------------|---------------|------------------|-----------------|
| Financement Permanent | 36 812 | 41 217 | 44 138 | 12,0% | 7,1% |
| Actif Immobilisé | 12 969 | 15 735 | 18 072 | 21,3% | 14,9% |
| FR | 23 843 | 25 482 | 26 066 | 6,9% | 2,3% |
| Actif Circulant (hors TVP) | 17 625 | 16 905 | 18 082 | -4,1% | 7,0% |
| Titres et Valeurs de Placement | 18 260 | 17 087 | 24 997 | -6,4% | 46,3% |
| Passif Circulant | 12 578 | 8 235 | 9 664 | -34,5% | 17,4% |
| BFR | 23 307 | 25 757 | 33 415 | 10,5% | 29,7% |
| FR/BFR | 1,02x | 0,99x | 0,78x | -3,3% | -21,2% |
| Trésorerie Nette | 536 | -275 | -7 349 | <-100% | >100% |

Source : OCP SA.

Evolution de l'équilibre financier entre 2008 et 2009

En 2009, le fonds de roulement consolidé du Groupe OCP s'élève à 25,5 Mrds dh contre 23,8 Mrds dh en 2008, enregistrant ainsi une hausse de 6,9% sous l'effet de la croissance de son financement permanent suite à l'augmentation de capital réservé à la Banque Centrale Populaire.

L'activité du Groupe OCP induit un niveau de BFR important (incluant les TVP) affectant la trésorerie nette en fin d'exercice qui ressort à -274 Mdhs.

En 2009, le rapport FR/BFR s'établit ainsi à 0,99x contre 1,02x au titre de l'exercice précédent.

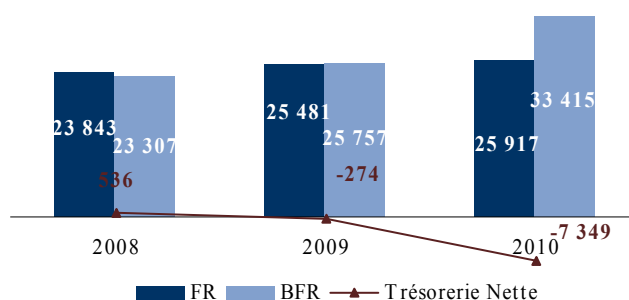
Evolution de l'équilibre financier entre 2009 et 2010

Au titre de l'exercice 2010, le fonds de roulement consolidé du Groupe OCP s'établit à 26,1 Mrds dh contre 25,5 Mrds dh en 2009, justifié par la progression des immobilisations du Groupe qui s'établissent à 18,1 Mrds dh contre 15,7 Mrds en 2009 et du financement permanent qui s'élève à 44,1 Mrds dh contre 41,2 Mrds dh en 2010.

L'activité du Groupe OCP induit un niveau de BFR important (incluant les TVP) affectant la trésorerie nette en fin d'exercice qui ressort à -7 349 Mdhs.

L'évolution graphique du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie nette sur 2008/ 2010, se présente comme suit :

Evolution entre 2008 et 2010



Source : OCP SA.

III.3.7 Rentabilité des Fonds Propres et Rentabilité des Actifs

La rentabilité financière du groupe OCP a évolué, comme suit, au cours de la période considérée :

| En millions de dirhams | 2008 | 2009 | 2010 | Var.09/08 | Var.10/09 |
|---|---------------|-------------|--------------|-----------------|----------------|
| Résultat net (1) | 23 414 | 1 283 | 8 850 | -94,5% | >100% |
| Fonds propres (2) | 13 561 | 16 741 | 24 338 | 23,4% | 45,4% |
| Total Bilan (3) | 50 226 | 51 202 | 63 236 | 1,9% | 23,5% |
| Return On Equity (ROE) - (1) / (2) | 172,7% | 7,7% | 36,4% | -165 pbs | +29 pbs |
| Return On Assets (ROA) - (1) / (3) | 46,6% | 2,5% | 14,0% | -44 pbs | +11 pbs |

Source : OCP SA.

Evolution de la rentabilité entre 2008 et 2009

Au titre de l'exercice 2009, le ROE du Groupe OCP s'établit à 7,7% en retrait de 165 pbs par rapport à 2008 en raison d'une diminution du résultat net (-94,5%). Le ROA enregistre une baisse de 44 pbs et s'établit à 2,5%

Evolution de la rentabilité entre 2009 et 2010

En 2010, le ROE du Groupe OCP enregistre une progression de 29 pbs et ressort à 36,4% contre 7,7% en 2009 en raison de l'amélioration du résultat net (>100,0%). Le ROA en 2010 s'établit à 14,0%.

III.3.8 Liquidité immédiate et liquidité réduite

La liquidité du groupe OCP se présente comme suit sur les trois derniers exercices :

| En millions de dirhams | 2008 | 2009 | 2010 | Var.09/08 | Var.10/09 |
|--|------------|------------|------------|--------------|--------------|
| Actifs circulants (1) | 10 792 | 10 642 | 12 361 | -1,4% | 16,2% |
| Stocks (2) | 6 775 | 6 236 | 5 671 | -8,0% | -9,1% |
| Titres et valeurs de placement (3) | 18 260 | 17 087 | 24 997 | -6,4% | 46,3% |
| Passif circulant (4) | 12 268 | 8 094 | 9 465 | -34,0% | 16,9% |
| Liquidité immédiate - (3) / (4) | 1,5 | 2,1 | 2,6 | 41,8% | 25,1% |
| Liquidité réduite - ((1) - (2)) / (4) | 0,3 | 0,5 | 0,7 | 66,2% | 29,8% |

Source : OCP SA.

Evolution de la liquidité entre 2008 et 2009

En 2009, la liquidité immédiate du Groupe OCP s'établit à 2,1 en hausse de 41,8% par rapport à 2008. Le ratio de liquidité réduite enregistre, quant à lui, une hausse de 66,2% pour s'établir à 0,5, en raison d'une diminution du passif circulant de 34,0% pour s'établir à 8 Mrds dh.

Evolution de la liquidité entre 2009 et 2010

Au titre de l'exercice 2010, le ratio de liquidité immédiate du Groupe OCP enregistre une progression de 25,1% et ressort à 2,6 contre 2,1 en 2009 en raison de la forte progression des titres et valeurs de placement (+46,3%). Le ratio de liquidité réduite en 2010 est en amélioration (+29,8%) est s'établit à 0,7.

III.3.8.1 Ratio de la solvabilité

La solvabilité de OCP SA se présente comme suit sur les trois derniers exercices :

| En millions de dirhams | 2008 | 2009 | 2010 | Var.09/08 | Var.10/09 |
|--|--------------|--------------|--------------|----------------|----------------|
| Endettement total (1) | 12 539 | 13 314 | 19 821 | 6,2% | 48,9% |
| Fonds propres (2) | 13 561 | 16 741 | 24 338 | 23,4% | 45,4% |
| Charges d'intérêt (3) | 473 | 644 | 619 | 36,2% | -3,9% |
| EBE (4) | 32 929 | 2 122 | 15 053 | -93,6% | >100% |
| Ratio d'endettement (1) / (2) | 92,5% | 79,5% | 81,4% | -13 pbs | 2 pbs |
| Charges d'intérêt / EBE (3) / (4) | 1,4% | 30,3% | 4,1% | 29 pbs | -26 pbs |

Source : OCP SA.

Evolution de la solvabilité entre 2008 et 2009

Au titre de l'exercice 2009, le ratio d'endettement d'OCP SA s'établit à 79,5% en diminution de 13 pbs par rapport à 2008. Le ratio charges d'intérêt / EBE enregistre, quant à lui, une augmentation de 29 pbs en raison d'une diminution de l'Excédent Brute d'Exploitation de 79,4% pour s'établir à 5,0 Mrds dh.

Evolution de la solvabilité entre 2009 et 2010

Au titre de l'exercice 2010, le ratio d'endettement d'OCP SA enregistre une progression de 2 pbs et ressort à 81,4% contre 79,5% en 2009 en raison de la progression de l'endettement total (+48,9%). Le ratio charges d'intérêt / EBE en 2010 est en diminution (-26 pbs) est s'établit à 4,1%.

III.4 ANALYSE DU TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de financement du Groupe OCP sur les exercices 2008/ 2010 se présente comme suit :

| En millions de dirhams | 2008 | 2009 | 2010 | Var.09/08 | Var.10/09 |
|--|-----------------|----------------|----------------|-------------------|-------------------|
| Résultat net | 23 414 | 1 283 | 8 890 | -94,5% | >100,0% |
| Dotations d'exploitation | 1 189 | 2 230 | (2 099) | 87,6% | <100,0% |
| Dotations financières | - | - | - | Ns | Ns |
| Dotations non courantes | - | - | - | Ns | Ns |
| Reprises d'exploitation | - | - | - | Ns | Ns |
| Reprises financières | - | (58) | 83 | Ns | <100,0% |
| Reprises non courantes | - | (22) | 13 | Ns | <100,0% |
| Plus/moins values de cession | (67) | (184) | (152) | Ns | Ns |
| Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations sorties | - | - | - | Ns | Ns |
| Variation des impôts différés | 1 763 | 1 235 | 2 002 | -29,9% | 62,1% |
| Quote part dans le résultat des sociétés mises en équivalence | - | - | - | Ns | Ns |
| Capacité d'autofinancement | 26 299 | 4 484 | 8 737 | -82,9% | 94,8% |
| Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence | - | - | - | Ns | Ns |
| Augmentation/ diminution des stocks | (2 711) | - | - | -100,0% | Ns |
| Augmentation/ diminution des créances d'exploitation | (4 529) | - | - | -100,0% | Ns |
| Augmentation/ diminution des dettes d'exploitation | 4 900 | - | - | -100,0% | Ns |
| Autres éléments non monétaires | (27 927) | 9 | (1 527) | <100,0% | <100,0% |
| Variation du besoin en fonds de roulements lié à l'activité | (30 267) | 9 | (1 527) | <100,0% | <100,0% |
| Impôts payés | - | (4 499) | (182) | Ns | -96,0% |
| Flux net de trésorerie liés aux activités opérationnelles | (3 968) | (6) | 7 028 | -99,8% | <100,0% |
| Incidence des variations de périmètre | - | 33 | (6) | Ns | <100,0% |
| Acquisition d'immobilisations | (3 060) | (3 549) | (4 165) | Ns | Ns |
| Cessions d'immobilisations | 75 | 1 005 | 127 | >100,0% | -87,4% |
| Acquisition d'actifs financiers | - | (1 060) | - | Ns | Ns |
| Cessions d'actifs financiers | - | - | - | Ns | Ns |
| Variation des autres actifs financiers | - | -221 | 329 | Ns | <100,0% |
| Augmentation de capital dans les entreprises associées | - | - | - | Ns | Ns |
| Dividendes reçus | - | 27 | 28 | Ns | 3,7% |
| Autres | (494) | 3 | - | <100,0% | Ns |
| Flux net de trésorerie liés aux activités d'investissement | (3 479) | (3 762) | (3 687) | -8,1% | -2,0% |
| Dividendes consolidés | - | (2 900) | (1 172) | Ns | Ns |
| Augmentation de capital | - | 5 000 | - | Ns | Ns |
| Provisions durables pour risques et charges | - | - | - | Ns | Ns |
| Émission de nouveaux emprunts | 9 848 | 743 | 92 | -92,5% | -87,6% |
| Remboursement d'emprunts | (203) | (816) | (1 200) | Ns | Ns |
| Intérêts financiers nets versés | - | 58 | (83) | Ns | <100,0% |
| Récupération sur créances immobilisées | 16 | - | - | -100,0% | Ns |
| Augmentation des créances immobilisées | (8) | - | - | -100,0% | Ns |
| Autres flux liés aux opérations de financement | 1 451 | 5 | 43 | -99,7% | >100,0% |
| Flux net de trésorerie provenant des activités de financement | 11 104 | 2 090 | (2 319) | -81,2% | <100,0% |
| Incidence de la variation des taux de change | - | 23 | (97) | Ns | <100,0% |
| Provisions durables pour risques et charges | - | - | - | Ns | Ns |
| Incidence de changement des méthodes et principes comptables | (28) | (326) | (88) | Ns | Ns |
| Variation de la trésorerie | 3 629 | (1 981) | 836 | <100,0% | <100,0% |
| Trésorerie net à l'ouverture | 15 167 | 18 796 | 16 813 | 23,9% | -10,6% |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie net à la clôture | 18 796 | 16 813 | 17 649 | -10,6% | 5,0% |

Source : OCP SA.

Flux de trésorerie liés à l'activité

Le flux net de trésorerie lié aux activités opérationnelles ressort à 7,0 Mrds dh en 2010 contre -6 Mdhs en 2009 et -4,0 Mrds en 2008. Ces flux sont essentiellement induits par la variation du besoin en fonds de roulement qui s'établit en 2010 à -1,5 Mrds dh contre 9 Mdhs en 2009 et -30,3 Mrds dh en 2008.

Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement

Le flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement s'élève à -3,7 Mrds dh en 2010 contre -3,8 Mrds dh en 2009 du à l'effort de financement réalisé par le Groupe OCP. Les évolutions au cours des exercices 2009 et 2010 sont justifiées majoritairement par l'effort d'investissement du Groupe.

Flux net de trésorerie liés aux activités de financement

Le flux net de trésorerie lié aux activités de financement ressort à -2,2 Mrds dh en 2010 contre 2,1 Mrds dh en 2009 et 11,1 Mrds en 2008. Au titre de l'exercice 2008, les flux liés aux opérations de financement correspondent principalement à des crédits bancaires pour un montant de 9 848 Mdhs. En 2009, les principaux flux correspondent à l'augmentation de capital pour 5,0 Mrds dh et à la distribution de dividendes pour un montant de 2,9 Mrds dh.

PARTIE VII. PERSPECTIVES

Avertissement

«En application de l'article 7 de la circulaire du CDVM n° 04/04, les informations prévisionnelles chiffrées relatives au Groupe OCP ne sont pas insérées dans la présente note d'information.

En effet, la divulgation de ces informations peut entraîner un préjudice grave aux intérêts du Groupe OCP.

Le Groupe OCP certifie que ces informations ne sont pas de nature à induire le public en erreur concernant sa capacité de remboursement du prêt obligataire. »

I. ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU GROUPE OCP

A long terme, la volatilité des prix agricoles devrait s'installer, avec des niveaux de prix plus élevés que ceux précédant l'envolée 2007 - 2008. Les besoins des pays émergents devraient soutenir la croissance de la production agricole mondiale.

Le Groupe a intégré la volatilité du marché comme un paramètre permanent de sa stratégie commerciale. Il a en particulier amélioré ses outils d'analyse et affiné sa segmentation de marché par zones géographiques, types de clients et scénarii de conjoncture économique, financière ou monétaire.

C'est pour être en adéquation avec les réalités du terrain que le Groupe a étoffé ou créé des bureaux au Brésil (pays destiné à devenir un important hub régional) en Inde⁹² et en Argentine et étudie l'opportunité d'en ouvrir d'autres dans le monde notamment à Dubaï.

En se situant délibérément en amont de l'industrie du phosphate, avec un suivi des cours des matières premières agricoles, le Groupe OCP a amélioré sa stratégie de marge. Son modèle de marché prend en compte la volatilité des cours du phosphate, mais aussi celle des matières premières.

Le Groupe se positionne sur tous les maillons de la chaîne de valeur, d'une large gamme de minerais aux différents engrais en passant par l'acide phosphorique, multipliant ainsi ses possibilités d'arbitrage dans l'optique d'optimiser ses marges et de conservation d'options stratégiques.

L'innovation est un autre axe de la stratégie du Groupe OCP. Outre la mise au point d'engrais spécifiques, il se diversifie dans les produits à forte valeur ajoutée, dont les compléments phosphorés. C'est ainsi que le Groupe OCP a lancé la mise en place d'une unité de production de compléments alimentaires pour le bétail dont la réalisation est en cours.

Les engrais représentent une bonne part du potentiel de croissance des marchés du Groupe. Ainsi, en dépit de la crise, il a amélioré ses ventes et ses parts de marché sur ce segment, particulièrement en Inde, au Pakistan, au Brésil et en Argentine.

⁹² Le groupe OCP détient un bureau de représentation à New Delhi en Inde dont l'activité est actuellement limitée à des prestations de conseils et de veille commerciale. Actuellement le bureau, n'a pas de structure juridique, l'OCP envisage de redimensionner ce bureau de représentation en une structure juridique indépendante qui fournira des services commerciaux et de conseils avec un niveau d'expertise plus élevé. Le bureau est géré exclusivement par le Pôle commercial de l'OCP

I.1 AXES STRATEGIQUES LIES A L'ACTIVITE DU GROUPE

Depuis 2006, le Groupe OCP s'est doté d'une nouvelle stratégie ambitieuse qui vise à conforter sa position dans le secteur du phosphate.

Les grands axes stratégiques fixés par le Groupe sont repris ci-dessous :

| | |
|---|---|
| 1 Refonte de la politique commerciale | <ul style="list-style-type: none">▪ Réorientation du portefeuille commercial afin de sécuriser les débouchés du Groupe et redéfinir la politique des prix ;▪ Mise en place d'un programme à grande échelle pour les engrais sur le territoire national. |
| 2 Relance de l'investissement industriel | <ul style="list-style-type: none">▪ Augmentation des capacités de production pour atteindre une capacité de production totale en phosphate brut de 50 millions de tonnes à horizon 2020 contre 26,4 millions à fin 2010 ;▪ Baisse des coûts de transport via la construction de 2 slurry pipelines d'une longueur de 200 kms chacun ;▪ Amélioration de la flexibilité industrielle pour une meilleure réactivité aux fluctuations des marchés ;▪ Stratégie Globale de réduction des coûts. |
| 3 Normalisation financière, statutaire et juridique | <ul style="list-style-type: none">▪ Changement du statut juridique ;▪ Renforcement de la situation financière du Groupe ;▪ Mise aux normes comptable internationales (IFRS). |
| 4 Modernisation des modes de gestion | <ul style="list-style-type: none">▪ Renforcement du top management du Groupe ;▪ Optimisation des modes de gestion du capital humain ;▪ Effort au niveau de l'investissement social sur des sites clés. |

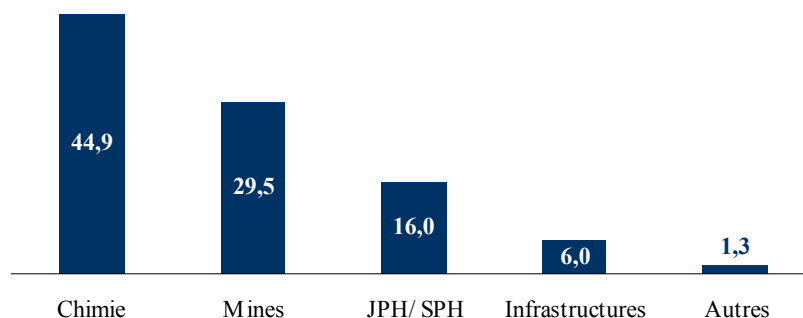
Afin d'atteindre ses ambitions, le Groupe OCP a lancé un programme d'envergure axé sur un chantier industriel d'un montant de 97,7 milliards de dirhams s'inscrivant dans une démarche intégrée lui permettant de se développer et de conforter son positionnement de leader.

II. PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DU GROUPE OCP

II.1 PROGRAMME D'INVESTISSEMENT INDUSTRIEL

L'enveloppe d'investissement prévue pour la période 2010-2020 est de l'ordre de 97,7 milliards de dirhams dont 29,5 milliards pour la Mine, 44,9 milliards pour la Chimie et 13 milliards pour le Hub de Jorf Lasfar.

Répartition de l'enveloppe globale (en milliards de dirhams)



Source : OCP SA

II.1.1 Investissements miniers

Les projets miniers ont été engagés dans le cadre de l'amélioration de l'outil de production actuel et du développement des capacités supplémentaires nécessaires pour alimenter en phosphate les unités relatives aux investissements directs étrangers dans le Hub de Jorf Lasfar. L'objectif de production de roche est de 50 millions de tonnes à horizon 2020. La capacité prévisionnelle de la zone de Khouribga passera de 19 millions de tonnes actuellement à 38 millions de tonnes à horizon 2020.

L'augmentation de la capacité se fera grâce à l'ouverture des deux nouvelles mines de Halassa et d'Ouled Fares ainsi que le prolongement de la Mine Zone Centrale Nord (EZCN).

Par ailleurs, le Groupe s'engage également dans des projets environnementaux dont la réalisation du projet Maroc central qui permettra l'alimentation de la mine de Khouribga (transfert d'eau superficielle à partir du barrage d'Ait Massoud).

II.1.2 Investissements chimie

Le programme d'investissement de l'activité Chimie concerne principalement les projets de développements présentés ci-après :

- Adaptation de l'atelier phosphorique au phosphate pulpe qui est la forme sous laquelle le minerai transitera par le futur slurry pipeline ;
- Création de deux unités de granulations qui permettent de granuler l'acide produit et d'augmenter ainsi la part de l'OCP dans le marché mondial des engrais ;
- Développement de 4 usines d'acide phosphorique et d'engrais DAP visant à augmenter la capacité de Maroc Phosphore pour suivre l'évolution du marché.

a. Le projet « Jorf Phosphate Hub »

Le projet Jorf Phosphate Hub ou JPH constitue un véritable hub destiné aux investisseurs étrangers (IDE) qui viendront produire à Jorf Lasfar, leurs produits phosphatés à des coûts très compétitifs. Le concept est basé sur une offre « Plug & Play » donnant accès à un pool de services mis en place par l'OCP : infrastructure industrielle, infrastructure portuaire adaptée, approvisionnement en matières premières et *utilities*, accès à une main d'œuvre qualifiée, et surtout un accès à une roche durable à un prix compétitif.

Ce hub permettra de mettre en œuvre la stratégie du Groupe OCP qui vise à ne plus seulement exporter des phosphates, mais à se diversifier dans la vente de conseil et de savoir-faire, et jusque dans la prise en charge de la conception et de la construction de complexes phosphatiers.

b. Investissements infrastructures

Le Slurry pipeline permettra de transporter le minerai via un pipeline qui reliera directement le centre d'extraction aux unités de production d'acide phosphorique et d'engrais à Jorf Lasfar. Plus qu'un outil de transport, il s'agit là d'un nouveau processus permettant d'alimenter la plate-forme Jorf Lasfar, en optimisant l'utilisation des ressources hydriques et énergétiques.

En effet, le phosphate transporté par pipe étant sous forme de pulpe, le séchage qui consomme beaucoup d'énergie, sera arrêté au niveau de Khouribga et sera limité, à Jorf Lasfar, aux seules quantités à exporter à l'état brut. De plus, il ne sera plus nécessaire de remouiller le phosphate avant de l'introduire dans les procédés chimiques.

II.2 AXES STRATEGIQUES LIES AU DEVELOPPEMENT DU SECTEUR AGRICOLE

L'agriculture nationale est sous fertilisée : sa consommation actuelle en engrais phosphatés tourne autour de 900 000 tonnes/an, alors que ses besoins devraient se situer plutôt à 2,5 millions de tonnes/an.

Pour tenter de remédier à cette situation, et en phase avec le plan Maroc Vert, le Groupe a lancé dès 2010 un programme qui consiste à fédérer l'ensemble des acteurs, notamment les distributeurs d'engrais, les fermiers, les organismes de recherche (INRA, Sonacos, etc) et les institutionnels (notamment les ministères), autour d'une utilisation raisonnée des engrais, en quantité suffisante et au meilleur coût. Cela passe par le développement d'actions communes de vulgarisation et de sensibilisation ainsi que par la mise en place d'un fond dédié à l'agriculture.

II.2.1 Création d'un fonds dédié à l'agriculture

Lors de l'édition 2010 du Salon Internationale de l'Agriculture au Maroc (SIAM), OCP SA a présenté son Fonds d'Investissement, baptisé «OCP Innovation Fund for Agriculture». Ce fonds est opérationnel et s'apprête à finaliser le financement de quelques projets agricoles.

OCP SA est sponsor du fonds et en est unique investisseur. OCP s'est engagé à lever 200 Mdhs d'ici quatre ans (capital au 30 juin 2011 de 50 Mdhs). Ce fonds est géré en mode dual.

Ce fonds d'investissement a été créé le 24 février 2011 et se fixe pour objectif, sur une durée de 4 ans, de participer dans une quarantaine d'entreprises, associations et coopératives développant des projets de production végétale et animale, d'agrégation des agriculteurs et de valorisation et commercialisation de leurs productions. Les mises initiales à récupérer après un horizon de placement défini seront remplacées intégralement dans le Fonds pour permettre le financement de nouveaux projets.

«OCP Innovation Fund for Agriculture» se propose de financer des structures agricoles et agro-industrielles développant des stratégies d'accroissement et de diversification des productions agricoles, dont l'objectif est de renforcer le professionnalisme, d'organiser la production agricole et de moderniser les filières identifiées par le plan Maroc Vert. Il appuiera les opérateurs adoptant des méthodes compatibles avec les principes de protection de l'environnement, d'amélioration des

ressources et de création de richesses et de revenus pour les populations qui comptent sur l'agriculture pour subsister. Le Fonds ambitionne d'impulser une dynamique créatrice d'emploi et de contribuer à la croissance de la productivité agricole du pays.

Le Fonds investira prioritairement dans les projets agricoles situés dans les régions d'implantation d'OCP SA. Il financera des projets émergents ou en croissance développant des produits à hautes valeurs ajoutées pour l'agriculteur : produits du terroir, plateforme de valorisation et de commercialisation des productions, projet d'agrégation des agriculteurs⁹³. «OCP Innovation Fund for Agriculture» accompagnera également les projets structurants tels que l'irrigation raisonnée, la réhabilitation des terrains miniers⁹⁴ ou encore la production de biocarburants. Enfin le Fonds investira dans le conseil et l'assistance technique.

Doté d'une gestion duale, «OCP Innovation Fund for Agriculture» est administré par un Conseil d'Administration où siègent des représentants d'OCP, promoteur du Fonds. Sa gestion est confiée à une société indépendante.

Le Fonds est doté d'un comité technique et d'un comité d'investissement. Le comité d'investissement a la charge de la préparation des décisions d'investissements, de l'examen des rapports d'évaluation soumis par le comité technique et des diligences établies par la société de gestion et assure le suivi post-investissement.

Le Fonds OCP veillera par ailleurs à maintenir un dialogue permanent avec les autorités gouvernementales tant locales que nationales ainsi que les organisations professionnelles agricoles pour harmoniser conjointement les visions et perspectives de développement inscrites dans le plan Maroc Vert.

II.2.2 Contribution à l'élaboration de la carte de fertilité des sols du Maroc

La carte de fertilité régionale de la Province de Meknès, identifiée comme zone pilote, est disponible et opérationnelle dans un système d'information géographique national.

Fruit d'une étroite collaboration entre le Groupe OCP, le Ministère de l'Agriculture et des Pêches Maritimes (MAPM) et l'Institut National de la Recherche Agricole (INRA), le projet de la carte de fertilité des sols du Maroc a été dévoilée également lors du SIAM 2010.

Au moyen de diverses techniques de grande précision qui permettront de dresser une cartographie détaillée, l'élaboration de la carte de fertilité nationale mobilise une enveloppe globale de 63 129 Kdh HT, cofinancée par OCP et le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime (le Groupe OCP apporte 36 288 Kdh). Le projet est conduit par l'INRA en tant que partenaire et professionnel de référence nationale dans ce domaine. L'INRA fédère l'ensemble de l'expertise nationale autour de ce projet, notamment celles de ses partenaires à savoir, l'Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès (ENAM) et l'Institut Agronomique et vétérinaire Hassan II (IAV). A horizon 4 ans, toute la surface agricole utile (SAU) au niveau national sera couverte :

- *Le périmètre 1* concerne les zones Bourg dont les sols sont cartographiés, d'une superficie d'environ 6 millions d'hectares ;
- *Le périmètre 2* concerne les zones Bourg où les sols ne sont pas encore cartographiés, d'une superficie de 1,9 millions d'hectares ;
- *Le périmètre 3* concerne les zones irriguées en grande hydraulique, d'une superficie de 0,8 millions d'hectares.

Les cartes de fertilité régionales élaborées seront structurées dans un système d'information géographique national (SIG). Cet outil intègre déjà les paramètres de fertilisation des terres agricoles de la Province de Meknès.

⁹³ L'agrégation, soit la fédération de plusieurs agriculteurs dans un modèle de fonctionnement optimal qui permet de mieux valoriser leur récolte et éliminer les intermédiaires.

⁹⁴ La réhabilitation des terrains miniers se fait via un encadrement afin de préserver l'intégrité des sols et de l'eau souterraine. Il s'agit donc d'une intervention pour évaluer et gérer la contamination d'un terrain.

Dressant des évaluations récentes des propriétés des sols, les cartes de fertilité seront d'utilité publique. Elles seront mises à la disposition du monde rural à travers des centres de conseil et de formation régionaux que le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime a mis en place à cette fin. Baptisés « ferti-conseil », ces centres de conseils accompagneront les agriculteurs dans l'application des résultats de la carte de fertilité.

L'objectif du projet de la carte de fertilité est d'introduire les techniques d'une «fertilisation raisonnée», basée sur une connaissance accrue des sols agricoles au niveau national et de leurs besoins en engrais propres à les satisfaire en éléments nutritifs pour en préserver la composition fertile. Sur le plan environnemental, cette initiative ambitionne de préserver les ressources sol et de protéger les ressources en eau.

La carte de fertilité, qui s'inscrit dans le cadre du développement agricole durable, permet outre l'augmentation de la productivité, une nette amélioration de la qualité de la production agricole. De plus, elle permet de donner toutes leurs chances aux agriculteurs marocains afin d'exploiter leurs terres dans des conditions optimums. A travers les données de la carte de fertilité notamment, une stratégie de fertilisation au niveau régional et national sera élaborée pour développer des formules d'engrais mieux adaptées à chaque région.

Grâce, en particulier, à son savoir-faire en matière de production des engrais, OCP est devenu un acteur actif dans les intrants de fertilisation des sols au niveau mondial. L'appropriation, la maîtrise et le développement des connaissances scientifiques et technologiques liées à l'industrie des engrais permettent aujourd'hui à OCP de développer une gamme large et variée s'adaptant aux sols agricoles au niveau national.

II.2.3 Contribution à l'utilisation des fertilisants pour le secteur agricole

Il s'agit d'une nouvelle offre de package pour les distributeurs, destinée à développer la consommation d'engrais sur le marché national. Ce programme offrira des services de conseil et de formation autour de l'utilisation des engrais et permettra aux agriculteurs d'accéder à des produits de bonne qualité et à des prix abordables.

OCP SA offre un important soutien financier et logistique à ses futurs partenaires, notamment les distributeurs et les centres de recherche. Il cofinance une partie de leurs projets (actions de marketing, de formation, de sensibilisation et de communication), leur assure le volume et la qualité d'engrais nécessaires à l'activité et met à leur disposition, avec l'accord de ces partenaires, les résultats de la carte de fertilité. Cette carte de fertilité a été réalisée en partenariat avec le Ministère de l'Agriculture et des Pêches Maritimes et l'Institut National de la Recherche Agricole.

Ce projet propose des valeurs économiques fortes. Ce nouveau modèle de distribution fonctionnera comme un centre d'expertise, procurant conseil et formation aux agriculteurs autour des techniques de la fertilisation raisonnée : formation en fertilisation des sols, organisation d'actions de communication et mise en place d'une politique de R&D adaptée aux différentes cultures et aux régions d'implantation pour développer de nouvelles formules et mener des tests agronomiques sur l'efficacité des engrais utilisés.

Les distributeurs-partenaires auront en outre à mettre en place un programme d'amélioration logistique, en développant aussi bien des capacités de mélange destinées à préparer des formules d'engrais adaptées que des capacités de stockage permettant de sécuriser l'approvisionnement du marché national tout au long de l'année.

Le projet permettra à terme une meilleure connaissance du marché pour OCP SA et ses distributeurs-partenaires avec la constitution d'une base de données unique d'information sur l'utilisation des engrais au Maroc. Ce qui contribuera à affiner des politiques adéquates pour l'augmentation de l'utilisation rationnelle et raisonnée d'engrais adaptées aux sols et aux cultures.

OCP SA commercialisera dès la prochaine saison de nouvelles formules d'engrais mieux adaptées à la nature des sols agricoles et des cultures dans trois régions pilotes : Gharb/Sais, Chaouia/Tadla et Doukkala. L'objectif est d'instaurer un meilleur rationnel agronomique en ce qui concerne la

fertilisation de certaines cultures majeures, notamment le blé qui représente 75% des superficies cultivées au Maroc et qui emploie la plus large partie de la population des agriculteurs.

II.3 AXES STRATEGIQUES LIES A L'ENVIRONNEMENT

Le Groupe OCP fait de l'environnement une composante clé de sa stratégie de développement.

Dans le cadre de l'ensemble de ses projets industriels, le Groupe OCP s'est imposé une gestion responsable et rigoureuse des équilibres environnementaux des différentes régions. Il a fait le choix de les inscrire dans une démarche intégrée, respectant les normes environnementales internationales les plus strictes ainsi que les normes de la banque mondiale. L'OCP a pour ambition d'inscrire l'ensemble de ses projets dans le cadre du protocole de Kyoto.

II.3.1 Stratégie du Groupe liée à l'eau potable

L'économie d'eau a toujours été une préoccupation majeure et constante pour OCP afin de diminuer la pression sur les ressources hydriques naturelles. L'objectif est d'arriver à un bilan d'eau positif. En effet, les volumes d'eau produit par l'OCP à travers le recours aux ressources non conventionnelles (dessalement d'eau de mer et traitement des eaux usées : 110 millions de m³/an) sont supérieurs aux volumes d'eau consommée à partir des ressources hydriques naturelles nationales (eaux de surface : 63 millions de m³/an).

L'utilisation optimisée de l'eau s'intègre dans un nouveau concept d'investissement, plus respectueux de l'environnement. Pour accompagner cette stratégie de développement durable, le Groupe OCP dispose de nombreux projets.

a. Le projet de transport par pipeline

Le pipeline (slurry pipe) est le projet phare du Groupe en matière de convergence entre réduction des coûts et rationalisation de la consommation d'eau. Ce nouveau moyen de transport permet d'optimiser fortement l'utilisation des ressources hydriques mais aussi énergétiques.

Le pipeline reliant Khouribga à Jorf Lasfar est en cours de réalisation. Le projet dispose de tous les financements et les travaux du premier tronçon ont commencé.

Actuellement, le transport de la roche, du site minier au site chimique, s'effectue par train. Ce qui exige de sécher le phosphate pour baisser le taux d'humidité de 12% à 2% afin de le transporter à moindre coût. L'étape suivante consiste à le réhumidifier sur le site chimique pour élever ce taux à 60% nécessaire à son traitement.

La suppression du séchage à la mine grâce au pipeline aboutira à une économie de près de 30 Dhs/tonne. La pulpe de phosphate passera ainsi de ses 12% d'humidité à 40% dans le pipeline et enfin à 60% au stade de la valorisation.

L'eau utilisée dans le pipeline sera, enfin, récupérée. Le pipeline Khouribga-Jorf Lasfar permettra ainsi d'économiser plus de trois millions de m³ d'eau par an.

b. Le projet de dessalement d'eau de mer

Le dessalement de l'eau de mer sera réalisé grâce à la récupération de l'énergie issue du processus industriel. Il couvrira les besoins de la plateforme de Jorf Lasfar, estimés à 47 millions de m³ d'eau douce par an, libérant à terme les 25 millions de m³/an pompés dans le barrage Daourat.

Le même concept sera dupliqué à Safi, où le dessalement produira 26 millions de m³/an, avec à la clé l'économie des 12 millions m³/an des eaux de surface consommés actuellement.

Ces projets viennent renforcer l'expérience réussie sur le site de Laâyoune, où la station de dessalement de l'eau de mer, mise en place depuis les années 1970, produit aujourd'hui près de 1,5 million de m³/an.

A terme, ce sont environ 100 millions de m³/an qui proviendront du dessalement sur les différents sites du Groupe.

c. Le projet de recyclage des boues de lavage⁹⁵

Afin de concilier pérennisation de l'activité minière et développement durable à Khouribga et Youssoufia, le Groupe OCP y développe des laveries dotées de systèmes de décantation des boues et de recyclage des eaux usées.

Des digues de décantation ont été aménagées sous forme de bassins sur de grandes superficies afin de stocker les boues à proximité des laveries. La distribution est assurée par écoulement naturel. Après un stockage de la boue tour à tour dans chaque bassin, interviennent la décantation puis la récupération de près de 5,8 millions de m³/an.

Des projets similaires sont à l'étude à Benguerir. L'extension de la conduite d'eau reliant le barrage Al Massira à Benguerir permettra au Groupe OCP de couvrir la totalité de ses besoins en eau et évitera de puiser 5 millions m³/an dans la nappe phréatique de Bahira.

d. Le projet de recyclage des eaux urbaines de Khouribga

Le projet de recyclage des eaux usées de la ville de Khouribga, réalisé en collaboration avec l'ONEP (Office national de l'eau potable), permet de récupérer 5 millions de m³ d'eau par an qui serviront au lavage des phosphates et à l'arrosage des espaces verts.

L'objectif majeur de ce projet est la réduction de l'impact négatif sur l'environnement par rejet des eaux usées dans le milieu naturel.

Deux autres projets sont à l'étude à Youssoufia et Benguerir, avec des capacités respectives de 3 et 2 millions de m³/an.

II.3.2 Stratégie du Groupe liée à l'énergie

Le deuxième volet de la stratégie environnement d'OCP SA repose sur une politique de réduction de la consommation d'énergie et de recours aux énergies renouvelables.

a. Le projet du pipeline Khouribga-Jorf Lasfar

Le transport des phosphates par pipeline est beaucoup moins coûteux : 1 \$/tonne contre 7 à 8 \$ par train.

En outre, les émissions de gaz à effet de serre sont réduites grâce à la disparition du transport par train et du séchage. Le pipeline Khouribga- Jorf Lasfar permettra une réduction de quelque 900 000 tonnes de CO₂/an, soit plus de 20 % de l'empreinte carbone de l'activité phosphatière du Maroc.

b. La production d'électricité par le Pôle Chimie

D'ici à 2015, les sites miniers devront avoir réduit au maximum leur consommation d'énergie : 87 GWh seront économisés grâce au transport du minerai par pipeline ; 910 GWh proviendront de l'arrêt du séchage de la pulpe de phosphate à Khouribga et Youssoufia.

Côté chimie, la même année les sites de Jorf Lasfar et Safi devront parvenir à un bilan énergétique positif⁹⁶ grâce à l'électricité produite par récupération de la chaleur émise lors du processus de production de l'acide sulfurique.

c. Le Solar Needs Assessment

La mobilisation des énergies renouvelables ne se limite pas aux pôles urbains écologiques.

Le Groupe OCP est en effet mobilisé autour d'une politique d'efficacité énergétique fondée sur le développement des énergies renouvelables, et en particulier l'énergie solaire. OCP a décidé de mener

⁹⁵ Les boues sont stockées dans de grands bassins à l'air libre. Après décantation, 80 à 85 % d'eau est ainsi récupérée

⁹⁶ L'énergie produite grâce aux installations industrielles de l'OCP est supérieure à celle consommée.

une importante étude, dite « Solar Needs Assesment », destinée à lui apporter la visibilité nécessaire sur les différentes technologies disponibles sur le marché, leur coût et leur adaptabilité à ses besoins. Elle permettra aussi de répondre aux différentes demandes de partenariat présentées au Groupe en matière d'énergie solaire.

d. La politique carbone

La politique carbone du Groupe est basée sur trois leviers principaux :

- L'actualisation de l'empreinte carbone ;
- L'adoption d'un plan d'action pour limiter ou réduire les émissions de carbone en prenant en compte les pistes de réduction en interne (efficacité énergétique, changement de combustible, énergies renouvelables, entre autres) ;
- La compensation, s'il y a lieu, du reste des émissions par des opportunités de réduction externes à l'entreprise, dans une approche volontaire. Il en est ainsi du programme de la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement vis-à-vis duquel OCP s'est engagé à compenser environ 6 000 tonnes de CO₂/an générées par le transport de son personnel.

Le Groupe OCP est également en train de bâtir des projets « d'atténuation carbone » dans la continuité de sa politique environnement. Il explore toutes les possibilités de bénéficier de l'un des mécanismes de flexibilité offerts par le marché mondial du carbone, notamment le Mécanisme de développement propre (MDP).

Dans le cadre de son programme industriel, le Groupe OCP prévoit l'introduction de deux moyens de production énergétique afin de réduire les émissions de CO₂ :

- Le projet éolien qui devrait produire à hauteur de 10 à 30 MW.
- La cogénération d'énergie de près de 750 GWH.

II.3.3 Les projets Ville Verte Mohamed VI et Mine Verte

a. Le projet Ville Verte Mohamed VI

Ce projet se situe dans la région de Benguerir, visant à faire du territoire des Rehamna un espace socio-économique intégré qui constituera une locomotive du développement industriel, logistique et agricole de la région de Marrakech - Tensif - Al Haouz.

Cette ville, modèle de développement urbain à l'échelle nationale, résolument orientée « Environnement » permettra d'accueillir 60 000 habitants et de créer 3 000 postes d'emplois fixes.

La vocation de la Ville verte Mohammed VI se présente selon deux approches :

Approche sociale et économique

- contribuer au développement économique et social de la région ;
- développer un projet urbain exemplaire, tout en préservant son équilibre financier ;
- fédérer les efforts de tous les partenaires œuvrant pour le développement économique et social de la région.

Approche écologique

L'aménagement architectural de la nouvelle ville est fondé sur une approche intégrée visant :

- le développement d'un pôle urbain modèle en matière de développement durable ;
- la protection de l'environnement et du système écologique,
- l'économie d'énergie (énergie solaire, isolation optimisée, etc.) En effet, les bâtiments seront dotés d'un système d'isolation pour diminuer les besoins de climatisation et de chauffage, alors que l'éclairage domestique et public sera assuré par des générateurs électriques fonctionnant à l'énergie solaire
- l'économie d'eau (STEP, irrigation optimisée, etc.).

Le projet Ville Verte est en phase d'étude, sa réalisation (toute phase confondue) est prévue pour 2021 avec un financement à hauteur de 50% par fonds propres.

b. Le projet Mine verte à Khouribga

Le Groupe OCP souhaite aménager sur un site anciennement minier un grand complexe à vocation touristique, culturelle, résidentielle et de loisirs. Située au sud-est de la ville à cheval entre la ville ancienne (village⁹⁷ OCP) et la nouvelle ville.

Les objectifs poursuivis par OCP SA à travers ce projet se présentent de la manière suivante :

Aménagement et développement d'un nouvel ensemble urbain, à vocation d'intégrer, d'élargir et de valoriser la ville de Khouribga.

Passage d'une logique minière, industrielle à une logique urbaine par la création de :

- nouvelle centralité⁹⁸ ;
- poumon vert (le parc urbain) et espace de loisirs ouvert ;
- nouveau quartier d'habitat mixte⁹⁹, valorisant l'image de la ville.

Développement urbain modèle en termes de :

- respect de l'environnement et de développement durable ;
- qualité urbanistique et architecturale ;

⁹⁷ Village OCP veut dire la cité OCP (logements de fonction du personnel)

⁹⁸ Création d'un nouveau centre urbain ou centre ville

⁹⁹ Mélange de typologie d'habitat : villas, immeubles, commerces, bureaux, habitat social, économique, et de standing

- qualité du programme : mixité sociale, diversités et pertinences des pôles d'activités, des équipements et infrastructures, création de bassins d'emplois, intégration d'espaces verts, etc.

Intégration des perspectives de développement touristique, loisirs, culturel et résidentiel dans un souci permanent d'équilibre financier, écologique, technologique et social

II.3.4 Les projets sociaux et immobiliers

Le Groupe OCP s'appuie sur une politique sociale ambitieuse et volontariste. Cette volonté s'exprime au travers de programmes sociaux déclinés sur plusieurs axes pour contribuer au bien-être du personnel et de leur famille et répondre au plus près à leurs besoins.

Le périmètre des projets sociaux et immobiliers développés par l'OCP est articulé autour d'une typologie de trois grandes composantes :

Projets de Logement

Le Groupe OCP s'efforce de développer des opportunités pour l'accession à la propriété du personnel en leur permettant de bénéficier d'un logement grâce à la valorisation du patrimoine foncier et immobilier du Groupe OCP. Chaque collaborateur a le droit de bénéficier, autant que possible, avant son départ à la retraite d'une opportunité d'accès au logement.

Projets d'infrastructures et de supports à la production:

Le Groupe OCP développe de manière harmonisée les structures de loisirs, de culture, d'éducation et de vacances avec un label OCP en garantissant le meilleur rapport qualité/prix. Dans ce cadre, le Groupe OCP développe des projets tels que : des club phosphatiers, des complexes sportif, des écoles IPSE, dess centres d'estivages et des projets de supports à la production comme les sièges, bâtiments administratifs, centres de recherche, etc.

PARTIE VIII. FACTEURS DE RISQUE

Le Groupe OCP est un acteur du marché des phosphates qui présente certains risques liés à la balance offre/demande qui peut évoluer dans un sens ou dans l'autre. La corrélation des cours du marché du phosphate avec d'autres marchés, tels que ceux des engrais et des matières premières, peut aussi avoir une incidence sur le marché de l'OCP SA.

I. RISQUES LIES A L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

I.1 RISQUE LIE A L'EVOLUTION DES PRIX DE VENTE

Le marché international des engrais obéit à la loi de l'offre et de la demande. Ainsi les cours des produits phosphatés peuvent, dans le cas d'un marché tendu, connaître une forte volatilité comme dans la majeure partie des marchés des matières premières. L'OCP SA étant un acteur orienté vers l'export, ces fluctuations peuvent avoir un impact sur son chiffre d'affaires.

I.2 RISQUE LIE A L'EVOLUTION DES COUTS D'ACHAT DE MATIERES PREMIERES

L'OCP doit s'approvisionner en ammoniac et en soufre pour la production de dérivés du phosphate. Les prix de ces matières premières peuvent fluctuer et leur disponibilité varier. Cependant l'OCP SA dispose d'un portefeuille fournisseurs de qualité avec lequel le Groupe entretient des relations privilégiées susceptibles de lui assurer un accès direct aux matières premières.

I.3 RISQUE LIE A L'EVOLUTION DU TAUX DE CHANGE

L'exposition au risque de change du Groupe résulte essentiellement de la réalisation d'une grande partie de ses recettes et dépenses dans des devises différentes de la devise de tenue de compte du Groupe (MAD), \$ pour l'essentiel et €. En effet, les entités du Groupe réalisent la quasi-totalité de leur chiffre d'affaires externe en USD tandis que leur monnaie de tenue de compte est le MAD.

Par ailleurs, le Groupe réalise ses achats de matières premières (soufre, ammoniac), fret en USD et une partie substantielle de ses achats industriels en USD, ainsi que son financement en devise auprès d'institutions financières.

Ainsi, le Groupe est exposé au risque de change dans le cadre de son activité industrielle et commerciale sur des transactions comptabilisées au bilan mais non encore réglées et sur des flux futurs en devises ayant un caractère ferme ou probable.

Ce risque est géré partiellement via une couverture naturelle résultant de l'adossement des flux de dépenses en devises aux flux de recettes en devises.

Une stratégie de couverture déclinée en trois axes est en cours de réalisation :

- couverture progressive de l'exposition nette du risque de change ;
- utilisation d'un instrument flexible permettant de s'adapter à tout retournement de marché ;
- horizon de Hedging ne dépassant pas la période budgétaire soit un an.

II. RISQUES LIÉS AU MARCHÉ MAROCAIN

II.1 RISQUE LIÉ À LA SÉCURITÉ ET À L'ENVIRONNEMENT

D'une manière générale, les principaux risques environnementaux auxquels le Groupe OCP doit faire face comprennent le risque de contamination du sous-sol et des oueds, la pollution de l'environnement et le risque d'érosion des digues.

En matière de sécurité, le Groupe OCP a mis au point plusieurs programmes visant à renforcer la sécurité dans les mines et sur le site de production. La maîtrise de la sécurité, pour assurer la sécurité des hommes et des biens en respectant la réglementation en vigueur est intégrée comme une composante essentielle dans la stratégie de la société. L'analyse des causes d'incidents, l'analyse des risques, ainsi que l'anticipation sont des préoccupations permanentes.

Le programme de sécurité mis en place porte sur :

- L'organisation de missions mensuelles d'audit interne dans tous les chantiers de production ;
- La sensibilisation et la formation du personnel du Groupe OCP et des sous-traitants ;
- L'organisation de réunions mensuelles du comité de sécurité ;
- L'organisation d'un audit externe annuel de sécurité ;
- L'analyse et la prise des mesures d'amélioration après chaque accident de travail ;
- L'amélioration des techniques d'exploitation.

De même, en matière d'environnement, le Groupe OCP a mis en place des programmes destinés à préserver l'environnement et atténuer l'impact de ses activités sur son milieu à travers :

- L'établissement de diagnostics environnementaux ;
- La gestion des perturbations éventuelles des écosystèmes ;
- Le traitement et le stockage sécurisé des rejets ;
- La prise en considération des contraintes environnementales dans les nouveaux projets ;
- La sensibilisation de l'ensemble du personnel au respect de l'environnement ;
- La réhabilitation du site fermé.

II.2 RISQUE LIÉ À L'ENVIRONNEMENT SOCIAL

Compte tenu de la nature de l'activité, le secteur minier fait appel à des ressources humaines externes ponctuelles pour les travaux dans les mines et dans les sites de production. C'est le cas également du Groupe OCP qui emploie un personnel intérimaire.

En vue de prévenir les risques liés à d'éventuels conflits sociaux, le Groupe OCP a mis en place un certain nombre de mesures, notamment :

- Les réunions régulières avec les délégués de personnel ;
- L'évolution des avantages sociaux accordés aux salariés ;
- Les promotions internes, etc.

PARTIE IX. FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

I. FAITS EXCEPTIONNELS

Il n'existe pas de faits exceptionnels susceptibles d'avoir ou ayant eu dans le passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société OCP SA.

II. LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES

Selon OCP SA, le montant global des créances litigieuses au 31 décembre 2010 s'élevait à MAD 10,1 millions. Ce montant est entièrement provisionné.

PARTIE X. ANNEXES

DONNEES COMPTABLES ET FINANCIERE DE OCP SA

BULLETIN DE SOUSCRIPTION AUX OBLIGATIONS EMISES

DONNEES COMPTABLES ET FINANCIERE DE OCP SA

I. PRINCIPES METHODES D'EVALUATION ET DE CORRECTION DE VALEURS SPECIFIQUES A L'ENTREPRISE AU 31/12/2010

I.1 ACTIF

I.1.1 Immobilisations en non valeurs

Les immobilisations en non valeurs constituées par les frais d'acquisition des immobilisations représentent les dépenses occasionnées par l'acquisition des immobilisations corporelles ou incorporelles. Ce sont les droits de mutation et d'enregistrement, les frais d'interventions immobilières, les frais d'actes et de certificats.

La valeur d'entrée de ces éléments est comptabilisée hors taxes si la TVA est récupérable.

Elles sont amorties en totalité, dès le premier exercice comptable ou dans un délai maximum de cinq ans en fonction de leur nature et de l'importance de leur montant. Les éléments complètement amortis sont compensés avec les amortissements correspondants.

I.1.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles représentent:

- les frais d'études, de recherches et de développement, constitués par l'ensemble de travaux et de services entrepris dans le but d'accroître la somme des connaissances scientifiques et techniques, et d'introduire de nouvelles applications. Ils représentent les dépenses qui correspondent à l'activité réalisée par l'entreprise pour son propre compte.
Pour être portés à l'actif ces projets doivent être nettement individualisés, leur coût distinctement établi et ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale et financière.
- les brevets, licences, logiciels et droits similaires correspondant à des dépenses faites pour l'obtention de l'avantage représenté par la protection accordée au bénéficiaire du droit d'utilisation.

La valeur d'entrée de ces immobilisations est enregistrée en comptabilité hors taxes si la TVA est récupérable.

Les immobilisations incorporelles relatives aux frais d'étude et de recherches sont amorties sur une durée de deux ans, celles relatives aux licences et logiciels informatiques leur durée d'amortissement s'étale sur 5 ans,

Les postes relatifs aux frais d'étude, de recherches et de développement, complètement amortis, cessent de figurer au bilan. Ils sont compensés au début de l'exercice suivant avec les amortissements correspondants.

I.1.3 Immobilisations corporelles

A leur entrée dans le patrimoine de l'entreprise, les immobilisations corporelles acquises à titre onéreux sont enregistrées à leur coût d'acquisition, celles produites par l'Entreprise pour elle même, à leur coût de production.

Ces coûts s'entendent hors TVA récupérable.

Le coût d'acquisition est égal au prix d'achat majoré des frais accessoires nécessaires à la mise en état d'utilisation de l'immobilisation. Ces frais recouvrent principalement les frais de transport, d'assurance, de transit, d'entrepôt, d'installation, de montage et les droits de douane.

La valeur d'acquisition des immobilisations payables en monnaies étrangères est convertie au Dirham au cours de change exprimé à la date de livraison.

Le coût de production des immobilisations réalisées par l'entreprise pour elle même est égal au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes et indirectes de production.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé sur la valeur d'origine du bien (coût d'achat ou coût de réalisation) dès le premier jour du mois si la réception de l'immobilisation ou sa réalisation est effectuée avant le 16 du même mois, sinon, c'est le premier jour du mois qui suit la date de réception conforme) et ce, dans la limite des taux et durées indiqués par l'Administration Fiscale et admis par l'usage.

La méthode retenue est celle des amortissements linéaires. Les taux pratiqués sont fixés comme suit :

- Terrains nus : 0%
- Terrains de gisement : 3,33 à 20 %¹⁰⁰
- Agencements et aménagements de terrains : 10 %
- Autres terrains : 3,33%¹⁰¹
- Bâtiments industriels : 5%
- Bâtiments portuaires : 5%
- Bâtiments administratifs : 5%
- Voies de terre : 5%
- Voies de fer : 5%
- Agencements et aménagements des constructions : 10%
- Constructions pour logements du Personnel : 4%
- Constructions pour oeuvres sociales : 5%
- Installations d'eau : 10%
- Installations l'électricité : 10%
- Installations de téléphone : 10%
- Autres installations techniques : 10%
- Outillage : 20%
- Matériel léger : 10%, 16,66%, 20%
- Gros matériel : 10%
- Matériel de transport : 10%, 20%, 25%
- Mobilier de bureau : 10%
- Matériel de bureau : 20%
- Matériel informatiue léger : 14,28%
- Gros matériel informatique : 10%
- Appareils ménagers : 20%
- Matériel de sport et équipements audiovisuels : 25%
- Matériel médical : 20%
- Mobilier médical : 10%
- Oeuvres d'art : 0%

Lors des retraits pour pertes, réformes ou cessions d'immobilisations corporelles, la valeur d'entrée des éléments sortis et les amortissements cumulés correspondants sont retirés des comptes.

¹⁰⁰ Le taux retenu dépend de la durée prévisionnelle d'exploitation du gisement.

¹⁰¹ Le taux retenu dépend de la durée prévisionnelle d'exploitation du gisement.

I.1.4 Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent:

- les prêts immobilisés, qui à leur entrée dans le patrimoine, ont un délai de recouvrement supérieur à douze mois. Il s'agit essentiellement des prêts accordés au personnel dans le cadre de l'accession à la propriété et autres prêts à caractère social.
- les autres créances financières correspondant aux dépôts et cautionnements versés à des tiers à titre de garantie indisponible jusqu'à la réalisation ou d'une condition suspensive.
- les titres de participation dont la possession est utile à l'activité de l'entreprise notamment parce qu'elle permet d'exercer du contrôle ou de l'influence sur les sociétés émettrices.

I.1.5 Provisions pour dépréciation des titres de participation

La provision pour dépréciation des titres de participation représente les moins values constatées lors des comparaisons, entre leur valeur comptabilisée à l'entrée dans le patrimoine et celle de l'inventaire à la date de clôture de l'exercice.

La valeur actuelle des titres de participation est estimée en fonction du cours moyen du dernier mois s'ils sont cotés, de leur valeur probable de négociation, de leur valeur d'usage, ou de la valeur déterminée à partir de la situation financière de la filiale.

I.1.6 Stocks

a. Matières et fournitures

Les stocks des matières et fournitures codifiées sont évalués selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré (CMUP).

Le CMUP est calculé article par article après chaque entrée, au niveau de chaque Organisation Logistique (site).

La valorisation des entrées en stock est fonction des éléments suivants:

- Prix commande tenant compte :
 - ✓ des codes TVA ;
 - ✓ du taux de change ;
 - ✓ de la répartition des frais d'emballage, mise à FOB ;
 - ✓ des formules de révision de prix.
- Montant des frais accessoires à l'achat calculé par article (transit, transport, ...)
- Montant de la douane calculé par article sur la base :
 - ✓ de la valeur d'achat de l'article (Achats à l'étranger) ;
 - ✓ du taux de la nomenclature douanière ;
 - ✓ de l'origine de la marchandise.

Lorsqu'il y a un décalage entre la réception des matières et fournitures consommables et l'accusé de la facture correspondante (achats à payer) la valorisation des entrées en stock de ces biens est effectuée provisoirement sur la base du prix à la commande majoré d'un coefficient des frais d'approche.

A la fin de chaque exercice, une fois que les factures et provisions sont intégrées dans la comptabilité, le Système d'information procède, par Organisation Logistique et commande, à un rapprochement des valeurs des frais d'approche relatifs à la valorisation prévisionnelle avec les frais d'approche afin de dégager les écarts d'entrées qui seront répartis entre les consommations et le stock pour mettre à jour le CMUP des articles concernés.

b. Provisions pour dépréciation des stocks de matières et fournitures

Les provisions pour dépréciation des stocks de matières et fournitures sont calculées, par Organisation logistique (site), sur la base de la valeur actuelle du stock (valeur d'inventaire).

Cette valeur résulte d'une estimation qui s'apprécie en fonction de l'utilité, de la nature des biens, de l'ancienneté et de l'obsolescence des matières et fournitures.

Ainsi, à la date d'arrêté des comptes de l'exercice, une provision pour dépréciation est constatée au titre du stock des articles consommables codifiés non mouvementés en entrée depuis un certain nombre d'années :

- 10% : Articles non mouvementés depuis 2 ans ;
- 20%: Articles non mouvementés depuis 3 ans ;
- 30%: Articles non mouvementés depuis 4 ans ;
- 40%: Articles non mouvementés depuis 5 ans ;
- 50%: Articles non mouvementés depuis 6 ans ;
- 60%: Articles non mouvementés depuis 7 ans ;
- 70% : Articles non mouvementés depuis 8 ans ;
- 80%: Articles non mouvementés depuis 9 ans ;
- 90 % : Articles non mouvementés depuis 10 ans ;
- 100% : Articles non mouvementés depuis 11 et plus ainsi que les autres articles déclarés inutilisables.

c. Stocks de produits (phosphates)

L'évaluation des stocks des encours et des produits finis est faite au coût de production (prix de revient). Les charges de production qui entrent dans la détermination du coût de production s'entendent des dépenses engagées par l'entreprise au cours des opérations de traitement et de manutention pour amener le produit dans l'état et à l'endroit où il se trouve.

II. METHODE D'EVALUATION ET DE DETERMINATION DES ECARTS DE CONVERSION

II.1 DETTES DE FINANCEMENT ET CREANCES IMMOBILISEES

Lors de la réalisation, le montant initial exprimé en devises est converti et comptabilisé au Dirham au cours de change exprimé à la date de valeur.

Lors du règlement ou d'encaissement, la comparaison entre la contre-valeur du montant payé ou reçu et la contre-valeur historique, ou valeur de référence, entraîne la constatation d'une différence de change effective imputable aux charges financières ou aux produits financiers de l'exercice.

A la date de clôture de l'exercice, le montant des dettes de financement et des créances immobilisées libellées en monnaies étrangères est converti au Dirham sur la base du cours de change exprimé à cette date et est comparé à celui calculé au cours historique ou de référence inscrit dans les livres comptables.

Lorsque l'application du nouveau cours de change modifie la contre-valeur précédemment comptabilisée, les différences de change constatées par devise sont inscrites provisoirement aux comptes d'Ecarts de conversion - Actif ou Passif.

Les écritures ainsi comptabilisées sont contrepassées à l'ouverture des comptes de l'exercice suivant.

II.2 CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT

Les créances contractées en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées au Dirham à la date de facturation sur la base d'un cours moyen mensuel déterminé en fonction des cours de change exprimés durant le mois précédent. Ce cours moyen est corrigé éventuellement en fonction de l'évolution des cours de change.

Lors de l'encaissement de ces créances, les écarts constatés en Dirhams par rapport aux valeurs d'entrée, en raison de la variation des cours de change, constituent des pertes ou des gains de change définitifs à inscrire dans les charges financières ou les produits financiers de l'exercice.

A la clôture de l'exercice, les créances impayées exprimées en devises sont converties au Dirham sur la base du dernier cours de change. Lorsque l'application de ce taux de conversion a pour effet de modifier le montant précédemment converti et comptabilisé en Dirhams (valeur historique), les différences de change constatées sont inscrites provisoirement aux comptes d'Ecart de conversion - Actif ou Passif.

Les écritures ainsi comptabilisées sont contre passées à l'ouverture des comptes de l'exercice suivant.

II.3 DETTES DU PASSIF CIRCULANT

Les dettes du passif circulant réalisées en devises sont converties et comptabilisées au cours de change correspondant à la date de valeur de chaque opération.

A la clôture de l'exercice, le montant des dettes impayées exprimé en devises est converti au Dirham sur la base du dernier cours de change de cet exercice.

Lorsque l'application de ce nouveau cours a pour effet de modifier les montants en Dirhams précédemment déterminés, les différences de change dégagées sont inscrites provisoirement aux comptes d'Ecart de conversion - Actif ou Passif.

Les écritures ainsi comptabilisées sont contre passées à l'ouverture des comptes de l'exercice suivant.

II.4 TRESORERIE

Les recettes et les dépenses réalisées en monnaies étrangères sont converties et enregistrées en comptabilité au cours de change correspondant à la date de valeur de chaque opération.

A la clôture de l'exercice, les liquidités en devises sont converties au Dirham sur la base du dernier cours de change. Les écarts de conversion constatés font l'objet de comptabilisation dans les comptes de charges ou de produits financiers.

III. EVALUATION DES ENGAGEMENTS SOCIAUX DU GROUPE OCP EN MATIERE DE RETRAITE

III.1 FAITS MARQUANTS : EXTERNALISATION DE LA DEUXIEME PARTIE DU REGIME DE RETRAITE

L'année 2010 a été marquée par la signature avec la CDG, d'un avenant à la convention de transfert d'une partie du régime interne de retraite au RCAR et ce, pour le transfert de la deuxième partie restante à la CNRA. Le montant de ce transfert est d'environ 7 milliard de dirhams.

A titre de rappel, la convention de transfert de la première partie du régime interne de retraite au RCAR a été signée en 2008 et le montant de ce transfert a été évalué à environ 28 milliards de dirhams. Cette convention a traité aussi de la gestion pour le compte de l'OCP que la CNRA a pris en charge pour assurer le service des droits non transférés au RCAR et garantis par l'OCP.

Le dispositif de transfert, le périmètre et les modalités techniques définis dans la convention préservent les droits des actifs et des pensionnés concernés, qui sont désormais affiliés au RCAR et continuent de bénéficier des prestations telles que définies ci-dessous.

III.2 DESCRIPTION DES REGIMES

III.2.1 Régime de retraite du personnel permanent du Groupe OCP

Le régime de retraite du Groupe OCP est un régime à prestations définies. Le Groupe OCP s'engage, selon les dispositions juridiques du régime, à verser aux salariés, en période de retraite, une pension calculée sur la base de l'ancienneté (ou annuités) acquise et du salaire de fin de carrière.

Le bénéficiaire d'une pension d'ancienneté est soumis, dans le cadre de l'OS 800, à une double condition : avoir au moins 50 ans et comptabiliser au moins 30 annuités. Ces conditions sont portées par le nouvel ordre de service 824 à respectivement 55 ans d'âge et 36 annuités.

L'âge limite de mise en retraite est fixé à 55 ans par l'OS 800 et à 60 ans par l'OS 824.

Une annuité correspond à une année d'ancienneté majorée de 20% pour les services passés dans le bordereau Fond (mines) ou de 10% pour les services passés dans le bordereau Jour. Pour les services passés dans le bordereau bureau, une annuité est égale à une année civile.

Chaque annuité acquise donne droit à 3% du salaire assiette de calcul de la pension. Cette dernière est constituée de deux parties. Une première partie (montant de base de la pension) est corrélée avec le salaire de fin de carrière et majorée de 10%. Ce montant de base est indexé sur l'évolution du traitement professionnel. La deuxième partie est déduite de la prime de fin d'année et subit la même revalorisation. Le régime de retraite accorde une majoration pour charges familiales (MCF) à raison de 3,50% du montant de base par enfant à charge. Cette MCF est limitée à 10%.

Le régime prévoit la réversion à raison de 50% de la pension au profit du conjoint survivant et/ou des orphelins.

Enfin, le régime accorde aux ayants droit, en cas de décès de l'agent retraité, une allocation au décès égale au montant trimestriel de la pension, sans qu'elle puisse être inférieure à celle versée par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS). L'allocation au décès servie par la CNSS est fixée actuellement à 10.000 DH.

Le régime de retraite est financé par des cotisations salariales et des contributions patronales. La part salariale est fixée par l'O.S. 800 à 8%. Ce taux est porté à 8,50% par l'OS 824. Quant à la contribution patronale, elle est de 17,66% selon l'OS 800 et de 18,72% selon l'OS 824. Ces taux sont applicables respectivement à une assiette salariale égale à la somme du traitement professionnel, majoré de 10% et d'environ 50% de la prime de fin d'année et à une assiette patronale égale à la somme du traitement professionnel majoré de 10%, de la prime de fin d'année et des allocations familiales.

III.2.2 Régime d'assurance maladie

Le régime d'assurance maladie assure au profit des retraités, des membres de leurs familles à charge ainsi qu'aux titulaires des pensions de réversion la couverture des risques maladie à travers le remboursement des frais médicaux et pharmaceutiques.

Des notes de services (538 et 572) définissent les risques maladie couverts et non couverts ainsi que les plafonds de remboursements.

Les ressources du régime sont constituées d'une cotisation de 3% du montant de base de la pension à la charge du retraité. La contribution patronale est de 9% de la même pension de base.

III.2.3 Régime de retraite du personnel saisonnier du Groupe OCP

Le Groupe OCP accorde au personnel saisonnier un régime de retraite type CNSS. C'est un régime à prestations définies. Le Groupe OCP s'engage, selon les dispositions juridiques du régime, à verser aux salariés, en période de retraite, une pension calculée sur la base du nombre de jours de travail cumulé et du salaire de référence.

Le salaire de référence est :

- le salaire moyen des huit (ou 8) dernières années d'activité, pour le personnel qui n'exerce plus d'activité à la date d'évaluation des engagements;
- le salaire moyen des trois dernières années de fin de carrière, pour le personnel actif à la date d'évaluation.

L'ouverture de droit à la retraite est, en principe soumis à la condition de réunir au moins 3240 jours. Cependant, du fait que les salariés sont généralement affiliés à la CNSS (régime de retraite obligatoire du secteur privé) et par application du système de la coordination, le droit à la retraite est calculé sur la base du nombre de jours cumulés compte non tenu de la condition des 3240 jours susmentionnée.

Le taux de liquidation de la pension varie en fonction du nombre de jours cumulés :

- Dans le cas où le nombre de jours cumulés est de 3240 jours, le taux de la pension est de 50% du salaire de référence. Chaque 216 jours supplémentaires donnent droit à un point supplémentaire. Le taux de liquidation de la pension est limité à 70%.
- Dans le cas où le nombre de jours cumulés est inférieur à 3240 jours, chaque jour donne droit à un taux de 0,015% ($1/3240 * 50\%$).

L'âge de mise en retraite est fixé à 60 ans.

Le régime prévoit la réversion à raison de 50% de la pension au profit du conjoint survivant et/ou des orphelins.

Le régime prévoit le service des allocations familiales (type CNSS) au bénéfice des enfants des retraités de moins de 21 ans. Le droit aux allocations est acquis aux salariés qui sont actifs à la date d'évaluation et à condition qu'ils soient présents à l'OCP à la date de leurs mises en retraite.

Enfin, le régime accorde aux ayants droit, en cas de décès de l'agent retraité, une allocation au décès égale au montant versée par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS). L'allocation au décès servie par la CNSS est fixée actuellement à 10.000 DH. Le droit à l'allocation décès est acquis aux salariés qui sont actifs à la date d'évaluation et à condition qu'ils soient présents à l'OCP à la date de leurs mises en retraite.

Le régime de retraite est financé par des cotisations salariales et des contributions patronales. La part salariale est fixée à 4,29% du salaire mensuel plafonné à 6.000 DH. La part patronale est égale à 6,00% au titre de la branche Prestations familiales et à 8,60% du salaire plafonné au titre de la branche Prestations sociales.

III.3 PARAMETRES ET HYPOTHESES

Les résultats des engagements sociaux reposent sur l'application des méthodes et hypothèses actuarielles suivantes:

- Méthode actuarielle de calcul : rétrospective avec salaire de fin de carrière ;
- Table de mortalité : féminine française TV 73 – 77 ;
- Profil de carrière moyen (TEI) : 1,83% ;
- Taux d'inflation salariale du personnel permanent (TTB) : 2,73% ;
- Taux d'inflation des frais médicaux : 4,00% ;
- Taux dévolution des dépenses médicales liées au vieillissement : 1,50% ;
- Consommation médicale à 60 ans : 2 715 DH ;
- Taux de revalorisation des prestations indexées : 2,75% ;
- Taux nominal d'actualisation des engagements retraite : 4,50% ;
- Taux nominal d'actualisation des engagements maladie : 4,25% ;
- Taux de turnover : 0% ; application du système de la coordination entre régimes de retraite.

III.4 METHODES D'EVALUATION

L'évaluation de ces engagements sociaux au 31/12/2010 respecte la méthode de la «Projected Unit Crédit Method », encore appelée méthode rétrospective avec salaire de fin de carrière, en conformité avec les principes édictés par la norme IAS 19 révisée

NB: Pour la partie retraite, ce calcul n'intègre que l'engagement de la partie non encore externalisée.

IV. ETATS DE SYNTHESE – COMPTES SOCIAUX

IV.1 ETATS DE SYNTHESES SOCIAUX DE OCP SA SUR LES EXERCICES 2008, 2009 ET 2010

IV.1.1 Bilan sur les exercices 2008, 2009 et 2010

a. Bilan de l'exercice 2008¹⁰²

| ACTIF | Exercice | | | 31/03/2008 | Exercice précédent |
|--|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| | Brut | Amrt & Prov | Net | Net | Net |
| En Dirhams | | | | | |
| IMMOBILISATIONS EN NON-VALEUR (A) | 34 446 445,06 | 8 216 631,17 | 26 229 813,89 | 7 245 961,13 | 5 309 369,35 |
| Frais préliminaires | 34 446 445,06 | 8 216 631,17 | 26 229 813,89 | 7 245 961,13 | 5 309 369,35 |
| Charges à répartir sur plusieurs exercices | | | - | | |
| Autres charges à répartir / plusieurs exer (Caisse retraite) | | | - | | |
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B) | 101 560 842,03 | 67 846 658,04 | 33 714 183,99 | 41 229 360,85 | 38 530 459,84 |
| Immobilisations en recherche et développement | | | | | |
| Brevets, marques, droits, et valeurs similaires | 89 332 439,47 | 67 846 658,04 | 21 485 781,43 | 25 470 234,17 | 27 467 027,84 |
| Fonds commercial | | | - | | |
| Autres immobilisations incorporelles | 12 228 402,56 | | 12 228 402,56 | 15 759 126,68 | 11 063 432,00 |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C) | 22 592 450 829,52 | 19 662 025 147,06 | 2 930 425 682,46 | 2 367 992 312,86 | 2 318 203 459,57 |
| Terrains | 1 522 763 538,92 | 538 097 608,63 | 984 665 930,29 | 614 128 839,71 | 589 787 157,79 |
| Constructions | 7 376 690 930,00 | 7 210 191 944,16 | 166 498 985,93 | 178 012 649,57 | 183 607 597,92 |
| Installations techniques, matériel et outillage | 12 410 359 724,12 | 11 359 044 241,08 | 1 051 315 483,04 | 1 098 073 600,19 | 1 120 344 058,66 |
| Matériel de transport | 185 066 827,22 | 175 068 293,53 | 9 998 533,69 | 13 579 419,35 | 14 106 124,63 |
| Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers | 428 469 838,26 | 375 722 924,14 | 52 746 914,12 | 60 994 930,72 | 63 194 095,01 |
| Autres immobilisations corporelles | 7 403 827,35 | 3 900 135,52 | 3 503 691,83 | 3 691 237,67 | 3 668 565,51 |
| Immobilisations corporelles en cours | 661 696 143,56 | | 661 696 143,56 | 399 511 635,65 | 343 495 860,05 |
| IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D) | 8 829 157 554,21 | 1 348 698 526,62 | 7 480 459 027,59 | 9 468 050 949,39 | 9 019 546 833,55 |
| Prêts immobilisés | 20 210 871,86 | 2 034 231,64 | 18 176 640,22 | 15 657 544,39 | 17 153 428,55 |
| Autres créances financières | 20 109 071,64 | 3 359 004,11 | 16 750 067,53 | 2 006 861 085,16 | 2 006 861 085,16 |
| Titres de participation | 8 788 837 610,71 | 1 343 305 290,87 | 7 445 532 319,84 | 7 445 532 319,84 | 6 995 532 319,84 |
| Autres titres immobilisés | | | - | | |
| ECARTS DE CONVERSION-ACTIF (E) | 44 426 323,17 | | 44 426 323,17 | 56 045 469,84 | 49 332 194,03 |
| Diminution des créances immobilisées | | | - | | |
| Augmentation des dettes financières | 44 426 323,17 | | 44 426 323,17 | 56 045 469,84 | 49 332 194,03 |
| TOTAL I (A+B+C+D+E) | 31 602 041 993,99 | 21 086 786 962,89 | 10 515 255 031,10 | 11 940 564 054,07 | 11 430 922 316,34 |
| STOCKS (F) | 2 436 012 615,57 | 1 149 678 023,25 | 1 286 334 592,32 | 1 179 819 117,97 | 1 099 496 806,82 |
| Matières et fournitures | 1 200 130 782,09 | 437 494 294,48 | 762 636 487,61 | 640 753 148,24 | 651 398 909,80 |
| Produits en cours | 1 114 981 969,26 | 708 171 965,17 | 406 810 004,09 | 415 365 487,63 | 391 356 191,52 |
| Produits intermédiaires et produits résiduels | | | - | | |
| Produits finis | 120 899 864,22 | 4 011 763,60 | 116 888 100,62 | 123 700 482,10 | 56 741 705,50 |
| CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G) | 15 666 589 370,22 | 151 638 414,02 | 15 514 950 956,20 | 9 875 142 046,56 | 7 489 050 521,34 |
| Fournis, débiteurs, avances et acomptes | 214 011 041,60 | | 214 011 041,60 | 87 702 218,54 | 42 143 025,52 |
| Clients et comptes rattachés | 7 891 079 953,44 | 80 544 163,65 | 7 810 535 789,79 | 5 674 157 244,20 | 2 289 126 757,87 |
| Personnel | 31 115 798,59 | 29 281 732,42 | 1 834 066,17 | 3 980 048,92 | 11 194 171,51 |
| Organismes sociaux | 1 560 081 872,30 | | 1 560 081 872,30 | 2 548 311 314,10 | 4 537 076 443,44 |
| Etat (Comptes d'impôts et taxes) | 439 737 389,44 | | 439 737 389,44 | 373 598 994,31 | 316 803 518,00 |
| Etat (Comptes d'associés) | | | - | | |
| Comptes filiales du Groupe OCP | | | - | | |
| Autres débiteurs | 5 466 759 941,48 | 41 812 517,95 | 5 424 947 423,53 | 1 098 903 219,11 | 243 868 163,96 |
| Comptes de régularisation, Actif | 63 803 373,37 | | 63 803 373,37 | 88 489 007,38 | 48 838 441,04 |
| TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (H) | 16 333 268 961,81 | | 16 333 268 961,81 | 15 945 112 009,23 | 14 371 439 164,41 |
| ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (I) | 19 761 392,10 | | 19 761 392,10 | 62 144 822,19 | 12 900 552,09 |
| (Eléments circulants) | 19 761 392,10 | | 19 761 392,10 | 62 144 822,19 | 12 900 552,09 |
| TOTAL II (F+G+H+I) | 34 455 632 339,70 | 1 301 316 437,27 | 33 154 315 902,43 | 27 062 217 995,95 | 22 972 887 044,66 |
| TRESORERIE - ACTIF | 495 801 474,90 | | 495 801 474,90 | 262 354 398,79 | 118 977 555,54 |
| Chèques et valeurs à encaisser | 132 873 509,65 | | 132 873 509,65 | 41 551 491,13 | 5 147 789,59 |
| Banques, T.G. et C.C.P. | 361 671 261,32 | | 361 671 261,32 | 217 314 762,84 | 112 255 597,57 |
| Caisses, Régies d'avances et accreditifs | 1 256 703,93 | | 1 256 703,93 | 3 488 144,82 | 1 574 168,38 |
| TOTAL III | 495 801 474,90 | | 495 801 474,90 | 262 354 398,79 | 118 977 555,54 |
| TOTAL GENERAL I+II+III | 66 553 475 808,59 | 22 388 103 400,16 | 44 165 372 408,43 | 39 265 136 448,81 | 34 522 786 916,54 |

¹⁰² Relatif à la période du 1^{er} avril 2008 au 31 décembre 2008

| PASSIF | Exercice | 31/03/2008 | Exercice précédent |
|---|--------------------------|--------------------------|---------------------------|
| CAPITAUX PROPRES (A) | 16 304 671 833,66 | -5 762 614 131,22 | -8 591 886 416,81 |
| Capital, fonds de dotation | 7 800 000 000,00 | 7 800 000 000,00 | 7 800 000 000,00 |
| Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé | | | |
| capital appelé | | | |
| dont versé..... | | | |
| Primes d'émission, de fusion d'apport | | | |
| Primes d'émission, de fusion d'apport | | | |
| Ecarts de réévaluation | | | |
| Réserve légale | 64 404 782,98 | 64 404 782,98 | 64 404 782,98 |
| Réserve d'investissement | | | |
| Autres réserves | 50 400 000,00 | 50 400 000,00 | 50 400 000,00 |
| Report à nouveau | -7 098 240 522,37 | -7 098 240 522,37 | -7 098 240 522,37 |
| Opérations de privatisation (compte de l'Etat) | | | |
| Autres opérations avec l'Etat | | | |
| Résultats nets en instance d'affectation | -6 579 178 391,83 | -9 408 450 677,42 | -6 710 284 625,14 |
| Résultat net de l'exercice | 22 067 285 964,88 | 2 829 272 285,59 | -2 698 166 052,28 |
| CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (B) | | | |
| Subventions d'investissement | | | |
| Provisions réglementées | | | |
| DETTES DE FINANCEMENT (C) | 9 643 905 394,52 | 1 805 755 082,34 | 1 042 750 465,61 |
| Avances OCP au titre des prêts hypothécaires | | | |
| Crédits gouvernementaux et crédits acheteurs | 993 905 394,52 | 1 055 755 082,34 | 1 042 750 465,61 |
| Credits financiers | 8 650 000 000,00 | 750 000 000,00 | |
| Trésor, échéances rééchelonnées | | | |
| PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D) | 11 129 859 673,73 | 38 281 831 504,77 | 37 688 160 769,90 |
| Provisions pour risques et charges | 692 734 233,06 | 771 151 607,63 | 768 888 838,68 |
| Provisions pour impôts | | | |
| Engagements sociaux | 10 437 125 440,67 | 37 510 679 897,14 | 36 919 271 931,22 |
| ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (E) | 94 870 246,60 | 91 361 627,88 | 97 765 748,22 |
| Augmentation des créances immobilisées | 74 494,86 | | 112 779,42 |
| Diminution des dettes de financement | 94 795 751,74 | 91 361 627,88 | 97 652 968,80 |
| TOTAL I (A+B+C+D+E) | 37 173 307 148,51 | 34 416 334 083,77 | 30 236 790 566,92 |
| DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F) | 6 950 081 073,81 | 4 748 534 230,56 | 4 193 727 331,83 |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 1 846 253 173,11 | 1 378 186 929,64 | 1 186 637 964,83 |
| Clients créditeurs, avances et acomptes | 624 903 151,78 | 261 713 737,46 | 55 677 992,64 |
| Personnel | 353 309 948,68 | 380 448 824,80 | 285 637 411,50 |
| Organismes sociaux | 327 574 809,44 | 217 869 559,96 | 228 165 367,39 |
| Etat - Impôts et taxes | 3 417 922 083,56 | 2 281 758 814,38 | 2 234 191 251,99 |
| Autres créanciers | 254 264 033,61 | 219 439 487,87 | 197 241 743,17 |
| Comptes de régularisation-passif | 125 853 873,63 | 9 116 876,45 | 6 175 600,31 |
| AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G) | 20 875 495,64 | 63 928 894,64 | 14 929 416,32 |
| ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (Eléments circulant) (H) | 21 108 690,47 | 1 244 261,11 | 2 953 152,74 |
| TOTAL II (F+G+H) | 6 992 065 259,92 | 4 813 707 386,31 | 4 211 609 900,89 |
| TRESORERIE - PASSIF | 0 | 35 094 978,73 | 74 386 448,73 |
| Crédits d'escompte | | | |
| Crédits de trésorerie | | | |
| Banques (solde créditeur) | | 35 094 978,73 | 74 386 448,73 |
| TOTAL III | 0 | 35 094 978,73 | 74 386 448,73 |
| TOTAL GENERAL I+II+III | 44 165 372 408,43 | 39 265 136 448,81 | 34 522 786 916,54 |

b. Bilan de l'exercice 2009

| ACTIF | Exercice | | | Exercice précédent |
|--|------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| | En Dirhams | Brut | Amrt & Prov | Net |
| IMMOBILISATIONS EN NON-VALEUR (A) | | 434 001 768,12 | 94 641 088,49 | 339 360 679,63 |
| Frais préliminaires | | 52 400 688,00 | 28 449 346,30 | 23 951 341,70 |
| Charges à répartir sur plusieurs exercices | | 381 601 080,12 | 66 191 742,19 | 315 409 337,93 |
| Autres charges à répartir / plusieurs exer (Caisse retraite) | | | | 0,00 |
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B) | | 152 403 729,41 | 80 119 254,84 | 72 284 474,57 |
| Immobilisations en recherche et développement | | | | |
| Brevets, marques, droits, et valeurs similaires | | 109 544 103,61 | 80 119 254,84 | 29 424 848,77 |
| Fonds commercial | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres immobilisations incorporelles | | 42 859 625,80 | 0,00 | 42 859 625,80 |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C) | | 23 703 790 479,26 | 19 155 907 223,73 | 4 547 883 255,53 |
| Terrains | | 1 627 905 596,56 | 583 130 074,15 | 1 044 775 522,41 |
| Constructions | | 6 737 326 254,93 | 6 587 929 720,10 | 149 396 534,83 |
| Installations techniques, matériel et outillage | | 12 551 968 971,43 | 11 397 533 327,42 | 1 154 435 644,01 |
| Matériel de transport | | 182 157 661,05 | 173 349 255,46 | 8 808 405,59 |
| Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers | | 436 181 575,02 | 384 709 298,33 | 51 472 276,69 |
| Autres immobilisations corporelles | | 147 092 046,24 | 29 255 548,27 | 117 836 497,97 |
| Immobilisations corporelles en cours | | 2 021 158 374,03 | 0,00 | 2 021 158 374,03 |
| IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D) | | 10 122 388 944,45 | 1 489 567 597,33 | 8 632 821 347,12 |
| Prêts immobilisés | | 12 619 217,50 | 2 034 231,64 | 10 584 985,86 |
| Autres créances financières | | 17 530 274,71 | 547 707,18 | 16 982 567,53 |
| Titres de participation | | 10 092 239 452,24 | 1 486 985 658,51 | 8 605 253 793,73 |
| Autres titres immobilisés | | | | 0,00 |
| ECARTS DE CONVERSION-ACTIF (E) | | 45 965 195,44 | | 45 965 195,44 |
| Diminution des créances immobilisées | | | | 0,00 |
| Augmentation des dettes financières | | 45 965 195,44 | | 45 965 195,44 |
| TOTAL I (A+B+C+D+E) | | 34 458 550 116,68 | 20 820 235 164,39 | 13 638 314 952,29 |
| STOCKS (F) | | 2 674 042 326,97 | 1 129 401 788,87 | 1 544 640 538,10 |
| | | | | 0,00 |
| Matières et fournitures | | 1 294 169 881,46 | 436 677 451,83 | 857 492 429,63 |
| Produits en cours | | 1 248 999 099,66 | 688 712 459,03 | 560 286 640,63 |
| Produits intermédiaires et produits résiduels | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Produits finis | | 130 873 345,85 | 4 011 878,01 | 126 861 467,84 |
| CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G) | | 16 187 662 140,39 | 263 386 921,67 | 15 924 275 218,72 |
| Fournis, débiteurs, avances et acomptes | | 533 775 629,58 | 0,00 | 533 775 629,58 |
| Clients et comptes rattachés | | 6 646 397 397,14 | 148 509 519,57 | 6 497 887 877,57 |
| Personnel | | 56 360 997,57 | 29 281 732,42 | 27 079 265,15 |
| Organismes sociaux | | 1 845 511 851,12 | 0,00 | 1 845 511 851,12 |
| Etat (Comptes d'impôts et taxes) | | 2 251 726 474,83 | 0,00 | 2 251 726 474,83 |
| Etat (Comptes d'associés) | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes filiales du Groupe OCP | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres débiteurs | | 4 782 063 416,82 | 85 595 669,68 | 4 696 467 747,14 |
| Comptes de régularisation, Actif | | 71 826 373,33 | 0,00 | 71 826 373,33 |
| TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (H) | | 16 390 899 285,38 | | 16 390 899 285,38 |
| ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (I) | | 13 043 407,10 | | 13 043 407,10 |
| (Eléments circulants) | | 13 043 407,10 | | 13 043 407,10 |
| TOTAL II (F+G+H+I) | | 35 265 647 159,84 | 1 392 788 710,54 | 33 872 858 449,30 |
| TRESORERIE - ACTIF | | 501 156 199,06 | | 501 156 199,06 |
| Chèques et valeurs à encaisser | | 124 255 472,91 | | 124 255 472,91 |
| Banques, T.G. et C.C.P. | | 375 235 320,23 | | 375 235 320,23 |
| Caisses, Régies d'avances et accreditifs | | 1 665 405,92 | | 1 665 405,92 |
| TOTAL III | | 501 156 199,06 | | 501 156 199,06 |
| TOTAL GENERAL I+II+III | | 70 225 353 475,58 | 22 213 023 874,93 | 48 012 329 600,65 |
| | | | | 44 165 372 408,43 |

c. Bilan de l'exercice 2010

| ACTIF En Dirhams | Exercice | | | Exercice précédent |
|--|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| | Brut | Amrt & Prov | Net | Net |
| IMMOBILISATIONS EN NON-VALEUR (A) | 475 923 522,80 | 386 875 853,72 | 89 047 669,08 | 339 360 679,63 |
| Frais préliminaires | 52 400 688,00 | 20 480 257,60 | 31 920 430,40 | 23 951 341,70 |
| Charges à répartir sur plusieurs exercices | 423 522 834,80 | 366 395 596,12 | 57 127 238,68 | 315 409 337,93 |
| Autres charges à répartir / plusieurs exer (Caisse retraite) | | | 0,00 | 0,00 |
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B) | 164 772 515,11 | 90 139 919,43 | 74 632 595,68 | 72 284 474,57 |
| Immobilisations en recherche et développement | | | | |
| Brevets, marques, droits, et valeurs similaires | 103 107 874,84 | 89 850 539,48 | 13 257 335,36 | 29 424 848,77 |
| Fonds commercial | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres immobilisations incorporelles | 61 664 640,27 | 289 379,95 | 61 375 260,32 | 42 859 625,80 |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C) | 25 674 350 942,80 | 19 284 007 262,02 | 6 390 343 680,78 | 4 547 883 255,53 |
| Terrains | 1 692 095 796,57 | 626 793 867,73 | 1 065 301 928,84 | 1 044 775 522,41 |
| Constructions | 6 562 863 986,28 | 6 430 389 784,99 | 132 474 201,29 | 149 396 534,83 |
| Installations techniques, matériel et outillage | 12 769 714 363,33 | 11 615 355 783,71 | 1 154 358 579,62 | 1 154 435 644,01 |
| Matériel de transport | 187 989 495,86 | 175 783 194,63 | 12 206 301,23 | 8 808 405,59 |
| Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers | 444 035 256,89 | 392 457 500,79 | 51 577 756,10 | 51 472 276,69 |
| Autres immobilisations corporelles | 147 361 292,25 | 43 227 130,17 | 104 134 162,08 | 117 836 497,97 |
| Immobilisations corporelles en cours | 3 870 290 751,62 | | 3 870 290 751,62 | 2 021 158 374,03 |
| IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D) | 10 142 025 712,30 | 1 342 173 393,43 | 8 799 852 318,87 | 8 632 821 347,12 |
| Prêts immobilisés | 11 299 196,51 | 2 034 231,64 | 9 264 964,87 | 10 584 985,86 |
| Autres créances financières | 15 987 063,55 | 547 707,18 | 15 439 356,37 | 16 982 567,53 |
| Titres de participation | 10 114 739 452,24 | 1 339 591 454,61 | 8 775 147 997,63 | 8 605 253 793,73 |
| Autres titres immobilisés | | | 0,00 | 0,00 |
| ECARTS DE CONVERSION-ACTIF (E) | 40 068 389,87 | 0,00 | 40 068 389,87 | 45 965 195,44 |
| Diminution des créances immobilisées | | | 0,00 | 0,00 |
| Augmentation des dettes financières | 40 068 389,87 | | 40 068 389,87 | 45 965 195,44 |
| TOTAL I (A+B+C+D+E) | 36 497 141 082,88 | 21 103 196 428,60 | 15 393 944 654,28 | 13 638 314 952,29 |
| STOCKS (F) | 2 585 439 175,10 | 1 089 509 008,10 | 1 495 930 167,00 | 1 544 640 538,10 |
| | | | 0,00 | 0,00 |
| Matières et fournitures | 1 253 481 770,41 | 441 877 686,64 | 811 604 083,77 | 857 492 429,63 |
| Produits en cours | 1 224 116 891,29 | 643 619 443,45 | 580 497 447,84 | 560 286 640,63 |
| Produits intermédiaires et produits résiduels | | | | |
| Produits finis | 107 840 513,40 | 4 011 878,01 | 103 828 635,39 | 126 861 467,84 |
| CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G) | 16 691 118 365,93 | 84 818 251,97 | 16 606 300 113,96 | 15 924 275 218,72 |
| Fournis, débiteurs, avances et acomptes | 563 267 398,05 | | 563 267 398,05 | 533 775 629,58 |
| Clients et comptes rattachés | 5 683 679 658,15 | 13 662 361,06 | 5 670 017 297,09 | 6 497 887 877,57 |
| Personnel | 75 841 781,90 | 29 281 732,42 | 46 560 049,48 | 27 079 265,15 |
| Organismes sociaux | 4 373 176 079,60 | | 4 373 176 079,60 | 1 845 511 851,12 |
| Etat (Comptes d'impôts et taxes) | 1 538 537 782,73 | | 1 538 537 782,73 | 2 251 726 474,83 |
| Etat (Comptes d'associés) | | | | |
| Comptes filiales du Groupe OCP | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres débiteurs | 4 235 335 959,73 | 41 874 158,49 | 4 193 461 801,24 | 4 696 467 747,14 |
| Comptes de régularisation, Actif | 221 279 705,77 | | 221 279 705,77 | 71 826 373,33 |
| TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (H) | 24 106 498 066,71 | | 24 106 498 066,71 | 16 390 899 285,38 |
| ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (I) | 20 096 042,22 | | 20 096 042,22 | 13 043 407,10 |
| (Eléments circulants) | 20 096 042,22 | | 20 096 042,22 | 13 043 407,10 |
| | | | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL II (F+G+H+I) | 43 403 151 649,96 | 1 174 327 260,07 | 42 228 824 389,89 | 33 872 858 449,30 |
| TRESORERIE - ACTIF | 689 194 986,88 | 0,00 | 689 194 986,88 | 501 156 199,06 |
| Chèques et valeurs à encaisser | 75 738 323,83 | | 75 738 323,83 | 124 255 472,91 |
| Banques, T.G. et C.C.P. | 611 969 147,16 | | 611 969 147,16 | 375 235 320,23 |
| Caisses, Régies d'avances et accreditifs | 1 487 515,89 | | 1 487 515,89 | 1 665 405,92 |
| TOTAL III | 689 194 986,88 | 0,00 | 689 194 986,88 | 501 156 199,06 |
| TOTAL GENERAL I+II+III | 80 589 487 719,72 | 22 277 523 688,67 | 58 311 964 031,05 | 48 012 329 600,65 |

| PASSIF En dirhams | Exercice | Exercice précédent |
|---|--------------------------|---------------------------|
| CAPITAUX PROPRES (A) | 29 271 926 565,95 | 22 150 475 254,42 |
| Capital , fonds de dotation | 8 287 500 000,00 | 8 287 500 000,00 |
| moins : actionnaires, capital souscrit non appelé | | |
| capital appelé dont versé | | |
| Primes d'émission, de fusion d'apport | | |
| Primes d'émission, de fusion d'apport | 4 512 500 000,00 | 4 512 500 000,00 |
| Ecart de réévaluation | | |
| Réserve légale | 671 878 118,98 | 483 898 135,48 |
| Réserve d'investissement | | |
| Autres réserves | 7 490 400 000,00 | 5 050 400 000,00 |
| Report à nouveau | 7 228 385,44 | 70 577 448,18 |
| Opérations de privatisation (compte de l'Etat) | | |
| Autres opérations avec l'Etat | | |
| Résultats nets en instance d'affectation | | |
| Résultat net de l'exercice | 8 302 420 061,53 | 3 745 599 670,76 |
| CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (B) | | |
| Subventions d'investissement | | |
| Provisions réglementées | | |
| DETTES DE FINANCEMENT (C) | 7 725 832 878,28 | 9 072 087 605,75 |
| Avances OCP au titre des prêts hypothécaires | | |
| Crédits gouvernementaux et crédits acheteurs | 906 217 493,64 | 956 831 195,49 |
| Crédits financiers | 6 819 615 384,64 | 8 115 256 410,26 |
| Trésor, échéances rééchelonnées | | |
| PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D) | 8 576 663 661,01 | 11 591 603 988,11 |
| Provisions pour risques et charges | 656 996 714,70 | 414 591 017,34 |
| Provisions pour impôts | 153 703 688,00 | 0,00 |
| Engagements sociaux | 7 765 963 258,31 | 11 177 012 970,77 |
| ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (E) | 90 373 161,98 | 93 228 263,73 |
| Augmentation des créances immobilisées | | 0,00 |
| Diminution des dettes de financement | 90 373 161,98 | 93 228 263,73 |
| TOTAL I (A+B+C+D+E) | 45 664 796 267,22 | 42 907 395 112,01 |
| DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F) | 5 207 263 436,06 | 4 996 762 986,02 |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 1 715 560 434,85 | 1 597 854 441,56 |
| Clients créditeurs, avances et acomptes | 155 879 102,60 | 1 850 440 719,08 |
| Personnel | 426 454 534,29 | 445 236 310,98 |
| Organismes sociaux | 248 321 297,17 | 403 437 486,22 |
| Etat - Impôts et taxes | 1 283 820 798,04 | 163 110 533,13 |
| Autres créanciers | 1 312 681 035,49 | 472 306 271,02 |
| Comptes de régularisation passif | 64 546 233,62 | 64 377 224,03 |
| AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G) | 21 214 145,75 | 14 161 510,63 |
| ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (Eléments circulant) (H) | 17 454 531,07 | 13 376 366,58 |
| TOTAL II (F+G+H) | 5 245 932 112,88 | 5 024 300 863,23 |
| TRESORERIE – PASSIF | 7 401 235 650,95 | 80 633 625,41 |
| Crédits d'escompte | | |
| Crédits de trésorerie | | |
| Banques (solde créditeur) | 7 401 235 650,95 | 80 633 625,41 |
| TOTAL III | 7 401 235 650,95 | 80 633 625,41 |
| TOTAL GENERAL I+II+III | 58 311 964 031,05 | 48 012 329 600,65 |

IV.1.2 Comptes des produits et charges des exercices 2008, 2009 et 2010

a. Comptes de produits et charges de l'exercice 2008¹⁰³

| NATURE En Dirhams | Opérations | | Totaux de l'exercice | Totaux de l'exercice précédent |
|--|--------------------------|---|--------------------------|-----------------------------------|
| | Propres à l'exercice | Concernant les exercices précédents | | |
| PRODUITS D'EXPLOITATION (I) | 34 280 208 551,56 | 54 353 620,29 | 34 334 562 171,85 | 10 944 311 824,30 |
| Ventes de marchandises (en l'état) | | | | |
| Ventes de biens et services produits | 32 829 415 778,87 | 54 514 076,62 | 32 883 929 855,49 | 9 674 653 159,23 |
| Variation de stocks de produits (+-) (1) | 301 697 498,32 | | 301 697 498,32 | -56 362 419,96 |
| Immobilisations produites par l'entp es p/ elle-même | | | | 1 090 545,19 |
| Subventions d'exploitation | | | | |
| Autres produits d'exploitation | 849 714,14 | | 849 714,14 | |
| Reprises d'exploitation et transferts de charges | 1 148 245 560,23 | -160 456,33 | 1 148 085 103,90 | 1 324 930 539,84 |
| CHARGES D'EXPLOITATION (II) | 9 498 709 698,61 | -35 208 092,57 | 9 463 501 606,04 | 9 329 852 748,56 |
| Achats revendus (2) de marchandises | | | | |
| Achats consommés (2) de matières et fournitures | 2 179 147 783,04 | -658 470,71 | 2 178 489 312,33 | 2 028 854 668,06 |
| Autres charges externes | 2 099 269 733,75 | -43 504 805,13 | 2 055 764 928,62 | 1 853 612 460,83 |
| Impôts et taxes | 123 879 254,46 | | 123 879 254,46 | 776 279 591,48 |
| Charges de personnel | 3 562 104 174,71 | 4 621,24 | 3 562 108 795,95 | 3 242 522 224,98 |
| Autres charges d'exploitation | 13 610 192,35 | -81 097,57 | 13 529 094,78 | 1 497 057,67 |
| Dotations d'exploitation | 1 520 698 560,30 | 9 031 659,60 | 1 529 730 219,90 | 1 427 086 745,54 |
| RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II) | | | 24 871 060 565,81 | 1 614 459 075,74 |
| PRODUITS FINANCIERS (IV) | 3 511 234 198,39 | | 3 511 234 198,39 | 883 760 052,62 |
| Produits des titres de participation et autres titres immobilisés | 79 613 200,00 | | 79 613 200,00 | 119 999 575,14 |
| Gains de change | 498 306 136,78 | | 498 306 136,78 | 73 649 360,64 |
| Intérêts et autres produits financiers | 2 871 082 115,49 | | 2 871 082 115,49 | 637 199 789,50 |
| Reprises financières, transferts de charges | 62 232 746,12 | | 62 232 746,12 | 52 911 327,34 |
| CHARGES FINANCIERES (V) | 562 942 212,26 | 1 501 920,99 | 564 444 133,25 | 1 494 697 385,56 |
| Charges d'intérêts | 236 607 767,23 | | 236 607 767,23 | 25 561 470,59 |
| Pertes de change | 262 150 729,76 | 1 503 949,16 | 263 654 678,92 | 105 908 937,21 |
| Autres charges financières | | -2 028,17 | -2 028,17 | |
| Dotations financières | 64 183 715,27 | | 64 183 715,27 | 1 363 226 977,76 |
| RESULTAT FINANCIER (IV - V) | | | 2 946 790 065,14 | -610 937 332,94 |
| RESULTAT COURANT (III + VI) | | | 27 817 850 630,95 | 1 003 521 742,80 |
| RESULTAT COURANT (reports) | | | 27 817 850 630,95 | 1 003 521 742,80 |
| PRODUITS NON COURANTS (VIII) | 28 033 781 443,49 | 6 279,16 | 28 033 787 722,65 | 3 377 477 463,58 |
| . Produits des cessions d'immobilisations | 67 986 842,50 | | 67 986 842,50 | 206 020 656,97 |
| . Subvention d'équilibre | | | | |
| . Reprises sur subventions d'investissement | | | | |
| . Autres produits non courants | 49 446 982,57 | 6 279,16 | 49 453 261,73 | 2 082 931 944,84 |
| . Reprises non courantes, transferts de charges | 27 916 347 618,42 | | 27 916 347 618,42 | 1 088 524 861,77 |
| CHARGES NON COURANTES (IX) | 28 026 385 053,33 | 471 745,80 | 28 026 856 799,13 | 7 049 789 493,66 |
| . Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées | 4 545 573,68 | | 4 545 573,68 | 80 108 589,11 |
| . Subventions accordées | 25 465 321,82 | | 25 465 321,82 | 34 219 977,18 |
| . Autres charges non courantes | 126 854 277,37 | 471 745,80 | 127 326 023,17 | 6 918 431 553,94 |
| .Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions | 27 869 519 880,46 | | 27 869 519 880,46 | 17 029 373,43 |
| RESULTAT NON COURANT (VIII-IX) | | | 6 930 923,52 | -3 672 312 030,08 |
| RESULTAT AVANT IMPOTS (VII+-X) | | | 27 824 781 554,47 | -2 668 790 287,28 |
| IMPOTS SUR LES RESULTATS | | | 2 928 223 304,00 | 29 375 765,00 |
| RESULTAT (NET XI-XII) | | | 24 896 558 250,47 | -2 698 166 052,28 |
| TOTAL DES PRODUITS (I+IV+VIII) | | | 65 879 584 092,89 | 15 205 549 340,50 |
| TOTAL DES CHARGES (II+V+IX+XII) | | | 40 983 025 842,42 | 17 903 715 392,78 |
| RESULTAT NET | | | | |
| (Total des produits - total des charges) | | | 24 896 558 250,47 | -2 698 166 052,28 |

¹⁰³ Comptes de produits et charges cumulés entre Mars 2008 et Décembre 2008

b. Comptes de produits et charges de l'exercice 2009

| NATURE En Dirhams | Opérations | | Totaux de l'exercice | L'exercice précédent |
|---|--------------------------|--|--------------------------|--------------------------|
| | Propres à l'exercice | Concernant les exercice précédents | | |
| PRODUITS D'EXPLOITATION (I) | 12 870 648 979,23 | 722 112 709,59 | 13 592 761 688,82 | 28 940 704 417,49 |
| Ventes de marchandises (en l'état) | | | 0,00 | 0,00 |
| Ventes de biens et services produits | 11 145 764 475,98 | 722 112 709,59 | 11 867 877 185,57 | 27 580 014 129,20 |
| Variation de stocks de produits (+-) (1) | 143 990 612,03 | | 143 990 612,03 | 210 738 962,42 |
| Immobilisations produites par l'entpes p/ elle-même | | | 0,00 | 1 035 276,00 |
| Production d'articles codifiés mis en stocks | | | 0,00 | 0,00 |
| Subventions d'exploitation | | | 0,00 | 0,00 |
| Autres produits d'exploitation | | | 0,00 | 0,00 |
| Reprises d'exploitation et transferts de charges | 1 580 893 891,22 | | 1 580 893 891,22 | 1 148 916 049,87 |
| CHARGES D'EXPLOITATION (II) | 8 346 611 384,13 | 12 574 628,73 | 8 359 186 012,86 | 7 451 020 823,92 |
| Achats revendus (2) de marchandises | | | | |
| Achats consommés (2) de matières et fournitures | 1 995 705 007,94 | 3 333 821,67 | 1 999 038 829,61 | 1 692 673 416,29 |
| Autres charges externes | 1 938 809 055,65 | -983 347,09 | 1 937 825 708,56 | 1 599 030 053,82 |
| Impôts et taxes | 84 684 818,86 | -15 816 016,70 | 68 868 802,16 | 94 602 646,03 |
| Charges de personnel | 2 789 394 152,29 | -136 000,00 | 2 789 258 152,29 | 2 598 932 462,03 |
| Autres charges d'exploitation | 1 776 346,07 | 1 154 705,19 | 2 931 051,26 | 11 242 823,75 |
| Dotations d'exploitation | 1 536 242 003,32 | 25 021 465,66 | 1 561 263 468,98 | 1 454 539 422,00 |
| RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II) | | | 5 233 575 675,96 | 21 489 683 593,57 |
| PRODUITS FINANCIERS (IV) | 1 072 451 304,39 | 688 908,87 | 1 073 140 213,26 | 3 412 541 476,81 |
| Produits des titres de participation et autres titres immobilisés | 156 937 316,00 | 0,00 | 156 937 316,00 | 79 613 200,00 |
| Gains de change | 104 147 937,30 | 0,00 | 104 147 937,30 | 486 985 037,23 |
| Intérêts et autres produits financiers | 744 371 038,89 | 688 908,87 | 745 059 947,76 | 2 727 752 947,55 |
| Reprises financières, transferts de charges | 66 995 012,20 | 0,00 | 66 995 012,20 | 118 190 292,03 |
| CHARGES FINANCIERES (V) | 851 951 914,68 | 0,00 | 851 951 914,68 | 517 621 084,39 |
| Charges d'intérêts | 472 575 798,23 | | 472 575 798,23 | 233 619 702,09 |
| Pertes de change | 176 687 146,27 | | 176 687 146,27 | 219 817 667,03 |
| Autres charges financières | 0,00 | | 0,00 | 0,00 |
| Dotations financières | 202 688 970,18 | | 202 688 970,18 | 64 183 715,27 |
| RESULTAT FINANCIER (IV - V) | | | 221 188 298,58 | 2 894 920 392,42 |
| RESULTAT COURANT (III + VI) | | | 5 454 763 974,54 | 24 384 603 985,99 |
| RESULTAT COURANT (reports) | | | 5 454 763 974,54 | 24 384 603 985,99 |
| PRODUITS NON COURANTS (VIII) | 373 636 020,07 | 14 168,04 | 373 650 188,11 | 28 015 128 210,66 |
| . Produits des cessions d'immobilisations | 103 578 810,92 | | 103 578 810,92 | 58 459 682,70 |
| . Subvention d'équilibre | | | | |
| . Reprises sur subventions d'investissement | | | | |
| . Autres produits non courants | 31 604 982,40 | 14 168,04 | 31 619 150,44 | 40 389 403,54 |
| . Reprises non courantes, transferts de charges | 238 452 226,75 | | 238 452 226,75 | 27 916 279 124,42 |
| CHARGES NON COURANTES (IX) | 915 452 616,38 | 137 632 731,51 | 1 053 085 347,89 | 28 011 584 785,77 |
| . Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées | 7 008 352,58 | | 7 008 352,58 | 4 514 448,79 |
| . Subventions accordées | 35 144 051,81 | | 35 144 051,81 | 18 865 321,82 |
| . Autres charges non courantes | 756 185 818,42 | 137 632 731,51 | 893 818 549,93 | 124 635 101,70 |
| . Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions | 117 114 393,57 | | 117 114 393,57 | 27 863 569 913,46 |
| RESULTAT NON COURANT (VIII-IX) | | | -679 435 159,78 | 3 543 424,89 |
| RESULTAT AVANT IMPOTS (VII+-X) | | | 4 775 328 814,76 | 24 388 147 410,88 |
| IMPOTS SUR LES RESULTATS | | | 1 029 729 144,00 | 2 320 861 446,00 |
| RESULTAT (NET XI-XII) | | | 3 745 599 670,76 | 22 067 285 964,88 |
| TOTAL DES PRODUITS (I+IV+VIII) | | | 15 039 552 090,19 | 60 368 374 104,96 |
| TOTAL DES CHARGES (II+V+IX+XII) | | | 11 293 952 419,43 | 38 301 088 140,08 |
| RESULTAT NET | | | | |
| (Total des produits - total des charges) | | | 3 745 599 670,76 | 22 067 285 964,88 |

c. Comptes de produits et charges de l'exercice 2010

| NATURE En Dirhams | Opérations | | Totaux de l'exercice | L'exercice précédent |
|--|--------------------------|---|--------------------------|--------------------------|
| | Propres à l'exercice | Concernant les exercices précédents | | |
| PRODUITS D'EXPLOITATION (I) | 20 972 397 222,25 | 59 790 889,26 | 21 032 188 111,55 | 13 592 761 688,82 |
| | | | | 0,00 |
| Ventes de marchandises (en l'état) | 1 141 029,52 | 15 138 561,67 | 16 279 591,19 | |
| Ventes de biens et services produits | 19 809 390 357,20 | 44 652 327,59 | 19 854 042 684,81 | 11 867 877 185,57 |
| Variation de stocks de produits (+-) (1) | -47 915 040,82 | | -47 915 040,80 | 143 990 612,03 |
| Immobilisations produites par l'entpes p/ elle-même | -55 269,19 | | -55 269,19 | |
| Production d'articles codifiés mis en stocks | | | 0,00 | 0,00 |
| Subventions d'exploitation | | | 0,00 | 0,00 |
| Autres produits d'exploitation | | | 0,00 | 0,00 |
| Reprises d'exploitation et transferts de charges | 1 209 836 145,54 | | 1 209 836 145,54 | 1 580 893 891,22 |
| CHARGES D'EXPLOITATION (II) | 9 586 873 396,07 | 130 855 726,16 | 9 717 729 122,23 | 8 359 186 012,86 |
| Achats revendus (2) de marchandises | 8 134 641,98 | 7 961 612,21 | 16 096 254,19 | |
| Achats consommés (2) de matières et fournitures | 2 395 354 038,22 | 77 457 121,22 | 2 472 811 159,44 | 1 999 038 829,61 |
| Autres charges externes | 2 469 883 762,67 | 20 129 570,54 | 2 490 013 333,21 | 1 937 825 708,56 |
| Impôts et taxes | 106 029 194,05 | 15 668 787,98 | 121 697 982,03 | 68 868 802,16 |
| Charges de personnel | 3 034 330 463,16 | 681 834,17 | 3 035 012 297,33 | 2 789 258 152,29 |
| Autres charges d'exploitation | 52 505 965,44 | -2 285 018,57 | 50 220 946,87 | 2 931 051,26 |
| Dotations d'exploitation | 1 520 635 330,55 | 11 241 818,61 | 1 531 877 149,16 | 1 561 263 468,98 |
| RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II) | | | 11 314 458 989,30 | 5 233 575 675,96 |
| PRODUITS FINANCIERS (IV) | 1 731 690 464,77 | 6 013 137,92 | 1 737 703 602,69 | 1 073 140 213,26 |
| Produits des titres de participation et autres titres immobilisés | 65 584 808,00 | | 65 584 808,00 | 156 937 316,00 |
| Gains de change | 201 984 339,70 | 6 013 137,92 | 207 997 477,62 | 104 147 937,30 |
| Intérêts et autres produits financiers | 1 229 500 215,00 | | 1 229 500 215,00 | 745 059 947,76 |
| Reprises financières, transferts de charges | 234 621 102,07 | | 234 621 102,07 | 66 995 012,20 |
| CHARGES FINANCIERES (V) | 661 998 892,37 | 432 547,46 | 662 431 439,83 | 851 951 914,68 |
| Charges d'intérêts | 436 582 343,54 | 75 769,10 | 436 658 112,64 | 472 575 798,23 |
| Pertes de change | 137 033 821,11 | 356 778,36 | 137 390 599,47 | 176 687 146,27 |
| Autres charges financières | | | | |
| Dotations financières | 88 382 727,72 | | 88 382 727,72 | 202 688 970,18 |
| RESULTAT FINANCIER (IV - V) | | | 1 075 272 162,86 | 221 188 298,58 |
| RESULTAT COURANT (III + VI) | | | 12 389 731 152,16 | 5 454 763 974,54 |
| PRODUITS NON COURANTS (VIII) | 6 922 666 912,67 | 14 137 186,74 | 6 936 804 099,41 | 373 650 188,11 |
| . Produits des cessions d'immobilisations | 141 870 795,65 | | 141 870 795,65 | 103 578 810,92 |
| . Subvention d'équilibre | | | | |
| . Reprises sur subventions d'investissement | | | | |
| . Autres produits non courants | 28 064 480,93 | 14 137 186,74 | 42 201 667,67 | 31 619 150,44 |
| . Reprises non courantes, transferts de charges | 6 752 731 636,09 | | 6 752 731 636,09 | 238 452 226,75 |
| CHARGES NON COURANTES (IX) | 8 850 092 953,36 | 7 283 862,68 | 8 857 376 816,04 | 1 053 085 347,89 |
| . Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées | 7 654 897,43 | 5 955 807,22 | 13 610 704,65 | 7 008 352,58 |
| . Subventions accordées | 67 668 878,40 | | 67 668 878,40 | 35 144 051,81 |
| . Autres charges non courantes | 8 400 913 922,16 | 1 328 055,46 | 8 402 241 977,62 | 893 818 549,93 |
| . Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions | 373 855 255,37 | | 373 855 255,37 | 117 114 393,57 |
| RESULTAT NON COURANT (VIII-IX) | | | -1 920 572 716,63 | -679 435 159,78 |
| RESULTAT AVANT IMPOTS (VII+-X) | | | 10 469 158 435,53 | 4 775 328 814,76 |
| IMPOTS SUR LES RESULTATS | | | 2 166 738 374,00 | 1 029 729 144,00 |
| RESULTAT NET (XI-XII) | | | 8 302 420 061,53 | 3 745 599 670,76 |

IV.1.3 Tableaux de financement des exercices 2008, 2009 et 2010

a. Tableaux de financement de l'exercice 2008¹⁰⁴

| En Dirhams | Exercice | Exercice | Variations (a - b) | |
|---|--------------------------|------------------------------|-------------------------|-------------------------|
| | (a) | précédent (b) ¹⁰⁵ | Emplois (c) | Ressources (d) |
| . Financement Permanent | 37 173 307 148,51 | 34 416 334 083,77 | | 2 756 973 064,74 |
| - Actif immobilisé | 10 515 255 031,10 | 11 940 564 054,07 | | 1 425 309 022,97 |
| = FONDS DE ROULEMENT FONCTIONNEL (1 - 2) | 26 658 052 117,41 | 22 475 770 029,70 | | 4 182 282 087,71 |
| . Actif circulant | 33 327 819 701,86 | 27 062 217 995,95 | 6 265 601 705,91 | |
| - Passif circulant | 7 165 569 059,35 | 4 813 707 386,31 | | 2 351 861 673,04 |
| = BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (4 - 5) | 26 162 250 642,51 | 22 248 510 609,64 | 3 913 740 032,87 | |
| TRESORERIE NETTE (ACTIF - PASSIF) = | 495 801 474,90 | 227 259 420,06 | 268 542 054,84 | |

| En Dirhams | EXERCICE | | EXERCICE PRECEDENT | |
|--|--------------------------|--------------------------|-------------------------|-------------------------|
| | EMPLOIS | RESSOURCES | EMPLOIS | RESSOURCES |
| RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE (FLUX) | | | | |
| AUTOFINANCEMENT (A) | | 22 143 067 431,97 | | 2 903 396 667,73 |
| . Capacité d'autofinancement | | 22 143 067 431,97 | | 2 903 396 667,73 |
| - Distribution de bénéfices | | | | - |
| CESSIONS ET REDUCTIONS D'IMMOBILISATIONS (B) | | 2 053 079 215,63 | | 11 705 264,54 |
| . Immobilisations incorporelles | | | | |
| . Immobilisations corporelles | | 58 459 682,70 | | 9 055 414,00 |
| . Immobilisations financières | | | | 471 745,80 |
| . Récupération sur créances immobilisées | | 1 994 619 532,93 | | 2 178 104,74 |
| AUGMENTATION DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES (C) | | 1 672 058 052,80 | | 999 014 718,19 |
| . Augmentation de capital, apports | | | | |
| . Opération de privatisation | | | | |
| . Autres opération avec l'Etat | | | | |
| . Provisions durables pour risques et charges | | 1 672 058 052,80 | | 999 014 718,19 |
| AUGMENTATION DES DETTES DE FINANCEMENT (D) (régularisation, trésor échéances recapitalisées) | | 7 900 000 000,00 | | 750 000 000,00 |
| TOTAL – RESSOURCES STABLES (A+B+C+D) | | 33 768 204 700,40 | | 4 664 116 650,46 |
| EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE (FLUX) | | | | |
| ACQUISITIONS ET AUGMENTATIONS D'IMMOBILISATIONS (E) | 789 180 027,24 | | 573885664,6 | |
| . Immobilisations incorporelles | (1 796 922,88) | | 5 097 206,95 | |
| . Immobilisations corporelles | 784 016 312,61 | | 117 993 457,63 | |
| . Immobilisations financières | | | 450 000 000,00 | |
| . Augmentation des créances Immobilisées | 6 960 637,51 | | 795 000,00 | |
| PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (F) | 28 724 524 253,01 | | 417 941 388,47 | |
| REDUCTION DES CAPITAUX PROPRES (G) | | | | |
| REMBOURSEMENT DES DETTES DE FINANCEMENT (H) | 46 796 417,29 | | | |
| EMPLOIS EN NON VALEURS (I) | 25 421 915,15 | | 2387818,29 | |
| TOTAL – EMPLOIS STABLES (E+F+G+H+I) | 29 585 922 612,69 | | 994 214 871,34 | |
| VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (B. F. G) (*) | 3 913 740 032,87 | | 3 487 233 465,87 | |
| VARIATION DE LA TRESORERIE | 268 542 054,84 | | 182 668 313,20 | |
| TOTAL GENERAL | 33 768 204 700,40 | 33 768 204 700,40 | 4 664 116 650,41 | 4 664 116 650,46 |

¹⁰⁴ Du 01/04/2008 au 31/12/2008

¹⁰⁵ Du 01/01/2008 au 31/03/2008

b. Tableaux de financement de l'exercice 2009

| En Dirhams | Exercice | Exercice | Variations (a - b) | |
|---|--------------------------|--------------------------|-------------------------|-------------------------|
| | (a) | précédent (b) | Emplois (c) | Ressources (d) |
| . Financement Permanent | 42 907 395 112,01 | 37 173 307 148,51 | | 5 734 087 963,50 |
| - Actif immobilisé | 13 638 314 952,29 | 10 515 255 031,10 | 3 123 059 921,19 | |
| = FONDS DE ROULEMENT FONCTIONNEL (1 - 2) | 29 269 080 159,72 | 26 658 052 117,41 | | 2 611 028 042,31 |
| . Actif circulant | 33 872 858 449,30 | 33 154 315 902,43 | 718 542 546,87 | |
| - Passif circulant | 5 024 300 863,23 | 6 992 065 259,92 | 1 967 764 396,69 | |
| = BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (4 - 5) | 28 848 557 586,07 | 26 162 250 642,51 | 2 686 306 943,56 | |
| TRESORERIE NETTE (ACTIF - PASSIF) = | 420 522 573,65 | 495 801 474,90 | | 75 278 901,25 |

| En Dirhams | EXERCICE | | EXERCICE PRECEDENT | |
|--|-------------------------|-------------------------|--------------------------|--------------------------|
| | EMPLOIS | RESSOURCES | EMPLOIS | RESSOURCES |
| RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE (FLUX) | | | | |
| AUTOFINANCEMENT (A) | | 991 089 643,08 | | 22 143 067 431,97 |
| . Capacité d'autofinancement | | 3 890 885 893,08 | | 22 143 067 431,97 |
| - Distribution de bénéfices | 2 899 796 250,00 | | | |
| CESSIONS ET REDUCTIONS D'IMMOBILISATIONS (B) | | 113 907 267,35 | | 2 053 079 215,63 |
| . Immobilisations incorporelles | | | | |
| . Immobilisations corporelles | | 103 578 810,92 | | 58 459 682,70 |
| . Immobilisations financières | | | | |
| . Récupération sur créances immobilisées | | 10 328 456,43 | | 1 994 619 532,93 |
| AUGMENTATION DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES (C) | | 6 245 333 368,08 | | 1 672 058 052,80 |
| . Augmentation de capital, apports | | 5 000 000 000,00 | | |
| . Opération de privatisation | | | | |
| . Autres opération avec l'Etat | | | | |
| . Provisions durables pour risques et charges | | 1 245 333 368,08 | | 1 672 058 052,80 |
| AUGMENTATION DES DETTES DE FINANCEMENT (D) (régularisation, trésor échéances recapitalisées) | | | | 7 900 000 000,00 |
| TOTAL - RESSOURCES STABLES (A+B+C+D) | | 7 350 330 278,51 | | 33 768 204 700,40 |
| EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE (FLUX) | | | | |
| ACQUISITIONS ET AUGMENTATIONS D'IMMOBILISATIONS (E) | 3 309 957 125,15 | | 789 180 027,24 | |
| . Immobilisations incorporelles | 50 842 887,38 | | (1 796 922,88) | |
| . Immobilisations corporelles | 1 955 479 896,24 | | 784 016 312,61 | |
| . Immobilisations financières | 1 303 401 841,53 | | | |
| . Augmentation des créances Immobilisées | 232 500,00 | | 6 960 637,51 | |
| PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (F) | 454 894 970,94 | | 28 724 524 253,01 | |
| REMBOURSEMENT DES DETTES DE FINANCEMENT (G) | 574 924 149,05 | | 46 796 417,29 | |
| EMPLOIS EN NON VALEURS (H) | 399 525 991,06 | | 25 421 915,15 | |
| TOTAL - EMPLOIS STABLES (E+F+G+H) | 4 739 302 236,20 | | 29 585 922 612,69 | |
| VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (B. F. G) (*) | 2 686 306 943,56 | | 3 913 740 032,87 | |
| VARIATION DE LA TRESORERIE | | 75 278 901,25 | 268 542 054,84 | |
| TOTAL GENERAL | 7 425 609 179,76 | 7 425 609 179,76 | 33 768 204 700,40 | 33 768 204 700,40 |

c. Tableaux de financement de l'exercice 2010

| En Dirhams | Exercice | | Variations (a - b) | |
|--|--------------------------|--------------------------|-------------------------|-------------------------|
| | (a) | précédent (b) | Emplois (c) | Ressources (d) |
| Financement permanent | 45 664 796 267,22 | 42 907 395 112,01 | | 2 757 401 155,21 |
| Moins actif immobilisé | 15 393 944 654,28 | 13 638 314 952,29 | 1 755 629 701,99 | |
| =FONDS DE ROULEMENT FONCTIONNEL (1-2) | 30 270 851 612,94 | 29 269 080 159,72 | | 1 001 771 453,22 |
| . Actif circulant | 42 228 824 389,89 | 33 872 858 449,30 | 8 355 965 940,59 | |
| - Moins passif circulant | 5 245 932 112,88 | 5 024 300 863,23 | | 221 631 249,65 |
| =BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (4-5) | 36 982 892 277,01 | 28 848 557 586,07 | 8 134 334 690,94 | |
| TRESORERIE NETTE (ACTIF – PASSIF) = | -6 712 040 664,07 | 420 522 573,65 | | 7 132 563 237,72 |

| En Dirhams | EXERCICE | | EXERCICE PRECEDENT | |
|---|--------------------------|--------------------------|-------------------------|-------------------------|
| | EMPLOIS | RESSOURCES | EMPLOIS | RESSOURCES |
| RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE (FLUX) | | | | |
| AUTOFINANCEMENT (A) | | 1 002 207 456,29 | | 991 089 643,08 |
| . Capacité d'autofinancement | | 2 183 176 206,29 | | 3 890 885 893,08 |
| - Distribution de bénéfices | 1 180 968 750,00 | | 2 889 796 250,00 | |
| CESSIONS ET REDUCTIONS D'IMMOBILISAT. (B) | | 144 734 027,80 | | 113 907 267,35 |
| . Cessions d'immobilisations .incorporelles. | | | | |
| . Cessions d'immobilisations. corporelles | | 141 870 795,65 | | 103 578 810,92 |
| . Cessions d'immobilisations. Financières | | | | |
| . Récupération sur créances immobilisées | | 2 863 232,15 | | 10 328 456,43 |
| AUGMENTATION DES CAPITAUX PROP. ET ASSIM. (C) | | 4 105 268 964,06 | | 6 245 333 368,08 |
| . Augmentations de capital, apports | | | | 5 000 000 000,00 |
| . Subventions d'investissements | | | | |
| . Provisions Durable Pour Risques et Charges | | 4 105 268 964,06 | | 1 245 333 368,08 |
| AUMENTATION DES DETTES DE FINANCEMENT (D) (nettes de primes de remboursement) | | | | |
| TOTAL – RESSOURCES STABLES (A+B+C+D) | | 5 252 210 448,15 | | 7 350 330 278,51 |
| EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE (FLUX) | | | | |
| ACQUISITIONS ET AUGMENTATIONS D'IMMOB. (E) | 2 229 627 853,40 | | 3 309 957 125,15 | |
| . Acquisitions d'immobilisations .incorporelles | 12 368 785,70 | | 50 842 887,38 | |
| . Acquisitions d'immobilisations. corporelles | 2 194 759 067,70 | | 1 955 479 896,24 | |
| . Acquisitions d'immobilisations. Financières | 22 500 000,00 | | 1 303 401 841,53 | |
| . Augmentation .des créances immob. | 0,00 | | 232 500,00 | |
| .REMBOURSEMENT DES CAPITAUX PROPRES (F) | | | | |
| PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (G) | 635 676 363,20 | | 454 894 970,94 | |
| .REMBOURSEMENT DES DETTES DE FINANCEMENT (H) | 1 343 213 023,65 | | 574 924 149,05 | |
| .EMPLOIS EN NON VALEURS (I) | 41 921 754,68 | | 399 525 991,06 | |
| TOTAL - EMPLOIS STABLES (E+F+G+H+I) | 4 250 438 994,93 | | 4 739 302 236,20 | |
| VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (B.F.G.) | 8 134 334 690,94 | | 2 686 306 943,56 | |
| VARIATION DE LA TRESORERIE | 0,00 | 7 132 563 237,72 | | 75 278 901,25 |
| TOTAL GENERAL | 12 384 773 685,87 | 12 384 773 685,87 | 7 425 609 179,76 | 7 425 609 179,76 |

IV.1.4 Etats des soldes de gestion des exercices 2008, 2009 et 2010

a. Etats des soldes de l'exercice 2008¹⁰⁶

| En Dirhams | | | EXERCICE | EXERCICE PRECEDENT |
|------------|----|---|--------------------------|-------------------------|
| | 1 | Ventes de marchandises (en l'état) | | |
| | 2 | - Achats revendus de marchandises | | |
| I | = | MARGE BRUTE SUR VENTES EN L'ETAT | | |
| II | + | PRODUCTION DE L'EXERCICE : (3+4+5) | 27 791 788 367,62 | 5 393 838 986,19 |
| | 3 | Ventes de biens et services produits | 27 580 014 129,20 | 5 303 915 726,29 |
| | 4 | Variation stocks de produits | 210 738 962,42 | 90 958 535,90 |
| | 5 | Immobilisations et articles codifiés produits par l'entreprise pour elle - même | 1 035 276,00 | -1 035 276,00 |
| III | - | CONSOMMATION DE L'EXERCICE : (6+7) | 3 291 703 470,11 | 942 550 770,84 |
| | 6 | Achats consommés de matières et fournitures | 1 692 673 416,29 | 485 815 896,04 |
| | 7 | Autres charges externes | 1 599 030 053,82 | 456 734 874,80 |
| IV | = | VALEUR AJOUTEE (I+II-III) | 24 500 084 897,51 | 4 451 288 215,35 |
| V | 8 | + Subventions d'exploitation | | |
| | 9 | - Impôts et taxes | 94 602 646,03 | 29 276 608,43 |
| | 10 | - Charges de personnel | 2 598 932 462,03 | 963 176 333,92 |
| | = | EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE) | 21 806 549 789,45 | 3 458 835 273,00 |
| | = | OU INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION (IBE) | | |
| | 11 | + Autres produits d'exploitation | | 849 714,14 |
| | 12 | - Autres charges d'exploitation | 11 242 823,75 | 2 286 271,03 |
| | 13 | + Reprises d'exploitation : transferts de charges | 1 148 916 049,87 | 1 003 021 385,20 |
| | 14 | - Dotations d'exploitation | 1 454 539 422,00 | 1 079 043 129,07 |
| | + | Production d'articles codifiés mis en stocks | | |
| VI | = | RESULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -) | 21 489 683 593,57 | 3 381 376 972,24 |
| VII | + | RESULTAT FINANCIER | 2 894 920 392,42 | 51 869 672,72 |
| VIII | = | RESULTAT COURANT (+ ou -) | 24 384 603 985,99 | 3 433 246 644,96 |
| IX | + | RESULTAT NON COURANT | 3 543 424,89 | 3 387 498,63 |
| | 15 | Impôts sur les résultats | 2 320 861 446,00 | 607 361 858,00 |
| X | | RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -) | 22 067 285 964,88 | 2 829 272 285,59 |

| II - CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F) - AUTOFINANCEMENT | | | EXERCICE | EXERCICE PRECEDENT |
|---|----|---|--------------------------|-------------------------|
| | 1 | Résultat net de l'exercice | 22 067 285 964,88 | 2 829 272 285,59 |
| | | Bénéfice + | 22 067 285 964,88 | 2 829 272 285,59 |
| | | Perte - | | |
| | 2 | + Dotations d'exploitation (1) | 305 527 367,66 | 71 138 459,06 |
| | 3 | + Dotations financières (1) | 44 426 323,17 | 56 045 469,84 |
| | 4 | + Dotations non courantes (1) | 1 901 828,53 | 5 949 967,00 |
| | 5 | - Reprises d'exploitation (2) | 111 472 309,03 | 112 790,82 |
| | 6 | - Reprises financières (2) | 56 045 469,84 | 49 332 194,03 |
| | 7 | - Reprises non courantes (2) (3) | 54 611 039,49 | 68 494,00 |
| | 8 | - Produits des cessions d'immobilisations | 58 459 682,70 | 9 527 159,80 |
| | 9 | + Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations sorties | 4 514 448,79 | 31 124,89 |
| I | | CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F.) | 22 143 067 431,97 | 2 903 396 667,73 |
| | 10 | - Distributions de bénéfices | | |
| II | | AUTOFINANCEMENT | 22 143 067 431,97 | 2 903 396 667,73 |

¹⁰⁶ Du 01/04/2008 au 31/12/2008

b. Etats des soldes de l'exercice 2009

| | | En Dirhams | EXERCICE | EXERCICE |
|------|----|--|--------------------------|--------------------------|
| | | | | PRECEDENT |
| | 1 | Ventes de marchandises (en l'état) | | |
| | 2 | - Achats revendus de marchandises | | |
| I | = | MARGE BRUTE SUR VENTES EN L'ETAT | | |
| II | + | PRODUCTION DE L'EXERCICE : (3+4+5) | 12 011 867 797,60 | 27 791 788 367,62 |
| | 3 | Ventes de biens et services produits | 11 867 877 185,57 | 27 580 014 129,20 |
| | 4 | Variation stocks de produits | 143 990 612,03 | 210 738 962,42 |
| | 5 | Immobilisations et articles codifiés produites par l'entreprise pour elle - même | 0,00 | 1 035 276,00 |
| III | - | CONSOMMATION DE L'EXERCICE : (6+7) | 3 936 864 538,17 | 3 291 703 470,11 |
| | 6 | Achats consommés de matières et fournitures | 1 999 038 829,61 | 1 692 673 416,29 |
| | 7 | Autres charges externes | 1 937 825 708,56 | 1 599 030 053,82 |
| IV | = | VALEUR AJOUTEE (I+II-III) | 8 075 003 259,43 | 24 500 084 897,51 |
| V | 8 | + Subventions d'exploitation | | |
| | 9 | - Impôts et taxes | 68 868 802,16 | 94 602 646,03 |
| | 10 | - Charges de personnel | 2 789 258 152,29 | 2 598 932 462,03 |
| | = | EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE) | 5 216 876 304,98 | 21 806 549 789,45 |
| | = | OU INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION (IBE) | | |
| | 11 | + Autres produits d'exploitation | 0,00 | 0,00 |
| | 12 | - Autres charges d'exploitation | 2 931 051,26 | 11 242 823,75 |
| | 13 | + Reprises d'exploitation : transferts de charges | 1 580 893 891,22 | 1 148 916 049,87 |
| | 14 | - Dotations d'exploitation | 1 561 263 468,98 | 1 454 539 422,00 |
| | + | Production d'articles codifiés mis en stocks | | |
| VI | = | RESULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -) | 5 233 575 675,96 | 21 489 683 593,57 |
| VII | + | RESULTAT FINANCIER | 221 188 298,58 | 2 894 920 392,42 |
| VIII | = | RESULTAT COURANT (+ ou -) | 5 454 763 974,54 | 24 384 603 985,99 |
| IX | + | RESULTAT NON COURANT | -679 435 159,78 | 3 543 424,89 |
| | 15 | Impôts sur les résultats | 1 029 729 144,00 | 2 320 861 446,00 |
| X | | RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -) | 3 745 599 670,76 | 22 067 285 964,88 |

| II - CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F) – AUTOFINANCEMENT | | EXERCICE | EXERCICE | |
|--|----|---|-------------------------|--------------------------|
| | | | PRECEDENT | |
| | 1 | Résultat net de l'exercice | 3 745 599 670,76 | 22 067 285 964,88 |
| | | Bénéfice + | 3 745 599 670,76 | 22 067 285 964,88 |
| | | Perte - | | |
| | 2 | + Dotations d'exploitation (1) | 431 800 039,57 | 305 527 367,66 |
| | 3 | + Dotations financières (1) | 189 645 563,08 | 44 426 323,17 |
| | 4 | + Dotations non courantes (1) | 5 427 526,46 | 1 901 828,53 |
| | 5 | - Reprises d'exploitation (2) | 99 326 601,61 | 111 472 309,03 |
| | 6 | - Reprises financières (2) | 47 237 620,10 | 56 045 469,84 |
| | 7 | - Reprises non courantes (2) (3) | 238 452 226,75 | 54 611 039,49 |
| | 8 | - Produits des cessions d'immobilisations | 103 578 810,92 | 58 459 682,70 |
| | 9 | + Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations sorties | 7 008 352,58 | 4 514 448,79 |
| I | | CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F.) | 3 890 885 893,07 | 22 143 067 431,97 |
| | 10 | - Distributions de bénéfices | 2 899 796 250,00 | |
| II | | AUTOFINANCEMENT | 991 089 643,07 | 22 143 067 431,97 |

c. Etats des soldes de l'exercice 2010

| En Dirhams | | | EXERCICE | EXERCICE |
|------------|----|--|--------------------------|--------------------------|
| | | | | PRECEDENT |
| | 1 | Ventes de marchandises (en l'état) | 16 279 591,19 | 0,00 |
| | 2 | - Achats revendus de marchandises | 16 096 254,19 | 0,00 |
| I | = | MARGE BRUTE SUR VENTES EN L'ETAT | 183 337,00 | 0,00 |
| II | + | PRODUCTION DE L'EXERCICE : (3+4+5) | 19 806 072 374,80 | 12 011 867 797,60 |
| | 3 | Ventes de biens et services produits | 19 854 042 684,81 | 11 867 877 185,57 |
| | 4 | Variation stocks de produits | -47 915 040,82 | 143 990 612,03 |
| | 5 | Immobilisations et articles codifiés produites par l'entreprise pour elle - même | -55 269,19 | |
| III | - | CONSOMMATION DE L'EXERCICE : (6+7) | 4 962 824 492,65 | 3 936 864 538,17 |
| | 6 | Achats consommés de matières et fournitures | 2 472 811 159,44 | 1 999 038 829,61 |
| | 7 | Autres charges externes | 2 490 013 333,21 | 1 937 825 708,56 |
| IV | = | VALEUR AJOUTEE (I+II-III) | 14 843 431 219,15 | 8 075 003 259,43 |
| V | 8 | + Subventions d'exploitation | | |
| | 9 | - Impôts et taxes | 121 697 982,03 | 68 868 802,16 |
| | 10 | - Charges de personnel | 3 035 012 297,33 | 2 789 258 152,29 |
| | = | EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE) | 11 686 720 939,79 | 5 216 876 304,98 |
| | = | OU INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION (IBE) | | |
| | 11 | + Autres produits d'exploitation | 0,00 | 0,00 |
| | 12 | - Autres charges d'exploitation | 50 220 946,87 | 2 931 051,26 |
| | 13 | + Reprises d'exploitation : transferts de charges | 1 209 836 145,54 | 1 580 893 891,22 |
| | 14 | - Dotations d'exploitation | 1 531 877 149,16 | 1 561 263 468,98 |
| | + | Production d'articles codifiés mis en stocks | | |
| VI | = | RESULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -) | 11 314 458 989,30 | 5 233 575 675,96 |
| VII | + | RESULTAT FINANCIER | 1 075 272 162,86 | 221 188 298,58 |
| VIII | = | RESULTAT COURANT (+ ou -) | 12 389 731 152,16 | 5 454 763 974,54 |
| IX | + | RESULTAT NON COURANT | -1 920 572 716,63 | -679 435 159,78 |
| | 15 | Impôts sur les résultats | 2 166 738 374,00 | 1 029 729 144,00 |
| X | | RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -) | 8 302 420 061,53 | 3 745 599 670,76 |

| II - CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F) - AUTOFINANCEMENT | | | EXERCICE | EXERCICE |
|---|----|---|-------------------------|-------------------------|
| | | | | PRECEDENT |
| | 1 | Résultat net de l'exercice | 8 302 420 061,53 | 3 745 599 670,76 |
| | | Bénéfice + | 8 302 420 061,53 | 3 745 599 670,76 |
| | | Perte - | | |
| | 2 | + Dotations d'exploitation (1) | 442 368 141,06 | 431 800 039,57 |
| | 3 | + Dotations financières (1) | 68 286 685,50 | 189 645 563,08 |
| | 4 | + Dotations non courantes (1) | 373 855 255,37 | 5 427 526,46 |
| | 5 | - Reprises d'exploitation (2) | 12 871 382,22 | 99 326 601,61 |
| | 6 | - Reprises financières (2) | 221 577 694,97 | 47 237 620,10 |
| | 7 | - Reprises non courantes (2) (3) | 6 641 044 768,98 | 238 452 226,75 |
| | 8 | - Produits des cessions d'immobilisations | 141 870 795,65 | 103 578 810,92 |
| | 9 | + Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations sorties | 13 610 704,65 | 7 008 352,58 |
| I | | CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F.) | 2 183 176 206,29 | 3 890 885 893,07 |
| | 10 | - Distributions de bénéfices | 1 180 968 750,00 | 2 899 796 250,00 |
| II | | AUTOFINANCEMENT | 1 002 207 456,29 | 991 089 643,07 |

IV.1.5 Informations complémentaires

a. Etats des dérogations (A2)

| OCP SA Exercice du 01 /01 /2010 au 31/ 12/ 2010 | | |
|--|--|---|
| ETAT A2 : ETAT DES DEROGATIONS | | |
| INDICATION DES DEROGATIONS | JUSTIFICATIONS DES DEROGATIONS | INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS |
| I Dérogations aux principes comptables fondamentaux: principe comptable de prudence: non constitution de provisions four dépréciation des titres de participation dans certaines filiales du groupe, soumises au contrôle interne. | Notion de complémentarité commerciale, utilité économique et de perspective favorable. | Dotations aux provisions affectant le résultat de l'exercice. |
| II Dérogations aux méthodes d'évaluation : | NEANT | NEANT |
| III Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse : | NEANT | NEANT |

b. Etats des changements de méthodes (A3)

| OCP SA Exercice du 01 /01 /2010 au 31/ 12/ 2010 | | |
|---|--|---|
| ETAT A3 : ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES | | |
| NATURE DES CHANGEMENTS | JUSTIFICATION OU CHANGEMENT | INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS |
| I Changements affectant les méthodes d'évaluation : - Immobilisation en non valeurs ; - Charges à répartir sur plusieurs exercices. | Pour cet exercice, les honoraires (frais de consulting en organisation et stratégie) ayant été considérées, en 2009, comme des charges à répartir sur plusieurs, sont désormais considérées comme des charges propre à l'exercice. | Comptabilisation d'un amortissement exceptionnel du reliquat non encore amorti (3/5) des charges à répartir sur plusieurs exercices relatives aux honoraires de consulting de l'exercice 2009 |
| II Changements affectant les règles d0e présentation : | NEANT | NEANT |

c. Tableau des immobilisations (B2)

| OCP SA | | | | | | | | | |
|--|--------------------------------|-------------------------|--------------------------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|--------------------------------|
| Exercice du 01/ 01/ 2010 au 31/ 12/ 2010 | | | | | | | | | |
| ETAT B2 : TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AUTRES QUE FINANCIERES | | | | | | | | | |
| En Dirhams | | | | | | | | | |
| NATURE | MONTANT BRUT DEBUT EXERCICE | AUGMENTATION | | | DIMINUTION | | | Régularisation | MONTANT BRUT FIN D'EXERCICE |
| | | Acquisition | Prod. de l'entreprise p/elle même | virement | cession | retrait | virement | | |
| IMMOBILISATIONS EN NON-VALEURS (A) | 434 001 768,12 | 41 921 754,68 | - | - | - | - | - | - | 475 923 522,80 |
| .Frais préliminaires | 52 400 688,00 | - | - | - | - | - | - | - | 52 400 688,00 |
| .Autres .Charges à répartir sur plusieurs exercices | 381 601 080,12 | 41 921 754,68 | - | - | - | - | - | - | 423 522 834,80 |
| .Autres .Charges à répartir sur plusieurs exercices (Retraite) | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B) | 152 403 729,45 | 18 805 014,45 | - | - | - | - | - | -6 436 228,75 | 164 772 515,15 |
| .Immobilisations en recherche et développement | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| .Brevets, marques, droits et val. similaires | 109 544 103,61 | - | - | - | - | - | - | -6 436 228,75 | 103 107 874,86 |
| .Autres immobilisations incorporelles | 1 695 313,45 | 1 533 299,78 | - | - | - | - | - | - | 3 228 613,23 |
| .Autres immobilisations incorporelles en cours | 41 164 312,39 | 17 271 714,67 | - | - | - | - | - | - | 58 436 027,06 |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C) | 23 703 790 479,26 | 2 194 759 067,68 | - | 185 857 189,50 | 191 202 017,52 | 32 996 586,66 | 185 857 189,50 | - | 25 674 350 942,76 |
| .Terrains | 1 627 905 596,56 | 64 579 196,74 | - | 2 000 000,00 | 2 388 996,73 | - | - | - | 1 692 095 796,57 |
| .Constructions | 6 737 326 254,93 | 8 447 071,16 | - | 9 342 704,57 | 188 787 636,91 | 3 464 407,51 | - | - | 6 562 863 986,24 |
| .Installations techniques, matériel et outillage | 12 551 968 971,43 | 74 831 715,47 | - | 163 715 334,00 | 25 383,88 | 20 776 273,69 | - | - | 12 769 714 363,33 |
| .Matériel de transport | 182 157 661,05 | 4 951 463,31 | - | 886 255,00 | - | 5 883,50 | - | - | 187 989 495,86 |
| .Mobilier, matériel de bureau et aménagements div. | 436 181 575,02 | 6 690 807,90 | - | 9 912 895,93 | - | 8 750 021,96 | - | - | 444 035 256,89 |
| .Autres immobilisations corporelles | 147 092 046,24 | 269 246,01 | - | - | - | - | - | - | 147 361 292,25 |
| .Immobilisations corporelles en cours | 2 021 158 374,03 | 2 034 989 567,09 | - | - | - | - | 185 857 189,50 | - | 3 870 290 751,62 |
| TOTAL : (A+B+C) | 24 290 195 976,83 | 2 255 485 836,81 | - | 185 857 189,50 | 191 202 017,52 | 32 996 586,66 | 185 857 189,50 | -6 436 228,75 | 26 315 046 980,71 |

d. Tableau des amortissements (B2 bis)

| OCP SA | | | | | | |
|--|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--|------------------------------|------------------------------------|
| Exercice du 01/01/2010 au 31/12/2010 | | | | | | |
| ETAT B2 bis : TABLEAU DES AMORTISSEMENTS | | | | | | |
| En Dirhams | | | | | | |
| NATURE | Cumul début exercice | Dotation de l'exercice 2 | | Amortissements sur immobilisations sorties | Amortissements exceptionnels | Cumul d'amortissement fin exercice |
| | | de l'exercice | sur exercices antérieurs | | | |
| IMMOBILISATIONS EN NON-VALEURS (A) | 94 641 088,48 | 92 395 614,92 | 1 263 923,76 | 0,00 | 198 575 226,56 | 386 875 853,72 |
| .Frais préliminaires | 10 480 137,60 | 10 000 120,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 20 480 257,60 |
| .Autres.Charges à répartir sur plusieurs exercices | 84 160 950,88 | 82 395 494,92 | 1 263 923,76 | 0,00 | 198 575 226,56 | 366 395 596,12 |
| .Primes de remboursement des obligations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B) | 80 119 254,84 | 10 020 664,59 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 90 139 919,43 |
| .Immobilisation en recherche et développement | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| .Brevets, marques, droits et valeurs similaires | 80 119 254,84 | 9 731 284,64 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 89 850 539,48 |
| .Fonds commercial | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| .Autres immobilisations incorporelles | 0,00 | 289 379,95 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 289 379,95 |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C) | 19 155 907 223,73 | 328 710 042,94 | 9 977 894,85 | 210 587 899,50 | 0,00 | 19 284 007 262,02 |
| .Terrains | 583 130 074,15 | 44 402 890,31 | 0,00 | 739 096,73 | 0,00 | 626 793 867,73 |
| .Constructions | 6 587 929 720,10 | 21 668 096,20 | 1 244 637,21 | 180 452 668,52 | 0,00 | 6 430 389 784,99 |
| .Installations techniques, matériel et outillage | 11 397 533 327,42 | 231 499 272,62 | 7 395 122,08 | 21 071 938,41 | 0,00 | 11 615 355 783,71 |
| .Matériel de transport | 173 349 255,46 | 2 409 788,47 | 30 034,20 | 5 883,50 | 0,00 | 175 783 194,63 |
| .Mobilier, matériel de bureau et aménagements | 384 709 298,33 | 14 758 413,44 | 1 308 101,36 | 8 318 312,34 | 0,00 | 392 457 500,79 |
| .Autres immobilisations corporelles | 29 255 548,27 | 13 971 581,90 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 43 227 130,17 |
| TOTAL : (A+B+C) | 19 330 667 567,05 | 431 126 322,45 | 11 241 818,61 | 210 587 899,50 | 198 575 226,56 | 19 761 023 035,17 |

e. Tableau des plus ou moins values sur cessions ou retraits d'immobilisations (B3)

| OCP SA | | | | | | | |
|---|---------------------|-----------------------|---------------------------|----------------------------------|-----------------------|-----------------------|-------------------|
| Exercice du 01/01/2010 au 31/12/2010 | | | | | | | |
| ETAT B3 : TABLEAU DES PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS | | | | | | | |
| Date de cession ou de retrait | Compte principal | Montant brut | Amortissements cumulés | Valeur nette d'amortissements | Produit de cession | Plus values | Moins values |
| 2010 | 212 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 2010 | 231 | 2 388 996,73 | 739 096,73 | 1 649 900,00 | 1 649 900,00 | 0,00 | 0,00 |
| 2010 | 232 | 192 252 044,42 | 180 452 668,49 | 11 799 375,93 | 140 217 743,43 | 128 418 367,50 | 0,00 |
| 2010 | 233 | 20 801 657,57 | 21 071 938,40 | -270 280,83 | 3 152,22 | 273 433,05 | 0,00 |
| 2010 | 234 | 5 883,50 | 5 883,50 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 2010 | 235 | 8 750 021,98 | 8 318 312,37 | 431 709,61 | 0,00 | 0,00 | 431 709,61 |
| 2010 | 238 | 0,00 | 0,00 | | | | |
| Total général | | 224 198 604,20 | 210 587 899,49 | 13 610 704,71 | 141 870 795,65 | 128 691 800,55 | 431 709,61 |

f. Tableau des titres de participation (B4) sur les trois derniers exercices

| OCP SA | | | | | | | | | | | |
|--|--------------------|-----|----------------------------|----------------------|---------------------------|--------------------------|-------------------------|--|-------------------|------------------|--|
| Exercice du 01/01/2010 au 31/12/2010 | | | | | | | | | | | |
| ETAT B4 : TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION | | | | | | | | | | | |
| RAISON SOCIALE DE LA SOCIETE EMETTRICE | SECTEUR D'ACTIVITE | DEV | CAPITAL SOCIAL (EN DEVISE) | PARTICIPATION (EN %) | PRIX D'ACQUISITION GLOBAL | PROVISIONS | VALEUR COMPTABLE NETTE | EXTRAIT DES DERNIERS ETATS DE SYNTHESE DE LA STE EMETTRICE | | | PRODUITS INSCRITS AU CPC DE L'EXERCICE |
| | | | | | | | | DATE DE CLOTURE | SITUATION NETTE | RESULTAT NET | |
| * SOCIETES MAROCAINES | | | | | | | | | | | |
| - IMACID | CHIMIE | MAD | 619 998 000,00 | 33,33 | 206 666 000,00 | | 206 666 000,00 | 31-déc-10 | 1 046 228 979,14 | 181 858 268,57 | 20 666 600,00 |
| - EMAPHOS | CHIMIE | MAD | 180 000 000,00 | 33,33 | 60 000 000,00 | | 60 000 000,00 | 31-déc-10 | 466 866 413,60 | 158 779 866,98 | 18 660 000,00 |
| - PAKISTAN MAROC PHOSPHORE | CHIMIE | MAD | 800 000 000,00 | 50,00 | 400 000 000,00 | | 400 000 000,00 | 31-déc-10 | 645 963 736,88 | 122 448 849,28 | - |
| - BUNGE MAROC PHOSPHORE | CHIMIE | MAD | 900 000 000,00 | 50,00 | 450 000 000,00 | | 450 000 000,00 | 31-déc-10 | 644 047 141,46 | 170 824 251,93 | - |
| - MAROC-PHOSPHORE | CHIMIE | MAD | 6 500 000 000,00 | 100,00 | 6 044 000 000,00 | | 6 044 000 000,00 | 31-déc-10 | 445 649 230,32 | 235 670 661,97 | - |
| - PHOSPHATES DE BOUCRAA | MINES | MAD | 100 000 000,00 | 100,00 | 1 398 960 000,00 | 1 165 022 596,11 | 233 937 403,89 | 31-déc-10 | 233 896 860,89 | 133 937 403,89 | - |
| - CERPHOS | ETUDES | MAD | 29 000 000,00 | 100,00 | 115 000 000,00 | 115 000 000,00 | 0,00 | 31-déc-10 | -13 393 381,65 | -41 130 572,31 | - |
| - SMESI | ENGINEERING | MAD | 20 000 000,00 | 100,00 | 15 481 912,80 | | 15 481 912,80 | 31-déc-10 | 31 424 146,70 | -40 586 528,52 | - |
| - SOTREG | TRANSPORT | MAD | 56 000 000,00 | 100,00 | 225 000 000,00 | 51 779 323,00 | 173 220 677,00 | 31-déc-10 | 173 220 677,34 | 41 281 015,88 | - |
| - COMATAM | MARITIME | MAD | 300 000,00 | 100,00 | 300 000,00 | | 300 000,00 | 31-déc-10 | 1 158 903,19 | 50 327,17 | - |
| - GPFCE | FINANCIER | MAD | 300 000,00 | 100,00 | 300 000,00 | 12 585,91 | 287 414,09 | 31-déc-10 | 232 591,30 | -12 894,00 | - |
| - BCP | BANCAIRE | MAD | 664 107 000,00 | 6,62 | 1 000 000 000,00 | | 1 000 000 000,00 | 31-déc-10 | 12 129 416 000,00 | 1 643 050 000,00 | 26 258 208,00 |
| - IMSA | IMMOBILIER | MAD | 2 000 000,00 | 87,50 | 1 750 000,00 | 1 656 347,15 | 93 652,85 | 31-déc-10 | 983 035,15 | 455 317,79 | - |
| - FONDATION SOCIALE GROUPE OCP | SOCIAL | MAD | 100 000,00 | 99,80 | 99 800,00 | | 99 800,00 | 31-déc-10 | 86 500,00 | -1 500,00 | - |
| - SIDETSA | TOURISTIQUE | MAD | 6 100 000,00 | 25,00 | 1 525 000,00 | 1 525 000,00 | - | | | | - |
| - STE D'EXPL.PYROTINES DE KETARA | MINES | MAD | 35 000 000,00 | 12,00 | 4 200 000,00 | 4 200 000,00 | - | | | | - |
| - STOZ | TOURISME | MAD | 1 000 000,00 | 35,00 | 350 000,00 | 350 000,00 | - | 31-déc-00 | 190 283,67 | -3 415,00 | - |
| - STE CIVILE & IMM.DE LA MAISON D'ETUDIANTS DE PARIS | IMMOBILIER | MAD | 258 000,00 | 17,00 | 45 000,00 | 45 000,00 | - | 31-déc-10 | - | - | - |
| - JESA | ENGINEERING | MAD | 45 000 000,00 | 50,00 | 22 500 000,00 | 0,00 | 22 500 000,00 | 31-déc-10 | 50 702 682,08 | 9 826 860,96 | - |
| TOTAL (A) | | | | | | 9 946 177 712,80 | 1 339 590 852,17 | 8 606 586 860,63 | | | 65 584 808,00 |
| * SOCIETES ETRANGERES | | | | | | | | | | | |
| - STE LEJONC ET CIE | IMMOBILIER | EUR | 213 500,00 | 100,00 | 1 909 683,13 | | 1 909 683,13 | 31-déc-10 | 615 574,45 | 111 427,40 | |
| - STE DE TRANSP.& D'AFFRET.-STAR | MARITIME | EUR | 84 500,00 | 100,00 | 524 472,00 | | 524 472,00 | 31-déc-10 | 707 680,44 | 634 589,93 | |
| - STE CHIMIQUE PRAYON RUPEL (PRAYON) EURO | INDUSTRIEL | EUR | 43 000 000,00 | 50,00 | 164 724 140,34 | | 164 724 140,34 | 31-déc-10 | 110 924 000,00 | 3 397 000,00 | |
| - STE TUNISIENNE DES ENGRAIS PULVERISES (STEP) | ENGRAIS | DIN | 35 000,00 | 1,40 | 602,44 | 602,44 | | | | | |
| - MAISON DES MINES DES PONTS ET CHAUSSEES | IMMOBILIER | EUR | 60 000,00 | 0,25 | 1 000,00 | | 1 000,00 | | | | |
| - OCP DO BRASIL | IMMOBILIER | BRL | 450 000,00 | 70,00 | 1 401 841,53 | | 1 401 841,53 | 31-déc-10 | -471 564,14 | -855 564,14 | |
| TOTAL (B) | | | | | | 168 561 739,44 | 602,44 | 168 561 137,00 | | | 0,00 |
| TOTAL GENERAL (A+B) | | | | | | 10 114 739 452,24 | 1 339 591 454,61 | 8 775 147 997,63 | | | 65 584 808,00 |

| OCP SA | | | | | | | | | | | |
|--|--------------------|-----|----------------------------|----------------------|---------------------------|-------------------------|-------------------------|--|------------------|-------------------|--|
| Exercice du 01/01/2009 au 31/12/2009 | | | | | | | | | | | |
| ETAT B4 : TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION | | | | | | | | | | | |
| En Dirhams | | | | | | | | | | | |
| RAISON SOCIALE DE LA SOCIETE EMETTRICE | SECTEUR D'ACTIVITE | DEV | CAPITAL SOCIAL (EN DEVISE) | PARTICIPATION (EN %) | PRIX D'ACQUISITION GLOBAL | PROVISIONS | VALEUR COMPTABLE NETTE | EXTRAIT DES DERNIERS ETATS DE SYNTHESE DE LA STE EMETTRICE | | | PRODUITS INSCRITS AU CPC DE L'EXERCICE |
| | | | | | | | | DATE DE CLOTURE | SITUATION NETTE | RESULTAT NET | |
| * SOCIETES MAROCAINES | | | | | | | | | | | |
| - IMACID | CHIMIE | MAD | 619 998 000,00 | 33,33 | 206 666 000,00 | | 206 666 000,00 | 31-déc-09 | 926 370 510,56 | 35 094 252,90 | 41 333 200,00 |
| - EMAPHOS | CHIMIE | MAD | 180 000 000,00 | 33,33 | 60 000 000,00 | | 60 000 000,00 | 31-déc-09 | 364 066 546,62 | 56 027 101,39 | 70 440 000,00 |
| - PAKISTAN MAROC PHOSPHORE | CHIMIE | MAD | 800 000 000,00 | 50,00 | 400 000 000,00 | | 400 000 000,00 | 31-déc-09 | 510 551 549,30 | -272 808 149,27 | 20 000 000,00 |
| - BUNGE MAROC PHOSPHORE | CHIMIE | MAD | 900 000 000,00 | 50,00 | 450 000 000,00 | | 450 000 000,00 | 31-déc-09 | 437 888 784,97 | -330 250 321,55 | |
| - MAROC-PHOSPHORE | CHIMIE | MAD | 6 500 000 000,00 | 100,00 | 6 044 000 000,00 | | 6 044 000 000,00 | 31-déc-09 | 210 129 140,94 | -2 995 920 459,27 | - |
| - PHOSPHATES DE BOUCRAA | MINES | MAD | 1 398 960 000,00 | 100,00 | 1 398 960 000,00 | 1 298 960 000,00 | 100 000 000,00 | 31-déc-09 | 99 284 782,54 | 47 387 366,53 | - |
| - CERPHOS | ETUDES | MAD | 10 000 000,00 | 100,00 | 115 000 000,00 | 88 225 949,00 | 26 774 051,00 | 31-déc-09 | 26 774 051,00 | -740 641,60 | - |
| - SMESI | ENGENIERING | MAD | 20 000 000,00 | 100,00 | 15 481 912,80 | | 15 481 912,80 | 31-déc-09 | 72 010 675,22 | -50 374 952,87 | - |
| - SOTREG | TRANSPORT | MAD | 28 000 000,00 | 100,00 | 225 000 000,00 | 93 454 418,64 | 131 545 581,36 | 31-déc-09 | 131 545 581,42 | 77 685 030,27 | - |
| - COMATAM | MARITIME | MAD | 300 000,00 | 100,00 | 300 000,00 | | 300 000,00 | 31-déc-09 | 1 108 576,02 | 29 403,69 | - |
| - GPFCE | FINANCIER | MAD | 300 000,00 | 100,00 | 300 000,00 | 12 585,91 | 287 414,09 | 31-déc-08 | 254 297,30 | -8 943,50 | - |
| - BCP | BANCAIRE | MAD | 1 000 000 000,00 | 6,62 | 1 000 000 000,00 | | 1 000 000 000,00 | 31-déc-09 | 9 675 872 000,00 | 1 141 860 000,00 | 25 164 116,00 |
| - IMSA | IMMOBILIER | MAD | 2 000 000,00 | 87,50 | 1 750 000,00 | 212 102,52 | 1 537 897,48 | 31-déc-09 | 551 501,34 | -477 294,70 | - |
| - FONDATION SOCIALE GROUPE OCP | SOCIAL | MAD | 100 000,00 | 99,80 | 99 800,00 | | 99 800,00 | 31-déc-08 | 89 500,00 | -1 500,00 | - |
| - SIDETSA | TOURISTIQUE | MAD | 6 100 000,00 | 25,00 | 1 525 000,00 | 1 525 000,00 | - | | | | - |
| - STE D'EXPL.PYROTINES DE KETARA | MINES | MAD | 35 000 000,00 | 12,00 | 4 200 000,00 | 4 200 000,00 | - | | | | - |
| - STOZ | TOURISME | MAD | 1 000 000,00 | 35,00 | 350 000,00 | 350 000,00 | - | 31-déc-00 | 190 283,67 | -3 415,00 | - |
| - STE CIVILE & IMM.DE LA MAISON D'ETUDIANTS DE PARIS | IMMOBILIER | MAD | 258 000,00 | 17,00 | 45 000,00 | 45 000,00 | - | - | - | - | - |
| TOTAL (A) | | | | | 9 923 677 712,80 | 1 486 985 056,07 | 8 436 692 656,73 | | | | 156 937 316,00 |
| * SOCIETES ETRANGERES | | | | | | | | | | | |
| - STE LEJONC ET CIE | IMMOBILIER | EUR | 213 500,00 | 100,00 | 1 909 683,13 | | 1 909 683,13 | 31-déc-07 | 366 301,30 | 69 763,09 | |
| - STE DE TRANSP. & D'AFFRET.-STAR | MARITIME | EUR | 84 500,00 | 100,00 | 524 472,00 | | 524 472,00 | 31-déc-09 | 73 091,00 | -830 464,00 | |
| - STE CHIMIQUE PRAYON RUPEL (PRAYON) EURO | INDUSTRIEL | EUR | 43 000 000,00 | 50,00 | 164 724 140,34 | | 164 724 140,34 | 31-déc-08 | 150 242 957,82 | 65 715 158,92 | |
| - STE TUNISIENNE DES ENGRAIS PULVERISES (STEP) | ENGRAIS | DIN | 35 000,00 | 1,40 | 602,44 | 602,44 | | | | | |
| - MAISON DES MINES DES PONTS ET CHAUSSEES | IMMOBILIER | EUR | 60 000,00 | 0,25 | 1 000,00 | | 1 000,00 | | | | |
| - OCP DO BRASIL | | BRL | 450 000,00 | 70,00 | 1 401 841,53 | | 1 401 841,53 | | | | |
| TOTAL (B) | | | | | 168 561 739,44 | 602,44 | 168 561 137,00 | | | | 0,00 |
| TOTAL GENERAL (A+B) | | | | | 10 092 239 452,24 | 1 486 985 658,51 | 8 605 253 793,73 | | | | 156 937 316,00 |

| OCP SA | | | | | | | | | | | |
|--|--------------------|-----|----------------------------|----------------------|---------------------------|-------------------------|-------------------------|--|------------------|------------------|--|
| Exercice du 01/01/2008 au 31/12/2008 | | | | | | | | | | | |
| ETAT B4 : TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION | | | | | | | | | | | |
| En Dirhams | | | | | | | | | | | |
| RAISON SOCIALE DE LA SOCIETE EMETTRICE | SECTEUR D'ACTIVITE | DEV | CAPITAL SOCIAL (EN DEVISE) | PARTICIPATION (EN %) | PRIX D'ACQUISITION GLOBAL | PROVISIONS | VALEUR COMPTABLE NETTE | EXTRAIT DES DERNIERS ETATS DE SYNTHESE DE LA STE EMETTRICE | | | PRODUITS INSCRITS AU CPC DE L'EXERCICE |
| | | | | | | | | DATE DE CLOTURE | SITUATION NETTE | RESULTAT NET | |
| * SOCIETES MAROCAINES | | | | | | | | | | | |
| - IMACID | CHIMIE | MAD | 619 998 000,00 | 33,33 | 206 666 000,00 | | 206 666 000,00 | 31-déc-08 | 1 173 261 522,95 | 408 622 639,59 | 41 333 200,00 |
| - EMAPHOS | CHIMIE | MAD | 180 000 000,00 | 33,33 | 60 000 000,00 | | 60 000 000,00 | 31-déc-08 | 500 408 376,70 | 192 247 983,08 | 38 280 000,00 |
| - PAKISTAN MAROC PHOSPHORE | CHIMIE | MAD | 800 000 000,00 | 50,00 | 400 000 000,00 | | 400 000 000,00 | 31-déc-08 | 870 524 701,65 | 149 824 310,37 | |
| - BUNGE MAROC PHOSPHORE | CHIMIE | MAD | 900 000 000,00 | 50,00 | 450 000 000,00 | | 450 000 000,00 | 31-déc-08 | 744 112 755,99 | -23 351 181,58 | |
| - MAROC-PHOSPHORE | CHIMIE | MAD | 6 500 000 000,00 | 100,00 | 6 044 000 000,00 | | 6 044 000 000,00 | 31-déc-08 | 3 557 811 215,43 | -69 064 598,71 | - |
| - PHOSPHATES DE BOUCRAA | MINES | MAD | 1 398 960 000,00 | 100,00 | 1 398 960 000,00 | 1 298 960 000,00 | 100 000 000,00 | 31-déc-08 | 95 587 528,24 | 1 780 342 970,83 | - |
| - CERPHOS | ETUDES | MAD | 10 000 000,00 | 100,00 | 10 000 000,00 | 10 000 000,00 | 0,00 | 31-déc-08 | -79 010 808,82 | 1 096 344,04 | - |
| - SMESI | INGENIERING | MAD | 20 000 000,00 | 100,00 | 15 481 912,80 | | 15 481 912,80 | 31-déc-08 | 70 151 925,18 | 23 088 796,89 | - |
| - SOTREG | TRANSPORT | MAD | 28 000 000,00 | 100,00 | 28 000 000,00 | 28 000 000,00 | 0,00 | 31-déc-08 | -150 750 360,64 | 49 900 029,25 | - |
| - COMATAM | MARITIME | MAD | 300 000,00 | 100,00 | 300 000,00 | | 300 000,00 | 31-déc-08 | 1 079 172,33 | 143 056,72 | - |
| - GPFCE | FINANCIER | MAD | 300 000,00 | 100,00 | 300 000,00 | 12 585,91 | 287 414,09 | 31-déc-08 | 254 297,30 | -8 943,50 | - |
| - IMSA | IMMOBILIER | MAD | 2 000 000,00 | 87,50 | 1 750 000,00 | 212 102,52 | 1 537 897,48 | 31-déc-07 | 1 699 596,00 | -58 001,12 | - |
| - FONDATION SOCIALE GROUPE OCP | SOCIAL | MAD | 100 000,00 | 99,80 | 99 800,00 | | 99 800,00 | 31-déc-08 | 89 500,00 | -1 500,00 | - |
| - SIDETSA | TOURISTIQUE | MAD | 6 100 000,00 | 25,00 | 1 525 000,00 | 1 525 000,00 | - | | | | - |
| - STE D'EXPL.PYROTINES DE KETARA | MINES | MAD | 35 000 000,00 | 12,00 | 4 200 000,00 | 4 200 000,00 | - | | | | - |
| - STOZ | TOURISME | MAD | 1 000 000,00 | 35,00 | 350 000,00 | 350 000,00 | - | 31-déc-00 | 190 283,67 | -3 415,00 | - |
| - STE CIVILE & IMM.DE LA MAISON D'ETUDIANTS DE PARIS | IMMOBILIER | MAD | 258 000,00 | 17,00 | 45 000,00 | 45 000,00 | - | - | - | - | - |
| TOTAL (A) | | | | | 8 621 677 712,80 | 1 343 304 688,43 | 7 278 373 024,37 | | | | 79 613 200,00 |
| * SOCIETES ETRANGERES | | | | | | | | | | | |
| - STE LEJONC ET CIE | IMMOBILIER | EUR | 213 500,00 | 100,00 | 1 909 683,13 | | 1 909 683,13 | 31-déc-08 | 436 272,84 | 69 971,54 | |
| - STE DE TRANSP.& D'AFFRET.-STAR | MARITIME | EUR | 84 500,00 | 100,00 | 524 472,00 | | 524 472,00 | 31-déc-08 | 903 554,68 | 119 863,30 | |
| - STE CHIMIQUE PRAYON RUPEL (PRAYON) EURO | INDUSTRIEL | EUR | 43 000 000,00 | 50,00 | 164 724 140,34 | | 164 724 140,34 | 31-déc-08 | 150 242 957,82 | 65 715 158,92 | |
| - STE TUNISIENNE DES ENGRAIS PULVERISES (STEP) | ENGRAIS | DIN | 35 000,00 | 1,40 | 602,44 | 602,44 | | | | | |
| - MAISON DES MINES DES PONTS ET CHAUSSEES | IMMOBILIER | EUR | 60 000,00 | 0,25 | 1 000,00 | | 1 000,00 | | | | |
| TOTAL (B) | | | | | 167 159 897,91 | 602,44 | 167 159 295,47 | | | | 0,00 |
| TOTAL GENERAL (A+B) | | | | | 8 788 837 610,71 | 1 343 305 290,87 | 7 445 532 319,84 | | | | 79 613 200,00 |

g. Tableau des provisions (B5) sur les trois derniers exercices

| OCP SA | | | | | | | | | | |
|--|------------------------------|-------------------------|----------------------|-----------------------|---|-------------------------|-----------------------|-----------------------------|---|----------------------------|
| Exercice du 01/01/2010 au 31/12/2010 | | | | | | | | | | |
| ETAT B5 : TABLEAU DES PROVISIONS | | | | | | | | | | |
| En Dirhams | MONTANT DEBUT EXERCICE | DOTATIONS | | | PART PATRONALE PART SALARIALE CAPITALISATIO NET VIREMENT | REPRISES | | | PAIEMENTS ET REGULARIS A-TIONS | MONTANT FIN EXERCICE |
| NATURE | | D'EXPLOIT A-TION | FINANCIERE S | NON COURANTE S | | D'EXPLOIT A-TION | FINANCIERE S | NON COURANTE S | | |
| 1. PROVISIONS P/DEPREC.DE L'ACTIF IMMOB. | 1 489 567 597,33 | | 28 218 295,63 | | | 175 612 499,53 | | | | 1 342 173 393,43 |
| 2. PROVISIONS REGLEMENTEES | 0,00 | | | | | | | | | 0,00 |
| 3. PROVI. DURABLES P/RISQUES & CHARGES (retraite) | 10 998 906 503,27 | | | | 3 421 312 258,89 | | 6 641 044 768,98 | 243 854 156,28 | | 7 535 319 836,90 |
| 3. PROVI. DURABLES P/RISQUES & CHARGES (départ retraite) | 178 106 467,50 | | | | 52 536 953,91 | | | 0,00 | | 230 643 421,41 |
| provisions pour risques et charges (emprunt) | 45 965 195,44 | | 40 068 389,87 | | | 45 965 195,44 | | | | 40 068 389,87 |
| provisions pour risques et charges (DVD) | 0,00 | | | | | | | | | 0,00 |
| provisions pour risques et charges SJ | 24 858 140,41 | | | 7 975 712,16 | | | 0,00 | | | 32 833 852,57 |
| provisions pour risques et charges déficit filiales | 0,00 | | | 13 600 628,65 | | | 0,00 | | | 13 600 628,65 |
| provisions pour risques propres assureur | 343 767 681,49 | | | | 631 419 751,26 | 12 871 382,22 | | | 391 822 206,92 | 570 493 843,61 |
| provisions pour risques et charges | | | | 153 703 688,00 | | | | | | 153 703 688,00 |
| SOUS TOTAL (A) | 13 081 171 585,44 | 0,00 | 68 286 685,50 | 175 280 028,81 | 4 105 268 964,06 | 12 871 382,22 | 221 577 694,97 | 6 641 044 768,98 | 635 676 363,20 | 9 918 837 054,44 |
| 4-Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie) | | | | | | | | | | |
| 4. PROVISIONS P/DEPRECIATION DE L'ACTIF (stocks) | 1 129 401 788,87 | 1 089 509 008,10 | | | | 1 129 401 788,87 | | | | 1 089 509 008,10 |
| 4. PROVISIONS P/DEPRECIATION DE L'ACTIF (clients et comptes rattachés) | 148 509 519,57 | | | | | 66 881 802,59 | | 67 965 355,92 | | 13 662 361,06 |
| 4. PROVISIONS P/DEPRECIATION DE L'ACTIF (personnel) | 29 281 732,42 | | | | | | | | | 29 281 732,42 |
| 4. PROVISIONS P/DEPRECIATION DE L'ACTIF (autres débiteurs) | 85 595 669,68 | 0,00 | | | | | | 43 721 511,19 | | 41 874 158,49 |
| 5. provisions pour pertes de changes (4506) | 0,00 | | | | | | | | | 0,00 |
| CLIENTS ARMATEURS | 9 112 949,54 | | 4 435 701,58 | | | | 9 112 949,54 | | | 4 435 701,58 |
| FOURNISSEURS ETRANGERS | 3 930 457,56 | | 15 660 340,64 | | | | 3 930 457,56 | | | 15 660 340,64 |
| provisions pour risques et charges (4508) | 0,00 | | | | | | | | | 0,00 |
| FOURNISSEURS | 450 000,00 | | | | | | | | | 450 000,00 |
| TVA | 0,00 | | | | | | | | | 0,00 |
| STOKS | 49 376,17 | | | | | | | | | 49 376,17 |
| SAISIES ARRETS | 618 727,37 | | | | | | | | | 618 727,37 |
| 6. PROVISIONS P/DEPREC.DES COMPTES DE TRESORERIE | 0,00 | | | | | | | | | 0,00 |
| | 0,00 | | | | | | | | | 0,00 |
| SOUS TOTAL (B) | 1 406 950 221,18 | 1 089 509 008,10 | 20 096 042,22 | 0,00 | 0,00 | 1 196 283 591,46 | 13 043 407,10 | 111 686 867,11 | 0,00 | 1 195 541 405,83 |
| TOTAL (A+B) | 14 488 121 806,62 | 1 089 509 008,10 | 88 382 727,72 | 175 280 028,81 | 4 105 268 964,06 | 1 209 154 973,68 | 234 621 102,07 | 6 752 731 636,09 | 635 676 363,20 | 11 114 378 460,27 |

OCP SA
Exercice du 01/01/2009 au 31/12/2009

ETAT B5 : TABLEAU DES PROVISIONS
En Dirhams

| NATURE | MONTANT DEBUT EXERCICE | DOTATIONS | | | PART PATRONALE PART SALARIALE CAPITALISATION ET VIREMENT | REPRISES | | | PAIEMENTS ET REGULARISATIONS | MONTANT FIN EXERCICE |
|--|--------------------------|-------------------------|-----------------------|-----------------------|--|-------------------------|----------------------|-----------------------|------------------------------|--------------------------|
| | | D'EXPLOITATION | FINANCIERES | NON COURANTES | | D'EXPLOITATION | FINANCIERES | NON COURANTES | | |
| | | | | | | | | | | 0,00 |
| 1. PROVISIONS P/DEPREC.DE L'ACTIF IMMOB. | 1 348 697 924,18 | | 143 680 367,64 | | | | 2 811 296,93 | | | 1 489 566 994,89 |
| 2. PROVISIONS REGLEMENTEES | 0,00 | | | | | | | | | 0,00 |
| 3. PROVL DURABLES P/RISQUES & CHARGES (retraite) | 10 244 181 601,68 | | | | 978 939 223,85 | | | | 224 214 322,26 | 10 998 906 503,27 |
| 3. PROVL DURABLES P/RISQUES & CHARGES (départ retraite) | 192 943 838,99 | | | | | | | | 14 837 371,49 | 178 106 467,50 |
| provisions pour risques et charges (emprunt) | 44 426 323,17 | | 45 965 195,44 | | | | 44 426 323,17 | | | 45 965 195,44 |
| provisions pour risques et charges (DVD) | 0,00 | | | | | | | | | 0,00 |
| provisions pour risques et charges SJ | 28 121 671,24 | | | 5 427 526,46 | | | | | 8 691 057,29 | 24 858 140,41 |
| provisions pour risques et charges déficit filiales | 229 761 169,46 | | | | | | | | 229 761 169,46 | 0,00 |
| provisions pour risques propres assureur | 390 425 069,19 | 2 118 346,87 | | | 266 394 144,23 | 99 326 601,61 | | | 215 843 277,19 | 343 767 681,49 |
| SOUS TOTAL (A) | 12 478 557 597,91 | 2 118 346,87 | 189 645 563,08 | 5 427 526,46 | 1 245 333 368,08 | 99 326 601,61 | 47 237 620,10 | 238 452 226,75 | 454 894 970,94 | 13 081 170 983,00 |
| 4-Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie) | | | | | | | | | | |
| 4. PROVISIONS P/DEPRECIATION DE L'ACTIF (stocks) | 1 149 678 023,25 | 1 129 401 788,87 | | | | 1 149 678 023,25 | | | | 1 129 401 788,87 |
| 4. PROVISIONS P/DEPRECIATION DE L'ACTIF (clients et comptes rattachés) | 80 544 163,65 | | | 67 965 355,92 | | | | | | 148 509 519,57 |
| 4. PROVISIONS P/DEPRECIATION DE L'ACTIF (personnel) | 29 281 732,42 | | | | | | | | | 29 281 732,42 |
| 4. PROVISIONS P/DEPRECIATION DE L'ACTIF (autres débiteurs) | 41 812 517,95 | 61 640,54 | | 43 721 511,19 | | | | | | 85 595 669,68 |
| 5. provisions pour pertes de changes (4506) | 0,00 | | | | | | | | | 0,00 |
| CLIENTS ARMATEURS | 15 101 141,69 | | 9 112 949,54 | | | | 15 101 141,69 | | | 9 112 949,54 |
| FOURNISSEURS ETRANGERS | 4 656 250,41 | | 3 930 457,56 | | | | 4 656 250,41 | | | 3 930 457,56 |
| provisions pour risques et charges (4508) | 0,00 | | | | | | | | | 0,00 |
| FOURNISSEURS | 450 000,00 | | | | | | | | | 450 000,00 |
| TVA | 0,00 | | | | | | | | | 0,00 |
| STOKS | 49 376,17 | | | | | | | | | 49 376,17 |
| SAISIES ARRETS | 618 727,37 | | | | | | | | | 618 727,37 |
| 6. PROVISIONS P/DEPREC.DES COMPTES DE TRESORERIE | | | | | | | | | | 0,00 |
| SOUS TOTAL (B) | 1 322 191 932,91 | 1 129 463 429,41 | 13 043 407,10 | 111 686 867,11 | 0,00 | 1 149 678 023,25 | 19 757 392,10 | 0,00 | 0,00 | 1 406 950 221,18 |
| TOTAL (A+B) | 13 800 749 530,82 | 1 131 581 776,28 | 202 688 970,18 | 117 114 393,57 | 1 245 333 368,08 | 1 249 004 624,86 | 66 995 012,20 | 238 452 226,75 | 454 894 970,94 | 14 488 121 204,18 |

| OCP SA | | | | | | | | | | |
|--|--------------------------|-------------------------|----------------------|---------------------|--|-------------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------------|--------------------------|
| Exercice du 01/01/2008 au 31/12/2008 | | | | | | | | | | |
| ETAT B5 : TABLEAU DES PROVISIONS | | | | | | | | | | |
| En Dirhams | | | | | | | | | | |
| NATURE | MONTANT DEBUT EXERCICE | DOTATIONS | | | PART PATRONALE PART SALARIALE CAPITALISATION ET VIREMENT | REPRISES | | | PAIEMENTSET REGULARISATIONS | MONTANT FIN EXERCICE |
| | | D'EXPLOITATION | FINANCIERE S | NON COURANTES | | D'EXPLOITATION | FINANCIERE S | NON COURANTES | | |
| | | | | | | | | | | 0,00 |
| 1. PROVISIONS P/DEPREC.DE L'ACTIF IMMOB. | 1 348 698 526,62 | | | | | | | | | 1 348 698 526,62 |
| 2. PROVISIONS REGLEMENTEES | 0,00 | | | | | | | | | 0,00 |
| 3. PROVI. DURABLES P/RISQUES & CHARGES (retraite) | 37 307 201 709,89 | | | | 1 506 064 384,59 | | | | 28 569 084 492,80 | 10 244 181 601,68 |
| 3. PROVI. DURABLES P/RISQUES & CHARGES (départ retraite) | 203 478 187,25 | | | | | | | | 10 534 348,26 | 192 943 838,99 |
| provisions pour risques et charges (emprunt) | 56 045 469,84 | | 44 426 323,17 | | | | 56 045 469,84 | | | 44 426 323,17 |
| provisions pour risques et charges (DVD) | 0,00 | | | | | | | | | 0,00 |
| provisions pour risques et charges SJ | 31 603 480,82 | | | 1 901 828,53 | | | | | 2 572 341,18 | 30 932 968,17 |
| provisions pour risques et charges déficit filiales | 279 068 052,32 | | | | | | | | 52 038 698,31 | 227 029 354,01 |
| provisions pour risques propres assureur | 404 434 604,65 | 76 398 616,00 | | | 165 993 668,21 | 111 575 889,20 | | | 144 905 411,95 | 390 345 587,71 |
| SOUS TOTAL (A) | 39 630 530 031,39 | 76 398 616,00 | 44 426 323,17 | 1 901 828,53 | 1 672 058 052,80 | 111 575 889,20 | 56 045 469,84 | 54 611 039,49 | 28 724 524 253,01 | 12 478 558 200,35 |
| 4-Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie) | | | | | | | | | | |
| 4. PROVISIONS P/DEPRECIATION DE L'ACTIF (stocks) | 1 003 852 331,17 | 1 149 678 023,25 | | | | 1 003 852 331,17 | | | | 1 149 678 023,25 |
| 4. PROVISIONS P/DEPRECIATION DE L'ACTIF (clients et comptes rattachés) | 96 871 005,65 | | | | | 16 326 842,00 | | | | 80 544 163,65 |
| 4. PROVISIONS P/DEPRECIATION DE L'ACTIF (personnel) | 29 301 841,06 | | | | | 20 108,64 | | | | 29 281 732,42 |
| 4. PROVISIONS P/DEPRECIATION DE L'ACTIF (autres débiteurs) | 45 337 058,49 | | | | | 3 524 540,54 | | | | 41 812 517,95 |
| 5. provisions pour pertes de changes (4506) | 0,00 | | | | | | | | | 0,00 |
| CLIENTS ARMATEURS | 62 029 817,49 | | 15 101 141,69 | | | | 62 029 817,49 | | | 15 101 141,69 |
| FOURNISSEURS ETRANGERS | 115 004,70 | | 4 656 250,41 | | | | 115 004,70 | | | 4 656 250,41 |
| provisions pour risques et charges (4508) | 0,00 | | | | | | | | | 0,00 |
| FOURNISSEURS | 450 000,00 | | | | | | | | | 450 000,00 |
| TVA | 0,00 | | | | | | | | | 0,00 |
| STOKS | 715 345,08 | | | | | 715 345,08 | | | -49 376,17 | 49 376,17 |
| SAISIES ARRETS | 618 727,37 | | | | | | | | | 618 727,37 |
| 6. PROVISIONS P/DEPREC.DES COMPTES DE TRESORERIE | | | | | | | | | | 0,00 |
| SOUS TOTAL (B) | 1 239 291 131,01 | 1 149 678 023,25 | 19 757 392,10 | 0,00 | 0,00 | 1 024 439 167,43 | 62 144 822,19 | 0,00 | -49 376,17 | 1 322 191 932,91 |
| TOTAL (A+B) | 40 869 821 162,40 | 1 226 076 639,25 | 64 183 715,27 | 1 901 828,53 | 1 672 058 052,80 | 1 136 015 056,63 | 118 190 292,03 | 54 611 039,49 | 28 724 474 876,84 | 13 800 750 133,26 |

h. Tableau des créances (B6) des trois derniers exercices

| OCP SA | | | | | | | | | |
|--------------------------------------|--|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|----------------------------|---|------------------------------------|-------------------------------------|
| Exercice du 01/01/2010 au 31/12/2010 | | | | | | | | | |
| TABLEAU DES CREANCES | | | | | | | | | |
| En Dirhams | | | | | | | | | |
| Compte | Créances | Total | Analyse par échéance | | | CV des montants en devises | Montants sur l'Etat et organisme public | Montants sur les entreprises liées | Montants représentés par les effets |
| | | | Plus d'un an | moins d'un an | Echues et non recouvrées | | | | |
| | <u>CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE</u> | 10 142 025 712,30 | 10 142 025 712,30 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 11 965 325,12 | 0,00 |
| 241 | - Prêts immobilisés | 11 299 196,51 | 11 299 196,51 | | | | | | |
| 248 | Autres créances financières | 15 987 063,55 | 15 987 063,55 | | | | | 11 965 325,12 | |
| 251 | Titre de participation | 10 114 739 452,24 | 10 114 739 452,24 | | | | | | |
| | <u>CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT</u> | 16 691 118 365,93 | 3 082 684 000,00 | 13 608 434 365,93 | 1 528 273 459,61 | 874 242 358,50 | 1 612 065 118,91 | 13 065 044 533,85 | 0,00 |
| 341 | Fournisseurs débiteurs avances et acompte | 563 267 398,05 | | 563 267 398,05 | | 163 154 238,31 | | 44 588 003,20 | |
| 342 | Clients armateurs et comptes rattachés | 5 683 679 658,15 | | 5 683 679 658,15 | 10 139 886,68 | 711 088 120,19 | | 5 014 976 715,69 | |
| 343 | Personnel | 75 841 781,90 | | 75 841 781,90 | | | | | |
| 344 | Organismes sociaux | 4 373 176 079,60 | | 4 373 176 079,60 | 1 518 133 572,93 | | 73 527 336,18 | 4 221 419 335,82 | |
| 345 | Etat impôts et taxes | 1 538 537 782,73 | | 1 538 537 782,73 | | | 1 538 537 782,73 | | |
| 346 | Etat compte d'associé | 0,00 | | | | | | | |
| 348 | Autres débiteurs | 4 235 335 959,73 | 3 082 684 000,00 | 1 152 651 959,73 | | | | 3 828 648 482,34 | |
| 349 | Compte de régularisation actif | 221 279 705,77 | | 221 279 705,77 | | | | 106 189 671,60 | |

OCP SA

Exercice du 01/01/2009 au 31/12/2009

En Dirhams

TABLEAU DES CREANCES

| Compte | Créances | Total | Analyse par échéance | | | CV des montants en devises | Montants sur l'Etat et organisme public | Montants sur les entreprises liées | Montants représentés par les effets |
|---------------------------------------|---|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|----------------------------|---|------------------------------------|-------------------------------------|
| | | | Plus d'un an | moins d'un an | Echues et non recouvrées | | | | |
| CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE | | 10 122 388 944,45 | 10 122 388 944,45 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 1 758 807,26 | 0,00 |
| 241 | Prêts immobilisés | 12 619 217,50 | 12 619 217,50 | | | | | | |
| 248 | Autres créances financières | 17 530 274,71 | 17 530 274,71 | | | | | 1 758 807,26 | |
| 251 | Titre de participation | 10 092 239 452,24 | 10 092 239 452,24 | | | | | | |
| CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT | | 16 187 662 140,39 | 4 485 517 202,24 | 11 702 144 938,15 | 7 039 049 528,79 | 621 962 555,77 | 2 396 926 587,16 | 12 164 889 758,88 | 0,00 |
| 341 | Fournisseurs débiteurs avances et acompte | 533 775 629,58 | | 533 775 629,58 | | 131 183 835,54 | | | |
| 342 | Clients armateurs et comptes rattachés | 6 646 397 397,14 | | 6 646 397 397,14 | 3 877 059 654,43 | 490 778 720,23 | | 6 015 629 637,68 | |
| 343 | Personnel | 56 360 997,57 | | 56 360 997,57 | | | | | |
| 344 | Organismes sociaux | 1 845 511 851,12 | 119 305 874,36 | 1 726 205 976,76 | 119 305 874,36 | | 145 200 112,33 | 1 700 311 738,79 | |
| 345 | Etat impôts et taxes | 2 251 726 474,83 | | 2 251 726 474,83 | | | 2 251 726 474,83 | | |
| 346 | Etat compte d'associé | 0,00 | | | | | | | |
| 348 | Autres débiteurs | 4 782 063 416,82 | 4 366 211 327,88 | 415 852 088,94 | 3 042 684 000,00 | | | 4 448 948 382,41 | |
| 349 | Compte de régularisation actif | 71 826 373,33 | | 71 826 373,33 | | | | | |

OCP SA

Exercice du 01/04/2008 au 31/12/2008

TABLEAU DES CREANCES

En Dirhams

| Compte | Créances | Total | Analyse par échéance | | | CV des montants en devises | Montants sur l'Etat et organisme public | Montants sur les entreprises liées | Montants représentés par les effets |
|--|---|--------------------------|-------------------------|--------------------------|--------------------------|----------------------------|---|------------------------------------|-------------------------------------|
| | | | Plus d'un an | moins d'un an | Echues et non recouvrées | | | | |
| <u>CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE</u> | | 8 829 157 554,21 | 8 824 816 048,91 | 4 341 505,30 | 0,00 | 167 309 412,19 | 0,00 | 8 800 078 937,75 | 0,00 |
| 241 | - Prêts immobilisés | 20 210 871,86 | 15 869 366,56 | 4 341 505,30 | | 148 989,39 | | | |
| 248 | Autres créances financières | 20 109 071,64 | 20 109 071,64 | | | 524,89 | | 17 362 929,48 | |
| 251 | Titre de participation | 8 788 837 610,71 | 8 788 837 610,71 | | | 167 159 897,91 | | 8 782 716 008,27 | |
| <u>CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT</u> | | 15 840 093 169,65 | 0,00 | 15 840 093 169,65 | 0,00 | 995 383 903,04 | 662 510 321,81 | 6 600 157 117,21 | 0,00 |
| 341 | Fournisseurs débiteurs avances et acompte | 214 011 041,60 | | 214 011 041,60 | | 69 225 376,92 | | | |
| 342 | Clients armateurs et comptes rattachés | 7 891 079 953,44 | | 7 891 079 953,44 | | 883 096 007,77 | | | |
| 343 | Personnel | 31 115 798,59 | | 31 115 798,59 | | 397 455,12 | | | |
| 344 | Organismes sociaux | 1 560 081 872,30 | | 1 560 081 872,30 | | | 49 269 132,94 | 1 401 516 224,14 | |
| 345 | Etat impôts et taxes | 613 241 188,87 | | 613 241 188,87 | | | 613 241 188,87 | | |
| 346 | Etat compte d'associé | 0,00 | | 0,00 | | | | | |
| 348 | Autres débiteurs | 5 466 759 941,48 | | 5 466 759 941,48 | | 42 665 063,23 | | 5 198 640 893,07 | |
| 349 | Compte de régularisation actif | 63 803 373,37 | | 63 803 373,37 | | | | | |

i. Tableau des dettes (B7) des trois derniers exercices

| OCP SA | | | | | | | | | |
|--------------------------------------|--|-------------------------|-------------------------|-------------------------|--------------------------|----------------------------|---|------------------------------------|-------------------------------------|
| Exercice du 01/01/2010 au 31/12/2010 | | | | | | | | | |
| En Dirhams | | | | | | | | | |
| TABLEAU DES DETTES | | | | | | | | | |
| Compte | Dettes | Total | Analyse par échéance | | | CV des montants en devises | Montants sur l'Etat et organisme public | Montants sur les entreprises liées | Montants représentés par les effets |
| | | | Plus d'un an | moins d'un an | Echues et non recouvrées | | | | |
| | <u>DETTES DE FINANCEMENT</u> | 7 725 832 878,28 | 6 389 913 352,88 | 1 335 919 525,40 | 0,00 | 906 217 493,64 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 148 | - Crédits gouvernementaux | 7 725 832 878,28 | 6 389 913 352,88 | 1 335 919 525,40 | | 906 217 493,64 | | | |
| | <u>DETTES DU PASSIF CIRCULANT</u> | 5 207 263 436,06 | 0,00 | 5 207 263 436,06 | 0,00 | 184 742 242,37 | 2 029 191 177,32 | 583 900 985,18 | 0,00 |
| 441 | Fournisseurs et compte rattachés | 1 715 560 434,85 | | 1 715 560 434,85 | | 207 695 388,28 | | 349 035 986,89 | |
| 442 | Clients armateurs avances et acompte | 155 879 102,60 | | 155 879 102,60 | | -56 508 255,47 | | 112 253 296,54 | |
| 443 | Personnel | 426 454 534,29 | | 426 454 534,29 | | | | | |
| 444 | Organismes sociaux | 248 321 297,17 | | 248 321 297,17 | | 913 900,16 | 71 760 647,28 | 99 620 140,82 | |
| 445 | Etat impôts et taxes | 1 283 820 798,04 | | 1 283 820 798,04 | | | 1 283 820 798,04 | | |
| 448 | Autres créanciers | 1 312 681 035,49 | | 1 312 681 035,49 | | 32 641 209,40 | 673 609 732,00 | 22 991 560,93 | |
| 449 | Compte de régularisation passif | 64 546 233,62 | | 64 546 233,62 | | | | | |

OCP SA

Exercice du 01/01/2009 au 31/12/2009

TABLEAU DES DETTES

En Dirhams

| Compte | Dettes | Total | Analyse par échéance | | | CV des montants en devises | Montants sur l'Etat et organisme public | Montants sur les entreprises liées | Montants représentés par les effets |
|-----------------------------------|--------------------------------------|-------------------------|----------------------|-------------------------|--------------------------|----------------------------|---|------------------------------------|-------------------------------------|
| | | | Plus d'un an | moins d'un an | Echues et non recouvrées | | | | |
| DETTES DE FINANCEMENT | | 9 643 905 394,52 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 993 905 394,52 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 148 | - Crédits gouvernementaux | 9 643 905 394,52 | | | | 993 905 394,52 | | | |
| DETTES DU PASSIF CIRCULANT | | 4 996 762 986,02 | 0,00 | 4 996 762 986,02 | 0,00 | 581 124 139,31 | 514 820 712,53 | 1 912 099 737,45 | 0,00 |
| 441 | Fournisseurs et compte rattachés | 1 597 854 441,56 | | 1 597 854 441,56 | | 579 513 231,73 | | 173 603 225,13 | |
| 442 | Clients armateurs avances et acompte | 1 850 440 719,08 | | 1 850 440 719,08 | | 1 610 907,58 | | 1 686 769 205,50 | |
| 443 | Personnel | 445 236 310,98 | | 445 236 310,98 | | | | | |
| 444 | Organismes sociaux | 403 437 486,22 | | 403 437 486,22 | | | 351 710 179,40 | 51 727 306,82 | |
| 445 | Etat impôts et taxes | 163 110 533,13 | | 163 110 533,13 | | | 163 110 533,13 | | |
| 448 | Autres créanciers | 472 306 271,02 | | 472 306 271,02 | | | | | |
| 449 | Compte de régularisation passif | 64 377 224,03 | | 64 377 224,03 | | | | | |

OCP SA

Exercice du 01/04/2008 au 31/12/2008

TABLEAU DES DETTES

En Dirhams

| Compte | Dettes | Total | Analyse par échéance | | | CV des montants en devises | Montants sur l'Etat et organisme public | Montants sur les entreprises liées | Montants représentés par les effets |
|-----------------------------------|--------------------------------------|-------------------------|----------------------|-------------------------|--------------------------|----------------------------|---|------------------------------------|-------------------------------------|
| | | | Plus d'un an | moins d'un an | Echues et non recouvrées | | | | |
| DETTES DE FINANCEMENT | | 9 643 905 394,52 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 993 905 394,52 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 148 | - Crédits gouvernementaux | 9 643 905 394,52 | | | | 993 905 394,52 | | | |
| DETTES DU PASSIF CIRCULANT | | 7 123 584 873,24 | 0,00 | 7 123 584 873,24 | 0,00 | 815 470 717,65 | 4 340 535 803,26 | 561 788 794,20 | 0,00 |
| 441 | Fournisseurs et compte rattachés | 1 846 253 173,11 | | 1 846 253 173,11 | | 237 346 369,09 | 589 990 612,11 | 561 413 215,96 | |
| 442 | Clients armateurs avances et acompte | 624 903 151,78 | | 624 903 151,78 | | 429 744 868,22 | | | |
| 443 | Personnel | 353 309 948,68 | | 353 309 948,68 | | | | | |
| 444 | Organismes sociaux | 327 574 809,44 | | 327 574 809,44 | | -237 758,32 | 159 119 308,16 | 375 578,24 | |
| 445 | Etat impôts et taxes | 3 591 425 882,99 | | 3 591 425 882,99 | | 140 815 742,63 | 3 591 425 882,99 | | |
| 448 | Autres créanciers | 254 264 033,61 | | 254 264 033,61 | | 7 086 857,09 | | | |
| 449 | Compte de régularisation passif | 125 853 873,63 | | 125 853 873,63 | | 714 638,94 | | | |

j. Tableau des sûretés réelles données ou reçues (B8)

| OCP SA | | | | | |
|--------------------------------------|--|-------------------|-------------------------------|---------------------|--|
| Exercice du 01/01/2010 au 31/12/2010 | | | | | |
| En Dirhams | MONTANTS DES SURETES REELLES DONNEES OU RECUES | | | | |
| | MONTANT COUVERT PAR LA SURETE | NATURE (1) | DATE ET LIEU D'INSCRIPTION | OBJET (2)(3) | VALEUR COMPTABLE NETTE DE LA SURETE RECUE A LA DATE DE CLOTURE |
| SURETES DONNEES | | | | | |
| SURETES RECUES | | | | | |
| PRETS HYPOTHECAIRES | | | | | |
| PERSONNEL OCP | | | | | |
| | 1 212 939,50 | hypothèque | Youssoufia | | 476 852,01 |
| | 134 237,64 | hypothèque | Safi | | 33 348,29 |
| | 70 000,00 | hypothèque | El Jadida | | 2 622,55 |
| | 7 814 967,00 | hypothèque | Khouribga | | 1 542 833,77 |
| | 260 000,00 | hypothèque | Laâyoune | | 89 279,45 |
| TOTAL | 9 492 144,14 | | | | 2 144 936,07 |

| OCP SA | | | | | |
|--|----------------------------------|---------------|-------------------------------|-----------------|--|
| Exercice du 01/01/2009 au 31/12/2009 | | | | | |
| MONTANTS DES SURETES REELLES DONNEES OU RECUES | | | | | |
| En Dirhams | | | | | |
| TIERS CREDITEURS OU TIERS DEBITEURS | MONTANT COUVERT PAR LA SURETE | NATURE (1) | DATE ET LIEU D'INSCRIPTION | OBJET (2)(3) | VALEUR COMPTABLE NETTE DE LA SURETE RECUE A LA DATE DE CLOTURE |
| SURETES DONNEES | | | | | |
| SURETES RECUES | | | | | |
| PRETS HYPOTHECAIRES PERSONNEL OCP | | | | | |
| | 5 312 200,64 | hypothèque | Casablanca | | 863 898,00 |
| | 2 204 903,00 | hypothèque | Safi | | 5 115 529,55 |
| | 1 463 939,00 | hypothèque | El Jadida | | 315 687,07 |
| | 2 109 213,00 | hypothèque | Khouribga | | 480 443,21 |
| | 1 662 939,50 | hypothèque | Laâyoune | | 534 153,96 |
| TOTAL | 12 753 195,14 | | | | 7 309 711,79 |

| OCP SA | | | | | |
|--|--|-------------------|-------------------------------|---------------------|--|
| Exercice du 01/04/2008 au 31/12/2008 | | | | | |
| En Dirhams | MONTANTS DES SURETES REELLES DONNEES OU RECUES | | | | |
| TIERS CREDITEURS OU TIERS DEBITEURS | MONTANT COUVERT PAR LA SURETE | NATURE (1) | DATE ET LIEU D'INSCRIPTION | OBJET (2)(3) | VALEUR COMPTABLE NETTE DE LA SURETE RECUE A LA DATE DE CLOTURE |
| SURETES DONNEES | | | | | |
| SURETES RECUES | | | | | |
| PRETS HYPOTHECAIRES PERSONNEL OCP | 4 428 613,15 | hypothèque | Benguerir | | 1 373 540,89 |
| | 1 082 500,00 | hypothèque | Casablanca | | 195 721,91 |
| | 14 887 317,00 | hypothèque | Khouribga | | 3 461 951,30 |
| | 233 400,00 | hypothèque | Safi | | 50 684,49 |
| | 940 000,00 | hypothèque | Laâyoune | | 266 714,00 |
| | 530 000,00 | hypothèque | El Jadida | | 136 351,40 |
| TOTAL | 22 101 830,15 | | | | 5 484 963,99 |

k. Tableau des engagements financiers reçus ou donnés hors opération de crédit-bail (B9)

| OCP SA | | |
|---|-------------------------|------------------------------------|
| Exercice du 01/01/2010 au 31/12/2010 | | |
| ENGAGEMENTS FINANCIERS RECUS OU DONNES HORS OPERATIONS DE CREDIT -BAIL | | |
| ENGAGEMENTS DONNES | MONTANT EXERCICE | MONTANTS EXERCICE PRECEDENT |
| . ENCOURS D'ACCREDITIFS OUVERTS | 94 252 887,13 | 271 014 053,36 |
| TOTAL (1) | 94 252 887,13 | 271 014 053,36 |
| ENGAGEMENTS RECUS | MONTANT EXERCICE | MONTANT EXERCICE PRECEDENT |
| . EMPRUNTS GARANTIS PAR L'ETAT | 906 217 493,64 | 956 831 195,49 |
| . ENGAGEMENT DE PHOSBOUCRAA RELATIF AUX INTERETS DE LA CREANCE IMMOBILISEE DE L'OCP | 0,00 | 401 481 010,90 |
| TOTAL (2) | 906 217 493,64 | 1 358 312 206,39 |

I. Etat de répartition du capital social sur les trois derniers exercices

| OCP SA | | | | | | | |
|---|---|----------------------------|----------------------|---|--------------------|-------------|---------------|
| EXERCICE DU 01/12/2010 AU 31/12/2010 | | | | | | | |
| Montant du capital : 8.287.500.000,00 | | | | | | | |
| ETAT DE REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL | | | | | | | |
| Nom, prénom ou raison sociales des principaux associés (1) 1 | Adresse 2 | NOMBRE DE TITRES | | Valeur nominale de chaque action ou part sociale 5 | MONTANT DU CAPITAL | | |
| | | Exercice précédent 3 | Exercice actuel 4 | | Souscrit 6 | Appelé 7 | Libéré 8 |
| L'ETAT MAROCAIN | | 77 999 991 | 77 999 991 | 100 | | | 7 799 999 100 |
| La Banque Populaire Centrale | 101, Boulevard Zerktouni. Casablanca | 4874999 | 4 874 999 | 100 | | | 487 499 900 |
| Ahmed Reda Chami | Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies | 1 | 1 | 100 | | | 100 |
| Mohammed Saâd Hassar | Ministère de l'Intérieur | 1 | 1 | 100 | | | 100 |
| Amina BENKHADRA | Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement | 1 | 1 | 100 | | | 100 |
| Moha Marghi | Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime | 1 | 1 | 100 | | | 100 |
| Monkid Mestassi | Ministère à la Primature | 1 | 1 | 100 | | | 100 |
| Mostafa Terrab | Office Chérifien des Phosphates | 1 | 1 | 100 | | | 100 |
| Faouzia ZAABOUL | Directeur de la Direction du Trésor et des Finances Externes | | 1 | 100 | | | 100 |
| Khalid SAFIR | Ministère de l'Economie et des Finances | | 1 | 100 | | | 100 |
| Abdellatif Mazouz | Ministère du Commerce Extérieur | | 1 | 100 | | | 100 |
| Youssef AMRANI | Ministère des Affaires Etrangères et de la coopération | | 1 | 100 | | | 100 |
| M. Zouhair CHORFI | Directeur de la Direction du Trésor et des Finances Externes | 1 | | | | | |
| Abdeltif Loudyi | Ministère de l'Economie et des Finances | 1 | | | | | |
| Hassan Benseddik | Ministère du Commerce Extérieur | 1 | | | | | |
| Benchaaboun | Banque Centrale Populaire | 1 | | | | | |
| | | 82 875 000 | 82 875 000 | | | | 8 287 500 000 |

| OCP SA | | | | | | | |
|---|---|-------------------------|----------------------|---|--------------------|-------------|---------------|
| EXERCICE DU 01/12/2009 AU 31/12/2009 | | | | | | | |
| Montant du capital : 8.287.500.000,00 | | | | | | | |
| En Dirhams | | | | | | | |
| ETAT DE REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL | | | | | | | |
| Nom, prénom ou raison sociales des principaux associés (1) 1 | Adresse 2 | NOMBRE DE TITRES | | Valeur nominale de chaque action ou part sociale 5 | MONTANT DU CAPITAL | | |
| | | Exercice précédent 3 | Exercice actuel 4 | | Souscrit 6 | Appelé 7 | Libéré 8 |
| L'ETAT MAROCAIN | | 78 000 000 | 77 999 991 | 100 | | | 7 799 999 100 |
| La Banque Populaire Centrale | 101, Boulevard Zerktouni. Casablanca | | 4 874 999 | 100 | | | 487 499 900 |
| Ahmed Reda Chami | Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies | 0 | 1 | 100 | | | 100 |
| Mohammed Saâd Hassar | Ministère de l'Intérieur | 0 | 1 | 100 | | | 100 |
| Abdeltif Loudyi | Ministère de l'Economie et des Finances | 0 | 1 | 100 | | | 100 |
| Amina BENKHADRA | Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement | 0 | 1 | 100 | | | 100 |
| Moha Marghi | Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime | 0 | 1 | 100 | | | 100 |
| Monkid Mestassi | Ministère à la Primature | 0 | 1 | 100 | | | 100 |
| Hassan Benseddik | Ministère du Commerce Extérieur | 0 | 1 | 100 | | | 100 |
| Mostafa Terrab | Office Chérifien des Phosphates | 0 | 1 | 100 | | | 100 |
| M. Zouhair CHORFI | Directeur de la Direction du Trésor et des Finances Externes | 0 | 1 | 100 | | | 100 |
| Benchaaboun | Banque Centrale Populaire | | 1 | 100 | | | 100 |
| | | 78 000 000 | 82 875 000 | | | | 8 287 500 000 |

| OCP SA | | | | | | | |
|--|---|-------------------------|----------------------|---|--------------------|-------------|---------------|
| EXERCICE DU 01/12/2008 AU 31/12/2008 | | | | | | | |
| Montant du capital :7.800.000.000,00 | | | | | | | |
| En Dirhams | | | | | | | |
| ETAT DE REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL | | | | | | | |
| Nom,prénom ou raison sociales des principaux associés (1) 1 | Adresse 2 | NOMBRE DE TITRES | | Valeur nominale de chaque action ou part sociale 5 | MONTANT DU CAPITAL | | |
| | | Exercice précédent 3 | Exercice actuel 4 | | Souscrit 6 | Appelé 7 | Libéré 8 |
| L'ETAT MAROCAIN | | 78 000 000 | 77 999 991 | 100 | | | 7 799 999 100 |
| Ahmed Reda Chami | Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies | 0 | 1 | 100 | | | 100 |
| Mohammed Saâd Hassar | Ministère de l'Intérieur | 0 | 1 | 100 | | | 100 |
| Omar Hilale | Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération | 0 | 1 | 100 | | | 100 |
| Abdeltif Loudyi | Ministère de l'Economie et des Finances | 0 | 1 | 100 | | | 100 |
| Mouloud Ait Haddou | Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement | 0 | 1 | 100 | | | 100 |
| Moha Marghi | Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime | 0 | 1 | 100 | | | 100 |
| Monkid Mestassi | Ministère à la Primature | 0 | 1 | 100 | | | 100 |
| Hassan Benseddik | Ministère du Commerce Extérieur | 0 | 1 | 100 | | | 100 |
| Mostafa Terrab | Office Chérifien des Phosphates | 0 | 1 | 100 | | | 100 |
| | | | | | | | |
| | | 78 000 000 | 78 000 000 | | | | 7 800 000 000 |

m. Tableau d'affectation des résultats intervenue au cours des trois derniers exercices

| OCP SA | | | |
|---|-------------------------|--|-------------------------|
| EXERCICE DU 01/01/2010 AU 31/12/2010 | | | |
| ETAT D'AFFECTION DES RESULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE | | | |
| MONTANT | | | MONTANT |
| A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER | | B. AFFECTATION DES RESULTATS | |
| (Décision du 28 juin 2010) | | . Réserve légale | 187 979 983,50 |
| .Report à nouveau | 70 577 448,18 | . Autres réserves | 2 440 000 000,00 |
| .Résultats nets des exercices antérieurs en instance d'affectation | | . Tantièmes | |
| .Résultat net de l'exercice | 3 745 599 670,76 | . Dividendes | 1 180 968 750,00 |
| | | . Résultat net en instance d'affectation | |
| .Autres Prélèvements | | . Report à nouveau | 7 228 385,44 |
| TOTAL A | 3 816 177 118,94 | TOTAL B | 3 816 177 118,94 |

OCP SA
EXERCICE DU 01/01/2009 AU 31/12/2009

ETAT D'AFFECTION DES RESULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE

| MONTANT | | MONTANT | |
|---|-------------------------|--|-------------------------|
| A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER | | B. AFFECTATION DES RESULTATS | |
| (Décision du 30 juin 2009) | | . Réserve légale | 419 493 352,50 |
| .Report à nouveau | -7 098 240 522,37 | . Autres réserves | 5 000 000 000,00 |
| .Résultats nets des exercices antérieurs en instance d'affectation à fin 2008 | -6 579 178 391,83 | . Tantièmes | |
| .Résultat net de l'exercice | 22 067 285 964,88 | . Dividendes | 2 899 796 250,00 |
| | | . Résultat net en instance d'affectation | |
| .Autres Prélèvements | | . Report à nouveau | 70 577 448,18 |
| TOTAL A | 8 389 867 050,68 | TOTAL B | 8 389 867 050,68 |

OCP SA
EXERCICE DU 01/01/2008 AU 31/12/2008

ETAT D'AFFECTION DES RESULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE

| | MONTANT | | MONTANT |
|---|---------------------------|--|---------------------------|
| A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER | | B. AFFECTATION DES RESULTATS | |
| (Décision du) | | . Réserve légale | |
| .Report à nouveau | -7 098 240 522,37 | . Autres réserves | |
| .Résultats nets des exercices antérieurs en instance d'affectation à fin 2008 | -6 579 178 391,83 | . Tantièmes | |
| .Résultat net de l'exercice | | . Dividendes | |
| | | . Résultat net en instance d'affectation | -6 579 178 391,83 |
| .Autres Prélèvements | | . Report à nouveau | -7 098 240 522,37 |
| TOTAL A | -13 677 418 914,20 | TOTAL B | -13 677 418 914,20 |

n. Datation et évènements postérieurs (C5) au dernier exercice clos

| | |
|---|--|
| OCP SA | |
| Exercice du 01/01/2010 au 31/12/2010 | |
| DATATION ET EVENEMENTS POSTERIEURS | |

I/ DATATION

. DATE DE CLOTURE (1) : 31 DECEMBRE 2010

. DATE D'ETABLISSEMENT DES ETATS DE SYNTHESE (2) :

31 MARS 2011

(1) JUSTIFICATION EN CAS DE CHANGEMENT DE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

(2) JUSTIFICATION EN CAS DE DEPASSEMENT DU DELAI REGLEMENTAIRE DE TROIS MOIS PREVU POUR L'ELABORATION DES ETATS DU SYNTHESE

II/ -EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1ERE COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE

| DATES | INDICATION DES EVENEMENTS |
|--------------|----------------------------------|
| N E A N T | |

V. NORMES ET PRINCIPES COMPTABLES – COMPTES CONSOLIDES

V.1 REFERENTIEL COMPTABLE

Les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2010 des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation ont servi de base pour l'établissement des comptes consolidés. Ces comptes ont été établis suivant les règles et pratiques comptables applicables au Maroc; présentés au niveau de la Méthodologie Relative aux Comptes Consolidés établie par le Conseil National de la Comptabilité.

V.2 PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

V.2.1 Critères admis pour déterminer le périmètre et les méthodes de consolidation

Participation dans le capital social supérieure à 20% ;
 Contrôle et influence de la maison mère ;
 Activité et dépendance commerciale ;
 Importance des comptes de situation (Total bilan brut supérieur à 10 millions de DH) ;
 Importance des comptes de gestion (Chiffre d'affaires supérieur à 10 millions de DH).

V.2.2 Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation appliquées dépendent de la relation liant l'entreprise concernée à la maison mère:

- Intégration globale (IG) : Cette méthode est appliquée lorsqu'il y a un contrôle exclusif et une participation supérieure à 50%. Elle permet de faire ressortir après retraitements éventuels, les intérêts du Groupe et les intérêts hors Groupe (intérêts minoritaires),
- Intégration proportionnelle (IP) : Cette méthode Si applique aux entreprises soumises au contrôle conjoint; Elle consiste, après retraitements éventuels, à intégrer uniquement les pourcentages d'actifs, de passifs, de charges et de produits revenant aux seuls intérêts de la maison mère.
- Mise en équivalence (ME) : Cette méthode s'applique aux entreprises associées consolidées au niveau du palier Prayon. Elle consiste à valoriser les titres de participation de l'entreprise consolidée en fonction des capitaux propres de celle-ci. La quote-part de résultat de la filiale est par ailleurs prise en compte dans le résultat consolidé.

V.2.3 Liste des sociétés consolidées

| Filiales | Pourcentage | Méthode de consolidation |
|--------------------------|-------------|-----------------------------|
| OCP | Maison mère | |
| MAROC PHOSPHORE | 100% | Intégration globale |
| PHOSBOUCRAA | 100% | Intégration globale |
| SMESI | 100% | Intégration globale |
| CERPHOS | 100% | Intégration globale |
| SOTREG | 100% | Intégration globale |
| STAR | 100% | Intégration globale |
| LEJONC Cie | 100% | Intégration globale |
| IMSA | 100% | Intégration globale |
| IMACID | 33,33% | Intégration proportionnelle |
| EMAPHOS | 50% | Intégration proportionnelle |
| PAKISTAN MAROC PHOSPHORE | 50% | Intégration proportionnelle |
| JESA | 50% | Intégration proportionnelle |
| Groupe PRAYON | 50% | Intégration proportionnelle |
| Groupe ZMPL | 50% | Intégration proportionnelle |

V.2.4 Ecart d'acquisition

L'excédent du coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées sur la valeur mathématique de ces titres à la date d'acquisition, est inscrit comme «écart d'acquisition» à l'actif du bilan. Cet écart est amorti sur 5 ans.

V.2.5 Conversion des états financiers des sociétés étrangères

L'ensemble des postes du bilan est converti en Dirham sur la base des cours du 31 Décembre. Les postes du compte de produits et de charges sont convertis en Dirham au cours moyen de l'exercice (moyenne des cours de fin de mois). L'écart ainsi généré du résultat entre le bilan et le CPC est enregistré dans les réserves consolidées.

V.2.6 Comptes et opérations historiques

Ils sont ajustés et reclassés pour égaliser leurs soldes, puis éliminés. Les profits sur stocks correspondant aux ventes entre les entités du Groupe, ainsi que les distributions des dividendes intra Groupe sont neutralisés.

V.3 METHODES ET REGLES D'EVALUATION

V.3.1 Immobilisations en non valeurs

Les immobilisations en non valeurs comprennent les charges à répartir sur plusieurs exercices au titre des frais d'acquisition des Immobilisations (droits de mutation, d'enregistrement, frais d'interventions immobilières, d'actes et de certificats).

Les frais d'acquisition des immobilisations sont amortis en totalité dès le premier exercice comptable. Les éléments complètement amortis cessent de figurer au bilan. Ils sont compensés au début de l'exercice suivant avec les amortissements correspondants.

V.3.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles représentent principalement les frais afférents aux études et recherches et développement entrepris dans le but d'accroître la somme des connaissances scientifiques et techniques. Elles comprennent en outre les brevets, les logiciels et les licences.

Pour être portés à l'actif, les projets d'études, de recherches et de développement doivent être nettement individualisés, leur coût distinctement établi et ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale et financière.

Les frais d'études de recherches et de développement sont amortis sur 2 ans. Les licences et logiciels informatiques sont amortissables sur 5 ans compte tenu du délai de leur mise en œuvre.

Les éléments complètement amortis cessent de figurer au bilan. Ils sont compensés, au début de l'exercice suivant avec les amortissements correspondants.

V.3.3 Immobilisations corporelles

A leur entrée dans le patrimoine de l'entreprise, les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition pour les éléments acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même, et au prix du marché pour celles acquises à titre gratuit.

Le coût d'acquisition est égal au prix d'achat majoré des frais correspondant à la mise en état d'utilisation de l'immobilisation. Ces frais concernent principalement les frais de transport, d'assurance, de transit, d'entrepôt, d'installation, de montage et les droits de douane.

La valeur d'acquisition des immobilisations payable en monnaies étrangères est convertie en Dirhams au cours de change exprimé à la date de comptabilisation ou à la date de réalisation du crédit documentaire correspondant.

Le coût de production des immobilisations réalisées par l'entreprise pour elle-même est égal au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes et indirectes nécessaires à leur production.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé sur la valeur d'origine du bien (coût d'achat, coût de réalisation ou prix du marché) dès la réception conforme de l'immobilisation concernée dans la limite des taux et durées indiqués par l'Administration Fiscale et admis par l'usage de la profession.

La méthode retenue est celle des amortissements linéaires. Lors des retraits pour pertes, réformes ou cessions d'immobilisations corporelles, la valeur d'entrée des éléments sortis et les amortissements cumulés correspondants sont retirés des comptes du bilan.

V.3.4 Immobilisations financières

V.3.4.1 Titres de participation non consolidés

A la date de clôture des comptes, la valeur des titres de participation dans les sociétés non consolidées est évaluée au cours moyen de l'action relatif au dernier mois de clôture pour les sociétés cotées en bourse et à la valeur mathématique résultant de la situation nette pour les autres sociétés.

V.3.4.2 Créances immobilisées

Lors de la réalisation des créances immobilisées, leur montant exprimé en devises est converti en Dirham au cours de change exprimé à la date de valeur.

Lors de l'encaissement, la comparaison entre la contre-valeur du montant reçu et la contre-valeur historique entraîne la constatation d'une différence de change effective imputable aux charges financières ou aux produits financiers de l'exercice.

A la date de clôture de l'exercice, le montant des créances immobilisées libellées en monnaies étrangères est converti en Dirham sur la base du dernier cours de change de l'année et est comparé au cours historique inscrit dans les livres comptables.

Lorsque l'application du nouveau cours de change modifie la contre-valeur précédemment comptabilisée; les différences de change constatées sont inscrites provisoirement aux comptes d'écarts de conversion - Actif ou Passif. Les écritures ainsi comptabilisées sont contre passées au cours de l'exercice suivant.

V.3.4.3 Provisions

Les provisions pour dépréciation des titres de participation dans les sociétés non consolidées représentent les moins values constatées lors des comparaisons, entre leur valeur comptabilisée à l'entrée dans le patrimoine et celle de l'inventaire à la date de clôture de l'exercice à l'exception de certaines filiales qui présentent une complémentarité commerciale, une utilité économique ou des perspectives favorables.

V.3.5 Stocks

a. Stocks de matières et fournitures codifiées

a.1 Valorisation

A l'entrée, l'évaluation des stocks est faite, par article pour les matières et fournitures consommables codifiées, au coût d'achat réel (prix d'achat auquel s'ajoutent les frais accessoires: droits de douane, transit, transport, fret, assurance ...).

Lorsqu'il y a un décalage entre la réception des matières et fournitures consommables codifiées et celle de la facture correspondante (achats à payer), l'évaluation à l'entrée de ces biens est effectuée provisoirement sur la base du prix à la commande auquel s'ajoutent les frais d'approche s'il y a lieu.

Le stock est évalué au prix unitaire moyen pondéré après chaque entrée.

a.2 Provisions

Les provisions pour dépréciation des stocks de matières et fournitures sont calculées sur la base de la valeur d'inventaire évaluée en fonction de l'ancienneté et de l'obsolescence des matières et fournitures

concernées. Ainsi, à la date d'arrêté des comptes de l'exercice, une provision pour dépréciation des stocks des articles consommables codifiés non movimentés en entrée depuis un certain nombre d'années est constatée à hauteur de :

- 10% Articles non movimentés depuis 2 ans ;
- 20 % Articles non movimentés depuis 3 ans ;
- 30 % Articles non movimentés depuis 4 ans ;
- 40 % Articles non movimentés depuis 5 ans ;
- 50 % Articles non movimentés depuis 6 ans ;
- 60 % Articles non movimentés depuis 7 ans ;
- 70 % Articles non movimentés depuis 8 ans ;
- 80 % Articles non movimentés depuis 9 ans ;
- 90 % Articles non movimentés depuis 10 ans ;
- 100 % Articles non movimentés depuis 11 ans et plus.

Les matières et fournitures consommables déclarées par le Groupe OCP sans aucune utilité et positionnées dans des magasins séparés sont dépréciées à 100%.

b. Stocks de produits (Phosphates)

b.1 Valorisation

L'évaluation des stocks des encours et des produits finis est faite au coût de production (méthode de l'imputation rationnelle). Les charges de production qui entrent dans la détermination du coût de production correspondent aux frais supportés par l'entreprise au cours des différentes opérations de production (extraction, traitement, manutention et transport précédant le stockage) pour amener le produit dans l'état et à l'endroit où il se trouve.

b.2 Provisions

Les stocks de phosphate de faible teneur non movimentés en sortie depuis plusieurs exercices et pour lesquels aucun traitement d'enrichissement n'est envisagé sont dépréciés à 100 % de leur valeur. Pour ceux dont l'utilisation nécessite des dépenses supplémentaires, le montant de la provision correspond aux dépenses précitées à hauteur de leur valeur initiale.

V.3.6 Créances de l'actif circulant

a. Evaluation

Les créances libellées en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées en Dirham à la date de facturation sur la base du dernier cours du mois précédent.

Lors de l'encaissement de ces créances, les écarts constatés en Dirham par rapport aux valeurs d'entrée, en raison de la variation des cours de change, constituent des pertes ou des gains de change définitifs à inscrire dans les charges ou produits financiers de l'exercice correspondant.

A la clôture de l'exercice, les créances exprimées en devises sont converties en Dirham sur la base du dernier cours de change de l'année.

Lorsque l'application de ce taux de conversion a pour effet de modifier le montant précédemment converti et comptabilisé en Dirham (valeur historique), les différences de change constatées sont inscrites provisoirement aux comptes d'écarts de conversion - Actif ou Passif. Les écritures ainsi comptabilisées sont contre passées au cours de l'exercice suivant.

b. Provisions

Les créances jugées risquées sont déclassées en créances douteuses et sont provisionnées en fonction de l'appréciation du risque encouru.

V.3.7 Trésorerie

Les recettes et les dépenses réalisées en monnaies étrangères sont converties et enregistrées en comptabilité au cours de change correspondant à la date de valeur de chaque opération. A la clôture de l'exercice, les liquidités en devises sont converties en Dirham sur la base du dernier cours de change de l'année. Les écarts de conversion constatés font l'objet de comptabilisation, en charges ou produits financiers selon le cas.

V.3.8 Dettes de financement

Lors de la réalisation, le montant exprimé en devises est converti et comptabilisé en Dirham au cours de change exprimé à la date de valeur.

Lors du règlement, la comparaison entre la contre-valeur du montant payé et la contre-valeur historique, ou valeur de référence, entraîne la constatation d'une différence de change effective imputable aux charges financières ou aux produits financiers de l'exercice.

A la date de clôture de l'exercice, le montant des dettes de financement libellées en monnaies étrangères est converti en Dirham sur la base du dernier cours de change de l'année et est comparé à celui calculé au cours historique ou de référence inscrit dans les livres comptables.

Lorsque l'application du nouveau cours de change modifie la contre-valeur précédemment comptabilisée, les différences de change constatées sont inscrites provisoirement aux comptes d'écarts de conversion - Actif ou Passif. Les écritures ainsi comptabilisées sont contre passées au cours de l'exercice suivant.

V.3.9 Provisions pour risques et charges

Ces provisions tendent à couvrir les charges relatives au système propre assureur (Fonds de retraite du personnel du Groupe OCP embauché avant le 1er janvier 2001, couverture médicale...) et les risques de change liés aux écarts de conversion - Actif ainsi que les risques divers.

V.3.10 Dettes du passif circulant

Les dettes du passif circulant libellées en devises sont converties et comptabilisées en Dirham sur la base du dernier cours de change du mois précédent. A la clôture de l'exercice, le montant des dettes, exprimé en devises, est converti en Dirham sur la base du dernier cours de change de cet exercice. Lorsque l'application de ce nouveau cours a pour effet de modifier les montants en Dirham précédemment déterminés, les différences de change dégagées sont inscrites provisoirement aux comptes d'écarts de conversion - Actif ou Passif. Les écritures ainsi comptabilisées sont contre passées au cours de l'exercice suivant.

V.3.11 Retraitement des impôts différés

Les impositions différées sont enregistrées dans les comptes consolidés. Elles résultent des décalages temporaires entre résultats fiscaux et résultats sociaux et des retraitements de consolidation qui ont une incidence sur la base taxable.

Les actifs et passifs d'impôt différé doivent être évalués aux taux dont l'application est attendue sur l'exercice en cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé.

V.3.12 Evaluation des engagements sociaux du Groupe OCP en matière de retraite

a. Description des régimes

a.1 Régime de retraite du personnel permanent du Groupe OCP

Le régime de retraite du Groupe OCP est un régime à prestations définies. Le Groupe OCP s'engage, selon les dispositions juridiques du régime, à verser aux salariés, en période de retraite, une pension calculée sur la base de l'ancienneté (ou annuités) acquise et du salaire de fin de carrière.

Le bénéfice d'une pension d'ancienneté est soumis, dans le cadre de l'OS 800, à une double condition: avoir au moins 50 ans et comptabiliser au moins 30 annuités. Ces conditions sont portées par le nouvel ordre de service 824 à respectivement 55 ans d'âge et 36 annuités.

L'âge limite de mise en retraite est fixé à 55 ans par l'OS 800 et à 60 ans par l'OS 824.

Une annuité correspond à une année d'ancienneté majorée de 20% pour les services passés dans le bordereau Fond {mines} ou de 10% pour les services passés dans le bordereau Jour. Pour les services passés dans le bordereau bureau, une annuité est égale à une année civile.

Chaque annuité acquise donne droit à 3% du salaire assiette de calcul de la pension. Cette dernière est constituée de deux parties. Une première partie (montant de base de la pension) est corrélée avec le salaire de fin de carrière et majorée de 10%. Ce montant de base est indexé sur l'évolution du traitement professionnel. La deuxième partie est déduite de la prime de fin d'année et subit la même revalorisation. Le régime de retraite accorde une majoration pour charges familiales (MCF) à raison de 3,50% du montant de base par enfant à charge. Cette MCF est limitée à 10%.

Le régime prévoit la réversion à raison de 50% de la pension au profit du conjoint survivant et/ou des orphelins.

Enfin, le régime accorde aux ayants droit, en cas de décès de l'agent retraité, une allocation à décès égal au montant trimestriel de la pension, sans qu'elle puisse être inférieure à celle versée par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS). L'allocation au décès servie par la CNSS est fixée actuellement à 10.000 DH.

Le régime de retraite est financé par des cotisations salariales et des contributions patronales. La part salariale est fixée par l'OS 800 à 8%. Ce taux est porté à 8,50% par l'OS 824. Quant à la contribution patronale, elle est de 17,66% selon l'OS 800 et de 18,72% selon l'OS 824. Ces taux sont applicables respectivement à une assiette salariale égale à la somme du traitement professionnel, majoré de 10% et d'environ 50% de la prime de fin d'année et à une assiette patronale égale à la somme du traitement professionnel majoré de 10%, de la prime de fin d'année et des allocations familiales.

a.2 Régime d'assurance maladie

Le régime d'assurance maladie assure au profit des retraités, des membres de leurs familles à charge ainsi qu'aux titulaires des pensions de réversion la couverture des risques maladie à travers le remboursement des frais médicaux et pharmaceutiques.

Des notes de services (538 et 572) définissent les risques maladie couverts et non couverts ainsi que les plafonds de remboursements.

Les ressources du régime sont constituées d'une cotisation de 3% du montant de base de la pension à la charge du retraité. La contribution patronale est de 9% de la même pension de base.

a.3 Régime de retraite du personnel saisonnier du Groupe OCP

Le Groupe OCP accorde au personnel saisonnier un régime de retraite type CNSS. C'est un régime à prestations définies. Le Groupe OCP s'engage, selon les dispositions juridiques du régime, à verser aux salariés, en période de retraite, une pension calculée sur la base du nombre de jours de travail cumulé et du salaire de référence.

Le salaire de référence est :

- Le salaire moyen des 8 dernières années d'activité, pour le personnel qui n'exerce plus d'activité à la date d'évaluation des engagements ;
- Le salaire moyen des trois dernières années de fin de carrière, pour le personnel actif à la date d'évaluation ;
- L'ouverture de droit à la retraite est, en principe soumis à la condition de réunir au moins 3240 jours. Cependant, du fait que les salariés sont généralement affiliés à la CNSS (régime de retraite obligatoire du secteur privé) et par application du système de la coordination, le droit à la retraite est calculé sur la base du nombre de jours cumulés compte non tenu de la condition des 3240 jours susmentionnée.

Le taux de liquidation de la pension varie en fonction du nombre de jours cumulés :

- Dans le cas où le nombre de jours cumulés est de 3240 jours, le taux de la pension est de 50% du salaire de référence. Chaque 216 jours supplémentaires donnent droit à un point supplémentaire. Le taux de liquidation de la pension est limité à 70% ;
- Dans le cas où le nombre de jours cumulés est inférieur à 3 240 jours, chaque jour donne droit à un taux de 0,015.

L'âge de mise en retraite est fixé à 60 ans.

Le régime prévoit la réversion à raison de 50% de la pension au profit du conjoint survivant et/ou des orphelins.

Le régime prévoit le service des allocations familiales (type CN5S) au bénéfice des enfants des retraités de moins de 21 ans. Le droit aux allocations est acquis aux salariés qui sont actifs à la date d'évaluation et à condition qu'ils soient présents à l'OCP à la date de leurs mises en retraite.

Enfin, le régime accorde aux ayants droit, en cas de décès de l'agent retraité, une allocation au décès égale au montant versée par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS). L'allocation au décès servie par la CNSS est fixée actuellement à 10.000 OH. Le droit à l'allocation décès est acquis aux salariés qui sont actifs à la date d'évaluation et à condition qu'ils soient présents à l'OCP à la date de leurs mises en retraite.

Le régime de retraite est financé par des cotisations salariales et des contributions patronales. La part salariale est fixée à 4,29% du salaire mensuel plafonné à 6 000 DH. La part patronale est égale à 6% au titre de la branche Prestations familiales et à 8,60% du salaire plafonné au titre de la branche Prestations sociales.

b. Paramètres et hypothèses

Les résultats des engagements sociaux reposent sur l'application des méthodes et hypothèses actuarielles suivantes:

- Méthode actuarielle de calcul : rétrospective avec salaire de fin de carrière ;
- Table de mortalité : féminine française TV 73 – 77 ;
- Profil de carrière moyen (TEI) : 1,83% ;
- Taux d'inflation salariale du personnel permanent (TTB) : 2,73% ;
- Taux d'inflation des frais médicaux : 4,00% ;
- Taux dévolution des dépenses médicales liées au vieillissement : 1,50% ;
- Consommation médicale à 60 ans : 2 715 DH ;
- Taux de revalorisation des prestations indexées : 2,75% ;
- Taux nominal d'actualisation des engagements retraite : 4,50% ;
- Taux nominal d'actualisation des engagements maladie : 4,25% ;
- Taux de turnover : 0% ; application du système de la coordination entre régimes de retraite.

c. Modalités d'évaluation

L'estimation de ces engagements sociaux est établie par projection de l'engagement évalué au 31/12/2010. Ce dernier respecte la méthode de la « Projected Unit Credit Method », encore appelée méthode rétrospective avec salaire de fin de carrière, en conformité avec les principes édictés par la norme IAS 19 révisée.

V.3.13 Enregistrement des produits

Un produit est comptabilisé lorsqu'il est probable qu'il sera acquis et que son montant peut être évalué de façon fiable.

V.3.14 Identification des produits et charges exceptionnels

Les produits et charges non courants comprennent principalement les éléments qui par leur nature, leur non récurrence ne font pas partie des opérations courantes du Groupe. Ils incluent notamment les dotations et reprises de provisions à caractère exceptionnel, les ajustements exceptionnels des capitaux propres ou autres comptes d'actifs ou passifs et les plus ou moins values sur cession d'immobilisations.

V.4 MODIFICATION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

V.4.1 Durant l'année 2009:

Entrée dans le périmètre de deux anciennes sociétés non consolidées du Groupe. Il s'agit de :

- IMSA dont le total bilan et chiffre d'affaires ont dépassé 10 millions de DH.
- LEJONC & Cie qui a été consolidé en CNC pour les besoins de consolidation IFRS.

Sortie du périmètre de la société Marphocéan, suite à sa liquidation en juillet 2009.

V.4.2 Durant l'année 2010:

Entrée dans le périmètre de la société JACOBS ENGINEERING SA, détenue à hauteur de 50% par OCP SA et 50% par JACOBS ENGINEERING INC.

Sortie du périmètre de la société STAR, suite à sa liquidation en décembre 2010.

VI. ETATS DE SYNTHESE - COMPTES CONSOLIDES

VI.1 ETATS DE SYNTHESE CONSOLIDES DE OCP SA SUR LES EXERCICES 2008, 2009 ET 2010

VI.1.1 Bilans des exercices 2008, 2009 et 2010

| ACTIF – En millions de dirhams | 2 008 | 2 009 | 2 010 |
|--|---------------|---------------|---------------|
| A) ECART D'ACQUISITION | 0 | 0 | 0 |
| B) IMMOBILISATIONS EN NON-VALEUR | 119 | 0 | 0 |
| Frais préliminaires | 119 | 0 | 0 |
| Charges à répartir sur plusieurs exercices | 0 | 0 | 0 |
| Primes de remboursement des obligations - Brut | - | - | - |
| C) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 133 | 298 | 380 |
| Immobilisations en recherche et développement - Brut | 1 | 6 | 20 |
| Brevets, marques, droits et valeurs similaires | 89 | 117 | 72 |
| Fonds commercial | 0 | - | 0 |
| Autres immobilisations incorporelles | 43 | 175 | 288 |
| D) IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 11 708 | 13 178 | 15 795 |
| Terrains | 1 094 | 1 169 | 1 202 |
| Constructions | 1 322 | 1 652 | 1 896 |
| Installations techniques, matériel et outillage | 4 650 | 6 196 | 5 938 |
| Matériel de transport | 70 | 79 | 71 |
| Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers | 96 | 107 | 129 |
| Autres immobilisations corporelles | 76 | 293 | 328 |
| Immobilisations Corporelles en cours | 4 400 | 3 682 | 6 231 |
| E) PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE | | 1 | 1 |
| F) IMMOBILISATIONS FINANCIERES | 964 | 2 212 | 1 855 |
| Prêts immobilisés | 25 | 17 | 14 |
| Autres créances financières | 912 | 1 117 | 811 |
| Titres de participation | 27 | 1 078 | 1 030 |
| Autres titres immobilisés | | | |
| G) ECARTS DE CONVERSION - ACTIF | 45 | 47 | 41 |
| Augmentation des dettes de financement | 45 | 47 | 41 |
| TOTAL I (A+B+C+D+E+F+G) | 12 969 | 15 736 | 18 072 |
| H) STOCKS | 6 775 | 6 236 | 5 671 |
| Marchandises | 96 | 60 | 80 |
| Matières et fournitures consommables | 2 801 | 2 764 | 2 984 |
| Produits en cours | 775 | 1 077 | 1 056 |
| Produits intermédiaires et produits résiduels | 1 675 | 630 | 797 |
| Produits finis | 1 428 | 1 705 | 754 |
| I) CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT | 10 792 | 10 642 | 12 361 |
| Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes | 1 114 | 1 085 | 1 037 |
| Clients et comptes rattachés | 5 243 | 4 352 | 5 696 |
| Personnel | 7 | 50 | 58 |
| Organismes sociaux | 70 | 154 | 644 |
| Etat | 3 871 | 3 657 | 3 287 |
| Actifs d'Impôts différés | 51 | 502 | 928 |
| Comptes d'associés | 313 | 0 | 0 |
| Divers débiteurs | 123 | 668 | 458 |
| Comptes de régularisation - actif | | 174 | 253 |
| J) TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT CAISSE RETRAITE | 18 260 | 17 087 | 24 997 |
| K) ECART DE CONVERSION - ACTIF (ELÉMENTS CIRCULANTS) | 58 | 25 | 50 |
| TOTAL II (H+I+J+K) | 35 885 | 33 990 | 43 079 |
| TOTAL TRÉSORERIE - ACTIF | 1 372 | 1 476 | 2 085 |
| Chèques et valeurs à encaisser | 165 | 131 | 77 |
| Banques, trésorerie générale et chèques postaux débiteurs | 1 205 | 1 343 | 2 006 |
| Caisses, régies d'avances et accreditifs | 2 | 2 | 2 |
| TOTAL III | 1 372 | 1 476 | 2 085 |
| TOTAL GENERAL I + II + III | 50 226 | 51 202 | 63 236 |

| Passif - En millions de dirhams | 2008 | 2009 | 2010 |
|--|---------------|---------------|---------------|
| A) CAPITAUX PROPRES | 13 561 | 16 741 | 24 338 |
| Capital social | 7 800 | 8 288 | 8 288 |
| Primes d'émission, de fusion et d'apport | | 4 513 | 4 513 |
| Réserves consolidées | -17 653 | 2 671 | 2 652 |
| Réserves de conversion | | -14 | 35 |
| Résultat net consolidé | 23 414 | 1 283 | 8 850 |
| B) INTERETS MINORITAIRES | - | - | 148 |
| C) CAPITAUX PROPRES ASSIMILES | 0 | 26 | 23 |
| Subventions d'investissement | 0 | 26 | 23 |
| Provisions réglementées | 0 | 0 | 0 |
| D) DETTES DE FINANCEMENT | 11 703 | 11 564 | 10 387 |
| Emprunts obligataires | - | - | - |
| Autres dettes de financement | 11 703 | 11 564 | 10 387 |
| E) PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES | 11 451 | 12 790 | 9 149 |
| Provisions pour risques | 1 207 | 1 405 | 987 |
| Provisions pour charges | 10 244 | 11 385 | 8 162 |
| Ecart d'acquisition négatif | | - | - |
| F) ECART DE CONVERSION - PASSIF | 97 | 95 | 92 |
| Augmentation des créances immobilisées | 0 | - | - |
| Diminution des dettes de financement | 97 | 95 | 92 |
| TOTAL I (A + B + C + D + E + F) | 36 812 | 41 217 | 44 138 |
| G) - DETTES DU PASSIF CIRCULANT | 12 268 | 8 094 | 9 465 |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 4 705 | 4 032 | 3 488 |
| Clients créditeurs, avances et acomptes | 1 197 | 1 217 | 548 |
| Personnel | 604 | 693 | 666 |
| Organismes sociaux | 316 | 444 | 914 |
| Etat | 3 845 | 349 | 1 660 |
| Impôts différés - passif | 0 | 14 | 15 |
| Comptes d'associés | 0 | 0 | 0 |
| Autres créanciers | 734 | 1 195 | 1 985 |
| Comptes de régularisation passif | 867 | 149 | 189 |
| (H) AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES | 272 | 83 | 132 |
| (I) ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (éléments circulants) | 38 | 58 | 67 |
| TOTAL II (G + H + I) | 12 578 | 8 235 | 9 664 |
| TOTAL TRÉSORERIE - PASSIF | 836 | 1 750 | 9434 |
| Banques (soldes créditeurs) | 836 | 1 750 | 9434 |
| TOTAL III | 836 | 1 750 | 9434 |
| TOTAL GENERAL I + II + III | 50 226 | 51 202 | 63 236 |

VI.1.2 Compte des produits et des charges des exercices 2008, 2009 et 2010

| En millions de dirhams | 2 008 | 2 009 | 2 010 |
|---|---------------|---------------|---------------|
| I - PRODUITS D'EXPLOITATION (I) | 67 446 | 28 671 | 46 272 |
| Ventes de marchandises (en l'état) | 452 | 561 | 717 |
| Ventes de biens et services produits | 59 687 | 24 715 | 42 796 |
| Variation de stocks de produits (1) | 4 991 | -1 631 | -879 |
| Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même | 38 | 59 | 48 |
| Subventions d'exploitation | - | 0 | 1 |
| Autres produits d'exploitation | 235 | 52 | 180 |
| Reprises d'exploitation et transfert de charges | 2 043 | 4 915 | 3 409 |
| II - CHARGES D'EXPLOITATION (II) | 39 600 | 25 113 | 31 852 |
| Achats revendus (2) de marchandises | 366 | 512 | 600 |
| Achats consommés (2) de matières et fournitures | 20 395 | 10 097 | 13 900 |
| Autres charges externes | 4 283 | 4 888 | 5 708 |
| Impôts et taxes | 196 | 185 | 278 |
| Charges de personnel | 6 999 | 5 900 | 7 143 |
| Autres charges d'exploitation | 294 | 427 | 242 |
| Dotations d'exploitation | 7 067 | 3 105 | 3 980 |
| III - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II) | 27 845 | 3 558 | 14 420 |
| IV - PRODUITS FINANCIERS (IV) | 2 748 | 1 290 | 1 941 |
| Produits des titres de participations et autres titres immobilisés | 1 | 27 | 28 |
| Gains de change | 1 857 | 328 | 1 020 |
| Intérêts et autres produits financiers | 787 | 831 | 821 |
| Reprises financières, transferts de charges | 104 | 105 | 71 |
| V - CHARGES FINANCIERES (V) | 1 908 | 1 391 | 1 474 |
| Charges d'intérêts | 472 | 644 | 619 |
| Perte de change | 1 317 | 663 | 712 |
| Autres charges financières | 14 | 12 | 27 |
| Dotations financières | 104 | 72 | 117 |
| VI - RESULTAT FINANCIER (IV - V) | 840 | -101 | 466 |
| VII - RESULTAT COURANT (III + VI) | 28 686 | 3 458 | 14 887 |
| VIII - PRODUITS NON COURANTS (VIII) | 28 199 | 1 340 | 7 157 |
| Produits des cessions d'immobilisation | 74 | 1 009 | 147 |
| Subventions d'équilibre | - | 0 | 0 |
| Reprises sur subventions d'investissement | 0 | 0 | 3 |
| Autres produits non courants | 67 | 53 | 73 |
| Reprises non courantes et transfert de charges | 28 058 | 278 | 6 935 |
| IX - CHARGES NON COURANTES (IX) | 28 362 | 2 280 | 11 152 |
| Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées | 7 | 852 | 23 |
| Subventions accordées | 29 | 51 | 145 |
| Autres charges non courantes | 348 | 1 270 | 10 799 |
| Dotations non courantes aux amortissements et provisions | 27 978 | 106 | 185 |
| X - RESULTAT NON COURANT (VIII - IX) | -163 | -940 | -3 994 |
| XI - RESULTAT AVANT IMPOT (VII - X) | 28 523 | 2 518 | 10 892 |
| XII- Impôts sur les bénéfices | 3 346 | 1 111 | 2 428 |
| XIII- Impôts différés | 1 763 | 124 | -426 |
| XIV - RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES (XI - XII - XIII) | 23 414 | 1 283 | 8 891 |
| XV- Quote-part de résultat sur les sociétés mises en équivalence | 0 | 0 | 1 |
| XVI- Dotation nette aux amortissements des écarts d'acquisition | 0 | 0 | 0 |
| XVII - RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE (XIV - XV - XVI) | 23 414 | 1 283 | 8 890 |
| XVIII- Intérêts minoritaires | 0 | | 40 |
| XIX - RESULTAT NET PART DU GROUPE (XVII - XVIII) | 23 414 | 1 283 | 8 850 |
| XX - TOTAL DES PRODUITS | 98 393 | 31 301 | 55 370 |
| XXI - TOTAL DES CHARGES | 74 979 | 30 019 | 46 520 |
| XXII - RESULTAT NET | 23 414 | 1 283 | 8 850 |

VI.1.3 Tableaux de financement des exercices 2008, 2009 et 2010

| En millions de dirhams | 2008 | 2009 | 2010 |
|---|----------------|---------------|---------------|
| Résultat net total consolidé | 23 414 | 1 283 | 8 890 |
| Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés aux activités opérationnelles : | 0 | 0 | |
| Charge (produit) d'impôt | 1 763 | 1 235 | 2 002 |
| Amortissements et dépréciations | 1 189 | 2 230 | -2 099 |
| Résultats de cession et des pertes et profits de dilution | -67 | -157 | -124 |
| Charges (produits) d'intérêts nets | 0 | -58 | 83 |
| Elim. du résultat des mises en équivalence | - | 0 | 0 |
| Elim. des profits / pertes de réévaluation (juste valeur) | - | 0 | 0 |
| Autres éléments non monétaires | 0 | -22 | 13 |
| Elim. des produits de dividendes | 0 | -27 | -28 |
| Capacité d'Autofinancement | 26 299 | 4 484 | 8 737 |
| Incidence de la variation du BFR | -30 267 | 9 | -1 527 |
| Impôts payés | 0 | -4 499 | -182 |
| Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles | -3 968 | -6 | 7 028 |
| Incidence des variations de périmètre | 0 | 33 | -6 |
| Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles | -3 060 | -3 549 | -4 165 |
| Acquisition d'actifs financiers | 0 | -1 060 | 0 |
| Variation des prêts et avances consentis | 0 | -221 | 329 |
| Subventions d'investissement reçues | - | 3 | 0 |
| Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles | 75 | 1 005 | 127 |
| Cession d'actifs financiers | 0 | 0 | 0 |
| Dividendes reçus | 0 | 27 | 28 |
| Autres | -494 | 0 | |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement | -3 479 | -3 763 | -3 686 |
| Augmentation de capital | 0 | 5 000 | 0 |
| Emission d'emprunts | 9 848 | 743 | 92 |
| Remboursement d'emprunts location financement | -203 | -816 | -1 200 |
| Intérêts financiers nets versés | 0 | 58 | -83 |
| Dividendes payés aux actionnaires du groupe | 0 | -2 900 | -1 172 |
| Autres flux liés aux opérations de financement | 1 459 | 5 | 43 |
| Flux de trésorerie liés aux activités de financement | 11 104 | 2 090 | -2 319 |
| Incidence de la variation des taux de change | -28 | 23 | -97 |
| Incidence des changements de principes comptables | 0 | -326 | -88 |
| Variation de la trésorerie | 3 628 | -1 982 | 836 |
| Trésorerie d'ouverture | 15 167 | 18 795 | 16 813 |
| Trésorerie de clôture | 18 795 | 16 813 | 17 649 |
| Variation de la trésorerie | 3 628 | -1 982 | 836 |

BULLETIN DE SOUSCRIPTION



EMISSION OBLIGATAIRE DE OCP SA.

Destinataire :

[]

Date :

[]

IDENTIFICATION DU SOUSCRIPTEUR

Dénomination ou Raison sociale :

Dépositaire :

N° de compte Titre:

N° de compte espèce

Téléphone :

Fax :

Code d'identité¹ :

Qualité souscripteur² :

Nom et Prénom signataire :

Fonction :

Siège social :

Mode de paiement :

Adresse (si différente du siège social) :

CARACTERISTIQUES DES OBLIGATIONS

| | |
|---|--|
| Emetteur | OCP SA |
| Valeur nominale | 100 000 dirhams |
| Nombre maximum de titres à émettre | 20 000 titres |
| Date de jouissance | 04 octobre 2011 |
| Date d'échéance | 04 octobre 2018 |
| Maturité | 7 ans |
| Taux d'intérêt nominal | Taux fixe : 4,46% Le taux d'intérêt nominal est déterminé en référence à un taux fixe indexé à la courbe secondaire des taux des BdT au 02 septembre 2011 (Source Bank Al Maghrib) sur une maturité de 7 ans ¹⁰⁷ , soit 3,96%, augmenté d'une prime de risque de 50 points de base. |
| Prime à l'émission | Entre 30 et 50 points de base (pbs). |
| Prix de souscription | Compris entre 100,00% et 101,19% inclus. Exprimé en pourcentage de la valeur nominale, avec deux décimales. Les bornes inférieures et supérieures de prix sont calculées sur la base du taux facial et de la fourchette des primes à l'émission citées plus haut. |
| Taux de rendement actuariel brut | Compris entre 4,26% et 4,46% inclus. Le taux de rendement actuariel est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Ce taux n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses obligations jusqu'à leur remboursement final. Dans le cas de la présente opération et compte tenu de la méthode d'allocation retenue, à savoir « l'adjudication à la hollandaise », ce taux sera déterminé en fonction du prix d'achat proposé par chaque souscripteur. |

¹⁰⁷ Calculé par interpolation linéaire

MODALITES DE SOUSCRIPTION

| | Tranche A | Tranche B |
|--|-------------------|-------------------|
| | Non Cotée | Cotée |
| | Taux fixe : 4,46% | Taux fixe : 4,46% |

Nombre de titres demandés

Prix souscrit

Prime à l'émission équivalente

Montant global (en dirhams)

Nous souscrivons sous forme d'engagement ferme et irrévocable à l'émission obligataire de OCP SA. à hauteur du montant total ci-dessus.

Nous avons pris connaissance que l'allocation se fera selon la méthode d'adjudication dite à Hollandaise (Conformément au titre IX.2 de la NI).

Nous avons pris connaissance que, si le montant alloué à la tranche B est inférieur strictement à 20 000 000 Dh, les souscriptions relatives à la tranche B seront annulées.

Nous autorisons par la présente notre dépositaire à débiter notre compte du montant correspondant aux obligations OCP SA qui nous seront attribuées.

Nous déclarons avoir pris connaissance que la commission d'admission à la Bourse de Casablanca s'élève à 0,05% du montant des souscriptions de la tranche B, plafonnée à MAD 10 000 HT. La TVA appliquée est de 10%.

L'exécution du présent bulletin de souscription est conditionnée par la disponibilité des obligations OCP SA.

Cachet et signature du souscripteur

(Précédé par la mention Lu et Approuvé)

Avertissement :

« L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que tout investissement en valeurs mobilières comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse, sous l'influence des facteurs internes ou externes à l'émetteur.

Une note d'information visée par le CDVM est disponible, sans frais, au siège social de l'émetteur, auprès des établissements chargés de recueillir les demandes de souscription et à la Bourse de Casablanca »

¹Code d'identité : Registre de commerce pour les personnes morales, Numéro et date d'agrément pour les OPCVM

²Qualité du souscripteur

A Etablissements de crédit

B OPCVM

C Sociétés d'assurances, organismes de retraite et de prévoyance

D Fonds d'investissement, fonds de pension

E Autres (compagnies financières et la CDG)